Le MIS à Hull et dans Pontiac — page 5

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Second "bill Rémillard" — page 3

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ Montréal, jeudi 14 novembre 1968 / saint Josaphat / 84e année / no 266 / 4 cahiers / 96 pages / Les prévisions météorologiques : nuageux avec chutes de neige locales / Minimum: 28° / Maximum: 35°

Ex-chef enquêteur de l'impôt accusé par le fisc...

Un homme de 48 ans, qui a été démis de ses fonctions au mois d'avril dernier comme chef-enquêteur du service de l'impôt fédéral pour le district de Montréal, sera traduit en cour, le 26 novembre, sous l'accusation d'avoir frustré le fisc dans ses rapports personnels à l'impôt, pendant six ans.

Le prévenu, J.-Raoul Lacombe, qui avait dirigé le service d'enquête du ministère du revenu national dans la métropole, depuis 1961, a été suspendu le 13 décembre 1967.

Par la suite, on avait conduit une longue et minutieuse enquête sur ses agissements, et il était finalement remercié de ses services en avril dernier.

Comme chef enquêteur, il dirigeait une escouade de limiers chargés de vérifier les cas de fraudes fiscales dans tout le district de Montréal.

Selon la plainte portée par M. J. A. Mineau, haut fonctionnaire du ministère à Ottawa, qu'accompagnait devant le juge Paul Monty, Me Bruno J. Pateras, avocat spécial de la poursuite, c'est en avril 1962 que le prévenu aurait tout d'abord omis d'inclure certains revenus dans sa propre déclaration "T-1" à l'impôt.

Par la suite, en 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967, il aurait également omis de mentionner d'autres revenus pour des montants différents, commettant ainsi une infraction à l'article 132 de la loi de l'impôt.

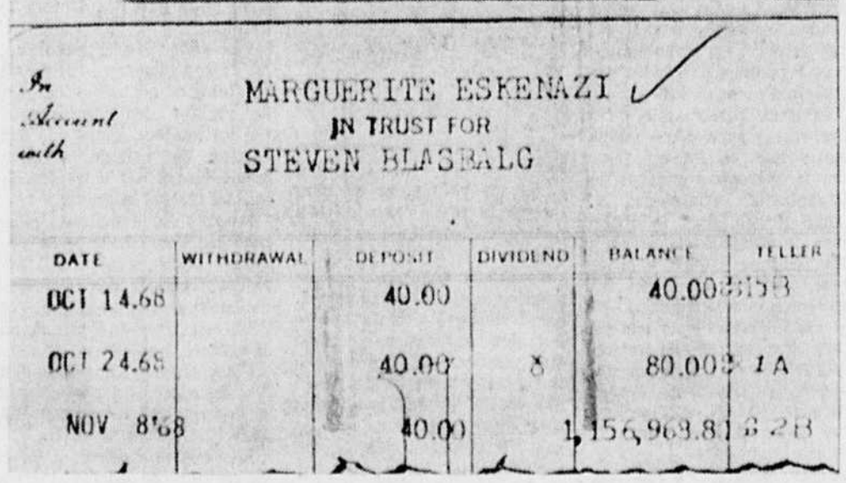

téléphoto PA

Millionnaire cinq jours

Mlle Marguerite Eskenaxi, de Brooklyn, pourra se vanter d'avoir été millionnaire pendant cinq jours. Le compte de banque de la jeune fille âgée de 19 ans est, en effet, passé de $80 à $1,156,968.80 dans l'espace de deux semaines. Mlle Eskenaxi n'avait aucune objection, mais la Banque d'Epargne des Gens de Mer découvrit, cinq jours plus tard, que l'ordinateur électronique était responsable de l'erreur qui rendait la jeune fille tout à coup millionnaire.

Quatre représentants de Melcher's

Cinq personnes au moins seront accusées

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Des accusations de conspiration en vue de commettre un acte illégal, soit le transport illicite de boissons alcooliques, seront portées contre quatre représentants des distilleries Melcher's et contre le président de la firme "Les Spécialités de ciment et de tuile Ltée", de Québec.

C'est ce qu'a annoncé, hier, à l'Assemblée législative, le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, au cours d'une nouvelle déclaration concernant la saisie de 792 caisses de spiritueux, en fin de semaine, à Ville de Vanier, en banlieue de Québec.

Les cinq personnes contre qui des sommations, rapportables le 21 novembre, ont été émises, dès hier après-midi, sont: **M. J.-Eugène Martel,** gérant du district de Québec des distilleries Melcher's, **M. Jean-Jacques Guay,** gérant des ventes de Melcher's à la, Place Bonaventure, à Montréal, **MM. Neil Belcourt** et **Guy Gosselin,** tous deux représentants de Melcher's à Québec et **M. Hervé Robert,** président de la compagnie "Les Spécialités de ciment et de tuile Ltée".

Après avoir lui-même communiqué les noms de ces personnes, le chef du gouvernement provincial n'a pas écarté la possibilité que d'autres accusations soient portées contre d'autres personnes mêlées de près ou de loin à la saisie de spiritueux y compris, le président de la compagnie Melcher's, M. Sarto Marchand, le procureur de cette compagnie, Me Louis Laroche, de Québec et les employés de la compagnie D'Anjou Transport.

Une enquête publique ?

Par ailleurs, le chef du gouvernement provincial a soulevé la possibilité qu'une enquête publique ait lieu sur le trafic clandestin d'alcool durant la grève des employés de la RAQ si l'enquête policière actuellement en cours ne donne pas des résultats satisfaisants.

M. Bertrand a donné une indication en ce sens peu après que le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, eut de nouveau tenté, devant le comité des régies gouvernementales, d'obtenir la comparution de M. Roger Laverdure, gérant de la section commerciale de la RAQ, pour vérifier des informations selon lesquelles des hôtels et des clubs de nuit s'approvisionneraient en alcool à même des entrepôts de la Régie des alcools.

M. Bertrand a dit que l'enquête policière sur le trafic d'alcool durant la grève se poursuit et que si elle ne donne pas de résultat, une autre enquête, publique celle-là, aura lieu devant les tribunaux.

L'enquête policière en cours fait suite à la découverte de 792 caisses de boissons alcooliques à Ville de Vanier vendredi dernier. Ces 792 caisses de spiritueux, évaluées à $100,000, provenaient des distilleries

Voir MELCHER'S en page 2

La moitié des "nouveaux" chômeurs sont québécois

OTTAWA (PC) — Plus de la moitié des personnes qui ont grossi le rang des chômeurs au cours du mois d'octobre sont des citoyens du Québec. En effet, des 26,000 "nouveaux" chômeurs, 14,000 sont du Québec, soit 53 p. 100.

L'Ontario compte seulement 2,000 chômeurs de plus, entre les mois de septembre et octobre et les Prairies ont vu le nombre de leurs chômeurs diminuer de 2,000 au cours du même laps de temps.

Selon les chiffres publiés aujourd'hui par le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de la Main-d'oeuvre, le Canada comptait à la mi-octobre 288,000 chômeurs, soit 26,000 de plus qu'en septembre et 34,000 de plus qu'en octobre 1967.

Au Québec, le nombre des sans-emploi atteignait 113,000 à la mi-octobre, en regard de 99,000 en septembre 1968 et 96,000 en octobre 1967.

Le rapport établit le taux du chômage à 3.6 p. 100 des effectifs ouvriers, comparativement à 3.3 p. 100 en octobre 1967, et à 2.6 p. 100 en octobre 1966.

Après les ajustements saisonniers, le taux du chômage s'élevait à 5.1 p. 100.

Ce rapport, basé sur un échantillonnage fait auprès d'environ 35,000 foyers à travers le pays, précise que 38 p. 100 des 288,000 chômeurs

Voir CHOMEURS en page 2

Paul VI: Dieu n'est pas mort

CITE DU VATICAN (AFP) — "Dieu n'est pas mort", a déclaré le pape au cours de l'audience générale d'hier, en se référant à certains courants de la pensée moderne selon lesquels Dieu serait mort dans la mentalité de l'homme.

"Ce n'est pas le soleil qui s'est éteint, a poursuivi le saint-père, c'est l'oeil de l'homme qui s'est aveuglé. L'indifférence religieuse est à la mode. La métaphysique, dit-on, est finie. L'athéisme se retranche derrière la science pour s'affirmer comme une libération. La connaissance de Dieu, soutient-on, est impossible, voir inutile ou même nuisible."

Certains s'étonnent, a poursuivi en substance le pape, que l'Eglise continue à porter témoignage au Christ et à la gloire de Dieu et se disent que cela ne pourra pas durer, que l'Eglise finira "par se conformer aux théologies de l'incrédulité moderne, du nihilisme philosophique contemporain".

"Ce qui nous inquiète, a dit ensuite le saint-père, c'est la difficulté accrue de communiquer aux hommes notre message religieux... Or l'homme moderne a plus besoin que l'homme d'autrefois d'entrer en contact avec le mystère de Dieu. Mais il a moins qu'autrefois la facilité d'admettre ce mystère nécessaire et inéluctable, parce qu'il a élargi l'espace d'étude et d'observation de son intelligence."

"Dieu se tait", dit la littérature contemporaine, a conclu le pape. "Il se fait à notre oreille naturelle, mais pour se faire chercher et entendre par d'autres moyens. Deux devoirs nous incombent de ce fait : d'abord jouir de la connaissance que nous avons déjà de Dieu et puis de le chercher passionnément là où Il se laisse rencontrer."

AUJOURD'HUI

- Nouvelle vague de contestation étudiante — page 13
- Le président de l'UGEQ donne sa démission — page 14
- La prison de Québec répond aux professeurs — page 25
- Le séparatisme ne peut mener à la liberté économique — page 40
- La prison de Québec répond aux "13" — page 25
- L'ère des containers — page 94

SOMMAIRE

Annonces classées / 82 à 94
Arts et spectacles / 80-81
Bandes dessinées / 44
Courrier "Que faire ?" / 37
Décès, Naissances, etc / 95
Editorial / 4
Finance / 40 à 42
Horoscope / 33
Informations étrangères / 73 à 78
Les secrets de polichinelle / 28
Loisirs et récréation / 44
Mots croisés / 87
"Mot-mystère" / 11
Nouvelles nationales / 25
Radio et Télévision / 46-47
Sports / 49 à 66
Tribunaux / 8 et 10
Vie féminine / 26 à 37
Votre médecin / 36

CKAC 73

OTAN: l'ambassadeur canadien nie qu'il veuille démissionner

BRUXELLES. (PC, UPI) — L'ambassadeur canadien à l'OTAN, M. Ross Campbell, a démenti aujourd'hui les informations selon lesquelles il songe à abandonner son poste à cause de l'attitude "imprécise" du gouvernement canadien concernant la contribution militaire du Canada à l'OTAN.

"Je ne songe certainement pas à démissionner", a affirmé M. Campbell dans une interview, en commentant la nouvelle diffusée par un poste de radio de Toronto selon laquelle il aurait envisagé de quitter son poste.

M. Campbell a refusé toutefois de commenter une autre information selon laquelle il aurait déclaré au reporter torontois Paul Aekhurst que la politique du Canada était inacceptable et "disgracieuse". "Restons-en là", s'est-il contenté de répondre.

M. Campbell a donné hier soir une réception qui groupait plusieurs diplomates et journalistes, mais il affirme aujourd'hui qu'il n'a fait aucune déclarations aux reporters. "La nouvelle est fausse, mais très embarrassante", a-t-il dit.

"Quand j'ai des avis à donner, je les donne privément aux deux ministres intéressés (MM. Sharp et Cadieux)", a ajouté l'ambassadeur.

Interrogé à ce sujet ce matin, le ministre des Affaires extérieurs, M. Sharp, a répété le démenti apporté par M. Campbell. "Si des journalistes vont à des réceptions et écoutent les conversations, je ne sais pas ce qu'ils m'entendront dire", a ajouté le ministre.

De son côté, Paul Aekhurst, reporter du poste de radio CHUM, a réaffirmé que l'am-

Voir OTAN, page 2

• *Autres informations* — page 73

Un certain mystère plane quant à l'attitude canadienne

par Pierre SAINT-GERMAIN
envoyé spécial de LA PRESSE à l'OTAN

BRUXELLES — Le Canada est l'une des têtes d'affiche de la session ministérielle de l'OTAN qui s'est ouverte hier à Bruxelles, et dont le principal objet consiste à définir la réaction de l'Ouest à la suite de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie.

Le réexamen en cours de la politique de notre pays au sein de l'Alliance atlantique constitue en effet l'un des points d'interrogation qui préoccupent certains dirigeants du monde occidental.

A quoi aboutira la revision mise à l'étude par M. Pierre Elliott Trudeau? Au retrait, ou tout au moins, à la réduction, des forces canadiennes stationnées en Europe? A l'abandon du rôle nucléaire que joue l'Aviation canadienne dans le cadre atlantique?

Ce sont là deux des questions que l'on se pose au sein des délégations réunies dans la capitale belge. Même les principaux porte-parole d'Ottawa, MM. Mitchell Sharp, ministre des Affaires extérieures, et Léo Cadieux, ministre de la Défense, ne peuvent y répondre avec précision, pas plus d'ailleurs que le général Allard, chef d'état-major des forces canadiennes, lui aussi dépêché à Bruxelles.

Soit dit en passant, le fait que deux francophones jouent

Voir MYSTERE en page 2

Place Radio-Canada

Le Conseil du trésor a approuvé la construction de la Place Radio-Canada à Montréal. Le président de ce conseil, M. Charles Drury, en a donné l'assurance hier aux Communes à un député qui voulait savoir si en plus une dépense de $66,000,000 avait été autorisée à cette fin. M. Drury a répondu que le montant de la construction n'avait pas encore été déterminé.

Les ateliers d'Air Canada: scission chez les libéraux

par Fernand BEAUREGARD
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — L'avenir de la base d'entretien d'Air Canada à Winnipeg va diviser le caucus libéral national.

C'est du moins ce que l'on est porté à conclure à la suite d'une conférence de presse accordée hier aux courriéristes parlementaires par les 17 membres du comité "ad hoc" qui venait de siéger.

Le thème de la réunion du comité avait été officiellement l'étude de deux problèmes importants: 1) l'aménagement d'un deuxième aéroport international à Montréal ou dans sa périphérie et 2) le cas de la base d'entretien d'Air Canada dans la capitale manitobaine.

Pourquoi une conférence de presse ? Principalement, ont déclaré deux porte-parole du caucus libéral fédéral québécois, pour rejeter catégoriquement l'accusation contre lui lancée par une centrale syndicale du Québec.

En effet, la FTQ venait d'accuser la députation libérale fédérale de faire preuve "d'insouciance et de passivité" à l'égard des deux problèmes ci-dessus mentionnés.

Le président du caucus québécois, M. J.A. Mongrain et le président du comité "ad hoc", M. André Ouellet, ont tour à tour tenté de démontrer le "mal fondé" d'une telle accusation, déclarant que les députés libéraux de Québec à Ottawa ont toujours été conscients de ces problèmes, qu'ils les ont étudiés en profondeur et qu'ils sont prêts à exposer leur position devant le caucus national et ultérieurement devant le public.

Sans entrer dans les détails, les deux porte-parole, en sus des opinions exposées dans un communiqué, ont clairement indiqué qu'ils appuient la conclusion des multiples rapports d'experts, conclusion équivalant à l'arrêt de mort de la

Voir AIR CANADA en page 2

A l'approche des Fêtes

M. Bertrand fait une mise en garde aux grévistes de la R.A.Q.

par Michel LORD
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, a mis en garde hier les grévistes de la Régie des alcool contre la prolongation du conflit durant la période des Fêtes en raison des pertes énormes qu'encourrait alors le gouvernement.

Il a demandé aux syndiqués de ne pas oublier leurs devoirs de citoyens. "Si la vente des boissons alcooliques n'est pas un service essentiel, a dit le premier ministre, il n'en reste pas moins que les pertes encourues à cause de la grève empêchent le gouvernement de faire des déboursés dans des secteurs essentiels, comme la construction d'écoles, de routes . . ." Il parlait alors devant le Comité parlementaire des régies gouvernementales réuni pour la septième fois hier.

Avant de lancer cet avertissement, M. Bertrand avait établi d'une part que la Régie était allée aussi loin qu'elle le pouvait dans ses offres monétaires, mais que d'autre part le gouvernement n'interviendrait pas par une loi afin d'imposer ces offres et le retour au travail des grévistes.

Au sujet des offres de la Régie, le ministre d'Etat délégué à la Fonction publique, M. Marce Masse, devait cependant nuancer la déclaration du premier ministre en disant que les positions patronales pouvaient encore connaître "certains assouplissements". Il n'a pas voulu préciser sur quels points les négociateurs patronaux pouvaient assouplir leurs positions qui semblaient inflexibles lors de la dernière séance de négociations, hier matin.

D'autre part au cours de la réunion du Comité, M. Bertrand et à sa suite M. Masse ont annoncé la formation prochaine d'un comité pluripartite pour étudier dès maintenant ce que sera la politique salariale du gouvernement lors de la prochaine ronde de négociations en 1971.

Consultation auprès des syndiqués ?

En outre, le ministre délégué à la Fonction publique a laissé entendre que le ministère du Travail pourrait mener une consultation auprès de tous les syndiqués du Québec afin de savoir s'ils acceptent comme maintenant, d'après lui, de laisser la direction de leurs intérêts aux grandes centrales syndicales.

Cette proposition a fait bondir le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, qui a rétorqué : Jusqu'à maintenant ce sont les syndicats autonomes qui ont dirigé leurs destinées au sein de la CSN, non les dirigeants de la centrale ou des fédérations. Ce n'est pas le gouvernement qui va venir changer la structure des syndicats au mépris des droits des syndiqués."

Dans ce conflit, la CSN a maintes fois été accusée par des porte-parole du gouvernement de se servir des grévistes de la RAQ comme de pions dans un jeu d'échec avec le gouvernement.

Pour la première fois depuis le début des réunions en rapport avec la grève à la RAQ, l'opposition a réussi à embarrasser le premier ministre ou le ministre responsable des négociations, M. Masse. Ces derniers ont dû se défendre en invoquant la précédente grève à la RAQ que le gouvernement libéral d'alors avait été obligé de régler.

Ce n'était pas une réponse satisfaisante pour l'opposition qui accusait le gouvernement d'avoir fait des grévistes "des otages" en vue de régler d'autres négociations dans le secteur public. Selon M. Pierre Laporte, député de Chambly, la population du Québec ne demande plus comment s'est réglée la grève de 1964, mais elle se demande comment le gouvernement va régler la présente grève.

A cet égard, il a accusé le gouvernement de refuser de prendre ses responsabilités, soit en forçant le retour au travail par une loi, soit en donnant le mandat à ses négociateurs de tout faire pour régler. On est en droit de se demander, a-t-il ajouté, si le gouvernement ne mène pas une guerre d'usure contre les grévistes.

De leur côté, les porte-parole syndicaux n'ont pas indiqué que leurs positions allaient changer au sujet des clauses salariales. A cet égard, c'est le premier ministre lui-même qui a rappelé les compromis des syndiqués en la matière depuis le début de la grève. Leurs demandes sont passées de 40 p. 100 à 30, puis à 27 p. 100.

Les clauses salariales

Hier matin, la CSN avait organisé une séance de consultation avec les délégués régionaux des deux syndicats de la RAQ. Tout indique qu'ils ont appuyé l'attitude de leurs négociateurs.

Ce matin, les négociations devaient reprendre à neuf heures. Comme depuis plus d'une semaine elles seront publiques, mais lors de cette séance, non seulement les journalistes seront présents, mais également des députés et des ministres si ceux-ci répondent à l'invitation que leur a lancée hier le président de la CSN, M. Marcel Pépin. "Allez-voir ce qui se passe à la table des négociations puisque le premier ministre refuse que le Comité des régies gouvernementales serve aux négociations", avait-il suggéré.

Cette suggestion devait s'avérer particulièrement opportune puisque quelques instants après l'intervention de M. Pépin, le premier ministre proposait malgré les protestations de l'opposition l'ajournement sine die du Comité.

AIR CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

base d'Air Canada à Winnipeg.

Leur communiqué précise les deux principes qui inspirent leur attitude:

1) L'efficacité et l'économie doivent primer.

2) Les considérations d'ordre social et économique doivent aussi être prise en considération, en fonction du bien commun dans un contexte canadien.

Or, depuis plus d'une décennie, les spécialistes se sont penchés sur le problème de la base d'Air Canada à Winnipeg. Et dans la très forte majorité, tous ont conclu qu'une fois les avions à hélice complètement disparus de la flotte d'Air Canada, ladite base ne pourrait plus être exploitée de façon rentable.

On sait par ailleurs qu'Air Canada est en voie de se débarrasser de ses Viscount (il ne lui en reste que 36) et de ses Vanguard. Et que tout l'appareillage, tout l'équipement de la base de Winnipeg sont conçus pour l'entretien de ce type d'avion. Pour assurer l'entretien d'avions à réaction, cette base devrait être entièrement rééquipée, au coût minimum de $10 millions alors même qe la base d'entretien de Montréal possède déjà cet équipement.

D'où les députés libéraux du Québec à Ottawa concluent en toute logique, et pour des motifs d'efficacité et d'économie; 1) que la base de Winnipeg, dans sa forme actuelle, n'aura plus d'ici peu sa raison d'être; 2) que réaménager cette base en vue de l'entretien des réactés DC9 serait un nonsens et une opération économique désastreuse, vu que la base de Montréal est présentement équipée pour ce type d'entretien.

L'opposition au sein du caucus

Mais il arrive que d'autres députés libéraux, du Manitoba ceux-là, tout en reconnaissant le bien-fondé du rapport des experts, arguent qu'Air Canada ne peut pas tout simplement apposer les scellés sur cette base, mettant en chômage plus de mille employés, privant la ville de Winnipeg d'un revenu annuel de quelque $10 millions (revenus en salaires et sommes perçues par les fournisseurs locaux d'Air Canada). Ces députés qui tiendront un caucus d'ici quelques jours, prétendent qu'Air Canada doit offrir une alternative. Ce que peut être cette alternative, ils l'annonceront en temps et lieu.

Il existe aussi une autre source d'opposition au déménagement de cette base vers Montréal. Elle provient de députés néo-démocrates, notamment de Stanley Knowles qui s'est fait à maintes reprises en chambre, le défenseur de la cause manitobaine.

Une bataille perdue?

Si l'on se rapporte aux déclarations du ministre des Transports, M. Paul Hellyer, aux conclusions des experts à l'issue d'enquêtes non-partisanes, il semble inconcevable que le gouvernement déroge à sa ligne de conduite, fondée presque brutalement sur l'efficacité et l'économie, et cède à des pressions d'ordre politique qui l'incitent à maintenir en opération une base aérienne d'entretien qui ne saurait être que déficitaire, dans sa forme actuelle.

Il restera à ce même gouvernement à trouver le moyen de compenser la population de Winnipeg pour les pertes sérieuses que lui fera subir la disparition de cette "mine d'or" que constitue la base d'Air Canada.

LA MÉTÉO

MAXIMUM AUJOURD'HUI 35
MINIMUM LA NUIT PROCHAINE 25

Prévisions officielles émises par le Bureau météorologique de Montréal :

Régions de Montréal et Ottawa : nuageux avec quelques périodes ensoleillées aujourd'hui. Vendredi généralement nuageux. Un peu plus doux vendredi. Vents du nord-ouest de 15 à 25 milles. Légers ce soir. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal et Ottawa, 35 et 25.

Régions d'Abitibi et Pontiac-Témiscamingue : généralement nuageux avec quelques chutes de neige locales aujourd'hui. Vendredi nuageux avec neige intermittente. Un peu plus doux vendredi. Vents du nord-ouest de 15 milles légers ce soir et du sud de 15 milles vendredi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Val-d'Or et Rouyn-Noranda, 30 et 25 ; Témiscamingue, 32 et 25.

Régions des Laurentides, Cantons de l'Est et Québec : nuageux avec quelques chutes de neige locales aujourd'hui. Vendredi généralement nuageux. Températures de saison vendredi. Vents du nord-ouest de 15 à 25 milles. Légers ce soir. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Saint-Agathe, 30 et 25 ; Sherbrooke et Québec, 32 et 28.

OTAN

SUITE DE LA PAGE 1

bassadeur lui avait dit "non confidentiellement" que la position du Canada envers l'OTAN était "disgracieuse", qu'il a eu plus tard l'occasion de répudier cette remarque mais qu'il ne l'a pas fait.

Prudence du Canada

L'incident Campbell a culminé une journée au cours de laquelle certaines appréhensions se sont manifestées parmi les membres de l'alliance atlantique quant à l'avenir des forces canadiennes en Europe.

Alors que le conseil ministériel de l'OTAN se réunit pour procéder à un examen de sa stratégie à la suite de l'occupation de la Tchécoslovaquie, il semble que le Canada n'a pas l'intention de prendre d'engagements précis à long terme parce que toute la politique d'Ottawa au sein de l'alliance fait actuellement l'objet d'un réexamen en profondeur.

Le ministre canadien de la Défense, M. Léo Cadieux, apportera sans doute quelques éclaircissements à la réunion d'aujourd'hui du comité de la défense. Mais il sera forcément prudent puisque le gouvernement fédéral n'a pas encore terminé son étude et que très probablement il ne pourra prendre de décisions avant le début de la nouvelle année.

Aux journalistes qui l'interrogeaient hier, M. Cadieux a déclaré: "Nous comptons maintenir nos forces en Europe l'année prochaine. Cela est certain." Mais il n'a pas précisé si ces forces ne seront pas réduites. On avait l'impression que, sur ce point, le ministre n'en dira pas davantage à ses collègues du comité de la Défense.

M. Cadieux a par ailleurs déclaré que son gouvernement appuie fortement l'idée de tenir une réunion au sommet de l'OTAN à Washington, le printemps prochain. Il commentait des informations selon lesquelles M. Richard Nixon envisagerait de convoquer une telle conférence des chefs d'Etat de l'alliance. Un tel sommet, a dit M. Cadieux, se révélerait "utile" car certains pays qui souhaitent se retirer de l'OTAN pourraient le faire savoir à ce moment.

Parlementaires embarrassés

Les parlementaires canadiens qui ont pris part hier à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, étaient plutôt embarrassés devant leurs collègues des autres pays. Ceux des Etats-Unis ne cachaient pas l'inquiétude que leur inspire cette attitude équivoque du Canada.

Le sénateur libéral Daniel Lang a déclaré au cours d'une interview que "l'équivoque entretenue par le gouvernement canadien quant à notre position en Europe nous a discrédités aux heux de nos alliés. Faire durer cette équivoque en ne prenant que des engagements limités pour l'avenir, ne peut qu'accroitre la méfiance de nos alliés."

De l'avis de M. Alastair Gillespie, député libéral de Toronto-Etobicoke, cette situation met en danger les rapports du Canada avec les Etats-Unis "et toute la politique étrangère du pays serait compromise si nous devions nous retrer de l'Europe".

Les délégués de l'OTAN ont peu apprécié la déclaration faite, vendredi dernier, à Kingston, par M. Trudeau, qui a affirmé qu-il est "moins inquiet de ce qui se passe à Berlin que de ce qui pourrait se produire à Chicago ou New York, ou dans nos propres villes".

M. Lang estime que M. Trudeau n'aurait pas pu choisir moment plus inopportun pour faire sa déclaration.

La position du Canada a fait l'objet hier soir de nombreuses questions, posées par les journalistes à M. Manlio Brosio, secrétaire-général de l'OTAN qui tenait une conférence de presse. M. Brosio les a éludées toutes, et s'est montré extrêmement circonspect dans ses réponses.

Une question importante qui figure à l'odre du jour du Conseil de l'OTAN est celle de savoir ce que les pays membres de l'Alliance devraient faire en cas d'intervention soviétique contre d'autres pays communistes, comme la Yougoslavie, la Roumanie et l'Albanie.

Statu quo pour au moins un an

Les deux ministres ont toutefois reconnu qu'ils ignorent ce que seront les conclusions de la réévaluation des tâches du Canada dans le cadre de l'OTAN. Par ailleurs, tout indique qu'ils ne sont pas habilités à approuver les initiatives que pourraient prendre les membres de l'Alliance au cours de cette session, à supposer que de telles décisions entraînent un accroissement de la contribution canadienne. Bref, c'est apparemment le statu quo, pour au moins un an, en ce qui concerne notre pays.

Il est évident, de l'avis même de MM. Sharp et Cadieux, que l'attitude du Canada, du fait de son appartenance au continent nord-américain, peut être différente de celle des pays d'Europe. Au demeurant, il est non moins clair qu'Ottawa devra consulter, sans pour autant faire acte de soumission, les autorités américaines avant d'arrêter sa position.

Les observateurs indépendants considèrent tout à fait logique que le Canada tout en restant fidèle à l'OTAN cherche à assurer la défense de l'Amérique du Nord, par le truchement d'ententes avec Washington, plutôt qu'à jouer en Europe un rôle que sa situation géographique, entre autres raisons, ne lui permet guère d'assumer.

La thèse de M. Trudeau jugée juste

Aussi bien, la thèse de M. Trudeau selon laquelle le Canada serait bien plus menacé par les troubles qui pourraient éventuellement se produire aux Etats-Unis, et au Canada même, que par le communisme est qualifiée de juste dans ces mêmes milieux. En tout état de cause, on devrait obtenir aujourd'hui des précisions sur les points de vue du Canada.

Notre ministre des Affaires extérieures doit donner une conférence de presse. D'autre part, M. Cadieux est censé prendre la parole devant les journalistes, cet après-midi, après la séance du comité des plans de défense de l'OTAN.

Les deux porte-parole d'Ottawa seront sans doute moins vagues que ne l'a été, hier soir, le secrétaire général de l'Organisation atlantique, M. Manlio Brosio, dont la conférence de presse a été caractérisée, comme jamais dans le passé, par des questions des corresponsants canadiens.

— Considéreriez-vous comme grave que le Canada retire, éventuellement, ses forces stationnées en Europe dans le cadre de l'OTAN, comme certains commentateurs lui prêtent ces intentions?

A cela, M. Brosio a répondu, en substance, qu'il ne pouvait se prononcer sur une décision qui n'a pas été annoncée.

Un autre journaliste a demandé: "Serait-il acceptable que le Canada modifie son rôle nucléaire au profit de forces plus conventionnelles?

S'il y a un problème à ce sujet, a expliqué M. Brosio, il ne concerne pas seulement le Canada. Dans quelle mesure l'Aviation de l'OTAN doit être réservée à la force nucléaire, voilà un problème qui est examiné par l'Alliance et qui sera résolu par les meilleures idées et les meilleurs principes que l'Alliance aura retenus", a ajouté le secrétaire général, avec son habileté coutumière.

A une autre question, sur le point de savoir si la revision de la politique du Canada n'aménerait pas ce dernier à faire fi de ses engagements à l'égard de l'OTAN, M. Brosio a retorqué: Je ne vois pas que le Canada envisage de ne pas respecter ses engagements. Il demeurera fidèle, sa coopération se poursuivra comme dans le passé. Je suis sûr que les mesures que pourrait prendre le gouvernement d'Ottawa continueront à aider l'Alliance.

Personne, vraisemblablement, ne met en doute ces paroles, mais il s'agit de savoir comment se traduira dans les faits la nouvelle fidélité du Canada à l'OTAN.

MELCHER'S

SUITE DE LA PAGE 1

Melcher's à Berthierville. Elles étaient supposément destinées à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, mais l'enquête de la police aurait révélé qu'elles devaient être livrées au Québec.

La police appuie son hypothèse sur le fait qu'au moment de la saisie, l'alcool était entreposé en partie dans un entrepôt à Ville de Vanier, celui des Spécialités de ciment et de tuile Ltée. Les autres caisses de boisson furent trouvées dans un camion de la firme D'Anjou Transport, appartenant au député de l'Union nationale de Kamouraska, M. J.-Adélard D'Anjou, et dans une remorque de la société Hervé Transport. On croit que 300 autres caisses de boisson, qui n'ont pas été saisies, auraient été expédiées dans d'autres régions de la province avant que la police n'intervienne.

Des questions pour le président

Le chef du gouvernement provincial n'a pas fait écho à tous ces détails, hier, en annonçant la décision du ministère de la Justice de porter des accusations.

Cependant, il a bien spécifié que c'est en rapport avec cette affaire que les cinq personnes seront traduites devant les tribunaux.

Au sujet du président des distilleries Melcher's, M. Sarto Marchand, M. Bertrand a d'abord dit qu'il devra expliquer pourquoi les caisses de 40 onces de Melcher's Gold Cross Finest Geneva, saisies à Ville de Vanier, portaient un chiffre indiquant une cargaison destinée à la Régie des alcools du Québec au lieu d'une estampille précisant un produit destiné à la Régie des alcools du Nouveau-Brunswick.

On sait que M. Marchand lui-même a déclaré que la cargaison saisie était destinée au Nouveau-Brunswick.

M. Bertrand a ensuite soulevé la possibilité qu'une accusation soit portée contre M. Marchand en répondant de la façon suivante au chef de l'Opposition, M. Jean-Lesage qui venait de lui demander pourquoi aucune sommation n'avait été émise contre cet homme d'affaires.

"Les personnes qui sont impliquées dans cette affaire, a dit M. Bertrand, quelles qu'elles soient, de quelque milieu qu'elles soient, si les preuves sont suffisantes, subiront le sort que l'on réserve en pareil cas aux personnes qui sont mêlées à un commerce illicite."

Le cas de Me Laroche

M. Bertrand a tenu des propos dans le même sens au sujet du procureur de la compagnie Melcher's, Me Louis Laroche, de Québec, qui à l'occasion de la saisie des spiritueux, se serait emparé de l'ordre de route du chauffeur de la remorque de la compagnie D'Anjou Transport.

M. Bertrand a déclaré que le cas de Me Laroche a été porté à l'attention du Barreau et il a répété que si des personnes, quelles qu'elles soient, ont entravé la marche de la justice lors de la saisie, elles recevront le traitement qu'elles méritent.

D'après un rapport de police publié hier par un quotidien de la capitale provinciale, Me Laroche se serait non seulement emparé de l'ordre de route, mais aurait également proféré des menaces à l'endroit des officiers de police qui étaient sur les lieux lors de la saisie.

L'avocat aurait déclaré notamment: "Le c ... de rat qui a fait la plainte, si on peut mettre la main dessus, il va passer un mauvais quart d'heure."

Le même rapport de police mentionne que Neil Belcourt, agent de la Melcher's contre qui des accusations doivent être portées, aurait déclaré à la même occasion : "Ça prend des chiens et des écoeurants pour faire cela à une compagnie canadienne-française. On aurait fermé les yeux pour une compagnie anglaise."

Lévesque: "On se déculotte en public"

Incident à signaler, le chef du Parti Québécois, M. René Lévesque, a lui-même repris, à sa façon, ces propos, en insistant, devant le comité des régies gouvernementales, sur le fait que ce sont encore "cinq canayens, comme nous autres, qui sont devant les cours".

"Par ailleurs, combien d'autres distilleries, combien d'autres commerçants ne sont pas en cour alors que nous, comme des masochistes, on se déculotte en public?" a demandé M. Lévesque.

Commentant également les accusations portées par le ministère de la Justice, le leader de l'Opposition, M. Pierre Laporte, a laissé entendre, de son côté, que c'est pour empêcher les députés de l'Opposition de poser des questions sur cette affaire que le gouvernement s'est empressé de porter des accusations.

"Si le procureur général n'avait pas agi, a répondu M. Bertrand, on l'accuserait de ne pas agir. Quand il agit, on dit qu'il ferme les avances. C'était mon devoir d'agir, j'ai agi."

Par ailleurs, en réponse à une série de questions qui lui avaient été posées la veille, M. Bertrand a révélé que la compagnie de Transport D'Anjou avait bel et bien un permis de la Régie des transports pour véhiculer des boissons alcooliques de Montréal à Edmundston et de Québec à Edmundston, via la route 2.

M. Bertrand a en outre confirmé que le député de l'Union nationale de Kamouraska, M. J.-Adélard D'Anjou, est le principal actionnaire de cette société.

Précisions de M. D'Anjou

Quant à M. D'Anjou lui-même, qui était absent de la Chambre mardi, il a soulevé une question de privilège pour faire une mise au point touchant les articles écrits à son sujet depuis la nouvelle de la saisie.

M. D'Anjou a dit que ce n'est que lundi qu'il a été mis au courant des événements.

Quant au chauffeur de la remorque, M. D'Anjou a expliqué que ce n'est qu'à la dernière minute vendredi dernier qu'il a été informé de son changement de destination et il a dit qu'il a négligé d'en prévenir sa compagnie.

Tout comme mardi, l'affaire de la saisie d'alcool à Ville de Vanier, a de nouveau soulevé, hier, un feu nourri de questions de la part des députés libéraux.

Le leader de l'Opposition, M. Pierre Laporte, a demandé notamment au gouvernement de vérifier des informations qui lui laissent croire que des caisses de boisson seraient manipulées à des entrepôts de la RAQ malgré la grève.

D'après l'une de ces informations, des employés de l'agence "Alliance sécurité" auraient chargé des camions d'alcool à l'entrepôt de la RAQ du Pied-du-Courant, à Montréal.

Deux wagons du Canadien Pacifique seraient par ailleurs stationnés au même endroit pour être chargés d'alcool.

M. Laporte a demandé enfin de vérifier une information selon laquelle un inspecteur de la RAQ, M. Massicotte, aurait utilisé son domicile comme entrepôt de transbordement pour de l'alcool de la RAQ. Une saisie de 1,800 bouteilles aurait d'autre part été effectuée chez le même individu.

L'ex-ministre de la Justice, Me Claude Wagner, s'est dit enfin en possession d'informations selon lesquelles l'entrepôt des Spécialités de tuile et ciment aurait déjà servi au mois de juillet pour des transbordements d'alcool.

Le premier ministre Jean-Jacques Bertrand doit répondre aujourd'hui à ces questions tout en fournissant des détails additionnels sur les enquêtes en cours et les saisies qui ont été effectuées depuis le début de la grève.

CHOMEURS

SUITE DE LA PAGE 1

sont sans emploi depuis moins d'un mois, que 33 p. 100 d'entre eux se cherchent du travail depuis un à trois mois tandis que 29 p.c. sont des chômeurs chroniques qui n'ont pas travaillé de l'été.

Les effectifs ouvriers ont augmenté de 24,000 au cours de cette même période pour atteindre 7,995,000 travailleurs, ce qui représente également une augmentation supérieure à la moyenne. Pour toute l'année, l'augmentation du nombre de travailleurs s'élève à 304,000.

Voici le tableau de l'embauche au Canada à la mi-octobre (en milliers de personnes) :

AU CANADA

	Oct. 1968	Sept. 1968	Oct. 1967
Effectif ouvrier	7,995	7,971	7,691
Ayant un emploi	7,707	7,709	7,437
Sans emploi	288	262	254
REGION DE L'ATLANTIQUE			
Effectif ouvrier	650	658	653
Ayant un emploi	616	630	626
Sans emploi	34	28	27
QUEBEC			
Effectif ouvrier	2,241	2,250	2,181
Ayant un emploi	2,128	2,151	2,085
Sans emploi	113	99	96
ONTARIO			
Effectif ouvrier	2,961	2,932	2,815
Ayant un emploi	2,886	2,859	2,743
Sans emploi	75	73	72
REGION DES PRAIRIES			
Effectif ouvrier	1,344	1,337	1,261
Ayant un emploi	1,320	1,311	1,242
Sans emploi	24	26	19
REGION DU PACIFIQUE			
Effectif ouvrier	799	794	781
Ayant un emploi	757	758	741
Sans emploi	42	36	40

La police est à la recherche d'un chauffard

La police de Montréal est présentement à la recherche d'un chauffard dont l'auto aurait tué un jeune Suisse de 21 ans, M. Denis Houlmann, peu avant minuit et demi lundi matin, à l'intersection des rues Saint-Urbain et Sherbrooke.

Tout témoin de l'accident est prié d'entrer en communication avec l'agent Claude Perreault, en composant : 872-4450, entre 9 h. du matin et 5 h. de l'après-midi.

VENTE • ECHANGE • RÉPARATION
ÉCONOMIE de 100% sur le chauffage
BOULE DE FEU ENRG.
CHAUFFERETTE PORTATIVE À L'HUILE
CHAS. E. LEPAGE CIE ENRG
2211 est, rue BÉLANGER
721-6201

VENTE • ECHANGE • RÉPARATION
LE SEUL — L'UNIQUE
LE VRAI
GALERIE DU COUCOU CHANCEUX
CADEAU IDÉAL POUR LES FÊTES
Demandez notre dépliant
2211 est, rue Bélanger
721-6201

Achetez maintenant
payez en février 1969
SANS INTERET
Demandez nos prix et conditions extraordinaires
RENSEIGNEMENTS GRATUITS
ALSCO ALSCO ALSCO
FENETRES et PORTES en aluminium avec moustiquaire. Emaillées - anodisées - naturelles.
AUVENTS en fibre de verre, grand choix de couleurs.
REVETEMENTS en aluminium (clapboard) grand choix de couleurs.
DECOUPEZ CETTE ANNONCE POUR BESOIN FUTUR
MANUFACTURIER AVEC 20 ANS D'EXPERIENCE
QUALITE ET SERVICE GARANTIES
1530, rue BEAUBIEN est, Montréal
Téléphonez maintenant
279-8551
(Frais interurbains acceptés)

B.P.
GRAND SPÉCIAL D'AUTOMNE SUR REVÊTEMENT et CORNICHES

BENOIT PERRAS
Président
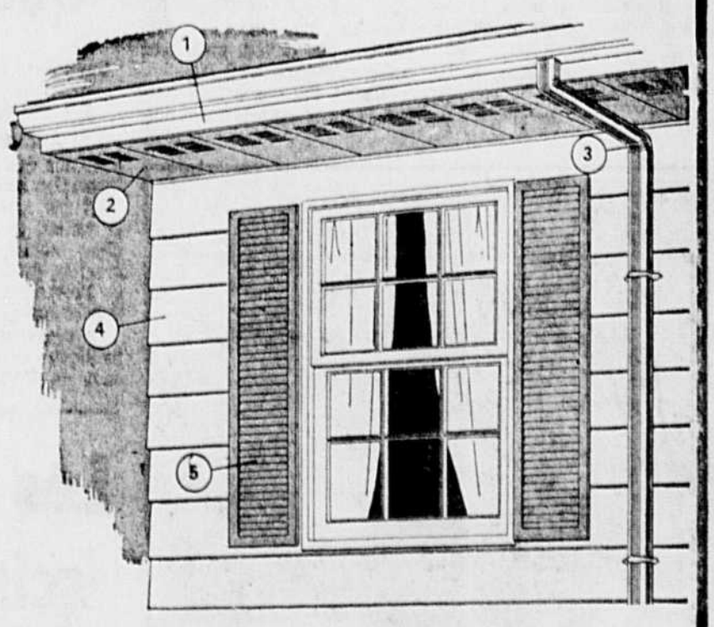

1—Parements
2—Soffites
3—Gouttières
4—Revêtements
5—Persiennes
REVÊTEMENT D'ALUMINIUM
FENETRES EN ALUMINIUM | PORTES EN ALUMINIUM | AUVENTS EN FIBRE DE VERRE et autres spécialités
GARANTIE DE 20 ANS • ESTIMATION GRATUITE
B.P.
ALUMINIUM
7/4, PIERRE-VIGER BOUCHERVILLE 655-1324
CENTRE D'ACHATS BOUCHERVILLE

MYSTERE

SUITE DE LA PAGE 1

les premiers violons dans la délégation canadienne ne passe pas inaperçu.

Cette incertitude tend, estiment les observateurs les plus autorisés, à paralyser l'attitude du Canada au cours des travaux de cette importante réunion. Il y a plus pour certains pays, notamment la République fédérale allemande, l'hypothèse selon laquelle Ottawa pourrait rapatrier ses effectifs ne manque pas, signale-t-on, de soulever de vives inquiétudes.

Une telle décision, soutient-on, serait de nature à affaiblir l'OTAN dans la mesure où d'autres puissances seraient tentées de modifier, sous une forme ou une autre, leur participation à la stratégie atlantique.

En vérité, il est pour le moins exagéré de penser, comme le font certains, que le Canada envisage de se retirer de l'OTAN. MM. Sharp et Cadieux, qui ont reçu des instructions du gouvernement canadien, ont été catégoriques à ce sujet au cours d'entretiens avec les journalistes en dehors, bien entendu, des travaux officiels.

A l'approche des Fêtes

M. Bertrand fait une mise en garde aux grévistes de la R.A.Q.

par Michel LORD
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, a mis en garde hier les grévistes de la Régie des alcool contre la prolongation du conflit durant la période des Fêtes en raison des pertes énormes qu'encourrait alors le gouvernement.

Il a demandé aux syndiqués de ne pas oublier leurs devoirs de citoyens. "Si la vente des boissons alcooliques n'est pas un service essentiel, a dit le premier ministre, il n'en reste pas moins que les pertes encourues à cause de la grève empêchent le gouvernement de faire des déboursés dans des secteurs essentiels, comme la construction d'écoles, de routes . . ." Il parlait alors devant le Comité parlementaire des régies gouvernementales réuni pour la septième fois hier.

Avant de lancer cet avertissement, M. Bertrand avait établi d'une part que la Régie était allée aussi loin qu'elle le pouvait dans ses offres monétaires, mais que d'autre part le gouvernement n'interviendrait pas par une loi afin d'imposer ces offres et le retour au travail des grévistes.

Au sujet des offres de la Régie, le ministre d'Etat délégué à la Fonction publique, M. Marce Masse, devait cependant nuancer la déclaration du premier ministre en disant que les positions patronales pouvaient encore connaître "certains assouplissements". Il n'a pas voulu préciser sur quels points les négociateurs patronaux pouvaient assouplir leurs positions qui semblaient inflexibles lors de la dernière séance de négociations, hier matin.

D'autre part au cours de la réunion du Comité, M. Bertrand et à sa suite M. Masse ont annoncé la formation prochaine d'un comité pluripartite pour étudier dès maintenant ce que sera la politique salariale du gouvernement lors de la prochaine ronde de négociations en 1971.

Consultation auprès des syndiqués ?

En outre, le ministre délégué à la Fonction publique a laissé entendre que le ministère du Travail pourrait mener une consultation auprès de tous les syndiqués du Québec afin de savoir s'ils acceptent comme maintenant, d'après lui, de laisser la direction de leurs intérêts aux grandes centrales syndicales.

Cette proposition a fait bondir le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, qui a rétorqué : "Jusqu'à maintenant ce sont les syndicats autonomes qui ont dirigé leurs destinées au sein de la CSN, non les dirigeants de la centrale ou des fédérations. Ce n'est pas le gouvernement qui va venir changer la structure des syndicats au mépris des droits des syndiqués."

Dans ce conflit, la CSN a maintes fois été accusée par des porte-parole du gouvernement de se servir des grévistes de la RAQ comme de pions dans un jeu d'échec avec le gouvernement.

Pour la première fois depuis le début des réunions en rapport avec la grève à la RAQ, l'opposition a réussi à embarrasser le premier ministre ou le ministre responsable des négociations, M. Masse. Ces derniers ont dû se défendre en invoquant la précédente grève à la RAQ que le gouvernement libéral d'alors avait été obligé de régler.

Ce n'était pas une réponse satisfaisante pour l'opposition qui accusait le gouvernement d'avoir fait des grévistes "des otages" en vue de régler d'autres négociations dans le secteur public. Selon M. Pierre Laporte, député de Chambly, la population du Québec ne demande plus comment s'est réglée la grève de 1964, mais elle se demande comment le gouvernement va régler la présente grève.

A cet égard, il a accusé le gouvernement de refuser de prendre ses responsabilités, soit en forçant le retour au travail par une loi, soit en donnant le mandat à ses négociateurs de tout faire pour régler. On est en droit de se demander, a-t-il ajouté, si le gouvernement ne mène pas une guerre d'usure contre les grévistes.

De leur côté, les porte-parole syndicaux n'ont pas indiqué que leurs positions allaient changer au sujet des clauses salariales. A cet égard, c'est le premier ministre lui-même qui a rappelé les compromis des syndiqués en la matière depuis le début de la grève. Leurs demandes sont passées de 40 p. 100 à 30, puis à 27 p. 100.

Les clauses salariales

Hier matin, la CSN avait organisé une séance de consultation avec les délégués régionaux des deux syndicats de la RAQ. Tout indique qu'ils ont appuyé l'attitude de leurs négociateurs.

Ce matin, les négociations devaient reprendre à neuf heures. Comme depuis plus d'une semaine elles seront publiques, mais lors de cette séance, non seulement les journalistes seront présents, mais également des députés et des ministres si ceux-ci répondent à l'invitation que leur a lancée hier le président de la CSN, M. Marcel Pépin. "Allez-voir ce qui se passe à la table des négociations puisque le premier ministre refuse que le Comité des régies gouvernementales serve aux négociations", avait-il suggéré.

Cette suggestion devait s'avérer particulièrement opportune puisque quelques instants après l'intervention de M. Pépin, le premier ministre proposait malgré les protestations de l'opposition l'ajournement sine die du Comité.

AIR CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

base d'Air Canada à Winnipeg.

Leur communiqué précise les deux principes qui inspirent leur attitude:

1) L'efficacité et l'économie doivent primer.

2) Les considérations d'ordre social et économique doivent aussi être prise en considération, en fonction du bien commun dans un contexte canadien.

Or, depuis plus d'une décennie, les spécialistes se sont penchés sur le problème de la base d'Air Canada à Winnipeg. Et dans la très forte majorité, tous ont conclu qu'une fois les avions à hélice complètement disparus de la flotte d'Air Canada, ladite base ne pourrait plus être exploitée de façon rentable.

On sait par ailleurs qu'Air Canada est en voie de se débarrasser de ses Viscount (il ne lui en reste que 36) et de ses Vanguard. Et que tout l'appareillage, tout l'équipement de la base de Winnipeg sont conçus pour l'entretien de ce type d'avion. Pour assurer l'entretien d'avions à réaction, cette base devrait être entièrement rééquipée, au coût minimum de $10 millions alors même qe la base d'entretien de Montréal possède déjà cet équipement.

D'où les députés libéraux du Québec à Ottawa concluent en toute logique, et pour des motifs d'efficacité et d'économie; 1) que la base de Winnipeg, dans sa forme actuelle, n'aura plus d'ici peu sa raison d'être; 2) que réaménager cette base en vue de l'entretien des réactés DC9 serait un nonsens et une opération économique désastreuse, vu que la base de Montréal est présentement équipée pour ce type d'entretien.

L'opposition au sein du caucus

Mais il arrive que d'autres députés libéraux, du Manitoba ceux-là, tout en reconnaissant le bien-fondé du rapport des experts, arguent qu'Air Canada ne peut pas tout simplement apposer les scellés sur cette base, mettant en chômage plus de mille employés, privant la ville de Winnipeg d'un revenu annuel de quelque $10 millions (revenus en salaires et sommes perçues par les fournisseurs locaux d'Air Canada). Ces députés qui tiendront un caucus d'ici quelques jours, prétendent qu'Air Canada doit offrir une alternative. Ce que peut être cette alternative, ils l'annonceront en temps et lieu.

Il existe aussi une autre source d'opposition au déménagement de cette base vers Montréal. Elle provient de députés néo-démocrates, notamment de Stanley Knowles qui s'est fait à maintes reprises en chambre, le défenseur de la cause manitobaine.

Une bataille perdue?

Si l'on se rapporte aux déclarations du ministre des Transports, M. Paul Hellyer, aux conclusions des experts à l'issue d'enquêtes non-partisanes, il semble inconcevable que le gouvernement déroge à sa ligne de conduite, fondée presque brutalement sur l'efficacité et l'économie, et cède à des pressions d'ordre politique qui l'incitent à maintenir en opération une base aérienne d'entretien qui ne saurait être que déficitaire, dans sa forme actuelle.

Il restera à ce même gouvernement à trouver le moyen de compenser la population de Winnipeg pour les pertes sérieuses que lui fera subir la disparition de cette "mine d'or" que constitue la base d'Air Canada.

LA MÉTÉO

MAXIMUM AUJOURD'HUI 25
MINIMUM LA NUIT PROCHAINE 25

Prévisions officielles émises par le Bureau météorologique de Montréal :

Régions de Montréal et Ottawa : nuageux avec quelques périodes ensoleillées aujourd'hui. Vendredi généralement nuageux. Un peu plus doux vendredi. Vents du nord-ouest de 15 à 25 milles. Légers ce soir. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal et Ottawa, 35 et 25.

Régions d'Abitibi et Pontiac-Témiscamingue : généralement nuageux avec quelques chutes de neige locales aujourd'hui. Vendredi nuageux avec neige intermittente. Un peu plus doux vendredi. Vents du nord-ouest de 15 milles légers ce soir et du sud de 15 milles vendredi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Val-d'Or et Rouyn-Noranda, 30 et 25 ; Témiscamingue, 32 et 25.

Régions des Laurentides, Cantons de l'Est et Québec : nuageux avec quelques chutes de neige locales aujourd'hui. Vendredi généralement nuageux. Températures de saison vendredi. Vents du nord-ouest de 15 à 25 milles. Légers ce soir. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Saint-Agathe, 30 et 25 ; Sherbrooke et Québec, 32 et 28.

OTAN

SUITE DE LA PAGE 1

bassadeur lui avait dit "non confidentiellement" que la position du Canada envers l'OTAN était "disgracieuse", qu'il a eu plus tard l'occasion de répudier cette remarque mais qu'il ne l'a pas fait.

Prudence du Canada

L'incident Campbell a culminé une journée au cours de laquelle certaines appréhensions se sont manifestées parmi les membres de l'alliance atlantique quant à l'avenir des forces canadiennes en Europe.

Alors que le conseil ministériel de l'OTAN se réunit pour procéder à un examen de sa stratégie à la suite de l'occupation de la Tchécoslovaquie, il semble que le Canada n'a pas l'intention de prendre d'engagements précis à long terme parce que toute la politique d'Ottawa au sein de l'alliance fait actuellement l'objet d'un réexamen en profondeur.

Le ministre canadien de la Défense, M. Léo Cadieux, apportera sans doute quelques éclaircissements à la réunion d'aujourd'hui du comité de la défense. Mais il sera forcément prudent puisque le gouvernement fédéral n'a pas encore terminé son étude et que très probablement il ne pourra prendre de décisions avant le début de la nouvelle année.

Aux journalistes qui l'interrogeaient hier, M. Cadieux a déclaré: "Nous comptons maintenir nos forces en Europe l'année prochaine. Cela est certain." Mais il n'a pas précisé si ces forces ne seront pas réduites. On avait l'impression que, sur ce point, le ministre n'en dira pas davantage à ses collègues du comité de la Défense.

M. Cadieux a par ailleurs déclaré que son gouvernement appuie fortement l'idée de tenir une réunion au sommet de l'OTAN à Washington, le printemps prochain. Il commentait des informations selon lesquelles M. Richard Nixon envisagerait de convoquer une telle conférence des chefs d'Etat de l'alliance. Un tel sommet, a dit M. Cadieux, se révélerait "utile" car certains pays qui souhaitent se retirer de l'OTAN pourraient le faire savoir à ce moment.

Parlementaires embarrassés

Les parlementaires canadiens qui ont pris part hier à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, étaient plutôt embarrassés devant leurs collègues des autres pays. Ceux des Etats-Unis ne cachaient pas l'inquiétude que leur inspire cette attitude équivoque du Canada.

Le sénateur libéral Daniel Lang a déclaré au cours d'une interview que "l'équivoque entretenue par le gouvernement canadien quant à notre position en Europe nous a discrédités aux heux de nos alliés. Faire durer cette équivoque en ne prenant que des engagements limités pour l'avenir, ne peut qu'accroitre la méfiance de nos alliés."

De l'avis de M. Alastair Gillespie, député libéral de Toronto-Etobicoke, cette situation met en danger les rapports du Canada avec les Etats-Unis "et toute la politique étrangère du pays serait compromise si nous devions nous retrer de l'Europe".

Les délégués de l'OTAN ont peu apprécié la déclaration faite, vendredi dernier, à Kingston, par M. Trudeau, qui a affirmé qu-il est "moins inquiet de ce qui se passe à Berlin que de ce qui pourrait se produire à Chicago ou New York, ou dans nos propres villes".

M. Lang estime que M. Trudeau n'aurait pas pu choisir moment plus inopportun pour faire sa déclaration.

La position du Canada a fait l'objet hier soir de nombreuses questions, posées par les journalistes à M. Manlio Brosio, secrétaire-général de l'OTAN qui tenait une conférence de presse. M. Brosio les a éludées toutes, et s'est montré extrêmement circonspect dans ses réponses.

Une question importante qui figure à l'odre du jour du Conseil de l'OTAN est celle de savoir ce que les pays membres de l'Alliance devraient faire en cas d'intervention soviétique contre d'autres pays communistes, comme la Yougoslavie, la Roumanie et l'Albanie.

Statu quo pour au moins un an

Les deux ministres ont toutefois reconnu qu'ils ignorent ce que seront les conclusions de la réévaluation des tâches du Canada dans le cadre de l'OTAN. Par ailleurs, tout indique qu'ils ne sont pas habilités à approuver les initiatives que pourraient prendre les membres de l'Alliance au cours de cette session, à supposer que de telles décisions entraînent un accroissement de la contribution canadienne. Bref, c'est apparemment le statu quo, pour au moins un an, en ce qui concerne notre pays.

Il est évident, de l'avis même de MM. Sharp et Cadieux, que l'attitude du Canada, du fait de son appartenance au continent nord-américain, peut être différente de celle des pays d'Europe. Au demeurant, il est non moins clair qu'Ottawa devra consulter, sans pour autant faire acte de soumission, les autorités américaines avant d'arrêter sa position.

Les observateurs indépendants considèrent tout à fait logique que le Canada tout en restant fidèle à l'OTAN cherche à assurer la défense de l'Amérique du Nord, par le truchement d'ententes avec Washington, plutôt qu'à jouer en Europe un rôle que sa situation géographique, entre autres raisons, ne lui permet guère d'assumer.

La thèse de M. Trudeau jugée juste

Aussi bien, la thèse de M. Trudeau selon laquelle le Canada serait bien plus menacé par les troubles qui pourraient éventuellement se produire aux Etats-Unis, et au Canada même, que par le communisme est qualifiée de juste dans ces mêmes milieux. En tout état de cause, on devrait obtenir aujourd'hui des précisions sur les points de vue du Canada.

Notre ministre des Affaires extérieures doit donner une conférence de presse. D'autre part, M. Cadieux est censé prendre la parole devant les journalistes, cet après-midi, après la séance du comité des plans de défense de l'OTAN.

Les deux porte-parole d'Ottawa seront sans doute moins vagues que ne l'a été, hier soir, le secrétaire général de l'Organisation atlantique, M. Manlio Brosio, dont la conférence de presse a été caractérisée, comme jamais dans le passé, par des questions des corresponsants canadiens.

— Considéreriez-vous comme grave que le Canada retire, éventuellement, ses forces stationnées en Europe dans le cadre de l'OTAN, comme certains commentateurs lui prêtent ces intentions?

A cela, M. Brosio a répondu, en substance, qu'il ne pouvait se prononcer sur une décision qui n'a pas été annoncée.

Un autre journaliste a demandé: "Serait-il acceptable que le Canada modifie son rôle nucléaire au profit de forces plus conventionnelles?

S'il y a un problème à ce sujet, a expliqué M. Brosio, il ne concerne pas seulement le Canada. Dans quelle mesure l'Aviation de l'OTAN doit être réservée à la force nucléaire, voilà un problème qui est examiné par l'Alliance et qui sera résolu par les meilleures idées et les meilleurs principes que l'Alliance aura retenus", a ajouté le secrétaire général, avec son habileté coutumière.

A une autre question, sur le point de savoir si la revision de la politique du Canada n'amènerait pas ce dernier à faire fi de ses engagements à l'égard de l'OTAN, M. Brosio a retorqué: Je ne vois pas que le Canada envisage de ne pas respecter ses engagements. Il demeurera fidèle, sa coopération se poursuivra comme dans le passé. Je suis sûr que les mesures que pourrait prendre le gouvernement d'Ottawa continueront à aider l'Alliance.

Personne, vraisemblablement, ne met en doute ces paroles, mais il s'agit de savoir comment se traduira dans les faits la nouvelle fidélité du Canada à l'OTAN.

MELCHER'S

SUITE DE LA PAGE 1

Melcher's à Berthierville. Elles étaient supposément destinées à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, mais l'enquête de la police aurait révélé qu'elles devaient être livrées au Québec.

La police appuie son hypothèse sur le fait qu'au moment de la saisie, l'alcool était entreposé en partie dans un entrepôt à Ville de Vanier, celui des Spécialités de ciment et de tuile Ltée. Les autres caisses de boisson furent trouvées dans un camion de la firme D'Anjou Transport, appartenant au député de l'Union nationale de Kamouraska, M. J.-Adélard D'Anjou, et dans une remorque de la société Hervé Transport. On croit que 300 autres caisses de boisson, qui n'ont pas été saisies, auraient été expédiées dans d'autres régions de la province avant que la police n'intervienne.

Des questions pour le président

Le chef du gouvernement provincial n'a pas fait écho à tous ces détails, hier, en annonçant la décision du ministère de la Justice de porter des accusations.

Cependant, il a bien spécifié que c'est en rapport avec cette affaire que les cinq personnes seront traduites devant les tribunaux.

Au sujet du président des distilleries Melcher's, M. Sarto Marchand, M. Bertrand a d'abord dit qu'il devra expliquer pourquoi les caisses de 40 onces de Melcher's Gold Cross Finest Geneva, saisies à Ville de Vanier, portaient un chiffre indiquant une cargaison destinée à la Régie des alcools du Québec au lieu d'une estampille précisant un produit destiné à la Régie des alcools du Nouveau-Brunswick.

On sait que M. Marchand lui-même a déclaré que la cargaison saisie était destinée au Nouveau-Brunswick.

M. Bertrand a ensuite soulevé la possibilité qu'une accusation soit portée contre M. Marchand en répondant de la façon suivante au chef de l'Opposition, M. Jean Lesage qui venait de lui demander pourquoi aucune sommation n'avait été émise contre cet homme d'affaires.

"Les personnes qui sont impliquées dans cette affaire, a dit M. Bertrand, quelles qu'elles soient, de quelque milieu qu'elles soient, si les preuves sont suffisantes, subiront le sort que l'on réserve en pareil cas aux personnes qui sont mêlées à un commerce illicite."

Le cas de Me Laroche

M. Bertrand a tenu des propos dans le même sens au sujet du procureur de la compagnie Melcher's, Me Louis Laroche, de Québec, qui à l'occasion de la saisie des spiritueux, se serait emparé de l'ordre de route du chauffeur de la remorque de la compagnie D'Anjou Transport.

M. Bertrand a déclaré que le cas de Me Laroche a été porté à l'attention du Barreau et il a répété que si des personnes, quelles qu'elles soient, ont entravé la marche de la justice lors de la saisie, elles recevront le traitement qu'elles méritent.

D'après un rapport de police publié hier par un quotidien de la capitale provinciale, Me Laroche se serait non seulement emparé de l'ordre de route, mais aurait également proféré des menaces à l'endroit des officiers de police qui étaient sur les lieux lors de la saisie.

L'avocat aurait déclaré notamment: "Le c ... de rat qui a fait la plainte, si on peut mettre la main dessus, il va passer un mauvais quart d'heure."

Le même rapport de police mentionne que Neil Belcourt, agent de la Melcher's contre qui des accusations doivent être portées, aurait déclaré à la même occasion ; "Ça prend des chiens et des écoeurants pour faire cela à une compagnie canadienne-française. On aurait fermé les yeux pour une compagnie anglaise."

Lévesque: "On se déculotte en public"

Incident à signaler, le chef du Parti Québécois, M. René Lévesque, a lui-même repris, à sa façon, ces propos, en insistant, devant le comité des régies gouvernementales, sur le fait que ce sont encore "cinq canayens, comme nous autres, qui sont devant les cours".

"Par ailleurs, combien d'autres distilleries, combien d'autres commerçants ne sont pas en cour alors que nous, comme des masochistes, on se déculotte en public?" a demandé M. Lévesque.

Commentant également les accusations portées par le ministère de la Justice, le leader de l'Opposition, M. Pierre Laporte, a laissé entendre, de son côté, que c'est pour empêcher les députés de l'Opposition de poser des questions sur cette affaire que le gouvernement s'est empressé de porter des accusations.

"Si le procureur général n'avait pas agi, a répondu M. Bertrand, on l'accuserait de ne pas agir. Quand il agit, on dit qu'il ferme les avances. C'était mon devoir d'agir, j'ai agi."

Par ailleurs, en réponse à une série de questions qui lui avaient été posées la veille, M. Bertrand a révélé que la compagnie de Transport D'Anjou avait bel et bien un permis de la Régie des transports pour véhiculer des boissons alcooliques de Montréal à Edmundston et de Québec à Edmundston, via la route 2.

M. Bertrand a en outre confirmé que le député de l'Union nationale de Kamouraska, M. J.-Adélard D'Anjou, est le principal actionnaire de cette société.

Précisions de M. D'Anjou

Quant à M. D'Anjou lui-même, qui était absent de la Chambre mardi, il a soulevé une question de privilège pour faire une mise au point touchant les articles écrits à son sujet depuis la nouvelle de la saisie.

M. D'Anjou a dit que ce n'est que lundi qu'il a été mis au courant des événements.

Quant au chauffeur de la remorque, M. D'Anjou a expliqué que ce n'est qu'à la dernière minute vendredi dernier qu'il a été informé de son changement de destination et il a dit qu'il a négligé d'en prévenir sa compagnie.

Tout comme mardi, l'affaire de la saisie d'alcool à Ville de Vanier, a de nouveau soulevé, hier, un feu nourri de questions de la part des députés libéraux.

Le leader de l'Opposition, M. Pierre Laporte, a demandé notamment au gouvernement de vérifier des informations qui lui laissent croire que des caisses de boisson seraient manipulées à des entrepôts de la RAQ malgré la grève.

D'après l'une de ces informations, des employés de l'agence "Alliance sécurité" auraient chargé des camions d'alcool à l'entrepôt de la RAQ du Pied-du-Courant, à Montréal.

Deux wagons du Canadien Pacifique seraient par ailleurs stationnés au même endroit pour être chargés d'alcool.

M. Laporte a demandé enfin de vérifier une information selon laquelle un inspecteur de la RAQ, M. Massicotte, aurait utilisé son domicile comme entrepôt de transbordement pour de l'alcool de la RAQ. Une saisie de 1,800 bouteilles aurait d'autre part été effectuée chez le même individu.

L'ex-ministre de la Justice, Me Claude Wagner, s'est dit enfin en possession d'informations selon lesquelles l'entrepôt des Spécialités de tuile et ciment aurait déjà servi au mois de juillet pour des transbordements d'alcool.

Le premier ministre Jean-Jacques Bertrand doit répondre aujourd'hui à ces questions tout en fournissant des détails additionnels sur les enquêtes en cours et les saisies qui ont été effectuées depuis le début de la grève.

CHOMEURS

SUITE DE LA PAGE 1

sont sans emploi depuis moins d'un mois, que 33 p. 100 d'entre eux se cherchent du travail depuis un à trois mois tandis que 29 p.c. sont des chômeurs chroniques qui n'ont pas travaillé de l'été.

Les effectifs ouvriers ont augmenté de 24,000 au cours de cette même période pour atteindre 7,995,000 travailleurs, ce qui représente également une augmentation supérieure à la moyenne. Pour toute l'année, l'augmentation du nombre de travailleurs s'élève à 304,000.

Voici le tableau de l'embauche au Canada à la mi-octobre (en milliers de personnes) :

AU CANADA

	Oct. 1968	Sept. 1968	Oct. 1967
Effectif ouvrier	7,995	7,971	7,691
Ayant un emploi	7,707	7,709	7,437
Sans emploi	288	262	254
REGION DE L'ATLANTIQUE			
Effectif ouvrier	650	658	653
Ayant un emploi	616	630	626
Sans emploi	34	28	27
QUEBEC			
Effectif ouvrier	2,241	2,250	2,181
Ayant un emploi	2,128	2,151	2,085
Sans emploi	113	99	96
ONTARIO			
Effectif ouvrier	2,961	2,932	2,815
Ayant un emploi	2,886	2,859	2,743
Sans emploi	75	73	72
REGION DES PRAIRIES			
Effectif ouvrier	1,344	1,337	1,261
Ayant un emploi	1,320	1,311	1,242
Sans emploi	24	26	19
REGION DU PACIFIQUE			
Effectif ouvrier	799	794	781
Ayant un emploi	757	758	741
Sans emploi	42	36	40

La police est à la recherche d'un chauffard

La police de Montréal est présentement à la recherche d'un chauffard dont l'auto aurait tué un jeune Suisse de 21 ans, M. Denis Houlmann, peu avant minuit et demi lundi matin, à l'intersection des rues Saint-Urbain et Sherbrooke.

Tout témoin de l'accident est prié d'entrer en communication avec l'agent Claude Perreault, en composant : 872-4450, entre 9 h. du matin et 5 h. de l'après-midi.

VENTE • ECHANGE • RÉPARATION
ÉCONOMIE de 100% sur le chauffage
BOULE DE FEU ENRG.
CHAUFFERETTE PORTATIVE À L'HUILE
CHAS. E. LEPAGE CIE ENRG
2211 est, rue BÉLANGER
721-6201

VENTE • ECHANGE • RÉPARATION
LE SEUL — L'UNIQUE
LE VRAI
GALERIE DU COUCOU CHANCEUX
CADEAU IDÉAL POUR LES FÊTES
Demandez notre dépliant
2211 est, rue Bélanger
721-6201

Achetez maintenant
payez en février 1969
SANS INTERET
Demandez nos prix et conditions extraordinaires
RENSEIGNEMENTS GRATUITS
ALSCO FENETRES et PORTES en aluminium avec moustiquaire. Emaillées - anodisées - naturelles.
ALSCO AUVENTS en fibre de verre, grand choix de couleurs.
ALSCO REVETEMENTS en aluminium (clapboard) grand choix de couleurs.
DECOUPEZ CETTE ANNONCE POUR BESOIN FUTUR
MANUFACTURIER AVEC 20 ANS D'EXPERIENCE
QUALITE ET SERVICE GARANTIES
1530, rue BEAUBIEN est, Montréal
Téléphonez maintenant
279-8551
(Frais interurbains acceptés)

B.P.
GRAND SPÉCIAL D'AUTOMNE SUR REVÊTEMENT et CORNICHES

BENOIT PERRAS
Président

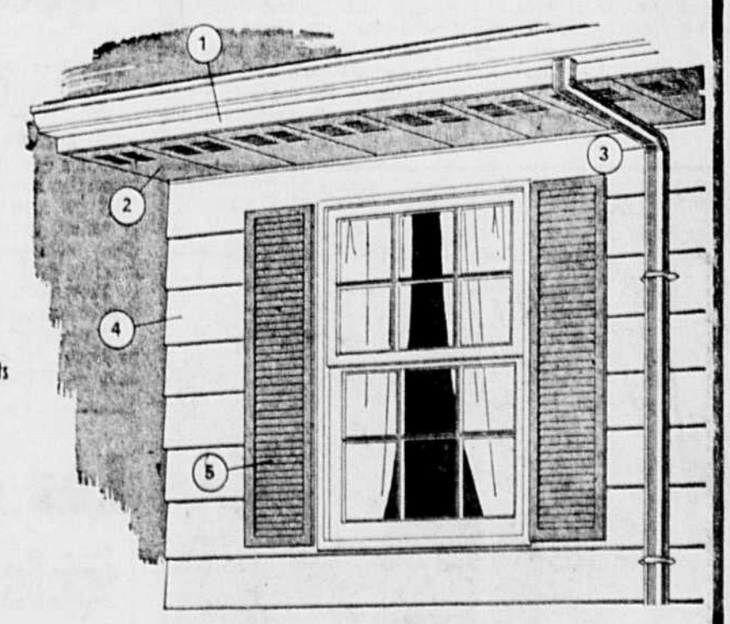

REVÊTEMENT D'ALUMINIUM
FENETRES EN ALUMINIUM | PORTES EN ALUMINIUM | AUVENTS EN FIBRE DE VERRE et autres spécialités
GARANTIE DE 20 ANS • ESTIMATION GRATUITE
B.P.
ALUMINIUM
774, PIERRE-VIGER BOUCHERVILLE 655-1324
CENTRE D'ACHATS BOUCHERVILLE

McGuinness Liqueurs
Format 12 oz maintenant disponible
Distillé au Canada par McGuinness Distillers Ltd.

LA PRESSE

DENIS dry
1 PQT CIGARETTES
POUR 60 CAPSULES

MONTREAL, JEUDI 14 NOVEMBRE 1968 — 84e ANNEE — No 266 BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 3

Pointe-aux-Trembles déclarée en tutelle

par Jean DENECHAUD

La ville de Pointe-aux-Trembles a été déclarée en tutelle par une décision du juge en chef adjoint George S. Challies, de la Cour supérieure.

Le tribunal accueille la requête de la Commission municipale du Québec et ordonne que Pointe-aux-Trembles soit assujettie immédiatement au contrôle de cette Commission après que l'on a eu étudié la preuve présentée devant la Commission d'enquête sur l'administration de cette ville.

Le jugement relate qu'une enquête est actuellement en cours sur l'administration de Pointe-aux-Trembles pour la période du 1er janvier 1963 au 17 juin 1968, que le juge Georges H. Long, de la Cour provinciale, ainsi que M. Christian Fontaine, comptable agréé, membre de la Commission municipale de Québec, ont été désignés pour faire enquête.

Le bill 4, qui a reçu la sanction royale le 7 mars 1968, a ajouté à la loi de la Commission municipale du Québec les articles 43a et 43b qui prévoient que si, au cours d'une enquête faite par la Commission, on constate des faits qui donnent des raisons sérieuses de croire qu'il y a eu malversation, abus de confiance ou autre inconduite de la part d'un membre du conseil ou d'un officier de la municipalité, la Commission municipale du Québec peut présenter à un juge de la Cour supérieure une requête pour faire ordonner que la municipalité soit assujettie au contrôle de la Commission.

On rappelle qu'à une séance du conseil municipal de Pointe-aux-Trembles, le 21 octobre dernier, une résolution a été adoptée à l'unanimité demandant que le ministre des Affaires municipales place l'intimée sous la tutelle de son ministère tant et aussi longtemps que l'enquête sur l'administration ne sera pas terminée.

L'hôpital Charles-LeMoyne

Le syndicat attend la réponse de Québec

par Claire Dutrisac

Le gouvernement du Québec devait donner une réponse aujourd'hui au Syndicat des employés de l'hôpital Charles-Lemoyne, à Greenfield Park, qui, à la suite des 200 infirmières, réclame une enquête publique sur la situation qui prévaut dans cette institution.

Les 750 membres de ce syndicat évoquent même la possibilité de tenir des "journées d'études" s'ils n'obtiennent pas une réponse satisfaisante à leurs réclamations.

La longue liste des doléances du syndicat ne tient pas uniquement à des faits d'ordre syndical mais révèle aussi des lacunes administratives. Le président, M. Jacques Olivier, a dévoilé, dans un communiqué remis à la presse, quelques-unes des revendications que formulent les employés à l'endroit de l'administration de l'hôpital.

Les exemples fournis par le Syndicat sont nombreux : à la cuisine, il devrait y avoir quatre cuisiniers, mais il n'y en a jamais plus que deux et même très souvent qu'un seul. D'où un excès de temps supplémentaire qui va parfois jusqu'à l'épuisement. Pendant deux ans, l'hôpital n'a requis les services que d'une seule diététicienne; il n'en a embauché une deuxième qu'il y a quelques jours.

Système d'égout inadéquat

A cause d'une insuffisance du système d'égout, qui a été mal construit, le trop-plein déborde périodiquement (une fois par semaine environ) et inonde le plancher de la cuisine. En plus de n'être pas très hygiénique, ces inondations augmentent les risques d'accidents, les parquets humides et glissants étant la cause de chutes.

On manque de linge dans les différentes unités de soins. La capacité de la buanderie est insuffisante dans les conditions actuelles car, en plus de fournir l'hôpital Charles-LeMoyne, on fournit aussi l'hôpital Saint-Lambert pour convalescents. Le directeur général de Charles-LeMoyne, M. Gérard Lanoue, est membre du conseil d'administration de l'hôpital Saint-Lambert.

Pour illustrer ce fouillis administratif, le Syndicat relate le fait suivant : pendant deux ans, on a manqué d'uniformes pour les employés. On s'est plaint à Québec, on les a cherchés partout jusqu'au jour où on les a découverts dans un coin du sous-sol !

Manque de personnel

Le manque de personnel est l'une des plaintes qui reviennent souvent dans les revendications du syndicat. Un arbitre mandaté par le ministère de la Santé, le Dr Saint-Georges, recommandait, en 1967, que l'on augmente considérablement le personnel pour que les patients puissent recevoir des soins adéquats. Il recommandait que les puéricultrices n'aient pas plus de six bébés sous leurs soins. Il n'est pas rare qu'elles aient à s'occuper de dix nouveau-nés.

Selon le Syndicat, l'hôpital exploite les infirmières auxiliaires. Il voit à leur formation mais une fois le cours terminé, il ne les embauche pas. Seulement deux des 60 diplômées de la promotion de 1963 ont été embauchées jusqu'ici. Durant leur cours, ces étudiantes représentent pour l'hôpital de la main-d'oeuvre à bon marché, mais, dès qu'elles sont habilitées à réclamer un salaire, on les laisse sans emploi.

Assurance-groupe

Pendant plus de cinq mois, les employés n'ont pu bénéficier de leur assurance-groupe, car l'administration, bien qu'ayant retenu à la source la contribution mensuelle de ses employés, a négligé de la verser à la compagnie, les Services de santé du Québec. Des employés se sont ainsi vu refuser les allocations prévues en cas de maladie.

De son côté, l'administration de l'hôpital rend le ministère de la Santé responsable des délais qu'elle met à exécuter des sentences arbitrales ou à appliquer la convention collective et à régler les litiges en cours. Rappelons que cet hôpital est la propriété du gouvernement.

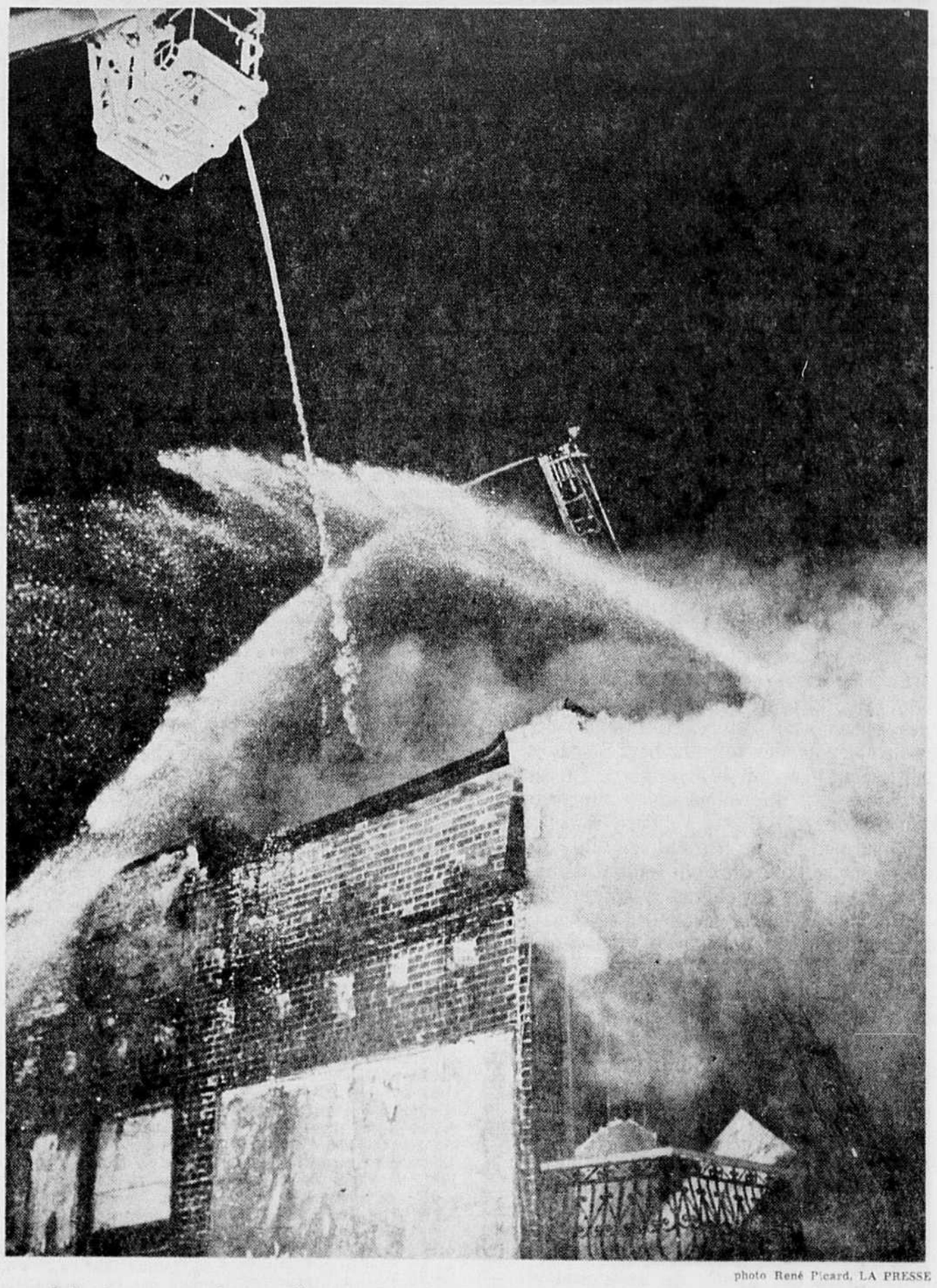

photo René Picard, LA PRESSE

Maison abandonnée ravagée par les flammes

Répondant à une deuxième alerte, plus de 50 pompiers ont combattu, peu après minuit et quart la nuit dernière, un incendie qui s'était déclaré dans une maison de deux étages abandonnée vouée au pic du démolisseur, rue de la Gauchetière, entre les rues Saint-André et Saint-Timothée. Les pompiers, sous les ordres du chef de district Jean-Paul Laurin, qui ont mis près d'une heure à circonscrire l'élément destructeur, ont utilisé trois échelles magyrus en plus de la girafe à incendie. Deux pompiers, légèrement blessés, ont été transportés à l'hôpital Saint-Luc, pour y subir les premiers soins. La circulation a été bloquée durant près de deux heures dans le secteur.

L'Alliance des professeurs de Montréal demandera à la CEQ de réclamer l'arbitrage

par Gilles RACINE

Les membres de l'Alliance des professeurs de Montréal, réunis en assemblée générale, hier soir, ont voté à 90 p. 100 pour le refus des offres patronales qui avaient été faites dans la négociation d'une convention collective provinciale entre les 70,000 enseignants québécois d'une part et les 1300 commissions scolaires et le gouvernement d'autre part.

Quelque 3,500 membres, dûment inscrits et enregistrés, ont participé à l'assemblée qui a cependant entériné les clauses déjà paraphées par les négociateurs des parties. Parmi celles-ci, on note les principales clauses salariales. L'Alliance, qui représente 9,000 enseignants, a donc pour mandat de rejeter toutes les autres clauses où subsiste un désaccord, au congrès spécial que tiendra en fin de semaine la Corporation des enseignants du Québec qui groupe 60,000 membres.

Les 3,500 enseignants, qui ont été soumis à des règles de procédure très strictes, ont cependant accepté après de longues discussions par une très faible majorité de proposer à la CEQ de porter à l'arbitrage toutes les clauses où il subsiste des désaccords.

C'est par un vote de 54.9 p. 100 que les membres ont favorisé le recours à l'arbitrage. Si le gouvernement refusait cette proposition, dans l'hypothèse où elle serait acceptée par la CEQ, à son congrès, les enseignants passeront à l'action. C'est ce qu'il faut en déduire des différents votes, des discussions et du refus des enseignants de voter sur une proposition de passer à l'action au cas de rejet par la partie patronale de recourir à un arbitre.

Les membres ont en effet jugé (d'après les applaudissements, il apparaissait à l'observateur que 90 pour cent de l'assemblée étaient de l'avis de ceux qui ont pris la parole en ce sens) qu'il était logique de passer à l'action sous une forme ou une autre suivant les résultats des votes précédents refusant l'offre patronale et acceptant faiblement le recours à l'arbitrage.

Moyens d'action inconnus

Il a cependant été impossible, pour des raisons de stratégie, de connaître le résultat du dernier vote qui était un sondage des moyens d'action préconisés par les membres parmi 6 méthodes qui étaient proposées. Le président de l'Alliance, M. Mathias Rioux, répondant à un membre qui tenait à connaître les résultats du sondage, a déclaré : "Quand on a un adversaire tel que le gouvernement, on ne va pas se tuer" (en lui disant ce qu'on veut faire).

Les membres ont alors cessé de réclamer la publication du sondage et en signe de compréhension à l'endroit de leur président, ont applaudi sa déclaration. Les enseignants avaient à choisir deux des propositions suivantes : grève totale, grève tournante, grève du zèle, boycottage, occupation pédagogique et démission collective au 31 mai 1969. On laissait la possibilité d'émettre d'autres idées ou moyens de pression.

Dans son discours avant le scrutin qui était secret, M. Rioux a résumé brièvement les sujets de désaccord entre les parties. Il les a résumés en cinq points majeurs : la charge d'enseignement à l'élémentaire (rapport maître-élève de 1-27 proposé par le gouvernement); la charge d'enseignement au se-

Voir ALLIANCE en page 6

Un autre tour de passe-passe de Drapeau aux dépens d'Ottawa !

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La publicité, ça coûte cher ! C'est ce que les membres de la Chambre des communes apprenaient hier, à la lecture de la réponse du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pépin, à une question posée le 15 octobre dernier par le député progressiste conservateur de Végreville, Alberta, M. Mazankowski.

La question était : "Quel montant la ville de Montréal a-t-elle chargé à la Compagnie de l'Expo 67 pour sa revue-prestige "Montréal" pendant les années 1964, 1965, 1966 et 1967 ?

La réponse : $250,000, soit un quart de million de dollars.

Il ne sera jamais possible évidemment de déterminer mathématiquement si la publicité que cette revue de très haute qualité a faite à travers le monde à Expo 67 valait cette importante somme.

Ce fut sans doute un bon investissement. Mais il faut tout de même admettre que le maire Drapeau, créateur de cette revue, a réussi là un autre exploit : celui de faire assumer pendant quatre ans, par Ottawa et Québec, les frais d'une publicité qui, tout en profitant à Expo 67, fut tout aussi profitable à la métropole.

Les policiers se renseignent sur les annexions

par Michel AUGER

Une cinquantaine de policiers municipaux de la région métropolitaine ont participé, hier soir, à Verdun, à une assemblée d'information sur les annexions à la ville de Montréal.

Cette assemblée spéciale avait été convoquée par la Fédération des policiers municipaux du Québec en vue de renseigner les corps policiers de la région sur les problèmes de l'intégration des policiers des villes annexées au Service de la police de Montréal.

M. Paul-Emile Blain, secrétaire de la Fédération et président de la Fraternité des policiers de Verdun, a révélé que les 19 corps policiers membres de la sous-section de la région métropolitaine étaient représentés à la réunion.

Les deux orateurs invités, MM. Jean-Paul Picard, président de la Fraternité des policiers de Montréal et président de la fédération, et Robert Allard, président de la Fraternité des policiers de l'ex-municipalité de Saint-Michel ont exposé longuement la situation actuelle des ex-agents de Saint-Michel.

MM. Allard et Picard ont répondu aux nombreuses questions des policiers de banlieue qui s'inquiétaient du sort de leurs confrères récemment intégrés au sein du personnel de la ville de Montréal.

Les agents de Saint-Michel subissent actuellement une série d'examens de la part du service de la police de Montréal. Dès qu'ils auront subi avec succès les examens médicaux requis ils pourront, s'il sont jugés aptes à remplir la fonction, être assermentés comme agents de Montréal.

Un des points des plus délicats dans l'intégration des policiers serait les différences qui existent entre les différents fonds de pension.

Un règlement acceptable pour toutes les parties est à l'étude chez les directeurs de l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal. Ce projet devrait être sous peu soumis au conseil municipal et ensuite présenté à l'approbation du gouvernement provincial.

Pour l'instant, les ex-agents de Saint-Michel sont employés au quartier-général de la police, rue Bontsecours, à des fonctions de bureau.

Un second bill Rémillard au feuilleton de la Chambre

par Gilles DAOUST
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement a déposé hier, à l'Assemblée législative, son second "bill Rémillard".

Tout comme en 1962, et pour le même individu bien que l'on ne mentionne pas son nom) le gouvernement s'est vu dans l'obligation d'amender la Loi des cités et villes.

La nouvelle loi, déposée par le mininstre de la Justice et premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, permet au gouvernement de se libérer des délais de contestation d'élection (30 jours) prévus à la Loi des cités et villes et d'agir immédiatement contre un conseiller ou un maire inhabile à siéger en demandant simplement à la Cour supérieure l'émission d'un bref de quo warranto.

Le bill, qui amende l'article 337 de la Loi des cités et villes, sera étudié en deuxième et troisième lectures dès aujourd'hui et probablement sanctionné en fin de journée.

Bref de quo warranto

Il pourrait permettre au gouvernement de faire une demande dès demain à la Cour supérieure pour l'émission d'un bref de quo warranto déclarant M. J.-Aldéo Rémillard, élu conseiller municipal la semaine dernière à Jacques-Cartier, inhabile à siéger.

Au cas où la Cour supérieure accorderait le bref, le conseiller Rémillard ne pourrait continuer de siéger même s'il portait sa cause en appel.

La nouvelle loi permettra aussi au gouvernement d'exercer dorénavant un recours, même si l'élection d'un conseiller ou d'un maire a fait l'objet d'une contestation. Dès qu'une personne est élue, le procureur général peut désormais agir par voie de bref de quo warranto et faire respecter l'article 123 de la Loi des cités et villes sanctionné le 6 juillet 1962 sous forme d'amendement et connu alors comme "le bill Rémillard".

Cet article 123, sur lequel s'appuyera de toute évidence le procureur général pour réclamer un bref de quo warranto, affirme que "ne peuvent être mis en nomination pour les postes de maire ou de conseiller ni être élus à ces postes ni être nommés aux autres postes municipaux ni les occuper... toute personne, en particulier, reconnue coupable d'un acte criminel punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus, après avoir été antérieurement reconnue coupable de deux actes criminels punissables"...

L'article 123 précise en outre que l'inhabilité décrétée par la loi subsiste durant vingt ans après le terme d'emprisonnement fixé par la sentence et, s'il y a condamnation à une amende seulement (ou si la sentence est suspendue), durant vingt ans de la date du jugement de culpabilité.

Le 14 février 1957, M. J. Aldéo Rémillard était condamné pour parjure (dossier 11503-50) au temps fait en prison et à $100 d'amende et les frais ou, à défaut, à un mois de prison.

Antérieurement, il avait été condamné pour vol avec effraction (dossier 2707-37 et 2706-37), et vol et recel (dossier 1709-42), actes punissables de cinq ans d'emprisonnement en vertu du Code pénal.

Par conséquent, en vertu de l'article 123 de la Loi des cités et villes, M. Rémillard ne pouvait, selon toute apparence, se présenter candidat au poste de conseiller avant le 14 février 1977.

Pourquoi M. Rémillard a-t-il été cependant choisi candidat ? C'est que la Loi des cités et villes ne permet pas au président des élections d'interpréter la législation. Elle ne l'autorise qu'à recevoir le bulletin de présentation accompagné d'une déclaration assermentée du candidat selon laquelle il est citoyen canadien et a le sens d'éligibilité requis. Donc, avant l'élection, ni le gouvernement, ni la municipalité ne pouvait prendre action Après l'élection, les délais de contestation normaux prévus à la loi pouvaient être utilisés par les citoyens mais alors, aucun autre procédure, pouvant doubler la contestation, ne pouvait être entamée.

La nouvelle loi que le Parlement devait être appelé à voter aujourd'hui permet au gouvernement de ne faire cas d'aucun délai et d'utiliser immédiatement, contre un conseiller ou un maire qu'il estime inhabile à siéger, la procédure du quo warranto, sorte de bref de prérogative que l'on peut utiliser lorsque quelqu'un usurpe une fonction publique.

Un citoyen peut toujours intenter une procédure de contestation dans les trente jours de l'élection. Il peut également, après l'écoulement des trente jours, tout comme le gouvernement, utiliser le quo warranto, à ses frais.

LOUEZ
Nos compresseurs et appareils à peturer pour travaux industriels, domiciliaires et construction.
VENTE PIECES REPARATIONS
des fusils et compresseurs
BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG GRACO
QUINCY WEBSTER ETC...
Equipement de peinture "AIRLESS"
Gélinas COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
Stationnement gratuit à côté du magasin
288-0163
8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — Le SAMEDI jusqu'à MIDI

VOICI LE CADEAU PAR EXCELLENCE !
CEUX QUI S'Y CONNAISSENT préfèrent un
PLATEAU DE FROMAGES FINS
IMPORTES et DOMESTIQUES
A PARTIR DE 12.50

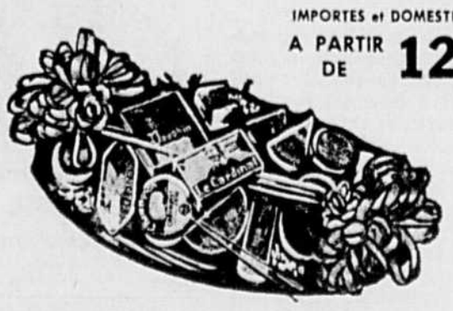

FRIANDISES DE TABLE IMPORTEES
Hors-d'oeuvre antipasto — Filets d'anchois
Filets d'anchois avec capres — Pattes de crabe fumées
Crevettes de fantaisie pelées — Palourdes fumées
Crevettes cocktail fumées — Pétoncles fumées
Champignons cocktail — Saucisse fumée cocktail
Pâté de lièvre — Escargots naturels — Etc.
HUITRES FRAICHES EN VRAC OU ECAILLES
A. DIONNE FILS & CIE
1221 OUEST, rue STE-CATHERINE — Tél. 849-2341
coin rue Drummond, Montréal

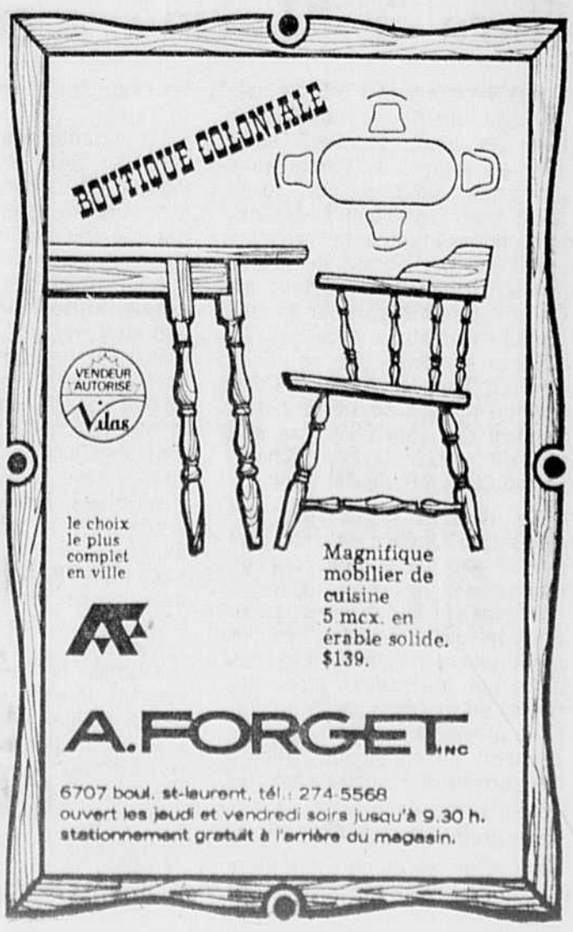

BOUTIQUE COLONIALE
VENDEUR AUTORISE Vilas
le choix le plus complet en ville
Magnifique mobilier de cuisine 5 mcx. en érable solide. $139.
A.FORGET INC
6707 boul. st-laurent, tél.: 274-5568
ouvert les jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9.30 h.
stationnement gratuit à l'arrière du magasin.

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

Le MIS dans le Nord-Ouest québécois (2)

Des militants dynamiques à Hull... mais dans Pontiac, une grande peur

par Lysiane GAGNON

A L'EXTREME OUEST du Québec, deux régions : Hull et le comté de Pontiac.

Dans la région de Hull, les contribuables catholiques paient environ 55 p. cent de plus que les protestants en taxes scolaires. En général, les écoles francophones sont moins modernes, moins grandes, moins propres et moins bien équipées que les écoles anglophones.

Nous avons quant à nous constaté que tel est bien le cas à Aylmer, où l'école Labelle est condamnée depuis six ans par le ministère de la Santé, ou le secteur anglophone bénéficie dans l'ensemble de meilleurs locaux que le secteur francophone. La région de Hull comprend une grande majorité (près de 96 p. cent) de Canadiens français.

Dans le comté de Pontiac, à propos duquel certains ont parlé de "génocide culturel", la situation paraît pire, ne serait-ce qu'à cause de la peur que semblent éprouver ceux qui nous en ont parlé et qui nous ont demandé de taire leur nom. Ici, les 15 commissions scolaires catholiques (il n'y a que deux commissions protestantes) sont dirigées par 53 unilingues anglais et 20 personnes "portant des noms canadiens-français"... dont seulement trois, nous dit-on, peuvent effectivement s'exprimer convenablement en français.

Le climat quotidien est anglicisé au point que 41 p. cent des élèves inscrits dans les écoles secondaires anglo-catholiques sont Canadiens français francophones, qu'il arrive même que les représentants officiels du ministère de l'Education s'adressent en anglais aux (rares) commissaires qui leur posent des questions en français. Le comté étant sous la juridiction du diocèse de Pembroke (en Ontario), les prêtres anglophones y sont trois fois plus nombreux que les francophones... et l'évêché ignore à toutes fins utiles le système scolaire québécois.

"Ici, les gens sont convaincus qu'il faut les deux langues pour vivre. S'il faut en sacrifier une, vous savez laquelle ils laisseront tomber..."

"On passerait pour des révolutionnaires..."

Une délégation du MIS se rendait la semaine dernière dans Hull et dans Pontiac, au cours de la tournée du mouvement dans le Nord-Ouest québécois. Dans ces deux régions, l'accueil allait être bien différent : à Hull et à Aylmer, il y avait une centaine de membres militants de la section MIS (fondée il y a un peu plus d'un mois), qui avaient déjà pris des initiatives, distribué 12,000 tracts à la sortie des églises, fait enquête sur la situation scolaire, en somme qui étaient déjà au travail.

Dans Pontiac, par contre, il n'y avait pas de section MIS. Il n'y en aura sans doute pas dans un avenir prévisible : deux vieux nationalistes et deux commissaires ont reçu discrètement le président et le vice-président du MIS, et leur ont assez clairement indiqué qu'il n'était pas possible d'envisager pour l'instant la création d'une section dans Pontiac, ni même d'un groupe de pression qui n'aurait pour fonction que de "défendre l'école française" : "Si ça se savait, qu'on rencontre aujourd'hui des gens du MIS, on aurait dix fois plus de misère, on passerait pour des révolutionnaires... Du moment que tu parles de "ça", tu nous fais..." (et l'interlocuteur de Raymond Lemieux fait le geste de se couper la gorge). L'autre commissaire approuve : "C'est mieux de nous laisser faire tranquillement." Tous deux déplorent la situation, et la trouvent anormale. Mais ils murmurent, avec un haussement d'épaules dérouragé : "Elire des commissaires canadiens-français... oui, ce serait possible. Mais ils sont presque tous déjà assimilés."

Il ne faut pas voir là un vaste complot **"wasp"** organisé, bien que l'histoire de Pontiac comporte sa large part de discrimination consciente et volontaire de la part de l'élément anglophone. La réalité d'aujourd'hui, dans laquelle est imbriqué le problème scolaire, est d'ordre économique : on n'exagère pas en disant qu'actuellement, à toutes fins utiles, Pontiac est en Ontario.

Non au district fédéral

Cette même réalité se retrouve à Hull et dans la région adjacente à la capitale fédérale.

Le président du MIS, M. Raymond Lemieux, a d'ailleurs abordé le projet du district fédéral, au cours de l'assemblée du MIS tenue à Hull. Ce qu'il en a dit recoupe essentiellement les opinions exprimées par les membres du MIS local : la région est sous l'empire économique du fédéral, qui a par ailleurs investi beaucoup moins ici qu'à Ottawa. "Hull est limitée dans son expansion économique par une ceinture verte", des parcs fédéraux qui auraient été avantageusement remplacés par une zone industrielle. On végète... c'est le cas de le dire !"

La population, qui a longtemps lutté contre l'idée du district fédéral, est en train de s'y rallier peu à peu, "par désespoir en quelque sorte". Même problème que dans le Nord-Ouest, dans l'Abitibi et le Témiscamingue : le gouvernement québécois ne fait pas contrepoids à l'influence économique de l'Ontario et du fédéral.

Une autre idée qui court, et que le MIS considère comme une menace, c'est la division linguistique du système scolaire préconisée par le Comité de restructuration scolaire de l'île de Montréal.

Le vice-président de la section de Hull, M. Gérard Lorrain, professeur, émet l'hypothèse qu'advenant semblable restructuration dans la région, "l'anglicisation deviendrait financièrement rentable". Voici son raisonnement :

"Actuellement, vous ne payez pas la même taxe scolaire selon que vous êtes catholique ou protestant. Si vous avez une maison, évaluée disons à $10,000, vous versez $210 si vous êtes catholique, et $130 si vous êtes protestant. Or, à la Commission scolaire de Gatineau par exemple, il y a 9/10 de 1 p. cent d'anglophones qui fréquentent l'école française, mais il y a 17.5 p. cent d'élève francophones qui s'anglicisent. Remarquez bien que tout cela se produit à l'intérieur du système catholique, puisque la division est établie actuellement selon la religion. Donc, les enfants canadiens-français sont déjà en train de s'angliciser sans que cela n'épargne un sou de plus à leurs parents qui, comme catholiques, continuent à payer davantage.

"Imaginons maintenant que le gouvernement remplace la barrière religieuse par la barrière linguistique. Grosso modo, la taxe reste la même, étant donné que les grandes compagnies continuent de fournir au secteur anglophone (la taxe des neutres), et que le fardeau de la fiscalité scolaire continue de reposer, dans le secteur francophone, sur les particuliers. Les riches paient pour les riches les pauvres paient pour les pauvres. Mais — et c'est cela qui est dangereux — en décidant d'envoyer ses enfants au secteur anglophone, un Canadien français va alors pouvoir épargner de $80 à $100 par année. L'anglicisation serait par le fait même une affaire payante.

"Nous, ce qu'on demande, c'est tellement simple. Mais ça veut dire la fin de certains privilèges : il faudrait que la taxe scolaire soit divisée au prorata de la population."

"Ce n'est pas à nous de disparaître après 200 ans"

Ce soir-là, ce même soir où la télé transmettait les résultats des élections américaines, l'assemblée du MIS avait fait salle comble : une centaine de personnes visiblement acquises aux objectifs du mouvement.

Des gens d'âges divers en majorité fonctionnaires, enseignants, étudiants qui écoutaient avec un enthousiasme contenu, attentif, les quatre orateurs : MM. Lorrain et Lemieux, le père Gustave Lamarche, c.s.v. et M. André Dagenais. Ce dernier de s'écrier : "Nous sommes en retard de 150 ans sur les trois Amériques, nous sommes le sseuls à ne pas avoir notre propre gouvernement, à ne pas avoir fait de notre langue nationale la seule langue officielle. Pourquoi toujours demander des minimums ? C'est le maximum qu'il faut chercher !... A Buenos Aires, il y a beaucoup plus d'Italiens qu'à Saint-Léonard, il y a beaucoup d'Anglais, beaucoup d'Allemands : aucune école subventionnée par l'Etat argentin n'enseigne autrement qu'en espagnol. Ce n'est pas à nous de disparaître après 200 ans, c'est au milieu d'éclater."

Le père Lamarche lui succède au micro. C'est un peu le langage du chanoine Groulx qu'on croit entendre, oui, ce lyrisme qui n'est plus tout à fait d'aujourd'hui, et auquel pourtant les jeunes étudiants dans la salle se laissent prendre, parce qu'il est émouvant.

"Si le droit de conquête existe, le droit de reconquête aussi, et il est plus noble parce qu'il s'exerce non plus au nom de la force, mais de la justice et du bon droit... Votre combat se livre à la limite dangereuse du Québec libre. Ici, aux frontières, les coups sont plus durs mais c'est là que sont les meilleurs soldats..."

Et le père Lamarche de s'emporter contre "ce cher monsieur qui règne de l'autre côté de la rivière avec des gestes de danseur et des pitreries", de lancer drôlement : "Une république de bananes ? C'est encore mieux qu'une colonie de poires !" de prouver, textes à l'appui, que les papes et les évêques sont pour l'autodétermination des peuples..., mais d'ajouter en guise de conclusion : "De toute façon, même si la Sainte Eglise était contre vous, moi je serais avec vous !"

C'est avec une pointe d'ironie qu'il souligne que le MIS, en réalité, n'est pas assez radical, et que "les Anglais nous doivent réparation pour 100 ans d'injustice, pour cette double taxe scolaire qu'on a volée à nos frères des écoles séparées..."

M. Lemieux allait ensuite dénoncer "le traitement privilégié accordé à la minorité anglophone qui a imposé sa langue au Québec grâce aux pressions financières de 200 millions d'Américains et de Canadiens anglais : imaginez par exemple les pressions que doivent actuellement exercer sur le gouvernement québécois les gouverneurs de McGill en collusion avec la rue Saint-Jacques."

A Hull, M. Raymond Lemieux, président du MIS (au micro) met en garde l'assemblée : "Il ne faut pas que le Québec devienne un grand Pontiac." A la table, de g. à d., Mme Jacqueline Houle, présidente du MIS dans la région de Hull, M. André Dagenais, professeur et écrivain, le père Gustave Lamarche, c.s.v., et M. Gérald Lorrain, vice-président du MIS de Hull.

Mais le président du MIS précise : "Pour éviter que le Québec devienne un grand Pontiac, il faut passer à l'action. Mais il faut y aller avec mesure. Il ne s'agit pas de fermer toutes les écoles anglaises du Québec. Notre objectif à long terme c'est unilinguisme français dans le secteur public d'enseignement. Mais ça viendra graduellement. D'ici là, il faut que la population francophone soit au moins traitée comme une majorité."

En réponse à des questions précises, M. Lemieux suggéra des priorités : assister aux assemblées des commissions scolaires, présenter des candidats aux élections scolaires.

"On parle beaucoup d'occupation. Mais n'oubliez pas que le MIS existait six mois avant l'occupation d'Aimé-Renaud, qu'il avait participé aux élections de la Commission scolaire de St-Léonard. C'est à ce niveau-là qu'il faut commencer, et ensuite doser l'action, étape par étape.

Avec de la colère dans la voix

Dans la salle, pendant la période de questions, il y avait des apartés. Des gens, d'Aylmer surtout, qui exposaient la situation avec de la colère dans la voix : "Trois candidats francophones se sont présentés récemment à des postes de commissaires à Aylmer. Le journal local titrait en manchette : "Separatist infiltration", les Anglais organisaient une campagne d'appels téléphoniques, le curé irlandais de l'église St. Mark y faisait allusion en chaire... Ils ont été battus. Et pourtant, aucun des trois n'avait jamais été membre de quelque parti, de quelque mouvement indépendantiste que ce soit."... C'est comme une réaction à chaine. D'autres se joignent au groupe, et nous font part à leur tour de leurs frustrations.

"Beaucoup de nos dirigeants de Hull, soulignait Raymond Lemieux, doivent garder l'anonymat pour ne pas risquer de perdre leur emploi." Il ne s'agissait certes pas de dirigeants, de militants fictifs, puisque nous les avons rencontrés, et que chacun d'entre eux estimait, sans en faire pour autant matière à mélodrame, avoir pris un risque en adhérant au MIS : l'un est professeur de français au fédéral, l'autre enseigne à une polyvalente. Et même la présidente de la section, Mme Jacqueline Houle, nous confiait que son mari risquait de perdre quelques clients : "J'espère au moins que nos enfants ne subiront pas les conséquences de notre engagement." Que ce soit à tort ou à raison, l'adhésion au MIS est perçue ici comme un risque assez sérieux.

Fait à noter : une partie des militants de la section de Hull ne sont pas natifs de la région. "Nous vivons ici depuis assez longtemps pour être au courant des problèmes qui existent, mais nous n'avons pas été victimes de la propagande fédérale au même degré que ceux qui ont toujours vécu dans ce climat d'anglicisation progressive."

Des militants peu nombreux mais dynamiques

Une chose, en tout cas, semble sûre : si la section de la région de Hull continue de militer au même rythme (le rythme que nous avons observé pendant près de deux jours, les plus actifs des membres allant jusqu'à faire 150 milles aller-retour à Fort-Coulonge, dans Pontiac, pour se faire eux-mêmes une idée de la situation, restant en relation étroite avec le bureau de coordination de Montréal, partant sans relâche à la recherche d'informations précises et contrôlées sur la situation scolaire), si les choses continuent ainsi, donc, le MIS devrait être fort actif dans la région.

Car les difficultés de recrutement se trouvent ici compensées par la passion et l'énergie qu'apportent au Mouvement ceux qui s'y sont résolument engagés. Il y a, par exemple, une petite dame, institutrice à la retraite, Mme Rheault, qui se souvient encore de la situation qui prévalait à Maniwaki quand elle y enseignait : "Je compte aller y faire un tour, histoire de voir si c'est encore pareil !"

Au Collège Saint-Alexandre, où la délégation du MIS a passé une partie de l'après-midi à converser avec un groupe d'élèves, les réactions étaient analogues.

Raymond Lemieux s'est contenté de leur demander ce qu'ils pensaient de Saint-Léonard, appliquant ainsi à la rencontre les techniques de l'animation sociale. D'abord timides et peu loquaces, les étudiants en sont venus à avouer que "c'est révoltant de se dire qu'on devra gagner sa vie en anglais mais on risque de s'habituer à l'idée". Ils ont enchaîné sur la différence de mentalité qui, malgré tout, existait entre la génération de leurs parents et la leur, ajoutant : "On a des avantages qu'ils n'avaient pas, l'instruction par exemple. Peut-être qu'ils nous suivraient...". A la fin, le reporter de LA PRESSE leur a demandé s'ils discutaient souvent entre eux de ces problèmes-là.

"Si on en discute?... Et comment !"

(A SUIVRE)

Après la Lune, l'exploration de Jupiter, Saturne et Neptune, en 1978

(Agence France-Presse)

Les pilotes de la seconde cabine "Apollo" à se poser sur la Lune laisseront derrière eux une sonde qui, au cours des mois suivants, enverra à terre des informations sur la température et le magnétisme lunaire, sur les secousses sismiques et autres phénomènes à la surface de cet astre.

Le Dr Milton Klein, chef des projets utilisant l'énergie nucléaire à la NASA, a donné cette nouvelle hier, lors de la Conférence internationale sur l'utilisation constructive de l'énergie atomique. Il a précisé qu'il s'agira d'une sonde "ALSEP" (Apollo Lunar Surface Experiment Package) dont les 60 watts d'énergie seront fournis par des radio-isotopes.

Le premier débarquement d'astronautes américains sur la Lune est prévu dans un an environ. La date de la seconde visite de pilotes américains au satellite naturel de la Terre se trouvera vraisemblablement à une époque non fixée de 1970.

Les Etats-Unis accordent d'autre part une "haute priorité" au "grand voyage interplanétaire" qui, en 1977-78 pourrait permettre l'exploration de Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune : une seule fusée porteuse serait utilisée au départ. La plate-forme interplanéraire larguée ainsi dans le cosmos utiliserait successivement l'attraction de ces quatre planètes afin de suivre la trajectoire appropriée et mener à bien cet immense sondage. Il s'agirait donc en réalité d'un survol à faible altitude de ces quatre planètes en profitant d'une "occasion unique".

Le docteur John Naugle, administrateur adjoint de la NASA, a précisé, devant le même forum international, que la fusée porteuse à l'aide de laquelle pourrait s'effectuer ce "grand voyage" pourrait être une "Titan-3C-Centaure". Mieux encore, a poursuivi l'adjoint du Dr Thomas Paine, on pourrait utiliser une "Saturne-5" géante à laquelle serait adjoint un étage à propulsion nucléaire. Il s'agirait d'une fusée atomique "Nerva" dégageant une poussée de 75,000 livres. Dans ce cas, il serait possible, selon le Dr Naugle, de détacher de la plate-forme interplanétaire de petites sondes qui s'inscriraient, au passage, sur des orbites à faible altitude des planètes ainsi explorées.

L'"occasion unique" d'explorer les abords de Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune à l'aide d'une seule fusée porteuse au départ, et d'une seule "plate-forme-mère" ne se renouvellera pas avant les années 2158-2159, a dit encore le Dr Naugle lors du forum atomique international qui se tient cette semaine dans la capitale fédérale.

La dernière fois que la position respective de ces quatre planètes eût permis un sondage de ce type remonte à 1777-1778, a-t-il ajouté.

L'un des proches collaborateurs du Dr Naugle, le Dr Milton Klein, a d'autre part révélé que le programme spatial nucléaire américain a occasionné jusqu'ici des dépenses de 1,200 millions de dollars, et qu'encore 1,100 millions de dollars de crédits devront être affectés à la mise au point de la fusée "Nerva". Ce rocket n'atteindra le stade opérationnel qu'à l'époque où la conjoncture des quatre planètes permettra d'en faire l'exploration par satellite.

Le conseiller spatial du président Lyndon Johnson, le Dr Edward Welsh, s'est enfin prononcé en faveur de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'exploration spatiale. L'adjonction de l'atome, a conclu M. Welsh, "n'augmente pas seulement la puissance de la fusée: elle en accroit aussi l'efficacité".

PAYEZ DANS 90 JOURS SANS INTERET

MORRIS

FENETRES COULISSANTES
"PANORAMIQUES" tout en aluminium

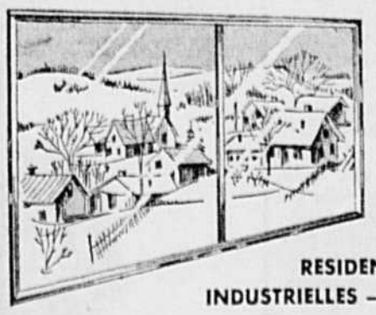

- Fermoir-Bouton à pression
- Faciles d'opération
- A l'épreuve de la poussière
- Etanchéité parfaite
- Vue panoramique
- Volets amovibles

RESIDENTIELLES
INDUSTRIELLES — COMMERCIALES

PORTES d'aluminium

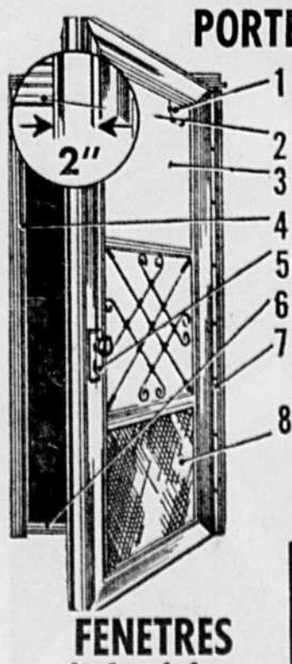

1 Fermeture de porte de fabrication robuste "Heavy Duty" avec chaine de sûreté.
2 Gouttière au-dessus de la porte.
3 Vitre encastrée dans du "géon".
4 Coupe-froid en nylon permanent extra épais.
5 Barrure.
6 Seuil en aluminium avec coupe-froid.
7 Quatre pentures en aluminium dissimulées avec coussinets à bille en nylon.
8 Panneau du bas en aluminium type robuste.

GARANTIE MORRIS
Depuis plus de 40 ans "Marchandises satisfaisantes ou remplacées sans frais !"

AUVENTS de FIBERGLAS ou d'ALUMINIUM

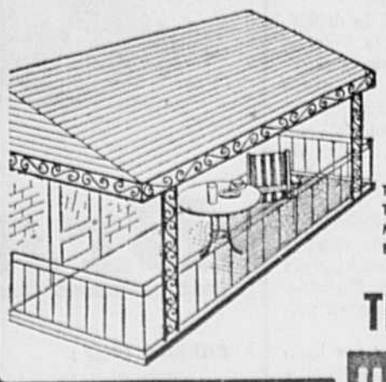

pour balcons, patios, fenêtres ou portes — Morris — pionnier dans l'industrie — présente les nouveaux auvents en "Fiberglas" ou aluminium se posant horizontalement au prix de la manufacture.

TOUTE DIMENSION, TOUTE COULEUR SUR COMMANDE, A PRIX TRES BAS.

FENETRES d'aluminium à 3 rainures en EMAIL CUIT de COULEUR

TELEPHONEZ 342-3800

Wm MORRIS ET FILS LIMITEE
6515 COTE-DE-LIESSE, MONTREAL

ESTIMATIONS GRATUITES JOUR ou SOIR
FACILITES DE PAIEMENT

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
8 A.M. A 6 P.M.
SAMEDI : 9 A.M. A 6 P.M.

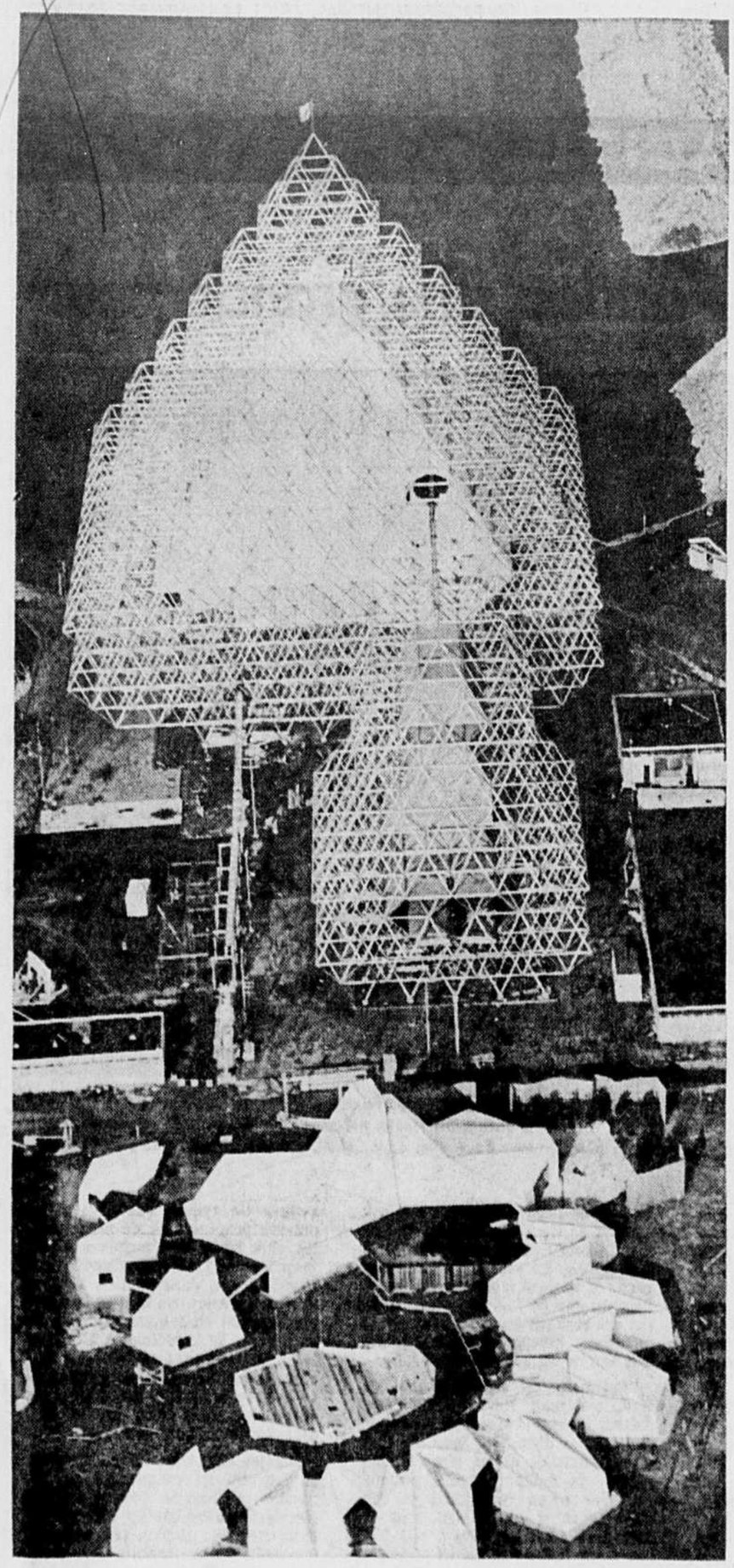

Le "Gyrotron" : déficit de plus d'un million

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Vous vous souvenez sans aucun doute de cette étrange structure qui faisait l'orgueil de la Ronde à Expo-67 et qui fascinait jeunes et moins jeunes, jusqu'au moment où ils s'y aventuraient.

Cela s'appelait le "Gyrotron".

Et bien, cette attraction hors de l'ordinaire ne fut, semble-t-il, pas aussi populaire qu'on l'avait prévu.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, révélait à la Chambre, hier, que cette "merveille" a coûté à la Compagnie de l'Exposition Universelle, plus de $3 millions et a rapporté moins de $2 millions.

Donc, un déficit de plus de $1,000,000.

Presque un divertisement philanthropique.

Avis aux responsables de l'exposition d'Osaka.

Les gouvernements devraient accroître leur aide aux municipalités

WASHINGTON — (PC) — Les administrations municipales ont hérité de responsabilités croissantes au cours des dernières années, mais leurs sources de revenus n'ont pas augmenté en conséquence : les instances gouvernementales supérieures doivent donc fournir une aide financière plus grande aux municipalités.

Tel est en substance le message du maire de Montréal, M. of Trade, qui l'avaient invité comme conférencier à Washington.

" C'est la tâche des gouvernements, a-t-il déclaré, de ne pas considérer les administrations municipales comme des formes inférieures de gouvernement."

Passant rapidement en revue l'histoire de son passage à l'hôtel de ville de Montréal, M. Drapeau a notamment déclaré qu'un mois à peine après son arrivée au pouvoir, il produisait les plans du métro, dont la construction avait déjà été déclarée "urgente", quelque 50 ans plus tôt.

Mais, même à ce moment, la Ville n'avait pas, dans ses coffres, suffisamment d'argent pour entreprendre une telle construction. S'il avait fallu attendre du gouvernement provincial des sources de revenus plus étendues, a-t-il expliqué, le métro ne serait pas encore réalisé aujourd'hui.

"Mais nous sommes allés de l'avant", et l'aide du gouvernement est arrivée par la suite, a-t-il poursuivi.

Faisant allusion à la délégation technique que la ville de Washington a envoyée à Montréal pour étudier sur place le fonctionnement du métro "le plus moderne du monde", M. Drapeau s'est dit flatté de cette visite !

Auparavant, a-t-il expliqué, c'était nous qui venions aux Etats-Unis pour nous inspirer des réalisations américaines dans le domaine de l'urbanisme et de l'administration municipale.

Au sujet de Terre des hommes, le maire de Montréal a réitéré son intention d'en faire une expoistion permanente : "Nous avons l'intention, a-t-il précisé, d'en faire un élément permanent du paysage, comme les chutes Niagara."

Nous avons choisi Bancardchek®
banque provinciale

Manifestation de trois centrales syndicales, demain, devant Lord et Cie et la Régie des alcools

par Jacques LAFRENIERE

Trois centrales syndicales du Québec tiendront une manifestation demain matin devant l'entreprise Lord et Cie, rue Iberville et l'édifice de la Régie des alcools du Québec, au Pied du Courant.

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, qui était accompagné notamment du vice-président général de la CSN, M. Paul-Emile Dalpé, a annoncé que cette manifestation qui débutera à 6 h. 30 avait pour but de sensibiliser le public à la liberté d'association "qui est bafouée" à Lord et Cie et pour appuyer les grévistes de la Régie des alcools du Québec, dont l'arrêt de travail remonte au 26 juin.

M. Laberge a aussi déclaré que les trois centrales syndicales (l'autre étant la Corporation des enseignants du Québec) désiraient également alerter le gouvernement "pour qu'il règle le cas de Lucien Tremblay".

Ce dernier est le président de la Fédération canadienne des associations indépendantes qui est aux prises avec le syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ) à la compagnie Lord et Cie, de même qu'à la Victoria Precision Works et dans une autre entreprise d'acier de charpente, la Canadian Structural Steel Works.

M. Laberge a accusé M. Tremblay d'avoir été de connivence avec l'employeur pour signer une convention collective de travail alors que la Commission des relations de travail avait déjà rejeté sa requête en accréditation. Il l'accuse aussi d'être de connivence avec la United Business Security, une agence appartenant à M. Ubald Brunet et qui, selon lui, "fournit à l'employeur des fiers-à-bras pour protéger les scabs".

Dans un pamphlet qui sera distribué lors de la manifestation, on souligne que les travailleurs de Lord et Cie, qui avaient adhéré au syndicat des Métallos, avaient "reçu sur la tête une action de $206,400" de la part de l'employeur.

En grève depuis le 26 août, quelque 40 employés de Lord et Cie ont vu leur emploi pris par d'autres travailleurs. Le 8 octobre, "la FCAI défonce la ligne de piquetage avec l'aide de fiers-à-bras à l'emploi de la United Business Security", déclarent MM. Jean Gérin-Lajoie, directeur des métallos, et Gérard Proulx, organisateur de ce syndicat, dans un document relatant les péripéties de cette affaire.

La manifestation de demain matin se veut pacifique, M. Laberge se dit convaincu qu'il en sera ainsi s'il n'y a pas de gestes de provocation de la part de l'employeur ou de la FCAI.

Le syndicaliste a souligné, pour démontrer le lien qui unit la FTQ à la CSN, dans cette affaire, qu'il avait "entendu dire que Lucien Tremblay était derrière le Comité de libération des employés de la Régie des alcools".

"Nous tiendrons une assemblée devant le Pied du Courant (siège social de la RAQ) pour terminer cette manifestation", a dit M. Laberge.

Domtar : les requêtes pour outrage seront retardées

QUEBEC (PC) — Les négociations se sont continuées toute la journée, mercredi, en vue de trouver un règlement à la grève qui paralyse les usines de la société Domtar Pulp and Paper à Windsor et à East Angus depuis le 18 juillet dernier.

Rien n'a transpiré des pourparlers, mais la question salariale demeure l'un des principaux points de litige.

Les négociations se poursuivent en présence de M. Réal Mireault, sous-ministre adjoint du Travail.

ALLIANCE

SUITE DE LA PAGE 1

condaire (rapport 1-17 : "cette moyenne, a dit M. Rioux, est une vaste fumisterie"); la classification proposée par le gouvernement qui toucherait quelque 1,500 membres de l'Alliance; la "pseudo-participation" offerte par le gouvernement aux enseignants alors qu'ils réclament au moins la co-décision sur "nos outils de travail" (manuels, matériel d'enseignement...); la sécurité d'emploi et la sécurité sociale.

Selon le président, l'impasse des négociations au niveau provincial est telle, que seule "une action de force ou un arbitrage peut nous conduire à un règlement". "Demander l'arbitrage, c'est surtout faire la démonstration que les enseignants veulent régler leurs problèmes sans crise scolaire."

Jusqu'à présent, cependant, rien n'indique que la partie patronale acceptera la proposition d'avoir recours à un arbitre. Me Jean Cournoyer, négociateur en chef pour la partie patronale, déclarait jeudi dernier qu'il ne pouvait concevoir qu'une autre autorité puisse se substituer au Parlement provincial qui est le seul autorisé à employer le produit des taxes pour fins scolaires.

Une sentence arbitrale, a-t-il dit, pourrait signifier l'assujettissement du pouvoir du Parlement à un tiers dans un domaine qui relève de sa seule compétence.

En prison de nuit, il sort de jour pour ses études

TORONTO (PC) — Condamné à un an d'emprisonnement pour possession de marijuana, Stanley Tnomas Dobrowolski est l'un des cinq prisonniers de l'Ontario à être libre le jour pour continuer ses études tout en purgeant sa peine.

Lors de sa condamnation en mai, il avait déjà perdu une année de son cours de psychologie, et il était déterminé à n'en pas perdre une seconde ; il a donc présenté demande sur demande à la Commission fédérale de remise en liberté sur parole pour jouir de ce système.

Par chance, le ministère ontarien de la Justice évoluait vers la mise en vigueur de cette forme de libération sur parole.

Le 24 octobre, Dobrowolski, qui a 21 ans, s'est donc inscrit à l'Université de Toronto pour sa deuxième année. Il quitte à 8 heures du matin sa cellule de la prison Don, à Toronto, pour se rendre à ses cours, et peut prendre le repas du midi avec sa femme, qui suit un cours d'anglais.

Le jeune homme désire plus tard aider les jeunes que la drogue a mis en difficulté.

Un autre programme permet à quatre prisonniers de l'école de réforme de Brampton de suivre leurs cours à l'école supérieure pendant le jour.

Le programme sera élargi pour permettre le travail à l'extérieur, dès que le Parlement fédéral aura voté une loi donnant plus de liberté aux provinces dans ce domaine.

Brault & Martineau

présente en exclusivité

ELEGANCIA

L'authentique style espagnol d'une beauté incomparable

Notre maison est vraiment fière de pouvoir offrir ces magnifiques créations à prix populaire. C'est l'occasion rêvée de se faire ou refaire un foyer en beauté.

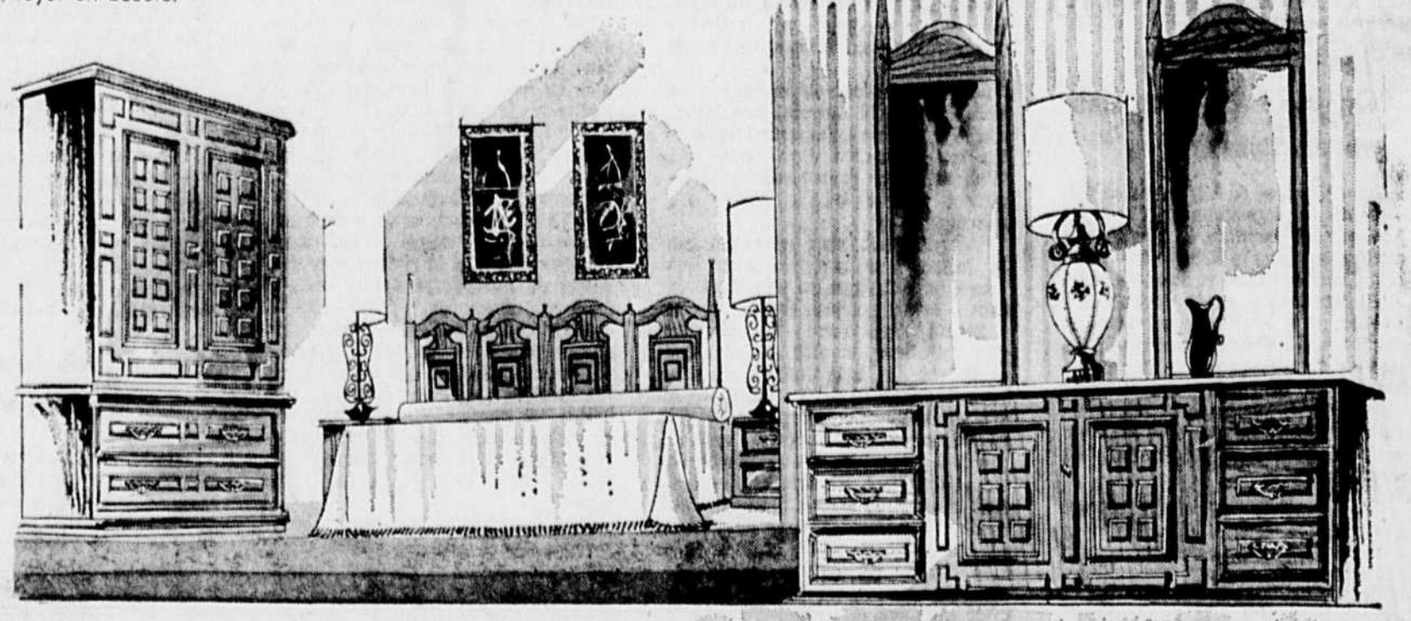

SALON

Elégant mobilier de salon importé, créé spécialement pour Brault & Martineau. Confortablement rembourré, construction hors-pair. Garnitures sculptées à la main. Coussins détachables en véritable mousse, fermeture-éclair, tissu de velours, coupé de la plus haute qualité. Se compose d'un grand canapé de 92" de long avec fauteuil assorti, choix de couleurs.

CHAMBRE

Admirez la pureté du style Espagnol dans ce mobilier exclusif de 7 morceaux. Construit en orme solide cet ensemble comprend un grand bureau triple de 80" avec portes au centre, surmonté de 2 miroirs encadrés. Commode armoire de près de 70" de hauteur avec portes. Plus magnifique tête de lit complétée par deux jolies tables de nuit.

CUISINE

Superbe ensemble exclusif aux lignes chaudes et harmonieuses incluant table de 36 x 48 avec rallonge allant jusqu'à 60". Base de métal avec ornements. Plus quatre jolies chaises très confortables rembourrées de caoutchouc mousse et recouvertes de tissus de choix. Un vrai bijou !

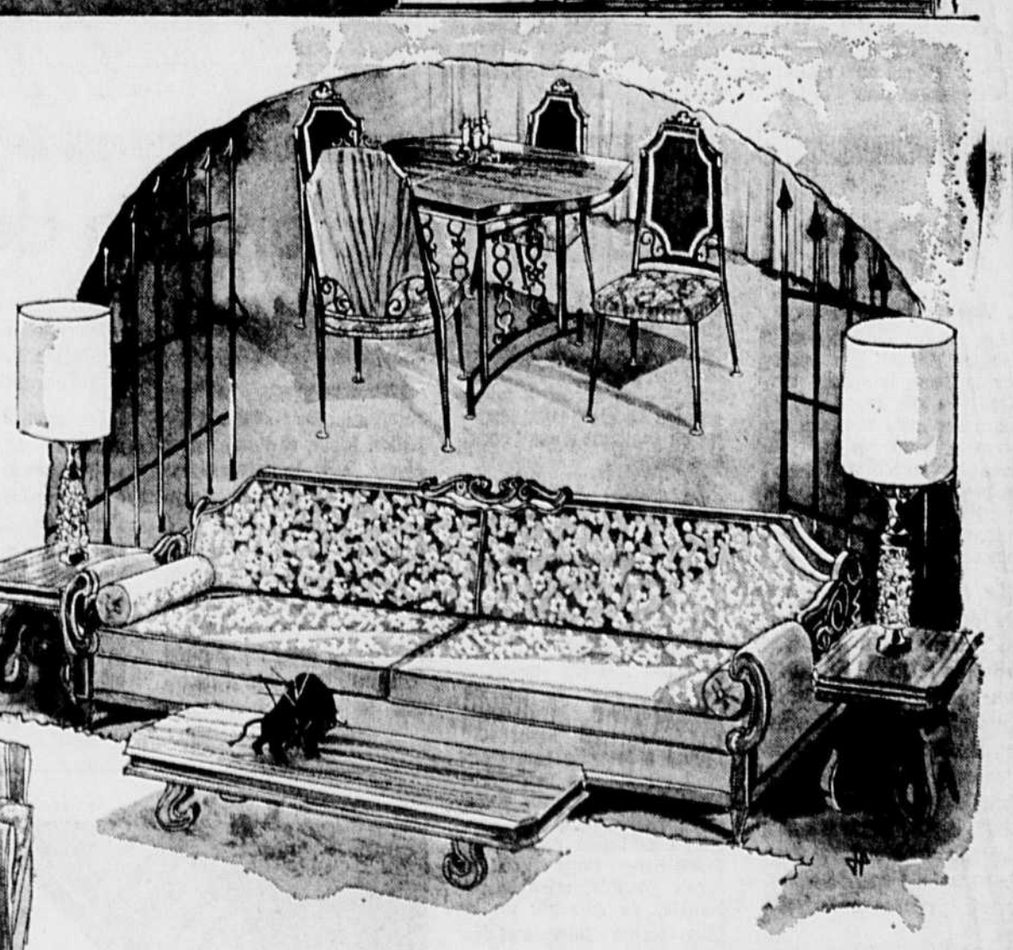

VAL. REG. $2750.00

SPECIAL $1649

Brault & Martineau INC.

BUREAU CHEF :

4690 est, Ste-Catherine (près Sicard) 254-9921 — 254-7947

5250 est, Jean-Talon — 728-3646

1906, Chemin Chambly (Ville J.-Cartier) 679-1260

VENDEURS ET DECORATEURS EXPERIMENTES DEMANDES

s'adresser à M. Denis Brault, 4690 est, Ste-Catherine

La Fondation Berthiaume-DuTremblay donne $100,000 à l'U. de Montréal

par Rose-Anne GIROUX

La fondation Berthiaume-DuTremblay (familles auxquelles a déjà appartenu LA PRESSE) a souscrit, ces jours derniers, la somme de $100,000 à la campagne du Cinquantenaire de l'Université de Montréal..., somme qui porte à un peu moins de $7 millions les montants déjà perçus sur un objectif global de $19 millions.

Et, a précisé une porte-parole du Fonds de développement de l'université, cette décision de la fondation a été prise à l'unanimité, suite à la recommandation expresse de sa présidente, Mme Angelina DuTremblay.

En ce qui concerne, maintenant, l'allure générale de la campagne, la même porte-parole a déclaré qu'elle est bonne.

A ce jour, le chiffre total des souscriptions s'élève à près de $7 millions. Des millions qui ont été recueillis à diverses sources du secteur privé, celui, en particulier, de l'industrie. Au 5 novembre, les dirigeants de la campagne pouvaient répartir les dons pilotes selon les statistiques suivantes : 1 don de $1,500,000; 1 de $500,000; 2 de $300,000 à $500,000; 7 de $150,000 à $300,000; 6 de $100,000 à $150,000 et dix dons de $50,000 à $100,000.

Les industries à avoir souscrit récemment à la campagne sont : la Brasserie Labatt Ltée ($150,000), Imperial Tobacco of Canada Ltd ($125,000), la Sun Life du Canada ($125,000), le Crédit Foncier franco-canadien ($35,000), et Rougier Inc. ($10,000). D'autres souscriptions devraient être rendues publiques la semaine prochaine.

Fait à noter, selon son porte-parole, la campagne suscite un grand intérêt ou, en tout cas, un intérêt plus grand que jamais dans la population canadienne-française. Des industries contribuent qui n'auraient pas pensé le faire auparavant. Des hommes d'affaires s'intéressent à l'université qui, auparavant, ne s'en préoccupaient pas une seconde. Pour toutes sortes de raisons dans le fond bien connues.

La contestation : un "coup de pouce"...

Fait intéressant aussi, il semble que la contestation étudiante a donné un "coup de pouce" à la campagne du Cinquantenaire ! S'il y eut des hommes d'affaires ou des professionnels pour dire qu'ils n'aideraient pas au développement d'un "foyer d'anarchistes", il y en eut encore plus pour dire que le temps était venu de "faire quelque chose"...

Nombre de réactions du genre ont d'ailleurs incité les dirigeants à axer leur publicité sur les "éléments positifs" de l'université.

Ainsi, toutes leurs réclames publicitaires s'inspirent du "fait" suivant: l'agitation est le fait d'une minorité et quiconque douterait du sérieux de la majorité n'a qu'à se rappeler que l'Université de Montréal a produit des personnalités comme MM. Jean-Jacques Bertrand, Faribault, Jean-Paul Gilbert, Gérin-Lajoie, P. E. Trudeau, Drapeau ... Voilà qui réconforte, parait-il, nombre de souscripteurs éventuels!

Il n'y a pas que l'industrie qui soit appelée à verser sa contribution. Un appel précis a été lancé aux 32,000 diplômés de l'université pour qu'ils souscrivent un total de $1¼ million, soit une moyenne de $40 chacun. Ils ont versé, à ce jour, plus de $50,000. D'autre part, la caisse de la campagne a pu s'enrichir, à ce jour, de plus de $60,000 venus du secteur du personnel universitaire.

Des souscriptions "revitalisantes" ...

Parfois aussi, les souscriptions ont un effet "revitalisant". Quand, par exemple, elles arrivent sans explication et qu'on découvre, après maintes démarches, qu'elles proviennent de gens qui se disent de modestes employés, pas riches, mais désireux de faire leur part pour l'Université qui, a dit l'un d'eux, est "importante pour le Canada français".

Ainsi, cet employé d'un service de télécommunication qui, après s'être expliqué, note: "Oh! Je veux surtout m'excuser de ne pas faire davantage, mais, vous savez, $200 pour moi, c'est une grosse somme!"

Tout argent recueilli au cours de cette campagne doit être consacré au programme de développement de l'Université de Montréal, programme dont le coût a été évalué à quelque $188 millions. Des subventions gouvernementales doivent couvrir 90 pour cent de ces dépenses et le secteur privé, par cette campagne du Cinquantenaire, est appelé à défrayer le dernier 10 pour cent.

A l'intérieur de ces vaste programme de développement, il a été tenu compte des nécessité de l'enseignement et de la recherche, du développement du campus, de la vie étudiante et des écoles affiliées. Pour l'Université de Montréal qui, dans les 10 dernières années, a produit 60 pour cent du total des diplômés depuis sa fondation, les besoins sont grands. L'espace, entre autres, est rare, et on le sait!

Mais, selon toujours la porte-parole du Fonds de développement, la seule construction du nouveau pavillon de philosophie, théologie et lettres permettra à un nombre considérable d'étudiants l'accès à l'université et "évitera le plafonnement du nombre des inscrits". Il faut songer, a-t-il été noté, qu'en 10 ans, des facultés ou de grandes écoles scientifiques comme les HEC, Sciences et Poly ont vu leurs inscriptions s'accroitre respectivement de 340 pour cent, 300 pour cent et 66 pour cent.

Enfin, les dépenses de fonctionnement de l'université qui, en 1960, étaient de $7 millions, sont maintenant grimpées à $37.3 millions.

Un exemple de la façon dont les souscriptions peuvent servir: les $100,000 qu'a versé la fondation Berthiaume-DuTremblay seront entièrement consacrés à la bibliothèque et, plus particulièrement, à l'achat de collection (volumes, revues ...).

Une nécessité rendue d'autant plus vitale qu'un rapport publié par l'Association des universités et collèges du Canada notait qu'en 1966, la bibliothèque de l'Université de Montréal aurait dû compter 235,000 volumes de plus et ce, pour répondre aux "standards minima" des bibliothèques universitaires. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a été prévu de lui consacrer $3,500,000 dans le programme de développement.

Combien vous faut-il de raisons pour adopter fenêtres, portes et revêtements d'acier ?

Nous avons 7 bonnes raisons. Et notre préférée est la 7e

1 ROBUSTESSE ! L'ACIER EST FORT ET DURE PLUS !

2 ENTRETIEN MODIQUE ! FRAIS D'ACHAT, ET C'EST TOUT — PAS D'EXTRA ! FAMEUSE GARANTIE **RUSCO** DE REMPLACEMENT GRATUIT DES VITRES ET MOUSTIQUAIRES !

3 COLORIS "CUIT" QUI DURE ET RESTE BEAU PLUS LONGTEMPS !

4 INSTALLATION PAR DES TECHNICIENS EXPERTS AYANT LE SOUCI DU TRAVAIL BIEN FAIT ! 25,000 INSTALLATIONS A MONTREAL EN SONT LA PREUVE !

5 GARANTIE — PROTEGEANT AU MAXIMUM — ENDOSSEE PAR COMPAGNIE AAA1

6 PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ! FENETRES, PORTES ET REVETEMENTS EN ACIER **RUSCO** PROTEGENT VRAIMENT CONTRE LE FEU — L'ACIER NE FOND PAS, MEME A 2,800° F.

7 SERVICE APRES VENTE ! NOUS NE LACHONS PAS ! NOS REPRESENTANTS SPECIALISES EN ENTRETIEN SONT OBLIGES D'EXAMINER VOTRE INSTALLATION A CHAQUE ANNEE !

Conseils gratuits — Estimations gratuites

HOME SPECIALTIES (1962) INC.

9095, boul. ST-LAURENT, Montréal

381-2511

"SERVICE D'ENTRETIEN APRES VENTE"

RUSCO — UN PRODUIT DU CANADA — Steel

L'absence de Jean Leblanc provoque l'ire du juge

TROIS-RIVIERES (J.G.) — L'absence en cour hier matin de Jean Leblanc lors de la réouverture de son enquête préliminaire relativement au meurtre de Denis Ampleman a soulevé l'ire du juge Léon Girard de la Cour des Sessions de la Paix.

Ce dernier trouve inadmissible qu'un accusé soit en retard ou ne se présente pas pour de futiles raisons. Le juge Langlois était d'autant plus mécontent que ce n'est pas la première fois que l'accusé Leblanc ne répond pas à l'appel de son nom. Déjà, le 23 octobre, il s'était présenté en Cour avec trois heures de retard. A cette occasion, les autorités de la prison de Bordeaux l'avaient également oublié dans sa cellule.

Le blanc est arrivé aux Trois-Rivières au début de l'après-midi pour apprendre que la réouverture de son enquête préliminaire était ajournée au 18, étant donné que les témoins convoqués pour l'audience du matin avaient été libérés.

Rappelons en terminant que la Couronne, représentée par Me Pierre Houde, a obtenu, il y a une dizaine de jours la réouverture de l'enquête préliminaire afin d'y faire entendre d'autres témoins et éclaircir certains faits qu'elle juge d'une importance capitale pour présenter une preuve complète.

Les mets raffinés se présentent sous de délicieux aspects.

BUFFET

Tous les soirs vous pouvez déguster à satiété notre fabuleux buffet froid ou chaud, comprenant les plus grands succès de la cuisine chinoise et canadienne.

$4.00 par personne

BILL WONG'S

7965, boul. Décarie (près de Ferrier)

731-8202

Réservations suggérées.

Service de coursier.

Impression de 500,000 visas pour T. des H.

C'est au deuxième plus bas soumisionnaire, Eugène Doucet Limitée, que le comité exécutif de Montréal a adjugé, hier après-midi, le contrat en vue de l'impresion à brève échéance de 500,00 visas — 250,000 "adultes" et 250,000 "jeunesse" — pour Terre des Hommes 1969.

Le plus bas soumissionnaire était La Lithographie Métropole Inc., 9,001, boul. Parkway, à Ville d'Anjou. Prix de sa soumission: $7,287.84.

Selon un rapport présenté aux commissaires réunis, cette soumision n'était pas conforme aux spécifications.

Policier trouvé mort à Montréal

Un agent de l'agence de sécurité Phillip's, gardien dans un chantier de construction de la firme Calex, au 6370 est, rue Notre-Dame, a été retrouvé mort dans la neige, hier matin, par des ouvriers.

Il s'agit de M. Henri Lefebvre, âgé de 52 ans, qui habitait au 2094, rue Dézéry. Le corps était gelé quand il a été trouvé. On croit qu'il a succombé à une crise cardiaque hier soir.

Un cagoulard prend la fuite avec $2,000

Un cagoulard armé d'un revolver s'est emparé d'une somme de $2,000, hier midi, au cours d'un hold-up perpétré dans la succursale de la Banque de Montréal, du Centre commercial Rockland, au 2219 avenue Rockland, à Mont-Royal.

Le voleur est monté dans une auto en stationnement devant la banque et au volant de laquelle un complice l'attendait.

Tous deux protègent la vie

NOUS VENDONS CELUI DE DROITE

A l'approche de la tempête, le navigateur prudent recherche la sécurité que lui offre le phare. L'automobiliste avisé fait de même en se fiant aux pneus d'hiver Dayton pour traverser la saison des tempêtes de neige. Les crampons des pneus Dayton traversent neige et glace pour s'agripper à la chaussée. La semelle très large permet d'aborder les virages sans risque de dérapage. Les pneus Dayton, voilà l'assurance-vie par excellence au plus bas prix que vous pouvez vous procurer dès maintenant.

CANADA TIRE CIE LTEE

CENTRE-VILLE 770 NOTRE-DAME ouest, (angle University) 861-1611

NORD-EST 1025 JEAN-TALON est, (angle Christophe-Colomb) 271-3551

NORD-OUEST 5150 JEAN-TALON ouest, (près boul. Décarie) 731-7766

CHOMEDEY-LAVAL 1200 boul. CURÉ-LABELLE (en face du centre d'achats St-Martin) 688-6262

DISPARUE

Cette adolescente de 14 ans, Christiane Dénommé, du 11,956 rue Poincaré, est disparue depuis le 20 septembre dernier. Elle mesure 5 pieds, 7 pouces et pèse 113 livres. Elle a les cheveux blonds, les yeux bleus et le teint pâle. Au moment de sa disparition, elle était vêtue d'une jupe grise, d'une blouse blanche, de souliers bleus et d'un veston bleu marine. Toute personne pouvant fournir des renseignements au sujet de cette adolescente est priée de communiquer avec la Section des disparitions de la Sûreté de Montréal, en composant : 872-5687.

Nous avons choisi Bancardchek®

Pourquoi?

Parce que Bancardchek est un chèque amélioré.

Votre chèque est garanti.

Les Bancardcheks sont émis en coupures de $25, $50 ou $100, au choix. Mais ce ne sont là que des maximums. Vous inscrivez sur votre chèque le montant que vous voulez, jusqu'à concurrence de ces sommes. Et comme la Banque Provinciale garantit votre chèque, il est accepté sans discussion dans la plupart des établissements commerciaux. **Le Bancardchek . . . c'est encore mieux qu'un chèque ordinaire.**

Votre carte vous identifie.

La carte Bancardchek portant votre nom, un numéro ainsi que votre signature est une identification indiscutable. Endossez votre Bancardchek et présentez-le au caissier en même temps que cette carte. Les numéros et les signatures devront être identiques. Vous bénéficiez ainsi d'une très grande sécurité en cas de vol ou de perte. **Le Bancardchek . . . c'est encore mieux qu'une carte de crédit.**

Votre banque vous appuie.

Faites-vous un chèque plus important que le montant que vous avez en banque? La Banque Provinciale versera à votre compte les fonds nécessaires pour le couvrir, jusqu'à concurrence du montant convenu. Cette "réserve de crédit" mise à votre disposition ne vous coûtera rien si vous ne l'utilisez pas. Présent quand vous en avez besoin, **le Bancardchek . . . c'est encore mieux que de l'argent comptant.**

Demandez les vôtres dès aujourd'hui à la Banque Provinciale. Ils sont gratuits!

Bancardchek le chèque amélioré

banque provinciale

les tribunaux

On ne peut frustrer quelqu'un de quelque chose qu'il a refusé : un agent d'immeuble est libéré

Est-ce qu'une personne peut se dire frustrée d'une chose qu'on lui a déjà offert, et qu'elle a refusée, si on la lui passe à nouveau sous le nez sans la lui donner, par la suite?

C'est à cette question qu'a dû répondre en définitive le juge Armand Chevrette, hier après-midi, en examinant le cas d'une jolie agent d'immeuble, Mme Thérèse Mondor-Daoust, qui était accusée à la fois de défaut de rendre compte d'une somme de $15,000, à ses patrons, de fraude à leur endroit, et de corruption.

Et il devait y répondre négativement, en libérant la prévenue, faisant du même coup droit à une triple motion de non-lieu présentée par le procureur de la défense, Me Antonio Lamer.

Résumant les faits, le tribunal souligna tout d'abord que l'accusée était entrée à l'emploi des Immeubles Larry Faust Limitée, en qualité d'agent vendeur, en avril 1965, et qu'elle était restée à cet emploi jusqu'en août 1966.

Le 17 novembre 1965, par ailleurs, une société du nom de Boralac Estate Ltd., avait confié aux Immeubles Faust, par l'intermédiaire de l'accusée, le mandat exclusif de vendre un certain immeuble du boulevard LaSalle.

Mais le 30 juin 1966, soit trois mois environ après l'expiration de ce mandat, l'accusée informa ses patrons qu'elle détenait une offre d'achat, mais qu'en présence de cette offre, les vendeurs n'étaient pas intéressés à donner la commission de $30,000 requise, mais seulement $15,000.

Cette offre de commission coupée de la moitié fut toutefois refusée, et, par la suite, la transaction s'étant effectuée, c'est Mme Mondor-Daoust qui encaissa la commission... tout de même pas dénuée d'intérêt.

Le juge soutient que les Immeubles Faust sont malvenus de se prétendre frustrés, alors qu'ils ont catégoriquement refusé d'accepter antérieurement la même commission de $15,000, à eux offerte et par l'accusée et par les vendeurs de la bâtisse.

Le tribunal soutient finalement qu'elle n'a pas accepté cette somme par corruption, parce que, à ce moment-là, le mandat de ses employeurs, à l'endroit du vendeur, était expiré depuis plusieurs mois déjà. Et que, encore une fois, un refus avait été formulé antérieurement.

Au procès de Cofsky, Chantal et Leblond

Fournier aurait été poignardé et frappé à coups de bouteille

La deuxième journée du procès de Serge Cofsky, âgé de 32 ans, Jean-Guy Chantal, 29 ans et François Leblond, 20 ans, tous trois inculpés du meurtre non qualifié d'Ange-Albert Fournier, 33 ans, de la rue Bordeaux, dont le corps a été découvert, le 27 octobre 1967, sur la plage Roger-Chartrand, dans le secteur Saint-François, ville de Laval, n'a apporté rien de bien sensationnel.

Si ce n'est que Me André Ledoux, procureur de la Couronne, a fait établir par un médecin légiste, qui a pratiqué l'autopsie, que la victime avait succombé à une hémorragie méningée consécutive à une fracture du crâne résultat, semble-t-il, de coups de bouteille et qu'elle avait été poignardée au cou et à la gorge avec un ou des instruments tranchants, plus précisément des couteaux.

Tous les témoins entendus hier, lors de cette deuxième journée d'instruction se déroulant en deuxième division des Assises, sous la présidence du juge Peter-V. Shorteno et en présence de 12 jurés de langue française, les maîtres des faits, ont été longuement contre-interrogés par Me Claude Archambault occupant en défense pour Cofsky et par Mes Michel Lamarre et Paul Lesage, ces deux derniers mandatés par le Bureau d'Assistance judiciaire pour représenter Chantal et Leblond.

Le sergent-détective Bernard Côté, de la police de Laval, qui s'est rendu sur la scène de la tragédie, plus précisément à l'endroit précis où le corps de Fournier a été découvert, a déclaré, lui aussi, comme l'avait fait, la veille, un autre policier lavallois, a affirmé avoir trouvé des tessons de bouteilles, des vestons, un blouson, le soulier gauche de la victime (le soulier droit était toujours à son pied). Les tessons, a aussi dit le témoin, étaient éparpillés, écrasés sur du gravier et de la pelouse.

Côté, répondant à des questions de Me Archambault, a affirmé "que le corps de Fournier n'était pas dans l'eau mais qu'il se trouvait sur la plage".

Coupable d'avoir enfreint le décret de l'Alimentation

Le Comité paritaire de l'alimentation au détail, représenté par Me Yves Pelletier et Me Laurent Bélanger, maintenant juge de la Cour Supérieure, vient d'avoir gain de cause devant le juge Jacques Trahan, à la suite d'une plainte en vertu du décret 921. Accusée d'avoir fait travailler un lundi, dans la matinée, le 11 décembre 1967, ses employés dans le service d'alimentation, la maison Eaton prétendait que ce décret ne s'appliquait pas, quant à elle.

Voici ce qu'a déclaré le tribunal, après avoir pesé les arguments de cette société à l'effet que là n'était pas sa principale activité.

"La Cour comprend très bien que, dans la bâtisse occupée par la T. Eaton Co. Ltd., de Montréal, il y a plusieurs services distincts qui ont des employés qualifiés pour chacun de ces services.

"La Cour comprend également que le service de l'alimentation n'occupe qu'une partie de la bâtisse. Cependant, la Cour comprend également que les employés de la maison T. Eaton Ltd., de Montréal, qui travaillaient dans son département d'alimentation, ne travaillent qu'à cet endroit, c'est-à-dire que leurs activités principales sont de travailler d'une façon directe ou indirecte à la vente des produits alimentaires au détail pour fins de consommation en dehors de l'établissement, mais bien cependant dans le département spécial de l'alimentation de l'accusée.

"Il faut admettre que le but du présent décret a été de mettre tous ceux qui font commerce, d'une façon ou d'une autre en vendant des produits d'alimentation au détail pour fins de consommation en dehors de l'établissement, sur le même pied et cela afin d'éviter que les concurrents aient des faveurs spéciales.

"Et la Cour déclare coupable la maison Eaton en la condamnant à l'amende."

Tentative de hold-up de banque : individu appréhendé

Un individu a été arrêté, vers 1 h 20, hier après-midi, à la suite d'une tentative de vol à main armée à la succursale de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, située au 3595, boul. Saint-Laurent.

Le suspect est présentement interrogé par les membres de la Section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal.

Hal Banks peut encore être extradé

TORONTO (PC) — Le sénateur républicain Paul Fannin est d'avis que l'administration Nixon aurait l'intention d'annuler la décision prise par les démocrates antérieurement et d'ordonner l'extradition au Canada de Hal Banks, l'ancien président de l'Union internationale des marins du Canada.

Selon le journal torontois The Telegram, le sénateur Fannin a déclaré en Arizona, où il se trouve dans sa maison :

"Maintenant que le gouvernement change, je suis certain que nous pourrons aller de l'avant et renvoyer Banks au Canada pour répondre de l'accusation de faux témoignage."

Il a ajouté qu'il veillerait à l'exécution de cette décision. On se souvient que M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat sous l'administration Johnson, avait refusé de signer un ordre d'extradition prononcé contre Banks par un commissaire de New York.

L'Ontario avait réclamé l'extradition de Banks pour qu'il puisse venir répondre à une accusation de parjure à Toronto. Il se serait rendu coupable de ce délit au cours d'un témoignage qu'il aurait rendu devant la Commission royale qui faisait enquête sur les actes de violence qui se multipliaient sur les Grands Lacs.

A la suite d'une longue étude à New York en 1967, un commissaire américain avait lui aussi recommandé l'extradition du prévenu.

Auparavant, Banks avait été condamné à Montréal en 1964 de conspiration en rapport avec l'agression brutale dont avait été victime en 1957 Frank Walsh, un chef syndical rival.

Condamné à cinq ans de prison, il avait forfait un cautionnement de $25,000 pour se réfugier aux Etats-Unis. La condamnation tient toujours.

Par ailleurs, le procureur général de l'Ontario, M. Arthur Wishart, a déclaré à Toronto hier qu'il ne croit pas que l'Ontario prenne l'initiative de nouvelles procédures d'extradition contre Banks.

Il a expliqué que l'extradition est de la compétence du gouvernement fédéral et qu'elle relève des secrétaires d'Etat du Canada et des Etats-Unis.

Faux cow-boy accusé du vol d'un tacot

Un jeune homme de 20 ans, véritable sosie de Roy Rogers, et portant... à la main évidemment, un "ten-gallon" de couleur sombre, a comparu devant le juge Armand Chevrette, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir commis un vol de $75 pour se véhiculer.

Mais ce n'est pas sur une "picouille" quelconque, qu'il avait jeté son dévolu, mais bien sur un vieux tacot, abandonné quelque part en bordure d'une rue de la métropole, et de fabrication 1955.

Le prévenu reconnaissant sa culpabilité sur-le-champ, et n'ayant aucun dossier judiciaire que ce soit, une chance devait naturellement lui être donnée par le tribunal. Mais il devra tout de même revenir en cour, d'ici quelques semaines, pour démontrer qu'il est bien revenu dans le droit chemin... à pied.

Aux prises avec la police en plus de l'être avec la première tempête de neige

La plupart des Montréalais se rappelleront longtemps la soirée du 12 novembre 1968. Et pour la cause... blanche que l'on sait.

Mais la plupart des automobilistes n'avaient au moins qu'à lutter contre les éléments seulement, même si ceux-ci étaient singulièrement déchaînés.

A l'heure où tout le monde tentait de rentrer chez eux, toutefois, Raymond Cinq-Mars, lui, tentait de partir pour quelque part.

Et la police, s'alliant à la glace qui recouvrait alors la chaussée, l'en empêcha, lui faisant plutôt prendre le chemin du Palais, où, hier après-midi, il a comparu sous une demi-douzaine d'accusations différentes, toutes relatives à son équipée de la veille.

Celle-ci a débuté en face d'un garage de la rue Notre-Dame est, que le prévenu voulait quitter au volant d'une puissante Chrysler 1968.

La police, qui a parfois des renseignements que l'on n'a pas, savait cependant à ce moment-là, que la voiture du prévenu en était une préalablement volée dans un garage de la rue Ste-Catherine ouest.

Un agent se plaça donc en face de la porte du garage, dans le but évident de lui faire signe de stopper.

Mais Cinq-Mars se serait dirigé directement vers le policier, si bien qu'un des compagnons de ce dernier, craignant qu'il ne soit heurté, fit démarrer son propre véhicule pour aller lui barrer la route.

Et une première collision, évidemment, s'ensuivit.

Cinq-Mars, qui était apparemment pressé, fit alors marche arrière.

Mais il avait compté sans la présence, à cette heure où la circulation était un véritable fouillis, d'une petite voiture anglaise qui était venue s'interposer.

Et nouvelle collision, naturellement.

Il fit alors nouvelle marche avant, mais pour se lancer aussitôt dans la trajectoire... d'un autobus de la Commission des Transports, qu'il catapulta comme les deux précédents véhicules.

L'obstacle étant toutefois de taille, cette fois, il prit le parti de continuer sa route à pied.

Ou, tout au moins, de tenter de le faire.

Mais les deux agents étaient aussi sur leurs pieds, et ils l'appréhendèrent sur place, non sans quelques difficultés.

Devant le juge Armand Chevrette, le prévenu a conséquemment été accusé de vol et de recel d'auto, de tentative de fuite après trois accidents, et d'entrave et de résistance à la police.

Tout cela, il le nia cependant avec vigueur, pendant que son procureur, Me Pierre Bédard y allait de tous ses arguments pour réclamer sa libération immédiate sous cautionnement.

Reprochant de façon presque virulente au procureur de la Couronne, Me René Drouin, de vouloir faire le procès de l'inculpé au moment de la comparution, il souligna également qu'il n'était pas de mise de rappeler certaines condamnations antérieures triviales portant sur des délits remontant à... l'antiquité. Soit la tenue, à deux reprises, d'une maison de débauche publique.

Me Drouin rétorqua toutefois qu'il y avait d'autres mentions qui se rapprochaient tout de même des présents délits, puisque le prévenu avait déjà été condamné pour entrave à la justice. Et à trois mois de prison.

Le tribunal trancha finalement le débat en ordonnant au prévenu de fournir un dépôt de $200. Et de donner immédiatement son adresse au greffier.

Si celle-ci n'apparaissait pas au mémorandum de la police, avait expliqué Cinq-Mars plus tôt, c'est qu'il ne voulait pas la donner aux agents qui l'importunent constamment, selon ses dires. Et qui le relâchent après l'avoir interrogé sur toutes sortes de choses qu'il ne comprend pas.

"Mais devant la Cour, dit-il, c'est une autre histoire. Et si vous voulez mon adresse, je vais vous la donner tout de suite."

$85,000, c'est beaucoup pour une simple maquette

par Jean DENECHAUD

Une maquette en petites pièces de bois qui était censée représenter la cathédrale Notre-Dame de Paris et dont la valeur avait été fixée à $85,000 par une décision de première instance, alors qu'elle avait été détruite par un incendie... n'était pas une oeuvre d'art.

C'est ce que décide la Cour d'appel. C'était une oeuvre de patience dont la valeur artistique était inexistante comme le serait, souligne un juge du tribunal, une maquette du Pont de Québec construit en allumettes ou en cure-dents.

Les trois juges, les juges Antoine Rivard, Roger Brossard et Elie Salvas maintiennent l'appel de la compagnie United Fire Insurance et réduisent l'indemnité à verser à son propriétaire, M. Albert Raymond, à $6,000, valeur d'une maquette ordinaire.

Un professeur des Arts appliqués de Montréal, avait témoigné que pour qu'il y ait oeuvre d'art, il fallait que l'ouvrage soit une création.

Lorsqu'on emploie le mot copie, avait-il dit, on est complètement en dehors du domaine de l'Art, de la création.

Un maquettiste d'expérience pour avoir travaillé dans divers bureaux d'architectes et d'ingénieurs avait établi que plusieurs dimensions de la maquette étaient fausses. Il affirmait qu'il pourrait refaire avec les dimensions rigoureusement exactes une maquette de Notre-Dame de Paris et que ce travail lui prendrait environ 1,200 heures et coûterait de cinq à six mille dollars.

Un M. Bédard, menuisier ébéniste et bricoleur à ses heures avait occupé ses loisirs à fabriquer cette maquette. En 1938, l'intimé avait acheté l'objet et affirmait l'avoir payé $600.

"Il la remisa chez sa soeur, relate le juge Rivard dans ses notes, où elle demeura 19 ans. Durant cette période il tenta sans succès de l'exhiber à Montréal et ailleurs, mais la maquette ne souleva aucun intérêt.

Le juge Rivard rappelle que l'intimé avait obtenu de la compagnie d'assurance une police à couverture maximale de $85,000 et que peu de temps après il avait fait transporter la maquette à Ste-Anne-de-Beaupré, où elle fut exhibée dans un petit magasin d'objets de piété et de souvenirs. Les visiteurs donnaient ce qu'ils voulaient verser pour l'examiner, puis on apprit que la maquette avait été détruite dans l'incendie qui avait ravagé l'édifice, où elle se trouvait. L'intimé avait alors intenté une poursuite contre la compagnie d'assurance, lui réclamant $85,000.

Du point de vue du droit, le juge Brossard déclare : "L'indemnité à laquelle celui qui est assuré contre la perte d'une chose par le feu, en vertu d'une police à découvert par opposition à une police évaluée doit, être limitée au montant des dommages soufferts immédiatement et directement par la perte de la chose assurée et correspondre à l'intérêt assuré existant au temps de la perte et dès lors à la valeur réelle de cet intérêt."

Vol de $600 à la mitraillette

Deux bandits armés de mitraillettes se sont emparés de $600, vers 4 h 45 hier après-midi, à l'épicerie Philippe Brunet, au 1501 est, rue Marie-Anne. Aucun coup de feu n'a été tiré.

Après leur vol, les bandits ont pris la fuite à pied dans une direction inconnue.

TELEFUNKEN

VOUS PRÉSENTENT Langelier Valiquette

LE SON NOUVEAU EN MUSIQUE EN TECK

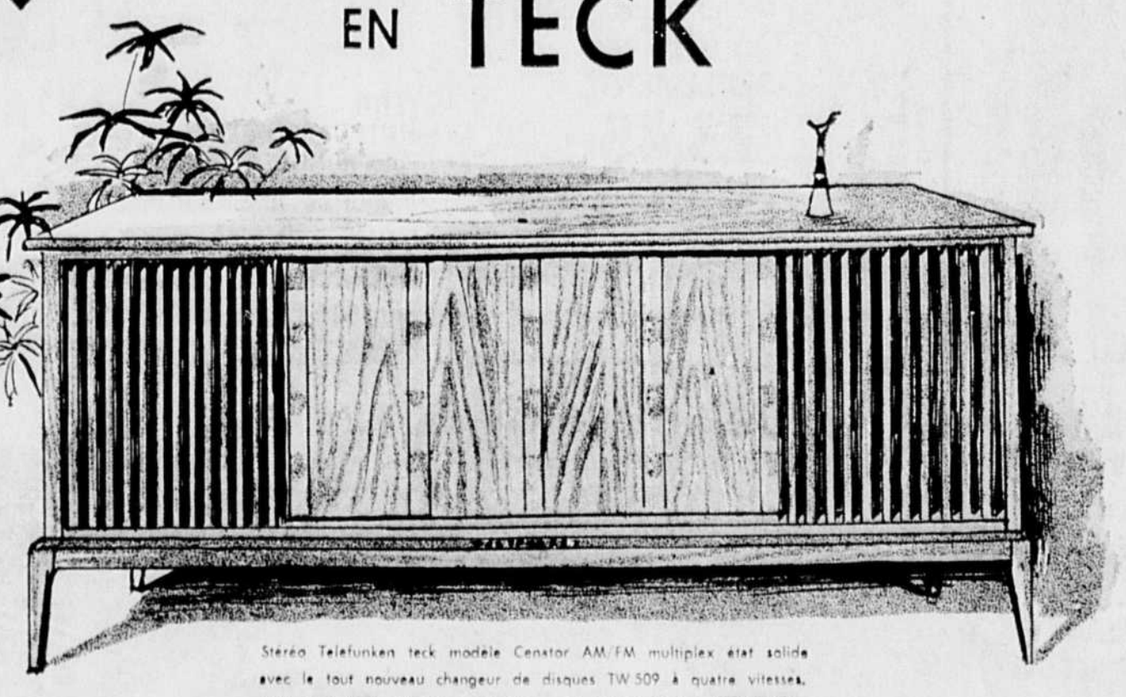

Stéréo Telefunken teck modèle Cenator AM/FM multiplex état solide avec le tout nouveau changeur de disques TW 509 à quatre vitesses. Huit gros haut-parleurs à aimant — 2 bandes ondes courtes — Dimensions 72" x 28" x 19". 729.

Stéréo "TUNER" amplificateur AM/FM multiplex état solide — avec deux cabinets haut-parleurs et changeur de disques à quatre vitesses, 2 bandes ondes courtes. 459.

Stéréo Telefunken modèle Consul AM/FM multiplex état solide avec le changeur de disques TW 509 à quatre vitesses. Huit gros haut-parleurs à aimant — 2 bandes ondes courtes. Dimensions 65" x 27" x 16". 699.

STATIONNEMENT Face au magasin ou à l'arrière

LANGELIER-VALIQUETTE LTÉE

510 EST, RUE STE-CATHERINE — Tél. : 842-8811

HEURES D'AFFAIRES: Ouvert de 9 h. 30 jusqu'à 17 h. 30 Ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à jusqu'à 21 h.

En première lecture

La refonte de la loi du notariat

par Gilles DAOUST
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement a déposé hier à l'Assemblée législative au projet de loi proposant une refonte complète de la Loi du Notariat dont l'une des principales caractéristiques est l'instauration de mécanismes de contrôle plus sévères et plus méticuleux de la profession et la création d'un comité de discipline qui pourra entendre les plaintes des citoyens contre les membres de l'Ordre.

Le bill 96, qui n'a subi hier que sa première lecture, propose d'abord la constitution d'un comité de discipline qui décidera, en premier ressort, des plaintes portées contre les membres de l'Ordre.

Il permet d'autre part à la Chambre des notaires de créer une "école de notariat" et de régir l'enseignement professionnel.

La chambre pourra aussi créer une bibliothèque et un centre de documentation et de consultation juridique, établir une caisse de bienfaisance ou de retraite pour les membres de l'Ordre, constituer et administrer un organisme d'assistance juridique, régir l'exercice de la profession chez les membres de l'Ordre qui travaillent à salaire pour d'autres individus qu'un notaire.

Plus de sévérité

Mais, surtout, le bill 96 prévoit un contrôle plus sévère et plus méticuleux de l'exercice de la profession et de l'observance de la discipline chez les membres de l'Ordre.

Il permet aussi l'application de mesures concernant l'exercice de la profession et la disposition des greffes et dossiers des notaires accusés, suspendus ou destitués, ou des notaires qui ont fait cession de leurs biens, ont été déclarés en faillite ou sont hospitalisés.

Par ailleurs de nouvelles dispositions sont aussi proposées au sujet des conditions d'admission au notariat, lesquelles seront simplifiées et ne seront plus soumises aux décisions d'une commission d'admission à l'étude.

Les autres points saillants du bill 96, qui a été présenté hier par un député UN membre de la Chambre des notaires, M. Roland Théoret, du comté de Papineau, sont les suivants :

— simplification des formalités prévues pour la lecture des actes notariés et création d'un pouvoir de délégation pour la réception des signatures d'un acte notarié ;

— établissement du principe absolu que la comptabilité en fidéicommis doit être distincte de toute autre comptabilité de l'étude notariale ;

— création de postes d'adjoints au secrétariat, au trésorier, au syndic, au régistraire des testaments et à l'inspecteur.

Certaines mesures déjà prises . . .

Un membre de l'Ordre, interrogé hier sur la portée du projet de loi a déclaré que les mesures plus strictes de contrôle qui s'y trouvaient ne venaient en réalité que compléter plusieurs gestes posés par la Chambre des notaires elle-même depuis que se sont produits certains incidents fâcheux dont ont été victimes des citoyens et où ont été impliqués quelques notaires.

En fait, pour les membres de l'Ordre, l'aspect le plus intéressant du projet de loi concerne la création d'une école de notariat, d'une bibliothèque, d'un centre de documentation et de consultation juridique dont avaient bien besoin les notaires, d'un système d'assistance juridique, etc . . .

Quant au contrôle plus sévère de la profession, il sera surtout assuré par la création du nouveau comité de discipline auquel on a décidé d'accorder beaucoup de souplesse.

Autrefois, les plaintes étaient portées par les syndics devant le conseil de l'Ordre, qui est en somme l'exécutif de l'organisme.

Le nouveau comité de discipline, qui lécidera, en premier ressort, des plaintes portées contre les membres de l'Ordre, est une structure plus souple que le conseil. Il peut se réunir facilement et a le pouvoir de faire comparaître les individus impliqués. Il constitue en quelque sorte un véritable tribunal.

Toutefois, nous a dit le membre de l'Ordre, la création de ce comité ne vient que compléter d'autres mesures de nature interne qui ont été rendues plus sévères et plus méticuleuses par la Chambre des notaires elle-même, telle l'inspection plus fréquente des greffes.

De plus, nous a dit ce notaire, la Chambre, depuis certains événements, exerce aussi un contrôle plus méticuleux des comptes en fiducie.

Toutes ces mesures, jointes à l'instauration d'un système d'assurance auquel contribuent largement les notaires afin de protéger d'éventuels clients lésés, et complétées par la création d'un comité de discipline rendu très souple sont de nature, a dit le notaire, à assurer une protection extrêmement sûre au public et à conserver sa confiance.

Pour quelques jours de travail, un salaire annuel de $1,000...

OTTAWA (PC) — Les Communes ont appris que les directeurs de la société de la Couronne Eldorado Nuclear Ltd. ont été en réunion pendant huit jours en 1966 et 1967, et sont payés $1,000 par année.

M. André Fortin (Créditiste-Lotbinière), a demandé la compilation d'un document donnant les noms des directeurs de diverses sociétés de la Couronne, et les salaires attachés à ces postes avec le nombre total de jours de travail.

Les directeurs de Radio-Canada, payés $100 par jour, ont été en réunion 21 jours en 1966 et 19 en 1967.

Cinq directeurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui ne font pas partie de la fonction publique, ont reçu $150 par jour pour six jours de réunion en 1966 et sept en 1967.

Les directeurs de la Polymer Corporation, qui fabrique des fibres synthétiques, sont payés $1,500 par année, plus $100 par jour de réunion; il y a eu 10 jours en 1966 et onze en 1967.

Pour les directeurs de Cape Breton Development Corp., qui n'ont tenu qu'une seule réunion en 1967, ils sont payés $2,000 par année, plus $100 pour chaque jour de réunion.

DU 15 AU 30 NOVEMBRE

France-Couture

50% D'ESCOMPTE
SUR TOUS NOS IMPRIMES
1431 de la MONTAGNE, Montréal - 842-5955 - 844-2715

Pour les Fêtes
Enjolivez votre foyer

CO-18 — Lustre 17" x 15" pour 5 ampoules. Idéal pour le vivoir, la salle à manger, en laiton et cristal. Rég. $56.00 SPECIAL $27.95

CO-17 — Lustre de luxe, 6 ampoules*, en laiton et cristal. Rég. $74.70 SPECIAL $37.50
*Ampoules en sus

CO-62 — Chandelier 21" x 17" à six ampoules*, joliment garni de laiton et cristal. Rég. $125.70 SPECIAL $62.95
*Lumières non comprises

- Grande contenance de 26½ gallons
- Cabinet console de luxe spécial de fabrication soignée, modèle H850
- Joli cabinet style stéréophonique
- Décharge périmétrique exclusive 3 directions
- Contrôle à boutons-poussoirs 3 vitesses
- Humidistat automatique
- Arrêt automatique et lampe témoin de remplissage
- Moteurs jumelés
- Remplissage facile

Ord. 149.95 SPECIAL 99.95

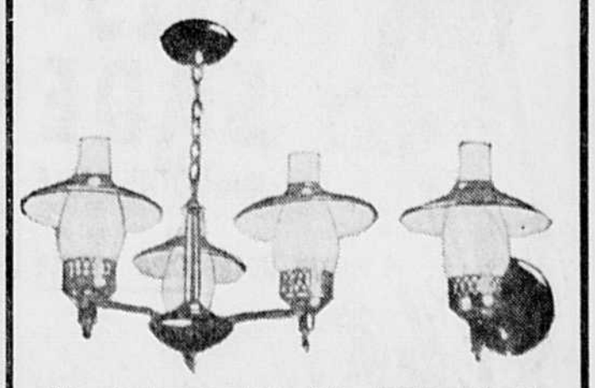

A983 — Garniture style colonial à 3 lanternes, beau fini émail cuivré et noyer authentique, verre de lampes givré. Idéale pour salle de jeu. Rég. $36. Notre prix $16

A981 — Garniture murale style colonial, fini émail cuivré avec parure en noyer, conçue pour ampoule 60 watts, verre de lampe givré. Rég. 11.70. Solde de manufacturier. Notre prix $5.25

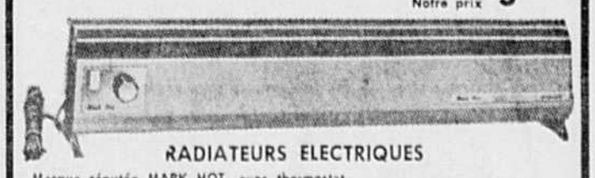

RADIATEURS ELECTRIQUES
Marque réputée MARK HOT, avec thermostat
36" long. 100 watts. Ord. 539.95 $24.95
48" long. 1500 watts. Ord. $49.95 $29.95

CLOVIS LTÉE

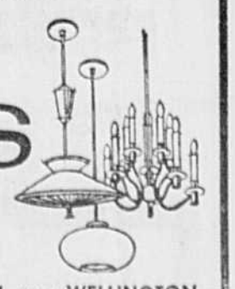

6924, rue SAINT-HUBERT 276-2621
1126 EST, MONT-ROYAL 527-1261
5001, rue WELLINGTON 766-4333

ALEX "Le Roi du Disque" SHERMAN
PLUS GRANDE PETITE VENTE À MONTRÉAL

Le Roi du Disque le fait à nouveau ! A cause de son pouvoir d'achat incomparable, il peut vous offrir les plus "récents" et les plus "grands" disques stéréo.

LES PLUS GRANDES VEDETTES SONT SUR ETIQUETTE WARNER BROTHERS

Trini Lopez — The Vogues — Dean Martin — Frank Sinatra — Charles Aznavour — Jimi Hendrix — Françoise Hardy et nombre d'autres.

SOUVENEZ-VOUS, CHEZ SHERMAN VOUS OBTENEZ TOUJOURS PLUS POUR MOINS CHER!

• DEAN MARTIN
Greatest hits Vol. 1

• TRINI LOPEZ
Trini Country

• FATS DOMINO
Fats is back

• PETER PAUL & MARY
Late again

JACQUES DUTRONC
Chante

FRANÇOISE HARDY
La maison où j'ai grandi

• CHARLES AZNAVOUR
His kind of love songs

• JIMI HENDRIX
Are you experienced

• MIRIAM MAKEBA
Pata Pata

Rég. 4.98
PRIX DU "ROI DU DISQUE"
$3.49 CHACUN

• THE EVERLY BROTHERS
"The very best of"

• DON HO
Hawaii - Ho !

COLETTE RENARD
"Chansons gaillardes de la "Vieille France"

• FRANÇOISE HARDY
Ma jeunesse fout le camp

• THE ASSOCIATION
Insight out

THE VOGUES
Turn around and look at me

TRINI LOPEZ
Greatest hits

FRANK SINATRA
GREATEST HITS
Rég. 5.98
$4.19

JIMI HENDRIX
ELECTRIC LADYLAND
Rég. 9.98
$6.99

DEAN MARTIN
Greatest hits Vol. 2

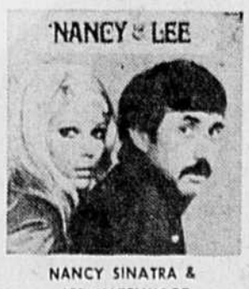

NANCY SINATRA & LEE HAZELWOOD
Nancy & Lee

★TOUS LES DISQUES ILLUSTRES SONT DISPONIBLES SUR UN RUBAN STEREO 8 PISTES A PRIX REGULIER

C'est maintenant le temps approprié de magasiner et d'épargner sur cadeaux de Noël

LES GALERIES D'ANJOU MAIL OUEST
1385 ouest, Ste-Catherine entre Bishop et Crescent
TOUS LES MAGASINS OUVERTS LE SOIR JEUDI ET VENDREDI

LE CENTRE DU DISQUE ALEX SHERMAN
MAGASINS D'UN LITTORAL A L'AUTRE

PLAZA ALEXIS NIHON NIVEAU DE LA RUE
PLAZA COTE-DES-NEIGES NIVEAU INFERIEUR
TOUS LES MAGASINS OUVERTS LE SOIR JEUDI ET VENDREDI

Occupation du CEGEP de Jonquières

Vague de néo-contestation étudiante

La contestation étudiante, deuxième vague, est lancée. Après la grande marche qui avait marqué la fin de la première période de la contestation, le vice-président extérieur de l'Union générale des étudiants du Québec, Claude Charron, avait annoncé : "Tout ne fait que commencer".

Le motif partiel de la néo-contestation : sept étudiants du CEGEP Chicoutimi ont été renvoyés. Déjà, deux CEGEP ne fonctionnent plus dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean. Dans la région métropolitaine, la tension est grande.

Une réunion des leaders étudiants avait lieu hier soir à huis-clos pour discuter de la chose, à Montréal. Un délégué du CEGEP Saint-Laurent, mandaté par son association à la suite d'un vote tenu plus tôt dans la journée, a proposé aux leaders d'occuper pour une temps "déterminé" les édifices scolaires afin de repenser l'action étudiante et son pourquoi. Saint-Laurent, a-t-on dit, ne le fera que s'il est appuyé des autres collèges de la région métropolitaine.

● A Jonquière, le CEGEP est occupé depuis mardi soir par les étudiants. Les autorités se sont installées dans les locaux de la régionale Lapointe. Les étudiants veulent protester contre le "lock-out" du CEGEP de Chicoutimi, revendiquer le droit de négociation ainsi que la liberté d'action et d'expression.

● A Chicoutimi, le CEGEP a été fermé par les autorités lundi soir, après une journée

Lundi matin, raconte l'abbé Jean-Paul Laliberté, directeur fort mouvementée.

général de l'institution, les élèves ont organisé un sit-in sans permission. Les étudiants voulaient protester contre le renvoi de sept de leurs camarades, renvoi motivé, a dit la direction, par leurs trop nombreuses journées d'absence. Dans l'après-midi, sept autobus remplis à craquer d'étudiants de Jonquière sont arrivés au CEGEP de Chicoutimi. Selon l'abbé Laliberté, les étudiants de Jonquière ont littéralement vidé les classes, après avoir enfoncé les portes, tambouriné sur des couvercles de poubelles et peinturé les murs.

Les étudiants de Chicoutimi ont exigé la réinstallation de leurs sept collèges (dont deux ne sont pas inscrits) et le renion de maintenir sa déci- exigeant la présence à 90 p. 100 des cours.

Le conseil d'administration a décidé au cours d'une réunion de maintenir leur décision au sujet du renvoi des sept étudiants et de suspendre les cours indéfiniment.

"On attendra pour ouvrir que l asituation revienne à la normale", a dit l'abbé Laliberté, qui a précisé que les étudiants du cours secondaire et ceux de pédagogie qui fréquentent le collège de Chicoutimi ne sont pas affectés par la fermeture.

De leur côté, les étudiants affirment que si leurs sept collègues ont été mis à la porte, ce n'est pas à cause de leurs absences, mais parce qu'ils ont joué un rôle important durant l'occupation d'octobre. La direction aurait profité du fait que les sept n'occupaient pas de fonction dans le syndicat étudiant pour les renvoyer. "Jamais, a dit un étudiant, ils n'oseraient toucher à un de nos élus".

● A Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse, les étudiants réunis en assemblée générale mardi ont adopté une proposition à trois volets : abolition immédiate du système de contrôle des présences, remise du pouvoir décisionnel aux divers départements formés de professeurs et d'étudiants et remise dans les 24 heures des cotisations étudiantes perçues par le collège.

Le conseil d'administration devait étudier cet ultimatum mardi soir, mais la réunion n'a pas eu lieu, à cause de la tempête de neige. La réunion du conseil d'administration a été remise à mardi soir prochain. Il n'est pas question, d'ici là, a dit l'abbé Charles Valois, directeur général du CEGEP, de fermer le collège. Il n'est pas question non plus, a continué le directeur général, de menacer les étudiants, mais il faudra bien à la fin du semestre évaluer le rendement des élèves. L'abbé Valois a ajouté qu'en général, les élèves de mathématiques, biologie et sciences ne veulent pas un arrêt des cours car ils sont pressés par le programme.

● Au CEGEP Maisonneuve, les étudiants boycottent depuis quelques jours le règlement des présences, négligeant de signer la feuille qui leur est présentée à chaque cours. Il sont tenu hier deux réunions d'information sur la répression qui s'exerce au collège. Ils ont cité en exemple le fait que l'administration ne leur accorde aucun local pour tenir une assemblée générale, ayant mis sous clé l'auditorium, le gymnase et même ... la chapelle. Les réunions d'étudiants ont donc lieu dans le vivoir. La radio étudiante ne fonctionne plus depuis lundi soir, ayant été fermée par l'administration, disent les étudiants.

● Au CEGEP Edouard-Montpetit, sur la rive sud, les étudiants, au cours d'une assemblée générale convoquée par l'administration du collège, ont refusé d'élire deux étudiants au conseil d'administration (qui comprend 19 personnes) et ont nié ce principe de représentation. L'association générale des étudiants va convoquer une assemblée générale dans le but de définir un mode d'action face à cette prise de position.

Un représentant des étudiants nous a expliqué que les réunions étant interdites sur le campus, sauf le mercredi midi, la prise de décision n'aura lieu que mercredi prochain, "à moins qu'une assemblée générale ne soit convoquée en fin de semaine".

● Dimanche dernier, les représentants de 19 des 23 CEGEP participaient à Jonquière à une réunion dont le but était la fondation d'une fédération des étudiants des CEGEP. Le projet de fédération a été abandonné, mais on a décidé d'agir dorénavant par régions. On a aussi étudié le projet d'organiser au cours des prochaines semaines des sessions d'études pour des groupes restreints d'étudiants. Tous les étudiants, et non seulement ceux occupant un poste dans un syndicat, seraient conviés à ces réunions.

● A Québec, hier, le ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, a appuyé totalement la décision du CEGEP de Chicoutimi de fermer l'institution.

Pas de référendum sur le "Laval Catholic High School"

par Pierre VENNAT

La neige s'est chargée d'éliminer les protestataires qui auraient pu réclamer un référendum, à Laval, sur un règlement d'emprunt de plus de un demi-million de dollars destiné à fournir des égouts et des services d'aqueduc au Laval Catholic High School, institution d'enseignement secondaire destinée à toute la population anglophone catholique de l'Ile Jésus.

L'administration, qui appréhendait une "assemblée d'électeurs" aussi mouvementée que celle du 12 octobre dernier, respire donc. Un référendum, en effet, coûterait $40,000 à la ville.

La Régionale Maisonneuve, de qui dépendra le "high school", et qui regorge de problèmes depuis le début de l'année académique, respire également. Son "high school" est assuré de tous les services municipaux.

Et les anglophones de l'Ile Jésus, qui craignaient quelque peu l'invasion du MIS, respirent aussi.

En effet, seulement 50 personnes se sont présentées (il en faut 100 pour exiger un référendum) et des 50, une seule a signé pour demander un référendum, les autres se montrant satisfaites des explications qui leur furent fournies.

Quant à l'unique protestataire, non identifié, le greffier de la ville, M. Jean Galarneau, ignore s'il s'agit ou non d'un sympathisant du MIS, dont le président, M. Raymond Lemieux, de retour d'une tournée provinciale, a dit qu'il ferait son possible pour s'oppiser au règlement.

MAN-O-MAN MANISCHEWITZ

Produits aux Etats-Unis

QUELS VINS

Demandez à votre magasin de la Régie des alcools notre fameuse bouteille à 4 faces

OFFRE SPECTACULAIRE Legaré d'ameublement de style COLONIAL

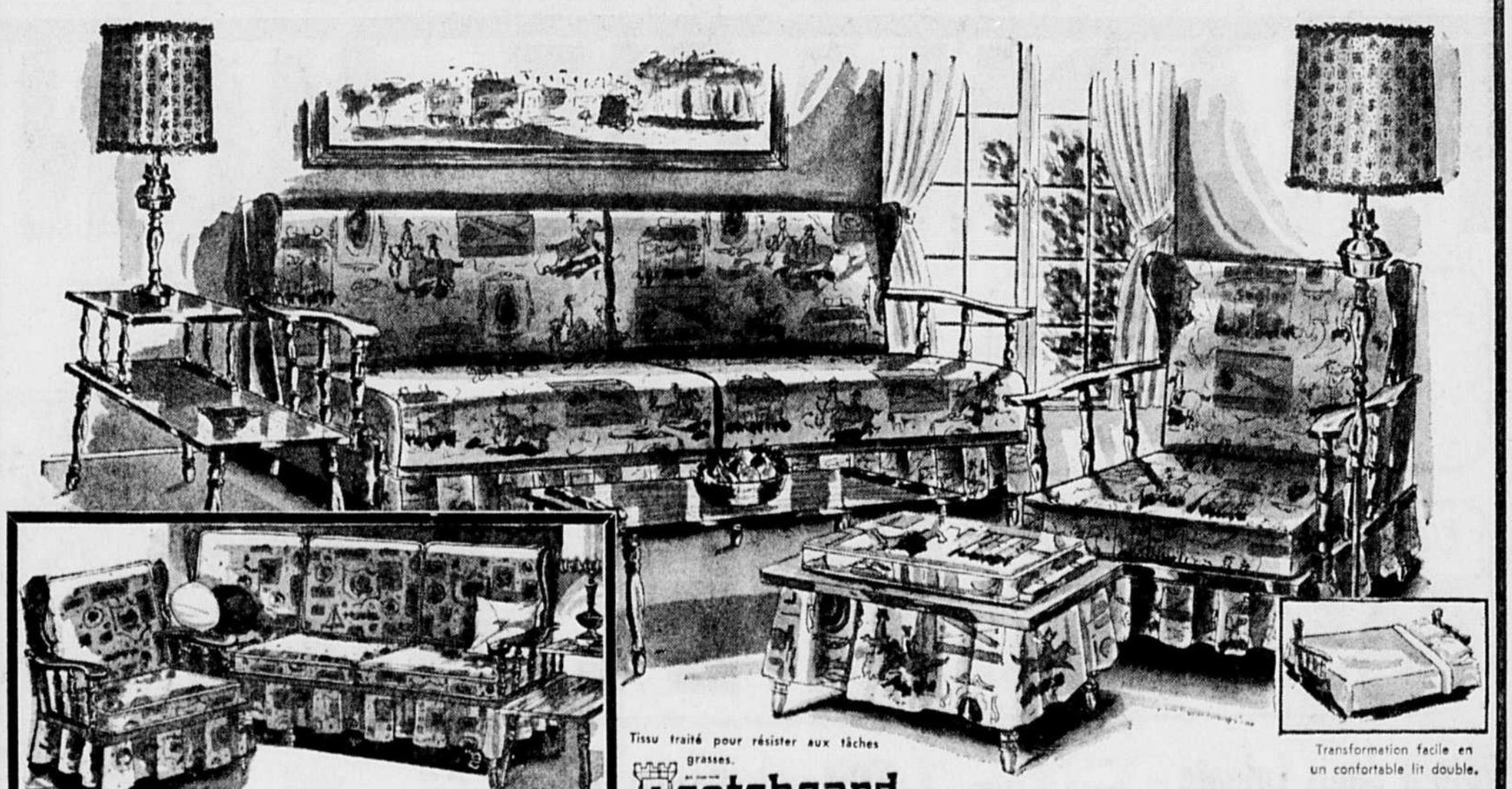

Modèle chesterfield ou davenport disponible

Tissu traité pour résister aux tâches grasses.

Scotchgard

Transformation facile en un confortable lit double.

TABLES APPAREILLES TELLES QU'ILLUSTREES

Table à café de 16" x 40", table-étagère de 16" x 28". Surface de formica résistante aux taches. Pattes sculptées. Fini salem.

LAMPES APPAREILLEES TELLES QU'ILLUSTREES

Lampe de table et lampe de plancher, hauteur de 60". Commutateurs à 3 degrés d'éclairage. Moulure de cuivre.

TABOURET APPAREILLE TEL QU'ILLUSTRE

Moyennant un léger surplus, il vous est possible d'obtenir le tabouret qui s'appareille au mobilier.

MOBILIER DE SALON, 2 MORCEAUX

Vous avez le choix du modèle chesterfield ou sofa-lit. Ce dernier se transforme aisément en un confortable lit double. Les coussins du sofa et du fauteuil sont remplis de mousse. Large valence au bas. Tous les morceaux sont entièrement recouverts d'un tissu imprimé aux motifs coloniaux. Traité au Scotchgard.

EN SPECIAL A 149.95

CHOIX DE TABLES ... 15.95 ch.

ET LAMPES 17.95 ch.

$6 PAR MOIS

MEUBLES D'APPOINT DE STYLE COLONIAL

Voici des meubles appareillés, fabriqués en érable canadien et qui vous sont offerts dans une vaste sélection vous permettant ainsi de meubler votre chambre de la façon la plus complète. Ils sont d'un riche fini salem résistant aux égratignures.

A. Solide chaise à barreaux s'appareillant au bureau 19.95

B. Bureaux d'étudiant avec spacieux tiroirs. Poignées de cuivre 69.95

C. Table de chevet étagée avec tiroir au bas 37.95

D. Lit à barres fuselées. Tête de lit ajourée 49.95

E. Bureau double à 6 tiroirs. Miroir ajustable 89.95

F. Pratique commode de 5 tiroirs aux jolies poignées de cuivre 69.95

G. Long bureau triple de 9 tiroirs avec miroir ajustable 109.95

H. Commode appareillée. — Quatre spacieux tiroirs.. 59.95

PAS DE DEPOT — JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER SI DESIRE

DÉTAILS COMPLETS DU MODE DE FINANCEMENT, DISPONIBLES À CHAQUE SUCCURSALE — (TAXE DE VENTE PAYABLE À L'ACHAT)

12 MAGASINS DANS LE GRAND MONTRÉAL

PLUS DE 90 MAGASINS DANS LE QUÉBEC POUR MIEUX VOUS SERVIR

Legaré

HEURES D'AFFAIRES

LUNDI-MARDI MERCREDI-SAMEDI 9h A.M. à 6h P.M.

JEUDI ET VENDREDI 9h.A.M. à 9h.P.M.

1200 rue AMHERST Tél. 842-8911

6960 rue ST-HUBERT Tél. 271-4668

3734 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-6994

10530 BOUL. PIE IX (Mtl.-Nord) Tél. 322-2741

3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667

1278 est, MT-ROYAL Tél. 521-5373

4010 rue WELLINGTON (Verdun) Tél. 768-4730

3250 rue MASSON (Rosemont) Tél. 725-2453

1020 rue NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)

4660 est, rue STE-CATHERINE Tél. 255-7029

6589 Boul. MONK (VILLE ÉMARD) Tél. 768-4777

11,926 est, rue NOTRE-DAME (POINTE-AUX-TREMBLES) Tél. 645-5371

Démission du président de l'UGEQ

par Lysiane GAGNON

L'Union générale des Etudiants du Québec n'a plus de président. En effet, M. Paul Bourbeau démissionnait hier du poste de président, du bureau exécutif et du conseil central national de l'UGEQ.

M. Bourbeau indique dans son communiqué qu'il lui est devenu "intenable de remplir un poste" auquel il ne croit plus et affirme la nécessité de "repenser les structures traditionnelles d'autorité à l'intérieur des organismes étudiants" ... qui doivent ainsi être contestés par leurs propres dirigeants. D'après lui, le rôle du président, tel que défini dans la constitution de l'UGEQ relève d'une conception autoritariste de la Société : "Il m'apparaît absurde qu'une direction qui se doit d'être collégiale soit sous la juridiction d'une seule personne."

L'exécutif actuel de l'UGEQ reste en place, et M. Louis Falardeau, secrétaire-général, devient coordonnateur. Le poste de président ne sera pas rempli avant le prochain congrès de l'UGEQ, en février, où d'ailleurs on entend s'attaquer à la restructuration entière de l'Union.

En réalité, tous les membres du comité exécutif sont d'accord avec M. Bourbeau, quant au rôle du président : "Mais, souligne-t-on, la conception définie dans la constitution n'était déjà plus en vigueur parmi nous. Dans les faits, le président devait non pas exercer un leadership autoritaire, mais coordonner les activités de l'exécutif, et dégager "une vue globale et à plus long terme du mouvement"; le président doit donc être en quelque sorte l'animateur de l'exécutif.

"Paul Bourbeau, précise-t-on, partageait notre point de vue. Mais il était incapable de remplir ces fonctions d'animation et de coordination. Il a été victime de surménage, et n'a pu suivre de près le mouvement de contestation des CEGEP. Il y a un mois, l'exécutif demandait sa démission, en lui accordant trois semaines de réflexion. A son retour, nous lui avons redemandé sa démission !"

M. Bourbeau, qui était permanent à l'UGEQ en vertu de son mandat à la présidence, ne "travaillait pas assez", indique-t-on, et avait avec d'autres membres de l'exécutif des conflits de personnalité.

Comment se réorganisera l'UGEQ ? La réflexion reste à faire. Il s'agit en fait d'une double réflexion : réorganiser les structures sur une base plus démocratique.

Plan d'action de l'UGEQ

Que va faire l'UGEQ, dans cette deuxième crise qui s'amorce chez les étudiants des CEGEP ?

L'Union tentera surtout d'amener les associations locales à lutter contre "la règle du 10 p. cent" (10 p. cent d'absentéisme aux cours et dans l'élaboration des travaux scolaires entraine le renvoi d'un étudiant), et s'occupera attentivement des "cas de répression" : le secrétaire général de l'UGEQ, M. Louis Falardeau, nous indique par exemple que M. Daniel Waterloo, ex-policier, étudiant à l'école secondaire Iberville, vient d'être renvoyé sous prétexte qu'il a dépassé l'âge maximum (il a 27 ans). Or, il a été le leader du mouvement d'occupation de l'école, le mois dernier. "C'est un cas entre autres."

L'UGEQ publie aujourd'hui un document qui porte justement sur le 10 p. cent d'absentéisme. Les étudiants des CEGEP tiennent depuis avant-hier soir des assemblées pour déterminer les moyens d'action à prendre contre ce qui leur apparait comme un moyen utilisé par la direction des CEGEP pour "briser" le mouvement de contestation.

PHARMACIE MONTREAL

916 est, rue Sainte-Catherine

La plus grande pharmacie de détail au monde — Jean-P. Duquet, L.Ph.

PRESCRIPTIONS
CONFIEZ-NOUS VOS ORDONNANCES
CUEILLETTE ET LIVRAISON GRATUITES
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Service complet d'orthopédie et d'analyses médicales

Ouvert jour et nuit - Nous ne dormons jamais

COMMANDES TELEPHONIQUES
845-7251

SPÉCIAUX

Pâte à dents Colgate	Format super — Sugg. 1.59 — SPEC.	1.09
Alberto V.O.5,	shampooing — 15 oz — Sugg. 1.89 — SPEC.	0.98
Lames Gillette	en acier inoxydable en 15's — Sugg. 1.98 — SPEC.	1.68
Calcium Sandoz	Sirop 8 oz — Sugg. 2.55 — SPEC.	2.19
Listerine	14 oz — Sugg. 1.29 — SPEC.	0.99
Saccharine Norwich	½ gr. — 1000 comprimés — Sugg. 1.65 — SPEC.	1.19
Alpha-Keri	Huile de bain avec lotion Keri — Valeur 3.50 — SPEC.	1.98
Enfalac & Similac	Caisse de 24's — Sugg. 9.10 — SPEC.	6.99
Montclair Richelieu	Eau minérale 30 oz, caisse de 12 — Sugg. 4.20 — SPEC.	3.96
Agarol	16 oz — Sugg. 1.45 — SPEC.	1.09
One-a-day	vitamines multiples — 100 comprimés — Sugg. 3.79 — SPEC.	2.69
One-a-day	avec FER — 100 comprimés — Sugg. 4.75 — SPEC.	3.69
Aspirin Bayer	200 comprimés — Sugg. 1.73 — SPEC.	1.16
Phisopex	16 oz — Sugg. 4.00 — SPEC.	3.09
Sucaryl sodique	1000 comprimés — Sugg. 4.82 — SPEC.	3.49
Maalox	Comprimés ou liquide — Sugg. 1.60 — SPEC.	1.29
Lait de magnésie	Phillips — 200 comprimés — Sugg. 1.44 — SPEC.	1.19
Lait de magnésie	Phillips — 26 oz — Sugg. 1.36 — SPEC.	1.09
Fermentol	16 oz — Sugg. 2.70 — SPEC.	2.29
Absorbine Jr	Grand format — Sugg. 2.50 — SPEC.	2.09
Antiphlogistine Rub	Tube — Sugg. 1.39 — SPEC.	1.09
Frosst "217"	100 comprimés — Sugg. 1.68 — SPEC.	1.29
Infantol	16 oz — Sugg. 3.40 — SPEC.	2.69
Bromo-Seltzer	Format familial — Sugg. 1.15 — SPEC.	0.91
Dysne-Inhal solution	Sugg. 3.75 — SPEC.	3.23
Sirop Cocillana	16 oz — Sugg. 1.40 — SPEC.	0.69
Sirop de pin blanc	composé — 16 oz — Sugg. 1.40 — SPEC.	0.69
Cepacol	14 oz — Sugg. 1.40 — SPEC.	1.09
Sirop Vicks	Formule-44 — 5 oz — Sugg. 1.69 — SPEC.	1.39
Flush-a-byes	Petite taille — Sugg. 2.29 — SPEC.	1.99
Flush-a-byes	Moyenne et grande taille — Sugg. 2.49 — SPEC.	2.09
Pardec liquide	16 oz — Sugg. 3.18 — SPEC.	1.98
Géritol Tonique	80 comprimés — Sugg. 5.19 — SPEC.	3.79
Géritol tonique	24 oz — Sugg. 5.19 — SPEC.	3.79
Paramettes Ayerst	125 comprimés — Sugg. 6.00 — SPEC.	3.09
Paramette Ayerst	20 oz. Sirop — Sugg. 5.50 — SPEC.	2.99
Paramette Ayerst	Sirop 34 oz — Sugg. 7.68 — SPEC.	5.49
Caroid et sels biliaires	100 comprimés — Sugg. 1.65 — SPEC.	1.39
Creo-Rectal	pour enfants — Sugg. 1.85 — SPEC.	1.29
Contac-C	24 capsules — Sugg. 2.99 — SPEC.	2.37
Hankscraft	humidificateur — No 202 — Sugg. 9.95 — SPEC.	5.98
Hankscraft	humidificateur à air froid — No 241 — Sugg. 24.95 — SPEC.	19.95
Hankscraft	humidificateur à air froid — No 242 — Sugg. 17.95 — SPEC.	15.95

BAYER DECONGESTANT CAPSULES
en 10's Prix sugg. $1.35 SPECIAL $2.19
en 24's Prix sugg. $2.69 SPECIAL $1.09
24 HOUR RELIEF
SOULAGE PENDANT 24 HEURES

LYPSYL
Adoucit les lèvres
Prix sugg. 49¢ SPECIAL 43¢

STATIONNEMENT GRATUIT
30 minutes de stationnement gratuit avec l'achat de $1.00 — Notre terrain est situé rue Saint-André (côté ouest), juste au sud de Sainte-Catherine.

WAMPOLE FORMULE 22 VITAMINES ET MINÉRAUX
100 COMPRIMÉS PROVISION POUR 100 JOURS
SPECIAL $2.98

CEPACOL liquide — 14 oz
Prix sugg. $1.40 SPECIAL $1.09
CEPACOL pastilles
Prix sugg. $0.69 SPECIAL 63¢

SEL DE FRUIT ENO
Prix sugg. $1.29 SPECIAL 87¢

BRYLCREEM
TUBE
Format géant
Prix sugg. $1.19 SPECIAL 99¢

KOTEX
SERVIETTES SANITAIRES
régulier ou super
Boîte de 12's Prix sugg. 55¢ SPECIAL 49¢
Boîte de 48's Prix sugg. $1.95 SPECIAL $1.55

BROMO-SELTZER
Format familial
Prix sugg. $1.15 SPECIAL 91¢

Nous vendons toujours meilleur marché

WAMPOLE EXTRACT OF COD LIVER COMPOUND
A VALUABLE FAMILY TONIC
ECONOMY SIZE
Demandez l'extrait Wampole — le meilleur tonique pour la famille au Canada ... contient de la vitamine D et d'autres ingrédients essentiels ... goût agréable.
34 onces SPECIAL $2.49
15 onces SPECIAL $1.49

DECOUPER POUR REFERENCE

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT LA LIVRAISON de la PHARMACIE MONTREAL

LABORATOIRE (Prescriptions)

Cueillette et livraison gratuites 24 heures par jour — 7 jours par semaine

N.B.—SERVICE DE LIVRAISON SPECIALE POUR PRESCRIPTIONS

COMMANDES (autres que prescriptions)

Avec achat minimum de $2.00
Heures de livraison pour les districts suivants :
Du lundi au samedi inclusivement

Ouest — Pointe St-Charles — Verdun — Lasalle (jusqu'à 36e Ave.) — St-Henri — Côte St-Paul — Ville Emard — Notre-Dame-de-Grâce — Westmount — Hampstead
Départs de la Pharmacie à : 10 hres A.M. — 1 hre P.M. — 5 hres P.M. — 8 hres P.M.

Lachine — Ville St-Pierre — Côte St-Luc — Montréal-Ouest
Départs de la Pharmacie à : 10 hres A.M. — 5 hres P.M.

Rosemont — Nord — Outremont — St-Michel — St-Léonard — Ville Mt-Royal — Côte-des-Neiges
Départs de la Pharmacie à : 11 hres A.M. — 2 hres P.M. — 5 hres P.M. — 8 hres P.M.

Cartierville — Bordeaux — Ville St-Laurent — Montréal-Nord
Départs de la Pharmacie à : 11 hres A.M. — 5 hres P.M.

Est (jusqu'à Georges-V.) — Ville d'Anjou
Départs de la Pharmacie à : 10 hres A.M. — 1 hre P.M. — 5 hres P.M. — 8 hres P.M.

Montréal-Est — Pointe-aux-Trembles
Départs de la Pharmacie à : 1 hre P.M. — 5 hres P.M.

Jacques-Cartier — Longueuil — Lemoyne — St-Lambert — Préville — Laflèche — Greenfield Park
Départs de la Pharmacie à : 10 hres A.M. — 1 hre P.M. — 5 hres P.M. — 8 hres P.M.

Fatima — Brossard — St-Hubert — Sacré-Coeur
Départ de la Pharmacie à : 1 hre P.M.

Chomedey — Duvernay — Laval-des-Rapides — Pont-Viau — St-Vincent-de-Paul — Rivière-des-Prairies — Vimont
Départ de la Pharmacie à : 1 hre P.M.

Nous continuons toujours à faire la cueillette et la livraison des prescriptions "gratuitement", 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

N.-B. — Service de livraison spéciale pour prescriptions

Quelle que soit l'heure ou la journée, **composez 845-7251** et votre prescription vous sera livrée promptement.

Notre personnel du Comptoir et du Laboratoire est toujours à votre disposition **24 heures par jour, 7 jours par semaine.**

EATON
au NIVEAU du MÉTRO
Novembre en marche

Dufflecoats molletonnés doublés peluche/matelassé

Spécial **14.99**

Un bas prix exceptionnel pour ces manteaux sport de si bonne qualité ! Les garçons et jeunes gens de 8 à 16 ans voudront les porter tout le temps ! Epais lainage molletonné, tapé genre feutre, bien chaud; demi-doublure peluche, reste matelassé. Fermeture par glissière et "barils", capuchon détachable sur glissière, poches. Fusain, marine, vert olive.

Les ex-ten-si-bles-ski lavables machine

Spécial **6.99**

C'est une offre temporaire seulement ! Pantalons de ski bien coupés dans un mélange viscose et nylon extensible renforcé de fameux nylon 420 offrant plus grande résistance. Passe-ceinture, poches zippées, braguette-glissière se terminant par agrafe et crochet, bandes sous-pieds élastiques. Noir, marine. Pour garçons, tailles 8 à 16 dans le groupe.

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 932) au niveau du métro, à Pointe-Claire et à Ville d'Anjou

Chaussettes extensibles en laine Kroy et nylon pour hommes

Spécial **3** paires pour **2.95**

A bas prix inusité ! Allez ! Ne manquez pas cette aubaine. Approvisionnez-vous. Pour vous-même ou pour offrir en cadeaux à Noël. De belle fabrication canadienne, elles sont en laine Kroy et nylon extensibles pour plus de confort et de souplesse. Tons de noir, marine, anthracite, gris, brun, bleu. Une seule pointure chausse 10 à 13.

A. Gants de suède chaudement doublés pour garçons

Spécial **2.99**

Gants de suède de modèle élégant avec doublure acrylique chaude. Noir ou brun. Pointures 8, 9 et 10.

B. Gants à paume de cuir pour conduire la voiture

Spécial **3.49**

Tricot laine d'agneau chaudement confortable, motif à câble. Paume en peau de cheval hautement grenée pour une durée prolongée. Noir, gris ou beige. Petite, moyenne, grande.

EATON en ville (rayon 901) au niveau du métro, à Pointe-Claire et à Ville d'Anjou

Chaussures étanches et bien chaudes pour toute la famille

Bottillons similiphoque doublé

A. et B. Tous les membres de la famille peuvent porter ce modèle ! Tout l'aspect du phoque et aussi chaudes. Semelle, talon et garde-boue en caoutchouc crispé. La doublure est faite de nylon pelucheux. 2 hauteurs.

	6"	8"
Tout petits 11 à 13		13.99
Garçons 1 à 5	13.99	15.99
Dames 5 à 9	14.99	17.99
Hommes 6 à 11	17.99	20.99

Couvre-chaussures, enfants

C. Pour les enfants, de pointures 11 à 13 ou 1 à 3. Couvre-chaussures en vinyle fabriqués ici même au Canada, dotés de semelle ultra-robuste anti-intempéries. Chaudement fourrés de peluche de coton. Ne fendillent au froid. Noir. **6.99**

Couvre-chaussures pour dames

D. Fabrication canadienne ! Pour dames, couvre-chaussures en caoutchouc de très bonne qualité doublé de filet. Talon cubain. Noir seulement. Pleines pointures 5 à 9. Glissière devant. **5.99**

Bottes de vinyle, hauteur 14"

E. Pour dames et adolescentes, bottes 14" hauteur, tout en vinyle robuste moulé, résistent à l'eau, avec semelle et talon en caoutchouc. Doublure de nylon pelucheux. En brun seulement. Pointures 5 à 9. **6.99**

Après-ski pour hommes

F. Pour le sportif, chaussure après-ski ou de marche, tout en suédine avec épaisse semelle de caoutchouc-mousse se prolongeant pour le garde-boue. Doublure nylon peluche. Noir avec motif sport. Pointures entières 6 à 11. **6.99**

Couvre-chaussures nylon

G. Pour hommes, voilà les couvre-chaussures idéaux pour nos hivers rudes ! Fabrication canadienne. Corps du couvre-chaussure tout de nylon traité spécialement contre sel/eau/humidité/souillures. Semelles de caoutchouc. Glissière devant. Noir. Pointures 6 à 11. **6.49**

Tout caoutchouc, 6" et 10"

H. et J. Fabrication canadienne pour les besoins de notre climat. Doublure épaisse de lainage peluche et glissière. Bout moyen, pointures 6 à 11 en 6" et 10" de hauteur. Noir seulement. **6.49**

Couvre-chaussures d'usage

K. Fabriqués ici même, couvre-chaussures en caoutchouc avec semelle et talon renforcés. Noir. Pointures 6 à 12. **3.49**

Couvre-chaussures devant nylon

L. Faits au Canada. Tout en caoutchouc; empeigne nylon ; traité pour résister au sel et à l'eau. Semelle et talon renforcés. Noir. Pointures 6 à 12, avec demies, largeur moyenne. **3.49**

Couvre-chaussures en caoutchouc

M. En caoutchouc anti-intempéries chaudement doublé de coton brossé avec entrée toison d'agneau véritable. Semelle antidérapante. Brun.

Enfants et adolescents 8 à 12 et 13 à 3	Pour garçons 1 à 6	Pour hommes 7 à 11
3.49	4.49	5.49

EATON en ville seulement (rayon 937) au niveau du métro

Commandes par téléphone acceptées dès 8 h. 842-9211

CAHIER No 2 / PAGES 25-48 LA PRESSE VIE FEMININE / VIE MONDAINE / FINANCE

MONTREAL, JEUDI 14 NOVEMBRE 1968 — 84e ANNEE — No 266

TROUVEZ L'EMPLOI QUI VOUS CONVIENT dans les annonces classées de LA PRESSE

La sauvegarde de l'Ecole

Il faut enrayer le monopole des pouvoirs publics

par Lysiane GAGNON

Si l'on en juge par les documents remis aux congressistes de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, ces dernières auraient l'intention de redorer leur blason, en allant même jusqu'à empiéter sur le "territoire" du ministère de l'Education, rapatriant pour ainsi dire la juridiction exercée par les régionales et même le secteur pré-universitaire.

Dans une conférence prononcée ce matin, et qui devrait faire l'objet des discussions en ateliers, M. Raymond Beauchemin, directeur général de la gestion scolaire à la FCSCQ, définit ainsi le rôle du commissaire : "Il planifie l'ensemble du système à tous les niveaux d'enseignement (préscolaire, élémentaire, secondaire, pré-universitaire). Dans le système proposé par ce document, l'enseignement est à toutes fins utiles contrôlé par les commissions scolaires regroupées (commissions de secteur), qui transmettent des délégations de pouvoir à deux paliers (le conseil régional de développement scolaire et le bureau régional).

Renversement de la situation

"On renverse la situation, dit M. Beauchemin, on n'impose plus aux commissions scolaires des règlements et des lois. La commission scolaire, par sa structure consolidée, par la cohésion qui existe dans ses rangs, par la détermination de ses membres, fait les pressions qui s'imposent auprès du gouvernement et obtient la mise en place du système qu'elle juge valable. Elle domine la situation ; ce n'est plus la commission scolaire qui suit un pas en arrière de l'évolution, mais c'est la commission scolaire responsable qui va de l'avant, qui préside, qui devance la mise en place du système dont elle est responsable."

Dans tout cela, il n'est pas fait mention des régionales, ni des CEGEP. Mais il apparait assez clairement que l'esprit des documents préparés par le secrétariat de la Fédération, de même que celui qui ressort de la conférence maitresse de M. Beauchemin et du discours d'ouverture du président, M. Maurice Lavallée, que cet esprit, donc, relève de la volonté de faire des commissions scolaires le moteur réel de l'enseignement à tous les niveaux, au nom du "droit divin des parents en éducation".

On précise qu'il s'agit d'une "projection vers l'avenir", que les délégués devront étudier "en faisant abstraction de la loi scolaire actuelle".

Dans son discours d'ouverture, le président général de la Fédération fait abondamment état d'extraits de déclarations des ministres de l'Education concernant le rôle des commissions scolaires. Il insiste sur une phrase du ministre Jean-Guy Cardinal : "(la commission scolaire) devrait être directement et immédiatement responsable des écoles et de l'enseignement dans toute l'étendue de son territoire".

"Il est évident, ajoute-t-il, que l'Etat, même s'il a été mandaté par le peuple, ne représente pas directement les parents dans le domaine de l'éducation . . . Notons encore que les interventions grandissantes de l'Etat risquent de nous plonger dans l'étatisme. Ce qu'il faut éviter, c'est de laisser l'école devenir le monopole des pouvoir publics de fait sinon en droit."

Le Brésil accueille chaleureusement la mission canadienne

RIO DE JANEIRO, (AFP) — L'influent journal de Rio Jornal do Brasil salue mercredi dans un éditorial l'importante mission canadienne arrivée mardi et espère qu'elle marquera le début d'une ère de "connaissance plus approfondie et de collaboration plus étroite "entre ces deux pays immenses aux "caractéristiques si semblables".

"Le fait que la mision comprenne quatre ministres est symptomatique de l'intention et de la volonté du nouveau gouvernement canadien de resserrer les liens avec l'Amérique latine."

Pour le journal de Rio, il s'agit d'abord de liens économiques car récemment encore, dit-il, les "deux colosses des Amériques se connaissaient mal dans le domaine des échanges commerciaux.

"Il suffit de dire, souligne l'éditorialiste, que la plus grande partie du commerce entre les deux pays se fait par l'intermédiare des Etats-Unis, et ceci comprend nos exportations de café", vers le Canada via l'Amérique. Cette situation a peu changé et pourtant les perspectives dans les relations directes entre les deux pays sont "imenses".

Il rend hommage au nouveau premier ministre canadien "jeune, optimiste, gagné à la latinité et prêt à explorer les immenses possibilités de son pays . . .

21e congrès de la FCSCQ

Amorces laborieuses

Le 21e congrès de la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec s'est ouvert hier soir dans une atmosphère inhabituelles : les règles de procédures établies par le conseil d'administration ont déclenché de vives oppositions parmi les quelque 2,000 commissaires inscrits, et l'on a même vu, à l'issue du vote, un membre du conseil venir déplorer au micro la façon expéditive avec laquelle on avait procédé.

Il s'agissait d'une série d'amendements proposés par le conseil d'administration de la FCSCQ, règlements qui modifient certains règlements généraux.

Ces modifications paraissent à la lecture assez complexes. Or, il n'y a pas eu de discussion et le pourquoi de ces amendements. Le tout a été adopté en bloc.

Les protestataires se sont élevés contre le fait que l'on ne tienne pas compte de la procédure prévue dans le code Morin ; ils ont, en outre, souligné que les textes avaient été distribués le matin même, donc trop tard pour qu'ils aient eu le temps de les étudier. L'un des membres du conseil d'administration, intervenant à l'issue du vote, s'est écrié : "On aurait dû laisser l'assemblée générale en discuter, poser des questions . . ".

Le congrès de la FCSCQ va sans doute se ressentir du climat général de tension suscité par les négociations avec les enseignants, même si la question ne sera pas abordée officiellement.

Il s'agit d'un congrès régulier, axé sur les problèmes internes de la Fédération et sur les objectifs à long terme.

téléphoto PA

En tête à tête avec une princesse

La princesse Christina de Suede, à gauche, a reçu à Stockholm la première bénéficiaire de la Bourse Christina, créée lors du passage de la princesse à l'Expo 67 de Montréal. Mlle Dagmar Langer, à droite, a été reçue à déjeuner au palais royal de Stockholm, hier, par la princesse.

Trudeau : La discussion libre n'engendre pas de révolution

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a affirmé hier aux Communes que son gouvernement entend tolérer la discussion libre des idées qui n'engendre pas de révolutions comme les causes mêmes de l'inégalité sociale.

M. Trudeau répondait à des questions de M. John Diefenbaker, ex-premier ministre, qui demandait à connaître la position du gouvernement canadien sur l'entrée au pays "de révolutionnaires de tout acabit comme Stokely Carmichael qui viennent prêcher la révolution au Canada."

M. Diefenbaker se référait en particulier à une réunion récente à Montréal des écrivains noirs qui a donné lieu à un exposé du militantisme noir aux Etats-Unis.

M. Trudeau a répondu que les règlements de l'immigration canadienne visent à empêcher l'entrée au pays de criminels mais que le gouvernement n'estime pas que des révolutions soient susceptibles de survenir du fait de la discussion libre d'idées.

M. Diefenbaker a affirmé que Stokely Carmichael, militant du pouvoir noir aux Etats-Unis, a recommandé aux Canadiens dans un discours à Montréal de "faire couler le sang pour renverser leur gouvernement", et M. Diefenbaker demandait avec insistance si le gouvernement pouvait tolérer des propos pareils d'étrangers.

"Le député de Prince-Albert, a répliqué M. Trudeau, qui est un avocat réputé, sait qu'il demande maintenant une interprétation de la loi sur le libelle séditieux et ce n'est pas mon rôle au Parlement de procéder à ce genre d'interprétation".

M. George Hees PC—Prince-Edward-Hastings a repris demandant au premier ministre de dire "dans un anglais courant" si des étrangers venant au Canada pour recommander publiquement un renversement par la force du gouvernement sont tolérés.

M. Trudeau a répliqué : "Le ministre suppléant de l'Immigration, M. Jean Marchand, va donner réponse à cette question dans un français courant".

M. Marchand dans sa réponse a déclaré que les règlements établis touchant l'immigration soulignent que des étrangers patronés par des organisations reconnues au Canada peuvent venir au pays s'ils n'ont pas comme dessein de causer la révolution ou de faire des troubles.

L'incarcération des 13 professeurs du SPEQ

Allégations fausses, archifausses

— le gouverneur de la prison de Québec

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouverneur de la prison de Québec, dans un rapport très détaillé qui a été déposé hier à l'Assemblée législative, nie catégoriquement les affirmations des 13 professeurs du SPEQ selon lesquelles ils auraient subi des mauvais traitements lors de leur incarcération, il y a deux semaines, à la prison de Québec.

A la demande du gouvernement, M. Marc O'Neil, gouverneur de la prison de Québec, a fait parvenir avant-hier au directeur du Service des prisons du Québec, M. Maurice Gauthier un document d'une dizaine de pages décrivant les conditions qui ont prévalu lors de l'emprisonnement des treize.

Le rapport conclut que, dans le cas des 13 professeurs, le règlement habituel des prisons fut appliqué, en tenant compte des circonstances qui entouraient leur incarcération.

"Les professeurs affirme M. O'Neil, n'ont certainement pas été maltraités plus que les autres prisonniers, tel qu'on l'a dit. Ils ont même profité de certains privilèges que nous commandaient la logique et les circonstances.

"Les règlements permettent assez de flexibilité pour prendre en considération le cas particulier de chaque détenu."

Selon le gouverneur de la prison, les déclarations des professeurs concernant le logement, la nourriture, l'homosexualité, l'hygiène, les moustiques, les micros, etc . . . sont contraires à la réalité.

"Les membres de la Commission Prévost ont d'ailleurs visité la prison, dit M. O'Neil, et, compte tenu de sa vétusté, l'ont trouvée propre et bien tenue."

D'autre part, affirme le gouverneur, aucune violence, ni menace de violence n'a été employée contre les professeurs.

"J'aimerais ajouter en conclusion, écrit M. O'Neil, compte tenu des circonstances, que nous nous comptons chanceux, à la prison de Québec, de nous en être tirés sans qu'aucun incident grave ne se produise. Ces circonstances sont :

- le fait que les 13 professeurs n'acceptaient pas leur sentence ;
- le fait que le personnel de la prison eut à subir des manifestations devant la prison ;
- le fait que les média d'information étaient à l'affût ;
- le fait que l'incarcération des 13 professeurs créa une atmosphère de tension tant parmi le personnel que parmi la population institutionnelle ;
- le fait que les autorités savaient que la moindre erreur de leur part dans le traitement des professeurs pourrait entrainer des conséquences graves.

"Je tiens à souligner, précise M. O'Neil, que pendant l'inseurs, les membres de notre carcération des 13 professeurs, les membres de notre personnel se sont bien acquittés de leur tâche. Ils méritent des félicitations. L'excellence de leur travail m'a d'autant facilité la réfutation des attaques qui furent dirigées contre l'administration de la prison de Québec."

Au cours de son rapport, M. O'Neil nie point par point les affirmations faites par quelques-uns des professeurs après leur libération, alors qu'ils étaient interrogés à la télévision.

Les professeurs, dit M. O'Neil, ont été traités comme tous les autres prisonniers. Les détenus, d'autre part, ne circulent pas librement, comme on le dit, à travers la prison et les surveillants ne subissent pas le chantage des détenus.

Les professeurs n'ont pas été incarcérés dans la cave, mais au rez-de-chaussée, dans l'un des endroits les plus spacieux et les plus propres de la prison . . . et il n'y a pas de moustiques à Québec à la fin du mois d'octobre. Quant au régime alimentaire de la prison, il est préparé par les diététistes du ministère de la Santé. Les autres prisonniers ne s'en plaignent pas."

En ce qui a trait aux loisirs, M. O'Neil affirme que les professeurs, en plus des jeux de cartes, de la télévision, pouvaient profiter d'une table de ping-pong, d'un jeu d'échecs, etc. De plus, un instructeur de culture physique était à leur disposition. Les deux premiers jours, les professeurs ne sont pas sortis dans la cour en raison du mauvais temps et parce qu'ils ont refusé d'y aller. Les autres jours, lorsqu'ils le désiraient, ils ont pu sortir pendant une heure, comme tous les autres prisonniers.

L'homosexualité inopérante

Enfin, affirme M. O'Neil, il n'y a pas, à la prison de Québec, de système d'écoute ou d'espionnage des détenus. Il est faux également de prétendre que l'homosexualité constitue l'activité la plus importante de la prison. Elle ne constitue pas à la prison de Québec, un problème sérieux. Il y a surveillance constante et le roulement constant des prisonniers empêche les rapprochements.

Quant aux menaces qu'auraient subi certains professeurs parce qu'ils portaient la barbe, M. O'Neil a déclaré : "Faux ! Mise en demeure. Le règlement est le même pour tous les prisonniers, pour des raisons dictées par la logique".

Un prétexte : la saisie des 10,000 bouteilles d'alcool

Piqué au vif par Lesage, le chef du PQ dénonce les "gros" fournisseurs des caisses électorales

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La saisie de 10,000 bouteilles de produits Melchers par la police de Ville de Vanier n'a pas eu pour conséquence unique, hier, de provoquer un feu nourri de questions de l'Opposition à l'endroit du gouvernement.

La discussion autour du trafic d'alcool a également donné naissance à un vif affrontement entre MM. Jean Lesage et René Lévesque en fait le premier qui se soit produit à l'Assemblée législative depuis que les deux hommes ne font plus partie de la même formation politique.

En fin de compte, elle a permis au chef du Parti Québécois, piqué au vif par une réflexion de M. Lesage, de faire une violente sortie contre le système des caisses électorales et de sommer les deux vieux partis de révéler combien ils recevaient en contributions "non seulement des compagnies d'alcool, mais également, chaque année, des banques, des grandes maisons de courtage, de la Compagnie internationale de papier (CIP), de la Noranda Mines, de la compagnie de téléphone Bell ... et de toutes les modestes entreprises du Québec".

En comité, M. Lévesque, qui fut copieusement chahuté par certains députés, énumérait tout bonnement ce qu'il avait appris, semble-t-il, alors qu'il était membre du Parti libéral, du système de financement des partis.

La colère du chef du Parti québécois fut provoquée par une remarque du chef de l'opposition, M. Jean Lesage, alors que ce dernier interrogeait l'équipe ministérielle sur certaines déclarations faites par le président de Melchers Distilleries, M. Sarto Marchand, concernant le chargement d'alcool qui fut saisi à Ville de Vanier.

Le député de Trois-Rivières, M. Yves Gabias, laissa alors "siffler" une petite réflexion à l'endroit de M. Lesage qui fut reprise par d'autres députés UN, réflexion qui laissait supposer qu'une étroite amitié régnait entre le chef de l'opposition et M. Sarto Marchand.

M. Lesage nia aussitôt en laissant entendre que M. Marchand ne pouvait être son "bon ami" puisqu'il était "le grand souscripteur du Parti québécois".

Lévesque proteste

Quelques instants plus tard, le chef du Parti québécois devait soulever une question de privilège pour protester contre cette affirmation faite par M. Lesage.

"Le Parti québécois, a dit M. Lévesque, n'a pas de principal souscripteur. Il ne reçoit que des contributions, non seulement modestes, mais qui sont strictement limitées de façon à ne donner prise sur le parti à aucun souscripteur et cela, dès le début, parce qu'à mesure qu'on se rapprochera du pouvoir, on sait les dangers que l'on courra ..."

"Tous les élus, a poursuivi M. Lévesque, s'ils veulent s'en donner la peine, peuvent savoir ce qui se passe dans les finances très modestes, Dieu le sait, de ce parti.

"Je demanderais simplement, comme tous les citoyens conscients et responsables du Québec, non seulement au parti de l'opposition, mais au parti du gouvernement d'en faire autant et de faire rapport, non seulement de ce qu'ils reçoivent des compagnies d'alcool, mais de ce qu'ils reçoivent des banques chaque année, des grandes maisons de courtage, de la Canadian International Paper (CIP), de la Noranda, de la Bell Telephone et de toutes les modestes entreprises du Québec. Point."

Au cours de l'intervention de M. Lévesque, la plupart des députés ministériels conservèrent un relatif silence, les uns se contentant de sourire timidement.

C'est du côté de l'opposition que furent poussés les hauts cris, de la part du député de Saguenay surtout, M. Pierre Maltais, qui ne cessa d'entrecouper le discours de M. Lévesque de réflexions à haute voix.

Là où les deux partis traditionnels eurent la même réaction, ce fut lorsque M. Lévesque parla des dangers pour un parti "à mesure qu'il se rapproche du pouvoir".

Cette phrase fut accueillie par un immense éclat de rire moqueur de la part de la majorité des députés.

JACQUES BERNARD

À L'ENSEIGNE DE L'AJUSTEMENT SCIENTIFIQUE

PROFITEZ DE LA REOUVERTURE DE LA RUE ST-DENIS pour vous rendre chez Jacques Bernard où vous êtes toujours assuré de trouver le plus grand choix de souliers aussi confortables qu'élégants pour toute la famille. L'ajustement scientifique tel que pratiqué chez Jacques Bernard est votre gage de satisfaction absolue.

Venez voir notre nouvelle collection de souliers mode pour accompagner vos toilettes d'automne.

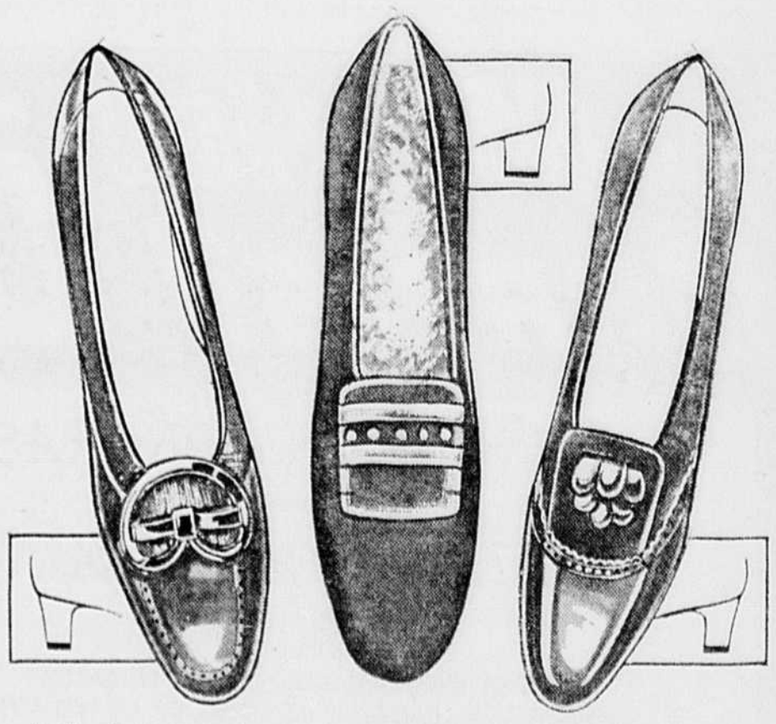

A et B — Soulier en veau fin garni de suède, muni d'un support pour l'arche. Nouveau talon confortable. Largeurs 3A à D.

C — Une spécialité Jacques Bernard! Nouveau soulier en corfam fini suède (lavable) entièrement doublé d'agneau, fabriqué avec support d'arche. Largeurs 2A à D.

Bottillon également disponible, en noir et brun.

Un seul magasin pour vous servir.
Stationnement gratuit rue St-Denis face au carré St-Louis

OUVERT LE VENDREDI SOIR JUSQU'A 9 H., SAMEDI TOUTE LA JOURNEE

CENTRE D'AJUSTEMENT JACQUES BERNARD LTEE

3680 ST-DENIS (COIN CHERRIER) TEL: 844-9501

La république des Beaux-Arts

Les non-occupants refusent la proposition de Cardinal et tracent un plan de cogestion

par Louis-Bernard ROBITAILLE

Quelque 120 "non-occupants" de l'Ecole des Beaux-Arts ont décidé hier soir de rejeter l'offre du ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, à l'effet de reprendre les cours après-demain, pour ceux que le désirent, mais dans des locaux différents et temporaires.

Les étudiants, réunis en assemblée pour élire un comité de sept membres chargé de faire valoir leurs réclamations auprès du gouvernement du Québec et des organes d'information, ont jugé que la majorité des étudiants des Beaux-Arts étaient opposés à l'occupation et qu'en conséquence c'était aux "occupants minoritaires" à déménager pour aller "tenter ailleurs leurs expériences".

Les "non-occupants" se sont également mis d'accord sur un plan de cogestion (voir l'organigramme) qu'ils entendent discuter avec les professeurs et l'administration.

L'assemblée était exclusivement composée d'étudiants opposés à l'occupation; une personne à l'entrée faisait le tri et des représentants des occupants ont été impitoyablement refoulés.

Les moyens à employer

S'entendant pour réintégrer l'école, tous n'étaient cependant pas d'accord sur les moyens à employer. Tandis que des femmes d'un certain âge — étudiantes du soir pour la plupart — et quelques jeunes insistaient pour que le gouvernement prenne ses responsabilités — "puisque l'école lui appartient, après tout !" — de jeunes turcs semblaient opiner pour un coup de force : "on va aller l'occuper à notre tour, l'école !"

Le sentiment général était en tout cas, manifestement, qu'on en avait "marre", des occupants. Certains ont d'ailleurs à plusieurs reprises insisté pour que tout se fasse dans le calme, "contrairement à ce qui s'est passé aux assemblées convoquées par les occupants".

L'Association officielle des étudiants, qui dirige l'occupation, a d'autre part été l'objet d'un vote de blâme.

Les quelques professeurs présents sont très peu intervenus dans le débat. Ils venaient en observateurs et voulaient entendre les deux parties avant de prendre position. Pressé de questions par un étudiant, le vice-président du syndicat des professeurs, M. Guy de Tonnancour, a cependant déclaré que les professeurs étaient en faveur de la participation, mais ne pouvaient pas participer, puisqu'ils avaient été "mis à la porte de l'école".

Après une heure de discussions un peu confuses au cours desquelles les initiateurs du mouvement de réintégration ont fait part des propositions du ministre de l'Education, dont **LA PRESSE** avait déjà fait état hier — à savoir que les volontaires pourraient être reclassés dans d'autres locaux — l'assemblée s'est unanimement ralliée à la proposition suivante :

"Les étudiants refusent d'être reclassés dans de nouveaux locaux et demandent au gouvernement de faire respecter ses droits et de reconnaître le droit de la majorité de réintégrer les locaux de l'Ecole des Beaux-Arts. Ils proposent que de nouveaux locaux soient donnés aux occupants afin qu'ils puissent y faire leurs expériences."

La question a alors été soulevée de savoir si les non-occupants constituent vraiment la majorité vis-à-vis d'une "minorité d'occupants". A l'heure actuelle, le comité de réintégration a reçu environ 125 signatures, tandis que, lors de la dernière assemblée générale, 282 étudiants se sont prononcés en faveur de la poursuite de l'occupation.

"Il faudra recueillir plus de 282 signatures et prouver que nous sommes majoritaires : c'est ce que le gouvernement attend pour agir", a dit un des responsables, tandis que certains protestaient, alléguant les "irrégularités" qui avaient entouré les votes d'occupation, et que d'autres décalraient : "Le gouvernement protège les occupants; après tout, ce sont eux les hors-la-loi, pas nous!"

Cogestion

On veut rentrer en classe, mais non revenir au "statu quo ante". Un plan de travail de cogestion, préparé par le comité de réintégration qui avait convoqué l'assemblée, a été adopté avec des modifications mineures.

En gros, il consisterait à donner aux étudiants une voix égale à celle des professeurs. Au sein du comité habilité à prendre les décisions, un administrateur ainsi qu'un représentant de l'industrie (vers laquelle se dirigent de nombreux étudiants) auraient chacun une voix — ils seraient en quelque sorte les arbitres entre les deux parties.

- **Au niveau de chaque classe, le professeur et un étudiant désigné par ses confrères verraient à régler les problèmes particuliers;**
- **au niveau de chaque section, un professeur désigné par ses collègues et un étudiant;**
- **chaque section déléguerait ce professeur et cet étudiant au conseil d'administration (il y a sept section à l'école) où ils auraient droit de vote;**
- **le conseil d'administration comprendrait également un étudiant, un professeur, l'administrateur nommé par le gouvernement ainsi qu'un représentant de l'industrie;**
- **un comité consultatif serait également créé, composé d'un universitaire diplômé, d'un artiste professionnel, d'un représentant du ministère des Affaires culturelles et d'un juriste;**
- **un comité d'arbitrage paritaire, composé de représentants des étudiants, des professeurs et de l'administration, verrait à régler les conflits entre étudiants et professeurs au niveau de la classe ou de la section; en cas d'impasse, le conseil d'administration trancherait le conflit.**

Les étudiants, tout en demeurant minoritaires dans les organes de décision, seraient ainsi assurés d'une représentation importante.

Les "non-occupants" ont décidé de passer à la contre-attaque. Les sept membres du comité élu à la fin de l'assemblée ont rencontré aujourd'hui les professeurs, avec qui ils ont discuté le projet de cogestion.

Ils ne comptent cependant pas rencontrer les occupants — en l'occurrence l'exécutif de l'Association des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts, — car, "ceux-ci ne veulent pas discuter" et parce que "les positions sont trop éloignées".

La rencontre sera plutôt un affrontement. L'Association a en effet convoqué une assemblée générale pour demain soir: les "non-occupants" comptent y prendre part, imposer leur ordre du jour et faire voter la réintégration de l'école.

Si cette initiative ne réussit pas, ils iront à Québec déposer les signatures de ceux qui réclament la fin de l'occupation sur le bureau du ministre Cardinal et l'engager à **agir** en faveur de la majorité qu'ils comptent être effectivement d'ici quelques jours.

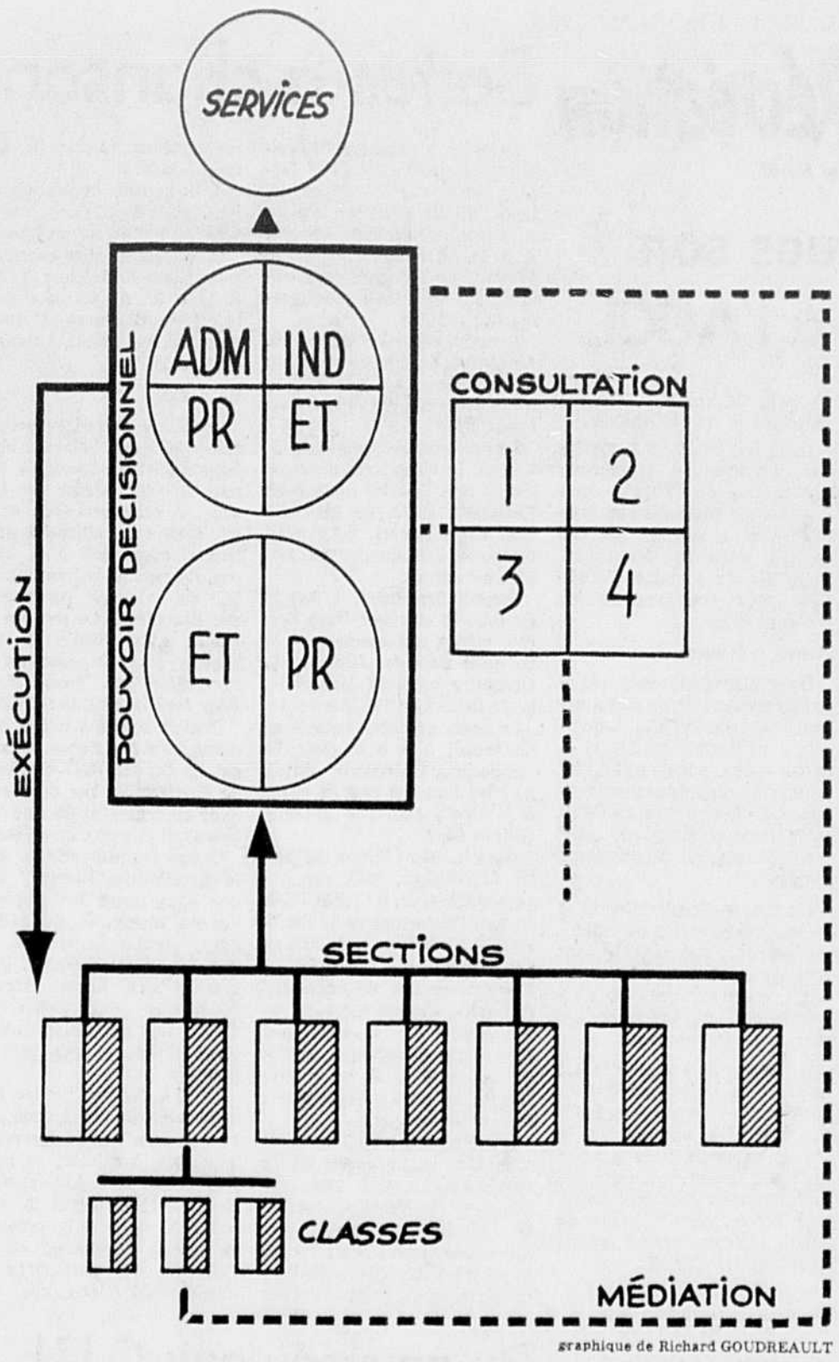

graphique de Richard GOUDREAULT

La cogestion vue par les "non-occupants"

La cogestion proposée par les "non-occupants" des Beaux-Arts assurerait aux étudiants huit votes sur 18 au sein du conseil d'administration de l'école. Dans le cercle supérieur ("Pouvoir décisionel"), le cercle du haut correspond à l'organisme chargé de l'exécution des décisions du conseil d'administration : il comprendrait un étudiant (ét), un professeur (pr), un administrateur (adm) ainsi qu'un représentant de l'industrie. Le cercle du bas correspond à un organisme représentatif des sept sections de l'école qui y nommeraient chacune un professeur et un étudiant. A droite, un organisme consultatif composé d'un étudiant diplômé, d'un artiste professionnel, d'un représentant du ministère des Affaires culturelles et d'un juriste.

La vie a repris son cours normal à l'hôpital Maisonneuve

par Claire DUTRISAC

Même si dans les couloirs règne une agitation peu habituelle, la vie semble avoir repris son cours normal à l'hôpital Maisonneuve. Les malades qui avaient été évacués dans les étages inférieurs de l'hôpital ont pu être retournés au 7e et au 8e étage.

Le Dr Georges Desrosiers, directeur médical, a déclaré que le feu n'avait pas été très grave, même si, à un moment donné, on pouvait apercevoir des flammes sortant du toit. Il a fortement loué les 200 internes et résidents de l'hôpital ainsi que les infirmières qui se sont tenus constamment auprès des malades pour les rassurer.

Les cas les plus graves, qui ne pouvaient être remontés en civière à leurs étages respectifs, ont été dirigés vers des hôpitaux avoisinants. Un seul ascenseur fonctionne actuellement. Les ingénieurs travaillent à rétablir le fonctionnement des autres ascenseurs. C'est l'eau qui les a endommagés.

Le 11e étage et une partie du 10e, qui abritent les laboratoires de recherches, sont probablement ceux où les dégâts matériels seront le plus élevés car ils contiennent des appareils coûteux. On ignore encore le montant des dégâts et la cause exacte de l'incendie qui a débuté dans le toit.

Hier, l'hôpital n'acceptait aucun malade et ne faisait que les opérations d'urgence. On n'y a fait non plus aucun accouchement. L'électricité manque par endroits. Ainsi, la radiologie est paralysée. Tout devrait cependant rentrer dans l'ordre d'ici quelques jours.

On a réussi à éponger l'eau et remettre la grande part des locaux endommagés dans un état acceptable. La population de l'est de la métropole pourra donc compter sous peu sur les excellents services de cet hôpital.

ÉLIMINEZ:
air sec,
gorge râpeuse,
meubles fendus

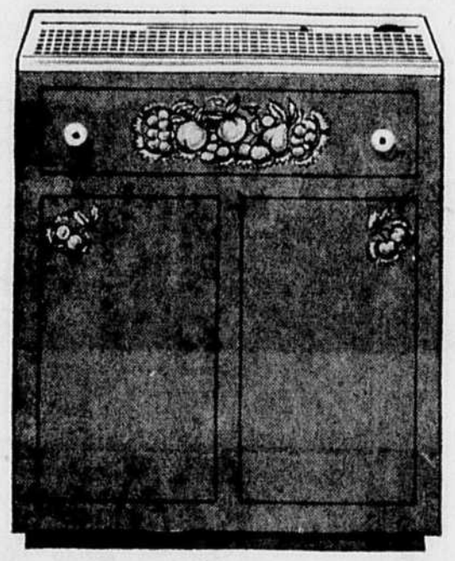

...et embellissez votre intérieur

Auriez-vous cru qu'une aussi jolie chose puisse faire tant de choses?

L'Humidaire Electrohome vous aide efficacement à lutter contre l'irritation de la gorge, les rhumes et la sécheresse de la peau. Il évite de voir les meubles, les panneaux, la peinture se craqueler. Il entrave la formation d'électricité statique. Il fait baisser les factures de chauffage . . . et agit de façon bénéfique sur la tension nerveuse.

Cette panacée se présente sous une forme très agréable, dans un nouveau meuble imitant le bois de rose, de même que dans les modèles de style provincial français, de transition, oriental et rustique. Tous compléteront à ravir les pièces les plus élégamment meublées de votre maison.

Mais la beauté n'est pas tout.

Seuls les Humidaire Electrohome ont une doublure en Plastisol bleu insensible à la rouille et aux moisissures. Autrement dit, de quoi assurer un service de longue durée, sans ennuis. Vous pouvez choisir aussi le nouveau modèle d'Humidaire à roue d'évaporation "Mill Stream" qui évite tout courant d'air et réduit l'entretien.

Il existe onze modèles d'Humidaire, convenant aux petits appartements comme aux grandes maisons. Prix à partir de $19.95.

Trop beau pour être vrai? Allez plutôt voir les humidificateurs Electrohome. Depuis plus de 30 ans, Electrohome travaille à votre confort. Nous aimerions vous montrer le résultat de nos efforts.

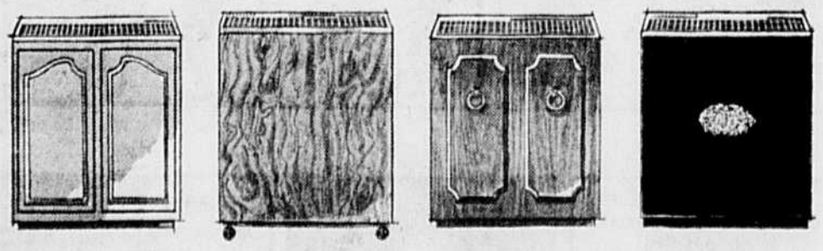

ELECTROHOME
va plus loin que l'excellence.

Ameublement H. Provost
9701, rue Lille
Mtl 12 387-8891

Ameublement Phil Joly Inc.
121 est, Blainville
Ste-Thérèse-de-Blainville
625-2631

Corbeil
5111 rue Wellington
Verdun 769-0909

OMER DESERRES
1406, rue SAINT-DENIS
2e étage
288-0251

Pont-Viau
Roi DES BAS PRIX
48, boul. des Laurentides
Pont-Viau — 384-0590

VENTE DE TAPIS

ROULEAUX de BROADLOOM
à solder à rabais de 40% à 70%

DUPONT 501 NYLON - TOUT LAINE - ACRILAN

FACILITES BUDGETAIRES SI DESIRE
• CHARGEX •

Grandeur		Prix rég.	Prix de vente
12' x 11'6"	Caramel Nylon Tweed, tel quel	$135	$47
11'10" x 14'7"	Rouge 501 Nylon	190	80
12' x 8'4"	Cuivre 501 très épais	132	54
12' x 15'6"	Or espagnol 501 Nylon	209	99
12' x 19'	Vert mousse 501 Nylon	260	117
12' x 14'10"	Rouge clair 501 Nylon	200	92
12' x 21'3"	Or espagnol 501 Nylon	283	126
12' x 15'	Or 501 Nylon Tweed	200	98
11'3" x 13'7"	Bleu foncé 501 Tweed	180	73
12' x 16'	Abricot 501 Tweed	210	104
12' x 10'	Bronze 501 Nylon	133	56
12' x 17'9"	Café 501 Nylon	240	116
12' x 19'	Or foncé 501 Nylon	260	120
12' x 9'6"	Or foncé 501 Nylon	130	60
12' x 9'	Abricot Tweed Nylon commercial	120	54
12' x 15'	Charcoal Nylon Tweed commercial	200	90
12' x 13'	Tangerine Tweed commercial, tel quel	190	53
12' x 10'5"	Olive Tweed Nylon commercial tel quel	140	44
12' x 10'9"	Or et brun Nylon, tel quel	140	48
12' x 15'4"	Or shaggy épais, tel quel	262	79
12' x 12'	Café 501 Nylon	160	72
11'8" x 18'9"	Rouge 501 Nylon	250	110
12' x 11'2"	Or foncé 501 Nylon	150	68
12' x 11'6"	Rouge 501 Nylon	156	71
11'9" x 14'6"	Bronze 501 Nylon	200	89
12' x 9'9"	Or intérieur extérieur épais	130	65
12' x 14'	Orange intérieur extérieur	190	79
12' x 21'3"	Or espagnol 501 Nylon	280	120
12' x 15'	Or 501 Nylon Tweed	200	90
12' x 10'2"	Turquoise 501 Nylon	140	54
12' x 15'	Olive Nylon Tweed commercial	200	90
12' x 9'6"	Or 501 Nylon	126	54
12' x 13'	Tangerine Nylon commercial tel quel	191	69
12' x 14'	Bleu vert Acrilan épais	209	59
12' x 5'	Avocado Acrilan Tweed épais	77	21
12' x 12'4"	Turquoise Shaggy Nylon épais	204	69
12' x 13'3"	Or antique 501, tel quel	180	56
12' x 15'4"	Or Shaggy Nylon, tel quel	240	63
12' x 4'	Vert mousse Nylon velours	55	16
12' x 10'	Vert tropic Nylon velours, tel quel	149	65
12' x 12'	Charcoal nylon commercial tweed	144	72

Vous pouvez acheter n'importe quelle quantité des tapis mentionnés plus bas

ROULEAUX A SOLDER

Verge carrée		Prix normal v.c.	Prix de vente v.c.
33	Rouge et avocado Nylon commercial	8.99	3.99
36	Café Nylon épais avec foam	9.99	3.99
36	Bleu 501 Nylon Tweed	9.95	4.99
38	Or et vert shaggy épais Nylon	8.95	3.95
50	Bleu 501 Tweed Nylon	9.95	4.99
47	Vert, brun, beige Nylon commercial	9.95	3.99
100	Rouge intérieur/extérieur	7.99	4.99
40	Azur intérieur/extérieur	7.99	4.99

TAPIS INTERIEUR – EXTERIEUR
9 et 12 pieds de large
Prix régulier 7.99 v.c.
Prix de vente $5.99 v.c.

DU PONT "501" NYLON
Ciselé épais
Prix régulier 7.99 v.c.
Prix de vente $5.49 verge carrée

ACRILAN VELOURS
TRES EPAIS
Première qualité (½" épais.)
Prix régulier 15.95 v.c.
1ère qualité
Prix de vente $10.49 verge carrée

OUVERT CHAQUE JOUR JUSQU'A 5 H. 30
JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 HRES
SAMEDI OUVERT JUSQU'A 5 HRES

ANGLO FRENCH CARPET CIE LTÉE

Au service de Montréal depuis 30 ans
SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS

Entrepôt et salle d'échantillons
8280, boul. St-Laurent (coin Guizot)
382-2201
1477 rue MANSFIELD
288-4113

Election complémentaire à Salaberry-de-Valleyfield

VALLEYFIELD (J.H.) — Le maire de la cité de Salaberry de Valleyfield, M. Robert Cauchon, a décrété hier soir, durant l'assemblée du conseil de cette ville, que l'inscription des candidats se fera le 25 novembre prochain, en vue d'un scrutin qui sera tenu le 2 décembre dans le quartier Ste-Cécile. Cette élection a été rendue nécessaire par le décès de l'échevin Alcédor Bélanger, qui avait occupé son poste durant 13 ans.

Avant de faire sa déclaration, le maire Cauchon n'a pas manqué de vanter les mérites de son collègue décédé, et a fait observer à sa mémoire une minute de silence.

On le sait, deux citoyens ont déjà laissé voir qu'ils solliciteront un mandat des électeurs, soit le Dr MacDonald Caza, et M. Gérard Lalonde.

GROULX

SUITE DE LA PAGE 45

patience et de la fermeté, de l'honnêteté et du courage, et surtout celui de la foi en l'homme et en la vérité. Le vrai pouvoir de l'intelligence, c'est celui de Prague.

Une révolution ne se fait pas avec des ventres pleins; elle ne s'accomplit pas sous l'oeil de la caméra et dans les premières pages des journaux. Au contraire, elle se fait à leur insu et éclate malgré eux.

Toute révolution est une ascèse.

Un patron qui se serait fait jouer dans les bas !

Deux jeunes filles, et leurs deux amis, accusés d'avoir frustré un manufacturier de bas de nylon d'une somme de $60,000, au cours d'une période de quelques mois, ont été cités à leur procès, en fin d'après-midi d'hier, par le juge Redmond Roche. Qui, en même temps, a ordonné que la liberté sur parole dont ils avaient joui, jusqu'à maintenant, soit plus adéquatement garantie par des cautionnements immobiliers de $5,000, pour ces dames, et de $1,000 pour ces messieurs.

Comme l'heure était tardive, toutefois, et que personne n'était là pour fournir toutes ces garanties, Sylvia Silver, Helen Zycholst et leurs amis Lionel Martin et Charles Reid, ont dû prendre immédiatement le chemin des cellules.

Au cours des heures précédentes, le tribunal avait entendu une preuve accablante contre le quatuor.

Les deux filles, qui étaient à l'emploi de "l'Amour Hosiery" étaient rapidement devenues les... hommes de confiance de leur patron. Qui leur avait notamment confié la tâche de préparer la paye hebdomadaire des employés.

Elles auraient alors inscrit des noms fictifs sur ces listes, et elles auraient elles-mêmes encaissé les chèques, pour combler leurs compagnons des cadeaux les plus beaux.

Pour sa part, la fille Silver tenait toujours son ami tiré à quatre épingles, elle lui aurait acheté une voiture de cinq mille dollars, et payé une randonnée de $2,500 à Los Angeles.

seabreeze

99.95 STEREOS PORTATIFS A TRANSISTORS

MODÈLE SB625-9

- SEABREEZE exclusif de luxe à fonctionnement automatique avec aiguille de diamant, table tournante de fabrication solide pour jouer des disques de toutes grandeurs à toutes les vitesses.
- Puissant amplificateur à transistors avec contrôles de volume séparés pour chaque canal du stéréo, de plus, un double contrôle du son.
- Cabinet de luxe en 3 pièces avec 2 unités de haut-parleurs séparables. Choix de 2 couleurs.

69.95

LE HAUT-PARLEUR EST FIXÉ SOUS L'INSTRUMENT PRINCIPAL POUR LE TRANSPORT

MODÈLE SB618-9

- SEABREEZE exclusif à fonctionnement automatique, pour toutes grandeurs de disques et toutes vitesses.
- Puissant amplificateur à transistors avec contrôles de volume séparés pour chaque canal, de plus, un double contrôle du son.
- Ce tourne-disque stéréo compact avec cabinet de fabrication exclusive à SEABREEZE, permet une excellente qualité de son. Les haut-parleurs peuvent être séparés jusqu'à 7 pieds pour de meilleurs effets stéréophoniques. Choix de 3 couleurs.

VOYEZ LES AUTRES MODÈLES SEABREEZE À DES PRIX VARIANT DE $34.95 À $299.95

Magasin Beaucourt
1018 est, Ste-Catherine
849-3737

EUGENE BELANGER
2918, rue Masson
722-4651

DUPUIS
Le grand magasin canadien d'allure française
865 est, rue Ste-Catherine
842-5151

Handy Andy
Dans tous nos magasins

Entreprises Harpaul Inc.
7090, St-Hubert — 274-7761
6625, St-Hubert — 270-3686

HENRI LABROSSE INC.
85, rue Ste-Anne
Ste-Anne-de-Bellevue
697-3200 — 453-5381

Studio Laparé
2530, rue Desormeaux
351-3770

Manufacture Lasalle Limitée
210, rue St-Jean
Longueuil — 677-6301

RADIO LORENZ
115 ouest, Ste-Catherine
Place des Arts
849-8900

M. Aber Inc.
3611 ouest, Notre-Dame
935-2471

OPERA
DIAMOND CO. LTD.
130 est, rue Liège
389-8201
6982, rue St-Hubert

RADIO PLAZA
6365, rue St-Hubert
277-3230

Radiola
STEREO ELECTRONICS
1201 est, Ste-Catherine
en face du théâtre Canadien

St-Hubert Studio
6278, rue St-Hubert
276-1413

MARCEL'S VARIETES STORE
8617 Central
LaSalle — 366-7448

Au Salon de l'Economie
J.-Paul Azar, prop.
4451 est, Beaubien
374-4840

Simpsons
Montréal
Centre-ville
Fairview — Pointe-Claire

OGILVY
angle Ste-Catherine et De La Montagne

Woodhouse
915 est, Ste-Catherine
845-9261

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON
BON MARCHE
Magasin Centre-ville au niveau du Métro

Aubaine !
Complets pure laine pour hommes

$46

Morgan vous propose d'éléfants complets de coupe impeccable et de confection soignée . . . à un bas prix étonnant. Choix de draps pure laine peignée de belle qualité. Modèle à deux ou trois boutons. Pantalon "Perma-Crease" à ceinture Ban-Roll et veston avec fente au dos. Tons unis, quadrillés et rayés en : gris, bleus, bruns, whiskey ou olives. Tailles 36 à 46 pour statures: ordinaire, 36 à 42 ; petite, 38 à 46; ou élancée dans le lot.

Pas de commandes postales ni téléphoniques.

Aubaine! Chauds, élégants pardessus de laine

Chaleur et confort sont les qualités recherchées dans un pardessus d'hiver . . . sans oublier le bas prix convenant à tout budget. Morgan vous offre ceux-ci, confectionnés avec soin au Canada, dans des draps pure laine de tons unis, quadrillés ou tweeds. Modèle sobre à manches demi-raglan.
Choix de marine, gris, whiskey. Tailles 36 à 46 pour statures ordinaire, courte ou élancée dans le lot.

$39

Pas de commandes postales ni téléphoniques

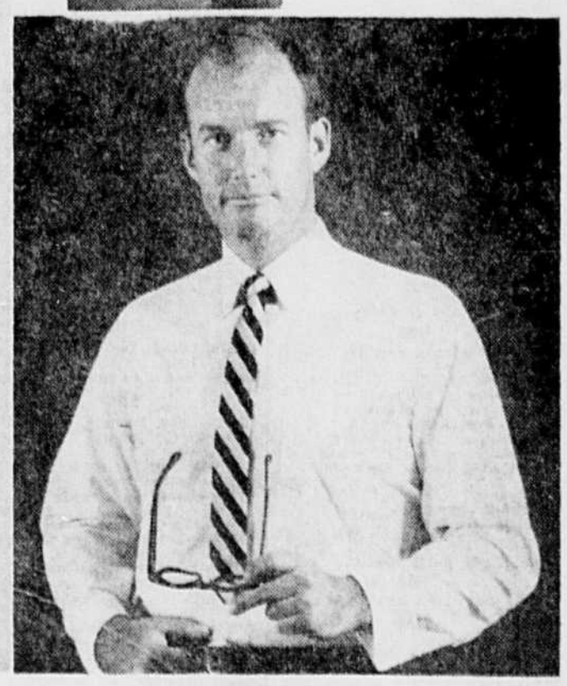

Chemises habillées "Perma-Press"

Pour hommes . . . chemises de belle coupe en tissu Oxford Perma-Press d'entretien facile et sans repassage. Modèle à manchettes transformables, col à pointes boutonnées. Bleu clair, maïs ou menthe. Du 14½ au 17.

3.99

Téléphoner à 842-6261 à moins d'indication contraire

BON MARCHE, VETEMENTS POUR HOMMES, RAYON 956, NIVEAU METRO

Téléphoner à 842-6261

HEURES D'OUVERTURE : Centre-ville et Snowdon, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h
Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h

Ferguson Jenkins

Nouvel uniforme pour le lanceur Ferguson Jenkins

L'as lanceur des Cubs de Chicago de la Ligue Nationale Ferguson Jenkins qui a remporté 20 victoires la saison dernière pour la seconde saison consécutive sera dans l'alignement des célèbres Globetrotters de Harlem quand ces derniers se produiront au nouveau Forum vendredi soir. Le basket n'a rien de nouveau pour "Fergie" pousqu'il s'est aligné avec un club de "high school" de Chatham, en Ontario, qui a soulevé deux championnats de district il y a à peine quelques années.

Jenkins a terminé sa saison de baseball récente avec les Cubs avec 20 victoires et 15 défaites. Ses 12 victoires durant la seconde moitié de la saison ont finalement permis aux Cubs de terminer en 3e place. Jenkins eut de plus la distinction d'être le seul lanceur de la Nationale à avoir réussi 20 victoires au cours des deux dernières saisons de jeu. De plus, il est devenu le premier Cub à afficher deux saisons de suite avec 20 victoires ou plus depuis les beaux jours de Lon Warneke en 1934 et 1935.

Après un début de saison désappointant, Jenkins dut faire preuve de grande détermination pour faire partie du cercle "rêvé" la saison dernière. Il perdit 5 parties par des comptes de 1 à 0 et dans une autre joute, il dut céder sa place à un frappeur de relève alors que le compte était de 0 à 0 dans la 10e manche et il ne put être alors le lanceur vainqueur ou perdant.

Kennedy échangé

NEW YORK (UPI) — Les Yankees de New York ont vendu le contrat du joueur d'utilité John Kennedy, aux Pilots de Seattle, d'une des nouvelles équipes de la ligue Américaine.

Kennedy a conservé une moyenne de .268 avec les clubs Columbus et Syracuse de la ligue Internationale, la saison dernière.

Compteurs de la LHN

	B.	A.	Pts
B. Hull, Chicago	10	16	26
Mikita, Chicago	7	15	22
Pappin, Chicago	10	11	21
Howe, Détroit	6	15	21
Nevin, New York	11	9	20
Berenson, St. Louis	9	11	20
BELIVEAU, Canadien	8	12	20
Delvecchio, Détroit	7	9	16
Ratelle, New York	7	9	16
Esposito, Boston	6	9	15
Hadfield, New York	4	11	15
F. Mahovlich, Détroit	10	4	14
COURNOYER, Canadien	10	4	14
Wharram, Chicago	7	7	14
Larose, Minnesota	6	8	14
Goyette, New York	5	9	14
Gilbert, New York	5	9	14
Cullen, Minnesota	4	10	14
Hicke, Oakland	4	10	14
Grant, Minnesota	9	4	13
Henry, St. Louis	9	4	13
McDonald, St. Louis	8	5	13
Stemkowski, Détroit	5	8	13
Johnson, Philadelphie	5	7	12
D. Hull, Chicago	5	7	12
Sanderson, Boston	4	8	12
Marshall, New York	4	8	12
Hampson, Oakland	4	8	12
ROUSSEAU, Canadien	3	9	12
O'Shea, Minnesota	2	10	12
Marotte, Chicago	1	11	12
Stapleton, Chicago	1	11	12
LEMAIRE, Canadien	7	4	11
Orr, Boston	4	7	11
Bergman, Détroit	3	8	11
MacGregor, Détroit	3	8	11
Jarrett, Oakland	7	3	10
Shack, Boston	6	4	10
Sabourin, St. Louis	5	5	10
Hodge, Boston	4	6	10
Schock, St. Louis	1	9	10
Douglas, Détroit	0	10	10
Mohns, Chicago	5	4	9
Unger, Détroit	4	5	9
Martin, Chicago	4	5	9
McCreary, Pittsburgh	3	6	9
Ullman, Toronto	3	6	9
G. TREMBLAY, Canadien	3	6	9
Schinkel, Pittsburgh	1	8	9
Murphy, Boston	0	9	9

Décevant, Ashe est éliminé au 2e tour

LONDRES (AFP) — Les trois premières têtes de série des championnats britanniques sur court couvert en terre battue qui se disputent au Queen's Club de Londres, ont été éliminées. En effet, après les défaites successives mardi des Américains Clark Graebner et Charlie Pasarell, au premier tour, c'est Arthur Ashe, le numéro un de l'équipe des Etats-Unis de coupe Davis, qui disparait de la compétition ayant été battu hier, au second tour, par le britannique Gerald Battrick 6-1, 6-4, 6-2.

Ashe n'opposa qu'une piètre résistance au jeune Battrick puisque la partie dura 60 minutes seulement. D'ailleurs, Ashe ne semblait pas se donner à fond à tel point que le public protesta à la fin du match.

Après cette mauvaise exhibition du joueur noir américain, les organisateurs du tournoi ont l'intention de se plaindre de sa conduite auprès de Donald Dell, capitaine non joueur de l'équipe américaine de coupe Davis.

Arthur Ashe ne fut pas plus heureux en double messieurs puisqu'il fut, en compagnie de Jim Osborne, éliminé au premier tour par de jeunes joueurs Britanniques David Lloyd et John Paish, sur le score sans appel de 6-2, 6-4, 6-2.

Simple messieurs (2e tour): M. Cox (G.B.) bat J. Kukal (Tch.), 6-1, 10-8, 6-8, 6-3; R. Lutz (E.U.) bat J. Crump (G.B.), 4-6, 6-3, 6-1, 6-3.

Simple dames (3e tour): P. Walkden (Afr.-Sud) bat J. Cooper (G.B.) 6-1, 6-2; M. Court (Austr.) bat C. Janes-Truman (G.B.) 6-4, 6-1; W. Shaw (G.B.) bat B. Williams (G.B.) 6-2, 6-2; V. Wade (G.B.) bat M. A. Eisel (E.U.) 6-4, 3-6, 6-2.

Double messieurs (2e tour): O. Davidson (Austr.) et R. Hewitt (Afr.-sud) battent G. Stilwell et K. Wooldridge (G.B.) 3-6, 4-6, 6-2, 6-3, 6-0.

1er tour): David Lloyd et John Paish (G.B.) battent Arthur Ashe et Jim Osborne (E.U.(6-2, 6-4, 6-2.

Len Ronson retourne au San Diego

SAN DIEGO (UPI) — Les Gulls de San Diego de la ligue Centrale ont acheté Len Ronson, des Seals d'Oakland, de la ligue Nationale, hier.

Ronson avait été obtenu des Gulls, en juin dernier, par les Canadiens de Montréal, qui l'avaient ensuite échangé aux Seals, en août. Il revient donc avec son ancienne équipe.

En deux ans avec le San Diego, il a marqué 78 buts et l'an dernier, il avait été nommé au sein de l'équipe d'étoiles de cette ligue.

Phil Séguin chez les Amis du baseball

Phil Séguin, l'ancien journalliste qui "couvrait" avec assiduité les exploits des anciens Royaux de Montréal et aujourd'hui directeur de l'Information, chez les Expos, sera le conférencier invité lors du prochain dîner mensuel des membres du Club des Amis du baseball amateur qui aura lieu au restaurant Butch Bouchard, le 26 novembre.

Séguin parlera de la belle époque des Royaux, des faits insolites qui se sont alors produits, des vedettes de l'ancienne équipe montréalaise qui ont atteint les cadres des ligues majeures, et aussi, de ses nouvelles fonctions au sein de l'organisation des Expos.

bumper jumper

Si un homme portant cet insigne saute sur le pare-chocs de votre auto ne vous fâchez pas...

il s'agit du dépositaire de votre station-service et il veut vous rendre service.

son action peut vous sauver la vie cet hiver.

En effet, il vérifie l'état des amortisseurs. De bons amortisseurs gardent les roues de votre auto en contact avec la route tandis que des amortisseurs usés peuvent vous faire perdre de façon dangereuse la maîtrise de votre auto.

Voyez par vous-même ce qui se produit lorsque vous conduisez avec des amortisseurs usés. Demandez à votre garagiste ou au dépositaire de votre station-service de vous montrer le nouveau démonstrateur d'amortisseurs Monroe. Ainsi, vous verrez pourquoi vous devriez remplacer les amortisseurs usés par les meilleurs amortisseurs du monde—les Monro-Matic®.

FAITES-EN L'ESSAI GRATUIT DURANT 60 JOURS

Faites installer un jeu d'amortisseurs Monro-Matic* aujourd'hui même à la station-service de votre choix. Essayez-les durant 60 jours et si vous n'êtes pas complètement satisfait, tant au point de vue confort que contrôle, retournez-les pour en obtenir le remboursement et la réinstallation des vieux amortisseurs.

MONROE® Les amortisseurs Monro-Matic® sont garantis pour 2 ans ou 24,000 milles

Fabriqués au Canada par
MONROE-ACME CO. LIMITED
Une division de
LEVY INDUSTRIES LIMITED

Faites installer un jeu d'amortisseurs Monro-Matic* à la station-service de votre choix. C'est très rapide.

En vente chez tous ces dépositaires

MONROE Beauchemin B.A. 235, rue Notre-Dame	MONROE L. Gougeon Shell Stn. 3255, boul. Rosemont
MONROE Catudal & Belly 1404, rue Bourbonnière	MONROE L. Gougeon Shell Stn. 3300, rue Masson
MONROE Centre Shell Geoffrion 5200, boul. Métropolitain	MONROE Johnson's Service Stn. 4920 E., rue Beaubien
MONROE Charlebois Shell 2815, rue Notre-Dame	MONROE John Millen & Son Ltd. 3800, rue Monselet, Mtl-Nord
MONROE Decarie Reliable AUTO CENTRE 6201, boul. Décarie	MONROE Paul Auto Centre 5330, boul. Décarie
MONROE Europarts 9469 Basile-Routhier	MONROE Normand Rheault SHELL SERVICE 4490, St-Urbain
MONROE W. Gordon Inc. 6505 O., rue St-Jacques	

A tous les magasins Firestone
A tous les magasins de service GOODYEAR
A tous les centres UNIROYAL

BARRE CHROMÉE À SERVIETTES

1.18 BARRE de 18"

Comparable à $1.89

Inoxydable, internissable! Cette barre et tous nos autres accessoires en plastique chromé se fixent partout avec la colle ou les vis jointes. 99-8662

BARRE DE 24" — 99-8663 Economie 71¢ 1.28

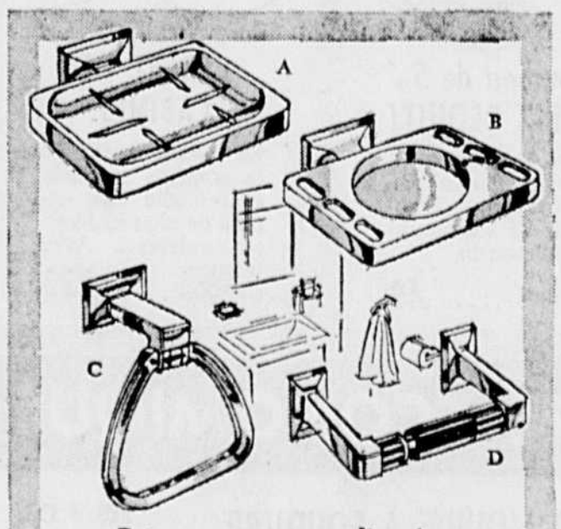

Décorez avec coordination AVEC LE CHROME AU CHOIX

Grande Réclame .88 Ch.

(A) PORTE-SAVON comparable à $1.39 99-8659

(B) PORTE-VERRE/BROSSES À DENTS Economie 51¢ 99-8660

(C) ANNEAU À SERVIETTE Economie 51¢ 99-8664

(D) PORTE-PAPIER HYGIÉNIQUE Economie 91¢ 99-8661

CANADIAN TIRE

IDÉES ÉCONOMIQUES DE BEAUTÉ dans la SALLE de BAIN

1.99 COMPLET

OFFRE SPÉCIALE!

Tapis de Bain et Plateau de Réservoir de luxe

Un superbe ensemble qui constitue un cadeau toujours sûr de plaire. En épais caoutchouc résistant, attrayant et très commode puisque facilement lavable. Le tapis de 14 x 24" comporte un dessous à ventouses qui l'empêche de glisser sur les carreaux ou dans la baignoire. Le plateau assorti présente 3 sections pour recevoir les savons décoratifs et moussants et les sels de bain. L'ensemble se fait en blanc, rose ou turquoise. 99-8667

SPÉCIAL EN QUANTITÉ LIMITÉE

Un cadeau par jour mis de côté fait un Noël doré!

DOUCHETTE-SHAMPOOING DE ROBINET

Nombre d'usages commodes! Idéale pour le lavage des cheveux ou pour baigner les jeunes enfants. Tuyau de 60" en caoutchouc et pomme de 1¾". 63-0028 .66

BANDES ANTIGLISSANTES DE BAIGNOIRE

8 bandes rugueuses et adhésives collent au fond de la baignoire ou de la douche pour éviter les glissades. Bandes blanches de ¾" x 18". 63-5498. Cour. $2.25 1.66

ÉCONOMISEZ $3.00 SIÈGE PLASTIQUE DE CABINET

Fort plastique blanc d'une belle forme simple; s'harmonise à toute couleur. Internissable, inécaillable, indéformable. 99-8658 Comparable à $5.99 2.99

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités

Termes ou Billets-Bonis au comptant— À LA PLUPART DES MAGASINS CANADIAN TIRE

OUVERT JEUDI et VENDREDI JUSQU'A 9 H. CHARGEX

MONTRÉAL	VERDUN	ST-LÉONARD	CHOMEDEY	GREENFIELD PARK	VILLE LASALLE	VILLE ST-LAURENT	PONT-VIAU	DOLLARD-DES-ORMEAUX	CHATEAUGUAY	ST-EUSTACHE	ÎLE PERROT
1465 est, rue JEAN-TALON 729-1861	3180, rue WELLINGTON 766-8561	7655, rue VIAU 376-5100	1205, boul. LABELLE 681-2503	820, boul. TASCHEREAU 676-1818	8778, boul. NEWMAN 365-8880	1755 GRENET Face à Canadair 747-4741	1,000 boul. des LAURENTIDES 669-3503	3339 MONTÉE DES SOURCES 684-9750	77, boul. D'ANJOU 692-6779	413, boul. ART.-SAUVÉ 473-4761	87, boul. GRAND 453-4211

GRATUIT STATIONNEMENT

téléphoto PA

Des footballeurs raquetteurs

A la suite de la violente tempête de neige qui s'est abattue sur l'Est du Canada et des Etats-Unis, les demis Charlie Pittman et Bob Campbell, de l'Université de la Pennsylvanie, qui flanquent Julie Zebuhr, ont décidé hier de préférer les raquettes aux souliers cloutés, avant que l'entraîneur de l'équipe ne décide (il n'avait guère le choix) de tenir l'exercice à l'intérieur.

Symons suggère un nouveau nom pour les Argonauts: les renégats

TORONTO (PC) — Le demi Bill Symons aime dire de ses coéquipiers qu'ils forment une bande de renégats qui dirigent, lentement mais sûrement, vers la finale de la Coupe Grey.

Lui-même congédié par deux équipes, les Packers de Green Bay, de la ligue Nationale de football, et les Lions de Vancouver, de la Conférence de l'Ouest de la ligue Canadienne, Symons veut souligner par cette déclaration que plusieurs des vedettes de l'équipe ont fait leur début dans la ligue Canadienne avec un autre club que les Argonauts. Et il mentionne Jim Dillard, Bobby Taylor, Dick Thornton, Al Irwin, Bill Frank, Ron Capshaw, Ed Learn, Marv Luster, etc.

"Notre entraîneur, Leo Cahill, a réussi à former un esprit d'équipe avec tous ces renégats parce qu'il a su les comprendre individuellement," a-t-il dit.

Au début de la saison 1965, Symons s'est blessé à un genou alors qu'il était à l'entraînement avec les Packers. En 1966, il passait aux Lions de Vancouver.

"Mon genou n'était pas guéri. Peut-être que les Lions ont pensé qu'il ne valait pas la peine de se préoccuper de mon sort," a rappelé Symons.

Quand il est passé aux Argonauts à la fin de la saison 1966, son genou lui faisait toujours mal.

Au début de 1967, Cahill n'a pas voulu risquer d'aggraver la blessure de Symons, et il a transformé ce dernier de flanqueur en demi.

C'est à ce dernier poste que cette saison, sa première complète chez les professionnels, Symons a mérité le championnat des porteurs du ballon de la Conférence de l'Est, avec un total de 1,107 verges en 164 courses. C'était la première fois dans l'histoire des Argonauts qu'un joueur parvenait à gagner plus de 1,000 verges au sol en une saison.

De plus, il a mérité le troisième rang chez les receveurs de passes, avec un total de 44 attrapés, pour 536 verges. Enfin, il a terminé au sixième rang chez les compteurs, avec 11 touchés.

Marié et père d'une enfant de 14 mois, Symons escompte s'établir à Toronto de façon définitive. Il travaille présentement pour des courtiers de Toronto.

Chartchai Chionoi parle de retraite

BANGKOK (AFP — Dans une interview accordée à un journal de Bangkok, le champion du monde de boxe des poids mouche, le Thaïlandais Chartchai Chionoi, a déclaré qu'il avait décidé d'abandonner ce sport "parce qu'il était fatigué des jeux du ring".

Par contre, contacté par la presse, son manager, le colonel Boonlert Lertpricha, à qui le champion du monde n'a pas fait part de sa décision, a déclaré qu'il ne pensait pas que Chionoi se retirerait. Au sujet du combat (titre en jeu projeté à Mexico, au mois de janvier prochain, contre Elfren "Alacran" Torres, le colonel a précisé qu'il devait d'abord s'assurer que son poulain était dans la meilleure condition possible avant de rencontrer Torres, ajoutant que si Chionoi acceptait de se rendre à Mexico, ce ne pourrait être avant le mois de février.

On sait que Chionoi avait conservé son titre dimanche devant son challenger, le Philippin Barbané Villacampo, grâce à une victoire aux points très controversée. Un journal rappelle une déclaration du champion du monde aussitôt après la décision, dimanche, dans laquelle Chinoi avait dit: "Barnabé a gagné. Nous l'avons dupé".

Pour beaucoup de spectateurs, en effet, Villacampo était le véritable vainqueur, et la décision aurait été rendue en sa faveur, si deux des trois juges n'étaient pas Thais, et si le match avait eu lieu dans un pays neutre.

A l'issue du match de dimanche, Chionoi avait dit "avoir beaucoup souffert lors de ses quatre derniers combats" et qu'il "se sentait malade et mal à l'aise" après son championnat contre Barnabé Villacampo.

JAY PEAK OFFRE DE LA NEIGE !

trois pieds d'épaisseur

Notre saison de ski débute cette fin de semaine, tout est en marche incluant notre fameux tramway aérien et un réseau de pistes améliorées. Nouvelle piste pour novices du sommet.

JAY PEAK INC., NORTH TROY, VT. (802) 988-2611

"Ski-O-Trac" au Centre Laval

Le Centre Laval inaugure officiellement son premier SALON DES SPORTS D'HIVER ce soir à 7 h p.m.

Une partie intégrale de cette exposition est le SKI-O-TRAC, piste de ski mobile mesurant 40 pieds de longueur et 16 pieds de largeur et pesant 5,000 livres.

Cette piste a été construite par POLAR BRODY de St-Jean, Qué., sous la supervision de George Vigeant, moniteur senior de l'Alliance des Moniteurs de Ski du Canada, à partie d'un besoin qui s'est fait sentir dans la région de Montréal pour des démonstrations de ski hors saison.

Le SKI-O-TRAC, de couleur "bleu-hiver", est équipé de son propre système sonore, et monté sur un tandem de roues pour un déplacement facile.

Les Montréalais qui ont assisté au Salon International de Ski et Sports d'Hiver de Montréal à la Place Bonaventure récemment, ont eu l'occasion de voir le SKI-O-TRAC en grande primeur.

Le SKI-O-TRAC sera au Centre Laval jusqu'au 23 novembre, soit pour la deuxième fois seulement dans la région de Montréal.

Les techniques de ski seront démontrées par: Bernard Trottier, Don Dairy, Michel Dubreuil et Pierre Petit, tous membres de l'Alliance des Moniteurs de Ski du Canada.

Thad Spencer avait payé son logement !

LONDRES (PA) — Thad Spencer, qui n'est pas encore remis de sa défaite de mardi soir aux mains du Britannique Billy Walker, a été exonéré hier, par une cour de magistrats, de l'accusation d'avoir, sous une fausse représentation, obtenu du crédit.

Le boxeur poids lourd de San Francisco faisait face à une accusation reliée à un appartement qu'il avait loué en mai dernier à Londres.

Cet appartement, propriété du Londonien Charles Julian Wills, avait été loué pour un mois, selon l'accusation, mais Spencer aurait alors payé seulement deux semaines de location, se disant temporairement à court d'argent.

Wills l'accusait de fraude et réclamait les deux semaines de location qui n'avaient apparemment pas été payées. Hier, en Cour, Spencer a déclaré que cet appartement avait été utilisé par des amis.

Essayez notre fameux
STEAK de JAMBON
sur charbon de bois $1.95
Garniture comprise
SPÉCIAL
Boîte à lunch pour apporter 3 sandwiches assortis $1.00
L'OASIS DINER
1436, Rte 11 Blainville (Ste-Thérèse)
435-1401

Lorsque la pression se mesure en tonnes

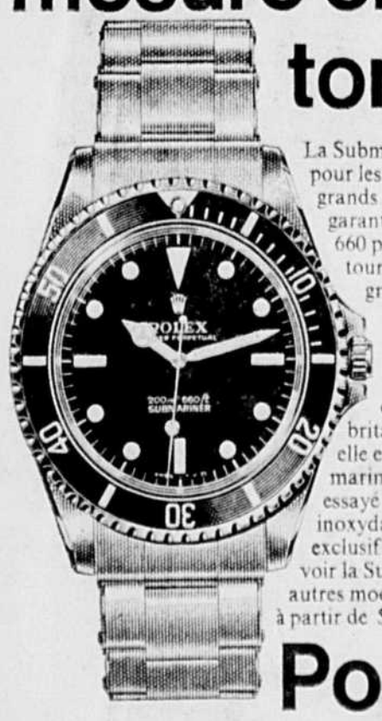

La Submariner. Conçue pour les plongeurs de grands fonds, elle est garantie étanche jusqu'à 660 pieds. Une lunette tournante "auto-lock," graduée, indique le temps écoulé. Approuvée officiellement par les marines canadienne, britannique et française, elle est la montre sous-marine que tant ont essayé de copier. En acier inoxydable avec bracelet exclusif Rolex: $210. Venez voir la Submariner et les autres modèles Rolex, à partir de $125.

Portez une Rolex

Servez-vous du crédit amical Peoples

Peoples Credit Jewellers

CENTRE-VILLE: 1015, Ste-Catherine ouest
ST-HUBERT: 6529, St-Hubert, près Beaubien
POINTE-CLAIRE: centre d'achats Fairview
PLACE PORTOBELLO: 7200, boul. Taschereau, Ville Brossard
PLAZA ALEXIS-NIHON: rue Ste-Catherine ouest près Atwater
PLACE LaSALLE: 7962, boul. Champlain, LaSalle
CENTRE LAVAL: 1600, boul. Le Corbusier, Ville Laval
PLAZA COTE DES NEIGES: 6700 Côte-des-Neiges
LES GALERIES D'ANJOU: 7885 boul. Les Galeries d'Anjou

OUVERT JEUDI et VENDREDI JUSQU'A 9 H. CHARGEX

MONTRÉAL	VERDUN	ST-LÉONARD	CHOMEDEY	GREENFIELD PARK	VILLE LASALLE	VILLE ST-LAURENT	PONT-VIAU	DOLLARD-DES ORMEAUX	CHATEAUGUAY	ST-EUSTACHE	ILE PERROT
1465 est, rue JEAN-TALON 729-1861	3180, rue WELLINGTON 766-8561	7655, rue VIAU 376-5100	1205, boul. LABELLE 681-2503	820, boul. TASCHEREAU 676-1818	8778, boul. NEWMAN 365-8880	1755 GRENET Face à Canadair 747-4741	1,000 boul. des LAURENTIDES 669-3503	3339 MONTÉE DES SOURCES 684-9750	77, boul. D'ANJOU 692-6779	413, boul. ART.-SAUVÉ 473-4761	87, boul. GRAND 453-4211

STATIONNEMENT GRATUIT

Célébration du 50e anniversaire de l'indépendance polonaise

par André LUCHAIRE

Le Comite pour la commémoration du 50e anniversaire de l'indépendance de la Pologne a lancé un message dont voici les principaux passages:

"il y a cinquante ans, après la Première guerre mondiale durant laquelle l'Armée canadienne s'est couverte de gloire, la majeure partie des terres polonaises purent s'unir et retrouver l'indépendance à laquelle les Polonais aspiraient depuis de longues années."

"Après la guerre 1939-1945, la Pologne, martyre héroïque, fut soumise au joug communiste et soviétique. Beaucoup d'autres nations de l'est de l'Europe, cultivées et civilisées, nobles et chevaleresques, subissent le même sort tragique et perdent leur liberté...

"Nous émigrés, venant de nos pays victimes de cette injustice flagrante, voulons l'honneur et le privilège de prendre part à ce combat et, nous le croyons sincèrement, le jour de la délivrance approche dans cette longue nuit de sang et de larmes. Nous souhaitons de tout notre coeur que les Polonais, Baltes, Yougoslaves, Tchèques et tous les autres opprimés aient les mêmes sentiments d'intensité patriotique que leurs Pères dans les journées historiques de novembre 1918."

A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Pologne — retrouvée, on le sait, à l'issue de la Première guerre mondiale en 1918, après plus d'un siècle de servitude et d'écartèlement — il s'est formé un comité pour la commémoration de cet anniversaire, sous le nom de "Justice et Liberté pour la Pologne et autres nations opprimées par les Soviets", dont le président est Me Marian Lewandowski (qui est aussi le représentant à Montréal du gouvernement polonais en exil) et qui représente les diverses organisations regroupant les résidents montréalais d'origine polonaise.

Ce comité organise dimanche prochain 17 novembre, à 3 heures de l'après-midi, en la cathédrale polonaise de la rue Dorchester, une grand-messe avec concélébration des curés de toutes les paroisses polonaises, et, d'autre part, à 5 heures de l'après-midi dans la grande salle de l'Aigle Blanc, 1956 rue Frontenac, une assemblée publique à laquelle les Polonais et amis de la Pologne libre sont tous invités.

Formation des maîtres : visite des régions administratives

QUEBEC (PC) — La mission de coordination des institutions de formation des maîtres a entrepris une tournée qui la conduira dans chacune des régions administratives du Québec, au cours des mois de novembre et décembre.

La mission, créée en juin 1968, visitera les régions de Trois-Rivières, Rimouski, Québec, Montréal, Chicoutimi, Hull, Sherbrooke et la région du Nord-Ouest.

Les rencontres ont pour but de permettre à la mission d'analyser les situations concrètes des institutions de formation des maîtres dans leurs milieux respectifs et de dégager des éléments qui l'aideront à mettre au point un plan de coordination de ces institutions dans le cadre des universités et des collèges d'enseignement général et professionnel.

La mission est présidée par M. Germain Gauthier, directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'Education.

Dix autres personnes composent la mission.

Pearson est fait membre de l'Ordre du Canada

OTTAWA (PC) — M. Lester B. Pearson, ancien premier ministre du Canada, et 38 autres Canadiens éminents ont été faits membres de l'Ordre du Canada. Selon le gouverneur général, M. Roland Michener, cette soirée était singulièrement appropriée à la cérémonie.

Il neigeait. C'était la première tempête de l'hiver à Ottawa. Les invités à la cérémonie, qui se déroulait à Rideau Hall, sont arrivés en retard, à cause de la difficultés à circuler dans les rues. M. Michener a décoré du ruban 12 des récipiendaires et 39 de la médaille de l'ordre.

M. Michener a dit, lors d'un banquet qui a eu lieu après la cérémonie d'investiture, que la soirée était bien choisie, puisque l'insigne de l'ordre représente un flocon de neige.

Cet insigne consiste en une étoile ou flocon de neige à six branches, sur lequel est imprimée une feuille d'érable rouge, surmontée d'une couronne. Autour de la feuille d'érable sont écrits les mots qui forment la devise de l'ordre : Desiderantes Meliorem Patriam — Ils ont désiré une meilleure patrie.

Les récipiendaires

M. Pearson a été fait Compagnon de l'Ordre du Canada, ainsi que MM. Donald Gordon, ancien président du CN, Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, le Dr Charles H. Best qui, avec feu le Dr Frederick Banting, a découvert l'insuline, et le général Jean-V. Allard, chef d'état-major des forces armées canadiennes.

M. Pearson a prononcé une brève allocution, dans laquelle il a rappelé que l'honneur qui lui était conféré, et qui a été institué alors qu'il était premier ministre, donne aux récipiendaires le droit d'ajouter les letrres C.C. à la suite de leurs noms. Certains, a-t-il dit, pourraient croire que ces initiales signifient Club Canadien ou Conservateur Confiant, mais au cours des années à venir, on se rendra compte qu'elles désignent un Compagnon de l'Ordre du Canada.

Parmi les récipiendaires de la médaille de l'ordre, on remarquait le Dr Paul David, cardiologue montréalais et chef de l'institut où se sont pratiquées la plupart des transplantations du coeur au Canada, et M. Frank Hall, 75 ans, qui fut pendant de longues années négociateur syndical des employés de chemins de fer.

PANASONIC

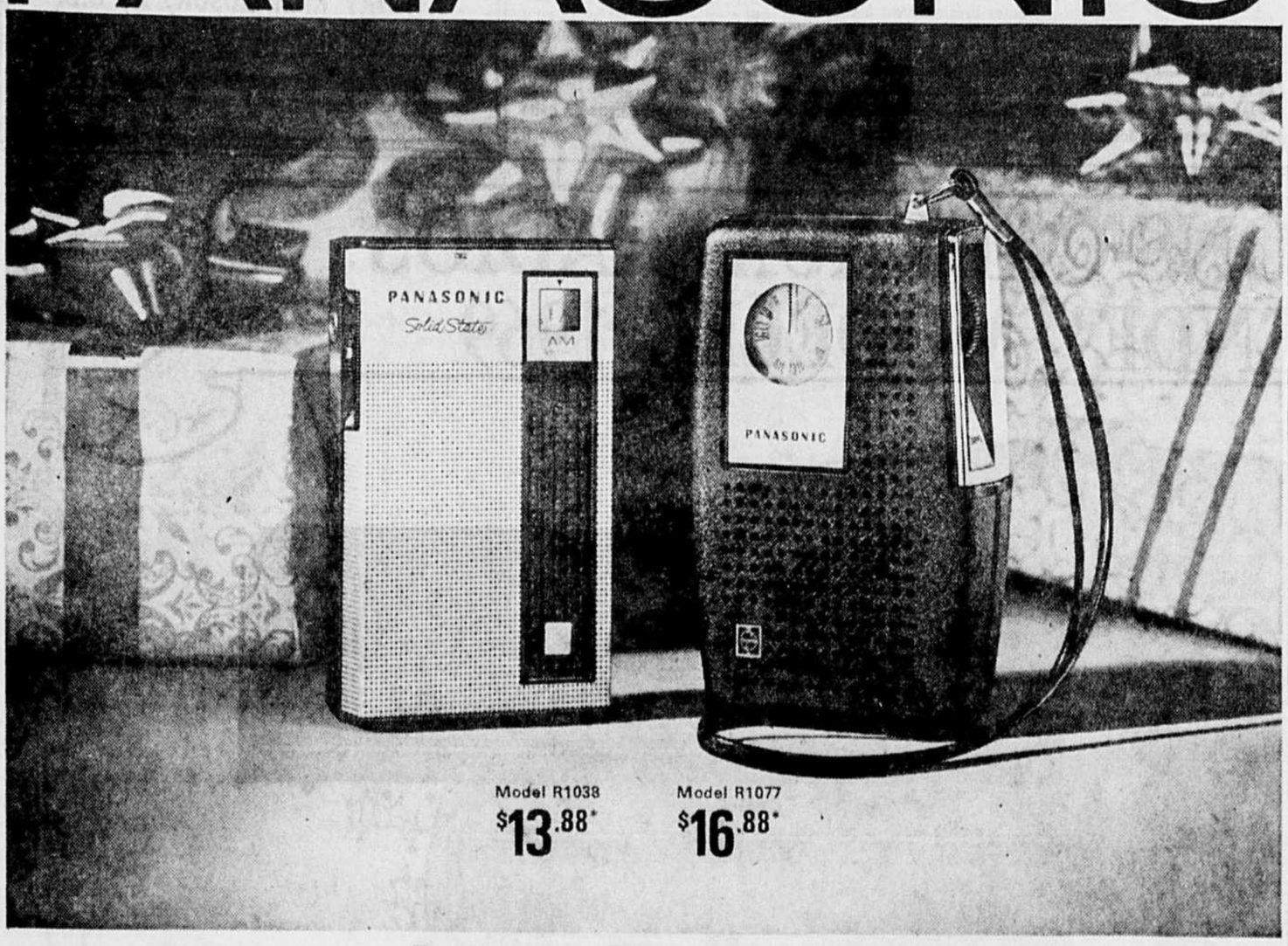

Un cadeau Panasonic... est un cadeau sûr de plaire.

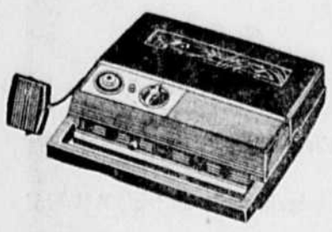

Woodlawn—RQ-121S. Appareil double. Magnétophone à bobines de 3½" à piles† et récepteur AM avec sélecteur pour émetteurs proches ou éloignés. Magnétophone 2 vitesses (3¾ et 1⅞ pps) à cabestan, contrôle de sonorité, réglage automatique de niveau, haut-parleur 3". $79.95*.

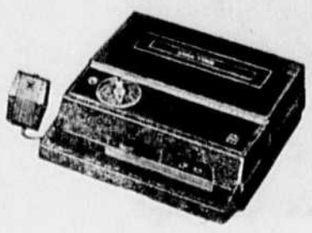

Power Pal—RQ-113S. Magnétophone portatif tout transistors à 2 vitesses (3¾ et 1⅞ pps) à commande par cabestan, à piles†. Niveau automatique d'enregistrement, verrouillage de sûreté, microphone autonome, bobine de 3¼" et haut-parleur dynamique de 3" à aimant permanent. Appareil idéal pour réunions, salles de classe, bureaux. $49.95*.

Grâce aux prix avantageux des Panasonic, tout joue en votre faveur. Modèles portatifs : le *Deer Park* (R-1038) et le *Lark* (R-1077), deux récepteurs à 7 transistors et 1 diode fonctionnant sur pile† économique 9 V. Le *Deer Park* de poche avec voyant d'accord ne coûte que $13.88*. Quant au *Lark* avec sa pratique courroie, il est à vous pour $16.88*. Comme tous les Panasonic, réception nette garantie.

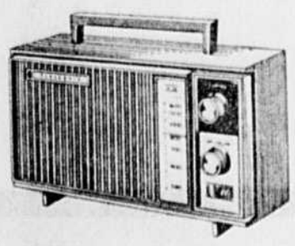

Stonington—RL-107. Radiorécepteur AM de table, portatif, tout transistors. Utilise ses propres piles†. Dispositif d'accord coulissant, poignée de transport, haut-parleur dynamique de 4". $27.95*.

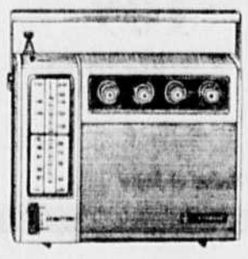

Companion—RF-757C. Elégant récepteur AM/FM portatif 10 transistors. Haut-parleur dynamique de 4", CAF en FM, contrôle continu de tonalité, cadran d'accord éclairé, prise pour écouteur. Fonctionne sur CA ou sur 4 piles† "C". $79.95*.

Combo—SG-350. Electrophone portatif à transistors, 2 vitesses, avec radiorécepteur AM. Haut-parleur dynamique de 3½". Boîtier gris ou blanc antique. Alimenté par 6 piles† "D". $49.95*.

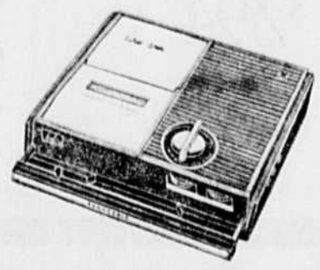

Oakwood—RQ-203S. Superbe magnétophone à cassette, à piles†. Niveau automatique d'enregistrement, réglage son et tonalité, cassette à éjection, marche avant rapide et marche arrière. $79.95*.

PANASONIC® fait tout pour vous plaire

RP-1-68F

†Piles longue durée Hi-Top Panasonic comprises. *Prix de liste suggéré.

TÉLÉVISEURS · RADIOS · MAGNÉTOPHONES · APPAREILS ÉLECTRIQUES · PILES

Alwin's Limitée — 1926 ouest, Ste-Catherine — 937-3547

François Beaudet Inc. — 8723, 10e Avenue, Ville St-Michel — 721-8050-6113

Beaulieu & Gladu INC. — 4589 est, Ste-Catherine — 255-7787

BROSSEAU — Centre d'achats Normandie — 334-2461 — Centre d'achats Fairview — 697-3211

Brosseau Electronique — 3266, rue Grande Allée, Ville Laflèche — 676-3941

J. A. DRAPEAU ENRG. — TV SERVICE — 3870 est, rue Ste-Catherine — 523-3482

ETCO Electronics — Place Ville-Marie entrée Dorchester et Mansfield — 866-4003 — Lun. Mar. Merc. Sam. 9 A.M. à 6 P.M. Jeudi, Vendredi 9 A.M. à 9 P.M.

ETCO ELECTRONICS — 421, boul. Taschereau — 672-4120 — Ouvert du lundi au samedi jusqu'à 10 hres

ETCO ELECTRONICS — 464 rue McGill — 288-6218 — Lun. au merc. 9 a.m. - 6 p.m. Jeu. - Vend. 9 a.m. - 9 p.m. Sam. 9 a.m. - 5 p.m.

ETCO Electronics — Les Galeries d'Anjou — 353-6430 — Lun. au merc., sam. : 9 a.m. - 6 p.m. Jeu., vend. : 9 a.m. - 10 p.m.

Lucien Fredette Meubles — 2040, Bossuet — 256-0520

Jean Gervais Inc. — 5270, rue Henri-Julien — 277-4103 — 1145 est, Mt-Royal — 524-6817

Laurex Electronique INC. — 5510, rue Charleroi (coin de Jean-Meunier) — Montréal-Nord — 322-6524

Mitchell Electric — 1271, avenue Green — 935-3533

Yves Perron T.V. — 3751 boul. Lévesque — Chomedey — 681-1905

Radio Lorenz — 115 ouest, Ste-Catherine — Place des Arts — 849-8900

Radiola STEREO ELECTRONICS — 1201 est, Ste-Catherine en face du théâtre Canadien

Radiola STEREO ELECTRONICS — 1401, rue PEEL (coin Ste-Catherine) — 283-4161

Radiola STEREO ELECTRONICS — 1228 ouest, Ste-Catherine — 861-0808

J.A.ST-Amour LTEE — Meubles et accessoires électriques — 6575, rue St-Denis — 274-8341

S. Verdon Ltée — 191 boul. Ste-Rose — Ste-Rose — Laval — 625-2407

J. R. Vinet Inc. — L'ameublement est notre spécialité — 520 Georges-V — 351-9110

Simpsons

EN VILLE · FAIRVIEW · ANJOU

SOUTIENS-GORGE LONGS de PLAYTEX

La nouvelle mode cintrée, avec taille bien définie, exige un soutien-gorge long qui moule et affine. Faites-en l'essai ! Mesurez-vous avant et après... quelle différence !

La silhouette dernier cri montre une taille fine . . . vous aussi pouvez l'obtenir avec le soutien-gorge long Playtex qui enlève de 2 à 4 pouces du diaphragme. Aussi disponible en longueur ¾. Blanc seulement.

A) Modèle long avec bonnets dentelle nylon doublés de coton. Dos ... ique léger, bretelles ... Bande de taille 2 po. A, 34 et 36; B et C 34 à 40. ch. 9.95

AA) Non représenté — Modèle "Princesse" longueur ¾. ch. $9

B) Modèle long avec bonnets en Dacron*. Dos et côtés élastiques. Bretelles régulières. A, 34-36; B, 34 à 40; C, 34 à 42. ch. $8

Bonnets D 34 à 42. ch. $9

BB) Non représenté — Modèle assorti longueur ¾. B, 34 à 40; C, 34 à 42. ch. $8

Bonets D 34 à 44. ch. $9

C) Soutien-gorge long "Cross Your Heart. A, 34-36; B, 34 à 40; C, 34 à 42. ch. 6.95

CC) Non représenté — Modèle assorti, longueur ¾. B et C, 34 à 40. ch. 6.95

Commandes postales et téléphoniques exécutées : 842-7221

SIMPSONS — Vêtements de base (785) au sous-sol
Aussi à Fairview et Anjou

*Marque déposée

L'enquête sur Pointe-aux-Trembles

Les employés sommés de dire s'ils ont versé des pots-de-vin aux conseillers

par Claude MASSON

Avant même que Québec décide d'effectuer une enquête publique sur l'administration du maire Louis-Philippe Saint-Pierre, le conseil municipal de Pointe-aux-Trembles avait déjà pris la précaution de faire signer une "déclaration solennelle" aux employés municipaux à l'effet qu'ils n'ont jamais donné de pot-de-vin à l'un ou l'autre des membres du conseil pour obtenir leur emploi ou une hausse de salaire.

Mais, au grand désespoir des conseillers municipaux, la plupart des policiers tout au moins ont refusé systématiquement d'apposer leur signature au bas de cette déclaration, dont voici le texte :

"En aucun temps avant, pendant ou après mon embauchage, je n'ai eu à offrir ou donner quelque considération ou avantage directement ou indirectement à un ou plusieurs des membres du conseil municipal pour obtenir, avoir au garder mon emploi ou pour obtenir une majoration de salaire ou une promotion, et je fais cette déclaratin solennellement la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle avait été faite sous serment aux termes de la loi sur la preuve au Canada."

La "déclaration solennelle" a été produite hier à l'enquête publique présidée par le juge George H. Long et le commissaire Christian Fontaine. Les agents Jean-Pierre Benoit et Guy Brisebois ont déclaré qu'ils avaient nettement refusé ce document.

Les murs ont des oreilles

Par ailleurs, la commission d'enquête a pris connaissance des notes sténographiques d'un entretien survenu en août 1965 entre le maire Saint-Pierre et un aspirant policier. Tout en laissant entendre au jeune candidat devenu l'agent Guy Brisebois qu'il allait être embauché, le maire avait déclaré textuellement :

"Il y a des rumeurs qui circulent à l'effet que les candidats ont été choisis. Nous sommes présentement à considérer qui va être choisi. Dans votre cas, vous vous en tirez assez bien à part l'anglais".

Et il ajoutait aussitôt après : "Les murs de Pointe-aux-Trembles ont des oreilles, alors je vous demanderais de parler de ceci à personne. Vous n'êtes pas éliminé et vous n'êtes pas choisi. Alors ne discutez de ces questions avec personne."

Les micros clandestins

L'installation de micros clandestins dans le plafond de l'hôtel de ville, au-dessus du bureau de l'ingénieur municipal, a de nouveau été abordée à l'enquête lorsque Me Gabriel Lassonde a interrogé M. Pierre Séguin, électricien de la ville. M. Séguin, qui est considéré comme l'homme en charge de toute l'électricité n'a jamais vu les micros dans les murs et, à son avis, il est impossible que ceux-ci aient été installés avant qu'il soit à l'emploi de la municipalité parce qu'il a tout vérifié le système électrique de l'hôtel de ville. La suspense continue donc quant à l'auteur de cette installation.

Soumissions concernant le stade des "Expos"

Le comité exécutif de Montréal a pris connaissance hier des cinq soumissions reçues concernant la fourniture de 21,373 sièges à bascule automatique et de bancs continus (pour 7,680 personnes) du futur stade des "Expos", au parc Jarry.

Les soumissionnaires mentionnés sont: A. Saint-Germain & Fils Inc., 2860, rue Lafontaine, à Saint-Hyacinthe; Art Laboratory Furniture Limited, 894, avenue Bloomfield; Domico Inc., 5840, avenue McLynn; Forge Moderne Inc., 206, rue Notre-Dame, à L'Epiphanie, et O. Ducharme & Fils Limitée, 1290, boulevard Rosemont.

OPTOMETRISTES • OPTICIENS
J. HENRY RICHARDSON, O.D.
J. HENRY RICHARDSON, Jr, O.D.
900 SHERBROOKE OUEST (ch. 11) VI. 9-1274
OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 A.M. A 5.30 P.M.
VENDREDI DE 9 A.M. A 9 P.M. — SAMEDI DE 9 A.M. A MIDI

Simpsons
EN VILLE ET FAIRVIEW-POINTE CLAIRE

SUGGESTIONS-CADEAUX! RADIOS "NORDMENDE" MODÈLES 1969

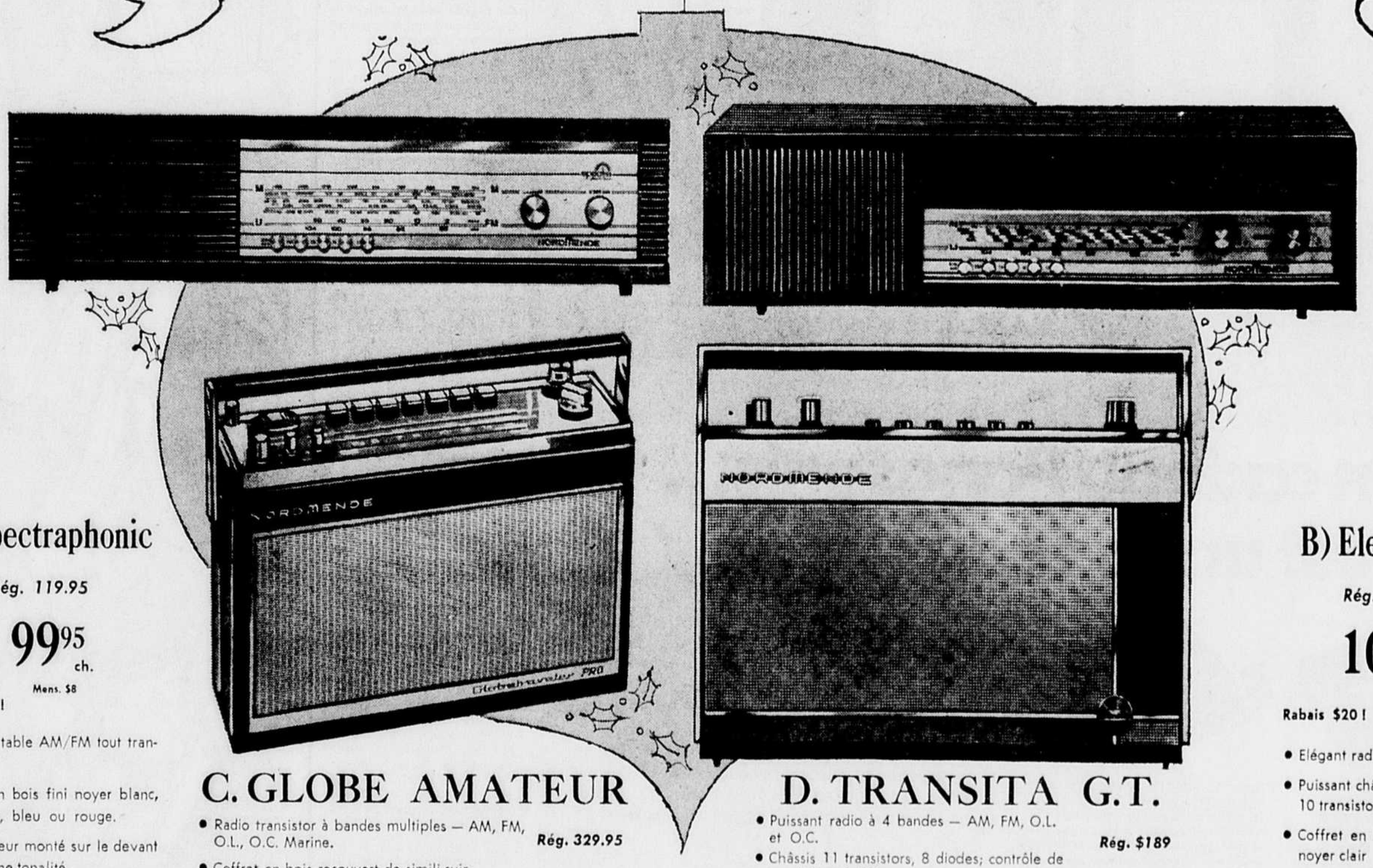

A) Spectraphonic
Rég. 119.95
99.95 ch.
Mens. $8
Rabais $20 !
- Radio de table AM/FM tout transistor.
- Coffret en bois fini noyer blanc, vert, gris, bleu ou rouge.
- Haut-parleur monté sur le devant pour pleine tonalité.

Tous ces modèles portent une garantie de 12 mois sur pièces et 90 jours de service gratuit.

C. GLOBE AMATEUR
Rég. 329.95
$294
Mens. $16
- Radio transistor à bandes multiples — AM, FM, O.L., O.C. Marine.
- Coffret en bois recouvert de simili-cuir.
- Deux haut-parleurs pour pleine fidélité.
- Rendement 3 watts pour plus de puissance.
- Fonctionne par piles ou électricité (adapteur CA inclus).

D. TRANSITA G.T.
Rég. $189
$169
Mens. $10
- Puissant radio à 4 bandes — AM, FM, O.L. et O.C.
- Châssis 11 transistors, 8 diodes; contrôle de tonalité et A.F.C.
- Coffret recouvert de simili-cuir; antenne télescopique.
- Adaptable à l'électricité (adapteur CA $31 en supplément).
- Fonctionne sur piles "C".

B) Elektra SK
Rég. 129.95
109.95 ch.
Mens. $9
Rabais $20 !
- Elégant radio de table AM/FM
- Puissant châssis "Solid State" à 10 transistors, 6 diodes
- Coffret en bois au fini satiné noyer clair
- Grand haut-parleur monté sur le devant pour pleine fidélité.

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221
SIMPSONS — Radios et téléviseurs (770) au cinquième. Aussi à Fairview et Anjou

SOLDE DE MACHINES À COUDRE D'UNE VALEUR DE $50,000

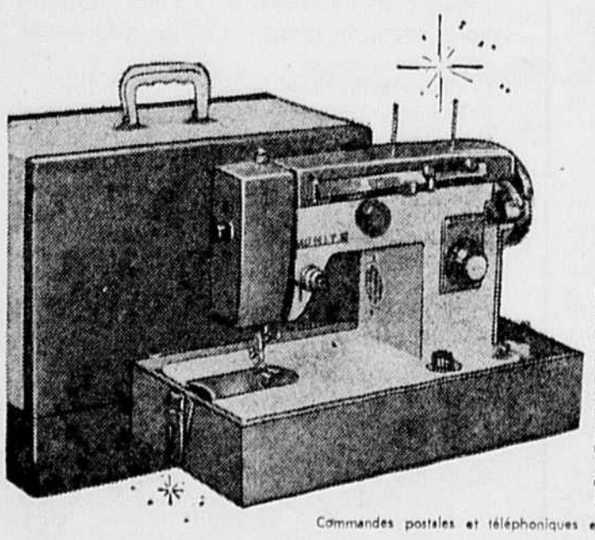

Machine à coudre portative
Rég. 239.95
144.95
Mens. $10
Rabais $95 sur machine à coudre portative, entièrement automatique. • Fait les boutonnières, les coutures surjetées. Fait marche avant, arrière, ravaude. • Porte garantie 20 ans de Simpsons et White. Portative. Rég. 234.95 ch. 144.95 Mens. $10. Tête seulement. Rég. 224.95 ch. 129.95 Mens. $10. Modèle console. Rég. 276.95 chacune 181.95 Mens. $11.

Commandes postales et téléphoniques exécutées — 842-7221

SIMPSONS — Machines à coudre "White" (728) au quatrième. Aussi à Fairview et Anjou

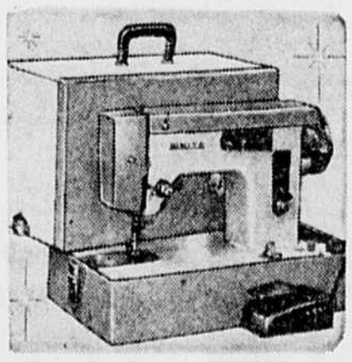

ZIG ZAG DE WHITE
Rég. 164.95
99.95 ch.
Mens. $8
Rabais $65 sur machine à coudre "White" qui fait la couture zig zag automatiquement.
• Marche avant et arrière.
• Fait les coutures surjetées, les boutonnières
• Ravaude et raccommode.
Portative Rég. 165.95 ch. 99.95 Mens. $8
Console Rég. 201.95 ch. 141.95 Mens. $10

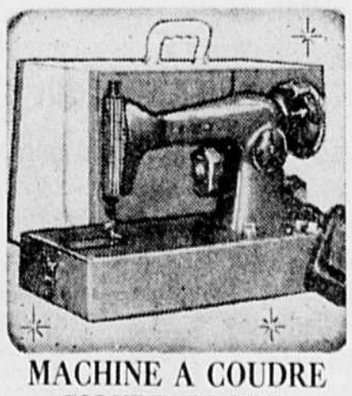

MACHINE A COUDRE PIQURE DROITE
59.95 ch.
Mens. $7
• Machine à coudre à bas prix économique.
• Piqûre droite; marche avant et arrière.
• Idéale pour couture générale, ravaudage.

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221
SIMPSONS — Machines à coudre "White" (728) au quatrième. Aussi à Fairview et Anjou

Machines automatiques
Modèles portatifs

Quantité	Rég.		Vente
10 seulement	245.95	ch.	169.95
18 seulement	299.95	ch.	164.95
10 seulement	199.95	ch.	129.95
15 seulement	304.95	ch.	189.95

Toutes ces machines sont disponibles en modèle console $37 de plus.

Machines Zig Zag portatives

Quantité	Rég.		Vente
35 seulement	199.95	ch.	139.95
14 seulement	199.95	ch.	139.95
50 seulement	209.95	ch.	149.95

Toutes ces machines sont disponibles en modèle console $37 de plus.

Quelques modèles sont neufs, d'autres ont servi pour démonstrations. Toutes portent la garantie Simpsons et White de machines neuves. Offrez-en une en cadeau de NOEL ! Nous la garderons pour être livrée à la date de votre choix. Livraison immédiate si désiré.

L'ETANG AUX POISSONS

Tous ceux qui pêchent un poisson reçoivent un prix ! Venez essayer vous aussi.

Le prix : 25¢ — taxe comprise.

SIMPSONS — Jouets (759) au cinquième

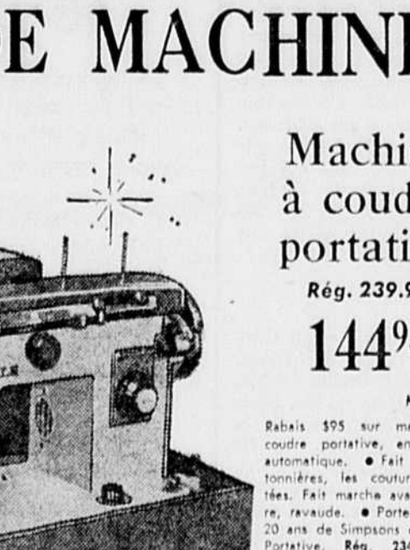

Tout brille . . . tout étincelle !

VISITEZ LE COIN DE L'ARBRE

Chez SIMPSONS en ville, aussi à Fairview et Anjou

Faites vos achats en utilisant votre compte-crédit Simpsons.

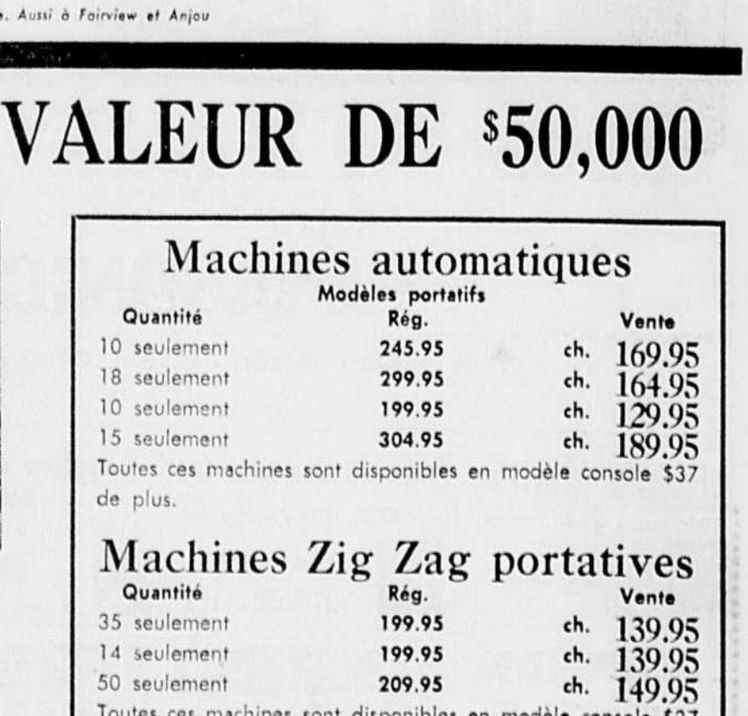

Voyez l'atelier du Père Noël
Via Telstar, parlez au Père Noël
par Strataphone
Regardez dans le Télescope Magique — vous verrez le Père Noël à l'oeuvre dans son atelier du Pôle Nord pendant que vous lui parlez dans le Strataphone.
De 10 h a.m. à Midi — De 2 h p.m. à 4 h 30 a.m.
De 7 h p.m. à 9 h p.m. les soirs d'ouverture.
SIMPSONS — Jouets (759) au cinquième et à Anjou

"Apollo-10" serait le premier engin à toucher la Lune

CENTRE SPATIAL DE HOUSTON, Texas (AFP) — "Apollo-10" qui sera lancé au cours du deuxième trimestre de l'an prochain, pourrait non seulement survoler la Lune à une altitude de 10 milles environ mais se poser à la surface de cet astre, a-t-on révélé hier au Centre spatial de Houston au Texas.

La cabine "Apollo-10" qui sera dotée d'un équipage de trois hommes aux ordres du colonel Thomas P. Stafford, pourrait, ce faisant, être le premier engin américain susceptible d'alunir. Elle contiendra d'ailleurs tout le matériel nécessaire à une telle mission. La cabine "Apollo-10" comprendra d'ailleurs un module lunaire, engin destiné à se poser sur la Lune après s'être séparé de la cabine elle-même. A bord de cet engin prendront place dux hommes d'équipage d'"Apollo-10", le troisième restant à bord de ce dernier.

Le colonel Thomas Stafford resterait à bord d'"Apollo-10" tandis que le module lunaire commandé par le capitaine de frégate John W. Young et avec le capitaine de frégate Eugene A. Cernan comme pilote, quitterait l'orbite lunaire pour se poser sur le satellite de la Terre.

Pour le moment les plans de la NASA ne prévoient, pour "Apollo-10", qu'un exercice simulé d'alunissage, mais pas d'alunissage réel du module lunaire. Toutefois les milieux officiels n'excluent pas que l'exercice pourrait devenir effectif.

C'est hier qu'ont été nommés les trois hommes qui composeront l'équipage d'"Apollo-10". Tous trois sont des astronautes chevronnés. Ils ont participé à plusieurs missions spatiales dans le passé. C'est sans doute leur qualification professionnelle qui les a fait désigner pour cette mission qui pourrait amener les premies astronautes américains à prendre pied sur la Lune au début de l'été prochain.

Avant le lancement d'"Apollo-10", "Apollo-9" aura essayé le module lunaire sans doute fin mars 1969. Cet engin, en orbite terrestre avec la cabine "Apollo-9", se séparera alors de cette dernière et sera testé dans tous les domaines. L'équipage d'"Apollo-9" est connu. Il comprendra les astronautes James McDivitt, David Scott et Russell Schweickart.

Toutefois si les plans de la NASA peuvent être modifiés au dernier moment, comme ce fut le cas pour "Apollo-7" le mois dernier, ils ne prévoient pas pour le moment que l'équipage d'"Apollo-10" se poser effectivement sur la Lune. Ni même qu'il en soit ainsi pour "Apollo-11" chargé, d'après les prévisions, d'essayer le module lunaire en orbite lunaire.

Trois dirigeants d'une organisation noire sont assassinés à Boston

BOSTON (PA) — Le fondateur d'une organisation noire de défense des droits civils et deux autres hommes ont été assassinés tôt hier matin, au cours d'une tentative de cambriolage à main armée, selon la police. Deux autres hommes ont été blessés dans cet attentat. La police a précisé que les victimes et les agresseurs étaient tous des Noirs.

L'attentat s'est déroulé au siège social de l'organisation dans le quartier de Roxbury à majorité noire.

Selon les autorités deux des morts et les deux blessés possèdent un casier judiciaire.

Les deux morts sont Guido St-Laurent, 38 ans, fondateur aveugle et directeur de "New England Grass Roots Organisation (NEGRO), et Carnell Eaton, de Boston. La police a ajouté que ces deux hommes étaient en liberté sur parole, après avoir été reconnus coupables de vol à main armée. Le troisième mort serait Harold King, de Cleveland, Ohio.

Les blessés sont Ronald Hicks, 31 ans, de Boston et Frederick B. Rose, 41 ans, de Cambridge, Massachusetts, directeur des Relations publiques de NEGRO.

St-Laurent a été remis en liberté sur parole après avoir perdu la vue à la suite d'un accident survenu à la prison.

L'organisation NEGRO est un des divers groupements noirs qui oeuvrent dans le quartier pour venir en aide à leurs congénères. Sous la direction de St-Laurent quelque 250 jeunes Noirs agissaient à titre de patrouille de sécurité et de tampon entre la police et la collectivité noire. Ces patrouilles avaient largement contribué à freiner les manifestations à la suite de l'assassinat du pasteur noir Martin Luther King en avril dernier.

La police a précisé que Rose a dit que cinq Noirs avaient fait irruption dans le bureau situé au deuxième étage d'un immeuble, et que l'un d'eux a crié "où est l'argent, où est l'argent" et qu'au même moment les cinq hommes ont ouvert le feu.

La police ne sait pas si effectivement il y a eu cambriolage.

La recherche médicale au Canada laisse à désirer

par Ken Kelly

OTTAWA (PC) — La recherche médicale au Canada est loin d'être un succès, déclare un rapport élaboré par ceux-là mêmes qui s'y consacrent. Le rapport recommande un programme d'action qui permettrait d'améliorer la situation d'ici 1973.

Le rapport, rédigé par les 57 principaux savants engagés dans la recherche, contient une foison de suggestions sur l'aide que les gouvernements, les universités et les autorités de l'hygiène pourraient fournir. Le temps presse, disent les auteurs, et l'on a de plus en plus besoin de personnel, de locaux et de fonds pour la recherche, du succès de laquelle dépend, en grande partie, la santé de la nation.

Cette étude, soumise au Conseil de la recherche médicale, principal organisme fédéral de financement, a été rendue publique par le Dr G. Malcolm Brown, président du Conseil.

Le rapport fait état des moyens limités dont le Canada dispose pour former un personnel qualifié dans ce domaine, moyens qui s'avéreront encore plus insuffisants quand on aura mis en pratique le plan d'expansion. Bien que le but fixé soit loin d'être idéal, il n'en contribuera pas moins à combler le fossé entre les travaux de recherche en cours et ce qui reste à faire pour assurer des soins médicaux de qualité supérieure.

Prévisions pour 1973

Si les recommandations sont acceptées et appliquées, dit le rapport, voici où l'on en sera en 1973 en matière de personnel, de locaux et de fonds :

1—Le personnel de la recherche dans les écoles de médecin et dans les hôpitaux atteindra le nombre de 2,597, soit 90 p.c. de plus qu'en 1966-67.

2—La superficie des laboratoires et autres locaux réservés à la recherche aura doublé, et sera de 3,040,650 pieds carrés.

3—Le coût de la recherche passera de $35,963,000 en 1966-67, à $136,272,000 en 1972-73.

Pour parer au plus urgent, le rapport insiste sur la nécessité d'accroître immédiatement le nombre de personnes affectées à la recherche. Cela pourrait se faire à la fois en encourageant l'immigration de personnes ayant les qualifications requises et en accélérant, au Canada même, la formation de spécialistes de la recherche médicale.

Les charges financières devraient continuer à être partagées entre les universités, les hôpitaux, les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les organismes privés. Il faudrait, cependant, une plus étroite coopération entre tous ces facteurs pour assurer les meilleurs résultats possibles.

ANNONCE

Les joies simples de l'existence

Entraînés par la fièvre de vivre, trop souvent nous passons à côté des menus bonheurs qui font la vraie douceur de vivre. Mais comment les découvrir? Sélection du Reader's Digest de novembre dresse l'inventaire des joies simples de l'existence qui sont à la portée de tous... et vous indique quelle est la plus grande de ces joies, celle qui vous restera toujours, même quand les infirmités de l'âge seront venues vous ravir toutes les autres. Achetez Sélection aujourd'hui même!

Woolco

Pour affiner votre silhouette... dessous féminins de Sarong* Daisyfresh* Gothic*

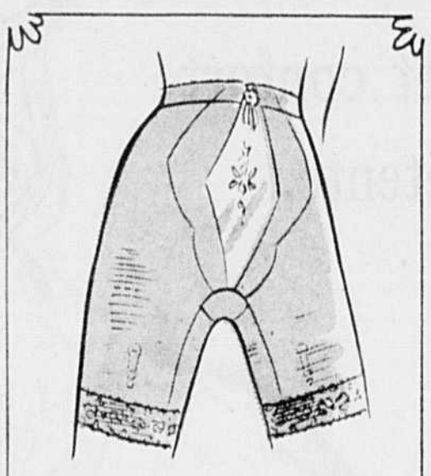

Gothic. Aussi jolie que pratique, cette gaine-culotte est faite de tulle de Lycra*. Ses panneaux avant et arrière en satin de Lastex* moulent et supportent admirablement. Jambes garnies de dentelle. Tailles P, M, G, TG. Choix de blanc, rose, bleu, jaune et noir. chacune $5

Gothic. Soutien-gorge coussiné, ouatiné avec bonnets recouverts de dentelle. Bretelles réglables avec insertions élastiques. La bande respiratoire et les deux ajustements au dos assurent un confort parfait. Bonnets A, B, C; tailles 30 à 38. Choix de blanc, rose, jaune, bleu et noir. chacun 2.50

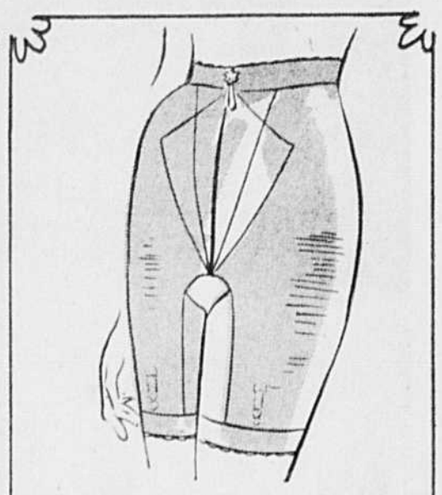

Gothic. Le panneau avant de cette gaine-culotte efface l'abdomen tandis que les deux autres sur les côtés moulent et amincissent. Tailles P, M, G, TG. Choix de blanc, rose et bleu. chacune $5

Gothic. Le soutien-gorge préféré des Canadiennes. Il est fait de beau coton blanc avec une bande respiratoire et des insertions de Cordtex*. Il a des bretelles réglables et deux ajustements au dos. Blanc. Bonnets AAA, AA, A, B, C, D; tailles 30 à 44. chacun 2.50

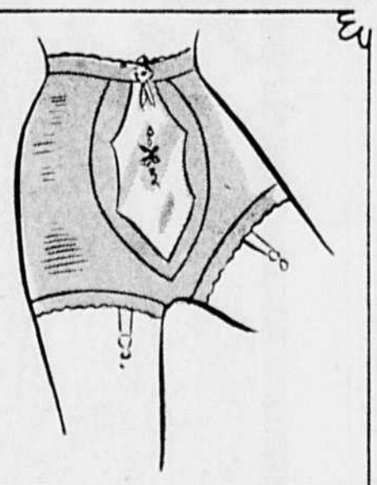

Gothic. Cette gaine-culotte est aussi jolie qu'agréable à porter. Elle accorde le support nécessaire pour une ligne jeune. En tulle de Lycra* elle assure un confort incomparable. Blanc. Tailles P, M, G, T.G. chacune $4

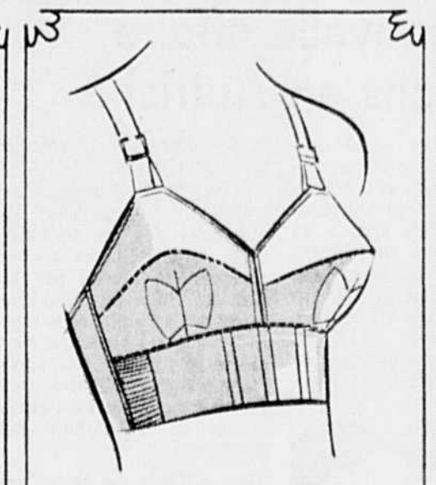

Gothic. C'est un modèle qui efface le bourrelet de la taille grâce à une bande large qui ne gêne aucunement la respiration. Blanc. Bonnets A, B, C, D, tailles 32B à 38C. chacun $3

Gothic. Cette fameuse gaine-culotte est faite de tulle fort et a un panneau de satin lastex* brodé qui efface l'abdomen. Blanc. Tailles P, M, G, T.G, T.T.G. chacune 7.50

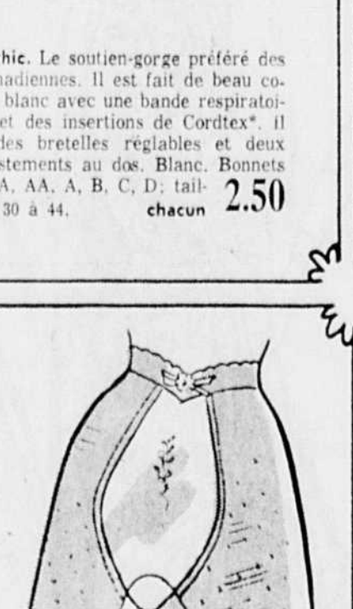

Daisy fresh. Jolie gaine-culotte en tulle fort à pois jaunes avec panneau avant en satin lastex* pour un contrôle ferme de l'abdomen. Blanc. Tailles P, M, G, T.G. chacune $5

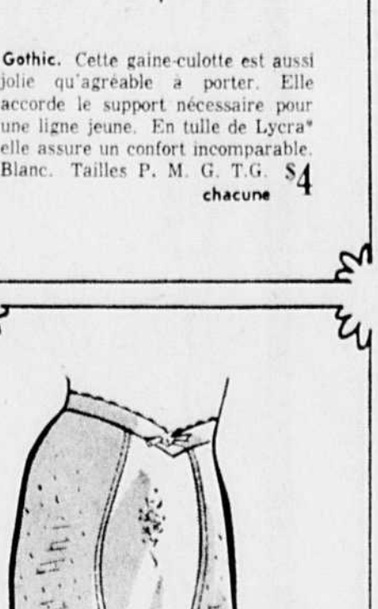

Daisy fresh. Gaine à taille plongeante s'adaptant parfaitement à la silhouette. En tulle fort à pois jaunes avec panneau avant en satin lastex*. Blanc. Tailles P, M, G, T.G. chacune $5

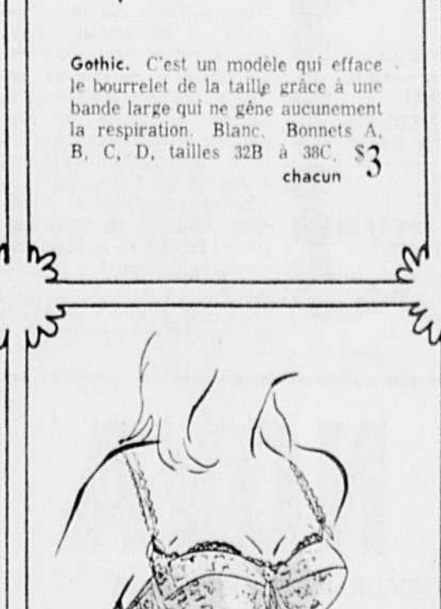

Daisy fresh. Soutien-gorge demi-buste en dentelle avec insertions de caoutchouc mousse "soft skin". Bretelles de dentelle réglables, côté en Lycra*. Dos agrafé. Bonnets A, B, C, D; tailles 32 à 38. Choix de blanc, rose, jaune, bleu, chair ou noir. chacun $5

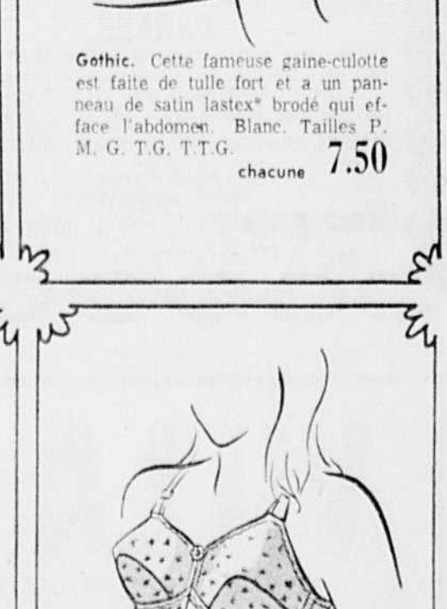

Daisy fresh a conçu le soutien-gorge long idéal. En coton délicatement brodé avec de l'élastique de leno Fortrel* et des insertions élastiques sous les bras pour un ajustement parfait. 2 rangées d'agrafes au dos. Blanc. Bonnets A, B, C, D; tailles 32 à 44. chacun $5

Sarong. Soutien-gorge en coton délicatement brodé, coussiné de caoutchouc mousse. Avec insertions élastiques sous les bras et 2 ajustements au dos. Bande croisée à la taille épousant vos mouvements. Blanc. Bonnets A, B; tailles 32 à 38. chacun 3.50

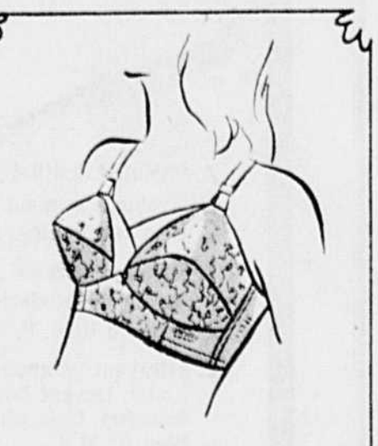

Sarong. Soutien-gorge en nylon de taffetas brodé avec insertions élastiques de leno Fortrel*. Elastique sous les bras pour un ajustement parfait, 2 rangées d'agrafes au dos. Blanc. Bonnets B, C, D; tailles 32 à 40. chacun $5

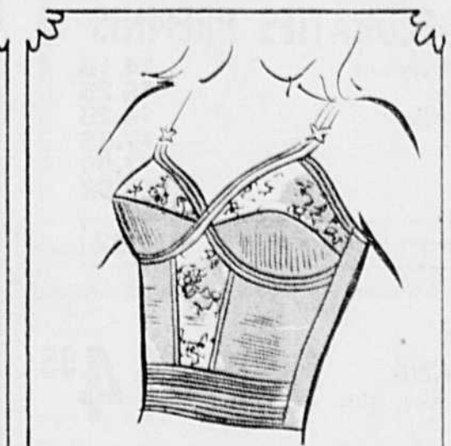

Sarong. La bande élastique de ce soutien-gorge élimine les bourrelets disgracieux. Ses bretelles extensibles réglables descendent jusque sous le buste pour assurer une entière liberté de mouvements. Insertions de Cordtex* et dos très décolleté. Bonnets B, C, D; tailles 34 à 44. Choix de blanc ou noir. chacun $10

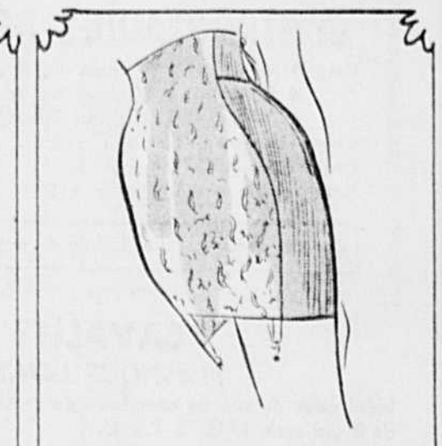

Sarong. Gaine à taille haute pour plus de soutien. La bande de 3" baleinée à la taille élimine les bourrelets. Panneau avant croisé, brodé et panneau arrière en satin Lastex*. Blanc. Tailles 24 à 42. chacune $12

CENTRE LAVAL
Sortie 7, Autoroute des Laurentides et boul. St-Martin

OUVERT MARDI JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 10h. P.M.

CHARGEX

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 10h. P.M.

BROSSARD
PLACE PORTOBELLO
7200, boul. Taschereau et pont Champlain

téléphoto PA

"Les manifestations d'étudiants : une ineptie !"

La chanteuse populaire Joan Baez, qui a déjà participé activement aux manifestations des étudiants de l'Université de Californie, a déclaré aux journalistes, à Los Angeles, qu'elle avait changé d'avis et qu'elle considère maintenant que les manifestations estudiantines sont vraiment "stupides".

VOUS DEMENAGEZ
à
OTTAWA
TORONTO ou KITCHENER !
Pour détails au sujet de l'acquisition d'une nouvelle maison
écrivez à
COSTAIN ESTATES LTD.
3500, rue Dufferin, Toronto, Ontario

Une nouvelle affaire d'espions en Autriche

VIENNE (AFP) — La nouvelle affaire d'espionnage dévoilée en Autriche et à laquelle sont mêlés deux journalistes, Alois Euler, attaché de presse personnel du ministre de l'Intérieur (depuis six mois) et M. Josef Muehlhauser, journaliste économiste, fait suite à l'arrestation de M. Josef Adamek, secrétaire de presse à la chancellerie il y a quinze jours, annoncent les journaux viennois.

Selon "Die Presse", ces trois personnes auraient été contactées par un diplomate tchécoslovaque. Leurs noms auraient été révélés par M. Ladislav Bittman, deuxième secrétaire à l'ambassade tchécoslovaque à Vienne, qui s'est réfugié à l'Ouest peu après l'intervention militaire en Tchécoslovaquie et s'est rendu ensuite en sraël, puis aux Etats-Unis.

Les activités des deux "espions" — qui sont interrogés par la police mais n'ont pas été arrêtés — ne sont pas encore clairement définies. "M. Euler n'a jamais vu mon courrier et ne pouvait pas obtenir d'informations secrètes", a déclaré M. Franz Soronics, ministre autrichien de l'Intérieur. Quant à M. Muehlhauser, rédacteur de revues économiques du parti gouvernemental, il nie avoir livré un secret quelconque à un service d'information étranger.

PERLES
PERLES DE TOUTES DESCRIPTIONS POUR TOUTES INDUSTRIES
Détaillants, magasins de cadeaux et d'escompte, bijoutiers, revendeurs, grossistes, manufacturiers, décorateurs d'intérieurs, etc.
COLLIERS PERLES SE VENDANT RAPIDEMENT, EXCELLENTS CADEAUX DE NOEL, PRIX AU DETAIL : 49¢ à $1.98
Perles à la verge pour draperies et cloisons
CINDEX DISTRIBUTORS
JACK SHEIN (514) 484-1623
5626 av. EMERALD, suite 126, COTE-ST-LUC, QUE.

VILLA NOVA
BOIS, QUINCAILLERIE, MATERIAUX de CONSTRUCTION
Assortiment des plus complets de contre-plaqués pour boiseries intérieures et extérieures
UN CHIC NOUVEAU 3/16" x 4' x 8'
DANS LES PANNEAUX MURAUX
LUXAPLY
AVOCADO
$7.95 la feuille

PRODUITS EXCLUSIFS Cavalier
CONTRE-PLAQUES DECORATIFS PREFINIS
Luan 4 MM x 4' x 8' choix de 3 couleurs $4.15
4 MM x 4' x 8' simili noyer $6.25
4 MM x 4' x 8' simili Bubinga $6.25
Orme rustique 3/16" x 4' x 8' $7.68
Orme rustique 3/16" x 4' x 7' $7.00
Noyer rustique 3/16" x 4' x 8' $10.88
Cerisier et Chêne avec bande de noyer ¼" x 4' x 8' $12.32

CAVALITE
PLASTIQUE LAMINE
Idéal pour dessus de comptoirs de cuisine, tables etc. Choix de 8 couleurs. 1/16" x 4' x 8'. La feuille $14.95

EXCLUSIF à VILLA NOVA
SYSTEME DE TABLETTES AJUSTABLES
EN NOYER PRE-FINI
1" x 8" x 36" chacune $4.35
1" x 8" x 48" chacune $5.85
1" x 8" x 60" chacune $7.40
1" x 10" x 36" chacune $5.45
1" à 10" x 48" chacune $7.25
1" x 10" x 60" chacune $9.15
1" x 12" x 36" chacune $6.55
1" x 12" à 48" chacune $8.75
1" x 12" x 60" chacune $10.90
Supports et montants disponibles en même matériel

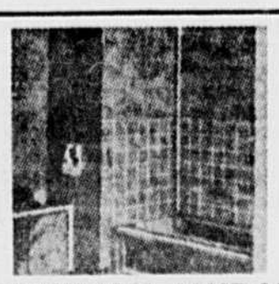

PANNEAU MURAL
"MATLAC" ⅛" x 4' x 8'
Imtation de tuiles pour cuisines, chambres de bains, etc...
Blanc à joints noirs, bleu, jaune, vert à joints blancs. Grand spécial la feuille $8.25

ST-LAURENT, coin Bellechasse 274-2446
CHARLEMAGNE, Qué. 581-3350
ENTREPRISES L. VILLENEUVE & CIE LIMITEE

Woolco
Élégance et confort pour la détente, les loisirs

A. Chaud et douillet ... peignoir court en peluche d'Orlon douce et épaisse, lavable à la main. Modèle garni de satin avec col Claudine et manches trois quarts. Rose foncé, Aqua, Orange, Menthe ou Saphir. P.M.G. chacun 10.63
B. Elégance chez soi ... ravissante robe d'hôtesse en nylon piqué richement garnie de broderie. Manches trois quarts raglan, deux poches fendues. Rose ou Bleu. P. M. G. chacune 12.63
C. Attrayant peignoir en nylon piqué d'entretien facile ouatiné de fiberfill Kodel. Devant boutonné, col garni de dentelle et d'un noeud en satin, manches trois quarts et deux poches fendues. Rose foncé, Jaune ou Bleu. P. M. G. chacun 5.83
D. Joli peignoir en nylon piqué ouatiné de fiberfill Kodel, lavable à la main ou à la machine. Col et poches appliquées garnis de dentelle. Choix de Rose, Bleu ou Jaune. Tailles 38 à 44. chacun 6.83
E. Des imprimés exotiques qui vous captiveront ! ... Superbe robe d'hôtesse trois façons en Vocama doux et confortable. Glissière trois quarts devant, manches trois quarts évasées, encolure coussinée, piquée, deux poches dans les coutures latérales. P.M.G. chacun 12.63
F. Un modèle original, très flatteur ... robe d'hôtesse avec soutien-gorge incorporé et encolure en V. En Vocama chaud et luxueux avec manches courtes bouffantes et glissière au dos. Melon, Saphir, Ton Or ou Orange. Tailles 9 à 15. chacun 12.63

CENTRE LAVAL
Sortie 7, Autoroute des Laurentides et boul. St-Martin
OUVERT MARDI JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 10h. P.M.
CHARGEX
OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 10h. P.M.
BROSSARD
PLACE PORTOBELLO
7200, boul. Taschereau et pont Champlain

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

Washington lance un avertissement au Nord-Vietnam et rassure le Sud-Vietnam

d'après AFP, Reuter, PA, UPI

Les Etats-Unis viennent de lancer un avertissement sérieux à Hanoï, et de rassurer par le fait même Saigon, en affirmant que, d'accord pour que les quatre parties soient présentes à la conférence de Paris, ils entendent que la discussion reste bilatérale. Voilà ce qui ressort d'un communiqué publié, aujourd'hui, à Washington, par le secrétaire d'Etat par intérim, M. Nicholas Katzenbach.

Après avoir rappelé que la base de l'accord de principe avec le Nord-Vietnam était l'organisation de réunions bilatérales, avec libre choix au sein de chaque délégation (des partenaires sud-vietnamiens avec les Américains, et des représentants FNL avec les Nord-Vietnamiens), M. Katzenbach a nettement précisé: "Je souligne cela en détail afin de réfuter les prétentions exprimées par les Nord-Vietnamiens selon lesquelles nous étions d'accord pour une conférence à quatre.

La mission sud-vietnamienne à Paris a accueilli favorablement la mise au point du secrétaire d'Etat par intérim. "Je regrette qu'elle ne soit pas venue plus tôt", a dit un porte-parole.

Pour leur part, les représentants d'Hanoï à Paris répètent qu'ils ne négocieront pas avec les Etats-Unis si le FNL n'est pas présent à la table des négociations, et ils demandent à Washington de dire clairement si oui ou non il est décidé à poursuivre, dans le sens du compromis, et à entreprendre les négociations.

Le FNL se dépense en visites et conférences de presse afin de mieux faire connaitre son point de vue dans les milieux diplomatiques de Paris. Les observateurs sont d'avis que plus le temps passe, plus il devient impossible de ne pas lui accorder un statut égal aux autres participants autour de la table de l'éventuelle conférence élargie de Paris.

A Washington, on a l'impression que le président Johnson est grandement préoccupé par les raids communistes qui se poursuivent au Sud - Vietnam, mais qu'il demeure fermement résolu à s'en tenir à la diplomatie apaisante en attendant que Saigon s'approche de la table des négociations.

Un groupe de dix à quinze soldats nord-vietnamiens ou vietcong ont provoqué, ce matin, un nouvel incident en tirant de la zone démilitarisée sur un avion d'observation américain. Cet incident est le sixième depuis l'arrêt des bombardements au Nord-Vietnam.

Il est possible, dit-on, que trois régiments nord-vietnamiens (environ 5,000 hommes), soient encore stationnés dans la partie orientale de la zone démilitarisée d'où l'artillerie communiste a ouvert le feu pour la seconde fois en quatre jours contre des positions américaines.

Une hypothèse veut que les Nord-Vietnamiens ne fixent pas au même endroit que les Américains la ligne de démarcation de la zone démilitarisée, d'où les accrochages répétés de ces derniers jours. Des cercles militaires à Saigon n'excluent pas, non plus, la possibilité que les bombardements aient été exécutés par le Vietcong et non par les Nord-Vietnamiens. Hormis ces bombardements, le front est généralement calme, mais les rapports sont contradictoires sur ce dernier point.

Les quelque 30,000 Vietcong massés aux frontières du Cambodge en vue, croit-on, d'une éventuelle offensive contre Saigon, ont tenté de raser un camp sud-vietnamien, aujourd'hui. Six vagues de B-52 ont aspergé à profusion de leurs bombes le secteur qu'on croit être le repaire vietcong.

Austérité à la Maison Blanche sous le régime de M. Nixon

WASHINGTON (AFP)—Le président-élu, M. Richard Nixon, a commencé à remanier le personnel de la Maison Blanche et a désigné M. Bob Halderman comme conseiller chargé des questions administratives et du personnel dans son futur cabinet particulier.

M. Halderman qui est âgé de 42 ans, est vice-président d'une importante société de publicité à Los Angeles. Il est la deuxième personne choisie par M. Nixon pour constituer son "équipe" à la Maison Blanche à partir du 20 janvier. M. Bryce Harlow a été désigné mardi comme conseiller chargé des relations entre la Maison Blanche et le Congrès.

En annonçant la nomination de M. Halderman, un porte-parole de M. Nixon a précisé que le président-élu a décidé de diminuer le nombre de ses conseillers et d'éliminer notamment le secrétaire de presse et le secrétaire chargé de son emploi du temps.

M. Halderman a déclaré à la presse que l'entourage de M. Nixon sera plus réduit que celui de ses prédécesseurs : il n'aura probablement que quatre conseillers assistés d'adjoints spéciaux qui s'occuperont des problèmes de presse et d'organisation de son emploi du temps.

M. Harlow, 52 ans, nommé mardi assistant spécial pour les questions législatives et les relations avec le Congrès auprès du futur président des Etats-Unis, est né à Oklahoma City. Diplômé en sciences politiques à l'Université de l'Oklahoma, il entama sa carrière lors de la Deuxième Guerre mondiale; il était alors membre de l'état-major du général George Marshall, chef d'état - major américain ,et chargé des relations entre l'armée et le Congrès.

Les quatre conseillers du président dirigeront les activités de la Maison Blanche mais le travail quotidien et de détail sera effectué par leurs adjoints.

On attribue également à M. Nixon l'intention de donner un caractère d'austérité à son administration. Il envisagerait notamment, dès le départ, de supprimer le grand défilé qui marque traditionnellement les cérémonies de prise du pouvoir le 20 janvier et de le remplacer par une modeste parade entre le Capitole, où il aura prêté serment, et la Maison Blanche. De même les grands bals qui d'habitude clôturent la journée d'investiture seront probablement supprimés.

M. Nixon procédera au cours des prochains jours à la désignation des autres membres de son cabinet particulier avant de révéler, au début de décembre, les noms des membres du gouvernement.

Inculpation du trio qui voulait tuer M. Nixon

NEW YORK (AFP) — Les trois individus d'origine yéménite arrêtés samedi à Brooklyn sous l'inculpation de complot contre la personne de M. Richard Nixon, président élu des Etats-Unis, ont été inculpés hier matin par la Cour suprême de Brooklyn de complot pour tuer M. Nixon, de recrutement d'un individu, dont l'identité n'a pas été révélée, en vue de commettre un crime, et de détention illégale de deux fusils et de deux couteaux à cran d'arrêt.

Les trois hommes, Ahmed Rageh Namer, 43 ans, et ses deux fils Hussein, 20 ans et Abdo, 19 ans, ont plaidé non coupables. La caution demandée pour leur mise en liberté provisoire, qui était de 100,000 dollars par personne, a été abaissée à 25,000 dollars.

Bien qu'ils parlent couramment l'anglais, les trois inculpés se sont exprimés uniquement en arabe devant le tribunal.

L'inculpation et la diminution de la caution ont été décidées par le juge John R. Starkey.

Dans l'Etat de New York la Cour suprême est un tribunal de première instance.

30 étudiants blessés, 50 arrêtés, à Khartoum

KHARTOUM, (Soudan) (AFP) — Trente étudiants ont été blessés, quatre d'entre eux sérieusement, cinquante autres ont été arrêtés à la suite des manifestations qui se sont déroulées hier à Khartoum.

La police a dû charger et lancer des gaz lacrymogènes pour arrêter les manifestations organisées par les étudiants de l'université égyptienne au Soudan auxquels s'étaient joints les élèves des écoles secondaires.

La manifestation avait été organisée malgré un ordre du gouvernement et du gouverneur de Khartoum interdisant toute démonstration et rassemblement. Les étudiants dénonçaient "l'Association des frères musulmans comme étant une organisation du fascisme".

L'agitation des étudiants se développe également à l'institut supérieur d'Omdurman. Les élèves ont commencé une grève de sept jours pour obtenir satisfaction à diverses réclamations concernant les cours et les examens.

Les étudiants de l'Institut d'agriculture font également la N grève pour cinq ojurs. Les étudiants de l'Institut technique de Khartoum ont occupé les bâtiments de leur institut et se sont barricadés à l'intérieur des bâtiments.

FB AVIS PRELIMINAIRE FB

VENTE À L'ENCHÈRE À L'HOTEL ROYAL AMBASSY

angle Sherbrooke et Peel

étant donné que l'HOTEL sera entièrement remeublé et restauré l'Administration de l'HOTEL ROYAL AMBASSY a chargé FRASER BROS de vendre par encan public un imposant inventaire de meubles, accessoires et appareils ménagers.

72 pièces, du cinquième au neuvième étage inclusivement renfermant, entre autres choses, les meubles suivants modernes, et en bon état: Lampes, tables à café et de bout — pupitre combiné — sofas, fauteuils à bras et chaises — cabinets — lits à une et deux places avec têtes de lits — crédences, commodes, mobiliers de dînette, miroirs, tentures — de plus des ensembles de cuisinières, réfrigérateurs et éviers et aussi des cuisinières et réfrigérateurs électriques.

INSPECTION : le mardi 19 novembre de 10 h. du matin, à 6 hres du soir

VENTE : Les mercredi et jeudi 20, 21 novembre débutant à 10 hres du matin

FRASER BROS., LTD.

(COMMISSAIRES-PRISEURS, EVALUATEURS ET LIQUIDATEURS)
depuis 1880
Tél. 342-0050

Elle roule à 250 à l'heure
Repérez-la dans LA PRESSE
Stoppez-la à l'antenne de CKAC/73
du lundi au vendredi de 9 h. a.m. à 5 h. p.m.

POUR UNE RETRAITE AGREABLE

On entend souvent dire que les gens à leur retraite vont s'établir, de préférence, en Floride — et pourtant la moyenne de la population de personnes de 65 ans et plus (12.4 p. 100) est la même dans l'Iowa qu'en Floride.

Une maison-remorque est le home idéal pour les retraités. Vous la trouverez en consultant les Petites Annonces "Succès" de La Presse. Faites-le aujourd'hui !

Woolco

Pantoufles

Pour vos heures de détente... des pantoufles de tous genres... qui ont toutes un point en commun... Elles ont toutes été conçues pour vous offrir un confort incomparable en tout temps !

A. Ravissantes mules avec joli petit talon, lanières croisées. Ton or. Pointures 5 à 10. paire 3.97

B. Mules peluche d'Orlon. Talon compensé en caoutchouc. Doublées fourrure pour plus de chaleur. Choix de couleurs. Lavables. Pointures 4 à 10. paire 1.97

C. Pantoufles Comtesse en vinyle lavable. Chaude doublure et garniture de simili-fourrure. Turquoise, blanc, ton or. Pointures 5 à 10. paire 3.88

D. Pantoufles à enfiler. Talon compensé. Empeigne en tissu bleu ou rose. Soufflet élasticisé. Pointures 5 à 10. paire 3.97

ACHETEZ VOS CADEAUX DES MAINTENANT

CENTRE LAVAL — Sortie 7, Autoroute des Laurentides et boul. St-Martin — OUVERT MARDI JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 10h. P.M. — CHARGEX — OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 10h. P.M. — BROSSARD PLACE PORTOBELLO 7290, boul. Taschereau et pont Chamolain

Woolco

Pour l'hiver...

BOTTES hautes, en vogue

Grandes vedettes cet hiver... bottes hautes en vinyles brillantes ou en cuirs souples... entièrement doublées pour vaincre le plus grand froid. Merveilleusement chaudes, ces bottes se prêteront à toutes vos activités !

A. Bottes de neige 14" en cuir. Noir ou brun. Pointures 5 à 10. paire, 14.97
Aussi disponibles en vinyle. paire, 9.88

B. Bottes de neige 10½" en vinyle. Entièrement rebelles à l'eau. Semelle moulée d'une pièce. Pointures 5 à 10. Brun et noir. paire, 7.97

C. Bottes "grand-mère" lacées. Modèle en cuir noir ou brun moulant parfaitement la jambe. Pointures 5 à 10. paire, 14.97

D. Bottes 7" imitation peau de phoque. Garniture de cuir ton ivoire. Semelle épaisse en caoutchouc. Pointures 5 à 10. paire, 18.97

E. Bottes "cocktail". Bottes habillées en cuir souple. Glissière latérale. Pointures 5 à 10. paire, 11.97

CENTRE LAVAL — Sortie 7, Autoroute des Laurentides et boul. St-Martin — OUVERT MARDI JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 10h. P.M. — CHARGEX — OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 10h. P.M. — BROSSARD PLACE PORTOBELLO 7290, boul. Taschereau et pont Chamolain

Echec de l'agitation des lycéens français

PARIS (AFP) — Les comités d'action lycéens avaient organisé hier une "journée nationale". Elle s'est soldée par quelques grèves de cours, quelques meetings et quelques distributions de tracts.

Les comités d'action lycéens très actifs pendant les événements de mai-juin, groupent une minorité agissante de lycéens du second cycle qui souhaitaient faire de cette journée une "démonstration de mobilisation". Leurs espoirs ont été, dans l'ensemble, déçus.

Les mots d'ordre de grève des cours ont été peu suivis à Paris sauf dans les lycées, qui, depuis plus d'une semaine, était à la pointe du mouvement.

En province, à l'exception de quelqus-unes, les consignes lancées par les comités d'action lycéens ont trouvé peu d'écho. Dans certaines des régions même, le calme le plus complet a régné toute la journée dans l'enseignement du second degré.

En plusieurs occasions, on a constaté que des élèves, avec l'appui des chefs d'établissement, se sont opposés aux militants des comités d'action lycéens.

Dans trois lycées de Paris, cet antagonisme a conduit à des bousculades sans gravité entre éléments des deux tendances, la police n'a eu néanmoins jamais à intervenir.

"Le grand meeting" que les comités d'action lycéens avaient organisé hier soir à Paris n'a rassemblé que quelques 1,200 lycéens dans a cour de la Sorbonne qu'ils ont quittée au bout d'une heure et demis sans aucun incident.

A ministère de l'Education nationale, on a pris acte de l'échec du mouvement lancé par les comités d'action lycéens et on y a vu un premier indice du succès des réformes entreprises par M. Edgar Faure.

Aérogares pour les appareils supersoniques

NEW YORK (AFP) — Une nouvelle aérogare, la plus grande du monde, spécialement conçue pour le "Boeing" géant 747 et l'avion supersonique franco-britannique "Concorde", sera construite par la "Pan American World Airways" à l'aéroport international "Kennedy" de New York. Elle coûtera quelque cinquante millions de dollars et sera terminée en 1971, a annoncé hier M. Najeeb Halaby, président de la "Pan Am".

Partant du principe que le confort et le bien-être du passager priment toute autre considération, la "Pan Am" a décidé de "faire venir l'avion au passager" plutôt que de faire parcourir aux voyageurs des tunnels interminables pour arriver à leur appareil. L'aérogare aura donc quatre étages incorporant des voies intérieures par lesquelles les véhicules privés ou publics pourront venir déposer les passagers à une trentaine de mètres du point d'embarquement. Le toit du bâtiment servira de parking pour 500 voitures.

Deux arrivées de "Boeing 747", transportant chacun quelque 360 passagers, pourront être canalisées simultanément en un temps record de 30 minutes grâce à la proximité des comptoirs de douanes situés à quelques mètres des appareils. Les bagages seront triés par des ordinateurs qui les achemineront vers leurs propriétaires sur des tapis roulants.

M. Halaby a tenu à souligner que les progrès réalisés dans le perfectionnement des appareils (taille et vitesse) devraient absolument être suivis par des progrès dans les aménagements au sol. Ce genre d'installation futuriste ne doit pas être conçu et réalisé à New York uniquement mais partout dans le monde où le "747" et le "Concorde" transporteront des voyageurs.

A ce sujet, M. Halaby a cité l'aéroport de Paris comme étant celui qui, à l'heure actuelle, avait fait le plus d'efforts pour se mettre à l'heure supersonique. Dans les autres aéroports de par le monde, qui n'ont pas encore jeté les plans d'expansion nécessaires, les passagers des "Boeing 747" ou des "Concorde" devront être acheminés par autocars ou par salles d'attente roulantes depuis les avions jusqu'aux aérogares actuelles, qui sont déjà désuètes.

M. Halaby a prédit que le trafic aérien augmenterait de 12 à 15 pour cent par an au cours de la prochaine décennie, et qu'il était indispensable de voir les choses en grand afin de réaliser les progrès indispensables au développement de ce type de transport.

Washington reconnaît la junte de Panama

WASHINGTON (AFP) — Le secrétariat d'Etat américain a confirmé hier la reconnaissance par le gouvernement des Etats-Unis de la junte militaire de Panama.

La décision de renouer les relations diplomatiques avec Panama a été communiquée par l'ambassade des Etats-Unis dans la capitale de Panama au ministre des Affaires étrangères de ce pays, a précisé le porte-parole du secrétariat d'Etat, M. Carl Bartch.

Le porte-parole a ajouté que la décision de reconnaitre les nouvelles autorités panaméennes avait été prise "à la suite des consultations prolongées" avec les autres membres de l'Organisation des Etats américains. M. Bartch a souligné qu'au cours de ces consultations, les Etats-Unis avaient pris en considération les déclarations du gouvernement panaméen concernant ses intentions de procéder à des élections, de rétablir un gouvernement constitutionnel, de respecter les droits de l'homme ainsi que les obligations internationales de Panama.

"Le gouvernement de Panama a fait les premiers pas vers l'exécution de ses intentions en créant un tribunal chargé de préparer le règlement d'élections futures et en rétablissant certaines des garanties constitutionnelles suspendues," a dit encore le porte-parole.

Appel du Canada en faveur du désarmement nucléaire

NATIONS UNIES, N.-Y. (AFP) — Le général E. L. M. Burns, au nom du Canada, a adressé un appel hier aux gouvernements américain et soviétique pour qu'ils engagent avant la fin de l'année les négociations dont ils sont convenus en principe pour la limitation et la réduction ultérieure des vecteurs stratégiques nucléaires, offensifs et défensifs.

On sait que les Etats-Unis ont interrompu les préparatifs de ces négociations après l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie en août dernier, et se sont abstenus depuis lors de répondre aux déclarations réitérées de Moscou en faveur de l'ouverture immédiate de négociations sur ce sujet. Mardi encore, M. Jacob Malik, au nom de l'URSS, avait répété devant la Commission politique de l'ONU que son gouvernement était prêt à engager immédiatement des échanges de vues sur ce problème avec les Etats-Unis. Aucune nouvelle réponse n'est venue de Washington.

Le diplomate canadien estime que l'ouverture de ces négociations est indispensable à tout nouveau progrès dans la voie du désarmement.

Des conversations bilatérales sur le désarmement entre les représentants américain et soviétique se sont souvent déroulées dans le passé en marge des débats de la Commission politique de l'Assemblée. M. William Foster, directeur de l'agence américaine de contrôle des armements et M. A. Roschin, représentant de l'URSS à la conférence de Genève, se trouvent actuellement tous les deux à New York, et il leur serait possible de se réunir pour des conversations préliminaires si une décision politique intervenait à cet égard. Il semble peu probable cependant que Washington prenne actuellement une telle décision qui engagerait l'administration Nixon.

Une politique salariale pour une économie saine

Le gouvernement du Québec a déjà offert des augmentations de traitement aux syndiqués de la Régie des Alcools du Québec. Accepter les autres demandes monétaires fausserait la politique salariale du gouvernement et risquerait ainsi de provoquer une réaction en chaîne dans les secteurs publics et para-publics qui ont déjà accepté les offres gouvernementales ou qui sont en voie de le faire.

De telles augmentations se chiffreraient entre 130 et 140 millions de dollars par année.

Pour trouver une telle somme, deux possibilités s'offrent au gouvernement:

OU
le public accepte de sacrifier

une plus grande accessibilité dans les universités

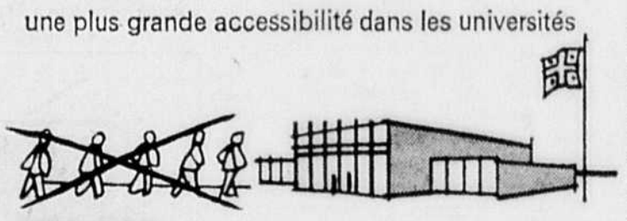

PLUS

la construction de 10 écoles polyvalentes par année

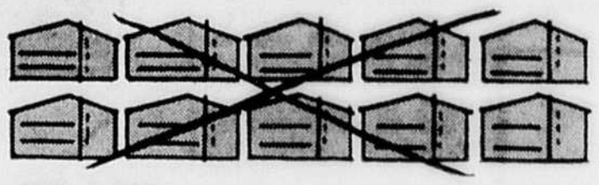

PLUS

l'augmentation de 50%
du régime d'allocations familiales

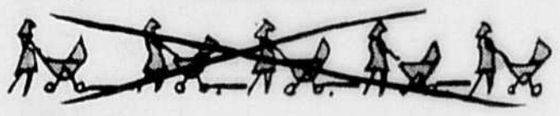

PLUS

la construction d'un hôpital d'envergure

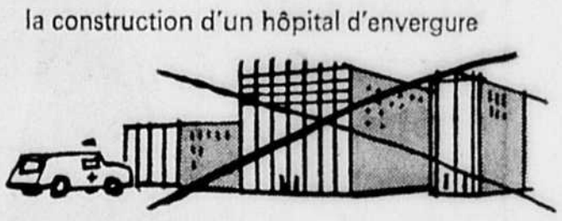

OU
le public accepte
un relèvement des impôts

SOIT en augmentant la taxe de vente de **8%** à **10%**

SOIT en augmentant l'impôt sur le revenu des particuliers de **20%**

Êtes-vous prêts à payer une facture de 130 à 140 millions?

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

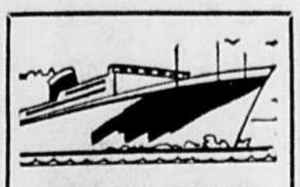

VOUS PROJETEZ UN VOYAGE CET HIVER?

Nous vous suggérons de réserver dès maintenant afin d'être assuré d'obtenir les arrangements voulus pour la date exacte qui vous convient.

Rendez visite à votre agent de voyages qui fera pour vous toutes les démarches nécessaires.

OBTENEZ PLUS DE CONFIANCE EN VOUS-MEME

GRACE AU COURS
DALE CARNEGIE EN FRANÇAIS

Assistez à une
SOIREE EXPLICATIVE GRATUITE

JEUDI 14 NOVEMBRE, 8 P.M.
VENDREDI 15 NOVEMBRE, 8 P.M.
SAMEDI 16 NOVEMBRE, 10 A.M.

Hôtel Sheraton Mt-Royal, 1445 rue Peel
Suite M21 — Mezzanine
Renseignements : Jacques de Bellefeuille, 845-5264
EN METRO DESCENDEZ STATION PEEL

ANNONCE

Nouvelle substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente." On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notoire des hémorroïdes.

Ces histoires de cas avaient été choisies en fonction de leur diversité. Même dans des cas anciens, on a observé un bienfaisant soulagement. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette nouvelle substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des principales causes d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

Woolco

RABAIS 1.90 PAR GALLON!
SUPER KEMTONE

Latex d'intérieur de luxe pour murs et plafonds.

Pin. 2.57 Gal. 7.87

KEM-GLO
semi-lustré

Pour cuisines, salles de bains. A l'aspect de l'émail cuit au four et se lave comme tel.

Pin. 3.27 Gal. 10.97

Voyez notre série complète d'ensembles de peinture par numéros
CRAFTMASTER

Ensembles de peinture par numéros

Ensembles "Brush Stroke"

Ensembles "Mosette"

Miniatures ovales

.79 à 9.99

Toute la famille s'en réjouira!

PAPIER-PEINT encollé
Vaste choix de nouveaux motifs '68.
Rouleau double 1.59

Vinyle lavable
Choix de motifs variés, de bois veinés.
Rouleau double 5.99

RABAIS 20%
Latex Victor d'intérieur
Pour vivoirs, chambres à coucher, etc. Blanc seulement. Peut être coloré.
Gallon 3.57

PEINTURE TRELSPAR

Latex d'intérieur
Pour vivoirs, chambres à coucher, passages et plafonds.
Gal. 5.99 Pin. 1.87

Email semi-lustré
Pour cuisines, salles de bains, boiseries.
Gal. 6.47 Pin. 1.99

Les deux finis dans un choix de couleurs assorties: blanc, beige, bleu, vert.

Plastique vinyle adhésif MAC TAC
Choix de motifs divers, de bois veinés dans un choix de couleurs variées.
Paquet 2 verges 1.27

Bombes aérosol
Contenant de 14 oz. Couleurs variées.
Rég. 1.27 Chacune .99

Ens. pinceaux
Pinceaux de formats variés.
Ensemble 99¢

CENTRE LAVAL
Sortie 7, Autoroute des Laurentides et boul. St-Martin

OUVERT MARDI JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 10h. P.M.

CHARGEX

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 10h. P.M.

BROSSARD
PLACE PORTOBELLO
7200, boul. Taschereau et pont Champlain

Le MIS à Hull et dans Pontiac
— page 5

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Second "bill Rémillard"
— page 3

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ Montréal, jeudi 14 novembre 1968 / saint Josaphat / 84e année / no 266 / 4 cahiers / 96 pages / Les prévisions météorologiques : nuageux avec chutes de neige locales / Minimum: 28° / Maximum: 35°

Ex-chef enquêteur de l'impôt accusé par le fisc...

Un homme de 48 ans, qui a été démis de ses fonctions au mois d'avril dernier comme chef-enquêteur du service de l'impôt fédéral pour le district de Montréal, sera traduit en cour, le 26 novembre, sous l'accusation d'avoir frustré le fisc dans ses rapports personnels à l'impôt, pendant six ans.

Le prévenu, J.-Raoul Lacombe, qui avait dirigé le service d'enquête du ministère du revenu national dans la métropole, depuis 1961, a été suspendu le 13 décembre 1967.

Par la suite, on avait conduit une longue et minutieuse enquête sur ses agissements, et il était finalement remercié de ses services en avril dernier.

Comme chef enquêteur, il dirigeait une escouade de limiers chargés de vérifier les cas de fraudes fiscales dans tout le district de Montréal.

Selon la plainte portée par M. J. A. Mineau, haut fonctionnaire du ministère à Ottawa, qu'accompagnait devant le juge Paul Monty, Me Bruno J. Pateras, avocat spécial de la poursuite, c'est en avril 1962 que le prévenu aurait tout d'abord omis d'inclure certains revenus dans sa propre déclaration "T-1" à l'impôt.

Par la suite, en 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967, il aurait également omis de mentionner d'autres revenus pour des montants différents, commettant ainsi une infraction à l'article 132 de la loi de l'impôt.

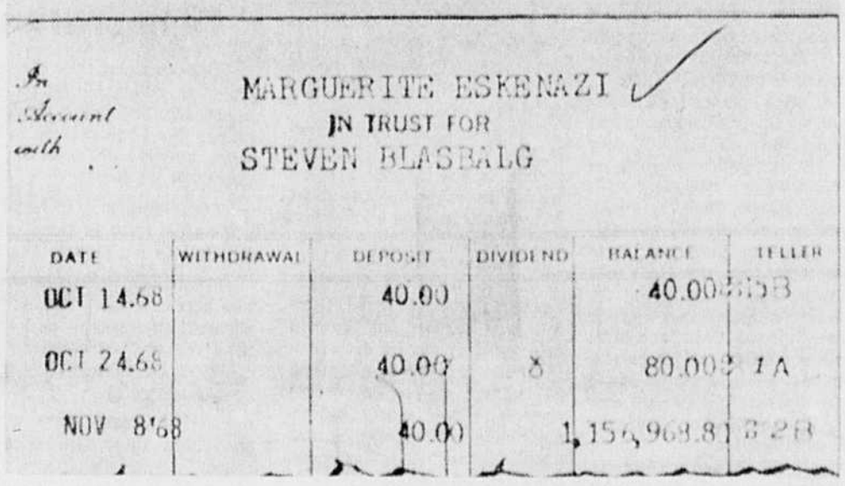

téléphoto PA

Millionnaire cinq jours

Mlle Marguerite Eskenaxi, de Brooklyn, pourra se vanter d'avoir été millionnaire pendant cinq jours. Le compte de banque de la jeune fille âgée de 19 ans est, en effet, passé de $80 à $1,156,968.80 dans l'espace de deux semaines. Mlle Eskenaxi n'avait aucune objection, mais la Banque d'Epargne des Gens de Mer découvrit, cinq jours plus tard, que l'ordinateur électronique était responsable de l'erreur qui rendait la jeune fille tout à coup millionnaire.

La saisie d'alcool

Cinq personnes au moins seront accusées

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Des accusations de conspiration en vue de commettre un acte illégal, soit le transport illicite de boissons alcooliques, seront portées contre quatre représentants des distilleries Melcher's et contre le président de la firme "Les Spécialités de ciment et de tuile Ltée", de Québec.

C'est ce qu'a annoncé, hier, à l'Assemblée législative, le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, au cours d'une nouvelle déclaration concernant la saisie de 792 caisses de spiritueux, en fin de semaine, à Ville de Vanier, en banlieue de Québec.

Les cinq personnes contre qui des sommations, rapportables le 21 novembre, ont été émises, dès hier après-midi, sont: **M. J.-Eugène Martel**, gérant du district de Québec des distilleries Melcher's, **M. Jean-Jacques Guay**, gérant des ventes de Melcher's à la Place Bonaventure, à Montréal, **MM. Neil Belcourt** et **Guy Gosselin**, tous deux représentants de Melcher's à Québec et **M. Hervé Robert**, président de la compagnie "Les Spécialités de ciment et de tuile Ltée".

Après avoir lui-même communiqué les noms de ces personnes, le chef du gouvernement provincial n'a pas écarté la possibilité que d'autres accusations soient portées contre d'autres personnes mêlées de près ou de loin à la saisie de spiritueux y compris, le président de la compagnie Melcher's, M. Sarto Marchand, le procureur de cette compagnie, Me Louis Laroche, de Québec et les employés de la compagnie D'Anjou Transport.

Une enquête publique ?

Par ailleurs, le chef du gouvernement provincial a soulevé la possibilité qu'une enquête publique ait lieu sur le trafic clandestin d'alcool durant la grève des employés de la RAQ si l'enquête policière actuellement en cours ne donne pas des résultats satisfaisants.

M. Bertrand a donné une indication en ce sens peu après que le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, eut de nouveau tenté, devant le comité des régies gouvernementales, d'obtenir la comparution de M. Roger Laverdure, gérant de la section commerciale de la RAQ, pour vérifier des informations selon lesquelles des hôtels et des clubs de nuit s'approvisionneraient en alcool à même des entrepôts de la Régie des alcools.

M. Bertrand a dit que l'enquête policière sur le trafic d'alcool durant la grève se poursuit et que si elle ne donne pas de résultat une autre enquête publique celle-là, aura lieu devant les tribunaux.

L'enquête policière en cours fait suite à la découverte de 792 caisses de boissons alcooliques à Ville de Vanier vendredi dernier. Ces 792 caisses de spiritueux, évaluées à $100,000, provenaient des distilleries

Voir MELCHER'S en page 2

La moitié des "nouveaux" chômeurs sont québécois

OTTAWA (PC) — Plus de la moitié des personnes qui ont grossi le rang des chômeurs au cours du mois d'octobre sont des citoyens du Québec. En effet, des 26,000 "nouveaux" chômeurs, 14,000 sont du Québec, soit 53 p. 100.

L'Ontario compte seulement 2,000 chômeurs de plus, entre les mois de septembre et octobre et les Prairies ont vu le nombre de leurs chômeurs diminuer de 2,000 au cours du même laps de temps.

Selon les chiffres publiés aujourd'hui par le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de la Main-d'oeuvre, le Canada comptait à la mi-octobre 288,000 chômeurs, soit 26,000 de plus qu'en septembre et 34,000 de plus qu'en octobre 1967.

Au Québec, le nombre des sans-emploi atteignait 113,000 à la mi-octobre, en regard de 99,000 en septembre 1968 et 96,000 en octobre 1967.

Le rapport établit le taux du chômage à 3.6 p. 100 des effectifs ouvriers, comparativement à 3.3 p. 100 en octobre 1967, et à 2.5 p. 100 en octobre 1966.

Après les ajustements saisonniers, le taux du chômage s'élevait à 5.1 p. 100.

Ce rapport, basé sur un échantillonnage fait auprès d'environ 35,000 foyers à travers le pays, précise que 38 p. 100 des 288,000 chômeurs

Voir CHOMEURS en page 22

Sharp: les pays de l'OTAN pressent le Canada de préciser ses engagements

BRUXELLES (PC) — Pratiquement tous les pays de l'OTAN ont sondé le Canada pour connaître son attitude relativement à ses engagements futurs envers l'OTAN, a déclaré aujourd'hui le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp.

Le ministre a précisé qu'il n'irait pas jusqu'à dire qu'il s'agissait d'exercer des pressions sur le Canada, mais que les partenaires de notre pays dans l'alliance ont fait des démarches particulières, à Bruxelles, aux Nations unies et à Ottawa, pour souligner l'importance qu'ils attachent au rôle du Canada.

M. Sharp, qui donnait une conférence de presse dans le cadre de la session ministérielle de l'OTAN, où une certaine incertitude s'est manifestée touchant le rôle futur de nos forces armées en Europe, a dit que la position du Canada serait exposée clairement à la présente session.

C'est le ministre de la Défense, M. Léo Cadieux, qui exposera la position du Canada sur ses engagements militaires, plus tard aujourd'hui. Il le fera à la lumière du réexamen en profondeur de la politique canadienne qui est actuellement en cours et qui devrait se poursuivre pendant quelques mois encore. M. Sharp traitera vendredi de l'aspect politique de la question.

"Nous aurons à la conférence une attitude très nette et il n'y aura pas d'ambiguité", a affirmé M. Sharp, qui a toutefois refusé de révéler à l'avance quelle serait cette position. Mais il s'est dit confiant que cette attitude serait à la satisfaction de la délégation parlementaire canadienne à l'OTAN, dont certains membres ont critiqué l'imprécision de la politique canadienne.

L'incident Campbell

Plus tôt, l'ambassadeur cana-

Voir OTAN, page 2

Un certain mystère plane quant à l'attitude canadienne

par Pierre SAINT-GERMAIN
envoyé spécial de LA PRESSE à l'OTAN

BRUXELLES — Le Canada est l'une des têtes d'affiche de la session ministérielle de l'OTAN qui s'est ouverte hier à Bruxelles, et dont le principal objet consiste à définir la réaction de l'Ouest à la suite de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie.

Le réexamen en cours de la politique de notre pays au sein de l'Alliance atlantique constitue en effet l'un des points d'interrogation qui préoccupent certains dirigeants du monde occidental.

A quoi aboutira la revision mise à l'étude par M. Pierre Elliott Trudeau? Au retrait, ou tout au moins, à la réduction, des forces canadiennes stationnées en Europe? A l'abandon du rôle nucléaire que joue l'Aviation canadienne dans le cadre atlantique?

Ce sont là deux des questions que l'on se pose au sein des délégations réunies dans la capitale belge. Même les principaux porte-parole d'Ottawa, MM. Mitchell Sharp, ministre des Affaires extérieures, et Léo Cadieux, ministre de la Défense, ne peuvent y répondre avec précision, pas plus d'ailleurs que le général Allard, chef d'état-major des

Voir MYSTERE en page 2

• *Autres informations* — page 73

Paul VI: Dieu n'est pas mort

CITE DU VATICAN (AFP) — "Dieu n'est pas mort", a déclaré le pape au cours de l'audience générale d'hier, en se référant à certains courants de la pensée moderne selon lesquels Dieu serait mort dans la mentalité de l'homme.

"Ce n'est pas le soleil qui s'est éteint, a poursuivi le saint-père, c'est l'oeil de l'homme qui s'est aveuglé. L'indifférence religieuse est à la mode. La métaphysique, dit-on, est finie. L'athéisme se retranche derrière la science pour s'affirmer comme une libération. La connaissance de Dieu, soutient-on, est impossible, voir inutile ou même nuisible."

Certains s'étonnent, a poursuivi en substance le pape, que l'Eglise continue à porter témoignage au Christ et à la gloire de Dieu et se disent que cela ne pourra pas durer, que l'Eglise finira "par se conformer aux théologies de l'incrédulité moderne, du nihilisme philosophique contemporain".

"Ce qui nous inquiète, a dit ensuite le saint-père, c'est la difficulté accrue de communiquer aux hommes notre message religieux... Or l'homme moderne a plus besoin que l'homme d'autrefois d'entrer en contact avec le mystère de Dieu. Mais il a moins qu'autrefois la facilité d'admettre ce mystère nécessaire et inéluctable, parce qu'il a élargi l'espace d'étude et d'observation de son intelligence."

"Dieu se tait", dit la littérature contemporaine, a conclu le pape. "Il se fait à notre oreille naturelle, mais pour se faire chercher et entendre par d'autres moyens. Deux devoirs nous incombent de ce fait : d'abord jouir de la connaissance que nous avons déjà de Dieu et puis de le chercher passionnément là où il se laisse rencontrer."

Les ateliers d'Air Canada: scission chez les libéraux

par Fernand BEAUREGARD
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — L'avenir de la base d'entretien d'Air Canada à Winnipeg va diviser le caucus libéral national.

C'est du moins ce que l'on est porté à conclure à la suite d'une conférence de presse accordée hier aux courriéristes parlementaires par les 17 membres du comité "ad hoc" qui venait de siéger.

Le thème de la réunion du comité avait été officiellement l'étude de deux problèmes importants: 1) l'aménagement d'un deuxième aéroport international à Montréal ou dans sa périphérie et 2) le cas de la base d'entretien d'Air Canada dans la capitale manitobaine.

Pourquoi une conférence de presse? Principalement, ont déclaré deux porte-parole du caucus libéral fédéral québécois, pour rejeter catégoriquement l'accusation contre lui lancée par une centrale syndicale du Québec.

En effet, la FTQ venait d'accuser la députation libérale fédérale de faire preuve "d'insouciance et de passivité" à l'égard des deux problèmes ci-dessus mentionnés.

Le président du caucus québécois, M. J.A. Mongrain et le président du comité "ad hoc", M. André Ouellet, ont tour à tour tenté de démontrer le "mal fondé" d'une telle accusation, déclarant que les députés libéraux de Québec à Ottawa ont toujours été conscients de ces problèmes, qu'ils les ont étudiés en profondeur et qu'ils sont prêts à exposer leur position devant le caucus national et ultérieurement devant le public.

Sans entrer dans les détails, les deux porte-parole, en sus des opinions exposées dans un communiqué, ont clairement indiqué qu'ils appuient la conclusion des multiples rapports d'experts, conclusion équivalant à l'arrêt de mort de la

Voir AIR CANADA en page 2

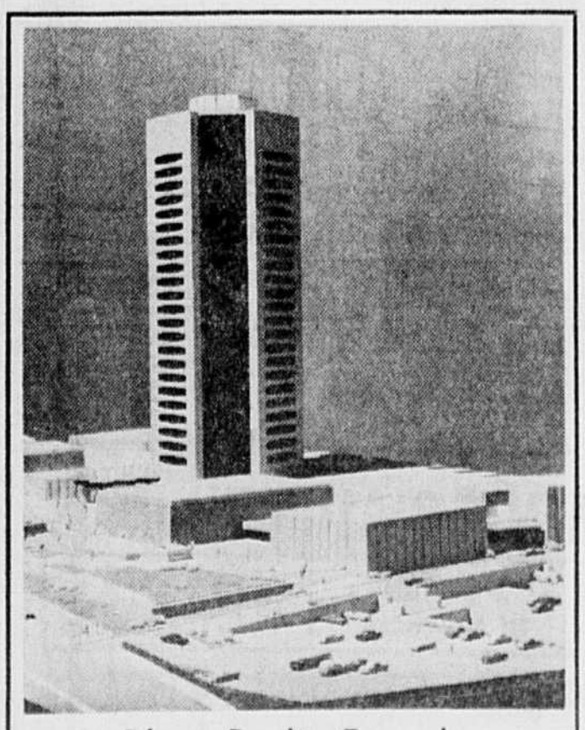

Place Radio-Canada

Le Conseil du trésor a approuvé la construction de la Place Radio-Canada à Montréal. Le président de ce conseil, M. Charles Drury, en a donné l'assurance hier aux Communes à un député qui voulait savoir si en plus une dépense de $66,000,000 avait été autorisée à cette fin. M. Drury a répondu que le montant de la construction n'avait pas encore été déterminé.

AUJOURD'HUI

- Nouvelle vague de contestation étudiante — page 13
- Le président de l'UGEQ donne sa démission — page 14
- Enquête du juge Trahan à l'hôpital Charles-Lemoyne — page 3
- Le séparatisme ne peut mener à la liberté économique — page 40
- La prison de Québec répond aux "13" — page 25
- L'ère des containers — page 94

SOMMAIRE

Annonces classées / 82 à 94
Arts et spectacles / 80-81
Bandes dessinées / 44
Courrier "Que faire ?" / 37
Décès, Naissances, etc / 95
Editorial / 4
Finance / 40 à 42
Horoscope / 33
Informations étrangères / 73 à 78
Les secrets de polichinelle / 28
Loisirs et récréation / 44
Mots croisés / 87
"Mot-mystère" / 11
Nouvelles nationales / 25
Radio et Télévision / 46-47
Sports / 49 à 66
Tribunaux / 8 et 10
Vie féminine / 26 à 37
Votre médecin / 36

CKAC 73 AU CADRAN

A l'approche des Fêtes

M. Bertrand fait une mise en garde aux grévistes de la R.A.Q.

par Michel LORD
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, a mis en garde hier les grévistes de la Régie des alcool contre la prolongation du conflit durant la période des Fêtes en raison des pertes énormes qu'encourrai' alors le gouvernement.

Il a demandé aux syndiqués de ne pas oublier leurs devoirs de citoyens. "Si la vente des boissons alcooliques n'est pas un service essentiel, a dit le premier ministre, il n'en reste pas moins que les pertes encourues à cause de la grève empêchent le gouvernement de faire des déboursés dans des secteurs essentiels, comme la construction d'écoles, de routes . . ." Il parlait alors devant le Comité parlementaire des régies gouvernementales réuni pour la septième fois hier.

Avant de lancer cet avertissement, M. Bertrand avait établi d'une part que la Régie était allée aussi loin qu'elle le pouvait dans ses offres monétaires, mais que d'autre part le gouvernement n'interviendrait pas par une loi afin d'imposer ces offres et le retour au travail des grévistes.

Au sujet des offres de la Régie, le ministre d'Etat délégué à la Fonction publique, M. Marce Masse, devait cependant nuancer la déclaration du premier ministre en disant que les positions patronales pouvaient encore connaître "certains assouplissements". Il n'a pas voulu préciser sur quels points les négociateurs patronaux pouvaient assouplir leurs positions qui semblaient inflexibles lors de la dernière séance de négociations, hier matin.

D'autre part au cours de la réunion du Comité, M. Bertrand et à sa suite M. Masse ont annoncé la formation prochaine d'un comité pluripartite pour étudier dès maintenant ce que sera la politique salariale du gouvernement lors de la prochaine ronde de négociations en 1971.

Consultation auprès des syndiqués ?

En outre, le ministre délégué à la Fonction publique a laissé entendre que le ministère du Travail pourrait mener une consultation auprès de tous les syndiqués du Québec afin de savoir s'ils acceptent comme maintenant, d'après lui, de laisser la direction de leurs intérêts aux grandes centrales syndicales.

Cette proposition a fait bondir le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, qui a rétorqué : Jusqu'à maintenant ce sont les syndicats autonomes qui ont dirigé leurs destinées au sein de la CSN, non les dirigeants de la centrale ou des fédérations. Ce n'est pas le gouvernement qui va venir changer la structure des syndicats au mépris des droits des syndiqués."

Dans ce conflit, la CSN a maintes fois été accusée par des porte-parole du gouvernement de se servir des grévistes de la RAQ comme de pions dans un jeu d'échec avec le gouvernement.

Pour la première fois depuis le début des réunions en rapport avec la grève à la RAQ, l'opposition a réussi à embarrasser le premier ministre ou le ministre responsable des négociations, M. Masse. Ces derniers ont dû se défendre en invoquant la précédente grève à la RAQ que le gouvernement libéral d'alors avait été obligé de régler.

Ce n'était pas une réponse satisfaisante pour l'opposition qui accusait le gouvernement d'avoir fait des grévistes "des otages" en vue de régler d'autres négociations dans le secteur public. Selon M. Pierre Laporte, député de Chambly, la population du Québec ne demande plus comment s'est réglée la grève de 1964, mais elle se demande comment le gouvernement va régler la présente grève.

A cet égard, il a accusé le gouvernement de refuser de prendre ses responsabilités, soit en forçant le retour au travail par une loi, soit en donnant le mandat à ses négociateurs de tout faire pour régler. On est en droit de se demander, a-t-il ajouté, si le gouvernement ne mène pas une guerre d'usure contre les grévistes.

De leur côté, les porte-parole syndicaux n'ont pas indiqué que leurs positions allaient changer au sujet des clauses salariales. A cet égard, c'est le premier ministre lui-même qui a rappelé les compromis des syndiqués en la matière depuis le début de la grève. Leurs demandes sont passées de 40 p. 100 à 30, puis à 27 p. 100.

Les clauses salariales

Hier matin, la CSN avait organisé une séance de consultation avec les délégués régionaux des deux syndicats de la RAQ. Tout indique qu'ils ont appuyé l'attitude de leurs négociateurs.

Ce matin, les négociations devaient reprendre à neuf heures. Comme depuis plus d'une semaine elles seront publiques, mais lors de cette séance, non seulement les journalistes seront présents, mais également des députés et des ministres si ceux-ci répondent à l'invitation que leur a lancée hier le président de la CSN, M. Marcel Pépin. "Allez-voir ce qui se passe à la table des négociations puisque le premier ministre refuse que le Comité des régies gouvernementales serve aux négociations", avait-il suggéré.

Cette suggestion devait s'avérer particulièrement opportune puisque quelques instants après l'intervention de M. Pépin, le premier ministre proposait malgré les protestations de l'opposition l'ajournement sine die du Comité.

AIR CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

base d'Air Canada à Winnipeg.

Leur communiqué précise les deux principes qui inspirent leur attitude:

1) L'efficacité et l'économie doivent primer.

2) Les considérations d'ordre social et économique doivent aussi être prise en considération, en fonction du bien commun dans un contexte canadien.

Or, depuis plus d'une décennie, les spécialistes se sont penchés sur le problème de la base d'Air Canada à Winnipeg. Et dans la très forte majorité, tous ont conclu qu'une fois les avions à hélice complètement disparus de la flotte d'Air Canada, ladite base ne pourrait plus être exploitée de façon rentable.

On sait par ailleurs qu'Air Canada est en voie de se débarrasser de ses Viscount (il ne lui en reste que 36) et de ses Vanguard. Et que tout l'appareillage, tout l'équipement de la base de Winnipeg sont conçus pour l'entretien de ce type d'avion. Pour assurer l'entretien d'avions à réaction, cette base devrait être entièrement rééquipée, au coût minimum de $10 millions alors même qe la base d'entretien de Montréal possède déjà cet équipement.

D'où les députés libéraux du Québec à Ottawa concluent en toute logique, et pour des motifs d'efficacité et d'économie; 1) que la base de Winnipeg, dans sa forme actuelle, n'aura plus d'ici peu sa raison d'être; 2) que réaménager cette base en vue de l'entretien des réactés DC9 serait un nonsens et une opération économique désastreuse, vu que la base de Montréal est présentement équipée pour ce type d'entretien.

L'opposition au sein du caucus

Mais il arrive que d'autres députés libéraux, du Manitoba ceux-là, tout en reconnaissant le bien-fondé du rapport des experts, arguent qu'Air Canada ne peut pas tout simplement apposer les scellés sur cette base, mettant en chômage plus de mille employés, privant la ville de Winnipeg d'un revenu annuel de quelque $10 millions (revenus en salaires et sommes perçues par les fournisseurs locaux d'Air Canada). Ces députés qui tiendront un caucus d'ici quelques jours, prétendent qu'Air Canada doit offrir une alternative. Ce que peut être cette alternative, ils l'annonceront en temps et lieu.

Il existe aussi une autre source d'opposition au déménagement de cette base vers Montréal. Elle provient de députés néo-démocrates, notamment de Stanley Knowles qui s'est fait à maintes reprises en chambre, le défenseur de la cause manitobaine.

Si l'on se rapporte aux déclarations du ministre des Transports, M. Paul Hellyer, aux conclusions des experts à l'issue d'enquêtes non-partisanes, il semble inconcevable que le gouvernement déroge à sa ligne de conduite, fondée presque brutalement sur l'efficacité et l'économie, et cède à des pressions d'ordre politique qui l'incitent à maintenir en opération une base aérienne d'entretien qui ne saurait être que déficitaire, dans sa forme actuelle.

Il restera à ce même gouvernement à trouver le moyen de compenser la population de Winnipeg pour les pertes sérieuses que lui fera subir la disparition de cette "mine d'or" que constitue la base d'Air Canada.

OTAN

SUITE DE LA PAGE 1

dien à l'OTAN, M. Ross Campbell, avait démenti les informations selon lesquelles il songeait à démissionner à cause de la politique équivoque d'Ottawa à l'OTAN.

"Je ne songe certainement pas à démissionner", a affirmé M. Campbell dans une interview, en commentant la nouvelle diffusée par un poste de radio de Toronto selon laquelle il aurait envisagé de quitter son poste.

M. Campbell a refusé toutefois de commenter une autre information selon laquelle il aurait déclaré au reporter torontois Paul Aekhurst que la politique du Canada était inacceptable et "disgracieuse". "Restons-en là", s'est-il contenté de répondre.

M. Campbell a donné hier soir une réception qui groupait plusieurs diplomates et journalistes, mais il affirme aujourd'hui qu'il n'a fait aucune déclarations aux reporters. "La nouvelle est fausse, mais très embarrassante", a-t-il dit.

"Quand j'ai des avis à donner, je les donne privément aux deux ministres intéressés (MM. Sharp et Cadieux)", a ajouté l'ambassadeur.

Interrogé à ce sujet ce matin, le ministre des Affaires extérieurs, M. Sharp, a répété le démenti apporté par M. Campbell. "Si des journalistes vont à des réceptions et écoutent les conversations, je ne sais pas ce qu'ils m'entendront dire", a ajouté le ministre.

De son côté, Paul Aekhurst, reporter du poste de radio CHUM, a réaffirmé que l'ambassadeur lui avait dit "non confidentiellement" que la position du Canada envers l'OTAN était "disgracieuse", qu'il a eu plus tard l'occasion de répudier cette remarque mais qu'il ne l'a pas fait.

L'incident Campbell a culminé une journée au cours de laquelle certaines appréhensions se sont manifestées parmi les membres de l'alliance atlantique quant à l'avenir des forces canadiennes en Europe.

Alors que le conseil ministériel de l'OTAN se réunit pour procéder à un examen de sa stratégie à la suite de l'occupation de la Tchécoslovaquie, il semble que le Canada n'a pas l'intention de prendre d'engagements précis à long terme parce que toute la politique d'Ottawa au sein de l'alliance fait actuellement l'objet d'un réexamen en profondeur.

Aux journalistes qui l'interrogeaient hier, M. Cadieux a déclaré: "Nous comptons maintenir nos forces en Europe l'année prochaine. Cela est certain." Mais il n'a pas précisé si ces forces ne seront pas réduites. On avait l'impression que, sur ce point, le ministre n'en dira pas davantage à ses collègues du comité de la Défense.

M. Cadieux a par ailleurs déclaré que son gouvernement appuie fortement l'idée de tenir une réunion au sommet de l'OTAN à Washington, le printemps prochain. Il commentait des informations selon lesquelles M. Richard Nixon envisagerait de convoquer une telle conférence des chefs d'Etat de l'alliance. Un tel sommet, a dit M. Cadieux, se révélerait "utile" car certains pays qui souhaitent se retirer de l'OTAN pourraient le faire savoir à ce moment.

Les parlementaires canadiens qui ont pris part hier à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, étaient plutôt embarrassés devant leurs collègues des autres pays. Ceux des Etats-Unis ne cachaient pas l'inquiétude que leur inspire cette attitude équivoque du Canada.

Le sénateur libéral Daniel Lang a déclaré au cours d'une interview que "l'équivoque entretenue par le gouvernement canadien quant à notre position en Europe nous a discrédités aux heux de nos alliés. Faire durer cette équivoque en ne prenant que des engagements limités pour l'avenir, ne peut qu'accroître la méfiance de nos alliés."

De l'avis de M. Alastair Gillespie, député libéral de Toronto-Etobicoke, cette situation met en danger les rapports du Canada avec les Etats-Unis "et toute la politique étrangère du pays serait compromise si nous devions nous retrer de l'Europe".

Les délégués de l'OTAN ont peu apprécié la déclaration faite, vendredi dernier, à Kingston, par M. Trudeau, qui a affirmé qu'il est "moins inquiet de ce qui se passe à Berlin que de ce qui pourrait se produire à Chicago ou New York, ou dans nos propres villes".

M. Lang estime que M. Trudeau n'aurait pas pu choisir moment plus inopportun pour faire sa déclaration.

La position du Canada a fait l'objet hier soir de nombreuses questions, posées par les journalistes à M. Manlio Brosio, secrétaire-général de l'OTAN qui tenait une conférence de presse. M. Brosio les a éludées toutes, et s'est montré extrêmement circonspect dans ses réponses.

Une question importante qui figure à l'odre du jour du Conseil de l'OTAN est celle de savoir ce que les pays membres de l'Alliance devraient faire en cas d'intervention soviétique contre d'autres pays communistes, comme la Yougoslavie, la Roumanie et l'Albanie.

MYSTERE

SUITE DE LA PAGE 1

forces canadiennes, lui aussi dépêché à Bruxelles.

Soit dit en passant, le fait que deux francophones jouent les premiers violons dans la délégation canadienne ne passe pas inaperçu.

Cette incertitude tend, estiment les observateurs les plus autorisés, à paralyser l'attitude du Canada au cours des travaux de cette importante réunion. Il y a plus pour certains pays, notamment la République fédérale allemande, l'hypothèse selon laquelle Ottawa pourrait rapatrier ses effectifs ne manque pas, signale-t-on, de soulever de vives inquiétudes.

Une telle décision, soutient-on, serait de nature à affaiblir l'OTAN dans la mesure où d'autres puissances seraient tentées de modifier, sous une forme ou une autre, leur participation à la stratégie atlantique.

En vérité, il est pour le moins exagéré de penser, comme le font certains, que le Canada envisage de se retirer de l'OTAN. MM. Sharp et Cadieux, qui ont reçu des instructions du gouvernement canadien, ont été catégoriques à ce sujet au cours d'entretiens avec les journalistes en dehors, bien entendu, des travaux officiels.

Les deux ministres ont toutefois reconnu qu'ils ignorent ce que seront les conclusions de la réévaluation des tâches du Canada dans le cadre de l'OTAN. Par ailleurs, tout indique qu'ils ne sont pas habilités à approuver les initiatives que pourraient prendre les membres de l'Alliance au cours de cette session, à supposer que de telles décisions entraînent un accroissement de la contribution canadienne. Bref, c'est apparemment le statu quo, pour au moins un an, en ce qui concerne notre pays.

Il est évident, de l'avis même de MM. Sharp et Cadieux, que l'attitude du Canada, du fait de son appartenance au continent nord-américain, peut être différente de celle des pays d'Europe. Au demeurant, il est non moins clair qu'Ottawa devra consulter, sans pour autant faire acte de soumission, les autorités américaines avant d'arrêter sa position.

Les observateurs indépendants considèrent tout à fait logique que le Canada tout en restant fidèle à l'OTAN cherche à assurer la défense de l'Amérique du Nord, par le truchement d'ententes avec Washington, plutôt qu'à jouer en Europe un rôle que sa situation géographique, entre autres raisons, ne lui permet guère d'assumer.

La thèse de M. Trudeau jugée juste

Aussi bien, la thèse de M. Trudeau selon laquelle le Canada serait bien plus menacé par les troubles qui pourraient éventuellement se produire aux Etats-Unis, et au Canada même, que par le communisme est qualifiée de juste dans ces mêmes milieux. En tout état de cause, on devrait obtenir aujourd'hui des précisions sur les points de vue du Canada.

Notre ministre des Affaires extérieures doit donner une conférence de presse. D'autre part, M. Cadieux est censé prendre la parole devant les journalistes, cet après-midi, après la séance du comité des plans de défense de l'OTAN.

Les deux porte-parole d'Ottawa seront sans doute moins vagues que ne l'a été, hier soir, le secrétaire général de l'Organisation atlantique, M. Manlio Brosio, dont la conférence de presse a été caractérisée, comme jamais dans le passé, par des questions des corresponsants canadiens.

— Considéreriez-vous comme grave que le Canada retire, éventuellement, ses forces stationnées en Europe dans le cadre de l'OTAN, comme certains commentateurs lui prêtent ces intentions?

A cela, M. Brosio a répondu, en substance, qu'il ne pouvait se prononcer sur une décision qui n'a pas été annoncée.

Un autre journaliste a demandé: "Serait-il acceptable que le Canada modifie son rôle nucléaire au profit de forces plus conventionnelles?

S'il y a un problème à ce sujet, a expliqué M. Brosio, il ne concerne pas seulement le Canada. Dans quelle mesure l'Aviation de l'OTAN doit être réservée à la force nucléaire, voilà un problème qui est examiné par l'Alliance et qui sera résolu par les meilleures idées et les meilleurs principes que l'Alliance aura retenus", a ajouté le secrétaire général, avec son habileté coutumière.

A une autre question, sur le point de savoir si la revision de la politique du Canada n'amènerait pas ce dernier à faire fi de ses engagements à l'égard de l'OTAN, M. Brosio a retorqué: Je ne vois pas que le Canada envisage de ne pas respecter ses engagements. Il demeurera fidèle, sa coopération se poursuivra comme dans le passé. Je suis sûr que les mesures que pourrait prendre le gouvernement d'Ottawa continueront à aider l'Alliance.

Personne, vraisemblablement, ne met en doute ces paroles, mais il s'agit de savoir comment se traduira dans les faits la nouvelle fidélité du Canada à l'OTAN.

MELCHER'S

SUITE DE LA PAGE 1

Melcher's à Berthierville. Elles étaient supposément destinées à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, mais l'enquête de la police aurait révélé qu'elles devaient être livrées au Québec.

La police appuie son hypothèse sur le fait qu'au moment de la saisie, l'alcool était entreposé en partie dans un entrepôt à Ville de Vanier, celui des Spécialités de ciment et de tuile Ltée. Les autres caisses de boisson furent trouvées dans un camion de la firme D'Anjou Transport, appartenant au député de l'Union nationale de Kamouraska, M. J.-Adélard D'Anjou, et dans une remorque de la société Hervé Transport. On croit que 300 autres caisses de boisson, qui n'ont pas été saisies, auraient été expédiées dans d'autres régions de la province avant que la police n'intervienne.

Des questions pour le président

Le chef du gouvernement provincial n'a pas fait écho à tous ces détails, hier, en annonçant la décision du ministère de la Justice de porter des accusations.

Cependant, il a bien spécifié que c'est en rapport avec cette affaire que les cinq personnes seront traduites devant les tribunaux.

Au sujet du président des distilleries Melcher's, M. Sarto Marchand, M. Bertrand a d'abord dit qu'il devra expliquer pourquoi les caisses de 40 onces de Melcher's Gold Cross Finest Geneva, saisies à Ville de Vanier, portaient un chiffre indiquant une cargaison destinée à la Régie des alcools du Québec au lieu d'une estampille précisant un produit destiné à la Régie des alcools du Nouveau-Brunswick.

On sait que M. Marchand lui-même a déclaré que la cargaison saisie était destinée au Nouveau-Brunswick.

M. Bertrand a ensuite soulevé la possibilité qu'une accusation soit portée contre M. Marchand en répondant de la façon suivante au chef de l'Opposition, M. Jean Lesage qui venait de lui demander pourquoi aucune sommation n'avait été émise contre cet homme d'affaires.

"Les personnes qui sont impliquées dans cette affaire, a dit M. Bertrand, quelles qu'elles soient, de quelque milieu qu'elles soient, si les preuves sont suffisantes, subiront le sort que l'on réserve en pareil cas aux personnes qui sont mêlées à un commerce illicite."

Le cas de Me Laroche

M. Bertrand a tenu des propos dans le même sens au sujet du procureur de la compagnie Melcher's, Me Louis Laroche, de Québec, qui à l'occasion de la saisie des spiritueux, se serait emparé de l'ordre de route du chauffeur de la remorque de la compagnie D'Anjou Transport.

M. Bertrand a déclaré que le cas de Me Laroche a été porté à l'attention du Barreau et il a répété que si des personnes, quelles qu'elles soient, ont entravé la marche de la justice lors de la saisie, elles recevront le traitement qu'elles méritent.

D'après un rapport de police publié hier par un quotidien de la capitale provinciale, Me Laroche se serait non seulement emparé de l'ordre de route, mais aurait également proféré des menaces à l'endroit des officiers de police qui étaient sur les lieux lors de la saisie.

L'avocat aurait déclaré notamment: "Le c ... de rat qui a fait la plainte, si on peut mettre la main dessus, il va passer un mauvais quart d'heure."

Le même rapport de police mentionne que Neil Belcourt, agent de la Melcher's contre qui des accusations doivent être portées, aurait déclaré à la même occasion : "Ça prend des chiens et des écoeurants pour faire cela à une compagnie canadienne-française. On aurait fermé les yeux pour une compagnie anglaise."

Lévesque: "On se déculotte en public"

Incident à signaler, le chef du Parti Québécois, M. René Lévesque, a lui-même repris, à sa façon, ces propos, en insistant, devant le comité des régies gouvernementales, sur le fait que ce sont encore "cinq canayens, comme nous autres, qui sont devant les cours".

"Par ailleurs, combien d'autres distilleries, combien d'autres commerçants ne sont pas en cour alors que nous, comme des masochistes, on se déculotte en public?" a demandé M. Lévesque.

Commentant également les accusations portées par le ministère de la Justice, le leader de l'Opposition, M. Pierre Laporte, a tenu à entendre, de son côté, que c'est pour empêcher les députés de l'Opposition de poser des questions sur cette affaire que le gouvernement s'est empressé de porter des accusations.

"Si le procureur général n'avait pas agi, a répondu M. Bertrand, on l'accuserait de ne pas agir. Quand il agit, on dit qu'il ferme les avances. C'était mon devoir d'agir, j'ai agi."

Par ailleurs, en réponse à une série de questions qui lui avaient été posées la veille, M. Bertrand a révélé que la compagnie de Transport D'Anjou avait bel et bien un permis de la Régie des transports pour véhiculer des boissons alcooliques de Montréal à Edmundston et de Québec à Edmundston, via la route 2.

M. Bertrand a en outre confirmé que le député de l'Union nationale de Kamouraska, M. J.-Adélard D'Anjou, est le principal actionnaire de cette société.

Précisions de M. D'Anjou

Quant à M. D'Anjou lui-même, qui était absent de la Chambre mardi, il a soulevé une question de privilège pour faire une mise au point touchant les articles écrits à son sujet depuis la nouvelle de la saisie.

M. D'Anjou a dit que ce n'est que lundi qu'il a été mis au courant des événements.

Quant au chauffeur de la remorque, M. D'Anjou a expliqué que ce n'est qu'à la dernière minute vendredi dernier qu'il a été informé de son changement de destination et il a dit qu'il a négligé d'en prévenir sa compagnie.

Tout comme mardi, l'affaire de la saisie d'alcool à Ville de Vanier, a de nouveau soulevé, hier, un feu nourri de questions de la part des députés libéraux.

Le leader de l'Opposition, M. Pierre Laporte, a demandé notamment au gouvernement de vérifier des informations qui lui laissent croire que des caisses de boisson seraient manipulées à des entrepôts de la RAQ malgré la grève.

D'après l'une de ces informations, des employés de l'agence "Alliance sécurité" auraient chargé des camions d'alcool à l'entrepôt de la RAQ du Pied-du-Courant, à Montréal.

Deux wagons du Canadien Pacifique seraient par ailleurs stationnés au même endroit pour être chargés d'alcool.

M. Laporte a demandé enfin de vérifier une information selon laquelle un inspecteur de la RAQ, M. Massicotte, aurait utilisé son domicile comme entrepôt de transbordement pour de l'alcool de la RAQ. Une saisie de 1,800 bouteilles aurait d'autre part été effectuée chez le même individu.

L'ex-ministre de la Justice, Me Claude Wagner, s'est dit enfin en possession d'informations selon lesquelles l'entrepôt des Spécialités de tuile et ciment aurait déjà servi au mois de juillet pour des transbordements d'alcool.

Le premier ministre Jean-Jacques Bertrand doit répondre aujourd'hui à ces questions tout en fournissant des détails additionnels sur les enquêtes en cours et les saisies qui ont été effectuées depuis le début de la grève.

le TEMPS qu'il fera

Températures plus douces

Les amateurs de sports d'hiver seront peut-être déçus mais les automobilistes et les adeptes (forcés) de la pelle seront eux contents d'apprendre que la majeure partie pour ne pas dire la totalité de la neige que nous a apportée la première tempête de la saison ne demeurera probablement pas longtemps au sol.

Cette tempête a accumulé un total de 12.5 pouces de neige à Montréal selon le calcul météorologiste de McGill. A Dorval toutefois on n'a mesuré que 9.8 pouces de neige.

Comme on prévoit un changement de régime de température au cours des prochains jours et que les maxima prévus se situeront au-dessus de la normale, les enfants devront probablement ranger les traineaux et les pelles pour ressortir les tricycles et les camions.

La température devait toutefois demeurer encore froide aujourd'hui, conséquence d'un flux d'air froid descendant du nord-ouest. Un maximum de 35 degrés devait difficilement être atteint.

De légères chutes de neige locales étaient prévues pour aujourd'hui, principalement en montagne.

La nuit prochaine sera assez froide alors qu'un minimum de 25 degrés est prévu.

Puis, à compter de demain, la température se réchauffera graduellement à l'approche d'un système qui était en formation ce matin dans l'ouest du pays.

Le temps sera généralement nuageux demain et, à l'approche du système, il pourrait y avoir des averses demain soir ou tôt samedi.

Au cours des prochains jours la température se maintiendra au-dessus de la normale : maximum au-dessus de 40 degrés et minimum au-dessus du point de congélation.

VENTE • ÉCHANGE • RÉPARATION
ÉCONOMIE de 100% sur le chauffage
BOULE DE FEU ENRG.
CHAUFFERETTE PORTATIVE À L'HUILE
CHAS. E. LEPAGE CIE ENRG.
2211 est, rue BÉLANGER
721-6201

VENTE • ÉCHANGE • RÉPARATION
LE SEUL — L'UNIQUE
LE VRAI
GALERIE DU
COUCOU CHANCEUX
CADEAU IDÉAL POUR LES FÊTES
Demandez notre dépliant
2211 est, rue Bélanger
721-6201

Achetez maintenant
payez en février 1969
SANS INTERET
Demandez nos prix et conditions extraordinaires
RENSEIGNEMENTS GRATUITS
ALSCO
ALSCO
ALSCO
FENETRES et PORTES en aluminium avec moustiquaire. Emaillées - anodisées - naturelles.
AUVENTS en fibre de verre, grand choix de couleurs.
REVETEMENTS en aluminium (clapboard) grand choix de couleurs.
DECOUPEZ CETTE ANNONCE POUR BESOIN FUTUR
MANUFACTURIER AVEC 20 ANS D'EXPERIENCE
QUALITE ET SERVICE GARANTIES
1530, rue BEAUBIEN est, Montréal
Téléphonez maintenant
279-8551
(Frais interurbains acceptés)

B.P.
GRAND SPÉCIAL D'AUTOMNE SUR REVÊTEMENT et CORNICHES

BENOIT PERRAS
Président
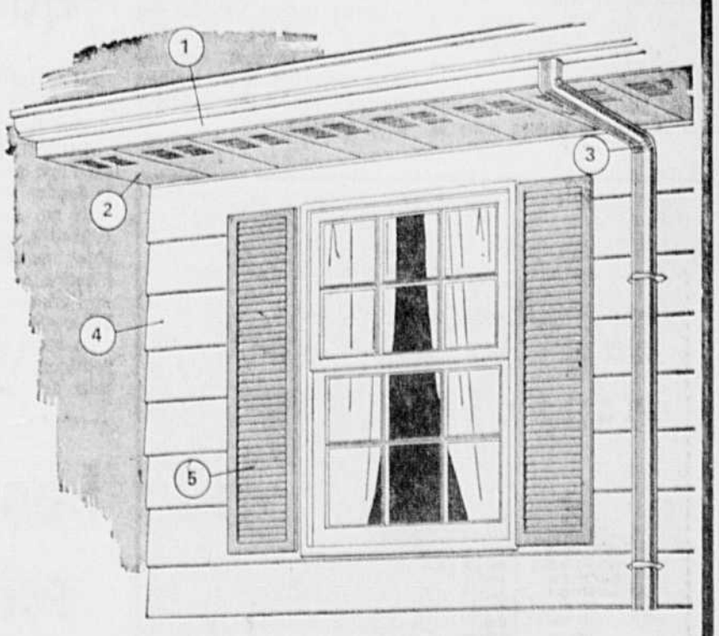

1—Parements
2—Soffites
3—Gouttières
4—Revêtements
5—Persiennes
REVÊTEMENT D'ALUMINIUM
FENETRES EN ALUMINIUM | PORTES EN ALUMINIUM | AUVENTS EN FIBRE DE VERRE et autres spécialités
GARANTIE DE 20 ANS • ESTIMATION GRATUITE
B.P.
ALUMINIUM
774, PIERRE-VIGER BOUCHERVILLE
655-1324
CENTRE D'ACHATS BOUCHERVILLE

McGuinness Liqueurs
Format 12 oz maintenant disponible
Distillé au Canada par McGuinness Distillers Ltd.

LA PRESSE

DENIS dry
1 PQT CIGARETTES
POUR 60 CAPSULES

MONTREAL, JEUDI 14 NOVEMBRE 1968 — 84e ANNEE — No 266
BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 3

Verdun: la baisse de la taxe scolaire va ralentir la réforme

— des professeurs

Les propriétaires de Verdun sont parmi les chanceux de la province de Québec : le président de leur commission scolaire, M. Maurice Frenette, vient de leur annoncer que la taxe scolaire loin d'augmenter sera diminuée de 14 p. 100 dès le 1er janvier 1969.

Les enseignants de Verdun ne se réjouissent pas autant : "c'est une victoire pour les payeurs de taxes, mais une défaite pour la réforme en éducation", souligne la présidente du syndicat, Mlle Huguette Lamarre.

M. Frenette, qui était alors à Québec, a téléphoné cette semaine au journal pour communiquer l'"heureuse" nouvelle. Il a dit que dû au pool de la taxe des neutres qui a permis l'accumulation de fonds depuis 1964, et dû également au surplus sur l'exercice financier de 1967-68 au montant de $506,307.73, la taxe scolaire serait réduite de $2.22 à $1.90 du cent dollars d'évaluation à compter du 1er janvier 1969.

Mlle Lamarre, qui en a discuté avec plusieurs membres de son syndicat, a déclaré que "les enseignants sont estomaqués et révoltés devant cette nouvelle". Il existe encore trop de besoins dans le domaine scolaire, pour que la commission réduise ses taxes, dit-elle.

Elle souligne qu'il faudra de nouvelles écoles, car la population scolaire continue toujours d'augmenter. Les laboratoires ne sont pas tous équipés ou ne le sont pas adéquatement. Plusieurs rayons des bibliothèques sont vides. Les professeurs, souligne-t-elle, ont toutes les difficultés du monde à obtenir ce dont ils ont besoin pour des fins de recherches.

Mlle Lamarre trouve illogique qu'on réduise les taxes au moment où la réforme scolaire se poursuit à plein. Elle tient à faire remarquer que les enseignants écartent, dans leur objection à la baisse de la taxe, toute considération sur leurs salaires.

Incidemment, ces derniers ont tenu une assemblée hier soir, au cours de laquelle ils ont rejeté par 93 p. 100 les dernières offres formulées par les représentants patronaux à la table de négociation provinciale. Ils ont adopté ensuite une résolution réclamant l'arbitrage pour régler les clauses litigieuses et à défaut d'obtenir cet arbitrage, ils se sont dits disposés à faire des grèves tournantes. Cette résolution constitue le mandat que les enseignants de Verdun donnent à leurs représentants qui assisteront demain et samedi au congrès spécial de la Corporation des enseignants du Québec, à Longueuil.

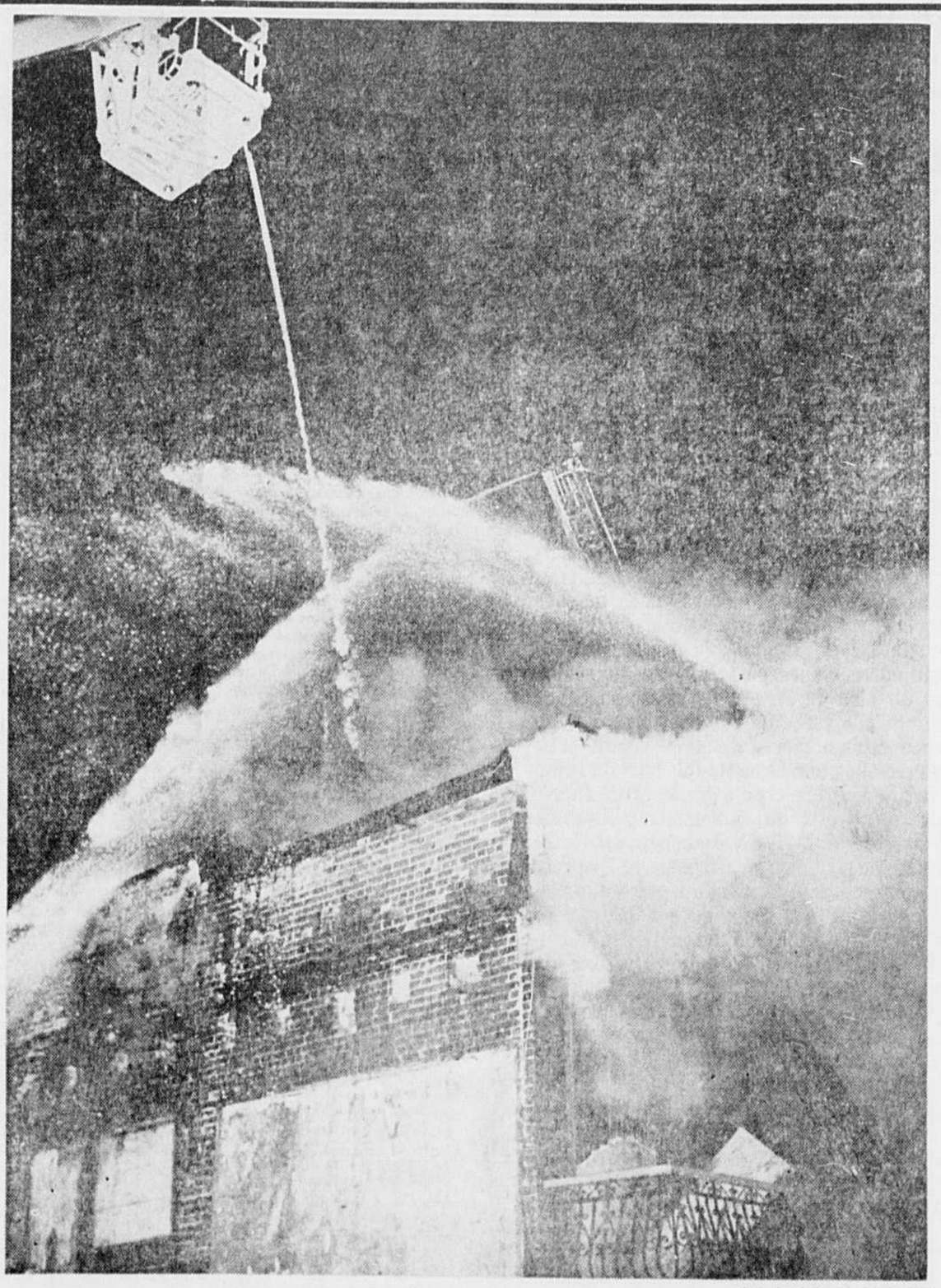

photo René Picard, LA PRESSE

Maison abandonnée ravagée par les flammes

Répondant à une deuxième alerte, plus de 50 pompiers ont combattu, peu après minuit et quart la nuit dernière, un incendie qui s'était déclaré dans une maison de deux étages abandonnée vouée au pic du démolisseur, rue de la Gauchetière, entre les rues Saint-André et Saint-Timothée. Les pompiers, sous les ordres du chef de district Jean-Paul Laurin, qui ont mis près d'une heure à circonscrire l'élément destructeur, ont utilisé trois échelles magyrus en plus de la girafe à incendie. Deux pompiers, légèrement blessés, ont été transportés à l'hôpital Saint-Luc, pour y subir les premiers soins. La circulation a été bloquée durant près de deux heures dans le secteur.

Le second bill Rémillard est adopté

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement a déposé hier, à l'Assemblée législative, son second "bill Rémillard".

Le bill a été adopté aujourd'hui rapidement et sans discussion.

Tout comme en 1962, et pour la même personne bien que l'on ne mentionne pas son nom) le gouvernement s'est vu dans l'obligation d'amender la Loi des cités et villes.

La nouvelle loi, déposée par le mininstre de la Justice et premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, permet au gouvernement de se libérer des délais de contestation d'élection (30 jours) prévus à la Loi des cités et villes et d'agir immédiatement contre un conseiller ou un maire inhabile à siéger en demandant simplement à la Cour supérieure l'émission d'un bref de quo warranto.

Le bill amende l'article 337 de la Loi des cités et villes.

Bref de quo warranto

Il pourrait permettre au gouvernement de faire une demande dès demain à la Cour supérieure pour l'émission d'un bref de quo warranto déclarant M. J.-Aldéo Rémillard, élu conseiller municipal la semaine dernière à Jacques-Cartier, inhabile à siéger.

Au cas où la Cour supérieure accorderait le bref, le conseiller Rémillard ne pourrait continuer de siéger même s'il portait sa cause en appel.

La nouvelle loi permettra aussi au gouvernement d'exercer dorénavant un recours, même si l'élection d'un conseiller ou d'un maire a fait l'objet d'une contestation. Dès qu'une personne est élue, le procureur général peut désormais agir par voie de bref de quo warranto et faire respecter l'article 123 de la Loi des cités et villes sanctionné le 6 juillet 1962 sous forme d'amendement et connu alors comme "le bill Rémillard".

Cet article 123, sur lequel s'appuyera de toute évidence le procureur général pour réclamer un bref de quo warranto, affirme que "ne peuvent être mis en nomination pour les postes de maire ou de conseiller ni être élus à ces postes ni être nommés aux autres postes municipaux ni les occuper . . . toute personne, en particulier, reconnue coupable d'un acte criminel punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus, après avoir été antérieurement reconnue coupable de deux actes criminels punissables" . . .

L'article 123 précise en outre que l'inhabilité décrétée par la loi subsiste durant vingt ans après le terme d'emprisonnement fixé par la sentence et, s'il y a condamnation à une amende seulement (ou si la sentence est suspendue), durant vingt ans de la date du jugement de culpabilité.

Le 14 février 1957, M. J. Aldéo Rémillard était condamné pour parjure (dossier 11503-50) au temps fait en prison et à $100 d'amende et les frais ou, à défaut, à un mois de prison.

Antérieurement, il avait été condamné pour vol avec ef-

Voir REMILLARD en page 6

Une bombe sous un camion de la Domtar

Le sergent-détective Robert Côté, du laboratoire mobile de la Sûreté de Montréal, a désamorcé ce matin une bombe de fabrication artisanale qui avait été placée sous un camion-remorque de la compagnie Domtar, au 5200, rue Molson, dans le quartier Rosemont.

L'engin, qui était composé de sept bâtons de dynamite reliés à un cadran devant commander l'explosion, a été trouvé par le chauffeur du camion au moment où celui-ci s'apprêtait à partir avec son véhicule, vers 8 h. ce matin.

La bombe a été désamorcée sur place par le sergent Côté puis, pour plus de sécurité, elle a été transportée dans une remorque spéciale jusqu'au dépotoir de la rue Lacordaire où on en a disposé en la faisant exploser.

On sait que les 1,200 employés des usines de Windsor Mills et d'East Angus de la compagnie Domtar sont en grève depuis le 18 juillet dernier pour appuyer des revendications salariales.

Le syndicat réclame une hausse horaire de 35 cents pour la signature d'un contrat de deux ans. La compagnie offrait au départ une augmentation de 18 cents l'heure. Elle a par la suite majoré son offre à 30 cents pour la signature d'un contrat de deux ans.

Ce conflit n'a pas été sans attirer l'attention. On se rappelera la journée de désordre à Windsor Mills, le 15 septembre dernier, alors que la Sûreté du Québec avait dû prêter mainforte aux policiers de cette ville pour mettre un terme à cette journée de violence qui avait été déclenchée par l'entrée dans l'usine d'employés d'une agence de sécurité.

On se rappelera également que le 3 novembre, les employés, qui s'étaient munis d'armes, ont occupé l'usine toute la journée.

L'hôpital Charles-LeMoyne

Le juge Jacques Trahan devient enquêteur

Le gouvernement du Québec vient de charger le juge Jacques Trahan d'une enquête à l'hôpital Charles LeMoyne. Cette enquête portera sur toute l'administration de l'hôpital depuis sa fondation.

Les syndicats de cette institution, tant celui qui groupe les employés que celui des infirmières a donc obtenu gain de cause. Les Syndicats ont réclamé une enquête publique à la suite d'une liste de doléances qu'ils ont portée à la connaissance de la population.

La longue liste des doléances du syndicat ne tient pas uniquement à des faits d'ordre syndical mais révèle aussi des lacunes administratives. Le président, M. Jacques Olivier, a dévoilé, dans un communiqué remis à la presse, quelques-unes des revendications que formulent les employés à l'endroit de l'administration de l'hôpital.

Les exemples fournis par le Syndicat sont nombreux : à la cuisine, il devrait y avoir quatre cuisiniers, mais il n'y en a jamais plus que deux et même très souvent qu'un seul. D'où un excès de temps supplémentaire qui va parfois jusqu'à l'épuisement. Pendant deux ans, l'hôpital n'a requis les services que d'une seule diététicienne; il n'en a embauché une deuxième qu'il y a quelques jours.

Système d'égout inadéquat

A cause d'une insuffisance du système d'égout, qui a été mal construit, le trop-plein déborde périodiquement (une fois par semaine environ) et inonde le plancher de la cuisine. En plus de n'être pas très hygiénique, ces inondations augmentent les risques d'accidents, les parquets humides et glissants étant la cause de chutes.

On manque de linge dans les différentes unités de soins. La capacité de la buanderie est insuffisante dans les conditions actuelles car, en plus de fournir l'hôpital Charles-LeMoyne, on fournit aussi l'hôpital Saint-Lambert pour convalescents. Le directeur général de Charles-LeMoyne, M. Gérard Lanoue, est membre du conseil d'administration de l'hôpital Saint-Lambert.

Pour illustrer ce fouillis administratif, le Syndicat relate le fait suivant : pendant deux ans, on a manqué d'uniformes pour les employés. On s'est plaint à Québec, on les a cherchés partout jusqu'au jour où on les a découverts dans un coin du sous-sol !

Manque de personnel

Le manque de personnel est l'une des plaintes qui reviennent souvent dans les revendications du syndicat. Un arbitre mandaté par le ministère de la Santé, le Dr Saint-Georges, recommandait, en 1967, que l'on augmente considérablement le personnel pour que les patients puissent recevoir

Voir TRAHAN en page 6

L'Alliance des professeurs de Montréal demandera à la CEQ de réclamer l'arbitrage

par Gilles RACINE

Les membres de l'Alliance des professeurs de Montréal, réunis en assemblée générale, hier soir, ont voté à 90 p. 100 pour le refus des offres patronales qui avaient été faites dans la négociation d'une convention collective provinciale entre les 70,000 enseignants québécois d'une part et les 1300 commissions scolaires et le gouvernement d'autre part.

Quelque 3,500 membres, dûment inscrits et enregistrés, ont participé à l'assemblée qui a cependant entériné les clauses déjà paraphées par les négociateurs des parties. Parmi celles-ci, on note les principales clauses salariales. L'Alliance, qui représente 9,000 enseignants, a donc pour mandat de rejeter toutes les autres clauses où subsiste un désaccord, au congrès spécial que tiendra en fin de semaine la Corporation des enseignants du Québec qui groupe 60,000 membres.

Les 3,500 enseignants, qui ont été soumis à des règles de procédure très strictes, ont cependant accepté après de longues discussions par une très faible majorité de proposer à la CEQ de porter à l'arbitrage toutes les clauses où il subsiste des désaccords.

C'est par un vote de 54.9 p. 100 que les membres ont favorisé le recours à l'arbitrage. Si le gouvernement refusait cette proposition, dans l'hypothèse où elle serait acceptée par la CEQ, à son congrès, les enseignants passeront à l'action. C'est ce qu'il faut en déduire des différents votes, des discussions et du refus des enseignants de voter sur une proposition de passer à l'action au cas de rejet par la partie patronale de recourir à un arbitre.

Les membres ont en effet jugé (d'après les applaudissements, il apparaissait à l'observateur que 90 pour cent de l'assemblée étaient de l'avis de ceux qui ont pris la parole en ce sens) qu'il était logique de passer à l'action sous une forme ou une autre suivant les résultats des votes précédents refusant l'offre patronale et acceptant faiblement le recours à l'arbitrage.

Moyens d'action inconnus

Il a cependant été impossible, pour des raisons de stratégie, de connaitre le résultat du dernier vote qui était un sondage des moyens d'action préconisés par les membres parmi 6 méthodes qui étaient proposées. Le président de l'Alliance, M. Mathias Rioux, répondant à un membre qui tenait à connaître les résultats du sondage, a déclaré : "Quand on a un adversaire tel que le gouvernement, on ne va pas se tuer" (en lui disant ce qu'on veut faire).

Les membres ont alors cessé de réclamer la publication du sondage et en signe de compréhension à l'endroit de leur président, ont applaudi sa déclaration. Les enseignants avaient à choisir deux des propositions suivantes : grève totale, grève tournante, grève du zèle, boycottage, occupation pédagogique et démission collective au 31 mai 1969. On laissait la possibilité d'émettre d'autres idées ou moyens de pression.

Dans son discours avant le scrutin qui était secret, M. Rioux a résumé brièvement les sujets de désaccord entre les parties. Il les a résumés en cinq points majeurs : la charge d'enseignement à l'élémentaire (rapport maître-élève de 1-27 proposé par le gouvernement); la charge d'enseignement au se-

Voir ALLIANCE en page 6

Un autre tour de passe-passe de Drapeau aux dépens d'Ottawa !

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La publicité, ça coûte cher ! C'est ce que les membres de la Chambre des communes apprenaient hier, à la lecture de la réponse du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pépin, à une question posée le 15 octobre dernier par le député progressiste conservateur de Végreville, Alberta, M. Mazankowski.

La question était : "Quel montant la ville de Montréal a-t-elle chargé à la Compagnie de l'Expo 67 pour sa revue-prestige "Montréal" pendant les années 1964, 1965, 1966 et 1967 ?

La réponse : $250,000, soit un quart de million de dollars.

Il ne sera jamais possible évidemment de déterminer mathématiquement si la publicité que cette revue de très haute qualité a faite à travers le monde à Expo 67 valait cette importante somme.

Ce fut sans doute un bon investissement. Mais il faut tout de même admettre que le maire Drapeau, créateur de cette revue, a réussi là un autre exploit : celui de faire assumer pendant quatre ans, par Ottawa et Québec, les frais d'une publicité qui, tout en profitant à Expo 67, fut tout aussi profitable à la métropole.

Les policiers se renseignent sur les annexions

par Michel AUGER

Une cinquantaine de policiers municipaux de la région métropolitaine ont participé, hier soir, à Verdun, à une assemblée d'information sur les annexions à la ville de Montréal.

Cette assemblée spéciale avait été convoquée par la Fédération des policiers municipaux du Québec en vue de renseigner les corps policiers de la région sur les problèmes de l'intégration des policiers des villes annexées au Service de la police de Montréal.

M. Paul-Emile Blain, secrétaire de la Fédération et président de la Fraternité des policiers de Verdun, a révélé que les 19 corps policiers membres de la sous-section de la région métropolitaine étaient représentés à la réunion.

Les deux orateurs invités, MM. Jean-Paul Picard, président de la Fraternité des policiers de Montréal et président de la fédération, et Robert Allard, président de la Fraternité des policiers de l'ex-municipalité de Saint-Michel ont exposé longuement la situation actuelle des ex-agents de Saint-Michel.

MM. Allard et Picard ont répondu aux nombreuses questions des policiers de banlieue qui s'inquiétaient du sort de leurs confrères récemment intégrés au sein du personnel de la ville de Montréal.

Les agents de Saint-Michel subissent actuellement une série d'examens de la part du service de la police de Montréal. Dès qu'ils auront subi avec succès les examens médicaux requis ils pourront, s'il sont jugés aptes à remplir la fonction, être assermentés comme agents de Montréal.

Un des points des plus délicats dans l'intégration des policiers serait les différences qui existent entre les différents fonds de pension.

Un règlement acceptable pour toutes les parties est à l'étude chez les directeurs de l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal. Ce projet devrait être sous peu soumis au conseil municipal et ensuite présenté à l'approbation du gouvernement provincial.

Pour l'instant, les ex-agents de Saint-Michel sont employés au quartier-général de la police, rue Bonsecours, à des fonctions de bureau.

LOUEZ
Nos compresseurs et appareils à percer pour travaux industriels, de cliniques et construction.
VENTE PIECES REPARATIONS
des fusils et compresseurs
BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG GRACO
QUINCY WEBSTER ETC . . .
Equipement de peinture "AIRLESS"
Gélinas COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
Stationnement gratuit à côté du magasin
288-0163
8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — Le SAMEDI jusqu'à MIDI

VOICI LE CADEAU PAR EXCELLENCE !
CEUX QUI S'Y CONNAISSENT préfèrent un
PLATEAU DE FROMAGES FINS
IMPORTES et DOMESTIQUES
A PARTIR DE 12.50

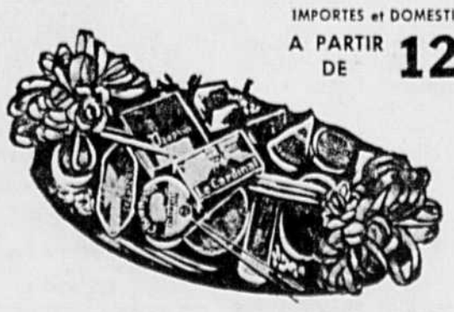

FRIANDISES DE TABLE IMPORTEES
Hors-d'oeuvre antipasto — Filets d'anchois
Filets d'anchois avec capres — Pattes de crabe fumées
Crevettes de fantaisie pelées — Palourdes fumées
Crevettes cocktail fumées — Pétoncles fumées
Champignons cocktail — Saucisse fumée cocktail
Pâté de lièvre — Escargots naturels — Etc.
HUITRES FRAICHES EN VRAC OU ECAILLES
A. DIONNE FILS & CIE
1221 OUEST, rue STE-CATHERINE — Tél. 849-2341
coin rue Drummond, Montréal

BOUTIQUE COLONIALE

VENDEUR AUTORISE Vilas
le choix le plus complet en ville
Magnifique mobilier de cuisine 5 mcx. en érable solide. $139.
A. FORGET INC
6707 boul. st-laurent, tél.: 274-5568
ouvert les jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9.30 h.
stationnement gratuit à l'arrière du magasin.

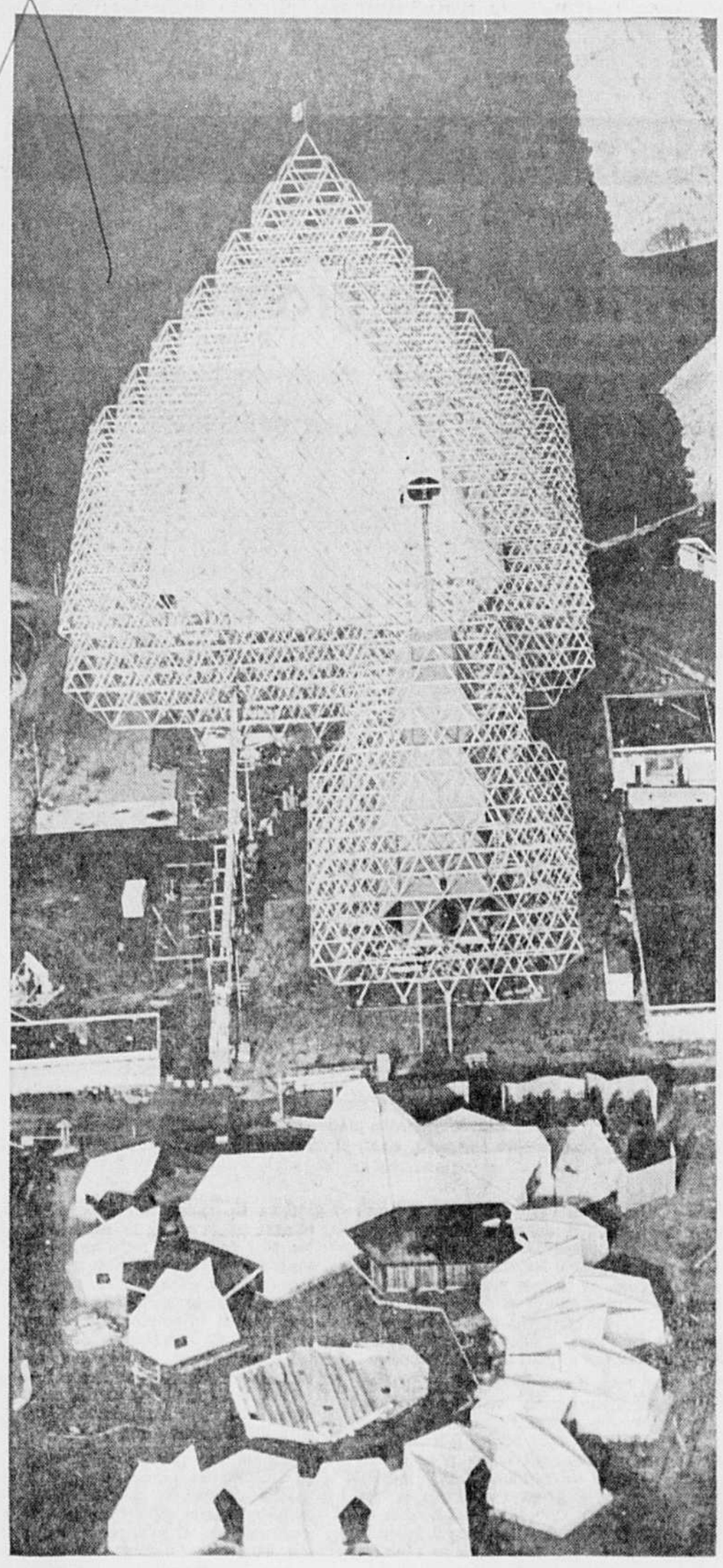

Le "Gyrotron" : déficit de plus d'un million

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Vous vous souvenez sans aucun doute de cette étrange structure qui faisait l'orgueil de la Ronde à Expo-67 et qui fascinait jeunes et moins jeunes, jusqu'au moment où ils s'y aventuraient.

Cela s'appelait le "Gyrotron".

Et bien, cette attraction hors de l'ordinaire ne fut, semble-t-il, pas aussi populaire qu'on l'avait prévu.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, révélait à la Chambre, hier, que cette "merveille" a coûté à la Compagnie de l'Exposition Universelle, plus de $3 millions et a rapporté moins de $2 millions.

Donc, un déficit de plus de $1,000,000.

Presque un divertisement philanthropique.

Avis aux responsables de l'exposition d'Osaka.

Les gouvernements devraient accroître leur aide aux municipalités

WASHINGTON — (PC) — Les administrations municipales ont hérité de responsabilités croissantes au cours des dernières années, mais leurs sources de revenus n'ont pas augmenté en conséquence : les instances gouvernementales supérieures doivent donc fournir une aide financière plus grande aux municipalités.

Tel est en substance le message du maire de Montréal, M. of Trade, qui l'avaient invité comme conférencier à Washington.

" C'est la tâche des gouvernements, a-t-il déclaré, de ne pas considérer les administrations municipales comme des formes inférieures de gouvernement."

Passant rapidement en revue l'histoire de son passage à l'hôtel de ville de Montréal, M. Drapeau a notamment déclaré qu'un mois à peine après son arrivée au pouvoir, il produisait les plans du métro, dont la construction avait déjà été déclarée "urgente", quelque 50 ans plus tôt.

Mais, même à ce moment, la Ville n'avait pas, dans ses coffres, suffisamment d'argent pour entreprendre une telle construction. S'il avait fallu attendre du gouvernement provincial des sources de revenus plus étendues, a-t-il expliqué, le métro ne serait pas encore réalisé aujourd'hui.

"Mais nous sommes allés de l'avant", et l'aide du gouvernement est arrivée par la suite, a-t-il poursuivi.

Faisant allusion à la délégation technique que la ville de Washington a envoyée à Montréal pour étudier sur place le fonctionnement du métro "le plus moderne du monde", M. Drapeau s'est dit flatté de cette visite !

Auparavant, a-t-il expliqué, c'était nous qui venions aux Etats-Unis pour nous inspirer des réalisations américaines dans le domaine de l'urbanisme et de l'administration municipale.

Au sujet de Terre des hommes, le maire de Montréal a réitéré son intention d'en faire une expoistion permanente : "Nous avons l'intention, a-t-il précisé, d'en faire un élément permanent du paysage, comme les chutes Niagara."

Manifestation de trois centrales syndicales, demain, devant Lord et Cie et la Régie des alcools

par Jacques LAFRENIERE

Trois centrales syndicales du Québec tiendront une manifestation demain matin devant l'entreprise Lord et Cie, rue Iberville et l'édifice de la Régie des alcools du Québec, au Pied du Courant.

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, qui était accompagné notamment du vice-président général de la CSN, M. Paul-Emile Dalpé, a annoncé que cette manifestation qui débutera à 6 h. 30 avait pour but de sensibiliser le public à la liberté d'association "qui est bafouée" à Lord et Cie et pour appuyer les grévistes de la Régie des alcools du Québec, dont l'arrêt de travail remonte au 26 juin.

M. Laberge a aussi déclaré que les trois centrales syndicales (l'autre étant la Corporation des enseignants du Québec) désiraient également alerter le gouvernement "pour qu'il règle le cas de Lucien Tremblay".

Ce dernier est le président de la Fédération canadienne des associations indépendantes qui est aux prises avec le syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ) à la compagnie Lord et Cie, de même qu'à la Victoria Precision Works et dans une autre entreprise d'acier de charpente, la Canadian Structural Steel Works.

M. Laberge a accusé M. Tremblay d'avoir été de connivence avec l'employeur pour signer une convention collective de travail alors que la Commission des relations de travail avait déjà rejeté sa requête en accréditation. Il l'accuse aussi d'être de connivence avec la United Business Security, une agence appartenant à M. Ubald Brunet et qui, selon lui, "fournit à l'employeur des fiers-à-bras pour protéger les scabs".

Dans un pamphlet qui sera distribué lors de la manifestation, on souligne que les travailleurs de Lord et Cie, qui avaient adhéré au syndicat des Métallos, avaient "reçu sur la tête une action de $206,400" de la part de l'employeur.

En grève depuis le 26 août, quelque 40 employés de Lord et Cie ont vu leur emploi pris par d'autres travailleurs. Le 8 octobre, "la FCAI défonce la ligne de piquetage avec l'aide de fiers-à-bras à l'emploi de la United Business Security", déclarent MM. Jean Gérin-Lajoie, directeur des métallos, et Gérard Proulx, organisateur de ce syndicat, dans un document relatant les péripéties de cette affaire.

La manifestation de demain matin se veut pacifique, M. Laberge se dit convaincu qu'il en sera ainsi s'il n'y a pas de gestes de provocation de la part de l'employeur ou de la FCAI.

Le syndicaliste a souligné, pour démontrer le lien qui unit la FTQ à la CSN, dans cette affaire, qu'il avait "entendu dire que Lucien Tremblay était derrière le Comité de libération des employés de la Régie des alcools".

"Nous tiendrons une assemblée devant le Pied du Courant (siège social de la RAQ) pour terminer cette manifestation", a dit M. Laberge.

ALLIANCE

SUITE DE LA PAGE 3

condaire (rapport 1-17 : "cette moyenne, a dit M. Rioux, est une vaste fumisterie"); la classification proposée par le gouvernement qui toucherait quelque 1,500 membres de l'Alliance; la "pseudo-participation" offerte par le gouvernement aux enseignants alors qu'ils réclament au moins la co-décision sur "nos outils de travail" (manuels, matériel d'enseignement...); la sécurité d'emploi et la sécurité sociale.

Selon le président, l'impasse des négociations au niveau provincial est telle, que seule "une action de force ou un arbitrage peut nous conduire à un règlement". "Demander l'arbitrage, c'est surtout faire la démonstration que les enseignants veulent régler leurs problèmes sans crise scolaire."

Jusqu'à présent, cependant, rien n'indique que la partie patronale acceptera la proposition d'avoir recours à un arbitre. Me Jean Cournoyer, négociateur en chef pour la partie patronale, déclarait jeudi dernier qu'il ne pouvait concevoir qu'une autre autorité puisse se substituer au Parlement provincial qui est le seul autorisé à employer le produit des taxes pour fins scolaires.

Une sentence arbitrale, a-t-il dit, pourrait signifier l'assujettissement du pouvoir du Parlement à un tiers dans un domaine qui relève de sa seule compétence.

SUITE DE LA PAGE 3

TRAHAN

des soins adéquats. Il recommandait que les puéricultrices n'aient pas plus de six bébés sous leurs soins. Il n'est pas rare qu'elles aient à s'occuper de dix nouveau-nés.

Selon le Syndicat, l'hôpital exploite les infirmières auxiliaires. Il voit à leur formation mais une fois le cours terminé, il ne les embauche pas. Seulement deux des 50 diplômées de la promotion de 1963 ont été embauchées jusqu'ici. Durant leur cours, ces étudiantes représentent pour l'hôpital de la main-d'oeuvre à bon marché, mais, dès qu'elles sont habilitées à réclamer un salaire, on les laisse sans emploi.

Assurance-groupe

Pendant plus de cinq mois, les employés n'ont pu bénéficier de leur assurance-groupe, car l'administration, bien qu'ayant retenu à la source la contribution mensuelle de ses employés, a négligé de la verser à la compagnie, les Services de santé du Québec. Des employés se sont ainsi vu refuser les allocations prévues en cas de maladie.

De son côté, l'administration de l'hôpital rend le ministère de la Santé responsable des délais qu'elle met à exécuter des sentences arbitrales ou à appliquer la convention collective et à régler les litiges en cours. Rappelons que cet hôpital est la propriété du gouvernement.

REMILLARD

SUITE DE LA PAGE 3

fraction (dossier 2707-37 et 2706-37), et vol et recel (dossier 1709-42), actes punissables de cinq ans d'emprisonnement en vertu du Code pénal.

Par conséquent, en vertu de l'article 123 de la Loi des cités et villes, M. Rémillard ne pouvait, selon toute apparence, se présenter candidat au poste de conseiller avant le 14 février 1977.

Pourquoi M. Rémillard a-t-il été cependant choisi candidat ? C'est que la Loi des cités et villes ne permet pas au président des élections d'interpréter la législation. Elle ne l'autorise qu'à recevoir le bulletin de présentation accompagné d'une déclaration assermentée du candidat selon laquelle il est citoyen canadien et a le sens d'éligibilité requis. Donc, avant l'élection, ni le gouvernement, ni la municipalité ne pouvait prendre action. Après l'élection, les délais de contestation normaux prévus à la loi pouvaient être utilisés par les citoyens mais alors, aucun autre procédure, pouvant doubler la contestation, ne pouvait être entamée.

Brault & Martineau

présente en exclusivité

ELEGANCIA

L'authentique style espagnol d'une beauté incomparable

Notre maison est vraiment fière de pouvoir offrir ces magnifiques créations à prix populaire. C'est l'occasion rêvée de se faire ou refaire un foyer en beauté.

SALON

Elégant mobilier de salon importé, créé spécialement pour Brault & Martineau. Confortablement rembourré, construction hors-pair. Garnitures sculptées à la main. Coussins détachables en véritable mousse, fermeture-éclair, tissu de velours, coupé de la plus haute qualité. Se compose d'un grand canapé de 92" de long avec fauteuil assorti, choix de couleurs.

CHAMBRE

Admirez la pureté du style Espagnol dans ce mobilier exclusif de 7 morceaux. Construit en orme solide cet ensemble comprend un grand bureau triple de 80" avec portes au centre, surmonté de 2 miroirs encadrés. Commode armoire de près de 70" de hauteur avec portes. Plus magnifique tête de lit complétée par deux jolies tables de nuit.

CUISINE

Superbe ensemble exclusif aux lignes chaudes et harmonieuses incluant table de 36 x 48 avec rallonge allant jusqu'à 60". Base de métal avec ornements. Plus quatre jolies chaises très confortables rembourrées de caoutchouc mousse et recouvertes de tissus de choix. Un vrai bijou !

VAL. REG. $2750.00

SPECIAL $1649

Brault & Martineau INC.

BUREAU CHEF :

4690 est, Ste-Catherine (près Sicard) 254-9921 — 254-7547

5250 est, Jean-Talon — 728-3646

1906, Chemin Chambly (Ville J.-Cartier) 679-1260

VENDEURS ET DECORATEURS EXPERIMENTES DEMANDES

s'adresser à M. Denis Brault, 4690 est, Ste-Catherine

Accusé de meurtre, Courtemanche se reconnaît coupable d'homicide involontaire

par Maurice MORIN

Au début de ce qui devait être la troisième journée de son procès, Jean-Jacques Courtemanche qui se trouvait devant ses pairs, les jurés des Assises, sous une accusation de meurtre en rapport avec la mort de sa femme, s'est reconnu coupable non pas sous l'accusation telle que libellée mais sous celle d'homicide involontaire.

Le juge Ignace-J. Deslauriers a décidé, après avoir entendu cinq à six témoins dont deux frères de la victime, de différer le prononcé de sa sentence au vendredi 29 de ce mois-ci.

Ces témoins, c'est Me Antonio Lamer, avocat de la défense, qui les a fait déposer. Il s'agissait d'une enquête dite présententielle.

L'accusation de meurtre qui pesait contre Courtemanche a donc été abandonnée par Me Gérard Girouard, procureur de la Couronne, après que Me Lamer eut informé et le tribunal et la poursuite que son client était disposé à se reconnaître coupable sous l'accusation réduite d'homicide involontaire.

"Hier soir et ce matin, a soumis Me Lamer, nous avons analysé la preuve qui avait été faite à date et qui pourrait être faite au cours de la journée et nous en sommes venus à la conclusion, Me Girouard et moi-même "qu'il n'y avait pas eu préméditation dans cette affaire, que l'inculpé avait agi dans une crise de colère et qu'il avait été provoqué . . ."

De son côté, le juge Deslauriers a déclaré devant les jurés "que la multiplicité des coups portés démontrait que Courtemanche avait agi dans un moment de rage et qu'ensuite il avait fui en vitesse au volant de son automobile qui était allée heurter un pilier de l'autoroute des Laurentides".

On sait que Courtemanche avait été blessé dans l'impact et transporté à l'hôpital du Sacré-Coeur où les détectives Brosseau et Rajotte, de la Sûreté de Montréal, avaient commencé leur enquête.

Une fois que Courtemanche se fut reconnu coupable sous l'accusation d'homicide involontaire, le juge Deslauriers a recommandé aux jurés de rendre un verdict pour confirmer les aveux de l'inculpé. Ce qu'ils ont fait sans quitter leurs bancs dans la salle d'audience.

Nouvelle version d'un témoin

Déclarée témoin hostile à la requête de Me Gérard Girouard, procureur de la Couronne, qui a affirmé "que le témoin était en train d'altérer sa déposition et que ce qu'elle disait présentement dans le box ne concordait pas avec ce qu'elle avait déclaré à la police, à l'enquête du coroner et au cours de l'enquête préliminaire", Mme Mariette Contant, un des principaux témoins de la poursuite au procès de Jean-Jacques Courtemanche, âgé de 44 ans, un homme d'affaires inculpé du meurtre non qualifié de sa femme, a déclaré "qu'aujourd'hui, elle ne disait que la vérité, seulement la vérité".

Contre-interrogée une bonne partie de l'après-midi par Me Antonio Lamer, avocat de la défense, Mme Contant a affirmé "que si elle n'avait pas tout dit lorsqu'elle avait été questionnée les fois précédentes dans cette affaire, c'est que c'était elle qui avait découvert le corps de Mme Jeannette Courtemanche, la femme de l'inculpé, sous son lit... après y avoir aperçu une perruque et que se trouvant seule dans la chambre, elle avait pensé qu'on pourrait la soupçonner... de meurtre".

Et elle a ajouté: "Prise de remords, j'ai été me confier à deux prêtres et à une travailleuse sociale qui m'ont dit de dire tout ce que je savais... de ne dire que la vérité... c'est ce que je fais aujourd'hui."

Le juge Ignace-J. Deslauriers, qui préside l'instruction ayant débuté mardi en présence de 12 jurés de langue française, a émis l'opinion "qu'il existait certaines fluctuations dans les dépositions de Mme Contant...".

Courtemanche doit répondre devant ses pairs de la mort de sa femme, âgée de 46 ans, poignardée dans leur maison de la rue Saint-Zotique, le 23 février 1968.

L'enquête et les recherches dans cette affaire ont été conduites par les sergents-détectives André Brosseau et Raymond Rajotte, de la Sûreté de Montréal.

Hier, au cours de l'interrogatoire (dit en chef) du témoin, Contant, Me Gérard Girouard, procureur de la Couronne, agissant pour le ministère public, fit remarquer au tribunal "que Mme Contant avait changé sa version touchant une conversation téléphonique qu'elle avait eue avec Courtemanche, conversation qui se serait déroulée près d'une heure et demie avant la découverte du corps de Mme Courtemanche dans la chambre des maîtres.

Hier, Mme Contant, qui semblait très mal à l'aise dans le box, a déclaré "que Courtemanche lui avait téléphoné à environ 9 h 40 dans la matinée du 23 février et que l'inculpé lui aurait dit que sa femme avait quitté le foyer". Elle a ajouté qu'ils avaient discuté ensemble des problèmes matrimoniaux des époux Courtemanche.

Appelée à dire si Courtemanche lui avait mentionné "que sa femme avait quitté la maison en taxi", Mme Contant a répondu: "Jamais".

Le procureur de la Couronne lui a ensuite demandé pourquoi elle avait dit le contraire dans deux dépositions précédentes. Et c'est à ce moment que le témoin a dit "qu'elle avait peur, qu'elle avait découvert le corps, qu'elle craignait d'être soupçonnée de meurtre".

La femme-témoin a aussi dit qu'elle s'était rendue au domicile des Courtemanche pour y faire le ménage dans les environs de 10 h 15 du matin et qu'elle avait fait... la découverte.

Contre-interrogée par Me Lamer, elle a aussi déclaré "n'avoir rien touché dans la chambre, avoir eu peur, d'avoir fait toute une histoire... dans son idée... avec tout ça. Après ça, j'en ai eu des remords."

Puis, elle affirme être allée voir deux prêtres et une travailleuse sociale qui lui ont conseillé de ne dire que la vérité... que tout ce qu'elle savait.

Et elle poursuivit en disant "qu'après avoir vu une perruque sous le lit où il y avait du sang, elle avait téléphoné à son mari, qu'elle ne lui avait pas demandé de venir à la maison.. mais qu'il s'y était rendu, y avait accouru... qu'il était très nerveux".

Me Lamer s'est étonné "que ce ne fût pas elle qui avait requis la présence de son mari chez les Courtemanche".

Toujours au sujet du mari Contant, celui-ci lui aurait répondu "qu'il ne voulait pas s'en aller... qu'il appellerait un avocat pour lui... et pour elle". Et le mari a téléphoné au père de l'inculpé qui a dit à Contant de prévenir la police.

Le témoin dit que c'est à 10 heures moins cinq ou moins dix minutes, que Courtemanche lui avait téléphoné pour lui dire "qu'il ne savait pas où sa femme était allée".

Et Me Girard de reprendre l'interrogatoire. Mme Contant lui affirme "que Mme Courtemanche a déjà fait des scènes à son mari... mais pas des scènes de jalousie, qu'elle avait reçu à pas moins de dix reprises des menaces par téléphone... parce qu'on lui disait qu'elle parlait trop".

Et à Me Lamer, elle dit qu'il s'agissait d'une voix... "cachée", qu'elle en a fait part à la police.

à défaut de la table de Cléopâtre

le CN vous promet une vraie table en toute quiétude à 4 pieds d'altitude!

Le Bistro: une offensive "entrain" du CN!
Une boîte dans la meilleure tradition des cabarets fin de siècle, qui fait partie du Rapido de 16h 40, tous les jours, sauf le dimanche.

Renseignez-vous sur les avantages qu'offre le CN:
- escompte de 10% accordé *aux familles*
- réduction de 25% accordée *aux adolescents* les jours Rouges et Blancs
- carnet de *11 billets au prix de 10*.

bon repas bon repos bon voyage

- 2 **Rapidos** qui font le trajet en 4h 59 min. Départs de la gare Centrale: 11h 00 et 16h 40 (tous les jours).
- 3 autres trains quotidiens: le **Lakeshore** à 9h 45, le **Bonaventure** à 15h 40 et le **Cavalier** à 23h 55.
- Départs de la gare de Dorval environ 20 minutes après les départs de la gare Centrale.
- Toutes les places doivent être réservées.

Les jours de tarif Rouge:
billet simple de voiture-coach: **$8.90**
billet simple de voiture-salon: **$19.50**

CN

MONTRÉAL-TORONTO

St. Hubert furniture

"Masters of the Art of Home Furnishing"

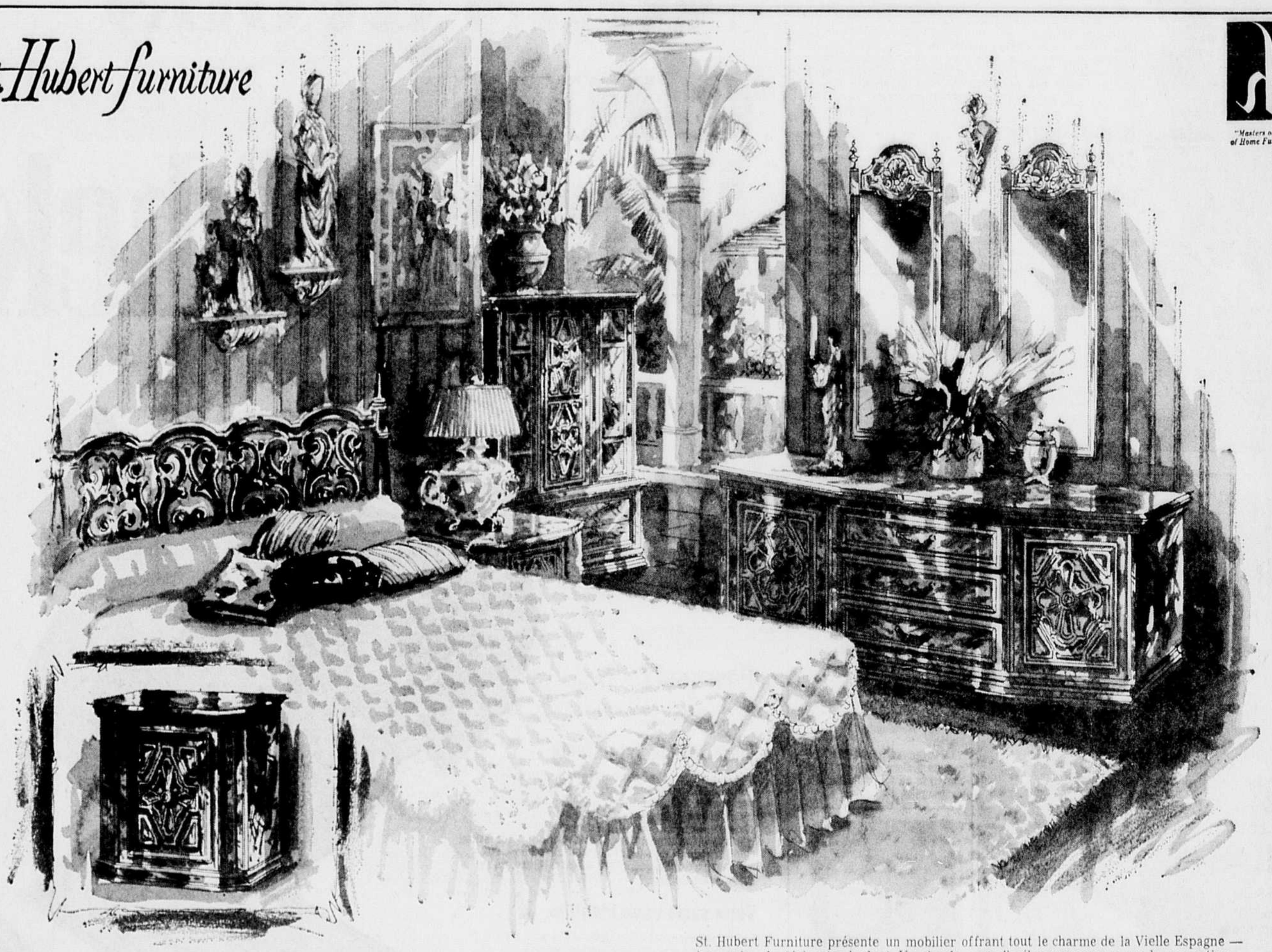

Pour vous qui aimez

la grâce, la beauté et la dignité

de l'Espagne Antique...

- **Entreposage gratuit**
- **Termes disponibles**

Ouvert tous les jours jusqu'à 6 h p.m.
Jeudi et vendredi jusqu'à 10 h p.m.

5 planchers de meubles choisis
- Vivoir
- Chambre
- Salle à manger
- Accessoires

St. Hubert Furniture présente un mobilier offrant tout le charme de la Vielle Espagne — à un prix adapté à votre budget. Un simple coup d'oeil vous prouvera que la conception et le fini sont indubitablement d'une qualité supérieure. Examinez de plus près les détails et le bâti. N'oubliez pas surtout de scruter le merveilleux placage fini pacane. Vous constaterez que tous ces meubles sont le travail d'artisans chevronnés. Venez tôt pour vous en convaincre. Nombreux autres magnifiques ensembles en montre.

L'ensemble comprend :
- **Bureau triple 74"**
- **2 commodes (24")**
- **Chiffonnier avec porte 40"**
- **Miroirs jumelés**
- **Tête de lit ciselé 6/6**

Le plus grand et le meilleur choix de meubles de qualité à Montréal

St. Hubert furniture

Tél.: 274-3644 *6330, rue St-Hubert*
Au sud de Beaubien

Occupation du CEGEP de Jonquières

Vague de néo-contestation étudiante

La contestation étudiante, deuxième vague, est lancée. Après la grande marche qui avait marqué la fin de la première période de la contestation, le vice-président extérieur de l'Union générale des étudiants du Québec, Claude Charron, avait annoncé : "Tout ne fait que commencer".

Le motif partiel de la néo-contestation : sept étudiants du CEGEP Chicoutimi ont été renvoyés. Déjà, deux CEGEP ne fonctionnent plus dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean. Dans la région métropolitaine, la tension est grande.

Une réunion des leaders étudiants avait lieu hier soir à huis-clos pour discuter de la chose, à Montréal. Un délégué du CEGEP Saint-Laurent, mandaté par son association à la suite d'un vote tenu plus tôt dans la journée, a proposé aux leaders d'occuper pour une temps "déterminé" les édifices scolaires afin de repenser l'action étudiante et son pourquoi. Saint-Laurent, a-t-on dit, ne le fera que s'il est appuyé des autres collèges de la région métropolitaine.

● A Jonquière, le CEGEP est occupé depuis mardi soir par les étudiants. Les autorités se sont installées dans les locaux de la régionale Lapointe. Les étudiants veulent protester contre le "lock-out" du CEGEP de Chicoutimi, revendiquer le droit de négociation ainsi que la liberté d'action et d'expression.

● A Chicoutimi, le CEGEP a été fermé par les autorités lundi soir, après une journée fort mouvementée.

Lundi matin, raconte l'abbé Jean-Paul Laliberté, directeur général de l'institution, les élèves ont organisé un sit-in sans permission. Les étudiants voulaient protester contre le renvoi de sept de leurs camarades, renvoi motivé, a dit la direction, par leurs trop nombreuses journées d'absence. Dans l'après-midi, sept autobus remplis à craquer d'étudiants de Jonquière sont arrivés au CEGEP de Chicoutimi. Selon l'abbé Laliberté, les étudiants de Jonquière ont littéralement vidé les classes, après avoir enfoncé les portes, tambourine sur des couvercles de poubelles et peinturé les murs.

Les étudiants de Chicoutimi ont exigé la réinstallation de leurs sept collèges (dont deux ne sont pas inscrits) et le renion de maintenir sa déci- exigeant la présence à 90 p. 100 des cours.

Le conseil d'administration a décidé au cours d'une réunion de maintenir leur décision au sujet du renvoi des sept étudiants et de suspendre les cours indéfiniment.

"On attendra pour ouvrir que l asituation revienne à la normale", a dit l'abbé Laliberté, qui a précisé que les étudiants du cours secondaire et ceux de pédagogie qui fréquentent le collège de Chicoutimi ne sont pas affectés par la fermeture.

De leur côté, les étudiants affirment que si leurs sept collègues ont été mis à la porte, ce n'est pas à cause de leurs absences, mais parce qu'ils ont joué un rôle important durant l'occupation d'octobre. La direction aurait profité du fait que les sept n'occupaient pas de fonction dans le syndicat étudiant pour les renvoyer. "Jamais, a dit un étudiant, ils n'oseraient toucher à un de nos élus".

● A Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse, les étudiants réunis en assemblée générale mardi ont adopté une proposition à trois volets : abolition immédiate du système de contrôle des présences, remise du pouvoir décisionnel aux divers départements formés de professeurs et d'étudiants et remise dans les 24 heures des cotisations étudiantes perçues par le collège.

Le conseil d'administration devait étudier cet ultimatum mardi soir, mais la réunion n'a pas eu lieu, à cause de la tempête de neige. La réunion du conseil d'administration a été remise à mardi soir prochain. Il n'est pas question, d'ici là, a dit l'abbé Charles Valois, directeur général du CEGEP, de fermer le collège. Il n'est pas question non plus, a continué le directeur général, de menacer les étudiants, mais il faudra bien à la fin du semestre évaluer le rendement des élèves. L'abbé Valois a ajouté qu'en général, les élèves de mathématiques, biologie et sciences ne veulent pas un arrêt des cours car ils sont pressés par le programme.

● Au CEGEP Maisonneuve, les étudiants boycottent depuis quelques jours le règlement des présences, négligeant de signer la feuille qui leur est présentée à chaque cours. Il sont tenu hier deux réunions d'information sur la répression qui s'exerce au collège. Ils ont cité en exemple le fait que l'administration ne leur accorde aucun local pour tenir une assemblée générale, ayant mis sous clé l'auditorium, le gymnase et même . . . la chapelle. Les réunions d'étudiants ont donc lieu dans le vivoir. La radio étudiante ne fonctionne plus depuis lundi soir, ayant été fermée par l'administration, disent les étudiants.

● Au CEGEP Edouard-Montpetit, sur la rive sud, les étudiants, au cours d'une assemblée générale convoquée par l'administration du collège, ont refusé d'élire deux étudiants au conseil d'administration (qui comprend 19 personnes) et ont nié ce principe de représentation. L'association générale des étudiants va convoquer une assemblée générale dans le but de définir un mode d'action face à cette prise de position.

Un représentant des étudiants nous a expliqué que les réunions étant interdites sur le campus, sauf le mercredi midi, la prise de décision n'aura lieu que mercredi prochain, "à moins qu'une assemblée générale ne soit convoquée en fin de semaine".

● Dimanche dernier, les représentants de 19 des 23 CEGEP participaient à Jonquière à une réunion dont le but était la fondation d'une fédération des étudiants des CEGEP. Le projet de fédération a été abandonné, mais on a décidé d'agir dorénavant par régions. On a aussi étudié le projet d'organiser au cours des prochaines semaines des sessions d'études pour des groupes restreints d'étudiants. Tous les étudiants, et non seulement ceux occupant un poste dans un syndicat, seraient conviés à ces réunions.

● A Québec, hier, le ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, a appuyé totalement la décision du CEGEP de Chicoutimi de fermer l'institution.

Pas de référendum sur le "Laval Catholic High School"

par Pierre VENNAT

La neige s'est chargée d'éliminer les protestataires qui auraient pu réclamer un référendum, à Laval, sur un règlement d'emprunt de plus de un demi-million de dollars destiné à fournir des égouts et des services d'aqueduc au Laval Catholic High School, institution d'enseignement secondaire destinée à toute la population anglophone catholique de l'Ile Jésus.

L'administration, qui appréhendait une "assemblée d'électeurs" aussi mouvementée que celle du 12 octobre dernier, respire donc. Un référendum, en effet, coûterait $40,000 à la ville.

La Régionale Maisonneuve, de qui dépendra le "high school", et qui regorge de problèmes depuis le début de l'année académique, respire également. Son "high school" est assuré de tous les services municipaux.

Et les anglophones de l'Ile Jésus, qui craignaient quelque peu l'invasion du MIS, respirent aussi.

En effet, seulement 50 personnes se sont présentées (il en faut 100 pour exiger un référendum) et des 50, une seule a signé pour demander un référendum, les autres se montrant satisfaites des explications qui leur furent fournies.

Quant à l'unique protestataire, non identifié, le greffier de la ville, M. Jean Galarneau, ignore s'il s'agit ou non d'un sympathisant du MIS, dont le président, M. Raymond Lemieux, de retour d'une tournée provinciale, a dit qu'il ferait son possible pour s'oppiser au règlement.

MAN-O-MAN
MANISCHEWITZ

Produits aux Etats-Unis

QUELS VINS

Demandez à votre magasin de la Régie des alcools notre fameuse bouteille à 4 faces

OFFRE SPECTACULAIRE Legaré
d'ameublement de style COLONIAL

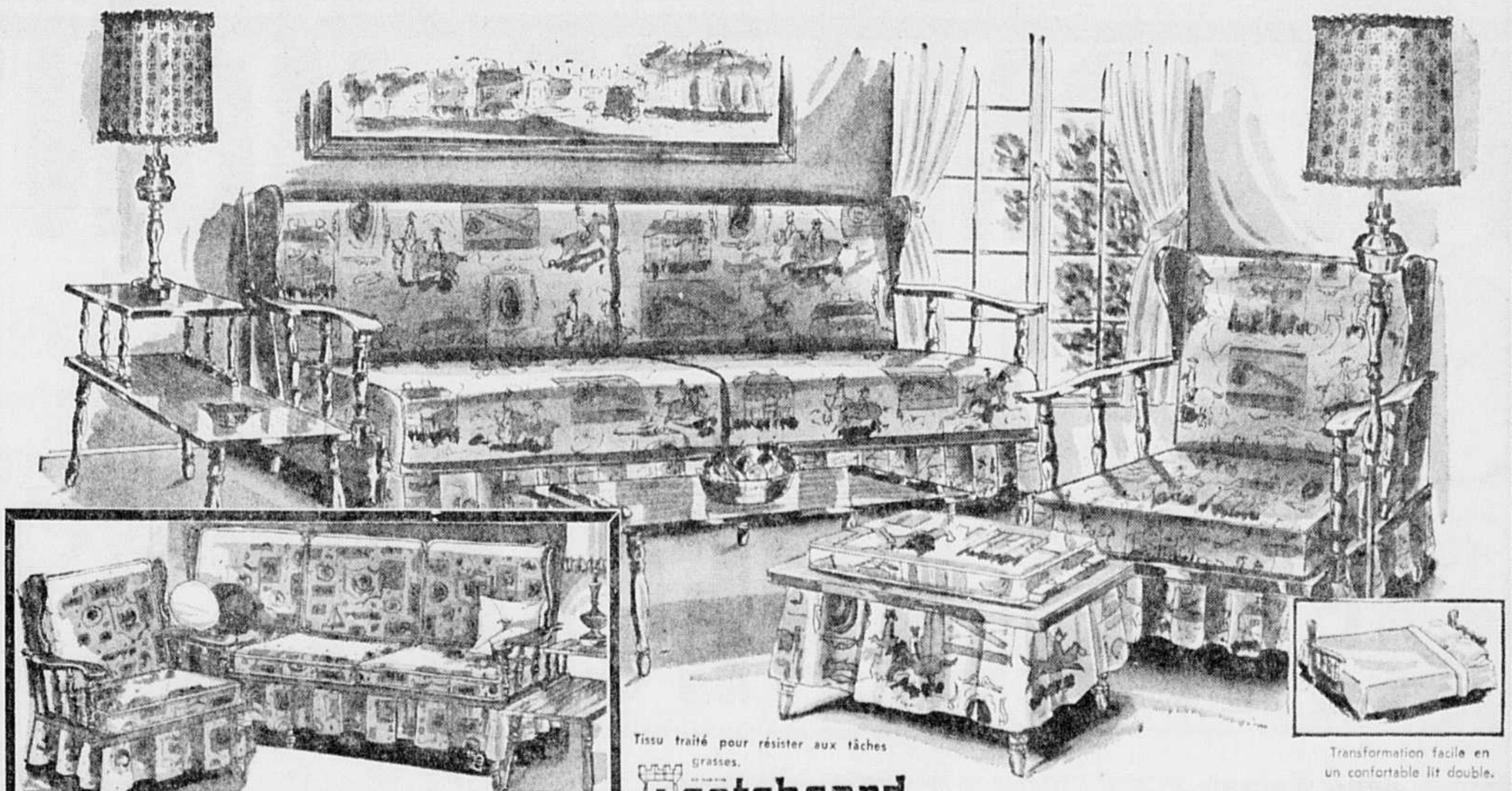

Modèle chesterfield ou davenport disponible

Tissu traité pour résister aux tâches grasses.
Scotchgard

Transformation facile en un confortable lit double.

MOBILIER DE SALON, 2 MORCEAUX

Vous avez le choix du modèle chesterfield ou sofa-lit. Ce dernier se transforme aisément en un confortable lit double. Les coussins du sofa et du fauteuil sont remplis de mousse. Large valence au bas. Tous les morceaux sont entièrement recouverts d'un tissu imprimé aux motifs coloniaux. Traité au Scotchgard.

TABLES APPAREILLES TELLES QU'ILLUSTREES
Table à café de 16" x 40", table-étagère de 16" x 28". Surface de formica résistante aux taches. Pattes sculptées. Fini salem.

LAMPES APPAREILLEES TELLES QU'ILLUSTREES
Lampe de table et lampe de plancher, hauteur de 60". Commutateurs à 3 degrés d'éclairage. Moulure de cuivre.

TABOURET APPAREILLE TEL QU'ILLUSTRE
Moyennant un léger surplus, il vous est possible d'obtenir le tabouret qui s'appareille au mobilier.

CHOIX DE TABLES... 15.95 ch.
ET LAMPES 17.95 ch.
EN SPECIAL A 149.95
$6 PAR MOIS

MEUBLES D'APPOINT DE STYLE COLONIAL

Voici des meubles appareillés, fabriqués en érable canadien et qui vous sont offerts dans une vaste sélection vous permettant ainsi de meubler votre chambre de la façon la plus complète. Ils sont d'un riche fini salem résistant aux égratignures.

A. Solide chaise à barreaux s'appareillant au bureau 19.95
B. Bureaux d'étudiant avec spacieux tiroirs. Poignées de cuivre 69.95
C. Table de chevet étagée avec tiroir au bas 37.95
D. Lit à barres fuselées. Tête de lit ajourée 49.95
E. Bureau double à 6 tiroirs. Miroir ajustable 99.95
F. Pratique commode de 5 tiroirs aux jolies poignées de cuivre 69.95
G. Long bureau triple de 9 tiroirs avec miroir ajustable 119.95
H. Commode appareillée. — Quatre spacieux tiroirs.. 59.95

PAS DE DEPOT — JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER SI DESIRE
DÉTAILS COMPLETS DU MODE DE FINANCEMENT, DISPONIBLES À CHAQUE SUCCURSALE — (TAXE DE VENTE PAYABLE À L'ACHAT)

12 MAGASINS DANS LE GRAND MONTRÉAL
PLUS DE 90 MAGASINS DANS LE QUÉBEC POUR MIEUX VOUS SERVIR
Legaré

HEURES D'AFFAIRES
LUNDI-MARDI MERCREDI-SAMEDI 9h A.M. à 6h P.M.
JEUDI ET VENDREDI 9h.A.M. à 9h.P.M.

1200 rue AMHERST Tél. 842-8911
6960 rue ST-HUBERT Tél. 271-4668
3734 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-6994
10530 BOUL. PIE IX (Mtl.-Nord) Tél. 322-2741
3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667
1278 est, MT-ROYAL Tél. 521-5373
4010 rue WELLINGTON (Verdun) Tél. 768-4730
3250 rue MASSON (Rosemont) Tél. 725-2453
1020 rue NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)
4660 est, rue STE-CATHERINE Tél. 255-7029
6589 Boul. MONK (VILLE ÉMARD) Tél. 768-4777
11,926 est, rue NOTRE-DAME (POINTE-AUX-TREMBLES) Tél. 645-5371

Le Québec ne peut faire volte-face en matière de bilinguisme

— Un député ontarien

QUEBEC. (PC) — Selon le ministre d'Etat ontarien attaché aux Finances, M. Fernand Guindon, "il est impossible que le Québec qui a si jalousement sauvegardé, dans le passé, les droits de ses minorités, fasse volte-face, au moment même où les autres provinces se préparent à suivre son exemple".

Telle est l'optique dans laquelle il entrevoit l'attitude du Québec face aux déclarations du Mouvement pour l'intégration scolaire dans l'affaire de Saint-Léonard.

M. Guindon, qui s'adressait en français aux membres du club Richelieu-Québec, a en outre déclaré, hier, que "si les échos donnés par les journaux ontariens aux déclarations du MIS ont beaucoup inquiété et fait subir un dur contrecoup aux artisans du bilinguisme en Ontario, on est heureux cependant de ce que la dernière conférence de presse de feu Daniel Johnson, et les propos tenus par son successeur, M. Jean-Jacques Bertrand, lors de la récente conférence constitutionnelle, aient remis les choses en place".

"L'Ontario a démontré sa bonne foi et sa sincérité dans son désir de promouvoir le bilinguisme, en formulant toutefois la réserve qu'elle ne doit pas brûler les étapes," devait-il enchaîner.

Elle roule à
250 à l'heure
Repérez-la
dans
LA PRESSE
Stoppez-la
à l'antenne de
CKAC/73
du lundi au
vendredi
de 9 h. a.m. à 5 h. p.m.

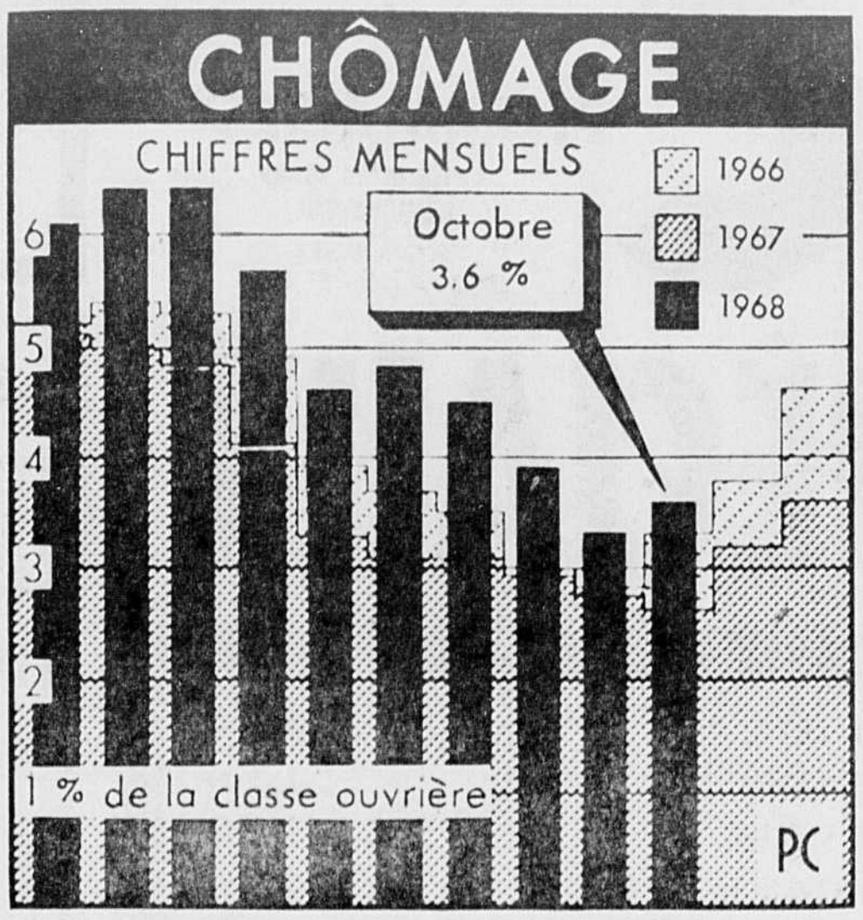

CHOMEURS

SUITE DE LA PAGE 1

sont sans emploi depuis moins d'un mois, que 33 p. 100 d'entre eux se cherchent du travail depuis un à trois mois tandis que 29 p.c. sont des chômeurs chroniques qui n'ont pas travaillé de l'été.

Les effectifs ouvriers ont augmenté de 24,000 au cours de cette même période pour atteindre 7,995,000 travailleurs, ce qui représente également une augmentation supérieure à la moyenne. Pour toute l'année, l'augmentation du nombre de travailleurs s'élève à 304,000.

Voici le tableau de l'embauche au Canada à la mi-octobre (en milliers de personnes) :

	Oct. 1968	Sept. 1968	Oct. 1967
AU CANADA			
Effectif ouvrier	7,995	7,971	7,691
Ayant un emploi	7,707	7,709	7,437
Sans emploi	288	262	254
REGION DE L'ATLANTIQUE			
Effectif ouvrier	650	658	653
Ayant un emploi	616	630	626
Sans emploi	34	28	27
QUEBEC			
Effectif ouvrier	2,241	2,250	2,181
Ayant un emploi	2,128	2,151	2,085
Sans emploi	113	99	96
ONTARIO			
Effectif ouvrier	2,961	2,932	2,815
Ayant un emploi	2,886	2,859	2,743
Sans emploi	75	73	72
REGION DES PRAIRIES			
Effectif ouvrier	1,344	1,337	1,261
Ayant un emploi	1,320	1,311	1,242
Sans emploi	24	26	19
REGION DU PACIFIQUE			
Effectif ouvrier	799	794	781
Ayant un emploi	757	758	741
Sans emploi	42	36	40

BELAIR
Rental Service Ltée
1169 e., rue Bernard
277-1133
LOCATION D'AUTOS
AUSSI PEU QUE
$5 PAR JOUR 5¢ LE MILLE
UNIQUEMENT DES MODÈLES '69
MODÈLES DE LUXE — RADIO AUTOMATIQUE
AUTOMOBILES NEUVES '69
LOCATION À LONG TERME
IMPALA 2 portes, toit rigide, SS Coupé
Entretien — Assurances — Moteur V-8
Radio — Servo-freins-direction, etc.
$150 par mois 24 mois
Autres marques et modèles disponibles
ACME
Rent-A-Car
9120, Côte-de-Liesse
636-0033
Bas taux spéciaux pour location à la semaine ou au mois
NOUS HONORONS LES PRINCIPALES CARTES DE CRÉDIT

POUR VOTRE
SANTE
BEAUTE
HYGIENE
PROCUREZ-VOUS
UN SAUNA
directement
du manufacturier

MODELE EN CEDRE — FIBRE DE VERRE — SAUNA PORTATIF ET PLIANT
BAINS de VAPEUR PORTATIFS Cie
OFFRES EXCEPTIONNELLES
SPECIAL
Modèle Economique $49.00
Modèle Domestic $119.00
Modèle Perfection $79.00
Modèle Venus $139.00
• AUCUNE INSTALLATION REQUISE • ALIMENTATION 110 VOLTS • REGULATEUR DE CHALEUR ET VAPEUR
• LIVRAISON IMMEDIATE
• INFORMATION GRATUITE PAR NOS CONSEILLERS EN SUDATION AU DOMICILE JOUR OU SOIR
BUREAU CHEF : 1270 PAPINEAU, METRO PAPINEAU — 522-8556 — 7131
Succursale : 355 est, Mt-Royal — Métro Mt-Royal — 288-1521
DISTRIBUTEUR REGIONAL POUR QUEBEC
Roger Francoeur, 1358 rue St-Léandre, Ancienne-Lorette — 872-1501
OUVERT TOUS LES JOURS de 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
JEUDI et VENDREDI jusqu'à 9 h. p.m.
☆ Termes si désirés
CHARGEX
honorée
A. Pelletier, prés.
BAIN DE VAPEUR PORTATIF CIE
1270 Papineau, Montréal 24 — 522-8556 - 522-7131
Veuillez me faire parvenir, sans engagement de ma part, de plus amples informations.
NOM .....
ADRESSE ..... TEL. .....
VILLE ..... COMTE .....
L.P.P. 14-11-68

Comptez sur Pontiac
pour ce qui compte vraiment

Le coupé sport Parisienne

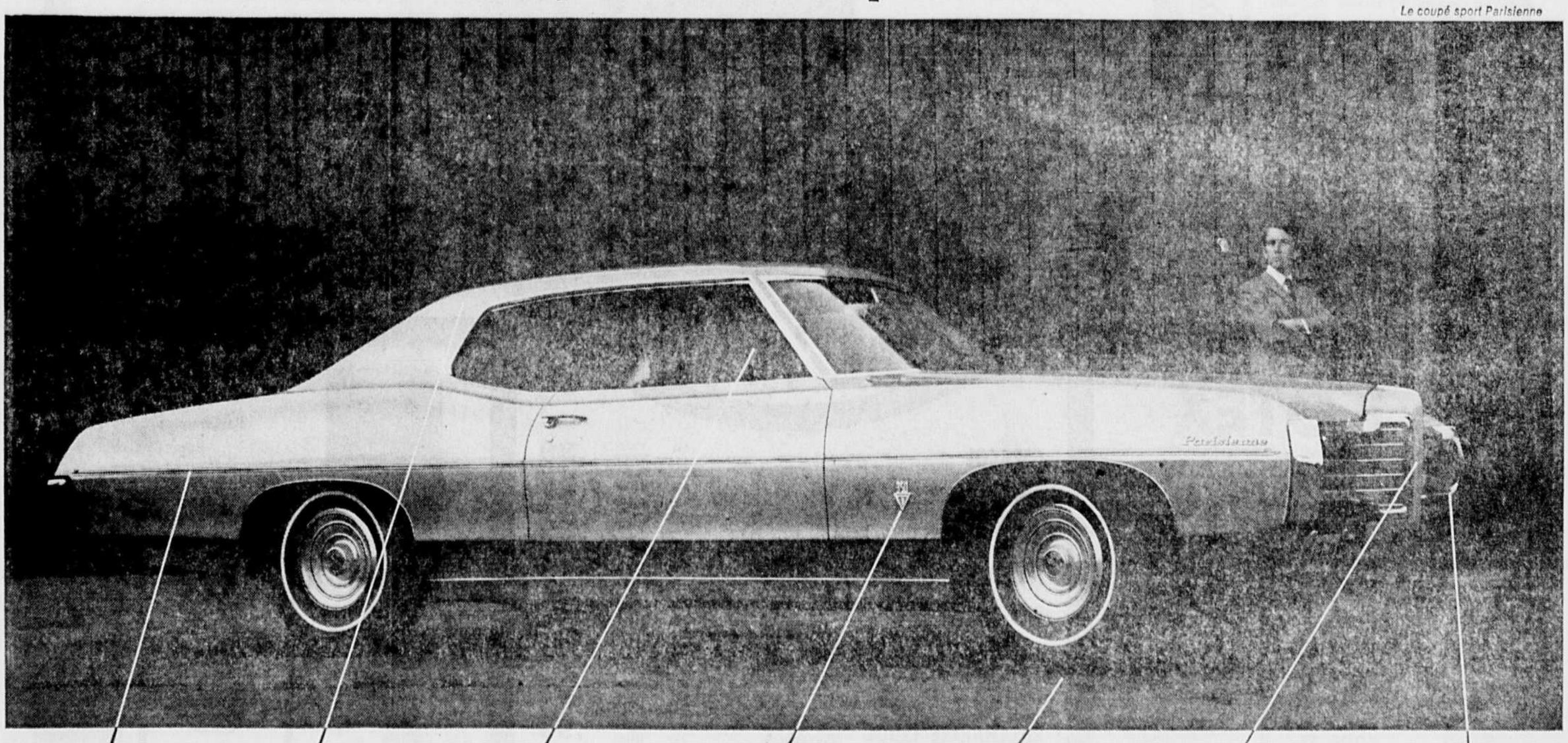

1. Moulure latérale de vinyle
La plupart des modèles de Pontiac portent une moulure latérale garnie de vinyle, de l'avant à l'arrière, pour protéger les côtés de la voiture.

2. Des hardtops économiques
Toutes les séries de Pontiac, y compris les Laurentian et Strato-Chief, offrent désormais un modèle hardtop.

3. Déflecteurs supprimés
Le système de ventilation au niveau supérieur assure la ventilation autrefois fournie par les déflecteurs. Silence accru et meilleure visibilité.

4. V8 standard de 350 po. cu.
Avec ce puissant V8 de 250 CV, standard dans tous les modèles V8, la Pontiac prend vraiment les devants.

5. Voie large et stabilité
La voie large de la Pontiac assure en tout temps une meilleure tenue de route.

6. Grille à section amortissante
Nouveau matériau révolutionnaire insensible aux coups. Assorti à la couleur de la carrosserie, il ne peut ni pâlir ni rouiller.

7. Pare-chocs enveloppant
Entoure complètement la grille et les phares. Solidité et protection maximums.

Autant de caractéristiques uniques . . . autant de raisons d'acheter une Pontiac. Et ce n'est qu'un début. Voyez la ventilation au niveau supérieur par exemple. Non seulement elle a permis d'éliminer les déflecteurs, mais elle rend l'intérieur plus confortable. Le mouvement de la voiture provoque l'entrée de l'air dans une chambre de compression et, de là, dans l'habitacle, par des bouches réglables montées aux extrémités du tableau de bord. Après avoir ventilé l'intérieur de la voiture, l'air en ressort par des soupapes spéciales. La liste d'équipements en option est impressionnante. Elle va d'un système de climatisation à réglage automatique à un appareil stéréo complet. Une visite chez le concessionnaire Pontiac vous fera comprendre pourquoi on peut compter sur Pontiac pour ce qui compte vraiment.

En 1969
la Pontiac à voie large
prend les devants.

Chaque Pontiac doit faire sa marque pour recevoir cette marque
GM
SYMBOLE D'EXCELLENCE

Voyez le concessionnaire Pontiac de votre localité

P-569AF

Concessionnaires autorisés PONTIAC dans le Grand Montréal :

ROCHELEAU AUTOMOBILE LIMITEE, 11251 est, rue Notre-Dame — 645-1651
SANGUINET AUTOMOBILE LIMITEE, 1965 rue La Fontaine — 524-3761
VILLE-MARIE PONTIAC-BUICK LTEE 4833 boul. St-Laurent — 288-0186
HARLAND AUTOMOBILES LTEE, 955 boul. Montreal-Toronto, Rond-Point de Dorval — 631-2051
JARRY AUTOMOBILE INCORPOREE, 1068 boul. des Laurentides, Ville de Laval — 669-2681
OMER BARRE VERDUN LIMITEE, 5987 avenue Verdun, Verdun — 768-2551
VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTEE, 375 boul. Labelle, Chomedey — 681-2533
ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LTEE, 155 ouest, rue St-Charles, Longueuil — 674-4924
GOBIER AUTOMOBILES LTEE., 3333 est rue Jarry, Montréal 38 — 376-8465
BOULEVARD PONTIAC BUICK LTEE, 7085 boul. St-Laurent — 279-7321
MID-TOWN MOTORS LIMITED, 1395 ouest, boul. Dorchester — 866-9961
MONTREAL BUICK LTD., 4026 ouest, rue Ste-Catherine — 937-6342
GRANT HAMILTON PONTIAC-BUICK LTD., 3500 ouest, rue Jean-Talon — 735-3792

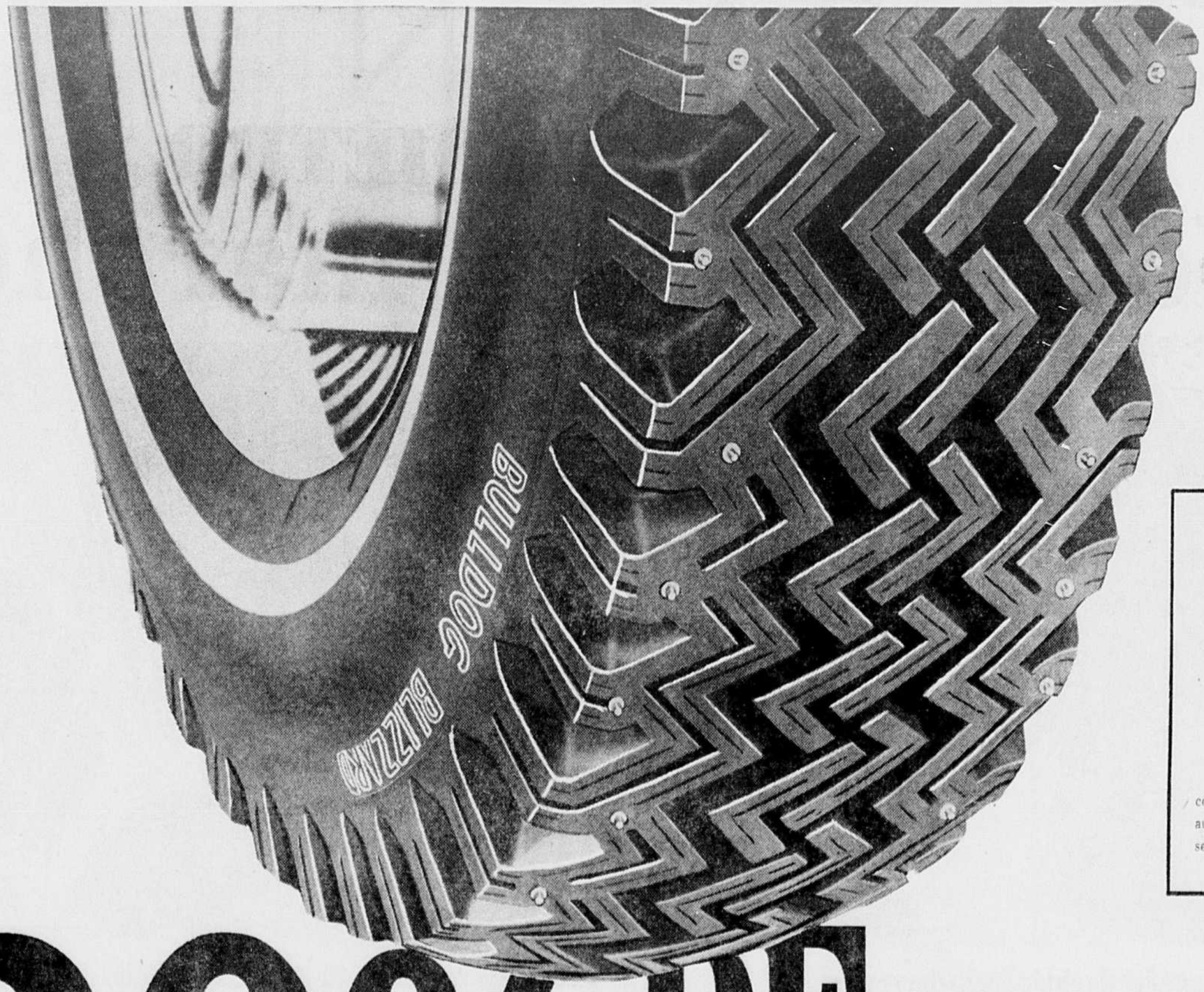

Crampons d'acier au tungstène

conçus pour durer tout aussi longtemps que la semelle du pneu.

20% DE RABAIS

Pneus d'hiver BULLDOG "Blizzard" Eaton avec ou sans crampons

La pose des pneus est comprise dans le prix!

Profitez-en maintenant grâce à un compte Eaton

Le pneu d'hiver Bulldog "Blizzard"

Semelle antidérapante assurant une traction accrue de 51% dans la neige et de 28% sur glace vive. Sécurité maximum, grâce aux 4 épaisseurs de nylon DuPont... résiste à tout hasars de la route.

Le pneu d'hiver "Blizzard" avec crampons

Chaque pneu d'hiver Bulldog est garni de 90 crampons "Kengrip" qui vous apportent tout le mordant requis pour les démarrages et les freinages sur glace vive. Les pneus à crampons diminuent la distance de freinage de plusieurs pieds et vous assurent une sécurité maximum.

***Pose effectuée sans frais supplémentaires aux 17 endroits suivants:**

Uniroyal Truck Centre, 896, Montée-de-Liesse
Station service Texaco Paul King, chemin des Sources, Dollard-des-Ormeaux
H. Kassel, 1045, De Salaberry, angle Bordeaux
J. Sigouin, 1625, Saint-Martin, Chomedey
J. Demers, 268, boulevard Lévesque, Pont-Viau
Uniroyal Centre, 8470, boulevard Parkway, Ville d'Anjou
Station service Shell, 6050, Montée Saint-Léonard, Ville d'Anjou
F. Yazgi, Station service Shell Jean-Talon, 323 est, Jean-Talon
J. Delaney, 4101 est, Jean-Talon
M. St-Jean, 2800 est, rue Sherbrooke
Uniroyal Centre, 3035, Hochelaga
Station service Texaco, 2715, Chemin Chambly, Jacques-Cartier
Station service Sunoco, 100 boulevard Métropolitain, Pointe-Claire
C. Emond, 2950, Montée Saint-Charles, Kirkland
L. Létourneau, 3601, Chemin Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux
F. McCaffrey, 3405, boulevard Décarie
C. Lalanne, 390 ouest, rue Jean-Talon

Formats	TYPE SANS CHAMBRE — NOIR				TYPE SANS CHAMBRE A FLANC BLANC			
	Avec crampons		Sans crampons		Avec crampons		Sans crampons	
	Prix courant	SPECIAL	Prix courant	SPECIAL	Prix courant	SPECIAL	Prix courant	SPECIAL
560/590/600/15	27.95	22.36	20.95	16.76	—	—	—	
590/600/640/650/13	26.95	21.56	19.95	15.96	28.95	23.16	21.95	17.56
735/14	28.95	23.16	21.95	17.56	30.95	24.76	23.95	19.16
775/14	29.95	23.96	22.95	18.36	31.95	25.56	24.95	19.96
825/14	32.95	26.36	25.95	20.76	34.95	27.96	27.95	22.36
855/14	33.95	27.16	26.95	21.56	36.95	29.56	29.95	23.96
775/15	28.95	23.16	21.95	17.56	31.95	25.56	24.95	19.96
815/15	31.95	25.56	24.95	19.96	34.95	27.96	27.95	22.36
845/15	33.95	27.16	26.95	21.56	35.95	28.76	28.95	23.16

Les pneus Bulldog "Blizzard" Eaton portent le sceau d'approbation du BUREAU EATON DE RECHERCHES, votre gage d'une qualité indéfectible. Garantie de 30 mois sur la semelle. (Reprise basée sur le nombre de mois d'utilisation).

EATON en ville (rayon 263) au cinquième étage, à Pointe-Claire et à Ville d'Anjou

EATON

HEURES D'AFFAIRES EATON: 9 h 30 à 18 h. OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR en ville jusqu'à 21 h. Pointe-Claire et Ville d'Anjour jusqu'à 22 h. Commandes par téléphone acceptées dès 8 h. 842-9211

MANTEAU ¾ CROYDON

NOUVEAU ! Manteau-banlieue avec foulard amovible qui s'harmonise à la doublure. Chaud et confortable. Idéal pour conduire l'auto. Toutes tailles. Couleurs : Poil de chameau et vert. $35

HEFT'S Inc.

Rez-de-chaussée — 932-6426

Notre VENTE DE MANTEAUX HAUTE MODE se continue.

Illustré ci-haut, un manteau garni de mouton Kalgan, acheté spécialement, avec accessoires comprenant chapeau et manchon en mouton Kalgan, vous faisant voir un exemple typique des fameux vêtements-mode Dobridge à prix modique. Chapeau **$30.** Manchon **$35.** Manteau **$99.** Régulièrement **$125.**

DOBRIDGE

Etage-mode — 933-8147

Prom

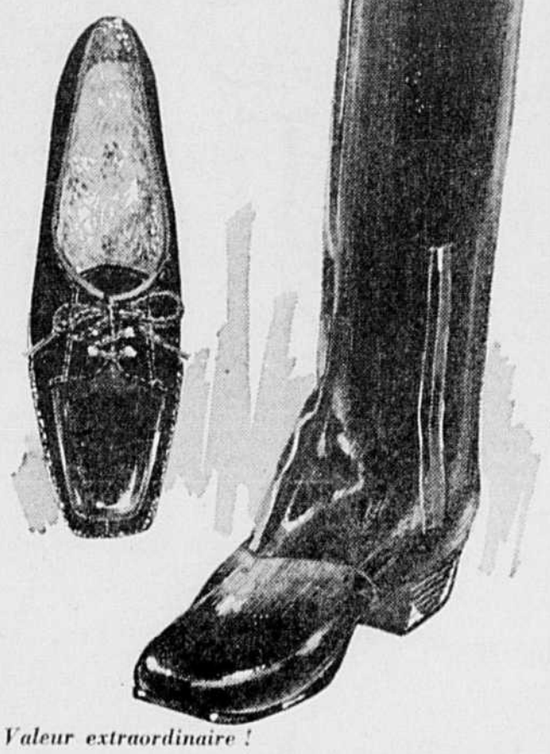

Valeur extraordinaire !

BELLES CHAUSSURES DOUBLEES DE MOLLETON DE CHEZ PROM

A. Soulier en suède et cuir combinés en noir, bleu, brun, gris. Semelle caoutchoutée imperméable. Pointures 4½ à 10. Doublure molleton. $11.00

B. Bottes hauteur du genou en veau doublé molleton avec glissière sur le côté. Noir, brun, gris, beige, havane antique. Pointures 5 à 10. $19.00

CHAUSSURES PROM

Plaza Alexis Nihon
Etage-mode
933-1472

Aussi à Plaza Côte-des-Neiges, Lachine, Verdun, Sorel, St-Jean, St-Hyacinthe

Si romantiques

ROBES en TRICOT pour les FETES

Encolure évasée... ruches ornant la délicate encolure. Volants féminins... pour le chic des Fêtes. Teintes pastel, foncées ou pâles. 6 à 20 $55.00 à $85.00

Vous cherchez un cadeau pour les Fêtes, voyez notre grande collection de chandails pour toutes occasions.

BOUTIQUE DE TRICOT SIAN

Etage-mode 932-3471

SUPERBES MANTEAUX
DE LAPIN

La parfaite élégance cet hiver. Vous gardera bien au chaud par les temps les plus froids. Toutes tailles. Tel qu'illustré : $199

Chapeaux pour harmoniser $13

Bigi

Etage-mode 932-8372

MANTEAUX DE CUIR
GARNIS FOURRURE

Le style qui vous convient. Garni de chinchilla. Très féminin. Vous serez chaudement vêtue tout l'hiver. Noir. Spécial $199

Chapeaux chinchilla pour appareiller — $12.99

REFLECTION

Etage-mode 935-6577

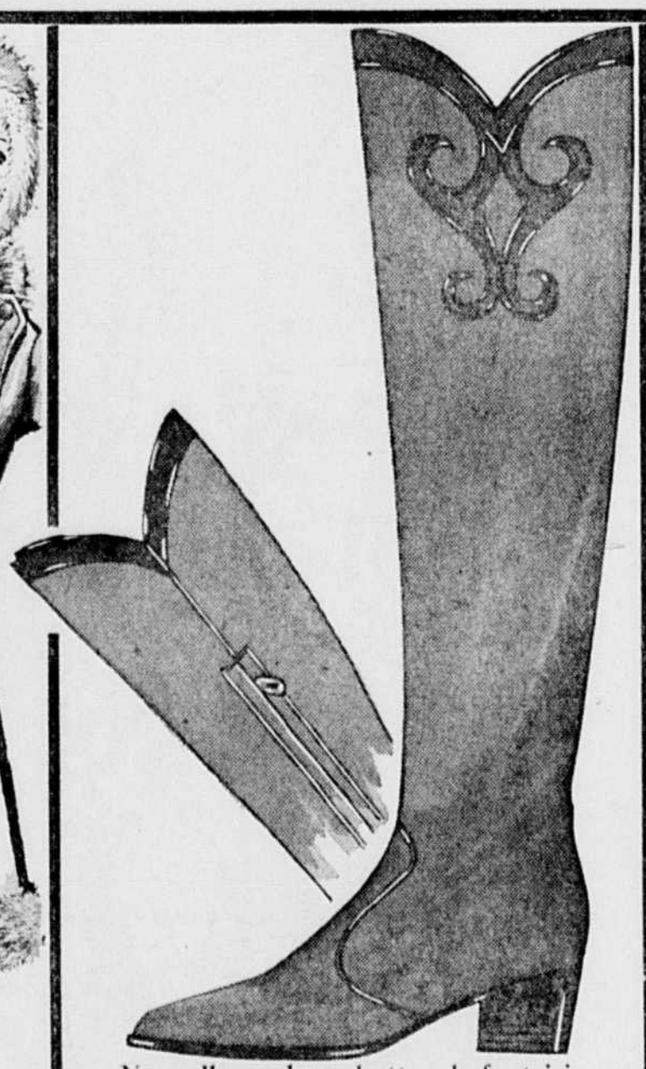

Nouvelle mode en bottes de fantaisie

Légères et souples. Doublure isolante. Fermeture à glissière. Deux couleurs : noir et brun. Pointures 5 à 10 avec ½ pointures. $21.99

GRATUIT avec cet achat 6 paires de bas nylon.

Bata

Etage-mode 933-1224

Chics robes de velours

Une création-mode très féminine. Magnifiques couleurs : bourgogne, vert et mauve. Tailles 5 à 15. Telle qu'illustrée : $35

Grand choix de robes pour les Fêtes

Salon Débutantes

Etage-mode 937-7894

Ensembles de ski en nylon

Modèles élégants. Toutes tailles. Choix de 5 couleurs. Tel qu'illustré : $40

Voyez sans faute notre vaste choix d'ensembles de ski.

BRIGITTE'S

Etage-mode 931-5555

OUVERT
jusqu'à
10 p.m.
JEUDI
VENDREDI

1 HEURE DE STATIONNEMENT GRATUIT A L'INTERIEUR

AVEC TOUT ACHAT DE $2 OU PLUS !

Assurez-vous de faire valider votre billet de stationnement au moment de l'achat

LES BOUTIQUES LES PLUS ELEGANTES DE MONTREAL

Venez faire vos achats là où la température ne gâche jamais votre jour de magasinage. Centre commercial entièrement fermé à multiples niveaux vous procurant le confort à l'année longue. L'étage-mode de la Plaza Alexis Nihon est rempli des plus élégantes boutiques du grand Montréal. Venez nous voir bientôt.

PLUS DE 73 MAGASINS
SUR 3 NIVEAUX

PLAZA ALEXIS NIHON

CENTRE D'ACHATS

LA, OÙ S'ARRÊTE LE MÉTRO À LA STATION ATWATER (à côté du FORUM)

NIVEAU DU METRO

- Old Europe Fine Food
- Discorama
- Bijouterie Lafayette Jewellery
- Maynards
- Maidenhead Inn
- Two Faces Drug
- Restaurant "Le Quick"
- G.A. Delicatessen
- Troy Cleaners
- Buffet 'Le Bonjour'
- Sugar-N-Spice
- Fromagerie de la Plaza
- Laura Secord
- Steinberg Miracle Mart
- KIOSQUES : United Cigar Stores, Pik-Nik, Keys, Cosmetics & Perfumes, Flower Kiosk
- Chez Melina
- Cinéma Odeon Atwater Théâtre
- Le Rouet Artisanat
- Bowring Brothers
- Continental Barber Shop
- Classic Little Books
- Dairy Queen
- Richstone Bakeries
- Inclination
- J. B. Lefebvre
- Taverne 'Les Carabiniers' Tavern
- Metro Art Centre Inc.
- Pâtisserie Vauchel Pastry Shop
- S. Tabak, Men's Wear
- Alex Sherman's

REZ-DE-CHAUSSEE

- Maynards
- Tabagie J.M.J. Tabacconist
- Classic's Books
- Alex Sherman's
- Japanese Village
- Restaurant Le Quick
- Alexis Nihon Plaza Pharmacy
- Classy Formal Wear
- Orienta Handicrafts Kiosk
- Bijoutier W. Friedrich Jeweller
- Bata Shoes
- Heft's
- Peoples Credit Jewellers
- Banque de Montréal
- Steinberg (Food)
- Steinberg Miracle Mart
- Cortina Ski Shop
- Hil-a-Don Stationery and Toys

ETAGE-MODE

- Studio 10
- Thérèse Bergeron Corsetière
- Sian Knit Wear
- Bernard's Fashion
- Salon Debutantes
- Natalie Fashions
- Debridge
- Bigi Shop
- Maxime & Patrick
- Montreal Draperies
- Reflection
- Fredelle Shoes
- Reitman's
- Bata Shoes
- Prom Shoes
- W. Friedrich Jeweller
- Chenet Deux
- Briqitte's
- Steinberg Miracle Mart
- Lewis Shoes

Les exportations canadiennes ont poursuivi leur progression rapide au cours d'octobre

La G.-B. double le déficit de son commerce — La France enregistre un léger excédent

Les exportations canadiennes ont poursuivi en octobre leurs progrès rapides pour atteindre $1,254,300,000, comparé à $1,006,800,000 pour octobre 1967, a annoncé hier le Bureau fédéral de la statistique.

Cette augmentation de 24.6 pour cent pour octobre 1968 a porté le total global pour les dix premiers mois de cette année à $11,135,200,000 par rapport à $9,350,800,000 pour la même période de 1967.

Les statistiques d'importation nécessitant plus de temps pour leur compilation, les chiffres d'octobre seront annoncés ultérieurement.

La part des exportations vers les Etats-Unis fait correspondre à $5 pour octobre 1968, $4 pour octobre 1967; au total, vers nos voisins, les exportations d'octobre ont porté sur $854,600,000 contre $680,700,000 en octobre 1967.

Mais le pourcentage d'augmentation a encore été plus important pour les exportations à destination des pays autres que les USA et le Commonwealth, qui sont passées de $182,100,000 en octobre 1967 à $235,900,000 en octobre 1968.

Quant à l'Angleterre, au Commonwealth et aux autres pays à qui le Canada accorde un tarif douanier préférentiel, l'augmentation a été légère avec $145,800,000 contre $140,000,000.

Le déficit double en G.-B.

D'autre part, le déficit de la balance commerciale britannique a doublé en octobre. Il est officiellement estimé à 66 millions de livres contre 33 millions (chiffre revisé) en septembre. C'est le plus mauvais résultat enregistré depuis juillet.

Cette chute a été provoquée à la fois par une augmentation des importations et une diminution des exportations. Gonflées par un accroissement des arrivages de produits alimentaires, les importations sont remontées de 651 millions de livres en septembre à 664 millions, c'est-à-dire presque au niveau record (665 m.) enregistré en juillet.

La livre sterling a baissé de sept points au marché de changes de Londres, à l'annonce de cette nouvelle.

Les importations ont augmenté de 13 millions de livres comparativement à septembre alors qu'elles s'élevaient à 651 millions de livres. Elles étaient cependant inférieures d'un million de livres par rapport au niveau atteint en juillet.

Le Board of Trade a précisé que 10 millions de livres de cette augmentation proviennent des importations de produits alimentaires.

Les exportations en octobre s'établissaient à 526 millions de livres, soit une baisse de 18 millions comparativement à septembre, mais les réexportations ont augmenté de 2 millions pour se chiffrer à 19 millions de livres.

Un excédent en France

Quant au commerce extérieur français, il a été légèrement excédentaire au mois d'octobre. Les importations se sont élevées à 6.54 milliards de francs et les exportations à 6.21 milliards.

Le taux de couverture globale atteint 95 pour cent, indique un communiqué du ministère de l'Economie et des Finances publié mardi soir. Ajouté à ceux des neufs premiers mois de l'année, ce résultat confirme l'évolution de sensible amélioration qui se dégage de la comparaison avec l'année précédente, ajoute le communiqué.

Mémoire en faveur de la taxation des coopératives

HALIFAX (PC) — Réclamant l'égalité de la taxation entre concurrents directs en affaire la Fondation pour un impôt sur le revenu équitable (The Equitable Income Tax Foundation) a fait appel au soutien du gouvernement de Nouvelle-Ecosse dans sa campagne contre les privilèges fiscaux dont jouissent les coopératives et les caisses populaires.

Dans un mémoire soumis au ministre provincial des Finances, M. W. S. Kennedy Jones, la Fondation, formée d'une association d'hommes d'affaires canadiens, a exhorté la province de demander à Ottawa un amendement à la loi de l'impôt sur le Revenu.

Une délégation de la Fondation, dirigée par son président, M. Cecil Lamont, de Winnipeg, et du chef de la direction, M. J. Neil Mulvaney, de Montréal, a cherché à obtenir que l'impôt sur le Revenu s'applique au bénéfice net des coopératives avant déduction des dividendes aux sociétaires.

Le mémoire soumis au gouvernement de Nouvelle-Ecosse recommande que les coopératives et caisses populaires paient l'impôt sur les sociétés sur la même base que l'entreprise privée. Le mémoire a été endossé par 15 associations commerciales canadiennes de premier plan.

La Fondation a indiqué que la loi de l'impôt sur le Revenu taxe une société, comme ayant une source de revenus distincts de celle de ses propriétaires.

"L'impôt a peu d'impact sur les gains des coopératives et aucun impact sur ceux des caisses populaires; ceux des sociétés ordinaires sont soumises à l'impact total de l'impôt.

"L'avantage fiscal qui résulte de cette situation constitue l'échec majeur, en matière de standard d'équité raisonnable, de l'impôt sur le Revenu des sociétés."

M. Mulvaney a précisé au cours d'une conférence de presse que le mémoire a reçu "une oreille sympathique et compréhensive" de la part de M. Jones. Le ministre des Finances a indiqué que la question serait discutée par le Cabinet, a-t-il déclaré.

Des mémoires semblables ont été soumis aux gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'Ontario.

"C'est notre espoir, a déclaré M. Mulvaney, que la Nouvelle-Ecosse et d'autres gouvernements provinciaux recommanderont au gouvernement fédéral que la taxation des coopératives sera incluse dans la réforme fiscale que doit introduire l'an prochain le gouvernement fédéral."

Entente sur l'importation entre le Japon et le Canada

TOKYO (Reuter) — Le Japon et le Canada en sont venus à une entente pour réduire les restrictions sur les importations canadiennes de produits japonais, ont annoncé des sources gouvernementales du Japon.

Ces sources ont déclaré que les négociations annuelles qui ont débuté à Ottawa en février dernier couvraient les quotas d'importation de certains articles comme les produits du textile, les tubes de vacuum et la ferronnerie.

Elles ont affirmé que les deux pays étaient à conclure une entente impliquant des quotas considérablement plus importants pour les marchandises de textile synthétique, mais on ne possède pas de détails pour le moment.

Cette nouvelle entente, qui doit être signée sous peu, serait appliquées de façon rétroactive au 1er janvier dernier.

L'équipe olympique soviétique qui, depuis son apparition aux Jeux olympiques de Helsinki, avait des survêtements bleus, est arrivée à Mexico revêtue de survêtements d'une autre couleur. Laquelle? vous le devinez... rouge naturellement.

Le bénéfice de Dominion Stores se ressent des augmentations de frais

Les ventes de Dominion Stores Ltd. ont augmenté de 5.87 pour cent et atteint un sommet de $293,490,064 durant les 26 semaines terminées le 21 septembre 1968 en comparaison de 1967 alors qu'elles se chiffraient par $277,221,722. Au montant de $4,409,053 (54 cents par action) le profit net se compare à $5,145,482 (63 cents). Ce fléchissement, au dire de Thomas G. McCormack, président de la compagnie, résulte, en grande partie, de l'augmentation prononcée des frais d'exploitation, particulièrement les salaires et les avantages aux employés. En outre, l'augmentation de trois pour cent de l'impôt sur le revenu des compagnies entraîna une imputation de $132,000 sur le profit. Le rapport des bénéfices aux ventes fut de 1.5 au regard de 1.8 l'année dernière.

Bien qu'elle ait accru ses ventes, Dominion Stores dut affronter au cours du premier semestre des pressions intenses et antagonistes de deux sources: des consommateurs anxieux d'éviter ou de freiner la hausse des prix, et des influences économiques qui semblent inexorablement forcer de mois en mois l'augmentation des frais d'exploitation.

Au 21 septembre, le fonds de roulement s'établissait à $22,657,720 au regard de $25,661,407 au 23 mars et $25,303,435 il y a un an. Les additions aux immobilisations s'élevèrent à $8,538,000 durant le premier semestre — plus du double de celles de l'an dernier qui se chiffraient par $4,089,000. Au montant de $2,907,000 (36 cents), les dividendes versés demeurèrent inchangés.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Andreae Equity	4.14	4.52
All Cdn Com	8.85	9.67
All Cdn Div	10.72	11.72
All Cdn Ven	10.24	11.19
American Growth	7.79	8.51
Associate Investors	5.62	5.68
Canada Growth	8.18	8.99
Canada Security	4.91	5.14
Cdn Channing Venture	5.69	6.24
Cdn Gas Energy	14.14	15.50
Cdn Investment Fund	4.52	4.96
Cdn Scudder Fund	20.44	20.44
Cdn Sec Growth	10.30	11.29
Cdn Trusteed	5.03	5.50
Canafund	61.88	64.97
xChase Fund	14.19	15.51
Collective Mutual	7.92	8.65
Commonwealth Intl	13.06	14.31
Commonwealth Intl Lev	16.84	18.45
xCompetitive Capital	10.88	11.89
Corporate Investors	6.51	7.12
Corporate Inv Stock Fund	6.08	6.65
xDividend Shares	4.12	4.52
Dominion Compound	5.10	5.54
xDreyfus	16.21	17.69
Entarea Investment	5.92	6.47
European Growth	8.77	9.58
Federated Financial	6.87	7.51
Federated Growth	7.49	8.19
xFidelity Trend	32.54	35.37
Fraser Fund	12.50	12.56
Gls Compound	11.10	12.14
Gls Income	4.78	5.23
Growth Equity	8.73	9.54
Guardian Growth	28.85	28.85
Harvard	9.17	10.02
xKeystone Cust S-1	23.66	25.82
xKeystone Cust S-4	7.37	8.05
xKeystone Cust K-2	7.78	8.50
xLexington Research	18.16	19.85
Maritime Equity	4.10	4.48
Maison M Fund	5.55	6.07
Mutual Accumulating	6.02	6.58
Mutual Bond	8.74	9.13
Mutual Bond Income	5.04	5.27
Mutual Growth	7.98	8.73
Mutual Income	6.47	7.08
Natrusco	14.92	15.54
Natural Resources	8.37	9.15
xOne William Street	17.93	17.93
Pension Mutual	11.58	12.66
Principal Growth	6.18	6.75
xPutnam Growth	14.29	15.62
Regent Fund	11.81	12.91
Rayfund	6.01	6.19
Sav Inv Pret et Rev	8.05	8.85
Sav Inv Am Pret	12.12	13.32
xTechnol	8.98	9.79
Timed Investment Fund	6.85	6.88
United Accumulative	12.72	13.90
United American	3.27	3.59
United Venture	6.13	6.74
Universal Savings Equity	7.23	7.90
Western Growth	6.14	6.71
York Fund Canada	5.02	5.45

x—U.S. funds.

fruits et LEGUMES

Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Pommes: McIntosh $2.25 à $2.75, 3 po. et plus $3. Lobo, Cortland et Greening $2 le minot, Fameuse $1.50 le minot.

Betteraves: $1.25 à $1.50 pour 50 livres, petites $2 pour 50 livres.

Carottes: 50 à .60 la douz., $1 à $1.25 pour 50 livres, $1.50 à $1.75 pour 10 cellos de 5 livres ou 24 cellos de 2 livres.

Choux: verts $1 les 50 livres, Savoie $1.50 à $1.75 la douz., rouges $1.25 à $1.50 la douz.

Choux de Bruxelles: $3 à $3.50 pour 16 pintes.

Choux chinois: $1.25 à $1.50 pour 12.

Epinards: $1.50 à $2 le minot, $2 à $2.25 pour 12 cellos de 10 onces.

Oignons: $1.50 à $1.75 pour 50 livres, gros $2.25 à $2.50 pour 50 livres.

Panais: $2.50 à $2.75 le boisseau, $2.50 pour 12 cellos de 2 livres.

Pommes de terre: .85 à .95 les 50 livres, .28 les 10 livres, petites .65 à .75 les 50 livres, lavées $2 pour 50 livres, grosses $1.25 les 50 livres.

Poireaux: .90 à $1.25 la douz.

Salsifis: $2 la douz.

Radis: $2 les 30 cellos de 6 onces.

Rutabaga: $1.25 à $1.50 le minot, $1 à $1.25 les 50 livres.

HOME OIL COMPANY LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE qu'un dividende semi-annuel de dix-sept cents et demi (17½c) par action sur les actions de classes A et B, plus un dividende additionnel de quinze cents (15c) par action sur chacune des actions de classes A et B ont été déclarés payables le 1er janvier 1969 aux actionnaires inscrits le 29 novembre 1968.

Ordre du conseil d'administration,
R. B. COLEMAN,
Secrétaire.

Calgary, Alberta.

L'abstinence fortifie l'anticipation

Dewar's

N'avez-vous jamais songé que vous pourriez apprécier encore davantage ce délicieux produit ? On s'attache souvent plus encore à ce qu'on peut difficilement se procurer. C'est pourquoi ce scotch incomparable vaut présentement son poids en or. Nous espérons que vous pourrez bientôt vous en délecter à volonté. Entre-temps, jusqu'à ce que votre scotch préféré soit de nouveau à votre disposition, entretenez le désir qui brûle en vous.

Le Scotch qui ne varie jamais

Distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse

KURUST

ELIMINE LA ROUILLE

Protégez votre auto — maison — bateau. Eliminez la rouille avec KURUST. Facile à appliquer — sèche en une heure. En vente aux Centres de pièces de moteurs de Simpson à :

MONTREAL • FAIRVIEW
GALERIES D'ANJOU

Distributeur de la province de Québec:
M. A. PAYETTE
999, DE SALABERRY, Montréal 12.
Téléphone 334-8356

l'Esterel l'université des Laurentides?

PRESQUE! l'Esterel offre aux hommes d'affaires l'atmosphère calme et détendue d'un campus universitaire, qui rend le congrès le plus acharné ou la séance d'études la plus poussée fort agréable à suivre.

Situation idéale: à 50 milles de Montréal, par l'autoroute des Laurentides. C'est près, mais suffisamment éloigné pour que ça empêche vos gens d'aller voir ce qui se passe ailleurs et de faire "l'école buissonnière".

La table: *La cuisine française* à son meilleur. Pas trop lourde (car il faut "étudier"), mais abondante et raffinée.

Campus: pour 250 "étudiants" ou moins. Quelle que soit leur importance, tous les groupes jouissent de la même prévenance de la part de notre personnel.

Classes modernes: Toutes nos salles de conférences sont dotées de l'équipement audio-visuel le plus moderne.

Demandez-nous d'organiser votre prochain congrès. Nous vous parlerons en même temps de notre spécialité "Retour aux études". Ecrivez à **Paul Hurtubise, directeur général de l'Hôtel l'Esterel, Ville d'Esterel, Cté Terrebonne, Québec,** ou composez **866-8224** *(c'est une ligne téléphonique directe de Montréal).*

À l'Esterel, ON EST D'AFFAIRES

CARRIÈRES et PROFESSIONS

INSTRUCTEUR-GERANT

Dans le cadre de son programme d'expansion, La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie, affiliée au Mouvement Coopératif Desjardins, recherche un instructeur-gérant.

FONCTION : Recruter, entraîner et former des Assureurs-Vie de carrière.

TERRITOIRE : Montréal-Métropolitain.

QUALIFICATIONS : Environ 30-35 ans, expérience suffisante, de préférence C.L.U.

NOUS OFFRONS : Salaire de base, bonis, automobile, sécurité sociale complète et prestige d'une Institution financière hautement reconnue.

Présenter "CURRICULUM VITAE" au :

Directeur de la Vente,
a/s La Sauvegarde,
152 est, rue Notre-Dame,
Montréal 1.

Discrétion absolue assurée.

SOUTHAM AUTOGRAPHIC

UNE DIVISION DE

THE SOUTHAM PRINTING CO. LTD.

Notre programme d'expansion a créé des occasions intéressantes de carrières dans la vente dans notre bureau d'affaires de Montréal. Les personnes ayant une solide expérience dans l'industrie des formules continues, la comptabilité, la mécanographie ou systèmes de procédés trouveront les offres d'emploi suivantes très alléchantes.

A) Vendeurs senior, hommes très dynamiques, ayant au moins 3 ans d'expérience dans la vente des formules continues.

B) Vendeurs intermédiaires et juniors, hommes tenaces et dynamiques, d'une grande énergie, ayant au moins 4 ans d'expérience dans comptabilité, mécanographie ou systèmes de procédés. Bilingues de préférence. Les territoires sont maintenant libres et notre personnel de vente est au courant de cette annonce. Nous offrons un excellent revenu garanti plus primes d'encouragement et avantages exceptionnels aux employés.

Stricte discrétion assurée aux demandes qui doivent être adressées au :

GERANT GENERAL DES VENTES
B. P. 1079
Montréal 101, Qué.

JEUNE HOMME AMBITIEUX

VENTE

25 à 30 ans, bilingue, technicien diplômé ou équivalent, pour être représentant dans la spécialité de l'ajustage mécanique et fabrication. Région : Montréal.

Salaire à discuter.

Envoyer curriculum vitae à :

GUERETTE & FRERE LTEE
a/s M. R. Guérette
249 rue St-Alexandre, Longueuil

URGENT

Importante maison d'édition française recherche

UN REPRESENTANT

des placements dans toute la Province. Réseau commercial existant

Indispensable, connaître différents fonds d'édition français. Envoyer curriculum vitae détaillé, manuscrit, en y joignant une photo et en précisant niveau de rémunération actuelle à :

CASE 10044, LA PRESSE

REPRÉSENTANT PUBLICITAIRE

3 AGENTS DE RELATIONS EXTÉRIEURES

(FEMININS ou MASCULINS)

Salaire selon compétence, bénéfices marginaux

ACTUALITÉ MAGAZINE INC.

Pour rendez-vous : **522-3151**

Mlle RAYMONDE DUBUC

OFFRE D'EMPLOI PERMANENT

LA PRESSE

est à la recherche d'un

DESSINATEUR INDUSTRIEL

Service des Finances

Section : Entretien et aménagement des Immeubles

Fonctions principales :

— prépare en collaboration avec le chef de la section les plans des différents départements de la maison;
— interprète graphiquement les rénovations à effectuer;
— vise à l'utilisation rationnelle des locaux et soumet des plans en conséquence.

Traitement :

— Salaire intéressant basé sur l'expérience;
— avantages sociaux : vacances, congés de maladie, assurance-vie et caisse de retraite.

Qualifications requises :

— diplôme d'un Institut de Technologie avec bonnes notes en géométrie et en dessin industriel ;
— ordre, exactitude et souci du détail;
— initiative et esprit de recherche;
— deux années d'expérience pertinente.

Examens :

Les examens auront lieu afin de déterminer les aptitudes et le degré de compétence des candidats (es) à remplir cette fonction. Seuls les postulants qui auront été jugés admissibles seront appelés à subir ces examens.

Les candidats qui obtiendront les points requis auront leur nom inscrit sur une liste d'admissibilité. La nomination se fera à partir de cette liste.

Demande d'emploi :

Les personnes qui désirent s'inscrire à ces examens doivent compléter avant le 21 novembre une demande d'emploi que l'on peut se procurer en téléphonant au numéro suivant : 874-7353.

Prière également de retourner en même temps que la formule d'emploi, les certificats d'études et deux photos (format passeport) signées à l'endos.

Service du personnel et des relations de travail
8 novembre 1968.

#68-9

ASSOCIATION CANADIENNE des PRODUCTEURS DE PATES et PAPIERS

PERSONNEL DEMANDE

Une situation permanente est offerte à un ingénieur gradué, bilingue, spécialisé dans le domaine de la purification de l'eau et de l'air. Une expérience d'au moins trois (3) ans dans l'industrie des pâtes et papiers est requise. Cet ingénieur devra assister un groupe dans le développement de programmes pour une diminution intensive de la pollution de l'eau et de l'air.

Le salaire et les bénéfices accordés seront proportionnels aux qualifications du candidat.

Les aspirants à ce poste sont invités à adresser leur curriculum vitae comme suit :

Gérant, section technique,
ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE PATES ET PAPIERS
2280 Immeuble SUN LIFE, Montréal 110, Qué.

Des entrevues confidentielles seront accordées aux personnes choisies.

COMPTABLES AGREES

et

COMPTABLES STAGIAIRES SENIORS

DEMANDES PAR

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX et ASSOCIES

comptables agréés

Suite 3100 Place Victoria, Montréal

S'adresser au gérant de bureau — Tél. : 861-5741

INGÉNIEUR

3 à 5 ans d'expérience en voirie, génie municipal et plus spécialement en structure. Sera responsable d'un groupe de dessinateurs et de l'inspection des chantiers.

Salaire selon expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à :

BEAUDRY & FOURNIER
1622 rue Barré, Ville St-Laurent.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Abitibi	—	8	7⅞	—
Alcan	600	29⅜	29⅜	29⅜
Alcan 4¼	—	34¾	34½	—
Algoma	—	22½	22	—
Alum 4½ Pr	—	34¾	34¾	—
Arg 2.60 Pr	—	39¼	39¼	—
AraC Pr	300	13½	13½	13½
Asbestos	—	23	22¾	—
Atl Sug	—	6⅜	6¼	—
Bq CN	200	12⅞	12⅞	12⅞
Bq d'Ep	—	12	11⅜	—
Bq Imp-C	1700	19¾	19¾	19¾
Bq Mont	400	16⅜	16½	16½
Bq N-E	1400	24½	24⅜	24⅜
Bq Prov	2200	10¼	10	10⅛
Bq Royale	700	23⅞	23¾	23¾
Bq Tor-D	600	20	19¾	19¾
Bell Phone	—	46⅜	46⅛	—
Brazil	—	18¾	18⅜	—
BA OIL	—	45	44½	—
BC Forest	—	26¼	26¼	—
BC Phone	—	67½	67	—
Brinco	—	5⅛	495	—
Brinco wts	4200	115	110	110
Bruck (B)	—	13¾	13¾	—
CAE	2800	11⅞	11⅛	11⅜
Cal Pow	—	28	27¾	—
Can Cem	—	35	35	—
CD Sugar	—	39	39	—
CP Mortgage	—	11⅛	11⅛	—
C Brew	—	9⅜	8⅞	—
C Brew A	—	33½	33½	—
C B Alum A	—	19¼	19¼	—
C Int Urb	—	14	14	—
CPI wts	900	580	580	580
CIL	—	15	14¾	—
CI Pow	500	29½	29½	29½
C Interbn	—	8½	8¼	—
CP	500	74	74	74
CP 13 Pr	—	10	9⅞	—
CPI Pr	—	28⅛	28⅛	—
C Refract	—	11¾	11¾	—
C Tire A	—	57½	57½	—
Conron	600	18½	18½	18½
Central Del	—	15½	15⅜	—
Chemcell	—	11¾	11½	—
Col Cell	1000	470	470	470
Cominco	—	34¼	33¾	—
C Bath	200	16¾	16¾	16¾
Cons Bath W	—	310	300	—
Cons Text	200	15½	15½	15½
Coronation	—	330	330	—
Couvrette	6000	8½	8⅜	8½
Crush Int	—	23⅝	23½	—
Denault A	—	16¾	16¾	—
Denison	—	74¾	74¾	—

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Perm.	Net
Dist Seag	—	47⅜	46¾	—	—
D Bridge	—	16¾	16½	—	—
D Coal Pr	300	15	15	15	—
D CORSET	—	10	10	—	—
Do Fasco	1300	24¼	24¼	24¼	—
Do Fasco 4¾	—	85¼	85	—	—
D Glass	200	15	15	15	—
Dosco	—	9⅞	9⅞	—	—
D Stores	1200	16½	16	16	—
Domtar	—	11	10⅝	—	—
D Text	—	17	16¾	—	—
Donohue Pr	—	18¾	18¾	—	—
Du Pont	—	36	35½	—	—
Dupuis A	—	6⅝	8 6⅜	—	—
Enamel A	—	6	6	—	—
Falcon	—	98	98	—	—
Fin Collection	—	21¼	21¼	—	—
Fleetwood	—	22¾	21¼	—	—
Fraser	800	19	19	19	—
Fr Pete	—	730	730	—	—
Fulcrum Inv	900	6⅜	6¼	6¼	—
Fulcrum Pr	—	9¾	9¼	—	—
Glengair	—	260	255	—	—
GB Can Inv	—	19½	19½	—	—
BG C Inv Pr	—	33	33	—	—
GL Paper	—	21	21	—	—
Hdy Andy	—	8	8	—	—
Hawk Sidd	—	440	435	—	—
Hollinger	—	34½	34¼	—	—
Home A	700	32½	32½	32½	—
Home B	500	32¾	32¾	32¾	—
Hud Bay M	—	74½	73¾	—	—
HBC	—	23	23	—	—
Husky Oil	400	25¼	25¼	25¼	—
Husky D w	—	15½	15¼	—	—
Imp O	—	80	77¾	—	—
Imp Tb	200	17	17	17	—
Ind Accp	900	27¼	27¼	27¼	—

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11 h.
I Nickel	1300	39¾	39¼	39¼
I Util	—	48¼	46¾	—
I Util A	—	46½	46½	—
nter Pl	300	22¼	22¼	22¼
Investor	—	9¾	9¾	—
Jamaica	—	72	70	—
Labatt	—	20¼	20¼	—
Labatt Pr	—	23⅛	23⅛	—
Lamongt	500	5	5	5
Lau Fin	—	6⅞	6⅞	—
Levy	—	34¾	34	—
Loblaw A	—	8¼	8⅜	—
Loblaw B	200	9⅛	9⅛	9⅛
Loeb M	—	12⅜	12½	—
MacLaren A	500	19½	19½	19½
MacLaren B	—	19	19	—
MacLaren H	300	13	13	13
MacMillan	300	27¼	27¼	27¼
Marit El	—	26¼	26¼	—
Masey F	300	22¼	22¼	22¼
Melchers	1900	10⅜	10⅜	10⅜
March3 U	—	13	12⅜	—
Miron 6	—	5¾	5¾	—
Mitch A	—	12	12	—
Molson A	—	27	26⅞	—
Molson B	—	26¾	26⅝	—
Mtl Trust	—	14	14	—
Mre Crp	1000	29¾	29¾	29¾
Mussens	—	8½	8½	—
Nat Contain	200	10	10	10
Nat Sea	—	7½	7¼	—
NB Tel	—	12⅞	12¾	—
NFLD Lgt	—	8⅞	8½	—
Noranda	—	63	61¾	—
North C Gas	1000	18	18	18
NS Light	—	9	8¾	—
Osahawa (A	—	42½	42¼	—
Petrofina	900	18	18	18
Pac Pete	—	23	22⅜	—
Phillips C	—	8¼	8	—
Pow Corp	—	12	11¾	—
Pow C 3¤p c.	400	13½	13½	13½
Price	7500	12⅜	12¼	12¼
QN Gas	—	16	15½	—
Que Phone	200	14⅜	14⅜	14⅜
Radio Eng	—	43½	42	—
Rio Algom	—	35½	35⅛	—
Rothmans	—	24	23⅜	—
Royal Trust	200	24¼	24¼	24¼
St-L Cem (A)	—	27¾	27¾	—
Salada F	—	13⅜	13⅜	—
Scott LaS	—	27	27	—
Shell Can	200	30½	30½	30½
Shop Save	—	23⅞	23¼	—
Simpsons	—	38	37½	—
Sogemines	—	17⅜	17	—
SS Steel	—	6	6	—
Steel Can	900	28¼	28⅛	28¼
Steinbg (A)	—	16	15⅞	—
Texaco Can	—	34⅜	34¼	—
T Grp A	900	13¼	13	13
Tr-C PL	—	38⅛	38½	—
T-C PL 2.75	—	72	72	—
T Mt PL	—	13⅞	13⅜	—
Trizec	3700	300	295	300
Trust G Pr	—	22	22	—
UAP Inc	—	29⅛	27½	—
U Carbide	—	20½	20½	—
Velcro	—	44	43¾	—
Walk GW	—	39½	39⅜	—
W and Knapp	—	29	29	—
W Coast Tr	200	31¼	31¼	31¼
Weston	—	22½	22¼	—
Zellers	—	16¾	16⅝	—

Bourse canadienne

Africana A	—	72	71	—
Agasiz	1000	75	75	75
Ajax	—	14	14	—
Am metro	—	435	425	—
Arno	3000	4	4	4
Bak Talc	10600	90	86	88
Band Ore	—	12	12	—
Barvallee	—	17	16	—
Bateman	5500	12½	12	12½
Beauce Pl	—	7½	7½	—
Bl Bon	200	340	340	340
Br Presto	3000	7	9	9
Bruneau	—	12	12	—
Brunswck	7000	900	880	900
Burnt H	500	75	75	75
Camflo	300	550	550	550
C Homestd	1200	900	900	900
C Magnesite	—	26	26	—

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11 h.
C Security A	—	330	330	—
Canadore cmd	2000	51	51	51
Cnnon Mines	500	33	33	33
Capital Bldg	—	6⅛	6	—
Carbec	12050	25½	25	25
Chemalloy	—	470	450	—
Chib Copper	6000	10	9½	10
Chipman	5000	7	7	7
Comm H M	400	6	6	6
Commodore	—	9	9	—
C Canorama	—	20	19	—
C Dolsan	1000	32	32	32
C Manitoba	—	51	48	—
C Mogador	—	11	11	—
C New Pac	—	95	95	—
C Pershcrt	1000	92	92	92
C Propriet	5000	36	35	35
C Virginia	—	129	122	—
Corgemines	2500	73	71	72
Crwtird Ont	12100	8⅛	7½	8
Credo	—	26	26	—
Crownbridge	—	9½	9½	—
Crusade	—	34	33	—
Daering Ex	—	7	6½	—
Dauphin	6000	29	29	29
Devil's Elbow	—	24	22	—
Dom Exp	4500	81	80	80
Domco	—	9⅜	9	—
Dumagami	—	42	42	—
Dumont	45000	54	45	48
Duvan	—	9½	9	—
Eagle Gold	—	380	550	—
East Sull	—	670	660	—
Fab Met	—	6½	6	—
Fano	19000	30	28	30
Fideluty	500	38	38	38
Fiscal	—	15	15	—
Fox Lake	—	8	8	—
Furlong Pr	—	425	425	—
Furlong W	—	100	100	—
Glen Lake	12600	280	270	275
Grissol	—	6½	6½	—
Guardian Mnes	—	65	61	—
Inspiratn	—	150	150	—
Int Atlas	—	79	75	—
Int Dredg	—	4½	4½	—
Jorex	500	155	155	155
Keltic Mng	—	11	11	—
K Desmond	—	12	12	—
Klena	700	108	108	108
Kodiac Pet	2000	135	135	135
Laduboro	2500	50	50	50
L. Leclerc A	—	10¾	10¾	—
Lambt (A/	—	20	20	—
Lingside	—	4½	4½	—
Louvanna G	22000	26	24½	25
Magnetics Int	—	430	425	—
Matach	—	44	42½	—
Men Mines	—	17	17	—
Mid hib	500	21	21	21
Midaspa	—	191	191	—
Miro Mines	4000	35	35	35
Mistango	4200	49	47	47
Molyb	—	200	200	—
M Pleast	58000	30	21	30
Muscocho	—	19	19	—
N Aut Vnd	—	195	190	—
Native Min	1000	9	9	9
N Formag	10500	13	13	13
NW MT Cstg	—	68	63	—
Newrich	—	14	14	—
NA Rare M	2500	71	70	70
NW Cnisk	500	13½	13½	13½
Opem Ex	3000	25	24½	25
PA Inv	—	425	425	—
Patino	—	36½	36½	—
P Silver	2000	28	27½	27½
Peace Riv	800	6¼	6¼	6¼
Peel-Elder	—	53	53	—
Peso S	—	440	435	—
Phoenix O	—	625	625	—
Pine Ridge	—	17	17	—
Pw C pr	—	20	19⅞	—
Prime Potash	—	7	7	—
Q Chib	500	62	62	62
Q Cobalt	—	150	150	—
Q Explo	—	15	15	—
Queenston	2000	25	25	25
Rancheria	500	23	23	23
Royun E	—	8	8	—
RA Pete	—	130	125	—
Rusty L	—	7	7	—
St L Col	—	235	225	—
St Div	—	98	94	—
St Lucie	3000	17	17	17
Sapawe	—	7	7	—
Select F	200	375	375	375
Silv Rg	3000	92	87	90
Silv Sm	—	15	14	—
Silv T	—	80	71	—
Sobeys (A)	—	8½	8½	—
S Dufault	5000	22	22	22
Spartan Air	700	110	110	110
Strugeon	—	60	55	—
Subeo	—	250	245	—
Superpack	—	18⅝	18½	—
Suptest P	—	32½	32½	—
Tache	500	9	9	9
Tezin	3300	8½	4	4
Timrod	—	49½	49	—
Titan	—	10	10	—
To-Ll	—	375	375	—
TrC Freeze	—	290	285	—
Trsterre	1000	17	17	17
Un Obaiski	—	112	105	—
Val-Mar	—	11½	—	—
V Der Hout	400	485	485	485
Waite Dufault	—	23	23	—
West Hill	—	34½	34½	—
Wisconsin	—	35	31½	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Variat. 13 novembre	+1.69	+ .35	+ .33	+1.26	+ .64
Clôture 13 novembre	187.33	153.13	185.87	180.60	93.99
Haut — 1968	185.64	152.78	185.54	179.34	95.90
Bas — 1968	148.69	119.16	113.50	139.70	66.18
Haut — 1967	173.93	150.19	136.26	164.41	125.04
Bas — 1967	148.99	128.83	109.48	141.48	82.99

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
%			
5½, 1er oct	1969	99¼	99¾
5¼, 1er oct	1969	99½	100
5, 1er juil	1970	97¾	98¾
7, 1er avril	1973	101	102
3¼, 1er juin	1976	78¼	79¼
6, 1er avril	1971	99¼	99¾
5, 1er juin	1971	96¾	97¼
7, 15 juin	1974	101	102
6¾, 1er oct	1978	100½	101
6½, 15 dec.	1969	100	1''½
4¼, 1er sept	1972	91½	92½
6¼, 1er d3c.	1973	98	99
5½, 1er d3c.	1975	92	93
5½, 1er aout	1980	87¼	88¼
4½, 1er se-t)	1983	75	76
5¼, 1er mai	1990	81½	81½
5¼, 1er sept	1992	87½	88½
6½, 1er oct.	1995	94¾	95¾
CNR 27/8, 1/8% sept	1969	97¼	97¾
CNR 5½, 15 d3c.	1971	96½	97½
CNR 4, 1er fev.	1981	72½	73½
CNR 5¾, 1er jan.	1985	86½	87½
CNR, 5, 1er oct	1987	77½	78½
Perpetue 3	—	47	51

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

AMFC 7¼ 15 m	1990-93	95½	96½
BC El 6½, 1er avr	1990	89	90
M Hd 7¼ 1 aout	1986-88	95	96
NB 7¾, 2 juil	1988	98	99
Tern 7½, 15 f3v.	1988	95	96
NE 7½, 15 juin	1988	96½	97½
IPE7½, jan.	1988	95	96
O. Hyd 7,1er avr	1992	95	96
Q 7½ 1er d3c.	1972-89	86	89
Q 7½, 15 jan	1985-88	95½	96½
Q 7½, 15 mai	1980	97½	98½

MUNICIPALITES

Mont 7, 1er jan.	1988	89	91
T Met 7¼ 1er mai	1968	95½	96½

INDUSTRIELLES

Abitibi 7¼	1987	93	95

		Achat	Vente
Alu of Can 4½	1973	88	90
Alg Steel 5¼	1978	82	84
Bq N.E. 7	1987	96½	98½
B.A. Oil 7⅜	1988	97¼	98¼
Can Cement 3¾	1975	80	82
CB Alum 5¾	1980	85	87
C.P.R. 5	1983	77	79
Domtar 6¾	1987	87½	89½
GMAC 6½	1987	85	87
Imp Oil 7⅜	1988	98½	99½
Ind Acc 6¾	1984	87	89
Noranda 7½	1988	97½	98½
Roy Tr Mtg	1975	85½	87½
Roy Nat 6¼	1981	86	88
Shell Oil 5⅞	1977	88	90
St Law Corp 5	1978	80½	82
Simpson's 4¾	1973	91	93
Eaton's 5¾	1985	78	80
Triad 4¾	1973	91	93
Weston Geo 6¾	1987	88	90

SERVICES PUBLICS

Alta Gas 5¾	1985	81	83
Ang Cdn Tel 6	1983	87	—
Bell Tel 5¾	1984	82	84
Bell Tel 7⅜	1991	99½	100½
Bell Tel 6¾	1992	91	—
B C Tel 6¾	1989	89	—
Calgary Pow 7½	1988	97	—
Cdn Elect 4	1972	85½	—
Consu Gas 5	1978	82	—
Consu Gas 6½	1979	91	—
Mart Elec 7¾	1987	96½	—
NFLD L P 7¾	1988	100¼	101¼
North C Gas 8	1989	99½	100½
Northern Tel 5¾	1983	83½	—
Que Nat Gas 7	1990	85	—
Que Tel 7	1989	89½	—
TC Pipeline 5.85	1987	81	83
Union Gas 7¾	1988	99½	100½

CONVERTIBLES

Simpson's 5½	1979	158	—
TC Pipeline 5	1989	100	102
W Coast 5½ Ex-C'p	1988	100	102

titres au comptoir

Source: Bongard Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	13	16
Abitibi Asbestos	3	3½
Aconic	1	3
Advance RL	4	6
Albatross	10	15
Alscape	1.65	1.85
Amal Mng	5	—
Amer Chib	2	5
Americ	30	40
Bald Mtn	1	2
Beacon	22	26
Beauport Holdings	12	17
Bodun	35	40
Boma Chib	12	18
Bracemac	9	11
Cambridge	15	17
Chesbar	17	20
Clearwater	35	45
Clero	15	25
Chibtown	35	40
Crewell	75	85
Cuvier	2	5
Dasson	—	—
Delesseps	60	65
Doral	75	1.00
Dubisson	3	5
Ducros	46	51
Expo Ungava	57	63
Frebert	13	17
Fundy	—	35
Ganda Silver	6	8
Gaspe Copper	43	45
Gaspesia	30	40
Gold Star	3	6
Great Lakes Nickel	6.75	7.25
Great Lake Silver	1.05	1.15
Hucamp	60	80
Imp Minerals	20	25
Independant	2	4
Jack Waite	2	5
Jubilee	60	80
Juma	4	6
Kewagama	5	7
Kukatush	4.25	5.00
Lake Beaver H	14	16
Leeds Metals	9	12
Lun Echo	26	31
Madex	19	20
Main Oka	2	7
Martin Bird	1	2
Mattagami Ex	—	5
Midland Nickel	74	77
Mogar	70	75
Molybia	10	15
Mt Cartier	25	35
Naganta	90	1.00
Nat. Malartic	2.35	2.50
Nemrod	50	60
New Assoc Devp	7	9
New Baska	5	15
New Insco	15	18
New Norlc	8	10
New Miller Copper	3	5
New Pascalis	40	50
Nipiron	20	25
Norque	5	8
North Bord	15	17
North Shore	65	75
Nouvelle	30	—
Oklend	1	2
Prada	5¼	5¾
Que Uranium	60	65
Quejo	4	6
Radex	1.20	1.30
Radio Hill	45	55
Ram Pete	3.00	3.25
Rand Mal	1	3
Scandia Mng	50	55
Seaway	2	4
Sullico	5	6
Tagami	18	22
Thunder Bay	3.10	3.40
Tri-Hope	4½	5
Waco Pete	5	8
Watson Lake	1	3
Weegee	1.25	1.50
Westville	7	12
Young Dave	17	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source: Kippen and Co.

Baie d'Economie Que	5.25	5.75
B C Molyb wts	6	7
Cdn Foreign Sec	13.00	15.00
Cntral Dynamics	7	7½
Charter3d Credit	11¾	12¼
Computel	41	43
Consol Thon A	5½	7
Crown Life	28	30
Electronic A	17¼	17¾
Grenache	4.00	4.50
District Trust	8.00	9.00
East Can Savings	5.00	5.75
Halton and Peel Tr	19½	22
Hamilton Trust	5.50	6.50
Income Life	6.00	7.00
Intl Systcoms	10¼	10¾
La Prevoyance	16	18
Intl Systcoms	9¾	10¼
La Stabilitee	4.00	5.00
London Life	60	62
Les Prevoyants	5.00	6.00
Lincoln Trust	4.00	5.00
Marigot Inv	5.50	6.00
Marigot wts	2.50	3.50
North West Life	6.50	8.00
NS L Pow	57	—
Id 4½ priv	65	—
Id 5 priv	35½	—
Nova Scotia Tr	42	—
Paco Corp	5	5½
People Stores	14½	15
Permeatre Corp	31	32
Rapid Data	6¼	6½
Seaboard Life	6.50	8.00
Stadman Indt	19½	20½
Supersol	4.50	5.50
Soc d'am. et de Fid	19.50	21.00
Unicon Security	7	7½
Wellington Bk A	1.00	1.50
Zodiac A	4⅜	4⅝

du parquet de la bourse

Hausse hésitante à l'ouverture

(PC) — De légers bénéfices ont été enregistrés à l'ouverture, lors de transactions modérément actives, aujourd'hui, à la **Bourse de Montréal.**

Walker a gagné ½ à 40, Westcoast Transmission, ¼ à 31¼, CP, ¼ à 74¼ et CAE Industries, ⅛ à 11⅛.

Banque de Montréal et Massey-Ferguson ont perdu chacune ⅛ à 16½ et 22¼ respectivement.

North American Rare Metals a perdu 2 cents à 70 cents, parmi les mines et les pétroles spéculatifs, à la Bourse Canadienne.

* * *

La plupart des secteurs de la **Bourse de Toronto** étaient légèrement en hausse et les transactions modérées, ce matin. Les banques et les services publics toutefois se sont repliés.

* * *

Wall Street débute activement, en hausse mais dans une tendance légèrement incertaine.

Le nombre des hausses l'emportent sur les baisses mais certains des principaux indices sont contradictoires; le Dow Jones industriel se replie de plus de 1 point tandis que l'indice général de la Bourse se maintient en hausse.

Uniroyal continue de réagir en hausse de plus de 1 point à la suite de son projet de fractionnement de son capital-actions.

Les aciers, en baise depuis quelques jours, se raffermissent et sont stables mais la majorité des titres de l'automobile se replient. Les électroniques sont bien tenues tandis que les pétroles sont mixtes.

* * *

LONDRES (Reuter) — Des prises de profits dans le compartiment des industrielles ont freiner la tendance à la hausse qui s'était manifestée au Stock Exchange de Londres, aujourd'hui.

Sous l'effet des gains réalisés à Wall Street mercredi, les valeurs du dollar se sont améliorées.

* * *

PARIS — Stabilisation des valeurs françaises et nouvelle hausse de l'or ont caractérisé la séance d'aujourd'hui à la **Bourse de Paris.** Des écarts en hausse et en baisse, le plus souvent de faible ampleur, sont enregistrés par les valeurs françaises, les replis restant toutefois les plus nombreux.

Les rentes d'Etat et les obligations indexées n'ont guère varié. Les banques sont stables également dans l'ensemble sur le marché de l'or, les échanges ont fortement augmenté atteignant 30 millions de francs contre 20 millions hier. Le lingot s'est inscrit à 6.410 francs contre 6.395 hier et le napoléon à 65.30 contre 62.50.

cote des grains

WINNIPEG

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
LIN				
Dec.	3.12¼	3.15⅜	3.11¼	3.15¾
Mai	3.20½	3.22	3.20¼	3.22¼
Juil.	3.20½	3.23¾	3.20⅝	3.22⅜
FRAINE DE COLZA				
Nov.	2.14¼	2.19½	2.16⅜	2.16⅞
Jan.	2.21¾	2.22¼	2.18⅝	2.20
Mars	2.23	2.23¾	2.20⅛	2.21
Mai	2.25⅛	2.25¾	2.23	2.23
AVOINE				
Dec.	86	—	—	86
Mai	84¾	85	84⅝	85
Juil.	—	—	—	84½
ORGE				
Dec.	1.10¼	1.10½	1.10¼	1.10⅜
Mai	1.09⅜	1.10	1.09⅜	1.09¾
Juil.	—	—	⅞	1.09⅜
SEIGLE				
Sec.	1.22	1.22¼	1.21½	1.21¾
Mai	1.26⅛	1.26⅛	1.25⅜	1.26
Juil.	1.25	—	—	1.25

Marché à terme :

AVOINE : 2 cw 85¼; ex 3 cw 84¼; 3 cw 83¼; ex 1 fourragère 82½; 1 fourragère 81¾; 2 fourragère 76¼; 3 fourragère 73¼; fourragère mélangée 46.

ORGE : 1 et 2 cw 6 rang et 1 cw 2 rang 1.10⅜; 2 cw 2 rang et 3 cw 6 rang 1.08⅜; 3 cw 2 rang et 1 fourragère 1.06⅜; 2 fourragère 1.03¼; 3 fourragère 1.01⅜.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.20¾; 3 cw 1.17¼; 4 cw 1.05¼; ergotée 95⅜; sur voie 1.20⅜.

LIN : 1 cw 3.27¾; 2 cw 3.11¾; 3 cw 2.85¾; sur voie 3.15¾.

GRAINE DE COLZA : No 1 cdne 2.16⅜; No 2 cdne 2.01⅜.

Marché du lin : Prix comptant : $3.04¾.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
Dec.	1.31¼	1.31½	1.30⅝	1.31¼
Mars	1.36¼	1.36⅝	1.35¾	1.36½
Mai	1.39⅜	1.39⅝	1.38⅝	1.39½
Juil.	1.39⅜	1.39½	1.38⅝	1.39½
Sept.	1.42⅛	1.42⅜	1.41½	1.42¼
MAIS				
Dec.	1.16½	1.17⅜	1.16½	1.17⅜
Mars	1.20	1.21⅜	1.19⅞	1.21⅜
Mai	1.23	1.23¼	1.22⅞	1.24
Juil.	1.25	1.25½	1.24½	1.25⅜
Sept.	1.25	1.25	1.23½	1.24¾
AVOINE				
Dec.	70	71⅛	69⅞	71⅛
Mars	69⅝	70⅝	69⅞	70⅝
Mai	69⅛	69⅝	69	69½
Juil.	66½	66⅝	66½	66½
Sept.	—	—	—	66
SEIGLE				
Dec.	1.19¼	1.19¼	1.17	1.17
Mars	1.21	1.21	1.19	1.19¼
Mai	1.22	1.22½	1.20½	1.20½
Juil.	1.22⅞	1.22⅞	1.21¾	1.21¾
Sept.	1.23	1.23	1.22¼	1.22¼
FEVES SOYA				
Nov.	2.57⅜	2.57⅜	2.67⅛	2.56⅜
Jan.	2.61¼	2.61⅜	2.59⅞	2.60½
Mars	2.65¼	2.65⅜	2.63⅞	2.64⅝
Mai	2.67⅜	2.67⅞	2.66¼	2.67½
Aout	2.63⅞	2.63⅞	2.62¼	2.63½
Sept.	2.48¼	2.48¼	2.47	2.47½

Devises étrangères

Service de la Banque Canadienne Nationale

Afrique du Sud	Rand	1.50
Allemagne	Mark	.2703
Angleterre	Livre	2.5652
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.1971
Autriche	Schilling	.0417
Belgique	Franc	.0214
Brésil	C

RADIO AM

CKAC 730 • CBF 690 • CBM 940 • CFCF 600 • CJAD 800 • CKVL 850 • CKGM 980 • CJMS 1280 • CFMB 1410 • CKLM 1570 • CKGM 980 • CHRS 1090 • CFOX 1470

5:00

CKAC—Nouvelles, Feu vert
CBF—Radio Journal — Présent
CBM—News, Tempo
CKVL—Discothèque
CJMS—Nouvelles, Normand Fréchette
CFMB—News
CKLM—Nouv., Gardez la droite, Billet

5:10

CJMS—Nouv —

5:15

CJAD—Weather
CJMS—Humour en boite

5:20

CKAC—Profitez de votre soirée

5:25

CKAC—Feu vert
CKVL—Sportorama
CJMS—Envers de la médaille

5:30

CBF—Présent
CJAD—News & Sports
CKVL—Discothèque
CJMS—Nouvelles, commentaires sportifs
CFMB—News
CKLM—Flash LM
CHRS—Sport

5:35

CJAD—Race Report
What's the score on sports

5:40

CKAC—Revue de presse, Feu vert
CJMS—Normand Fréchette
CHRS—Chronique stock-cars

5:45

CJMS—Humour en boite
CKLM—Le Canadien à l'oeuvre

5:57

CBM—Assignment
CKVL—Nouvelles
CFMB—News
CKLM—Où aller ce soir
CHRS—Nouvelles

6:00

CKAC—Le monde ce soir
CBF—Radiojournal
CBM—The World at Six
CFCF—News
CJAD—World Today
CKVL—Discothèque
CJMS—Nouv., Sports
CFMB—Programme italien
CKLM—Nouvelles
CKGM—News
CHRS—Spécial copains
CFOX—Charlie P. Rodney chandles Show

6:10

CJAD—Leslie Roberts

6:15

CKAC—Commentaires sur l'actualité
CJAD—Stock Market
CJMS—Editorial

6:20

CKAC—La bourse et le monde des affaires
CBF—Nouvelles sportives
CJAD—Sports, Race report
CJMS—Sport amateur

6:25

CBF—Carnet des arts
CKVL—Sports

6:30

CKAC—Le monde du sport
CBM—Double take
CFCF—Jim Kidd
CKVL—Discotheque
CJMS—Nouv., Les jeunes loups
CKLM—Flash LM, Gardez la droite
CKGM—Pat Burns Sportsline
CHRS—Nouv.

6:35

CBF—Un instant
CJAD—Paul Reid show
CHRS—Chroniques artistes

6:45

CKAC—La santé dans votre assiette
CBF—Radio-transistor
CJMS—Palmarès

6:55

CKAC—Nouv
CKVL—Nouvelles, Editorial
CHRS—Nouvelles

7:00

CKAC—Le chapelet
CBF—Club magnetophone
CBM—News, Arrangers' Showcase
CJAD—Rod Blaker Editorial
CKVL—Discotheque
CJMS—Nouv., Les jeunes loups
CKLM—Nouv., Salut les 15-70
CHRS—Spécial copains

7:15

CKAC—Les événements sociaux
CBF—Musiglobe
CJMS—Communique

7:25

CKVL—La vie sociale

7:30

CKVL—Discothèque
CJMS—Nouv., Les jeunes loups
CKGM—Mr. "X" & Mike MacNeil
CHRS—Nouv.

7:45

CKAC—Musicale
CKLM—Pari double

7:50

CKAC—Témoignages
CBF—Astérix
CKVL—Radio Gazette
CJMS—Palmarès
CHRS—Nouv.

8:00

CKAC—Nouv., Notre langue parlée
CBF—Hockey
CBM—News, CBC Thursday music
CKVL—Discothèque
CJMS—Nouv., Les jeunes loups
CKLM—Nouvelles, Panorama LM
CHRS—Spécial copains

8:25

CKVL—Nouvelles

8:30

CKVL—Discothèque
CJMS—Nouv., Les jeunes loups
CHRS—Nouv.

8:48

CKVL—Nouvelles
CJMS—Palmarès
CHRS—Fin des émissions

9:00

CKAC—Nouvelles, avec les chouettes
CFCF—Ed Stock
CJMS—Nouv., Editorial
CKVL—Pour ou contre
CFMB—Programme free
CKLM—Résultat des courses
CKGM—News, Lowell Thomas
CKGM—Bill Lowell Show

9:10

CJMS—Horizon 2000
CKGM—Phil Rizutto

9:15

CKGM—Pat Burns Omnibus

9:30

CJMS—Nouv., Horizon 2000

9:59

CKVL—Nouvelles
CKLM—Capsule d'optimisme

10:00

CKAC—Nouvelles, avec les chouettes
CBM—News, From the Capitals
CJAD—Portals of prayers
CKVL—Télé-confidence
CJMS—Nouv., Horizon 2000
CFMB—Programme ukrainien
CKLM—Résultat des courses Panorama LM

10:15

CBM—Five nights a week at this time

10:30

CBF—Nouv.
CBM—Theatre
CJMS—Nouv., Horizon 2000
CFMB—The World Tomorrow

10:59

CKAC—Musicale
CBF—Commentaires. Nouv. sportives
CKVL—Sports
CJMS—Sport

11:00

CKAC—Sport, Avec les chouettes
CBF—Récital du réseau
CBM—Chamber music
CJAD—The World Today
CKVL—Prière du soir
Télé-confidences
CJMS—Nouv., Dame de coeur
CFMB—Nouvelles, leçon de français
CKLM—Nouvelles sportives
CKGM—News

11:15

CJAD—Leslie Roberts

11:20

CJAD—Sports
CJMS—Bridge

11:30

CBF—Horizons
CBM—Winnipeg Orchestra
CJAD—Dave Patrick show
CKGM—Mal Faris Music Til Dawn
CJMS—Nouvelles Sport
CKGM—Night line

11:40

CJMS—Dame de coeur

11:55

CKVL—Nouv.
CFMB—Soirée musicale

12:00 — Minuit

CKAC—Nouv., Du soir au matin
CBF—Radio-journal, Musique de notre siècle
CBM—News, Midnight coffee
CFCF—Reg Gale
CKVL—Pour adultes seulement
CJMS—Nouvelles — Jusqu'à l'aube
CFMB—Vol de nuit
CKLM—Nouvelles, Sous les étoiles

12-15

CKGM—Peter Cullen

1:00

CKAC—Nouv. du soir au matin
CBF—Nouv.
CBM—News it is written
CJAD—The Rod Charlebois show
CKVL—Montréal la nuit
CKLM—Nouv.

DEMAIN MATIN

6:00

CKAC—Nouv. — Ce matin
CBF—Radio-journal — A la bonne heure
CBM—News Concert Time
CFCF—Al Boliska Show
CKVL—Radio pyjama
CJMS—Nouv., Ducharme au réveil
CFMB—Continental Breakfast Time
CKLM—Nouv., Réveil LM
CHRS—Réveil social
CFOX—The Dean Hagopian show

6:12

CKAC—Vie quotidienne
CJMS—Sport éclair
CKLM—Capsule d'optimisme

6:15

CKAC—Ce matin
CJAD—Sports
CJMS—Insolences d'un téléphone

6:25

CJMS—Envers de la médaille
CFMB—News

6:30

CKAC—Nouv., Ce matin
CBF—Radio-journal. A la bonne heure
CBM—News, Concert Time, Plain Talk
CJMS—Nouv. Ducharme au réveil
CFMB—The World Tomorrow
CKLM—Flash LM
CHRS—Nouv.

6:45

CBF—Prière
CJAD—Sports
CKVL—Journal du matin
CJMS—Editorial
CKLM—Editorial, Où aller ce soir
CHRS—Nouv

6:59

CJAD—Rod Blaker Editorial
CKLM—Billet

7:00

CKAC—Nouv. — Ce matin là
CBF—Nouvelles — A la bonne heure
CBM—News, Shoptalk
CKVL—Défi
CJMS—Nouvelles — Sport
CFMB—News, Calendrier social
CKLM—Nouv., Réveil LM

7:15

CBM—Concert time
CJAD—Sports
CJMS—Insolences d'un téléphone
CKLM—Nouvelles sportives
CHRS—Une once d'amour

7:23

CKAC—Matin-sport
CBM—Weather
CKVL—Sports
CJMS—Circulation

7:30

CKAC—Nouv. — Ce matin là
CBF—Nouv., A la bonne heure
CBM—News, Gordon Atkinson
CJAD—Weather
CKVL—Défi
CJMS—Ducharme au réveil
CFMB—Nouv
CKLM—Flash LM
CHRS—Nouv Rive-Sud matin

7:40

CKAC—Moments de réflexion
CJAD—Sports, Race report
CKLM—Météo

7:45

CKAC—Météo
CBM—Town Talk
CJMS—Editorial
CKLM—Nouvelles sportives
CHRS—Sport

7:58

CKAC—Résultats sportifs
CBF—Nouvelles sportives
CBM—Time out with Gordon Atkinson
CKVL—Nouvelles
CKLM—Billet
CHRS—Nouv.

8:00

CKAC—Nouv. — Rapports sur la circulation
CBF—Nouv.
CBM—The world at eight
CFCF—News
CJAD—The World Today
CKVL—Défi
CJMS—Nouv., Sports
CFMB—Nouv.
CKLM—Nouv.
CKGM—News

8:10

CKAC—Météo Ce matin là
CBF—Commentaires
CJAD—Leslie Roberts

8:15

CBF—Chez Miville
CBM—Preview commentary
CFCF—Al Boliska
CJMS—Insolences d'un téléphone
CKLM—Opinions de J.-L. Gagnon, Réveil LM
CHRS—Auto-guide

8:20

CBM—Time out with Gordon Atkinson
CJMS—Nouv., Ducharme au réveil

8:27

CBM—Town Talk
CKVL—Nouv

8:30

CKAC—Nouv., Ce matin
CBM—Max Ferguson show
CJAD—Sports
CKVL—Défi
CJMS—Nouv., Ducharme au réveil
CFMB—News
CKLM—Nouv Flash LM
CKGM—Bill Roberts
CHRS—Sport

8:45

CJAD—Weather discussion
CJMS—Editorial
CFMB—Calendrier social
CKLM—Ed Sportive, Où aller ce soir

8:59

CJAD—Rod Blaker Editorial
CKVL—Nouv.
CHRS—Nouv., Au soleil de l'amour

9:00

CKAC—Nouv. Féminin, masculin
CBF—Nouv., Présent
CBM—News
CJAD—Rod Dewar Show
CKVL—Québec chante
CFMB—Nouv. — La boite à musique
CJMS—Nouv., Marcel Giguère
CKLM—Nouv. — Magazine LM
CKGM—Pat Burns Hotline
CHRS—Emission Réjeanne Desrameaux

9:10

CJMS—Humour en boite

9:15

CBM—Gerussi !
CJAD—Weather
CJMS—Marcel Giguère

9:30

CBF—Enfin seuls
CKVL—Madame X
CJMS—Nouv., Marcel Giguère
CFMB—News
CKLM—Magazine LM
CHRS—Nouv., Musique

9:40

CJMS—Humour en boite
CKLM—Billet

9:55

CKAC—Coupons de caisse
CBM—Assignment
CKVL—Nouv.
CJMS—Tableau social
CHRS—Nouv.

10:00

CKAC—Nouv. Les beaux jours
CBF—Nouv., Place aux femmes
CBM—News, Magazine
CFCF—News, The Joe Van show
CKVL—Madame X
CJMS—Nouv., Marcel Giguère
CFMB—News
CKLM—Nouv., Magazine LM
CHRS—Emission Pierre Delisle
CFOX—The Bob Ancell show

10:14

CJMS—Humour en boite
CKLM—Capsule d'optimisme

10:30

CKVL—Club du disque
CJMS—Nouv., Marcel Giguère
CFMB—News, coin classique
CHRS—Nouv.

10:45

CKAC—La santé dans votre assiette
CJMS—Humour en boite
CKLM—Hors-piste

10:54

CBM—Assignment
CKVL—Nouv.
CJMS—Echos vedettes
CHRS—Nouv.

11:00

CKAC—Nouv. Mon mari et nous
CBF—Nouv., Père Legault
CBM—News, Matinée
CJAD—A & P Calling
CKVL—Club du disque
CJMS—Nouv., Marcel Giguère
CFMB—News
CKLM—Nouv.
CHRS—Emission Pierre Delisle

11:10

CJMS—Humour en boite

11:25

CJMS—Envers de la médaille

11:30

CBF—Les Joyeux Troubadours
CJMS—Nouv., Marcel Giguère
CFMB—News
CHRS—Nouv.

11:45

CBM—Canadian Short Stories
CJMS—Marcel Giguère
CKLM—Magazine LM
CHRS—Les millionnaires du disque

11:55

CBM—Assignment
CKVL—Nouvelles
CHRS—Nouv

DEMAIN APRES-MIDI

12:00

CKAC—Nouv., Midi-Montréal
CBF—Nouv., Coquelicot
CBM—News and Metro News
CJAD—World today
CKVL—La ligne est occupée
CJMS—Nouv., Michel Trahan
CFMB—Le meilleur de 2 mondes en musique
CKLM—Le monde ce midi
CKGM—News
CHRS—Au soleil de l'amour Emission Pierre Delisle

12:15

CKAC—Sports, Midi-Montréal
CBM—Radio noon
CJAD—Weather discussion
CJMS—Palmarès
CKGM—Bill Roberts calling
CHRS—Météo

12:25

CKVL—Edition spéciale
CHRS—Edito-Maska

12:30

CKAC—Nouv., Commentaires sur l'actualité
CBF—Le pain quotidien
CFCF—News
CJAD—News
CKVL—La ligne est occupée
CJMS—Nouv., Michel Trahan
CFMB—Nouv
CKLM—Flash LM — Nouv.
CHRS—Sport

12:35

CKAC—Midi, Montréal
CJAD—Sports
CHRS—Musique détente

12:40

CJAD—Rod Blaker Editorial, Stock Report
CKLM—Babillards LM

12:45

CKAC—La bourse, Midi-Montréal
CJAD—News Quiz
CJMS—Nouv., Michel Trahan
CHRS—Musique
CBM—Assignment

12:55

CBM—Assignment
CKVL—Nouv.
CHRS—Nouv.

1:00

CKAC—Le point du jour
CBF—Le monde maintenant
CBM—News and weather
CFCF—Joe Van show
CJAD—Dick Varney show
CKVL—Bourse — Club du disque canadien
CJMS—Nouv., Michel Trahan
CFMB—News
CKLM—Nouv., Magazine LM
CHRS—Une once d'amour

1:15

CBM—After noon
CJMS—Editorial

1:30

CBF—Un homme vous écoute
CJMS—Nouv., Michel Trahan
CHRS—Entrevue

1:45

CBF—Faisons de la musique
CJAD—News Quiz

1:55

CBM—Assignment
CKVL—Nouv.
CHRS—Nouv.

2:00

CKAC—Nouv., Rendez-vous
CBF—Faisons de la musique
CBM—News, National School Broadcasts
CFCF—Keith Randall Show
CJAD—Doris Clark Show
CKVL—Madame X
CJMS—Nouv., Michel Trahan
CFMB—Dites-le en musique
CKLM—A & P vous appelle
CKGM—News, Reaction line
CHRS—Musique détente
CFOX—Ralph Lockwood Show

2:15

CBF—S'il vous plaît, écoutez bien

2:25

CBF—D'une certaine manière

2:30

CBF—Nouv., Chansonnettes
CBM—Matinee Part 1
CJMS—Nouv., Michel Trahan
CFMB—News

2:55

CBF—Langage de mon pays
CBM—Assignment
CKVL—Nouv.
CHRS-Nouv.

3:00

CKAC—Nouv., Rendez-vous
CBF—Si femme savait
CBM—News, From the world's great music
CJAD—Dick Varney Show
CKVL—L'heure de la bonne humeur
CJMS—Nouv., Normand Fréchette
CFMB—News
CKLM—Nouv., Salut les 15-70

RADIO FM

CJMS/FM 94.3 M.C. • CJFM 95.9 M.C.
CKVL/FM 96.9 M.C. • CFQR 92.5 M.C.
CBF 95.1 M.C. • CBM 100.7 M.C.

CE SOIR

4:30

CBF: **Les chefs-d'oeuvre de la musique:** Symphonie no 7 (Mahler): Orch. symphonique de l'Utah, dir. Maurice Abravanel. — Sonatine pour flûte et piano (Dutilleux): Morin-Savoie.

CBM: **Divertimento.**

5:00

CHRC: **Chansons en liberté.**

6:00

CHRC: **Musique de dîner.**

6:45

CHRC: **Orgue populaire.**

7:00

CKVL: **Concert:** Extraits d'oeuvre de Scarlatti, Kreisler, Tchaïkovsky et Bach.

7:30

CKVL: **Virtuosités.**
CHRC: **La stéréo à son meilleur.**

8:00

CBF: **Intégrale:** Oeuvres de François Couperin le Grand. — IVe "Concert royal" pour flûte et clavecin: Jean-Pierre Rampal et Robert Veyron-Lacroix. — "Motet de St-Barthelemy"; "O Jesu amantissime"; "Venite exultemus domino"; 4 versets du psaume "Mirabilia testimonia tua": Edith Selig et Françoise Ogéas, sopranos; Janine Collard, mezzo-soprano; Noélie Pierront, organiste, et ens. instrumental, dir. Laurence Boulay. — Pièce en concert: "Prélude", "Sicilienne", "Plaintes" et "La Tromba": Eliane Magnan, violoncelliste, et Jacqueline Bonneau, pianiste.

CKVL: **Concerto.**

CJMS: **Yoland Guérard:** OFFENBACH: "Les contes d'Hoffmann": Nicolai Gedda, Gianna D'Angelo, Elisabeth Schwarzkopf, Victoria de Los Angeles, Georg London, Ernest Blanc, Jean-Christophe Benoit. Choeurs de René Duclos et l'orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire, dir. André Cluytens.

CHRC: **L'heure de l'opérette.**

8:30

CKVL: **Ouvertures.**

9:00

CBF: **Carrefour des arts:** Oeuvres pour piano (Bartok): Christoph Eschenbach.

CBM: **Studio recital.**

CKVL: **Opera:** "Cendrillon" (Rossini) avec Dora Carral, Miti Truccato Pace, Guilietta Simonato, Giovanni Folanti, Paolo Montarsolo. Choeurs et Orchestre de 'Maggio Musicale Florentino' sous la direction de Oliviero De Fabritiis.

CHRC: **Musique de chambre:** Collegium Musicum de Paris.

9:30

CBF: **Théâtre de France.**
CBM: **FM Theatre.**
CHRC: **La boite à chansons:** Les Cailloux.

10:00

CJFM: **An adventure in music:** Oeuvres de Grieg, Rachmaninoff et Prokofiev.

CHRC: **Musique pour danser.**

10:30

CBM: **To music's vantage.**

11:00

CJFM: **Songs and themes from the movies.**

11:30

CBM: **Vancouver Symphony Chamber players.**

CKVL: **Oeuvres de Johannes Brahms:** Symphonie no 1 en do mineur, op. 68 avec l'Orchestre Vienna State Opera, sous la direction de Hans Swarowsky.

CHRC: **Concert miniature.**

Minuit

CKVL: **Concert nocturne:** Oeuvres de Rossini, Rachmaninoff, Tchaïkovsky, Strauss, Bizet, Brahms, Schumann et Sibelius.

MIDI

CBF: **Concert populaire.**

1:00

CBF: **Musique de tous les temps.**

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON
Le magasin tout à la Joie des Fêtes

Un épiderme sain
avec les produits de beauté
Biotherm
composés d'éléments naturels

Les préparations BIOTHERM peuvent vous aider à obtenir un teint radieux car ils renferment du CRENUM, plancton thermal provenant des eaux de la source sulphureuse de Molitg-les-Bains. A l'occasion du concours international de la Coupe mondiale des produits de beauté, ils ont remporté plusieurs médailles d'or. Il faut essayer ces produits pour soigner, embellir votre peau et rester jeune. Essayez aussi les merveilleux produits de maquillage Molitg.

A. **Lait démaquillant Biotherm** pour peau sèche/normale ou grasse. 7½ oz. **5.25**
B. **Crème Etonnante...** un prodigieux traitement contre les rides et une peau fatiguée. Spécialement recommandée autour des yeux. 1 oz **10.25**
C. **Crème Embellissante...** une nouvelle crème pour raffermir les contours du visage et le vieillissement prématuré du cou. 2 oz. **14.95**
D. **Crème Triple-usage...** répond aux trois besoins essentiels de la peau: nettoyage le soir, protection le jour et nutrition la nuit. Pour peau normale/sèche ou peau grasse ou très sèche. 1¾ oz. **4.95**

Cadeau Biotherm
Pour tout achat de produits Biotherm, au montant de $4 ou plus, vous recevrez en cadeau une crème de jour valant 4.50

Représentante de la maison Biotherm
Mademoiselle Andrée Gallo, est à notre magasin centre-ville jusqu'au samedi, 16 novembre pour vous renseigner et vous conseiller dans le choix des produits Biotherm.

Téléphoner à 842-6261 (En passant votre commandes, veuillez mentionner le type de votre peau).
ARTICLES DE TOILETTE, RAYON 42, AU REZ-DE-CHAUSSEE
CENTRE-VILLE et ROCKLAND

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON
Le magasin tout à la Joie des Fêtes

Aisance... élégance avec le soutien-gorge "Playtex Longline"

La mode a ses exigences... un pouce de plus ici, un pouce de moins là... Playtex Longline répond exactement à ses critères ... en assurant un bien-être recherché, un maintien absolu et en faisant paraître de 2 à 4 pouces plus mince. Choix de cinq styles ... en blanc seulement.

A. (Illustration). Soutien-gorge "Longline" no 270, avec bande de 2". Bonnets de dentelle doublés de coton, dos et côtés élastiques, bretelles élastiques et dos échancré. Tailles: 34 à 36 A; 34 à 40 B et C. **9.95**

B. Soutien-gorge "Longline" Cross Your Hart en coton. Modèle 235. Tailles: 34 à 36 A; 34 à 40 B; 34 à 42 C. **6.95**

C. Soutien-gorge assorti sans bande à la taille. **6.95**

D. Soutien-gorge "Living Longline", côtés élastiques Spandex. No 261. Confort et aisance assurés. Tailles 34 à 36 A; 34 à 40 B; 34 à 42 C **8.00** 34 à 42 D **9.00**

E. Soutien-gorge Living Longline, bonnets de dentelle, côtés élastiques, devant croisé, bretelles élastiques réglables. No 259. Tailles 34 à 36 A; 34 à 40 B et C. **9.00**

Téléphoner à 842-6261
VETEMENTS DE SOUTIEN, RAYON 369, AU TROISIEME
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

Les Heidis...
nouvelles modes paysannes de notre boutique Kinetica

Modes capricieuses comme les ruisseaux de montagne, belles comme les fleurs des champs, à l'image du Tyrol. Vous aimerez ces petites robes paysannes pour l'hiver. Elles sont exécutées en Orlon* DuPont blanc à envers collé, parsemé d'appliques aux motifs de fleurs en rose, bleu et blanc avec feuilles vertes. Tailles 5 à 13.

De gauche à droite:

A. Robe à manches longues, appliques au col, devant et aux manchettes **$24**
B. Modèle à bretelles, jupe froncée, appliques sur la poche plaquée, à la taille, sur les bretelles et au col **$26**
C. Robe fourreau sans manches, applique au plastron et au col montant **$18**

*Marque déposée

Pas de commandes postales ni téléphoniques
BOUTIQUE KINETICA, RAYON 491, AU DEUXIEME
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

Téléphoner à 842-6261—Heures d'ouverture: Centre-ville et Snowdon, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h; Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h.

Election complémentaire à Salaberry-de-Valleyfield

VALLEYFIELD (J.H.) — Le maire de la cité de Salaberry de Valleyfield, M. Robert Cauchon, a décrété hier soir, durant l'assemblée du conseil de cette ville, que l'inscription des candidats se fera le 25 novembre prochain, en vue d'un scrutin qui sera tenu le 2 décembre dans le quartier Ste-Cécile. Cette élection a été rendue nécessaire par le décès de l'échevin Alcédor Bélanger, qui avait occupé son poste durant 13 ans.

Avant de faire sa déclaration, le maire Cauchon n'a pas manqué de vanter les mérites de son collègue décédé, et a fait observer à sa mémoire une minute de silence.

On le sait, deux citoyens ont déjà laissé voir qu'ils solliciteront un mandat des électeurs, soit le Dr MacDonald Caza, et M. Gérard Lalonde.

GROULX

SUITE DE LA PAGE 45

patience et de la fermeté, de l'honnêteté et du courage, et surtout celui de la foi en l'homme et en la vérité. Le vrai pouvoir de l'intelligence, c'est celui de Prague.

Une révolution ne se fait pas avec des ventres pleins; elle ne s'accomplit pas sous l'oeil de la caméra et dans les premières pages des journaux. Au contraire, elle se fait à leur insu et éclate malgré eux.

Toute révolution est une ascèse.

Un patron qui se serait fait jouer dans les bas !

Deux jeunes filles, et leurs deux amis, accusés d'avoir frustré un manufacturier de bas de nylon d'une somme de $60,000, au cours d'une période de quelques mois, ont été cités à leur procès, en fin d'après-midi d'hier, par le juge Redmond Roche. Qui, en même temps, a ordonné que la liberté sur parole dont ils avaient joui, jusqu'à maintenant, soit plus adéquatement garantie par des cautionnements immobiliers de $5,000, pour ces dames, et de $1,000 pour ces messieurs.

Comme l'heure était tardive, toutefois, et que personne n'était là pour fournir toutes ces garanties, Sylvia Silver, Helen Zycholst et leurs amis Lionel Martin et Charles Reid, ont dû prendre immédiatement le chemin des cellules.

Au cours des heures précédentes, le tribunal avait entendu une preuve accablante contre le quatuor.

Les deux filles, qui étaient à l'emploi de "l'Amour Hosiery" étaient rapidement devenues les... hommes de confiance de leur patron. Qui leur avait notamment confié la tâche de préparer la paye hebdomadaire des employés.

Elles auraient alors inscrit des noms fictifs sur ces listes, et elles auraient elles-mêmes encaissé les chèques, pour combler leurs compagnons des cadeaux les plus beaux.

Pour sa part, la fille Silver tenait toujours son ami tiré à quatre épingles, elle lui aurait acheté une voiture de cinq mille dollars, et payé une randonnée de $2,500 à Los Angeles.

seabreeze

99.95

STEREOS PORTATIFS A TRANSISTORS

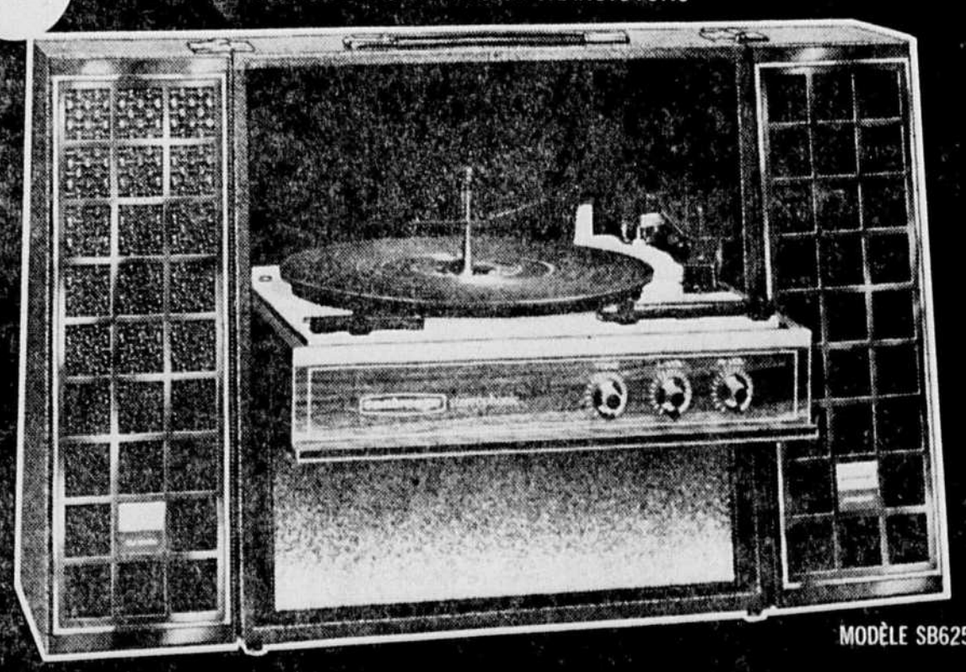

MODÈLE SB625-9

- SEABREEZE exclusif de luxe à fonctionnement automatique avec aiguille de diamant, table tournante de fabrication solide pour jouer des disques de toutes grandeurs à toutes les vitesses.
- Puissant amplificateur à transistors avec contrôles de volume séparés pour chaque canal du stéréo, de plus, un double contrôle du son.
- Cabinet de luxe en 3 pièces avec 2 unités de haut-parleurs séparables. Choix de 2 couleurs.

69.95

LE HAUT-PARLEUR EST FIXÉ SOUS L'INSTRUMENT PRINCIPAL POUR LE TRANSPORT

MODÈLE SB618-9

- SEABREEZE exclusif à fonctionnement automatique, pour toutes grandeurs de disques et toutes vitesses.
- Puissant amplificateur à transistors avec contrôles de volume séparés pour chaque canal, de plus, un double contrôle du son.
- Ce tourne-disque stéréo compact avec cabinet de fabrication exclusive à SEABREEZE, permet une excellente qualité de son. Les haut-parleurs peuvent être séparés jusqu'à 7 pieds pour de meilleurs effets stéréophoniques. Choix de 3 couleurs.

VOYEZ LES AUTRES MODÈLES SEABREEZE À DES PRIX VARIANT DE $34.95 À $299.95

Magasin Beaucourt
1018 est, Ste-Catherine
849-3737

EUGÈNE BELANGER
2918, rue Masson
722-4651

DUPUIS
Le grand magasin canadien d'ouvert français
865 est, rue Ste-Catherine
842-5151

Handy Andy
Dans tous nos magasins

Entreprises Harpaul Inc.
7090, St-Hubert — 274-7761
6625, St-Hubert — 270-3686

HENRI LABROSSE INC.
85, rue Ste-Anne
Ste-Anne-de-Bellevue
697-3200 — 453-5381

Studio Laparé
2530, rue Desormeaux
351-3770

Manufacture Lasalle Limitée
210, rue St-Jean
Longueuil — 677-6301

RADIO LORENZ
115 ouest, Ste-Catherine
Place des Arts
849-8900

M. Aber Inc.
3611 ouest, Notre-Dame
935-2471

OPERA
DIAMOND CO. LTD.
130 est, rue Liège
389-8201
6982, rue St-Hubert

RADIO PLAZA
6365, rue St-Hubert
277-3230

Radiola
1201 est, Ste-Catherine
en face du théâtre Canadien

St-Hubert Studio
6278, rue St-Hubert
276-1413

MARCEL'S VARIETES STORE
8617 Central
LaSalle — 366-7448

Au Salon de l'Economie
J.-Paul Azar, prop.
4451 est, Beaubien
374-4840

Simpsons
Montréal
Centre-ville
Fairview — Pointe-Claire

OGILVY
angle Ste-Catherine et De La Montagne

Woodhouse
915 est, Ste-Catherine
845-9261

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON
BON MARCHÉ
Magasin Centre-ville au niveau du Métro

Aubaine !
Complets pure laine pour hommes

$46

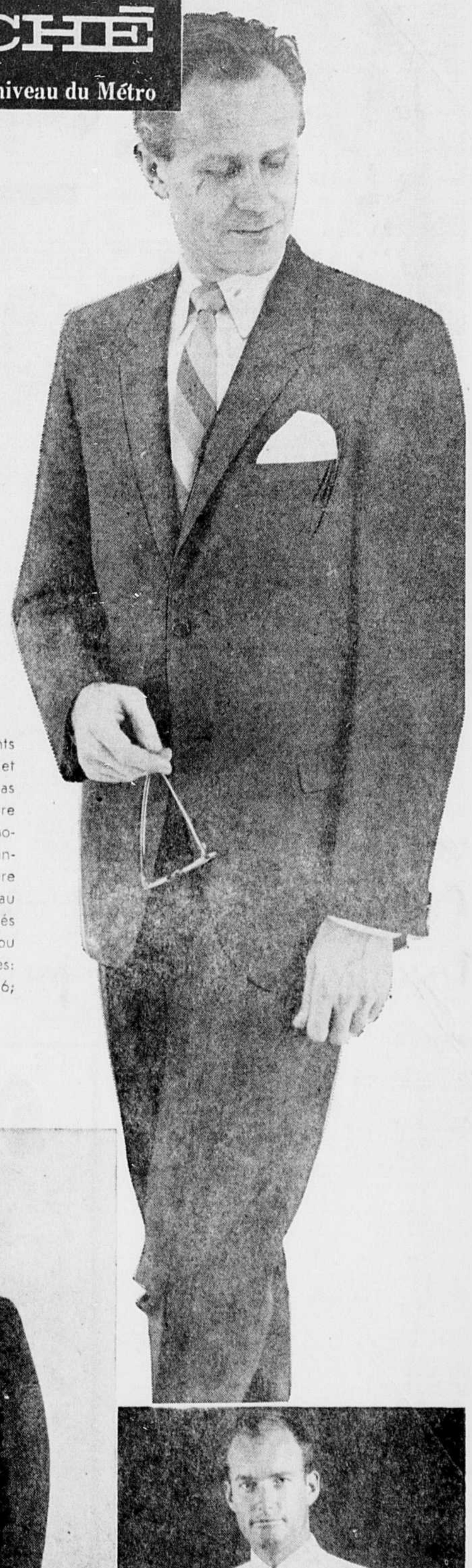

Morgan vous propose d'élégants complets de coupe impeccable et de confection soignée . . . à un bas prix étonnant. Choix de draps pure laine peignée de belle qualité. Modèle à deux ou trois boutons. Pantalon "Perma-Crease" à ceinture Ban-Roll et veston avec fente au dos. Tons unis, quadrillés et rayés en : gris, bleus, bruns, whiskey ou olives. Tailles 36 à 46 pour statures: ordinaire, 36 à 42 ; petite, 38 à 46; ou élancée dans le lot.

Pas de commandes postales ni téléphoniques.

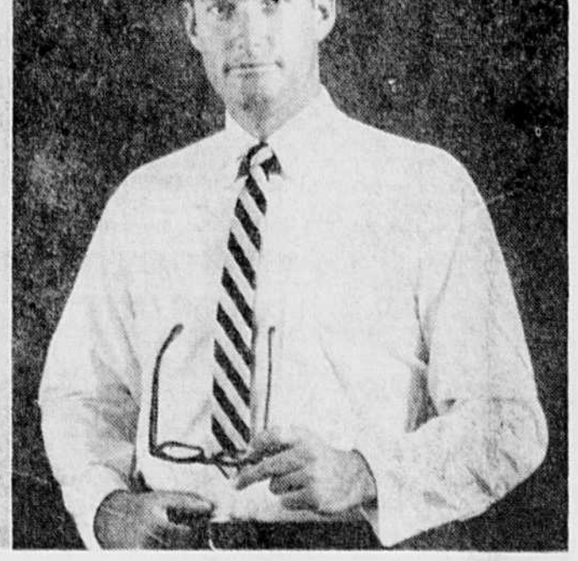

Aubaine! Chauds, élégants pardessus de laine

Chaleur et confort sont les qualités recherchées dans un pardessus d'hiver . . . sans oublier le bas prix convenant à tout budget. Morgan vous offre ceux-ci, confectionnés avec soin au Canada, dans des draps pure laine de tons unis, quadrillés ou tweeds. Modèle sobre à manches demi-raglan.
Choix de marine, gris, whiskey. Tailles 36 à 46 pour statures ordinaire, courte ou élancée dans le lot.

$39

Pas de commandes postales ni téléphoniques

Chemises habillées "Perma-Press"

Pour hommes . . . chemises de belle coupe en tissu Oxford Perma-Press d'entretien facile et sans repassage. Modèle à manchettes transformables, col à pointes boutonnées. Bleu clair, maïs ou menthe. Du 14½ au 17.

3.99

Téléphoner à 842-6261 à moins d'indication contraire

BON MARCHE, VETEMENTS POUR HOMMES, RAYON 956, NIVEAU METRO

Téléphoner à 842-6261

HEURES D'OUVERTURE : Centre-ville et Snowdon, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h
Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h

L'athlète le mieux payé dans le sport: un matador!

par Ross NEWHAM,
du "Los Angeles Times"

Vous regardez John Unitas déambuler devant le banc des siens. Immédiatement, vous constatez que vous avez devant vous l'image vivante du riche inactif.

Unitas, présentement au rancart à cause d'une blessure, perçoit quand même son salaire de ses employeurs, les Colts de Baltimore, avec lesquels il est lié par un contrat de $1 million. Deux autres athlètes jouissent du même contrat. Les deux autres sont John Brodie, quart-arrière des 49ers de San Francisco, et Will Chamberlain, des Lakers de Los Angeles, de l'Association nationale de basket-ball.

Ailleurs, dans le monde, on connaît au moins deux autres athlètes qui toucheront une fortune cette année. Le matador El Cordobes pourrait accumuler jusqu'à $1.5 million. Et le célèbre footballeur brésilien Pelé recevra $500,000, et on paiera sa part à sa place au fisc brésilien.

Et récemment, une enquête faite par le "Los Angeles Times" a permis de découvrir qu'une cinquantaine d'athlètes toucheront plus de $100,000 en salaires, bourses ou bonis, pour les 12 mois de travail de l'année 1968.

D'où vient cette corne d'abondance? De la télévision, pardi! Si, par exemple, Babe Ruth avait évolué en ces années de "vaches grasses", il aurait touché $200,000 au lieu de la somme de $80,000 perçue en 1928, et qu'on considérait comme étant fabuleuse à l'époque.

Les salaires moyens sont très élevés. Le joueur de hockey touche en moyenne $21,500. Le joueur de baseball, $17,000. Le joueur de football professionnel (aux Etats-Unis), $22,000. Le joueur de basketball, $25,000.

Les salaires grimpent à une allure effarante. Il faut que quelqu'un en souffre. Ce sont les directions des équipes.

Et ils ne sont pas les seuls à manifester leurs craintes quant à l'avenir du sport professionnel. Certains conseillers financiers sont prêts à parler de leurs craintes.

Ecoutons par exemple Gregory Hookstratten, qui représente Bill Munson, Jack Snow, Bernie Casey et Bill Sharman.

"Il est impossible," dit-il, "de représenter un athlète sans comprendre parfaitement les problèmes des directions d'équipes. Et je crois que les salaires ont maintenant atteint le point de saturation.

"Prenez le cas des Rams. La liste de paye a augmenté à un rythme effarant au cours des dernières saisons. Pourtant, le propriétaire Dan Reeves a jusqu'ici refusé d'augmenter le coût des billets.

"Dans la plupart des villes de la ligue Nationale de football, ils exigent maintenant $8.50. Mais Reeves est prudent.

"Il sait que le père qui amène ses deux fils au match de football a dû débourser $25 avant même de pouvoir acheter son premier chien chaud.

Ce problème est relié au problème des salaires à payer. Et Hookstratten, même s'il représente des athlètes, réalise fort bien qu'il faudra que les propriétaires d'équipes freinent un jour ou l'autre l'ambition des athlètes.

"Il y aura toujours des joueurs-étoiles, mais je ne crois pas qu'on pourra accorder un salaire de $100,000 à un bloqueur défensif par exemple. Et je crois que c'est ma tâche de faire comprendre à un bloqueur défensif quelles sont les limites de ses possibilités. Etudions donc le problème, sport par sport.

Football

"Il est difficile," a dit Irv Kaze, gérant d'affaires des Chargers de San Diego, "de dresser une ligne droite entre le salaire véritable et les bonis.

"La guerre entre le ligue Nationale et la ligue Américaine a créé une légion de jeunes hommes riches, mais il serait très difficile d'établir le salaire de base véritable de tous les joueurs."

Le salaire minimal dans la ligue Nationale est de $15,000. Dans la ligue Américaine, il est de $12,000. Et quand un joueur parvient à jouer durant cinq saisons, il participe au fonds de pension, où il reçoit des actions de premier ordre.

Mais ce n'est pas aussi simple qu'on le pense. Il y a en plus les contrats différés, et aussi les contrats à bonis.

Deux de ces jeunes hommes riches qui ont profité de la guerre entre les deux circuits sont Jim Grabowski et Donnie Anderson, des Packers de Green Bay. On rapporte que globalement, ils auront reçu $750,000. Mais leur salaire de 1968 est modeste, environ $35,000.

Mike Garrett a reçu un boni de $350,000 des Chiefs de Kansas City, somme qui sera amortie avec les années. Son salaire de 1968 s'élève à $50,000.

Les quarts-arrière sont les joueurs les mieux payés. Roman Gabriel reçoit $60,000. Sonny Jurgenson, $90,000. Bart Starr, $75,000, plus bonis. Bill Munson, Don Meredith et Frank Ryan touchent tous trois $50,000. Chez les autres joueurs, c'est l'ailier Dave Parks, des Saints de la Nouvelle-Orléans, qui est le mieux payé, avec un salaire de $60,000.

Dans la ligue Américaine, outre Joe Namath, dont le salaire est difficile à évaluer à cause du système compliqué de son boni, les joueurs les mieux payés sont Daryle Lamonica ($75,000), Lance Alworth ($60,000) et Jim Nance ($52,000).

Reste un embêtement. Si le repêchage universel a mis fin au conflit entre les deux circuits, par contre, il a suspendu une épée de Damoclès (la loi anti-trust) au-dessus de la tête des dirigeants du football professionnel. Malgré tout, il est permis de croire que l'amende imposée par le gouvernement coûtera moins cher aux dirigeants du football que le salaire de O. J. Simpson, si deux équipes se disputaient ses services.

Baseball

Les deux augmentations de salaire les plus spectaculaires seront sans contredit accordées à deux as lanceurs, Denny McLain, des Tigers de Détroit, et Bob Gibson, des Cardinaux de St-Louis... à moins que les joueurs ne déclenchent une grève.

Le comité exécutif de l'Association des joueurs des ligues majeures a avisé les propriétaires d'équipes que les membres de l'association n'accepteront pas les offres de leur équipe respective en vue de la prochaine saison à moins qu'on n'ait réglé la question du fonds de pension.

Hookstratten ne croit cependant pas que les joueurs donneront suite à leur projet, parce que, dit-il, les joueurs ne peuvent pas vivre sans le baseball.

Toujours selon Hookstratten, il est un danger beaucoup plus grave pour le baseball, un monstre à deux têtes, McLain et Gibson.

Gibson et McLain sont les rois du retrait au bâton. Et on dirait qu'avec chaque retrait, sort des poches de leurs patrons une somme additionnelle de dollars.

Gibson, qui gagnait $85,000 la saison dernière, demandera $135,000. McLain, qui recevait seulement $35,000, exigera $100,000.

S'ils obtiennent gain de cause, ils joindront les rangs d'un groupe de sept joueurs qui touchaient déjà $100,000 et plus. A $125,000 on retrouve déjà Willie Mays et Frank Robinson, tandis que Carl Yasterzemski, Roberto Clemente, Mickey Mantle, Hank Aaron et Don Drysdale, touchent $100,000.

Dans le monde du baseball, les bonis comme tels sont défendus, mais on accepte par contre des ententes sur les assistances et autres situations du genre. Mais encore là, ces situations sont assez rares.

Autre fait important, disons que ce sont les Cardinaux de St-Louis qui possèdent la liste de paye la plus onéreuse dans le monde du sport professionnel. Les huit réguliers en 1968, touchaient une somme globale de $480,000.

Hockey

Le hockey, c'est le sport idéal des athlètes qui aiment signer des contrats avec clauses de bonis.

Par exemple, la saison dernière, les Kings ont accordé un boni à Lowell McDonald, tout simplement parce qu'il a participé à la moitié des parties de son équipe. Souvent blessé, McDonald aurait eu droit à un deuxième boni s'il avait participé à 50 matches.

Les plus haut salariés dans le hockey sont Bobby Hull, Gordie Howe et Bobby Orr. On avait par exemple dit de ce dernier qu'il avait signé un contrat de trois ans, pour une somme globale de $400,000.

La vérité? Orr a signé un contrat qui prévoit un salaire de $40,000 par année pour les trois prochaines saisons, et en plus, il recevra un salaire de $10,000 annuellement pendant 20 ans une fois sa carrière terminée.

Hull avait un salaire de $50,000 l'an dernier, mais il l'a doublé cette année en prenant momentanément sa retraite. Quant à Howe, son salaire de base est de $65,000, mais il le porte aisément à $100,000 avec les bonis.

Parmi les autres joueurs qui reçoivent $40,000 ou plus, on peut mentionner Stan Mikita, Jean Béliveau, Glenn Hall et Tim Horton.

Le salaire minimal de la ligue Nationale est de $10,000. Cependant, la saison dernière, le salaire moyen de la division Est était de $21,500, et celui de la division Ouest, de $17,000.

Boxe

La boxe est un sport qui peut être généreux et fort exigeant en même temps. Il y a les malheureux, comme Ezzard Charles, malades dans les hôpitaux.

Mais il y a aussi les Floyd Patterson. Floyd, un boxeur qui n'a jamais perdu ses admirateurs malgré les déboires qu'il a connus dans l'arène, a mérité des bourses pour une somme globale de $7,738,000! Grâce aux bons conseils qu'il a reçus d'amis, une bonne partie de cet argent a été bien placée.

La boxe peut être lucrative, à condition de ne pas se laisser prendre dans certaines manoeuvres qui conduisent toujours le boxeur à la déchéance.

Golf

Le circuit professionnel de golf offrait la somme de $5,600,000 cette année. On sait qu'un tournoi offrait à lui seul la somme fabuleuse de $250,000, soit celui de la Classique de Westchester. Par contre, deux autres tournois offraient la somme de $200,000 en bourses, soit le championnat par équipe de la PGA et l'Omnium de Milwaukee.

Au moment où le tournoi Sahara a été présenté, le mois dernier, au moins huit joueurs avaient accumulé plus de $100,000 en bourses cette saison alors que six autres dépassaient le cap des $90,000.

Bill Casper a récolté la somme de $203,837 en 1968, soit un montant que seul Jack Nicklaus a réussi à dépasser, soit alors qu'il avait gagné plus de $211,000 en 1967).

Peut-être que le marché de l'argent est restreint, mais certes pas dans le golf. Un certain Fred Marti a déjà amassé $30,396.44 cette année. Il occupe le 50e rang chez les boursiers.

Basketball

Avec l'arrivée de Jack Kent Cooke, les Lakers de Los Angeles sont devenus l'équipe la mieux payée de l'histoire de l'association nationale de basket-ball.

Wilt Chamberlain a signé un contrat de cinq ans, lui assurant un revenu d'un million de dollars. Elgin Baylor et Jerry West touchent chacun $100,000 tandis que la recrue Bill Hewitt a reçu un boni de $25,000 avant de signer un contrat de trois ans à $25,000 par saison.

A San Diego, Elving Hayes s'est enrichi de $440,000 la journée qu'il a apposé sa signature au bas de son contrat. Westly Unseld, du Baltimore et Rick Barry, du Oakland ont aussi bénéficié largement de l'avènement de l'association américaine.

Barry touche un salaire de $100,000 en plus de détenir une part dans l'équipe. C'est le joueur le mieux rénuméré de l'Association. Les joueurs les mieux payés du Los Angeles sont Larry Miller et Edgar Lacey, qui reçoivent chacun $30,000.

Outre Chamberlain, le joueur-instructeur Bill Russell, des Celtics de Boston est le mieux traité avec un salaire annuel de $150,000.

Automobile

Depuis Daytona jusqu'aux pistes d'accélération, sur lesquelles Tom (Mongoose) Mc Ewen va bientôt franchir le cap de son premier million, le sport de l'automobile voit sa cote monter en flèche.

L'auto-Club des USA et l'Association Nationale offraient environ $1.5 million en bourses cette année pour les courses de stock-cars alors qu'au moins 20 conducteurs ont ammassé environ $20,000.

Le meneur, chez les boursiers de l'Automobile cette année, c'est Bobby Unser, le vainqueur d'Indianapolis avec une fiche de $148,000 en bourses officielles et quelque $75,000 en prix accessoires.

Unser devrait facilement dépasser le record établi par A. J. Foyt avec $243,555.65 en 1964.

Mario Andretti, avec $65,836 en octobre, devrait facilement atteindre le chiffre de $150,000 de même que Al Unser, le frère de Bob, qui avait amassé quelque $63,000 alors qu'il restait encore deux mois de compétition dans l'année.

Courses de chevaux

Il n'existe aucun contrat à cet effet mais il est connu que le jockey reçoit habituellement 10 p.c. de la bourse qu'il rapporte au propriétaire du cheval. De plus, il est assuré de toucher $25.00 chaque fois qu'il monte le cheval, $50. pour une victoire, $40 pour une deuxième place et $30 pour une troisième.

Au moins 40 jockeys gagneront un salaire imposant cette année et quelque 18 d'entre eux encaisseront plus de $100,000.

Braulio Baeza, qui a récolté $309,000 l'an dernier, gagnera au-delà de $300,000 pour la troisième saison de suite cette année.

Tennis

Au tennis, l'introduction de la formule omnium a injecté une nouvele dose d'intérêt dans ce sport et les professionnels en tirent un profit maximum.

Il existe deux circuits professionnels. Le meilleur, celui de George McCall, a été baptisé la Ligue Nationale de tennis, et il comprend dix joueurs, avec Rod Laver, Pancho Gonzales et Billie Jean King, en vedette.

L'autre, le Championnat Mondial du Tennis, dirigé par Lamar Hunt, met en évidence John Newcombe et Dennis Ralston.

Le groupe de McCall a commencé ses activités le 14 avril. Après 32 tournois, le circuit a évolué devant 780,000 spectateurs et les dix joueurs ont récolté $262,806. Ils ont une garantie de $400,000 et ils dépasseront certes cette projection. Laver, à lui seul, a gagné déjà $58,919 et on prévoit qu'il atteindra au moins $85,000 cette saison.

Tauromachie

Son nom est Manuel Benitez. C'est un enfant de la balle. Son style est outrageant, parce qu'il n'est ni gracieux, ni élégant.

Voir L'ATHLETE, page 65

PUISSANCE À GOGO!
avec les pneus à neige
Suburbanite
GOODYEAR

GOODYEAR
PNEUS À NEIGE
Sure-Grip
NYLON 4/2 PLIS
13.23
Dim.: 6.50 x 13
flancs noirs
MÊMES ÉCONOMIES DANS LES AUTRES DIMENSIONS
TRACTION ET ÉCONOMIE
• 190 crampons, genre tracteur, mordent à coup sûr dans la neige et la boue
• Carcasse câblé de nylon 3-T ultra-résistant
• Semelle caoutchouc Tufsyn. Milles supplémentaires, plus longue durée
• Peut recevoir des clous antidérapants
Garantie Goodyear "illimitée"

GOODYEAR
PNEUS À NEIGE
Suburbanite
NYLON 4 PLIS
21.86
Dim.: 6.50 x 13
flancs noirs
MÊMES ÉCONOMIES DANS LES AUTRES DIMENSIONS
LE PNEU D'HIVER LE PLUS EN DEMANDE DU CANADA
• 260 crampons à sculptures profondes procurent une adhérence sûre dans la neige et la boue
• Semelle caoutchouc Tufsyn—milles supplémentaires
• Carcasse en câblé de nylon 3-T pour plus de durabilité et de sécurité
• Peut recevoir des clous antidérapants qui doublent l'adhérence sur la glace
Garantie Goodyear "illimitée"

GOODYEAR
PNEU À NEIGE
NOUVEAU Suburbanite
VYTACORD 3-T
25.03
Dim.: 6.95 x 14
flancs noirs
MÊMES ÉCONOMIES DANS LES AUTRES DIMENSIONS
UNIQUES SCULPTURES EN 'S' POUR ADHÉRER DAVANTAGE
• Carcasse polyester Vytacord—aussi résistant que le nylon mais sans cognement le matin
• La semelle en caoutchouc Tufsyn prolonge le millage
• Les sculptures d'un dessin exclusif donnent une meilleure adhérence dans la neige et la boue
• Construit spécialement pour recevoir des clous antidérapants
Garantie Goodyear "illimitée"

GOODYEAR
pneu Suburbanite rechapé
10.95
Dim. 650 x 13
750 x 14
flancs noirs
Mêmes sculptures, même largeur, même profondeur, même caoutchouc Tufsyn que les Suburbanite neufs. Carcasse soigneusement vérifiée. Peut recevoir des clous antidérapants.
GARANTIE GOODYEAR "ILLIMITÉE"

GOODYEAR
Clous antidérapants
10¢ CHACUN
POSE COMPRISE
• Deux fois plus d'adhérence sur la glace vive
• Permet d'arrêter plus rapidement en toute sécurité, sans déraper
• Maîtrise maximum dans les courbes et les côtes
• Se posent dans tous les pneus à neige Goodyear

FACILITEZ LES CHANGEMENTS DE PNEUS — ÉPARGNEZ!
Roues à moitié prix
Profitez de la commodité des pneus d'hiver montés en permanence sur leurs roues et épargnez. Vous obtenez une roue à moitié prix lorsque vous achetez l'autre roue avec vos pneus d'hiver Goodyear. Montage et installation gratuits des pneus. Profitez-en maintenant et épargnez.

Démarrez à tout coup avec une BATTERIE MOTR-SPINR GOODYEAR
à partir de 14.95
12 volts, pour la plupart des voitures
pose gratuite
Venez faire une bonne affaire. Vous partirez chaque matin sans difficulté
GARANTIE DE 12 MOIS

Confiez-nous la pose de vos pneus à neige
$1.99 seulement

GOODYEAR MAGASINS DE SERVICE
UNE DIVISION DE THE GOODYEAR TIRE & RUBBER COMPANY OF CANADA, LIMITED

MONTREAL	ST-JEROME, P.Q.	AHUNTSIC	*ST-LAURENT	TROIS-RIVIERES, P.Q.
9170 SHERBROOKE EST 352-2662	851, rue ST-GEORGES 436-1060	10,220, BOUL. SAINT-LAURENT 381-2591	1340, MONTEE-DE-LIESSE 334-9312	1969, ST-PHILIPPE 375-8901
*MONTREAL	ST-HYACINTHE, P.Q.	LAVAL (Chomedey)	LA SALLE	JACQUES-CARTIER
5750 COTE-DE-LIESSE 731-6471	2965, rue DESSAULES 773-2571	1250, boul. LABELLE 688-3575	1870, av. DOLLARD 363-0633	85, boul. SAINTE-FOY 679-5250
LAVAL (Pont-Viau)	VILLE ST-MICHEL	VALLEYFIELD, P.Q.	DOLLARD-DES-ORMEAUX	*GREENFIELD PARK
366, BOUL. DES LAURENTIDES 667-0210	3845 JEAN-TALON EST 729-4394	384, CHEMIN LAROCQUE 373-9273	4910, CHEMIN DES SOURCES 684-9532	45, BOUL. TASCHEREAU 671-7258

HEURES D'AFFAIRES: LUNDI à MERCREDI 8 a.m. à 6 p.m. — JEUDI et VENDREDI 8 a.m. à 9 p.m. — SAMEDI jusqu'à 5 p.m.
*JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 6 H. P.M.
Crédit instantané · Pas de comptant · ou "CHARGEX"

Célébration du 50e anniversaire de l'indépendance polonaise

par André LUCHAIRE

Le Comite pour la commémoration du 50e anniversaire de l'indépendance de la Pologne a lancé un message dont voici les principaux passages:

"Il y a cinquante ans, après la Première guerre mondiale durant laquelle l'Armée canadienne s'est couverte de gloire, la majeure partie des terres polonaises purent s'unir et retrouver l'indépendance à laquelle les Polonais aspiraient depuis de longues années."

"Après la guerre 1939-1945, la Pologne, martyre héroïque, fut soumise au joug communiste et soviétique. Beaucoup d'autres nations de l'est de l'Europe, cultivées et civilisées, nobles et chevaleresques, subissent le même sort tragique et perdent leur liberté...

"Nous émigrés, venant de nos pays victimes de cette injustice flagrante, voulons l'honneur et le privilège de prendre part à ce combat et, nous le croyons sincèrement, le jour de la délivrance approche dans cette longue nuit de sang et de larmes. Nous souhaitons de tout notre coeur que les Polonais, Baltes, Yougoslaves, Tchèques et tous les autres opprimés aient les mêmes sentiments d'intensité patriotique que leurs Pères dans les journées historiques de novembre 1918."

A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Pologne — retrouvée, on le sait, à l'issue de la Première guerre mondiale en 1918, après plus d'un siècle de servitude et d'écartèlement — il s'est formé un comité pour la commémoration de cet anniversaire, sous le nom de "Justice et Liberté pour la Pologne et autres nations opprimées par les Soviets", dont le président est Me Marian Lewandowski (qui est aussi le représentant à Montréal du gouvernement polonais en exil) et qui représente les diverses organisations regroupant les résidents montréalais d'origine polonaise.

Ce comité organise dimanche prochain 17 novembre, à 3 heures de l'après-midi, en la cathédrale polonaise de la rue Dorchester, une grand-messe avec concélébration des curés de toutes les paroisses polonaises, et, d'autre part, à 5 heures de l'après-midi dans la grande salle de l'Aigle Blanc, 1956 rue Frontenac, une assemblée publique à laquelle les Polonais et amis de la Pologne libre sont tous invités.

Les universités du Québec d'abord aux Canadiens français

— le président du MIS

par Lysiane GAGNON

"Le gouvernement québécois devrait réquisitionner toutes les universités du Québec, et établir un plan d'ensemble et des priorités. Servir d'abord les Canadiens français du Québec; en second lieu, l'ensemble des Québécois et, s'il reste de l'argent, les étudiants étrangers.

C'est ce qu'a lancé hier le président du Mouvement pour l'Intégration scolaire, M. Raymond Lemieux, qui s'adressait aux membres des clubs Richelieu Henri-Bourassa et Maisonneuve.

"Si on ne veut pas que ça explose encore dans les CEGEP, il faut être prêts à prendre les grands moyens. Des milliers d'étudiants du secteur collégial vont être refusés en septembre prochain dans les universités françaises. Pourtant, le Québec ne manque pas d'universités : ce n'est pas un problème de locaux, c'est un problème de langue. Les finissants des CEGEP devront-ils aller s'angliciser à McGill ou à Sir George faute d'universités francophones ?

"On nous a toujours répété, de poursuivre M. Lemieux, que nous n'étions pas assez instruits, pas assez compétents. Or, depuis quelque temps on fait une propagande absurde, inconcevable, en sens inverse : David Munroe, vice-président du Conseil supérieur de l'Education, Paul Gérin-Lajoie, Gérard Filion, sont aujourd'hui en train de nous dire que les étudiants des CEGEP sont trop nombreux au secteur collégial... et que nous risquons d'avoir trop de diplômés ! Pendant ce temps, on apprend que les Canadiens anglais les plus instruits du Canada sont ceux qui vivent au Québec. Pendant ce temps, le gouvernement continue à subventionner trois universités anglophones déjà largement dotées, à payer à même nos taxes l'éducation d'un tiers d'étudiants étrangers à McGill qui quitteront le Québec après avoir reçu leur diplôme !

La division linguistique : un recul

Le président du MIS a réitéré son opposition au principe de la division scolaire préconisé par le comité de restructuration scolaire, principe qui constitue "un recul par rapport à la situation actuelle et aux recommandations du rapport Parent : le système public anglophone va se trouver, si ce principe est appliqué, érigé sur une base légale, et sur le même pied que le système francophone."

M. Lemieux a enfin exposé de manière plus détaillée qu'à l'accoutumée le genre de système scolaire proposé par le MIS. Rappelant d'abord que "quand on parle de droits acquis, on oublie qu'ils viennent de l'oppression militaire, de la domination politique et économique de la minorité anglophone", le conférencier a précisé qu'il ne s'agit pas d'éliminer l'anglais de l'enseignement donné aux francophones, ni de brimer la liberté individuelle des étudiants anglophones.

"Dans un système scolaire unilingue français, le régime polyvalent qui prévaut déjà permettrait aux élèves anglophones qui veulent conserver et améliorer leur langue maternelle de choisir des cours facultatifs d'anglais, d'histoire et de littérature anglaises, etc. Il va de soi, en outre, que l'anglais serait enseigné comme langue seconde aux élèves francophones. C'est, certes, une meilleure solution que l'établissement d'écoles privées anglophones où la minorité risque de s'enfermer dans un ghetto et de vivre en marge de la société québécoise."

"La nationalisation de la langue, d'ajouter le président du MIS, c'est la nationalisation qui coûte le moins cher et qui rapporte le plus. Le temps joue contre nous. Le gouvernement québécois, qui est souverain en matière d'éducation, doit renverser la tendance à l'anglicisation qui se manifeste partout au Québec, et même au coeur économique, à Montréal. Dans dix ans, il sera trop tard."

PANASONIC

Model R1038 $13.88*

Model R1077 $16.88*

Un cadeau Panasonic... est un cadeau sûr de plaire.

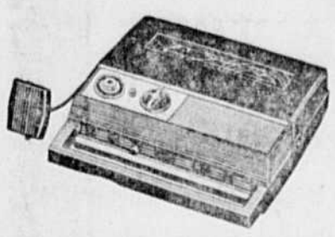

Woodlawn—RQ-121S. Appareil double. Magnétophone à bobines de 3½" à piles† et récepteur AM avec sélecteur pour émetteurs proches ou éloignés. Magnétophone 2 vitesses (3¾ et 1⅞ pps) à cabestan, contrôle de sonorité, réglage automatique de niveau, haut-parleur 3". **$79.95***.

Power Pal—RQ-113S. Magnétophone portatif tout-transistors à 2 vitesses (3¾ et 1⅞ pps) à commande par cabestan, à piles†. Niveau automatique d'enregistrement, verrouillage de sûreté, microphone autonome, bobine de 3½" et haut-parleur dynamique de 3" à aimant permanent. Appareil idéal pour réunions, salles de classe, bureaux. **$49.95***.

Grâce aux prix avantageux des Panasonic, tout joue en votre faveur. Modèles portatifs : le *Deer Park* (R-1038) et le *Lark* (R-1077), deux récepteurs à 7 transistors et 1 diode fonctionnant sur pile† économique 9 V. Le *Deer Park* de poche avec voyant d'accord ne coûte que $13.88*. Quant au *Lark* avec sa pratique courroie, il est à vous pour $16.88*. Comme tous les Panasonic, réception nette garantie.

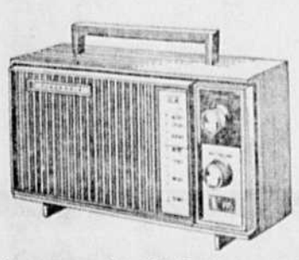

Stonington—RL-107. Radiorécepteur AM de table, portatif, tout transistors. Utilise ses propres piles†. Dispositif d'accord coulissant, poignée de transport, haut-parleur dynamique de 4". **$27.95***.

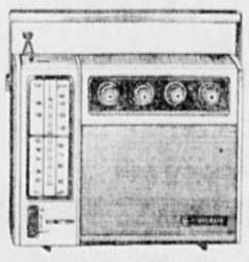

Companion—RF-757C. Elégant récepteur AM/FM portatif 10 transistors. Haut-parleur dynamique de 4", CAF en FM, contrôle continu de tonalité, cadran d'accord éclairé, prise pour écouteur. Fonctionne sur CA ou sur 4 piles† "C". **$79.95***.

Combo—SG-350. Electrophone portatif à transistors, 2 vitesses, avec radiorécepteur AM. Haut-parleur dynamique de 3½". Boîtier gris ou blanc antique. Alimenté par 6 piles† "D". **$49.95***.

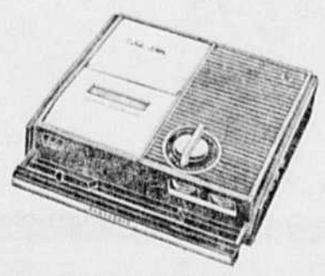

Oakwood—RQ-203S. Superbe magnétophone à cassette, à piles†. Niveau automatique d'enregistrement, réglage son et tonalité, cassette à éjection, marche avant rapide et marche arrière. **$79.95***.

PANASONIC® fait tout pour vous plaire

RP-1-68F

†Piles longue durée Hi-Top Panasonic comprises. *Prix de liste suggéré.

TÉLÉVISEURS · RADIOS · MAGNÉTOPHONES · APPAREILS ÉLECTRIQUES · PILES

Alwin's Limitée — 1926 ouest, Ste-Catherine — 937-3547

François Beaudet Inc. — 8723, 10e Avenue, Ville St-Michel — 721-8050-6113

Beaulieu & Gladu INC. — 4589 est, Ste-Catherine — 255-7787

BROSSEAU — Centre d'achats Normandie — 334-2461 — Centre d'achats Fairview — 697-3211

Brosseau Electronique — 3266, rue Grande Allée, Ville Laflèche — 676-3941

J. A. DRAPEAU ENRG. — TV SERVICE — 3870 est, rue Ste-Catherine — 523-3482

ETCO Electronics — Place Ville-Marie entrée Dorchester et Mansfield — 866-4003 — Lun. Mar. Merc. Sam. 9 A.M. à 6 P.M. Jeudi. Vendredi 9 A.M. à 9 P.M.

ETCO ELECTRONICS — 421, boul. Taschereau — 672-4120 — Ouvert du lundi au samedi jusqu'à 10 hres

ETCO ELECTRONICS — 464 rue McGill — 288-6218 — Lun. au merc. 9 a.m. - 6 p.m. Jeu. - Vend. 9 a.m. - 9 p.m. Sam. 9 a.m. - 5 p.m.

ETCO Electronics — Les Galeries d'Anjou — 353-6430 — Lun. au merc., sam.: 9 a.m. - 6 p.m. Jeu., vend.: 9 a.m. - 10 p.m.

Lucien Fredette Meubles — 2040, Bossuet — 256-0520

Jean Gervais Inc. — 5270, rue Henri-Julien — 277-4103 — 1145 est, Mt-Royal — 524-6817

Laurex Electronique INC. — 5510, rue Charleroi (coin de Jean-Meunier) — Montréal-Nord — 322-6524

Mitchell Electric — 1271, avenue Green — 935-3533

Yves Perron T.V. — 3751 boul. Lévesque — Chomedey — 681-1905

Radio Lorenz — 115 ouest, Ste-Catherine — Place des Arts — 849-8900

Radiola STEREO ELECTRONICS — 1201 est, Ste-Catherine en face du théâtre Canadien

Radiola STEREO ELECTRONICS — 1401, rue PEEL (coin Ste-Catherine) — 283-4161

Radiola STEREO ELECTRONICS — 1228 ouest, Ste-Catherine — 861-0808

J.A.ST-Amour LTEE — Meubles et accessoires électriques — 6575, rue St-Denis — 274-8341

S. Verdon Ltée — 191 boul. Ste-Rose — Ste-Rose — Laval — 625-2407

J. R. Vinet Inc. — L'ameublement est notre spécialité — 520 Georges-V — 351-9110

Simpsons

EN VILLE-FAIRVIEW-ANJOU

SOUTIENS-GORGE LONGS de PLAYTEX

La nouvelle mode cintrée, avec taille bien définie, exige un soutien-gorge long qui moule et affine. Faites-en l'essai ! Mesurez-vous avant et après... quelle différence !

La silhouette dernier cri montre une taille fine... vous aussi pouvez l'obtenir avec le soutien-gorge long Playtex qui enlève de 2 à 4 pouces du diaphragme. Aussi disponible en longueur ¾. Blanc seulement.

A) Modèle long avec bonnets dentelle nylon doublés de coton. Dos élastique léger, bretelles extensibles réglables. Bande de taille 2 po. A, 34 et 36; B et C 34 à 40. ch. 9.95

AA) Non représenté — Modèle "Princesse" longueur ¾. ch. $9

B) Modèle long avec bonnets en Dacron*. Dos et côtés élastiques. Bretelles régulières. A, 34-36; B, 34 à 40; C, 34 à 42. ch. $8

Bonnets D 34 à 42. ch. $9

BB) Non représenté — Modèle assorti longueur ¾. B, 34 à 40; C, 34 à 42. ch. $8

Bonets D 34 à 44. ch. $9

C) Soutien-gorge long "Cross Your Heart. A, 34-36; B, 34 à 40; C, 34 à 42. ch. 6.95

CC) Non représenté — Modèle assorti, longueur ¾. B et C, 34 à 40. ch. 6.95

Commandes postales et téléphoniques exécutées : 842-7221

SIMPSONS — *Vêtements de base (785) au sous-sol*
Aussi à Fairview et Anjou

*Marque déposée

Simpsons
EN VILLE - FAIRVIEW - ANJOU

VENTE GÉANTE ! — RABAIS 19% À 55% !
PATINS ET ÉQUIPEMENT DE HOCKEY !

BATONS DE HOCKEY

Spécial ch.

99¢ 1.99 2.99

Un cadeau de Noël qui fera plaisir aux amateurs de hockey !
- Bâtons de hockey faits de bois dur choisi.
- Pour droitiers ou gauchers

A. Pour juniors . . . ch. 98¢
B. Bobby Hull jr., avec lame courbée ch. 1.99
C. Bobby Hull sr., avec lame courbée ch. 2.99
Ruban 8 on. ch. 39¢

Epaulières de hockey "BOBBY HULL"

(2) 3.98 et 6.98

Elles vous assureront le maximum de protection tout en étant très légères !
- Epaulières en Polyéthylène moulé
- Coussinets en mousse de caoutchouc recouverte de coton blanc
- Choix de noir ou rouge
- Modèles reglables.
- Format "Pee Wee" ch. 3.98
- Format "Junior" ch 6.98

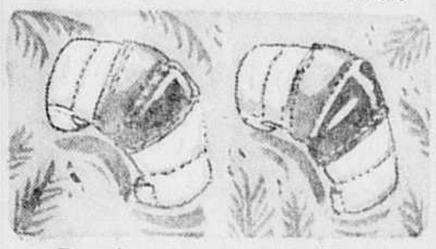

Protège-coude de hockey "BOBBY HULL"

(3) Ch 6.98

D'une nécessité absolue . . . ils vous protégeront des mauvaises chutes !
- Plastique similicuir
- Coussinage de mousse recouverte de coton blanc
- Large bande élastique tenant bien au bras
- Blanc, rouge et noir.

CASQUES DE HOCKEY AVEC PROTEGE-BOUCHE

Ch. 4.98

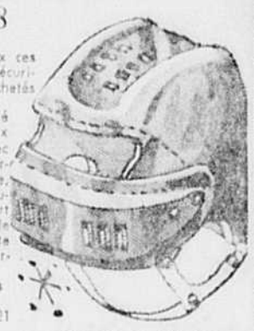

Ils feront des envieux ces fameux casques de sécurité que vous aurez achetés chez Simpson ! . . .
- Polyéthylène moulé résistant bien aux chocs
- Modèles avec protège-bouche
- courroie en cuir réglable, sous le menton
- Rouge, blanc, bleu, vert ou noir.
- Réglable pour entrées de tête d'hommes ou de garçons.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées — 842-7221

SIMPSONS — Articles de sport (758) au cinquième. Aussi à Fairview et Anjou

(4)

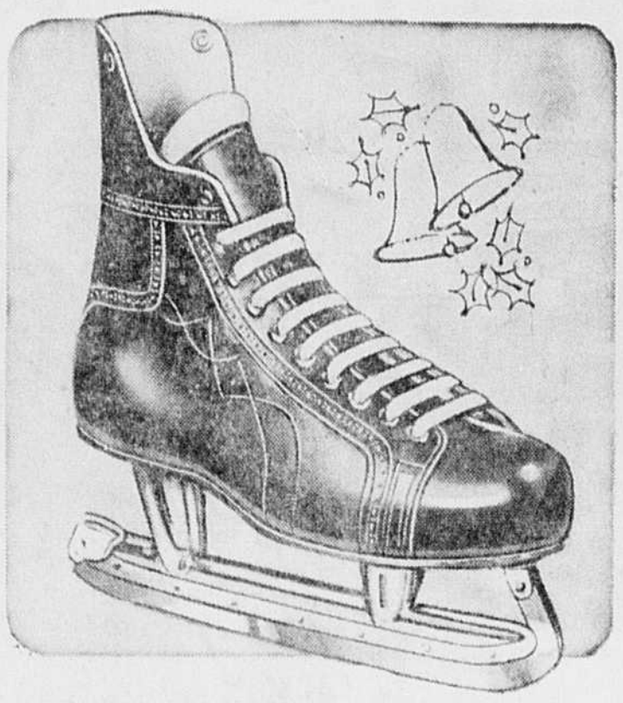

PATINS DE HOCKEY "SENIOR" DE MARQUE FAMEUSE "C.C.M."

Rég. 19.98 *Pai.* 15.99

Rabais 3.99 ! Faites des heureux à Noël, offrez des patins de hockey à celui que vous aimez ! . . . Il en sera très fier, surtout si ce sont des patins "C.C.M."

- Bottines en cuir grainé noir avec pointes brunes
- Doublure en cuir fendu
- Protège-tendon, protège-pointe
- Semelles intérieures et extérieures en cuir
- Languette 2 pièces doublées de feutre blanc
- Tige en acier
- Pointures : 7 à 12 avec ½.

Commandes postales ou téléphoniques exécutées — 842-7221

SIMPSONS — Articles de sport (758) au cinquième. Aussi à Fairview et Anjou

(5)

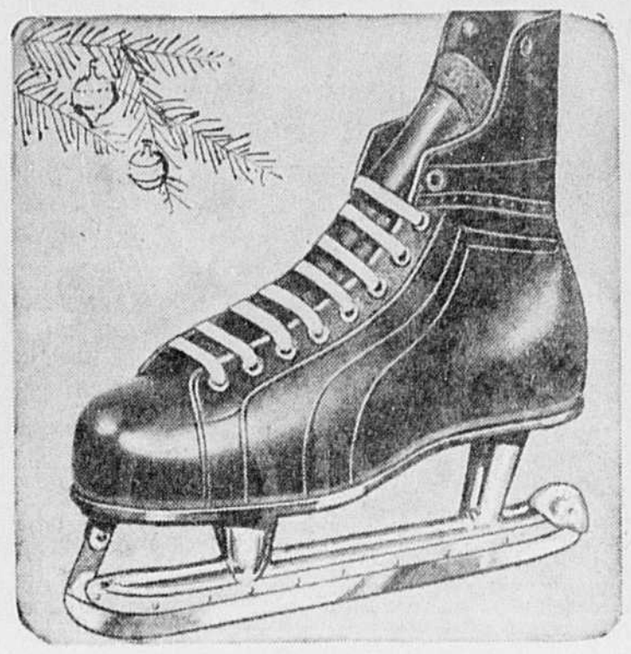

RABAIS 2.99 ! PATINS DE HOCKEY POUR HOMMES ET JEUNES GENS

Rég. 13.98 *Pai.* 10.99

Une idée-cadeau sensationnelle pour Noël ! Profitez de ce rabais et de ce bas prix pour en acheter plusieurs paires !
- Empeignes en cuir grainé noir garni de brun, doublées.
- Protecteur de tendon, protège-pointe
- Semelles "Composition" résistant à l'humidité
- Semelles intérieures en feutre bleu
- Languette doublée de feutre.
- Pointures 6 à 12 (sans ½).
- **Garde-lame plastique** . . . . . Pai. 79¢

Commandes postales ou téléphoniques exécutées — 842-7221

SIMPSONS — Articles de sport (758) au cinquième. Aussi à Fairview et Anjou

(6)

PATINS "BOBBY HULL" POUR GARÇONS

Pour garçonnets *Rég. 12.95 pai.* 9.99 *Pour garçons* *Rég. 13.95 pai.* 10.99

Vous serez conquis par les fameuses caractéristiques de ces superbes patins de hockey !
- Pointes dures garanties pour rester toujours dures
- Protège-tendon renforcé de fibre de verre
- Protecteur de talon pouvant être remplacé
- Lames en acier trempé de qualité
- Bottines en cuir noir garni de brun.
- **Pour garçonnets :** Pointures 11 à 13, Rég. 12.95 . . . . . Pai. 9.99
- **Pour garçons :** Pointures 1 à 5, Rég. 13.95 . . . . . Pai. 10.99

Commandes postales ou téléphoniques exécutées — 842-7221

SIMPSONS — Articles de sport (758) au cinquième. Aussi à FAIRVIEW et ANJOU

(7)

Rabais 6.99 ! Gants de hockey "C.C.M." pour hommes

Rég. 22.98 *Pai.* 15.99

Pour compléter son nouvel équipement de joueur de hockey !
- Cuir de vache grainé très solide
- Jointures et dos moulés
- Protège-pouce double
- Ton crème avec garniture noire
- Longueur approximative 13 po.

(8)

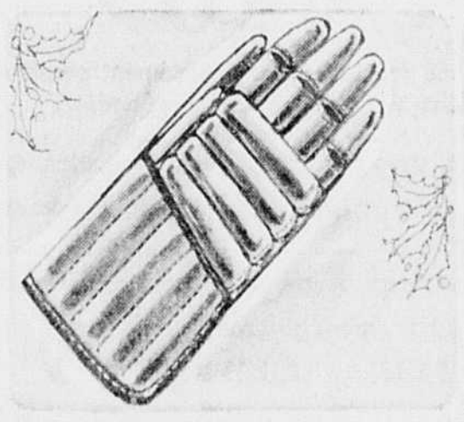

Rabais 5.99 ! Gants de hockey C.C.M. en cuir pour hommes

Rég. 15.98 *Pai.* 9.99

A. Gants en cuir de vache brun à garniture noire
- Poignets moulés extensibles
- Protège-pouce. Longueur 14 po.

Rég. 15.98 . . . . . Pai. 9.99

B. Gants en cuir de vache noir à garniture blanche
- Poignets renforcés d'insertions en Polyéthylène
- Protège-pouce double

Rég. 15.98 . . . . . Pai. 9.99

(9)

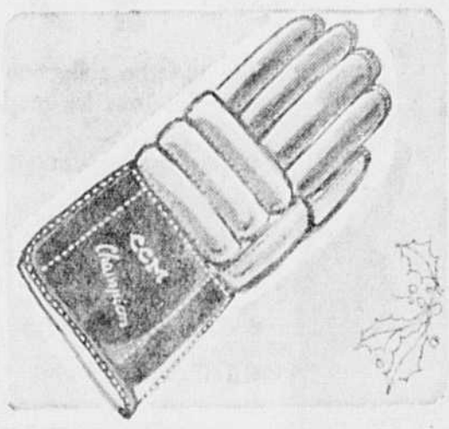

Rabais 4.99 ! Gants de hockey en véritable cuir de "C.C.M."

Rég. 8.98 *Pai.* 3.99

A déposer au pied de l'Arbre de Noël . . . des gants
- Paume et dos en véritable cuir
- Poignets rembourrés et faits de cuir fendu
- Doigts très épais
- Protège-pouce
- Longueur 14 pouces

(10)

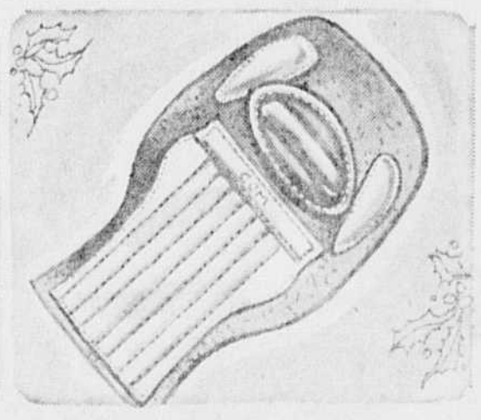

½ PRIX ! JAMBIERES DE HOCKEY "PRO-STYLE"

Rég. 5.98 *Pai.* 2.99

Une nécessité pour tout joueur de hockey ! Elles vous éviteront de vous faire mal en tombant !
- Polyéthylène moulé doublé de feutre gris
- Rembourrage recouvert de cuir
- Approximativement 20 po. de long.

(11)

Commandes postales ou téléphoniques exécutées — 842-7221

SIMPSONS — Articles de sport (758) au cinquième. Aussi à Fairview et Anjou

Un solde de tissus de recouvrement "fins de séries" nous permet ces prix!

Meubles "Kroehler"! Recouvrements au choix!

Achetez maintenant . . . Livraison avant Noël !

Kroehler . . . une marque fameuse synonyme de bon goût et de qualité insurpassable ! . . . Grâce à Kroehler vous pourrez renover votre salon avec des meubles élegants qui vous sont offerts à de très bas prix ! Faites-les recouvrir du tissu de votre choix . . . ce sont tous des tissus fins de série aux tissures variées.

Le personnel de décoration intérieure Simpsons sera heureux de vous aider à choisir le modèle et le coloris qui conviennent le mieux à votre foyer !

Ch. ou ens. 119.98, 489.98

A. Canapé et fauteuil traditionnels. Canapé 4 places, coussins mousse.
Ens. 489.98 Mens. $25
Même modèle avec canapé 3 places
Ens. 439.98

B. Canapé et fauteuil style Colonial. Bois apparent fini érable Salem, volant.
Ens. 399.98 Mens. $20

C. Canapé-lit. Style moderne. Lit double.
Ch. 229.98 Mens. $13

D. Canapé-lit format "Queen". Style traditionnel. Lit 60 x 72 po. Matelas à ressorts.
Ch. 339.38 Mens. $17

E. Canapé et fauteuil modernes. Dossiers et sièges mousse. Appui-bras "Keg".
Ens. 339.98 Mens. $17

F. Canapé et fauteuil traditionnels. Dossiers mousse. Construction des sièges à ressorts. Volant.
Ens. 399.98 Mens. $20

G. Fauteuil moderne à dossier haut. Base et appui-bras fini noyer.
Ch. 139.98 Mens. $10

H. Berceuse pivotante à dossier haut. Style Colonial. Bois apparent fini Salem.
Ch. 159.98 Mens. $10

J. Chaise longue à dossier haut. Dossiers et sièges mousse.
Ch. 119.98 Mens. $9

K. Fauteuil de style traditionnel. Construction à ressorts. Volant.
Ch. 159.98 Mens. $10

L. Fauteuil traditionnel. Dossier bas, appui-bras "Lawson". Pieds finis noyer.
Ch. $125 Mens. $10

M. Fauteuil traditionnel dossier haut. Siège mousse. Pieds finis noyer.
Ch. $135 Mens. $10

Commandes postales ou Téléphoniques exécutées — 842-7221

SIMPSONS — Meubles (769) au sixième. Aussi à Fairview et Anjou

(12)

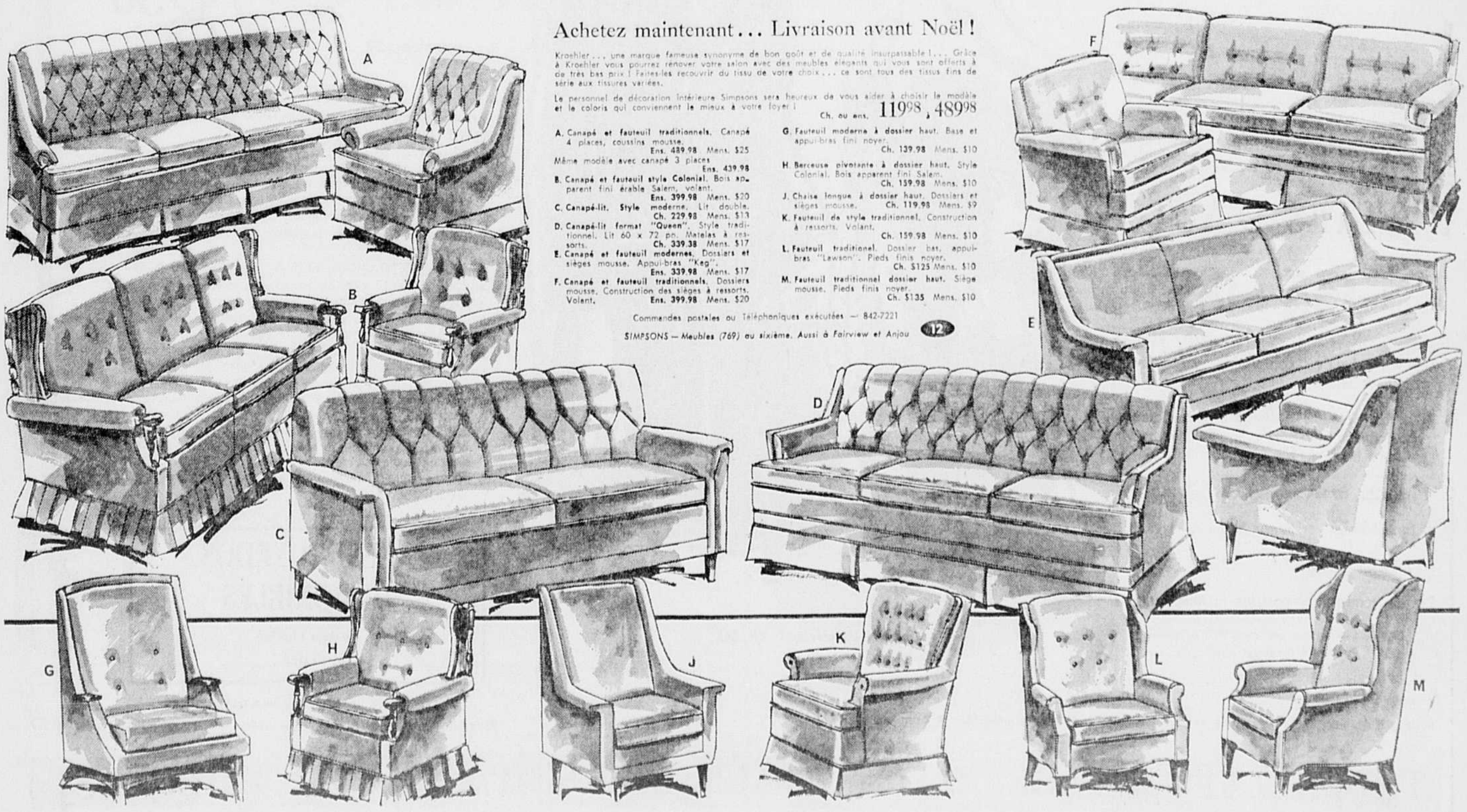

HEURES D'AFFAIRES :

EN VILLE : 9 H. à 17 H. 30 — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 21 H.

FAIRVIEW ET ANJOU : 9 H. 30 à 18 H. — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 22 H.

SERVICE TELEPHONIQUE OUVERT dès 8 H.

842-7221

Grève de 12,000,000 d'ouvriers en Italie

Rome (PC, AFP, UPI) — Une grève générale de 24 heures, groupant environ 12 millions de travailleurs depuis ceux du commerce et de l'industrie jusqu'à ceux de l'agriculture, a paralysé aujourd'hui toute la vie économique de l'Italie, ralenti la circulation et provoqué en divers endroits des manifestations des étudiants et des travailleurs.

Une photo de la place Del Santi Apostoli, à Rome bondée de travailleurs et d'étudiants venus assister au grand ralliement syndical nous donne une bonne idée de l'ampleur de l'arrêt de travail.

C'est depuis vingt ans la première grève "unitaire" des trois grandes centrales : CGT, à majorité communiste et socialiste, CIST (Confédération italienne des syndicats de travailleurs, d'inspiration démocrate chrétienne), Union italienne du travail (U.I.T., sociale-démocrate). Les grèves générales qui ont eu lieu précédemment ont été proclamées par chaque centrale séparément, tandis que cette fois-ci l'ordre de grève a été donné en commun. Un meeting, au cours duquel parleront les trois secrétaires généraux, se tiendra en fin de matinée à Rome. De nombreuses autres manifestations se tiendront dans toute l'Italie.

La grève, dont sont exclus les fonctionnaires, est réduite à quelques heures pour les services "de nécessité publique" : transports en commun, gaz, électricité etc...

L'Europe aura la priorité sous Nixon

Javitts: les USA ne s'engageront plus seuls dans d'autres Vietnam

BRUXELLES, (UPI,AFP) — Le sénateur Jacob Javitts a déclaré aujourd'hui que les Etats-Unis ne s'engageraient plus seuls dans d'autres Vietnam, et que la nouvelle administration américaine porterait une plus grande attention aux problèmes européens.

Les remarques du sénateur républicain de New York, qui s'adressait à l'Assemblée des parlementaires de l'OTAN, sont considérées par les observateurs comme un exposé préalable de ce que sera, en partie du moins, la politique étrangère du gouvernement Nixon.

M. Javitts a dit qu'à l'avenir, dans toute situation du genre Vietnam, les Nations unies ou une organisation de défense comme l'OTAN devront soutenir les Etats-Unis avant que ce pays ne décide d'intervenir. Au sujet des négociations de Paris sur le Vietnam, le sénateur s'est dit assuré que des pourparlers sérieux auront lieu "avant longtemps" en dépit des "vicissitudes".

M. Javitts a également exprimé l'avis que l'Europe redeviendra la priorité No 1 dans la politique étrangère des Etats-Unis. "Je crois que l'Europe ne sera pas désappointée par l'attitude du président élu", a dit le sénateur, ajoutant que "le monde verra une nouvelle attitude de la part des Etats-Unis post-Vietnam..."

Cette attitude se fondera sur une action multilatérale sauf dans les cas où la propre sécurité des Etats-Unis serait menacée, comme par exemple lors de la crise des missiles de Cuba.

"Les Etats-Unis, à mon avis, ne s'engageront plus dans d'autres Vietnam à moins d'être soutenus par des organisations régionales... ou par des organisations internationales comme les Nations unies," a dit M. Javitts.

Hier, un autre parlementaire américain, le représentant Paul Findley, républicain de l'Illinois, avait indiqué que pour renforcer l'OTAN, M. Nixon était en faveur d'une réunion prochaine des chefs d'Etat de l'alliance.

M. Findley a toutefois pris la précaution de préciser qu'il ne prétendait pas parler au nom du président élu des Etats-Unis. "Personne ne peut parler pour M. Nixon", a-t-il dit.

Rappelant que M. Nixon avait déclaré que les Etats-Unis "devaient moins donner de leçons et écouter davantage" et qu'ils n'avaient pas "à prescrire ou à appuyer des plans pour faire naître une unité européenne", le représentant républicain a dit : "A mon avis, cette expression présage un changement fondamental de la politique américaine". M. Nixon, a-t-il suggéré, d'autre part, "ne donnera pas la priorité à la poursuite d'une détente bilatérale avec l'Union soviétique sur la nécessité de forger des liens plus étroits avec l'Europe occidentale". Il a notamment cité cette phrase du président élu : "Parlons à nos amis avant de parler à nos adversaires".

En ce qui concerne le renforcement de l'OTAN, M. Nixon a également déclaré, selon M. Findley, qu'il était favorable aux propositions suivantes :

— Extension du rôle de l'OTAN aux questions de politique étrangère non prévues par le traité, notamment l'aide aux pays en voie de développement.

— Nouvelles conversations avec le général de Gaulle.

— Accroissement du niveau des forces de l'OTAN au stade prévu avant l'affaire tchécoslovaque.

— Création d'une agence de contrôle des armements au sein de l'OTAN.

"En résumé, a déclaré M. Findley, le nouveau président des Etats-Unis s'est engagé à s'efforcer de maintenir et de renforcer l'OTAN — par un effort d'équipe qui donnera une substance au concept d'association — afin qu'elle soit véritablement un instrument de dissuasion et de défense ainsi qu'un instrument de paix et de détente".

On indique d'autre part, de source officielle américaine, qu'il n'est pas jusqu'à présent question, dans les milieux officiels américains à Bruxelles, de la présence au Conseil de l'OTAN d'un observateur délégué par le président élu.

Londres suggère de tirer des coups de semonce "nucléaires"

BRUXELLES (UPI, PC, AFP) — Les Etats-Unis et leurs alliés ont étudié aujourd'hui la possibilité de tirer des "coups d'avertissement" nucléaires au-dessus de la Méditerranée et de la Baltique advenant une attaque du bloc soviétique en Europe occidentale, a-t-on appris de sources diplomatiques.

Cette idée a été soumise par le ministre britannique de la Défense, M. Denis Healey, à la réunion du "comité des affaires de défense nucléaire" de l'OTAN, premier chapitre d'une journée entièrement consacrée aux problèmes de défense de l'alliance atlantique.

Dans l'esprit du ministre britannique, ce recours aux armes nucléaires est envisagé comme une mesure de dissuasion, comme démonstration de force. Il ne viserait pas à frapper la force d'agression ennemie.

Mais le ministre de la Défense de l'Allemagne fédérale, M. Gerhard Schroeder, aurait averti la conférence que l'usage de fusées "Nike" et autres fusées nucléaires anti-avions pourrait déclencher une escalade dans tout conflit qui pourrait éclater en Europe.

Les ministres n'auraient pris aucune décision sur la proposition britannique au cours de leur discussion de deux heures. Les ministres de la Défense de 12 des 15 pays de l'alliance ont participé à la réunion en l'absence de leurs collègues français, islandais et luxembourgeois. Ils devaient se réunir de nouveau dans l'après-midi pour examiner les problèmes de la défense intégrée de l'alliance dans leur ensemble. On s'attend notamment que plusieurs ministres y annonceront l'effort militaire envisagé ou décidé par leur pays à la suite du "coup de Prague".

A la veille de la session de trois jours des ministres de l'OTAN, le secrétaire général de l'alliance, M. Manlio Brosio, a tenu hier soir une conférence de presse.

Le secrétaire général, passant en revue les événements de l'année écoulée, a souligné que l'OTAN n'a pas été surprise par l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, contrairement à ce que certains ont prétendu : l'OTAN, au contraire, fort bien informée, était arrivée à la conclusion que les mouvements de troupes des forces du pacte de Varsovie n'étaient pas dirigés contre les territoires couverts par l'Alliance atlantique. Quant à l'accusation portée contre l'OTAN d'être restée passive devant l'événement, M. Brosio s'en défend : l'OTAN n'avait pas à intervenir.

Ojukwu remercie Trudeau pour l'intérêt qu'il porte aux malheurs des Biafrais

UMAHIA (AFP, PC) — Le lieutenant-colonel Odumegwu Ojukwu, leader du Biafra, a lancé hier un appel pour une solution négociée de la guerre civile au Nigeria. Il a ajouté que son peuple est décidé à se battre jusqu'au bout contre les tentatives fédérales du gouvernement de Lagos d'imposer une solution militaire.

Ojukwu s'est dit favorablement impressionné par la position prise par le premier ministre Pierre Elliott Trudeau à l'égard de cette guerre civile. Il a demandé aux deux parlementaires canadiens qui ont assisté à sa conférence de presse de remercier M. Trudeau pour "l'intérêt qu'il porte aux malheurs du peuple biafrais".

Les deux députés canadiens sont MM. Ralph Stewart, libéral de Cochrane, et Lorne Nystrom, NPD de Yorkton-Melville. Ils sont au Biafra grâce aux auspices de l'association B'nai B'rith. Après leur tournée au Biafra, ils doivent se rendre au Nigeria.

Le colonel Ojukwu a donné sa conférence de presse en présence de parlementaires et de journalistes venus du Canada, de Hollande et du Danemark.

Le Biafra accepte de procéder à un référendum dans les régions minoritaires du pays pour demander à la population si elle désire rester au Biafra, a déclaré le chef biafrais qui a ajouté que le premier pas vers la paix devra être la déclaration d'un cessez-le-feu.

"Quelle que soit la durée de cette guerre, a encore déclaré le lieutenant-colonel Ojukwu, une solution militaire à un problème essentiellement humain est hors de question et un règlement éventuel ne peut être obtenu qu'autour d'une table de conférence".

Evoquant ensuite la solidarité du peuple biafrais, il a souligné que jamais le Biafra ne capitulera. "Si je demande un jour la reddition, mon peuple élira un nouveau chef".

D'autre part, le lieutenant-colonel Ojukwu a affirmé: "La nature de notre lutte ne nous permet pas de la laisser mener par des mercenaires. Leur participation diminuerait les mérites de cette lutte qui est nôtre".

Il a fait cette dernière affirmation pour nier les rumeurs qui ont cours à Lagos selon lesquelles 800 soldats français combattent aux côtés des Biafrais.

Il a par ailleurs ajouté que "si la France reconnaissait le Biafra, l'aspect de la guerre en serait profondément modifié. La France serait le premier pays européen à reconnaître le Biafra et les autres pays seraient alors obligés de reconsidérer la situation. Cela pourrait même apporter un terme à la guerre en obligeant le Nigeria à reviser sa position". Il a de nouveau nié que son pays recevait une aide militaire ou financière de la France. Le lieutenant-colonel Ojukwu a cependant accusé les Etats-Unis de ne rien entreprendre pour mettre fin de façon effective au "massacre".

Interrogé sur l'acceptation par le Biafra d'une éventuelle aide soviétique, le leader biafrais a déclaré: "Tous ceux qui nous offrent une assistance pour aider notre peuple à survivre sont nos amis".

Le leader biafrais a précisé que pour être juste, une solution au conflit devra tenir compte des droits du Biafra à l'autodétermination. Mais advienne que pourra, notre peuple est décidé à poursuivre le combat jusqu'à ce que l'agresseur ait quitté notre territoire. Advienne que pourra, notre peuple survivra.

Il a ensuite tourné en dérision les observateurs internationaux qui mènent actuellement une enquête au Nigeria sur les accusations biafraises selon lesquelles les forces fédérales se seraient rendues coupables de génocide à l'endroit du peuple Ibo.

Il estime "typique" cette déclaration d'un observateur non identifié selon laquelle le colonel nigérian Benjamin Adekunle ne lui a produit aucune preuve de génocide.

Dans cette équipe d'observateurs internationaux, le Canada est représenté par le lieutenant-colonel E. B. M. Pinnington, de Cobalt, en Ontario.

Conférence sur les planètes extra-solaires

M. Peter Van De Kamp, directeur de l'Observatoire Sproul du Collège Swarthmore, en Pennsylvanie, le premier à prouver l'existence d'une planète hors de notre système solaire est à Montréal aujourd'hui.

Cet éminent astronome prononcera deux causeries, l'une en anglais et l'autre en français, ce soir, le 14 novembre, au Théâtre des Etoiles du Planétarium Dow. Sa conférence est intitulée : "A la recherche des planètes extra-solaires".

Kiesinger harcelé par des étudiants à Bruxelles

BRUXELLES (AFP) — Des incidents ont marqué la conférence que le chancelier Kiesinger a tenue hier soir à Bruxelles. Mis en condition par Mme Beate Klarsfeld, une centaine d'étudiants belges massés aux abords du palais des Beaux-Arts où le chef du gouvernement fédéral a pris la parole, à la demande des grandes conférences catholiques, ont poussé des cris hostiles tandis qu'une quinzaine de leurs condisciples réussissaient dans la salle à interrompre l'orateur à plusieurs reprises.

Ces mêmes étudiants avaient applaudi, à midi, Mme Beate Klarsfeld à la Cité universitaire, lorsqu'elle était venue leur expliquer les raisons de son geste vengeur de Berlin, où elle avait giflé le chancelier au congrès de la CDU.

La jeune femme en colère n'était cependant plus là hier soir, pour rééditer son "exploit". Elle avait dû quitter dans l'après-midi le territoire belge à la demande de la police. Elle s'est dirigée vers Paris.

On se rappellera qu'elle avait été condamnée par un tribunal de Berlin à un an de prison, mais que son avocat ayant interjeté appel, celui-ci étant suspensif, elle avait été remise en liberté en attendant une nouvelle comparution.

L'arrivée du chancelier au palais des Beaux-Arts s'est passée sans difficulté. Le chef du gouvernement fédéral allemand a, en effet, pénétré dans l'édifice par une porte discrète alors que les manifestants l'attendaient dans le grand hall. Tout s'est d'abord bien passé et M. Kiesinger a été très applaudi par les 2,000 personnes de l'assistance, venues sur invitation personnelle et sévèrement filtrées à l'entrée. Les manifestants qui avaient néanmoins réussi à s'infiltrer dans la salle, où ils avaient occupé des positions stratégiques, notamment dans une galerie, ont laissé tranquillement le premier ministre belge, M. Gaston Eyskens, présenter le conférencier comme un grand Européen, successeur d'Adenauer.

Conférence en français

Le chancelier, cependant, qui a fait sa conférence en français, a été interrompu dès les premières phrases par des cris de "nazi Kiesinger" dans les tribunes. Le chef du gouvernement de Bonn a attendu que le calme fut rétabli et les perturbateurs expulsés. Mais dix minutes plus tard, le chahut reprit de plus belle. Puis des pétards ont éclaté tandis que des tracts étaient lancés sur l'assistance.

Sur les petits carrés de papier étaient inscrits recto et verso ces mots : "Parti national — socialiste — Kiesinger, Kurt-Georg, carte de membre NR-2,633,930 — date d'affiliation : 1er mai 1933".

Le visage ferme, impassible, le chancelier a attendu que les perturbateurs fussent expulsés. Un certain nombre d'auditeurs réagirent pendant l'interruption en criant "dehors", "à Moscou", "à Prague".

La conférence, qui a duré environ une haure, s'est terminée ensuite dans un calme relatif. L'assistance a applaudi la péroraison de l'orateur qui a fait applaudir les noms des grands Européens belges MM. Paul Van Zeeland et Paul-Henri Spaak et a exprimé en conclusion sa foi dans l'avenir de l'Europe.

Le chef du gouvernement fédéral allemand avait choisi comme thème de sa conférence : "les Européens veulent-ils vraiment s'unir ?".

Le chancelier a assisté ensuite à une réception offerte par le premier ministre belge M. Gaston Eyskens.

Zond-6 a contourné la Lune et se dirige vers la Terre

JODRELL BANK, (AFP-UPI-PA) — Le navire spatial soviétique inhabité "Zond-6" a contourné la Lune aujourd'hui et se dirige apparemment vers la Terre, rapporte l'observatoire britannique de Jodrell Bank.

Sir Bernard Lovell, directeur de cette institution, a précisé que "Zond-6" semble répéter exactement la même mission que "Zond-5". Ce dernier engin était revenu sur terre le 21 septembre dernier après avoir fait le tour de la Lune.

Selon Jodrell Bank, "Zond-6" est passé à quelque 1,000 ou 2,000 milles de la Lune en faisant le tour de cet astre. L'observatoire n'a constaté aucune mise à feu de rétrofusée indiquant une intention de placer l'engin sur une orbite lunaire. "Les Soviétiques, a dit sir Bernard, semblent prendre les choses avec calme et sans se presser".

Du côté soviétique, aucun communiqué n'a été publié depuis 48 heures au sujet de la mission de "Zond-6". Cependant, la Marine américaine a rapporté qu'une flotte de 10 bateaux russes est en poste dans l'océan Indien, dans la même région où fut récupéré "Zond-5".

Hier, des messages parlés provenant de "Zond-6" ont été captés par l'observatoire de Jodrell Bank. Il s'agit probablement d'un enregistrement, a déclaré à ce sujet sir Bernard Lovell. Il a précisé que les Soviétiques, qui ont répondu verbalement aux messages de l'engin, cherchaient à vérifier le système de communication entre la Terre et l'appareil, et vice versa.

Pour leur part, les experts américains de l'espace estiment possible, mais non probable, que des astronautes soviétiques tournent autour de la Lune avant l'équipage d'"Apollo-8" dont le voyage circumlunaire aura lieu autour de Noël.

Il ne fait aucun doute, précisent ces techniciens, que l'URSS procède à l'aide de "Zond-6" à la répétition, sans équipage, des principales phases d'un vol habité en direction de la Lune.

Dubcek risque d'être isolé au sein du comité central tchécoslovaque

PRAGUE (PA, AFP) — La très importante réunion du comité central du parti communiste tchécoslovaque, qui a débuté aujourd'hui au château de Prague, a pour objet d'adopter un "programme adapté à l'époque actuelle" mais en général on craint qu'elle ne vienne porter un dernier coup bas aux réformes libérales entreprises au début de l'année.

Le programme de la réunion est de faire le point sur la situation, d'étudier ce qu'il est bon ou possible de maintenir de la politique de janvier et d'extirper les erreurs qui s'y sont glissées.

Elle groupe les quelque 190 membres du P.C. communiste de Tchécoslovaquie. La présence et les intentions des partisans de la vieille garde, qui ne cessent de discréditer le régime de M. Dubcek, constituent une nouvelle menace pour la carrière politique du leader qui doit lutter pour sa survie politique depuis l'intervention soviétique le 20 août dernier.

Les partisans du "nouveau cours" attendent un bon discours de M. Dubcek mais une mauvaise résolution et estiment, à la suite du discours prononcé hier par le premier secrétaire du P.C. slovaque, M. Gustave Husak, que les prévisions selon lesquelles ce dernier avec M. Cernik sera l'avocat le plus décidé d'une stricte application des accords de Moscou, se réaliseront.

On s'empresse d'ajouter dans ce milieu que, selon une source bien informée, la résolution qui accorde une grande place aux problèmes économiques, anéantit pratiquement les perspectives d'une réforme démocratique de la gestion des entreprises, qui devait être sanctionnée par une "loi sur l'entreprise socialiste".

La réunion, qui durera deux ou trois jours, a été remise à plusieurs reprises. Elle est la seconde depuis le 21 août. Au cours de la précédente, le "parlement" du parti avait compté 80 nouveaux membres, en majorité élus de fraîche date par le Congrès clandestin du lendemain de l'intervention.

Certains événements, qui se sont déroulés dernièrement, laissent en outre mal augurer, aux yeux des partisans de Dubcek, des résultats du plénum. Deux hebdomadaires progressistes sont réduits au silence. Deux personnalités conservatrices prennent la tête de la radio et de la télévision. M. Karel Hoffman, évincé de la direction de la télé-communication, après l'intervention, pour avoir tenté d'empêcher les radios libres de fonctionner, reprend la direction de la commission gouvernementale pour l'information, en remplacement de M. Josef Vohnout, démissionnaire.

Le gouvernement semble décidé à empêcher les étudiants qui s'agitent de manifester, mais les jeunes, comme on l'a vu récemment, sont sortis de leur réserve à l'égard de l'occupant et des "vieux communistes".

Ces derniers de leur côté haussent le ton. Ils ont réuni 3,000 personnes à Prague dimanche dernier.

Réservez dès maintenant !
Vos réceptions des Fêtes...

... auront un succès sans précédent cette année si vous confiez à Pegroid's le soin de préparer sandwiches, hors-d'oeuvres et petits fours. Et vous, madame, serez fraîche et dispose pour recevoir vos invités... et leurs compliments ! Vous serez surprise de nos bas prix.

48 SANDWICHES à COCKTAIL suffisant pour 6 à 8 personnes ne coûtent que $3.00

Fraîcheur et qualité sont notre devise.

PEGROID'S LTD.

APPELEZ MAINTENANT : 844-3901

4075, rue ST-DENIS — Nous livrons par tout Montréal

UN CADEAU TOUT TROUVÉ !

Ouvre-porte automatique

Berry

NOUVEAU BAS PRIX

- Très facile d'installation
- Fonctionnement sans ennuis
- Entièrement garanti
- Commande automatique de la lumière pour une plus grande sécurité
- Ouvre et ferme les portes de garage automatiquement
- Contrôle radio de votre auto
- Transmetteur portatif
- Contrôle par bouton-poussoir du garage ou de la maison
- Un cadeau parfait pour la famille

TERMES FACILES — AUCUN DEPOT REQUIS

Vendeurs et distributeurs demandés !

SPORT LAB

Sortie 12 autoroute des Laurentides Ste-Thérèse ouest

550, Curé-Boivin

Tél. : 622-3300

Documentation gratuite

Nom .....

Adresse .....

Ville .....

Tél. .....

L.P.

La police de plusieurs pays enquête sur le complot contre Nixon

NEW YORK. (UPI, AFP) — Les autorités policières américaines et étrangères ont entrepris aujourd'hui d'étudier les ramifications du complot aux Etats-Unis en vue d'assassiner M. Richard Nixon à l'échelle internationale.

En effet, le FBI et la CIA, qui poursuivent leurs recherches depuis l'arrestation d'Ahmed Namer et de ses fils, auraient demandé la coopération de la police de plusieurs pays, dont celle de Grande-Bretagne, afin de s'assurer que le complot ne fait pas partie d'une conspiration internationale ou encore n'est pas relié au meurtre du sénateur Robert Kennedy dont le présumé meurtier était lui aussi un Arabe.

Namer et ses fils, qui ont été arrêtés samedi à Brooklyn sous l'inculpation de complot contre la personne du nouveau président élu, ont été inculpés hier matin par la Cour suprême de Brooklyn de complot pour tuer M. Nixon, de recrutement d'un individu, dont l'identité n'a pas été révélée, en vue de commettre un crime, et de détention illégale de deux fusils et de deux couteaux à cran d'arrêt.

Quant à l'enquête, Scotland Yard en ferait partie selon la presse londonienne du soir qui fait état de rumeurs provenant de New York. Cependant, un porte-parole du célèbre corps policier a déclaré "tout ignorer du sujet". "Les Américains ne nous ont même pas approché à ce sujet", a-t-il dit.

A leur comparution hier, Namer et ses deux fils Hussein, 20 ans, et Abdo, 19 ans, ont plaidé non coupables. La caution demandée pour leur mise en liberté provisoire, qui était de 100,000 dollars par personne, a été abaissée à 25,000 dollars.

Bien qu'ils parlent couramment l'anglais, les trois inculpés se sont exprimés uniquement en arabe devant le tribunal.

L'inculpation et la diminution de la caution ont été décidées lar le juge John R. Starkey.

Dans l'Etat de New York la Cour suprême est un tribunal de première instance.

30 étudiants blessés, 50 arrêtés, à Khartoum

KHARTOUM, (Soudan) (AFP) — Trente étudiants ont été blessés, quatre d'entre eux sérieusement, cinquante autres ont été arrêtés à la suite des manifestations qui se sont déroulées hier à Khartoum.

La police a dû charger et lancer des gaz lacrymogènes pour arrêter les manifestations organisées par les étudiants de l'université égyptienne au Soudan auxquels s'étaient joints les élèves des écoles secondaires.

La manifestation avait été organisée malgré un ordre du gouvernement et du gouverneur de Khartoum interdisant toute démonstration et rassemblement. Les étudiants dénonçaient "l'Association des frères musulmans comme étant une organisation du fascisme".

L'agitation des étudiants se développe également à l'institut supérieur d'Omdurman.

Trois dirigeants d'une organisation noire sont assassinés à Boston

BOSTON (PA) — Le fondateur d'une organisation noire de défense des droits civils et deux autres hommes ont été assassinés tôt hier matin, au cours d'une tentative de cambriolage à main armée, selon la police. Deux autres hommes ont été blessés dans cet attentat. La police a précisé que les victimes et les agresseurs étaient tous des Noirs.

L'attentat s'est déroulé au siège social de l'organisation dans le quartier de Roxbury à majorité noire.

Selon les autorités deux des morts et les deux blessés possèdent un casier judiciaire.

Les deux morts sont Guido St-Laurent, 38 ans, fondateur aveugle et directeur de "New England Grass Roots Organisation (NEGRO), et Carnell Eaton, de Boston. La police a ajouté que ces deux hommes étaient en liberté sur parole, après avoir été reconnus coupables de vol à main armée. Le troisième mort serait Harold King, de Cleveland, Ohio.

Les blessés sont Ronald Hicks, 31 ans, de Boston et Frederick B. Rose, 41 ans, de Cambridge, Massachusetts, directeur des Relations publiques de NEGRO.

St-Laurent a été remis en liberté sur parole après avoir perdu la vue à la suite d'un accident survenu à la prison.

L'organisation NEGRO est un des divers groupements noirs qui oeuvrent dans le quartier pour venir en aide à leurs congénères. Sous la direction de St-Laurent quelque 250 jeunes Noirs agissaient à titre de patrouille de sécurité et de tampon entre la police et la collectivité noire. Ces patrouilles avaient largement contribué à freiner les manifestations à la suite de l'assassinat du pasteur noir Martin Luther King en avril dernier.

La police a précisé que Rose a dit que cinq Noirs avaient fait irruption dans le bureau situé au deuxième étage d'un immeuble, et que l'un d'eux a crié "où est l'argent, où est l'argent" et qu'au même moment les cinq hommes ont ouvert le feu.

La police ne sait pas si effectivement il y a eu cambriolage.

La recherche médicale au Canada laisse à désirer

par Ken Kelly

OTTAWA (PC) — La recherche médicale au Canada est loin d'être un succès, déclare un rapport élaboré par ceux-là mêmes qui s'y consacrent. Le rapport recommande un programme d'action qui permettrait d'améliorer la situation d'ici 1973.

Le rapport, rédigé par les 57 principaux savants engagés dans la recherche, contient une foison de suggestions sur l'aide que les gouvernements, les universités et les autorités de l'hygiène pourraient fournir. Le temps presse, disent les auteurs, et l'on a de plus en plus besoin de personnel, de locaux et de fonds pour la recherche, du succès de laquelle dépend, en grande partie, la santé de la nation.

Cette étude, soumise au Conseil de la recherche médicale, principal organisme fédéral de financement, a été rendue publique par le Dr G. Malcolm Brown, président du Conseil.

Le rapport fait état des moyens limités dont le Canada dispose pour former un personnel qualifié dans ce domaine, moyens qui s'avéreront encore plus insuffisants quand on aura mis en pratique le plan d'expansion. Bien que le but fixé soit loin d'être idéal, il n'en contribuera pas moins à combler le fossé entre les travaux de recherche en cours et ce qui reste à faire pour assurer des soins médicaux de qualité supérieure.

Prévisions pour 1973

Si les recommandations sont acceptées et appliquées, dit le rapport, voici où l'on en sera en 1973 en matière de personnel, de locaux et de fonds :

1—Le personnel de la recherche dans les écoles de médecin et dans les hôpitaux atteindra le nombre de 2,597, soit 90 p.c. de plus qu'en 1966-67.

2—La superficie des laboratoires et autres locaux réservés à la recherche aura doublé, et sera de 3,040,650 pieds carrés.

3—Le coût de la recherche passera de $35,963,000 en 1966-67, à $136,272,000 en 1972-73.

Pour parer au plus urgent, le rapport insiste sur la nécessité d'accroître immédiatement le nombre de personnes affectées à la recherche. Cela pourrait se faire à la fois en encourageant l'immigration de personnes ayant les qualifications requises et en accélérant, au Canada même, la formation de spécialistes de la recherche médicale.

Les charges financières devraient continuer à être partagées entre les universités, les hôpitaux, les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les organismes privés. Il faudrait, cependant, une plus étroite coopération entre tous ces facteurs pour assurer les meilleurs résultats possibles.

ANNONCE

Les joies simples de l'existence

Entrainés par la fièvre de vivre, trop souvent nous passons à côté des menus bonheurs qui font la vraie douceur de vivre. Mais comment les découvrir? Sélection du Reader's Digest de novembre dresse l'inventaire des joies simples de l'existence qui sont à la portée de tous . . . et vous indique quelle est la plus grande de ces joies, celle qui vous restera toujours, même quand les infirmités de l'âge seront venues vous ravir toutes les autres. Achetez Sélection aujourd'hui même!

Woolco

Pour affiner votre silhouette... dessous féminins de Sarong* Daisyfresh* Gothic*

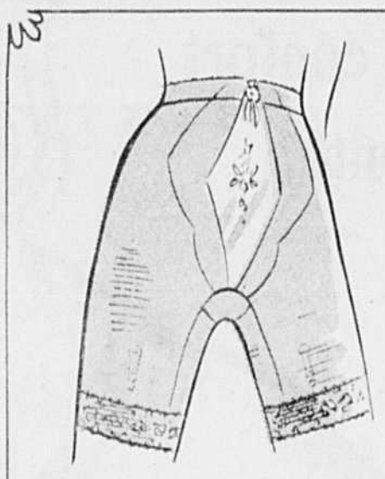

Gothic. Aussi jolie que pratique, cette gaine-culotte est faite de tulle de Lycra*. Ses panneaux avant et arrière en satin de Lastex* moulent et supportent admirablement. Jambes garnies de dentelle. Tailles P, M, G, TG. Choix de blanc, rose, bleu, jaune et noir. chacune $5

Gothic. Soutien-gorge coussiné, ouatiné avec bonnets recouverts de dentelle. Bretelles réglables avec insertions élastiques. La bande respiratoire et les deux ajustements au dos assurent un confort parfait. Bonnets A, B, C; tailles 30 à 38. Choix de blanc, rose, jaune, bleu et noir. chacun 2.50

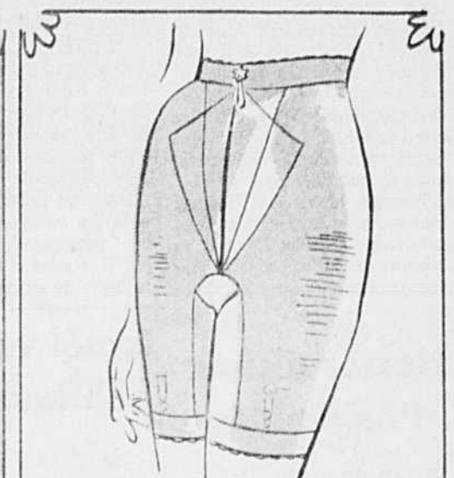

Gothic. Le panneau avant de cette gaine-culotte efface l'abdomen tandis que les deux autres sur les côtés moulent et amincissent. Tailles P, M, G, TG. Choix de blanc, rose et bleu. chacune $5

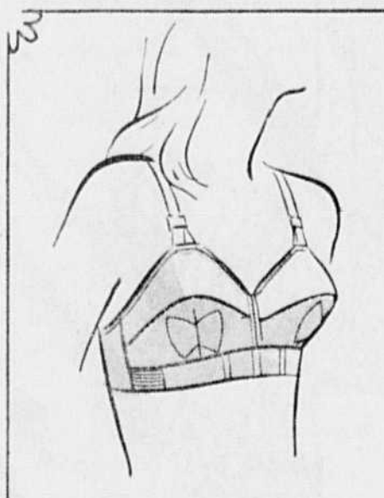

Gothic. Le soutien-gorge préféré des Canadiennes. Il est fait de beau coton blanc avec une bande respiratoire et des insertions de Cordtex*. Il a des bretelles réglables et deux ajustements au dos. Blanc. Bonnets AAA, AA, A, B, C, D; tailles 30 à 44. chacun 2.50

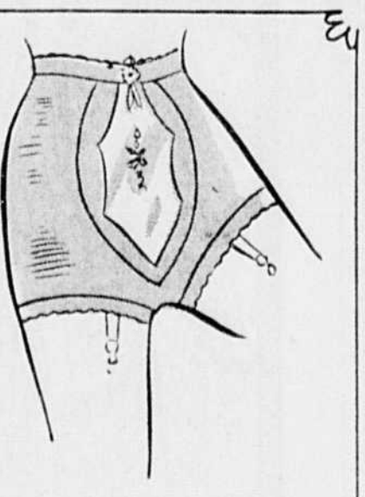

Gothic. Cette gaine-culotte est aussi jolie qu'agréable à porter. Elle accorde le support nécessaire pour une ligne jeune. En tulle de Lycra* elle assure un confort incomparable. Blanc. Tailles P. M. G. T.G. chacune $4

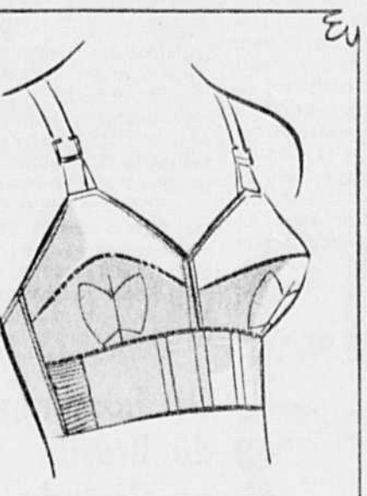

Gothic. C'est un modèle qui efface le bourrelet de la taille grâce à une bande large qui ne gêne aucunement la respiration. Blanc. Bonnets A, B, C, D, tailles 32B à 38C. chacun $3

Gothic. Cette fameuse gaine-culotte est faite de tulle fort et a un panneau de satin lastex* brodé qui efface l'abdomen. Blanc. Tailles P. M. G. T.G. T.T.G. chacune 7.50

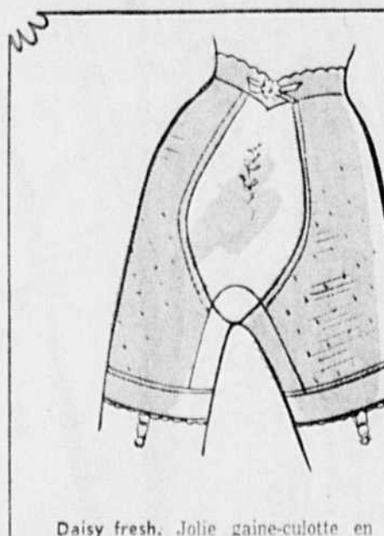

Daisy fresh. Jolie gaine-culotte en tulle fort à pois jaunes avec panneau avant en satin lastex* pour un contrôle ferme de l'abdomen. Blanc. Tailles P. M. G. T.G. chacune $5

Daisy fresh. Gaine à taille plongeante s'adaptant parfaitement à la silhouette. En tulle fort à pois jaunes avec panneau avant en satin lastex*. Blanc. Tailles P. M. G. T.G. chacune $5

Daisy fresh. Soutien-gorge demi-buste en dentelle avec insertions de caoutchouc mousse "soft skin". Bretelles de dentelle réglables, côté en Lycra*. Dos agrafé. Bonnets A, B, C, D; tailles 32 à 38. Choix de blanc, rose, jaune, bleu, chair ou noir. chacun $5

Daisy fresh a conçu le soutien-gorge long idéal. En coton délicatement brodé avec de l'élastique de leno Fortrel* et des insertions élastiques sous les bras pour un ajustement parfait. 2 rangées d'agrafes au dos. Blanc. Bonnets A, B, C, D; tailles 32 à 44. chacun $5

Sarong. Soutien-gorge en coton délicatement brodé, coussiné de caoutchouc mousse. Avec insertions élastiques sous les bras et 2 ajustements au dos. Bande croisée à la taille épousant vos mouvements. Blanc. Bonnets A, B; tailles 32 à 38. chacun 3.50

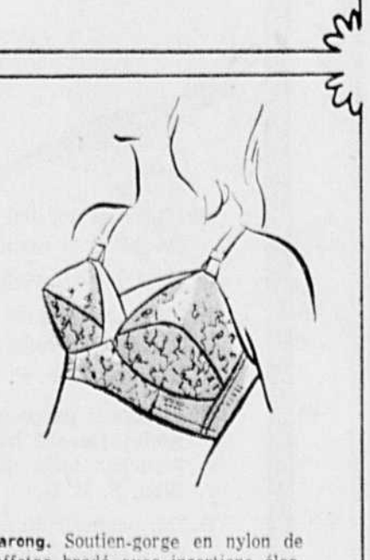

Sarong. Soutien-gorge en nylon de taffetas brodé avec insertions élastiques de leno Fortrel*. Elastique sous les bras pour un ajustement parfait, 2 rangées d'agrafes au dos. Blanc. Bonnets B, C, D; tailles 32 à 40. chacun $5

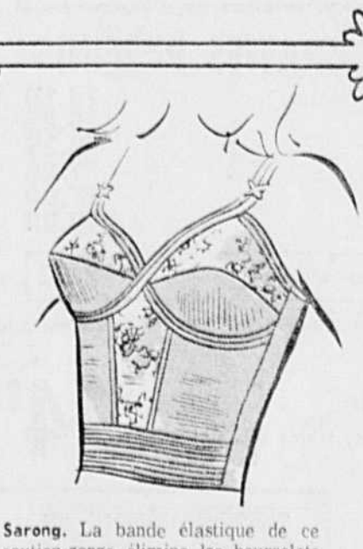

Sarong. La bande élastique de ce soutien-gorge élimine les bourrelets disgracieux. Ses bretelles extensibles réglables descendent jusque sous le buste pour assurer une entière liberté de mouvements. Insertions de Cordtex* et dos très décolleté. Bonnets B, C, D; tailles 34 à 44. Choix de blanc ou noir. chacun $10

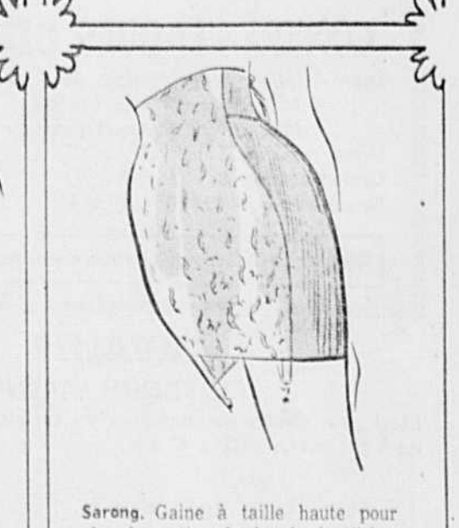

Sarong. Gaine à taille haute pour plus de soutien. La bande de 3" baleinée à la taille élimine les bourrelets. Panneau avant croisé, brodé et panneau arrière en satin Lastex*. Blanc. Tailles 24 à 42. chacune $12

CENTRE LAVAL
Sortie 7, Autoroute des Laurentides et boul. St-Martin

OUVERT MARDI JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 10h. P.M.

CHARGEX

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 10h. P.M.

BROSSARD
PLACE PORTOBELLO
7200, boul. Taschereau et pont Champlain

Moscou aurait averti Nasser d'éviter de provoquer un affrontement URSS-Etats-Unis

d'après UPI-AFP

Les Soviétiques ont mis en garde le président de l'Egypte, Gamal Abdel Nasser, contre une guerre avec Israël qui pourrait provoquer un affrontement direct entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, rapporte-t-on aujourd'hui de sources diplomatiques.

Le correspondant diplomatique de l'agence UPI, M. K. C. Thaler, actuellement à Bruxelles pour la réunion de l'OTAN, précise que les mêmes sources ont ajouté que Moscou désire que l'action de l'Egypte contre Israël se limite à des opérations de harcèlement.

Toujours selon les mêmes sources, Moscou aurait promis, en même temps qu'il faisait sa mise en garde, une aide accrue aux pays arabes dans leur lutte contre Israël. Le message de Moscou à Nasser serait arrivé à la suite des récents accrochages le long du canal de Suez.

La présence de la flotte soviétique en Méditerranée, y compris des sous-marins et des croiseurs lance-missiles, ne serait, selon les diplomates, qu'une manoeuvre en vue d'inciter Israël à faire des concessions aux Arabes.

Ce matin, la "Pravda" écrit que le but final des milieux officiels israéliens est de "torpiller définitivement la mission de M. Gunnar Jarring et le règlement politique de la crise du Moyen-Orient".

Dans un article intitulé "La politique insensée des extrémistes israéliens", l'organe du parti communiste soviétique souligne qu'en ce moment "les généraux israéliens poursuivent toujours leurs provocations contre les pays arabes sur la ligne de cessez-le-feu, et les hommes politiques de Tel-Aviv multiplient de leur côté diverses déclarations rejetant sur les pays arabes, et même sur l'URSS, la responsabilité d'une situation très tendue.

Entre-temps à l'ONU, on a révélé que la mission Jarring reste, nominalement, en état de fonctionner jusqu'au 1er décembre et, selon toutes les apparences, elle devrait prendre fin à cette date.

On croit cependant que les cadres de la mission resteront en place même après cette date au cas où, par la persévérance de la diplomatie discrète, une "percée" viendrait à se produire.

Nasser dissout l'Assemblée

LE CAIRE (AFP) — Le président Nasser a signé aujourd'hui un décret de dissolution de l'Assemblée nationale, annonce Radio-Le Caire.

La radio égyptienne a ajouté que le décret présidentiel invite les électeurs à élire la nouvelle Chambre sans pour prochaines élections législatives.

Israël veut mettre au point sa politique en territoires occupés

JERUSALEM — (AFP) — Le gouvernement israélien siège depuis ce matin en conseil extraordinaire pour entendre M. Abba Eban, ministre des Affaires étrangères, rendre compte de son voyage à New York, examiner l'évolution de la politique soviétique au Moyen-Orient, et tirer les enseignements de l'impasse dans laquelle se trouve la mission Jarring.

Selon "Haaretz", plusieurs ministres, et notamment le général Dayan et le général Igal Allon, ministre de la Défense et vice-premier ministre, sont d'avis que le gouvernement israélien doit décider sans retard de la politique économique, administrative et du peuplement qui doit être appliquée dans les territoires occupés. En bref, il s'agirait de choisir entre les propositions du général Dayan et le "Plan Allon". Ce plan, selon "Haaretz", prévoirait notamment :

1 — Proclamation par le gouvernement israélien que le Jourdain et le milieu de la Mer morte constituent la frontière d'Israël avec la Transjordanie.

2 — Etablissement d'un "couloir de sécurité" de 10 à 20 milles de largeur tout le long du Jourdain, et d'un couloir allant vers le Jourdain dans la région de Jéricho.

3 — Etablissement dans ces territoires d'une vingtaine de points de peuplement israéliens choisis en fonction de la sécurité d'Israël.

4 — Elaboration d'un plan d'ensemble pour résoudre le problème des réfugiés arabes.

5 — Annexion officielle de la "bande" de Gaza.

6 — Ouverture de pourparlers avec les représentants des Arabes palestiniens en vue de la création d'une région autonome.

7 — Présence "physique" d'Israël dans le nord du Sinaï, jusqu'à El Arish, et dans le sud du Sinaï jusqu'à Charm El Chaikh.

8 — Enfin; proposition à la Jordanie, d'une route de transit vers les ports israéliens.

Un hommage du Brésil au Canada

RIO DE JANEIRO (AFP) — L'influent journal de Rio "Jornal do Brasil" a salué hier dans un éditorial, l'importante mission canadienne arrivée mardi en espérant qu'elle marquera le début d'une ère de "connaissance plus approfondie et de collaboration plus étroite entre ces deux pays immenses aux "caractéristiques si semblables".

VOUS DEMENAGEZ
à
OTTAWA
TORONTO ou KITCHENER !
Pour détails au sujet de l'acquisition d'une nouvelle maison
écrivez à
COSTAIN ESTATES LTD.
3500, rue Dufferin, Toronto, Ontario

PERLES
PERLES DE TOUTES DESCRIPTIONS POUR TOUTES INDUSTRIES
Détaillants, magasins de cadeaux et d'escompte, bijoutiers, revendeurs, grossistes, manufacturiers, décorateurs d'intérieurs, etc.
COLLIERS PERLES SE VENDANT RAPIDEMENT, EXCELLENTS CADEAUX DE NOEL, PRIX AU DETAIL : 49¢ à $1.98
Perles à la verge pour draperies et cloisons
CINDEX DISTRIBUTORS
JACK SHEIN (514) 484-1623
5626 av. EMERALD, suite 126, COTE-ST-LUC, QUE.

VILLA NOVA
BOIS, QUINCAILLERIE, MATERIAUX de CONSTRUCTION
Assortiment des plus complets de contre-plaqués pour boiseries intérieures et extérieures
UN CHIC NOUVEAU 3/16" x 4' x 8'
DANS LES PANNEAUX MURAUX
LUXAPLY
AVOCADO
$7.95 la feuille

PRODUITS EXCLUSIFS Cavalier
CONTRE-PLAQUES DECORATIFS PREFINIS

Luan 4 MM x 4' x 8' choix de 3 couleurs	$4.15
4 MM x 4' x 8' simili noyer	$6.25
4 MM x 4' x 8' simili Bubinga	$6.25
Orme rustique 3/16" x 4' x 8'	$7.68
Orme rustique 3/16" x 4' x 7'	$7.00
Noyer rustique 3/16" x 4' x 8'	$10.88
Cerisier et Chêne avec bande de noyer ¼" x 4' x 8'	$12.32

CAVALITE
PLASTIQUE LAMINE
Idéal pour dessus de comptoirs de cuisine, tables etc. Choix de 8 couleurs. 1/16" x 4' x 8'. La feuille $14.95

EXCLUSIF à VILLA NOVA
SYSTEME DE TABLETTES AJUSTABLES
EN NOYER PRE-FINI

1" x 8" x 36" chacune	$4.35	1" x 10" x 60" chacune	$9.15
1" x 8" x 48" chacune	$5.85	1" x 12" x 36" chacune	$6.55
1" x 8" x 60" chacune	$7.40	1" x 12" à 48" chacune	$8.75
1" x 10" x 36" chacune	$5.45		
1" à 10" x 48" chacune	$7.25	1" x 12" x 60" chacune	$10.90

Supports et montants disponibles en même matériel

PANNEAU MURAL
"MATLAC" ⅛" x 4' x 8'
Imtation de tuiles pour cuisines, chambres de bains, etc...
Blanc à joints noirs, bleu, jaune, vert à joints blancs. Grand spécial $8.25 la feuille

ST-LAURENT, coin Bellechasse 274-2446
CHARLEMAGNE, Qué. 581-3350
ENTREPRISES L. VILLENEUVE & CIE LIMITEE

Woolco
Élégance et confort pour la détente, les loisirs

A. Chaud et douillet ... peignoir court en peluche d'Orlon douce et épaisse, lavable à la main. Modèle garni de satin avec col Claudine et manches trois quarts. Rose foncé, Aqua, Orange, Menthe ou Saphir. P.M.G. chacun 10.63

B. Elégance chez soi ... ravissante robe d'hôtesse en nylon piqué richement garnie de broderie. Manches trois quarts raglan, deux poches fendues. Rose ou Bleu. P. M. G. chacune 12.63

C. Attrayant peignoir en nylon piqué d'entretien facile ouatiné de fiberfill Kodel. Devant boutonné, col garni de dentelle et d'un noeud en satin, manches trois quarts et deux poches fendues. Rose foncé, Jaune ou Bleu. P. M. G. chacun 5.83

D. Joli peignoir en nylon piqué ouatiné de fiberfill Kodel, lavable à la main ou à la machine. Col et poches appliquées garnis de dentelle. Choix de Rose, Bleu ou Jaune. Tailles 38 à 44. chacun 6.83

E. Des imprimés exotiques qui vous captiveront !... Superbe robe d'hôtesse trois façons en Vocama doux et confortable. Glissière trois quarts devant, manches trois quarts évasées, encolure coussinée, piquée, deux poches dans les coutures latérales. P.M.G. chacun 12.63

F. Un modèle original, très flatteur ... robe d'hôtesse avec soutien-gorge incorporé et encolure en V. En Vocama chaud et luxueux avec manches courtes bouffantes et glissière au dos. Melon, Saphir, Ton Or ou Orange. Tailles 9 à 15. chacun 12.63

CENTRE LAVAL
Sortie 7, Autoroute des Laurentides et boul. St-Martin
OUVERT MARDI JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 10h. P.M.
CHARGEX
OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 10h. P.M.
BROSSARD
PLACE PORTOBELLO
7200, boul. Taschereau et pont Chamolain

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

Washington lance un avertissement au Nord-Vietnam et rassure le Sud-Vietnam

d'après AFP, Reuter, PA, UPI

Les Etats-Unis viennent de lancer un avertissement sérieux à Hanoï, et de rassurer par le fait même Saigon, en affirmant que, d'accord pour que les quatre parties soient présentes à la conférence de Paris, ils entendent que la discussion reste bilatérale. Voilà ce qui ressort d'un communiqué publié, aujourd'hui, à Washington, par le secrétaire d'Etat par intérim, M. Nicholas Katzenbach.

Après avoir rappelé que la base de l'accord de principe avec le Nord-Vietnam était l'organisation de réunions bilatérales, avec libre choix au sein de chaque délégation (des partenaires sud-vietnamiens avec les Américains, et des représentants FNL avec les Nord-Vietnamiens), M. Katzenbach a nettement précisé: "Je souligne cela en détail afin de réfuter les prétentions exprimées par les Nord-Vietnamiens selon lesquelles nous étions d'accord pour une conférence à quatre.

La mission sud-vietnamienne à Paris a accueilli favorablement la mise au point du secrétaire d'Etat par intérim. "Je regrette qu'elle ne soit pas venue plus tôt", a dit un porte-parole.

A Saigon, le président van Thieu a convoqué, ce matin, le premier ministre, M. Tran van Huong, pour un entretien avec M. Bui Diem, ambassadeur du Sud-Vietnam à Washington, sur la déclaration faite hier par M. Katzenbach. Aucune information n'a transpiré de cette rencontre. On se borne à dire que le président Thieu est "optimiste".

A Paris, un porte-parole de la délégation nord-vietnamienne a dit à un correspondant de UPI que son gouvernement annoncera publiquement, vendredi, qu'il rejette les accusations américaines voulant que des soldats nord-vietnamiens aient violé la zone démilitarisée dans le but de compromettre la tenue des pourparlers de Paris. "Pareilles accusations, a dit le porte-parole, sont pure invention, et nous les dénoncerons, vendredi, dans une conférence de presse que nous nous proposons de tenir."

Pour leur part, les représentants d'Hanoï à Paris répètent qu'ils ne négocieront pas avec les Etats-Unis si le FNL n'est pas présent à la table des négociations, et ils demandent à Washington de dire clairement si oui ou non il est décidé à poursuivre, dans le sens du compromis, et à entreprendre les négociations.

Le FNL se dépense en visites et conférences de presse afin de mieux faire connaître son point de vue dans les milieux diplomatiques de Paris. Les observateurs sont d'avis que plus le temps passe, plus il devient impossible de ne pas lui accorder un statut égal aux autres participants autour de la table de l'éventuelle conférence élargie de Paris.

A Washington, on a l'impression que le président Johnson est grandement préoccupé par les raids communistes qui se poursuivent au Sud - Vietnam, mais qu'il demeure fermement résolu à s'en tenir à la diplomatie apaisante en attendant que Saigon s'approche de la table des négociations.

Un groupe de dix à quinze soldats nord-vietnamiens ou vietcong ont provoqué, ce matin, un nouvel incident en tirant de la zone démilitarisée sur un avion d'observation américain. Cet incident est le sixième depuis l'arrêt des bombardements au Nord-Vietnam.

Il est possible, dit-on, que trois régiments nord-vietnamiens (environ 5,000 hommes), soient encore stationnés dans la partie orientale de la zone démilitarisée d'où l'artillerie communiste a ouvert le feu pour la seconde fois en quatre jours contre des positions américaines.

Une hypothèse veut que les Nord-Vietnamiens ne fixent pas au même endroit que les Américains la ligne de démarcation de la zone démilitarisée, d'où les accrochages répétés de ces derniers jours. Des cercles militaires à Saigon n'excluent pas, non plus, la possibilité que les bombardements aient été exécutés par le Vietcong et non par les Nord-Vietnamiens. Hormis ces bombardements, le front est généralement calme, mais les rapports sont contradictoires sur ce dernier point.

Les quelque 30,000 Vietcong massés aux frontières du Cambodge en vue, croit-on, d'une éventuelle offensive contre Saigon, ont tenté de raser un camp sud-vietnamien, aujourd'hui. Six vagues de B-52 ont aspergé à profusion de leurs bombes le secteur qu'on croit être le repaire vietcong.

Austérité à la Maison Blanche sous le régime de M. Nixon

WASHINGTON (AFP)—Le président-élu, M. Richard Nixon, a commencé à remanier le personnel de la Maison Blanche et a désigné M. Bob Halderman comme conseiller chargé des questions administratives et du personnel dans son futur cabinet particulier.

M. Halderman qui est âgé de 42 ans, est vice-président d'une importante société de publicité à Los Angeles. Il est la deuxième personne choisie par M. Nixon pour constituer son "équipe" à la Maison Blanche à partir du 20 janvier. M. Bryce Harlow a été désigné mardi comme conseiller chargé des relations entre la Maison Blanche et le Congrès.

En annonçant la nomination de M. Halderman, un porte-parole de M. Nixon a précisé que le président-élu a décidé de diminuer le nombre de ses conseillers et d'éliminer notamment le secrétaire de presse et le secrétaire chargé de son emploi du temps.

M. Halderman a déclaré à la presse que l'entourage de M. Nixon sera plus réduit que celui de ses prédécesseurs : il n'aura probablement que quatre conseillers assistés d'adjoints spéciaux qui s'occuperont des problèmes de presse et d'organisation de son emploi du temps.

M. Harlow, 52 ans, nommé mardi assistant spécial pour les questions législatives et les relations avec le Congrès auprès du futur président des Etats-Unis, est né à Oklahoma City. Diplômé en sciences politiques à l'Université de l'Oklahoma, il entama sa carrière lors de la Deuxième Guerre mondiale; il était alors membre de l'état-major du général George Marshall, chef d'état-major américain ,et chargé des relations entre l'armée et le Congrès.

Les quatre conseillers du président dirigeront les activités de la Maison Blanche mais le travail quotidien et de détail sera effectué par leurs adjoints.

On attribue également à M. Nixon l'intention de donner un caractère d'austérité à son administration. Il envisagerait notamment, dès le départ, de supprimer le grand défilé qui marque traditionnellement les cérémonies de prise du pouvoir le 20 janvier et de le remplacer par une modeste parade entre le Capitole, où il aura prêté serment, et la Maison Blanche. De même les grands bals qui d'habitude clôturent la journée d'investiture seront probablement supprimés.

M. Nixon procédera au cours des prochains jours à la désignation des autres membres de son cabinet particulier avant de révéler, au début de décembre, les noms des membres du gouvernement.

Saigon fait interdire le "Saigon Daily News"

SAIGON. (UPI) — Le gouvernement sud-vietnamien a fait fermer pour trois mois, aujourd'hui, le quotidien anglophone "Saigon Daily News" parce qu'il a accordé une plus grosse manchette aux accusations portées par le secrétaire américain de la Défense, M. Clark Clifford, qu'aux réponses que lui apportaient les autorités de Saigon.

M. Nguyen Ngoc Huyen, directeur du Centre national de presse, a dit que le "Saigon Daily News" avait "failli à sa tâche qui consiste à défendre la cause nationale".

Le quotidien avait fait une manchette de trois colonnes pour dire que les Etats-Unis pourraient éventuellement entreprendre les pourparlers élargis de Paris sans la participation de Saigon, alors qu'il n'avait accordé qu'une colonne à la riposte, à Saigon, du ministre de l'Information, M. Ton That Thien.

La Suède veut reconnaître le Nord-Vietnam

STOCKHOLM (Reuter, AFP) — Le ministre des Affaires étrangères de Suède a déclaré au parlement aujourd'hui, que le jour approchait où son gouvernement reconnaître le Nord-iVetnam.

En réponse à une question posée en chambre, M. Torsten Nilson a dit : "Le gouvernement suédois est en principe favorable à une reconnaissance du Nord-Vietnam, à une date convenable, mais actuellement une telle reconnaissance pourrait troubler l'atmosphère des négociations de Paris.

Le ministre a ajouté que la fin de la guerre faciliterait la décision du gouvernement suédois à ce sujet.

FB AVIS PRELIMINAIRE FB

VENTE À L'ENCHÈRE À L'HOTEL ROYAL AMBASSY

angle Sherbrooke et Peel

étant donné que l'HOTEL sera entièrement remeublé et restauré l'Administration de l'HOTEL ROYAL AMBASSY a chargé FRASER BROS de vendre par encan public un imposant inventaire de meubles, accessoires et appareils ménagers.

72 pièces, du cinquième au neuvième étage inclusivement renfermant, entre autres choses, les meubles suivants modernes, et en bon état : Lampes, tables à café et de bout — pupitre combiné — sofas, fauteuils à bras et chaises — cabinets — lits à une et deux places avec têtes de lits — crédences, commodes, mobiliers de dînette, miroirs, tentures — de plus des ensembles de cuisinières, réfrigérateurs et éviers et aussi des cuisinières et réfrigérateurs électriques.

INSPECTION : le mardi 19 novembre de 10 h. du matin, à 6 hres du soir

VENTE : Les mercredi et jeudi 20, 21 novembre débutant à 10 hres du matin

FRASER BROS., LTD.

(COMMISSAIRES-PRISEURS, EVALUATEURS ET LIQUIDATEURS)
depuis 1880
Tél. 342-0050

Woolco

Pantoufles

Pour vos heures de détente... des pantoufles de tous genres... qui ont toutes un point en commun... Elles ont toutes été conçues pour vous offrir un confort incomparable en tout temps!

A. Ravissantes mules avec joli petit talon, lanières croisées. Ton or. Pointures 5 à 10. paire 3.97

B. Mules peluche d'Orlon. Talon compensé en caoutchouc. Doublées fourrure pour plus de chaleur. Choix de couleurs. Lavables. Pointures 4 à 10. paire 1.97

C. Pantoufles Comtesse en vinyle lavable. Chaude doublure et garniture de simili-fourrure. Turquoise, blanc, ton or. Pointures 5 à 10. paire 3.88

D. Pantoufles à enfiler. Talon compensé. Empeigne en tissu bleu ou rose. Soufflet élasticisé. Pointures 5 à 10. paire 3.97

ACHETEZ VOS CADEAUX DES MAINTENANT

CENTRE LAVAL — Sortie 1, Autoroute des Laurentides et boul. St-Martin — OUVERT MARDI, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 10h. P.M. — CHARGEX — OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 10h. P.M. — BROSSARD PLACE PORTOBELLO — 7296, boul. Taschereau et pont Champlain

Elle roule à 250 à l'heure

Repérez-la dans LA PRESSE

Stoppez-la à l'antenne de CKAC/73

du lundi au vendredi de 9 h. a.m. à 5 h. p.m.

POUR UNE RETRAITE AGREABLE

On entend souvent dire que les gens à leur retraite vont s'établir, de préférence, en Floride — et pourtant la moyenne de la population de personnes de 65 ans et plus (12.4 p. 100) est la même dans l'Iowa qu'en Floride.

Une maison-remorque est le home idéal pour les retraités. Vous la trouverez en consultant les Petites Annonces "Succès" de La Presse. Faites-le aujourd'hui !

Woolco

Pour l'hiver...

BOTTES hautes, en vogue

Grandes vedettes cet hiver... bottes hautes en vinyles brillantes ou en cuirs souples... entièrement doublées pour vaincre le plus grand froid. Merveilleusement chaudes, ces bottes se prêteront à toutes vos activités!

A. Bottes de neige 14" en cuir. Noir ou brun. Pointures 5 à 10. paire, 14.97
Aussi disponibles en vinyle. paire, 9.88

B. Bottes de neige 10½" en vinyle. Entièrement rebelles à l'eau. Semelle moulée d'une pièce. Pointures 5 à 10. Brun et noir. paire, 7.97

C. Bottes "grand-mère" lacées. Modèle en cuir noir ou brun moulant parfaitement la jambe. Pointures 5 à 10. paire, 14.97

D. Bottes 7" imitation peau de phoque. Garniture de cuir ton ivoire. Semelle épaisse en caoutchouc. Pointures 5 à 10. paire, 18.97

E. Bottes "cocktail". Bottes habillées en cuir souple. Glissière latérale. Pointures 5 à 10. paire, 11.97

CENTRE LAVAL — Sortie 1, Autoroute des Laurentides et boul. St-Martin — OUVERT MARDI, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 10h. P.M. — CHARGEX — OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 10h. P.M. — BROSSARD PLACE PORTOBELLO — 7296, boul. Taschereau et pont Champlain

940 AUTOS A VENDRE

PARTICULIER: Peugeot 403, 1967, 23,000 milles, radio, $800: 376-4301.

PARTICULIER, Volks, 1968, 8,000 milles, radio, garantie, départ. $1,425. 524-5156.

PARTICULIER Impala 1964, sport, tout équipée, comme neuve, 725-8015, soir.

PEUGEOT 403, 1966, 22,000 milles, radio, bon ordre. 679-0696.

PEUGEOT, 1968, Coupé, Sport, 17,000 milles, jour, 381-9901, soir, 334-4755.

PEUGEOT Station 1966, 30,000 milles, support bagages, radio, $1,200; 525-5181.

PEUGEOT 1960, 4 portes en ordre, très propre, 435-7875.

PLYMOUTH 1967 Satellite automatique, hardtop, tout équipé, garantie usine. 738-1143.

PLYMOUTH 1963, automatique, sedan, radio, $650. Doit vendre. 844-8701.

PLYMOUTH, STATION WAGON, 1961, $200, SOIR 259-6178.

PLYMOUTH 1968, flambant neuve, prix dérisoire. 681-6072.

PLYMOUTH Fury II, V-8, 1967, servos, radio, $1750. Financement possible $65 par mois, 861-6691.

PLYMOUTH Fury 2, 1965, hardtop, V-8 servo-freins, servo-direction, automatique. Aubaine. 367-2418.

PLYMOUTH 1965 Fury III 2 portes, hardtop, 8 cyl., tout équipé. Belle occasion 738-1143.

PLYMOUTH TAXI 1967, 6 cylindres, automatique, très propre, échange accepté. Maurice Dupuis, 353-4961.

PLYMOUTH Fury III, tout équipée, hardtop, 1967, 25,000 milles, $2,400. Bon état, aubaine. 353-2343.

PONTIAC 1963, Laurentian, très bonne condition, sacrifierais $550. Particulier, 389-5614.

PONTIAC 66, V8, servos, radio, sacrifierait $1,350. Financement si désiré. 861-6691.

PONTIAC sedan 1961, équipée pour l'hiver, 661-9772.

PONTIAC Laurentian 1962, sedan, 6, automatique, radio, direction assistée, propre partout, hiverisée, peu de parcours, $425. 729-5682.

PONTIAC 1967, 4 portes, V-8 automatique, tout servo, bas millage, M. Trudeau, 376-9277.

PONTIAC 1968, toit rigide, V-8, tout équipée, 4 ans de garantie G.M., meilleure offre, 384-8684. Demander Mlle Anne.

PONTIAC 1964, convertible automatique, 6 cyl., p.s., radio, peinture neuve 735-1331.

PONTIAC 1963, automatique, $525, taxe licence incluses, $23 mois, 849-4631.

PONTIAC 1967, station wagon, V8, équipée, bas millage, diplomatique, 843-5901.

PONTIAC 1963, automatique, très peu roulé, dame sacrifierait $590, 387-8188.

PONTIAC 1965, V-8, balance sur finance, $1,096, à continuer les paiements si désiré, auto en parfait état, 725-7566.

PONTIAC 1959 COACH $125.
PLYMOUTH 63 SEDAN, $175.
RAMBLER 62 COACH, $195.
FINANCERAIS SI CREDIT APPROUVE.
BLAIS AUTO, 489-8439

PONTIAC Parisienne, Grand Prix, 2 portes, hardtop 1066, tout équipée, bas millage, échange accepté, conditions faciles. Maurice Dupuis, 353-4961.

PONTIAC Grande Parisienne 1967, 8 automatique, radio, tout équipée, 23,000 milles, toit vinyle, comme neuve. Faut voir, 384-7540.

PONTIAC 1962, Parisienne, hardtop, 8 automatique, équipée, propre, $390. RAymond 2-3061.

PONTIAC G.T.O. 1967, 1 propriétaire, aucune offre raisonnable refusée. 645-5375.

PONTIAC 1963, automatique, 1 seul propriétaire, bonne condition, $300. 663-2267.

PONTIAC 1962 Parisienne, hardtop, 4 portes, radio, 6, $425. 722-5529.

PONTIAC 1963, Parisienne, 6, automatique, radio, bonne condition, aubaine 663-4396.

PONTIAC Parisienne 1967, V-8 automatique, servo-freins, servo-direction, radio, 2 portes, toit rigide, toit vinyle, balance de garantie GM, $100 comptant, balance 30 mois. M. Laforet, 273-4212.

PONTIAC Laurentian 1960, 4 portes, en bon état, $200. 725-4045.

PORSCHE 1958, 1600, obligé de vendre, appelez: 677-9672.

PROFESSEUR grand Mustang 1968 V-8, équipé, 5,000 milles $2,900, 476-9143.

RAMBLER 1966, Americaine, automatique, 4 portes, pneus neufs, 388-9858.

RAMBLER 1968, démonstrateur, modèle Javelin et Ambassador, en bas du coûtant. Maurice Héroux Automobile, 3095, Bannantyne, Verdun.

RAMBLER 1966, hard top, automatique, servo-direction, radio, état de neuf, 342-1082.

RAMBLER 1964, Classic 660, tout équipée, radio, servo-freins, servo-direction, bas millage, gardée dans un garage, femme propriétaire, moteur, carrosserie, intérieur en bonne condition, bons pneus, prêt pour l'hiver, sacrifierais $675. 270-2963.

RAMBLER Classic 660, 1965, 4 portes, 232 pouces cubes, très bonne condition, radio AM-FM. Soir, 254-8079.

RAMBLERS 1968, sedan, Rebel, automatique, choix de couleurs, $2,595, prix final. Maurice Héroux Automobiles Ltée, 3095 Bannantyne, 766-4122.

RENAULT R8, 1964, automatique beige. Garantie 1 an. Renault Canada 738-1143.

RENAULT R-10, 1966, radio, bonne condition. $750. M. Jacques, 351-6414.

RENAULT R-4, 1968, cause départ, soir, après 6 heures, 274-8566.

RENAULT Dauphine 1963, standard, moteur, carrosserie comme neufs, $330. 336-2824.

RENAULT R8, R10, 1968, démonstrateurs, choix de couleurs. Balance garantie. 738-1143.

RENAULT 1965, R-8, 1100, standard, radio, bonne condition, 697-2766.

RENAULT R-10 1967, cause départ, 24,000 milles, excellente condition. Visible 4450 boul. Lévesque, Laval. 661-0660.

RENAULT 1967, a peu roulé, balance finance, heures de bureau, 666-6601.

RENAULT R-10 1966, parfaite condition. Garantie 100 p. cent. 331-6130.

RENAULT R-10 1968 transmission automatique, comme neuve. Garantie 100 p. cent. 331-6130.

RENAULT 8, 1968, $1,350, bonne condition, radio, 7,000 milles. Jour: 739-4151, soir: 747-9327.

RENAULT 16, 1967, grand luxe, parfaite condition, 16,000 milles, 254-3062.

RENAULT R-8 1967, très propre, bleu clair, intérieur drap. 331-6130.

RENAULT R-10, automatique, 1968, 10,000 milles, encore sur garantie, radio, conditions excellentes, $1650. 849-9893 après 6 heures.

RENAULT, 1966, sedan, automatique, parfaite condition, Jacques Poirier, 697-8104.

RENAULT 1963 à 1968, tous modèles, automatiques et standards 526-3781.

RENAULT 10, 68, particulier, parfait ordre. Après 6.30 heures, 353-5958.

RENAULT 1968, standard, radio, 9,000 milles, après 6 heures, 669-3390.

RENAULT R10 1966, manuelle, automatique, choix de couleurs, garantie Renault Canada. 738-1143.

SPECIAL
METEOR MONTCALM, 2 PORTES, HARDTOP 65, 8 CYLINDRES. TERMES ET ECHANGE ACCEPTES. P. DUFRESNE, 526-4411.

STATION, Ford V-8, 1962, tout équipée, particulier, $625. 256-8918.

STATION-WAGONS 65, 66, 67, 68. Voitures privées et non commerciales. Balance de garantie. Appelez Yvon Lapointe, 489-8273.

STATION-WAGON, Chrysler 1968, Town and Country, 440 pouces cubes, disques, freins, am-fm, posi-traction, vitres électriques, tout équipée, deluxe, 3 sièges, valeur $7,200 pour $4,200, millage 9,000 milles. 665-4747, 665-2953.

STATION Plymouth 1963 6 cylindres, faut vendre, 729-5796.

STATION Chevrolet Impala 1967, tout équipé, magnifique condition, $2,000. 524-6400.

STUDEBAKER, 1962, $70, 279-9316.

THUNDERBIRD 1966, landau, 390 p.c., freins à disques, am/fm, vitres et sièges électriques, tout équipée, comme neuve. La meilleure offre. Particulier, 691-4185, après 5 h.

THUNDERBIRD 1965, très propre, $300, 766-5242 après 5 heures.

T-BIRD 1962, convertible, 30,000 original, tout équipée de A à Z. Bonne mécanique, rouge, toit blanc, intérieur en cuir rouge. Léger comptant, balances à terme si désiré. 384-7540.

940 AUTOS A VENDRE

2 TORCNADO 1966, autos très propres, parfaite condition, mécanisme A-1, mode de paiement facile, Yvon Emond, 526-4471.

TR 4A comme neuve, très bonne condition, 259-4349.

TRES belle Chevrolet 1967, bas millage, V8, transfert de garantie, automatique, radio, léger comptant. Léo-Paul Globensky, 526-4471.

TRIUMPH TR4-A, 1967, AM-FM, Pirelli, transmission défectueuse. 669-6987, soir.

VALIANT 1964, hard top, 6 cylindres, très bon état. 678-8156.

VALIANT 1965, Signet, 41,000 milles, très bon état, $1350, 663-5177.

VALIANT 1964, V-100, automatique, 6, coach, magnifique condition, $775. CR. 4-5961.

VALIANT 1963, V-200, 2 portes hardtop, 6 cylindres, 145 h.p. automatique, radio. Très propre. Bonne condition mécanique, financerais, 364-7540.

VALIANT 1964, V-100, automatique, 6 coach, magnifique condition, $775. CR. 4-5981.

VALIANT 1964, très bon état, $700, beige, V100, 737-5383.

VALIANT convertible 1965, 8 cylindres, automatique, servo-direction, radio, très propre, faut voir, termes si désiré. Percy Harper, 324-4411.

VALIANT 62, 2 portes hardtop, automatique, $525. Chevy II, 62, 2 portes, hardtop, automatique, $475, 271-5931.

VALIANT 1966, prix à discuter, 845-7151, local 271, soir 642-7214.

VALIANT STATION-WAGON, PARFAIT ORDRE, 1963, $695. 681-5705.

VAUXHALL 1961, très bonne aubaine, 324-4367.

VAUXHALL Cresta 1959 6 cylindres, 4 portes, 933-6741, 768-2987.

VAUXHALL Viva, 1965, très propre, pneus à neige, $375, 353-6100.

VAUXHALL 1967 automatique, bonne condition, 669-6558.

VOLKSWAGEN 1964, 1500, station wagon, rouge, intérieur gris, excellente condition, demandez Mlle Martin, 735-3585.

VOLKSWAGEN 1962, BON ETAT, $350, 270-2534, SOIR 270-3615.

VOLKSWAGEN 1969 ou usagées, Victor Desroches, 5295 St-Hubert, 274-5476.

VOLKSWAGEN 62, de luxe, radio, $265, 271-3663.

VOLKSWAGEN 1964, 1500 station-wagon, rouge, intérieur gris, excellente condition, demander Mlle Martin, 735-3585.

VOLKSWAGEN CAMPER 1967
Parfaite condition, entièrement équipée. 526-5158.

VOLKSWAGEN 1968 comme neuve, bas millage, garantie de l'usine, 849-1203.

VOLKSWAGEN 1968, rouge 29,000 milles, excellente. Peinture neuve, 849-1203.

VOLKSWAGEN 1962, BON ETAT, RADIO, 322-5934.

VOLKSWAGEN 1968, 12,000 milles, radio, très propre, 672-4386.

VOLKSWAGEN 61, avec chaufferette à gaz, 374-1085.

VOLKSWAGEN 1968 de luxe, radio, 9,000 milles, $1,675. 381-6862.

VOLKSWAGEN 1964 pneus à neige et chaufferette, très propre, besoin argent, $375; 488-6600.

VOLKSWAGEN 1965 de luxe, chaufferette au gaz, radio, 342-1083.

VOLKSWAGEN 1965, de luxe, parfaite condition, $650, 323-6187, après 7 heures.

VOLKSWAGEN neuve ou usagée, à vendre avec garantie. Appelez en toute confiance chez Fortin Automobile Auteuil Inc. Ville Laval, 625-0751.

VOLKSWAGEN 1962, de luxe, mécanique parfaite, intérieur, extérieur presque neufs, bons pneus, gardée dans garage. $275. 731-1403, après 6.

VOLVO 1964, automatique, radio, impeccable. Pneus et peinture neufs. 738-1143.

VOLVO 1969, 144 S, automatique, radio, 500 milles, cause, auto fournie par compagnie, 256-0129.

LA PRESSE
874-7111
LES PETITES ANNONCES SUCCES

MECANICIEN
Mécanicien d'expérience pour machines spéciales à coudre vêtements sport pour dames.
SALAIRE à FIXER
Appeler M. SCHAWL
932-5115

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GTR-68-10290
pour 10 h 30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 3 décembre 1968
Ligne à 735 Kv
Micoua-Duvernay
FOURNITURE DE MANCHONS D'ARRET ET DE JONCTION TUBULAIRES POUR CONDUCTEUR A.C.S.R.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 a.m. à 4 h 45 p.m., à l'endroit suivant :

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de SIX MILLE DOLLARS ($6,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.
Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent exclusivement de la main-d'oeuvre et des matériaux canadiens et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 11 novembre 1968.

POSEURS DE PLASTIQUE LAMINÉ
Procurez-vous vos fournitures de
Formica — Arborite — Ciment de contact et moulures
de l'un des plus anciens distributeurs de plastique laminé à Montréal
NORTHERN TRADING (QUE.) INC.
3701 rue Ruskin, Montréal 453
722-3528

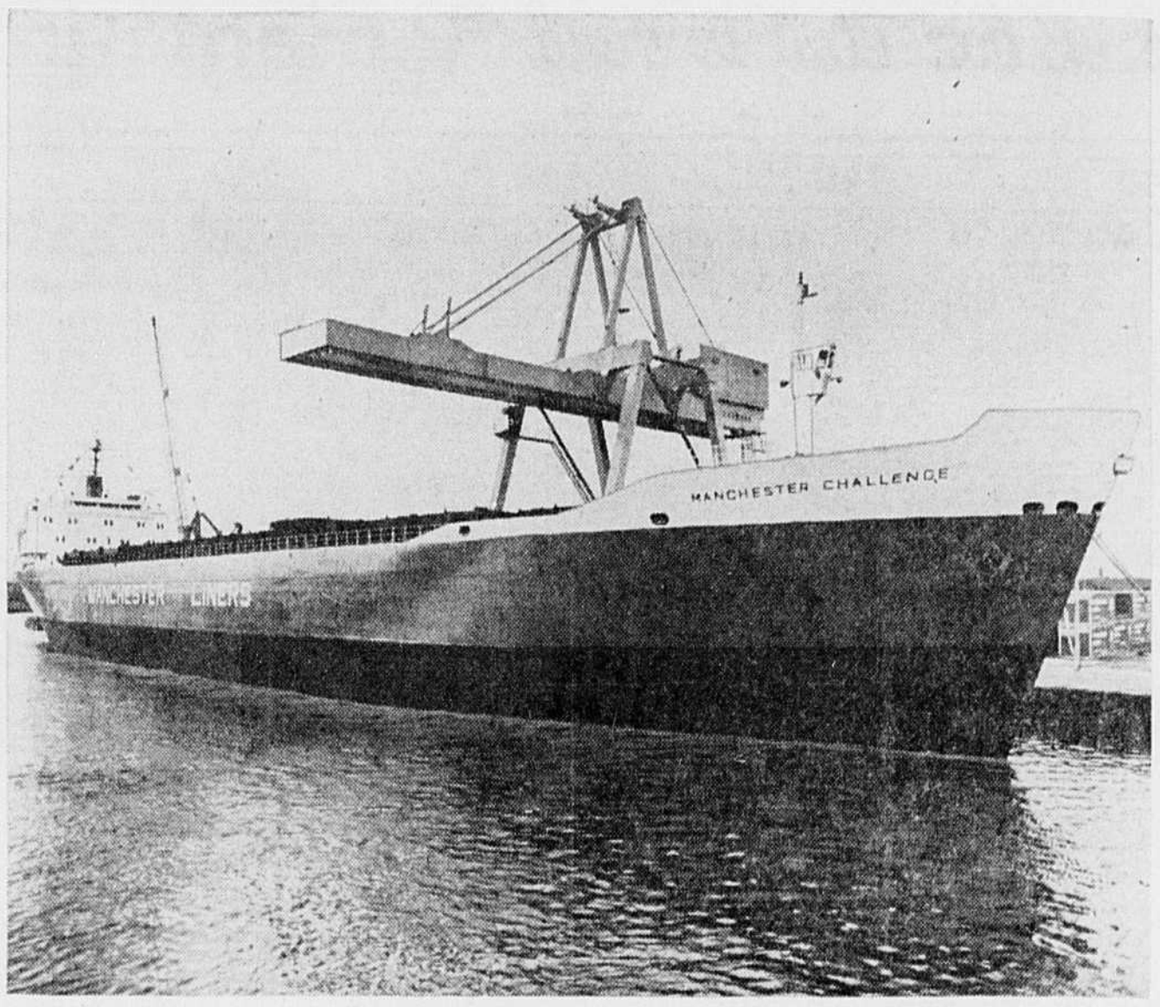

photos J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Equipé pour la navigation dans les glaces

Le "Manchester Challenge", à coque renforcée pour la navigation dans les glaces, est le premier d'une série de trois navires porte-containers construits spécialement pour le service transatlantique des containers entre le Royaume-Uni et Montréal.

Dans le port de Montréal

L'ère des containers débute avec l'arrivée du "Manchester Challange"

par Denis MASSE

L'ère des containers est définitivement engagée dans le port de Montréal. L'arrivée du premier cargo porte-containers, le "Manchester Challenge", lance le port dans la grande révolution des transports maritimes du siècle.

Arrivé avec la dernière tempête, le navire brise-glace de 12,000 tonnes, construit en Grande-Bretagne, commence avec le déchargement de 470 containers de 20 pieds un tout nouveau chapitre de l'histoire du port. Montréal devient le premier port du pays à être pourvu d'une gare de triage à containers.

Le nom même du navire, qui peut se traduire par le "Défi de Manchester", est chargé de toutes les promesses que ce nouveau mode de transport peut signifier pour le port. Il revient en effet à la firme Manchester Liners, de Manchester, en Angleterre, d'avoir implanté entre le Royaume-Uni et la métropole canadienne le premier service de transport intégré de containers.

Demain, les premières caisses de marchandises générales laissées à Montréal par le "Manchester Challenge" seront aux portes de Toronto et de Hamilton. Grâce à cette grue énorme de 450 tonnes qui s'élève sur le bord des quais 68-70, grâce aux entrepôts construits par le Conseil des ports nationaux, grâce encore au service ferroviaire fourni par le Canadien National.

Car, c'est tout un système que le transport par containers. C'est un ensemble qui se tient, du transport maritime jusqu'à l'acheminement à destination par rail ou par route.

Il faut voir la grue géante retirer presque silencieusement les énormes caissons des cales du navire, les déposer sur le quai où les prend une autre machine-araignée, semblable aux inventions de la science-fiction. Il faut voir cette machine mastodonte circuler sur les quais et sous la calotte d'acier d'un entrepôt ouvert avec son container bien enserré entre ses pattes.

Il faut voir encore les wagons plats du Canadien National recevoir les mêmes caissons et s'enfuir sur le rail vers les centres de distribution ontariens et américains. En 48 heures, un navire complet est vidé de sa cargaison et rechargé à destination d'outre-mer.

Le "Manchester Challenge" est le premier d'une série de trois vaisseaux à être construits spécialement pour cette nouvelle liaison transatlantique par containers. Le service a été tellement bien pensé qu'il fonctionnera à l'année longue grâce à des navires blindés contre les glaces, pouvant remonter le Saint-Laurent en dépit des embâcles ordinaires.

Pendant des années, la firme Manchester a détenu le record des arrivées hâtives dans le port de Montréal, s'appropriant les cannes à pommeau d'or en 1954, 1955, 1956 et 1957 successivement. Il y eut la dynastie de Manchester, comme il y a eu celle des Danois de la firme Lauritzen.

Maintenant, c'est la même compagnie de Manchester qui revient plus puissante inaugurer le service par containers à Montréal.

Bien sûr, les containers ne sont pas objets absolument étrangers à Montréal. L'an dernier, par exemple, on en a manutentionné environ 8,200 sur les quais montréalais. Mais jusqu'ici les containers étaient enlevés à la bonne franquette, en tout juste moins de temps qu'il n'en faut pour des cargaisons ordinaires, et le système péchait par son manque d'intégration.

Aujourd'hui, le port de Montréal s'affirme au nombre des grands ports à containers comme Rotterdam, Hambourg, Londres, Anvers, New York. Les prévisions veulent que le trafic des containers double cette année même à Montréal et quadruple l'an prochain.

La participation du Conseil des ports nationaux dans l'établissement de la firme Manchester à Montréal a été de fournir un terrain de 13 acres et demi, de construire un hangar de 280 pieds par 360 pieds, un autre hangar servant à l'éclatement des containers dans le cas où ils doivent être ouverts à Montréal, un atelier d'entretien et un abri pour les gardiens.

Le CPN a encore clôturé l'emplacement, assuré de solides fondations aux rails de la grue, aménagé une sous-station électrique, fourni l'aqueduc, les égouts et les câbles électriques souterrains.

Demain, cette immense gare à containers sera officiellement inaugurée par le ministre des Postes, M. Eric Kierans, en présence de nombreux invités.

Le "Manchester Challenge" sera suivi par le "Manchester Courage" en cours d'armement et dont la mise en service est prévue pour le mois de janvier, puis par le "Manchester Concorde" dont la traversée inaugurale est prévue pour mars.

A ce moment-là, la maison Furness, Withy and Company, qui agit pour le compte des Manchester Liners à Montréal, sera en mesure d'offrir aux exportateurs canadiens un départ hebdomadaire durant toute l'année. Les navires mettront six jours et demi pour franchir l'Atlantique.

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe la mention : "MODIFICATION DES BUREAUX DU CHEF DE DISTRICT DE LA CONSTRUCTION (AMC) JETEE POUR LE TRAFIC INTERIEUR, COTE SUD ENTRE LES COLONNES 10 A 18 A L'AEROGARE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE MONTREAL, DORVAL, P.Q.", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 22 novembre 1968, pour les travaux ci-haut mentionnés à l'aéroport international de Montréal, Dorval, P.Q.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande au bureau de l'Acheteur régional, Ministère des Transports, chambre 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, P.Q., sur réception d'un chèque visé de $50.00 fait au nom du Receveur général du Canada.

M. Baribeau
Directeur régional
Service de l'Air
Ministère des Transports
Aéroport international de Montréal
Dorval, P.Q.
Le 8 novembre 1968

Le dernier greffé se porte bien

Le dernier greffé du coeur de l'Institut de cardiologie de Montréal, M. Aldo Martine, se porte bien. Quelque 12 heures après son opération, il pouvait déjà se lever dans sa chambre et saluer sa femme à travers la fenêtre de sa chambre stérilisée.

M. Martine, un travailleur ontarien, est le huitième transplanté cardiaque de l'Institut, le neuvième à Montréal et le onzième au Canada.

Père de trois enfants, il se trouvait hospitalisé à l'Institut de cardiologie depuis le 30 septembre dernier à la suite d'une série de crises cardiaques qui l'avaient laissé dans un état d'incapacité physique à peu près totale.

L'opération avait été réussie, comme les précédente, par l'équipe des chirurgiens de l'Institut, sous la direction des Drs Pierre Grondin, Yves Costonguay et Gilles Lepage.

NECROLOGIE

M. MAURICE DESCOTEAUX

A Montréal, est décédé le 11 novembre 1968, à l'âge de 61 ans, M. Maurice Descoteaux, éminent éducateur et collaborateur artistique recherché.

Diplômé de l'Ecole normale Jacques-Cartier, en 1925, en chant grégorien de l'Université de Montréal, et Guide historique officiel de Montréal, M. Descoteaux fut au service de l'enseignement à Montréal pendant près de 40 ans. Professeur à l'école St-Jean-Berchmans et à l'école secondaire Le Plateau, il devint directeur du bureau de l'enseignement du chant et solfège à la C.E.C.M.

Maître de chapelle à la paroisse St-Jean-Berchmans pendant plus de 25 ans, initiateur des festivals de chorales scolaires à la C.E.C.M., membre de la Commission diocésaine de musique sacrée du diocèse de Montréal, président de la Fédération diocésaine des manécanteries de Montréal, il fut délégué à plusieurs congrès d'éducateurs en musique, de Vancouver à Halifax, et assista également à des congrès internationaux de petits chanteurs, tant à Rome qu'à Paris. Ces dernières années, il était président du sous-comité de l'initiation à la musique à l'élémentaire au niveau de la province.

La radio, la chansonnette, le disque le connurent comme artiste sous le nom de Jacques Aubert et au nom de plume d'André Lamarre.

Il laisse son épouse née Laurette Lamarre, son fils, André et son épouse (Huguette Desrochers); ses filles, Suzanne (Mme Dr Roger Boucher), Rolande (Mme Denis Desrochers) et Louise, ainsi que quatre petits-enfants.

Le défunt est exposé au 3254 Bellechasse. Les funérailles auront lieu, vendredi le 15 novembre, à 10 heures, à l'église St-Jean-Berchmans.

MESSE ANNIVERSAIRE

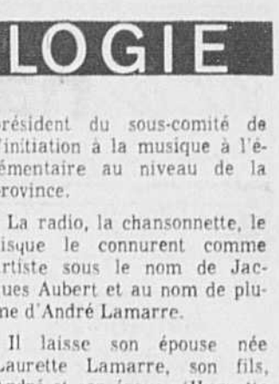

Mme Aurore Michel
décédée le 16 novembre 1966

Le 16 novembre 1968, à 10 heures de l'avant-midi, en la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame, à Montréal, sera célébrée une messe anniversaire pour le repos de son âme. Parents et amis sont priés d'y assister. Hommage de son mari, Jean Michel.

BIOGRAPHIE

A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Wilbrod Bélanger, époux de feu Eva Maillé. M. Bélanger fut marguillier de la paroisse St-Arsène de Montréal. Il était retraité depuis 18 ans, au service des postes, où il avait occupé le grade de vice-président de l'Association des facteurs. Il laisse dans le deuil : sa fille, Mme Philippe Prévost (Lucile) et ses fils : Louis-Marie, Alexandre, Germain et François. Demeurent aussi dans le deuil, sa soeur, Mme Jean-Baptiste Latour (Marie-Louise), son frère Liguori ainsi que ses bru, son gendre et plusieurs petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire René Thériault Ltée, 1120 est, rue Jean Talon, Montréal, P.Q. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 novembre courant, à 9 heures, en l'église St-Arsène de Montréal, et de là pour se rendre au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

DECES

M. Denis Tremblay

M. Denis Tremblay, ingénieur civil, est décédé à Brossard, le 13 novembre, après une courte maladie, à l'âge de 36 ans. Il était à l'emploi de Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés, ingénieurs-conseils. Natif de Charlevoix, il compléta ses études classiques au séminaire de Chicoutimi en 1954 et obtint son diplôme d'ingénieur civil (B.Sc.A.) en 1960 à l'Ecole Polytechnique de Montréal. En 1965, il fit une année de perfectionnement à l'Imperial College de Londres. Il laisse son épouse, née Suzanne Laprotte, et ses enfants, Pascal, Dominic et Isabelle. Il laisse aussi son père, Armand Tremblay, ses frères et belles-soeurs : Roch et Claire Tremblay, Raymond et Noëlla Tremblay, Léger et Denise Tremblay, Laurent et Henriette Tremblay; ses soeurs et beaux-frères : Marie-Anna et Arthur Tremblay-Vézina, Rita et Louis-Philippe Tremblay, Elise et Raymond Thibault, Rachel et Roger Audet, un beau-frère, Arthur Tremblay. Il laisse également sa belle-mère, Mme veuve Georges Laprotte, ses beaux-frères, Jean (F.I.C.) et Pierre Laprotte, une belle-soeur, Margot. La dépouille mortelle est exposée au salon Marchand, 4228, rue Papineau. Les funérailles auront lieu en l'église de l'Immaculée-Conception, le samedi 16 novembre, à 10 heures, la Côte-des-Neiges.

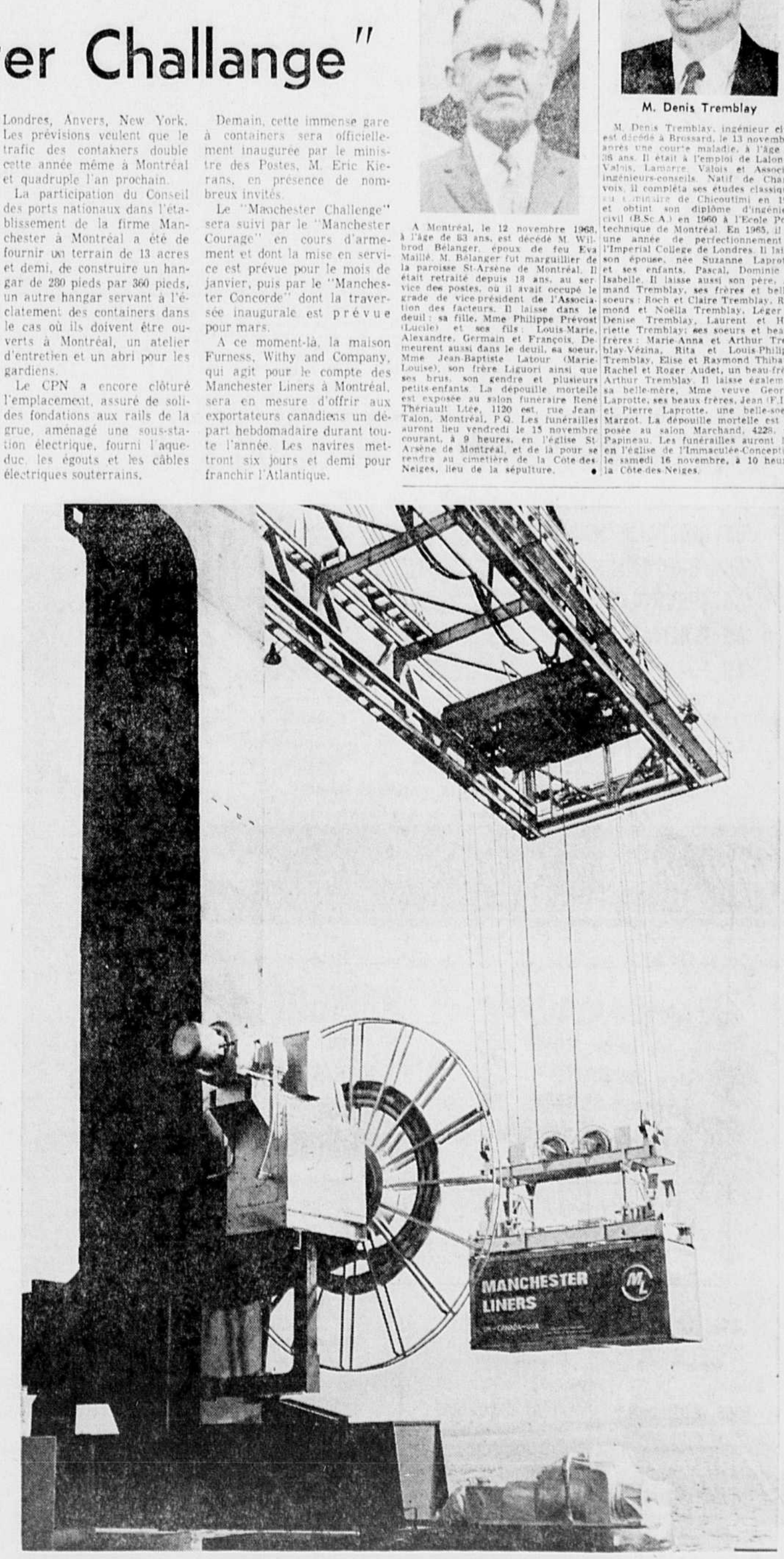

Chargement ultra-rapide

La grue géante qui a été élevée sur les quais peut lever facilement un container pesant jusqu'à 25 tonnes. Les énormes caissons sont enlevés prestement et déposés dans un entrepôt ouvert aux deux bouts avant d'être replacés sur des wagons plats.

naissances · décès · remerciements · in memoriam

AUBRY (Françoise) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 55 ans, est décédée Mlle Françoise Aubry; fille de feu Victorien Aubry, et de Maria Daniel, demeurant à 2362 Lebrun. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Langlois
8628 rue Hochelaga,
pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BANNON (Edmond) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Edmond Bannon, époux de Thérèse Bonin, demeurant à 4282 Langevin. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630 ouest, rue Notre-Dame
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BASTIEN (Ernest) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 81 ans, est décédé Ernest Bastien, époux d'Alice Lamangue, demeurant 11055 Parc-Georges, Montréal-Nord, père de Marcel, Maurice, Jean et Marielle (Mme Jean-Pierre Summerside). Il laisse dans le deuil 6 petits-enfants, et une arrière-petite-fille. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc,
2645, boul. Henri-Bourassa est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDOIN (Alfred) — A Lachine, le 13 novembre 1968, à l'âge de 81 ans, est décédé Alfred Beaudoin, époux d'Alice Desjardins. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-André-Hubert, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Christine) — A Montréal, le 11 novembre 1968, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Gonzague Bélanger, née Christine Eloquin, autrefois de Côte St-Paul, demeurant à 142 Shamrock, Place Pincourt, Ile Perrot. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1735, rue de l'Eglise,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Wilbrod) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Wilbrod Bélanger, époux de feu Eva Mailler, père de Mme Philippe Prévost (Lucille), Louis, Marie, Alexandre, Germain et François. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est,
à 8h45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNARD (Serserie) "Raymond" — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 52 ans, est décédé Raymond Bernard Serserie, époux de Simonne Cléroux, demeurant 7371, 9e Ave, St-Michel, père de François, Yves, Michel et Jean. Il laisse dans le deuil ses brus, Marielle et Lucille Simard. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2645, boul. Henri-Bourassa est
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Esprit, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BESNER (Marie-Jeanne) — A l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes de Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 65 ans, est décédée Marie-Jeanne Besner, fille de feu M. et Mme Jean-Baptiste Berner. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Trudeau,
12, rue St-Charles, Dorion,
à 9h30 pour se rendre à l'église St-Michel de Vaudreuil, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIN (Léopold) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Léopold Blain, fils de Isaie Blain et d'Odile Demarbre; demeurant à 2206 George-V, Montréal-Est. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
11813, rue Notre-Dame est,
Pointe-aux-Trembles
pour se rendre à l'église St-Octave, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISJOLY (Alice) — A Montréal, le 11 novembre 1968, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Omer Boisjoly, née Alice Nuckle; elle laisse ses enfants: Wilfrid, Vigor, Mme Camille Labelle (Annette), Marie-Ange, Mme Urbain Richard (Yvette), Mme Antoine Duhamel (Lucille) et Mme Réal Lavoie (Thérèse). Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 h 30 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Yvonne) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 60 ans, est décédée Mlle Yvonne Bouchard, fille de Joseph Bouchard, et de feu Marie-Anne Desgagné. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-L'Assomption, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURBEAU (Edgar) — A Varennes, le 12 novembre 1968, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Edgar Bourbeau, époux de Pauline Lafond, demeurant 53 rue Jodoin, Varennes. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Normand Jodoin Enrg.,
277, rue Ste-Anne, Varennes,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale de Varennes, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

BOURBONNAIS (Délia) — A Montréal, le 14 novembre 1968, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Conrad Bourbonnais, née Délia Major, mère d'Hector, Léo, Mme E. Landry (Audina). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 2 h. 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière de Lachenaie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUVIER (Yvonne) — A Ville de Laval, le 13 novembre 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Yvonne Paquette, épouse de feu Emile Bouvier, demeurant à 4090, rue Bellemont (St-François). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Cyr et Urbain,
7020, boul. des Mille-Iles,
à 9 h 50, pour se rendre à l'église St-François-de-Sales, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARDINAL (Gaston) — Subitement à Ste-Geneviève, le 13 novembre 1968, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Gaston Cardinal, époux de Réjane St-Denis, demeurant 16,152 Des Commissaires, autrefois de St-Henri. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault Enrg.,
16,114, boul. Gouin ouest,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Ste-Anne-de-Bellevue, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARREAU (Brigitte) — A Montréal, le 14 novembre 1968, à l'âge de 61 ans est décédée Mme veuve Joseph Carreau, née Brigitte Diodati, mère de Mme Jean Rey, (Lise), soeur d'Antoinette, Pauline, Annie Vincent. Elle laisse dans le deuil Mme veuve Jean Diodati, et sa fille Jacqueline, M. et Mme Raoul Piché, M. et Mme René Demuy, et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350, rue Beaubien est
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER (Marie-Marthe) — A Ottawa, le 13 novembre 1968, à l'âge de 45 ans est décédée Mme Harry Cormier, née Marie-Marthe Castonguay. Outre son époux elle laisse dans le deuil 2 fils, René et André, d'Ottawa, 2 filles, Mlle Louise, d'Ottawa, rév. soeur Claudette Cormier, de Mtl, 2 frères, rév. père René Castonguay, de Sudbury, Maurice Tourenne, de Québec, 2 soeurs Mme James Maledy (Florence), de Eastview, Mme Jean-Paul Melançon (Béatrice), de Mtl. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Racine, Robert & Gauthier
259, rue St-Patrice
à 9 h. pour se rendre à l'église Ste-Anne, d'Ottawa, où le service sera célébré à 9 h 15, et de là au cimetière de Notre-Dame d'Ottawa, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTURIER (Joséphine) — A Lachine, le 13 novembre 1968, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme veuve Camille Couturier, née Joséphine Marleau, mère d'Armand (directeur-gérant de la Caisse Populaire de Lachine). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine
à 9 h 45, pour se rendre à l'église des Sts-Anges, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CROCHETIERE (Henry William) — A l'hôpital Général Juif, le 13 novembre 1968, est décédé Henry William Crochetière, époux bien-aimé de Fortunate Collin, père de Richard, Pauline, Lillian, Constance (Mme J.-P. Labelle), Camille (Mme J.-C. Charron) La dépuille mortelle est exposée à la maison funéraire
Urgel Bourgie, Ltée,
3860, boul. Décarie.
Le service sera célébré à l'église St. Malachy's, Hampstead, samedi le 16 novembre. Inhumation au cimetière de Côte-des-Neiges.

D'ASTI (Silvestio) — A Montréal, le 13 novembre 1968 à l'âge de 87 ans, est décédé Silvestio D'Asti, frère de Gabriele Pietro, Antonio, Mme Antonio Mancini (Concetta), et oncle de Pasquale D'Asti. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESCOTEAUX (Maurice) — A Montréal, le 11 novembre 1968, à l'âge de 61 ans, est décédé Maurice Descoteaux, époux de Lauretie Lamarre; demeurant à 6393, 28e ave, Rosemont. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse,
angle 11e Avenue
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Edouard) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 68 ans est décédé Edouard Dupont, époux de Lily Lesard, demeurant av. Dubuisson. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.
8989, rue Hochelaga
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPUIS (René) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 63 ans, est décédé M. René Dupuis, époux de Lucienne Lalliberté, demeurant à 2211 Lepailleur, app. 1. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7895, rue Notre-Dame, est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUTRISAC (Rodolphe) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Rodolphe Dutrisac, époux de feu Aldéa Bourdeau. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
7384, rue St-Denis,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FILIATRAULT (Ida) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 65 ans, est décédée Ida LeBlanc, épouse de feu Aldéric Filiatrault, demeurant rue Casgrain. Elle laisse dans le deuil ses 2 filles: soeur Herminie Filiatrault, s.s.a.; Yvette (Mme Jean-Marie Roy), propriétaire de l'imprimerie Solex, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
E. Bourdage,
6662, rue St-Denis,
à 8 h 40, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, rue St-Dominique, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Albertine) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 80 ans, 3 mois et 3 jours, est décédée Albertine Pelchat, épouse en 1ères noces de feu Armand Chrétien, et en 2èmes noces de feu Philippe Fournier, mère de Jeanne (Mme veuve Aristide Roy), Roger, Jean-Paul, Julien, Jacqueline (Mme Arthur Martin) et Roland. Elle laisse dans le deuil ses brus et plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
angle 11e Avenue, Rosemont,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Mathieu, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Amédée) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 79 ans, est décédé Amédée Fournier, époux de feu Clothilda Lavallée, père de Gertrude (Mme veuve Roger Forget), Roger, Marcelle (Mme Raymond Crête), Jeannette (Mme Marcel Desjardins), Lucille (Mme André Lauriault), Jean-Paul, Denise (Mme Georges Brien). Il laisse dans le deuil de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2645, boul. Henri-Bourassa est
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, Laval, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Jean-Louis) — A Plantagenet, Ontario, subitement, le 13 novembre 1968, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Jean-Louis Gauthier, époux de Cécile Ferland, père de Jean-Claude de Sudbury, Mme Leslie McCauley (Louise), de Montréal. Il laisse dans le deuil 9 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lamarre et Fils,
d'Alfred, Ontario,
à 9 h 40, pour se rendre à l'église paroissiale de Plantagenet, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Une offrande à l'Institut des aveugles serait appréciée.

GENDRON (Ernest) — Subitement à St-Timothée, le 13 novembre 1968, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Ernest Gendron, époux de Solange Lefebvre, demeurant à 101, rue Leduc, Beauharnois. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bourgie et Frères Inc.,
127, rue Ellice, Beauharnois,
pour se rendre à l'église St-Clément, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Virginie) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Jules Germain, née Virginie Lens, autrefois de la rue St-Christophe, demeurant à la résidence St-Georges. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais
Funéraire
302, rue Ste-Catherine est
à 8 h 30, pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOUGEON (Ernest) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Ernest Gougeon, époux de feu Maria Mailloux. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.,
1922, boul. Rosemont,
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

HOOPER (Marjorie) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 63 ans, est décédée Marjorie Hooper, fille de feu William J. Hooper, et de feu Mary O'Neil, soeur de Mme Charlemagne Lefebvre (Sadie), Mme Maude Stone. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
130 est, boul. Henri-Bourassa,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Rita, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRANCE (Arthur) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Arthur Lafrance, époux de Rose Ducharme; père de Raoul, époux de Madeleine Cyr, Mme Gérard Courey (Thérèse), Mme Raymond Lachance (Lorraine); demeurant à 35, 2e, Ave, Delson, Qué. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon
à 10 h 15 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de Delson, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE (Auguste) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 66 ans, est décédé Auguste Lapierre, époux d'Alice Côté, demeurant à 1682 Le Caron. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1735, avenue de l'Eglise
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Méa) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Télesphore Lauzon, née Méa Lecours, demeurant à 4380 Earncliffe, N.-D.-G. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et
ave Notre-Dame-de-Grâce,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVIOLETTE (Adrienne) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 40 ans, est décédée Adrienne Dalpé, épouse de Louis Laviolette, demeurant à 7820 De Gaspé. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria
340, rue Jarry est
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Henri) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Henri Lefebvre, époux de Marie-Louise Provost, demeurant à 2094 Dezery. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3196 est, rue Ontario,
à 10 h 45, pour se rendre à l'église Nativité, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de St-Jacques-le-Mineur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEMAY (Anna) — A Montréal, le 11 novembre 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée dame veuve Albert Lemay, née Anna Lavoie, demeurant à 8317 Berri. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Champagne,
8328, rue St-Denis, près Guizot
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse-Youville, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la répulture où un libera sera chanté. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVASSEUR (H. Gédéon) — A Côte St-Paul, le 13 novembre 1968, à l'âge de 80 ans, est décédé M. H. Gédéon Levasseur, époux de feu Delphine Pouliot, père de Mme Benoit Galerneau (Marie-Reine), M. Armand Levasseur, Mme André Thivierge (Georgette), Mme Raymond Pouliot (Jacqueline). La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire L. Thériault Inc., 512, rue de l'Eglise, Verdun, jusqu'à jeudi, 1 h 30, et de la réexposée aux salons Arthur Cloutier et Fils, 975, rue Marguerite-Bourgeois. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant à l'église des Sts-Martyrs où le service sera célébré, et de là au cimetière St-Charles de Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LIZOTTE (Eugène)—A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Eugène Lizotte, époux d'Alice Mazurette, demeurant à 4648 Adam. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
4504, rue Ste-Catherine est,
à 8h45 pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LONDEI (Domenico) — A Duvernay, Laval, le 11 novembre 1968, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Domenico Londei, époux de Rosa Saudelli; demeurant à 1380, rue De Calais. Père de Mme Rica Hunt; Galliano, Gorezio et Renato. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
24, rue St-Florent,
Pont-Viau,
à 9h15 pour se rendre à l'église St-Maurice, de Duvernay, où le service sera célébré à 9h30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MALO (Fleurisca) — A Pointe-aux-Trembles, le 12 novembre 1968, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Isidore Malo, née Fleurisca Trudel, demeurant à 589, 4e Avenue, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
11813 est, rue Notre-Dame,
pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARION (Roméo) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Roméo Marion, fils de feu Oscar Marion, et de feu Rose-Alba Paradis, demeurant à 8949 Basile-Routhier, frère d'Emery, Wilbrod, Roger, Mme Cécile Ladouceur et Mme Laurette Cardin. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, boul. Crémazie est,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Michel) — Accidentellement à Terrebonne, le 11 novembre 1968, à l'âge de 13 ans, est décédé Michel Ménard, fils de Jean-Paul Ménard, et de Pauline Leclerc, demeurant 535 Chemin St-Roch. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
René Sanscartier,
37, rue Blainville ouest,
Ste-Thérèse de Blainville,
pour se rendre à l'église de la desserte du St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Remerciements

CRETE (Germaine) — M. Oliva Crête et les enfants, remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de Mme Oliva Crête, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles.

MILLETTE (Albert) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Albert Millette, époux d'Eléonore Lavictoire, demeurant 7966 Foucher. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, boul Crémazie est,
à 8h45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Champ d'Honneur, Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOLINO (Michele) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 66 ans, est décédé Michele Molino, époux de feu Antonietta Di Staulo, père de Giovanni, Domenico, Antonio, Mme Filomeno Greco (Maria), Carmine, Aldo Guito. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARTHENAIS (Benjamin) — A Montréal le 12 novembre 1968, à l'âge de 67 ans, est décédé Benjamin Parthenais, époux en premières noces de feu Alice Bissonnette, et en deuxièmes noces de Lucienne Bouchard, demeurant 2102, rue Florian, père de Claire, Christiane, Cécile, Gisèle et Roland. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAUZE (Wilfrid) — A Ste-Thérèse, le 12 novembre 1968, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Wilfrid Pauzé, époux de Jacqueline Desjardins, demeurant 30 rue Senecal. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
René Sanscartier,
37, rue Blainville ouest,
Ste-Thérèse de Blainville,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PILON (Gilles) — A Jacques-Cartier, le 12 novembre 1968, à l'âge de 18 ans, est décédé Gilles Pilon, fils de Claude Pilon et de Noëlla Allaire, frère de Pierre, Johanne, Marie-Claude, demeurant 25 rue Diane. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils
86, rue St-Charles ouest,
à Longueuil
à 2 h 45 pour se rendre à l'église St-Pie X, où le service sera célébré à 3 hres, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX (Amanda) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme veuve Antonio Proulx, née Amanda Charette, demeurant à 2236 Lebrun. Elle laisse dans le deuil: Rita (Mme Jean-Paul Bougie), Simone (Mme Georges Lapointe), Claire (Mme Marc Dollo), Denise (Mme Lyall Laviolette), Carmen (Mme Paul Gagnon) et Monique (Mme Luc Giguère). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.
2521 est, rue Ste-Catherine,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROVOST (Jean-Guy) — A Montréal, le 12 novembre 1968, est décédé M. Jean-Guy Provost, fils de Elie Provost et de Donalda Beauchemin, demeurant à 770, boul. Richelieu, à St-Mathias. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Maurice Demers
40 rue Messier, St-Hilaire,
à 9h30 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Mathias, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

PROVOST (Lucienne) — A Varennes, le 13 novembre 1968, à l'âge de 59 ans 10 mois, est décédée Mme Mathieu Provost, née Lucienne Langlois, demeurant à 227 rue Ste-Anne, Varennes. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lucien Gervais Enrg.,
130, rue Ste-Anne, Varennes,
à 2 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale de Varennes, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Normand Jodoin Enrg.

RENAUD (Delphis) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Delphis Renaud, époux de feu Rose-Anna Pagé. Père de Mme Germaine Brault, Mme Lionel Forest (Juliette) et Mme Yvette Fafard. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Nicolas, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHARD (Léa) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme veuve Antonio Richard, née Léa Hogue. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259, boul. Monk
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Noé) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 82 ans, est décédé Noé Roy, ex-employé de la Commission de Transport, père d'Ernest, André, Jacques, Claude, Régis, Antoinette (Mme E. Ruault). Il laisse ses brus, Mme Ernest Roy (Laure-Alice Mallette), Mme André Roy (Thérèse Côté), Mme Jacques Roy (Marie-Paule Poirier), Mme Claude Roy (Lorraine Béjanger), Mme Régis Roy (Gabrielle Tremblay), demeurant à 4636 Chabot. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 est, avenue Laurier
pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SANDISON (Rose) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Louis-Grant Sandison, née Rose Mongeau, demeurant à 2135 Lecaron, app. 2. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259, boul. Monk,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Sorel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-AUBIN (Lorette) — A Henryville, le 13 novembre 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mlle Lorette Sa

Le MIS à Hull et dans Pontiac
— page 5

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Second "bill Rémillard"
— page 3

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, jeudi 14 novembre 1968 / saint Josaphat / 84e année / no 266 / 4 cahiers / 96 pages / Les prévisions météorologiques : nuageux avec chutes de neige locales / Minimum: 28° / Maximum: 35°

Ex-chef enquêteur de l'impôt accusé par le fisc...

Un homme de 48 ans, qui a été démis de ses fonctions au mois d'avril dernier comme chef-enquêteur du service de l'impôt fédéral pour le district de Montréal, sera traduit en cour, le 26 novembre, sous l'accusation d'avoir frustré le fisc dans ses rapports personnels à l'impôt, pendant six ans.

Le prévenu, J.-Raoul Lacombe, qui avait dirigé le service d'enquête du ministère du revenu national dans la métropole, depuis 1961, a été suspendu le 13 décembre 1967.

Par la suite, on avait conduit une longue et minutieuse enquête sur ses agissements, et il était finalement remercié de ses services en avril dernier.

Comme chef enquêteur, il dirigeait une escouade de limiers chargés de vérifier les cas de fraudes fiscales dans tout le district de Montréal.

Selon la plainte portée par M. J. A. Mineau, haut fonctionnaire du ministère à Ottawa, qu'accompagnait devant le juge Paul Monty, Me Bruno J. Pateras, avocat spécial de la poursuite, c'est en avril 1962 que le prévenu aurait tout d'abord omis d'inclure certains revenus dans sa propre déclaration "T-1" à l'impôt.

Par la suite, en 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967, il aurait également omis de mentionner d'autres revenus pour des montants différents, commettant ainsi une infraction à l'article 132 de la loi de l'impôt.

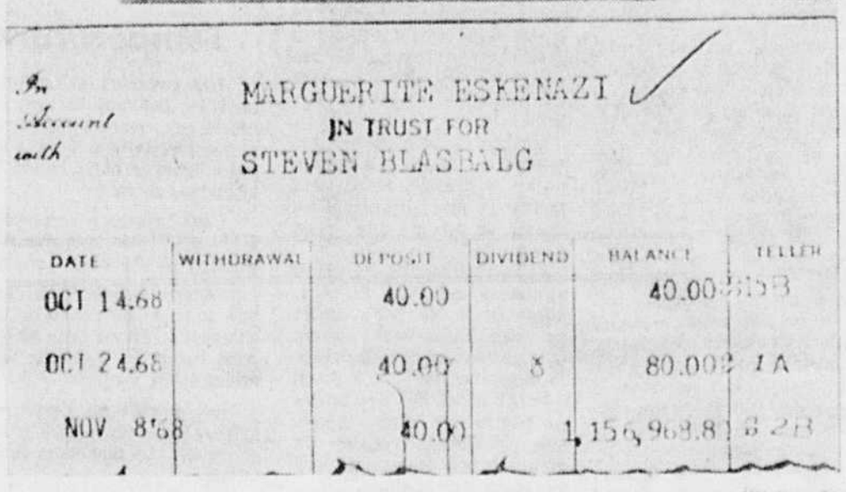

téléphoto PA

Millionnaire cinq jours

Mlle Marguerite Eskenaxi, de Brooklyn, pourra se vanter d'avoir été millionnaire pendant cinq jours. Le compte de banque de la jeune fille âgée de 19 ans est, en effet, passé de $80 à $1,156,968.80 dans l'espace de deux semaines. Mlle Eskenaxi n'avait aucune objection, mais la Banque d'Epargne des Gens de Mer découvrit, cinq jours plus tard, que l'ordinateur électronique était responsable de l'erreur qui rendait la jeune fille tout à coup millionnaire.

La saisie d'alcool

Cinq personnes au moins seront accusées

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Des accusations de conspiration en vue de commettre un acte illégal, soit le transport illicite de boissons alcooliques, seront portées contre quatre représentants des distilleries Melcher's et contre le président de la firme "Les Spécialités de ciment et de tuile Ltée", de Québec.

C'est ce qu'a annoncé, hier, à l'Assemblée législative, le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, au cours d'une nouvelle déclaration concernant la saisie de 792 caisses de spiritueux, en fin de semaine, à Ville de Vanier, en banlieue de Québec.

Les cinq personnes contre qui des sommations, rapportables le 21 novembre, ont été emises, dès hier après-midi, sont: **M. J.-Eugène Martel,** gérant du district de Québec des distilleries Melcher's, **M. Jean-Jacques Guay,** gérant des ventes de Melcher's à la Place Bonaventure, à Montréal, **MM. Neil Belcourt** et **Guy Gosselin,** tous deux représentants de Melcher's à Québec et **M. Hervé Robert,** président de la compagnie "Les Spécialités de ciment et de tuile Ltée".

Après avoir lui-même communiqué les noms de ces personnes, le chef du gouvernement provincial n'a pas écarté la possibilité que d'autres accusations soient portées contre d'autres personnes mêlées de près ou de loin à la saisie de spiritueux y compris, le président de la compagnie Melcher's, M. Sarto Marchand, le procureur de cette compagnie, Me Louis Laroche, de Québec et les employés de la compagnie D'Anjou Transport.

Une enquête publique ?

Par ailleurs, le chef du gouvernement provincial a soulevé la possibilité qu'une enquête publique ait lieu sur le trafic clandestin d'alcool durant la grève des employés de la RAQ si l'enquête policière actuellement en cours ne donne pas des résultats satisfaisants.

M. Bertrand a donné une indication en ce sens peu après que le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, eut de nouveau tenté, devant le comité des régies gouvernementales, d'obtenir la comparution de M. Roger Laverdure, gérant de la section commerciale de la RAQ, pour vérifier des informations selon lesquelles des hôtels et des clubs de nuit s'approvisionneraient en alcool à même des entrepôts de la Régie des alcools.

M. Bertrand a dit que l'enquête policière sur le trafic d'alcool durant la grève se poursuit et que si elle ne donne pas de résultat, une autre enquête, publique celle-là, aura lieu devant les tribunaux.

L'enquête policière en cours fait suite à la découverte de 792 caisses de boissons alcooliques à Ville de Vanier vendredi dernier. Ces 792 caisses de spiritueux, évaluées à $100,000, provenaient des distilleries

Voir MELCHER'S en page 2

La moitié des "nouveaux" chômeurs sont québécois

OTTAWA (PC) — Plus de la moitié des personnes qui ont grossi le rang des chômeurs au cours du mois d'octobre sont des citoyens du Québec. En effet, des 26,000 "nouveaux" chômeurs, 14,000 sont du Québec, soit 53 p. 100.

L'Ontario compte seulement 2,000 chômeurs de plus, entre les mois de septembre et octobre et les Prairies ont vu le nombre de leurs chômeurs diminuer de 2,000 au cours du même laps de temps.

Selon les chiffres publiés aujourd'hui par le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de la Main-d'oeuvre, le Canada comptait à la mi-octobre 288,000 chômeurs, soit 26,000 de plus qu'en septembre et 34,000 de plus qu'en octobre 1967.

Au Québec, le nombre des sans-emploi atteignait 113,000 à la mi-octobre, en regard de 99,000 en septembre 1968 et 96,000 en octobre 1967.

Le rapport établit le taux du chômage à 3.6 p. 100 des effectifs ouvriers, comparativement à 3.3 p. 100 en octobre 1967, et à 2.6 p. 100 en octobre 1966.

Après les ajustements saisonniers, le taux du chômage s'élevait à 5.1 p. 100.

Ce rapport, basé sur un échantillonnage fait auprès d'environ 35,000 foyers à travers le pays, précise que 38 p. 100 des 288,000 chômeurs

Voir CHOMEURS en page 22

Paul VI: Dieu n'est pas mort

CITE DU VATICAN (AFP) — "Dieu n'est pas mort", a déclaré le pape au cours de l'audience générale d'hier, en se référant à certains courants de la pensée moderne selon lesquels Dieu serait mort dans la mentalité de l'homme.

"Ce n'est pas le soleil qui s'est éteint, a poursuivi le saint-père, c'est l'oeil de l'homme qui s'est aveugle. L'indifférence religieuse est à la mode. La métaphysique, dit-on, est finie. L'athéisme se retranche derrière la science pour s'affirmer comme une libération. La connaissance de Dieu, soutient-on, est impossible, voir inutile ou même nuisible."

Certains s'étonnent, a poursuivi en substance le pape, que l'Eglise continue à porter témoignage au Christ et à la gloire de Dieu et se disent que cela ne pourra pas durer, que l'Eglise finira "par se conformer aux théologies de l'incrédulité moderne, du nihilisme philosophique contemporain".

"Ce qui nous inquiète, a dit ensuite le saint-père, c'est la difficulté accrue de communiquer aux hommes notre message religieux... Or l'homme moderne a plus besoin que l'homme d'autrefois d'entrer en contact avec le mystère de Dieu. Mais il a moins qu'autrefois la facilité d'admettre ce mystère nécessaire et inéluctable, parce qu'il a élargi l'espace d'étude et d'observation de son intelligence."

"Dieu se tait", dit la littérature contemporaine, a conclu le pape. "Il se fait à notre oreille naturelle, mais pour se faire chercher et entendre par d'autres moyens. Deux devoirs nous incombent de ce fait : d'abord jouir de la connaissance que nous avons déjà de Dieu et puis de le chercher passionnément là où Il se laisse rencontrer."

AUJOURD'HUI

- Nouvelle vague de contestation étudiante — page 13
- Le président de l'UGEQ donne sa démission — page 14
- Enquête du juge Trahan à l'hôpital Charles-Lemoyne — page 3
- Le séparatisme ne peut mener à la liberté économique — page 40
- La prison de Québec répond aux "13" — page 25
- L'ère des containers — page 94

SOMMAIRE

Annonces classees / 82 à 94
Arts et spectacles / 80-81
Bandes dessinées / 44
Courrier "Que faire ?" / 37
Décès, Naissances, etc / 95
Editorial / 4
Finance / 40 à 42
Horoscope / 33
Informations étrangères / 73 à 78
Les secrets de polichinelle / 28
Loisirs et récréation / 44
Mots croisés / 87
"Mot-mystère" / 11
Nouvelles nationales / 25
Radio et Télévision / 46-47
Sports / 49 à 66
Tribunaux / 8 et 10
Vie féminine / 26 à 37
Votre médecin / 36

Sharp: les pays de l'OTAN pressent le Canada de préciser ses engagements

BRUXELLES (PC) — Pratiquement tous les pays de l'OTAN ont sondé le Canada pour connaitre son attitude relativement à ses engagements futurs envers l'OTAN, a déclaré aujourd'hui le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp.

Le ministre a précisé qu'il n'irait pas jusqu'à dire qu'il s'agissait d'exercer des pressions sur le Canada, mais que les partenaires de notre pays dans l'alliance ont fait des démarches particulières, à Bruxelles, aux Nations unies et à Ottawa, pour souligner l'importance qu'ils attachent au rôle du Canada.

M. Sharp, qui donnait une conférence de presse dans le cadre de la session ministérielle de l'OTAN, où une certaine incertitude s'est manifestée touchant le rôle futur de nos forces armées en Europe, a dit que la position du Canada serait exposée clairement à la présente session.

C'est le ministre de la Défense, M. Léo Cadieux, qui exposera la position du Canada sur ses engagements militaires, plus tard aujourd'hui. Il le fera à la lumière du réexamen en profondeur de la politique canadienne qui est actuellement en cours et qui devrait se poursuivre pendant quelques mois encore. M. Sharp traitera vendredi de l'aspect politique de la question.

"Nous aurons à la conférence une attitude très nette et il n'y aura pas d'ambiguïté", a affirmé M. Sharp, qui a toutefois refusé de révéler à l'avance quelle serait cette position. Mais il s'est dit confiant que cette attitude serait à la satisfaction de la délégation parlementaire canadienne à l'OTAN, dont certains membres ont critiqué l'imprécision de la politique canadienne.

L'incident Campbell

Plus tôt, l'ambassadeur cana-

Voir OTAN, page 2

Un certain mystère plane quant à l'attitude canadienne

par Pierre SAINT-GERMAIN
envoyé spécial de LA PRESSE à l'OTAN

BRUXELLES — Le Canada est l'une des têtes d'affiche de la session ministérielle de l'OTAN qui s'est ouverte hier à Bruxelles, et dont le principal objet consiste à définir la réaction de l'Ouest à la suite de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie.

Le réexamen en cours de la politique de notre pays au sein de l'Alliance atlantique constitue en effet l'un des points d'interrogation qui préoccupent certains dirigeants du monde occidental.

A quoi aboutira la revision mise à l'étude par M. Pierre Elliott Trudeau? Au retrait, ou tout au moins, à la réduction, des forces canadiennes stationnées en Europe? A l'abandon du rôle nucléaire que joue l'Aviation canadienne dans le cadre atlantique?

Ce sont là deux des questions que l'on se pose au sein des délégations réunies dans la capitale belge. Même les principaux porte-parole d'Ottawa, MM. Mitchell Sharp, ministre des Affaires extérieures, et Léo Cadieux, ministre de la Défense, ne peuvent y répondre avec précision, pas plus d'ailleurs que le général Allard, chef d'état-major des

Voir MYSTERE en page 2

• *Autres informations* — page 73

Place Radio-Canada

Le Conseil du trésor a approuvé la construction de la Place Radio-Canada à Montréal. Le président de ce conseil, M. Charles Drury, en a donné l'assurance hier aux Communes à un député qui voulait savoir si en plus une dépense de $66,000,000 avait été autorisée à cette fin. M. Drury a répondu que le montant de la construction n'avait pas encore été déterminé.

Les ateliers d'Air Canada: scission chez les libéraux

par Fernand BEAUREGARD
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — L'avenir de la base d'entretien d'Air Canada à Winnipeg va diviser le caucus libéral national.

C'est du moins ce que l'on est porté à conclure à la suite d'une conférence de presse accordée hier aux courriéristes parlementaires par les 17 membres du comité "ad hoc" qui venait de siéger.

Le thème de la réunion du comité avait été officiellement l'étude de deux problèmes importants: 1) l'aménagement d'un deuxième aéroport international à Montréal ou dans sa périphérie et 2) le cas de la base d'entretien d'Air Canada dans la capitale manitobaine.

Pourquoi une conférence de presse ? Principalement, ont déclaré deux porte-parole du caucus libéral fédéral québécois, pour rejeter catégoriquement l'accusation contre lui lancée par une centrale syndicale du Québec.

En effet, la FTQ venait d'accuser la députation libérale fédérale de faire preuve "d'insouciance et de passivité" à l'égard des deux problèmes ci-dessus mentionnés.

Le président du caucus québécois, M. J.A. Mongrain et le président du comité "ad hoc", M. André Ouellet, ont tour à tour tenté de démontrer le "mal fondé" d'une telle accusation, déclarant que les députés libéraux de Québec à Ottawa ont toujours été conscients de ces problèmes, qu'ils les ont étudiés en profondeur et qu'ils sont prêts à exposer leur position devant le caucus national et ultérieurement devant le public.

Sans entrer dans les détails, les deux porte-parole, en sus des opinions exposées dans un communiqué, ont clairement indiqué qu'ils appuient la conclusion des multiples rapports d'experts, conclusion équivalant à l'arrêt de mort de la

Voir AIR CANADA en page 2

A l'approche des Fêtes

M. Bertrand fait une mise en garde aux grévistes de la R.A.Q.

par Michel LORD
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, a mis en garde hier les grévistes de la Régie des alcool contre la prolongation du conflit durant la période des Fêtes en raison des pertes énormes qu'encourrait alors le gouvernement.

Il a demandé aux syndiqués de ne pas oublier leurs devoirs de citoyens. "Si la vente des boissons alcooliques n'est pas un service essentiel, a dit le premier ministre, il n'en reste pas moins que les pertes encourues à cause de la grève empêchent le gouvernement de faire des déboursés dans des secteurs essentiels, comme la construction d'écoles, de routes . . ." Il parlait alors devant le Comité parlementaire des régies gouvernementales réuni pour la septième fois hier.

Avant de lancer cet avertissement, M. Bertrand avait établi d'une part que la Régie était allée aussi loin qu'elle le pouvait dans ses offres monétaires, mais que d'autre part le gouvernement n'interviendrait pas par une loi afin d'imposer ces offres et le retour au travail des grévistes.

Au sujet des offres de la Régie, le ministre d'Etat délégué à la Fonction publique, M. Marce Masse, devait cependant nuancer la déclaration du premier ministre en disant que les positions patronales pouvaient encore connaître "certains assouplissements". Il n'a pas voulu préciser sur quels points les négociateurs patronaux pouvaient assouplir leurs positions qui semblaient inflexibles lors de la dernière séance de négociations, hier matin.

D'autre part au cours de la réunion du Comité, M. Bertrand et à sa suite M. Masse ont annoncé la formation prochaine d'un comité pluripartite pour étudier dès maintenant ce que sera la politique salariale du gouvernement lors de la prochaine ronde de négociations en 1971.

Consultation auprès des syndiqués ?

En outre, le ministre délégué à la Fonction publique a laissé entendre que le ministère du Travail pourrait mener une consultation auprès de tous les syndiqués du Québec afin de savoir s'ils acceptent comme maintenant, d'après lui, de laisser la direction de leurs intérêts aux grandes centrales syndicales.

Cette proposition a fait bondir le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, qui a rétorqué : Jusqu'à maintenant ce sont les syndicats autonomes qui ont dirigé leurs destinées au sein de la CSN, non les dirigeants de la centrale ou des fédérations. Ce n'est pas le gouvernement qui va venir changer la structure des syndicats au mépris des droits des syndiqués."

Dans ce conflit, la CSN a maintes fois été accusée par des porte-parole du gouvernement de se servir des grévistes de la RAQ comme de pions dans un jeu d'échec avec le gouvernement.

Pour la première fois depuis le début des réunions en rapport avec la grève à la RAQ, l'opposition a réussi à embarrasser le premier ministre ou le ministre responsable des négociations, M. Masse. Ces derniers ont dû se défendre en invoquant la précédente grève à la RAQ que le gouvernement libéral d'alors avait été obligé de régler.

Ce n'était pas une réponse satisfaisante pour l'opposition qui accusait le gouvernement d'avoir fait des grévistes "des otages" en vue de régler d'autres négociations dans le secteur public. Selon M. Pierre Laporte, député de Chambly, la population du Québec ne demande plus comment s'est réglée la grève de 1964, mais elle se demande comment le gouvernement va régler la présente grève.

A cet égard, il a accusé le gouvernement de refuser de prendre ses responsabilités, soit en forçant le retour au travail par une loi, soit en donnant le mandat à ses négociateurs de tout faire pour régler. On est en droit de se demander, a-t-il ajouté, si le gouvernement ne mène pas une guerre d'usure contre les grévistes.

De leur côté, les porte-parole syndicaux n'ont pas indiqué que leurs positions allaient changer au sujet des clauses salariales. A cet égard, c'est le premier ministre lui-même qui a rappelé les compromis des syndiqués en la matière depuis le début de la grève. Leurs demandes sont passées de 40 p. 100 à 30, puis à 27 p. 100.

Les clauses salariales

Hier matin, la CSN avait organisé une séance de consultation avec les délégués régionaux des deux syndicats de la RAQ. Tout indique qu'ils ont appuyé l'attitude de leurs négociateurs.

Ce matin, les négociations devaient reprendre à neuf heures. Comme depuis plus d'une semaine elles seront publiques, mais lors de cette séance, non seulement les journalistes seront présents, mais également des députés et des ministres si ceux-ci répondent à l'invitation que leur a lancée hier le président de la CSN, M. Marcel Pépin. "Allez-voir ce qui se passe à la table des négociations puisque le premier ministre refuse que le Comité des régies gouvernementales serve aux négociations", avait-il suggéré.

Cette suggestion devait s'avérer particulièrement opportune puisque quelques instants après l'intervention de M. Pépin, le premier ministre proposait malgré les protestations de l'opposition l'ajournement sine die du Comité.

AIR CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

base d'Air Canada à Winnipeg.

Leur communiqué précise les deux principes qui inspirent leur attitude:

1) L'efficacité et l'économie doivent primer.

2) Les considérations d'ordre social et économique doivent aussi être prise en considération, en fonction du bien commun dans un contexte canadien.

Or, depuis plus d'une décennie, les spécialistes se sont penchés sur le problème de la base d'Air Canada à Winnipeg. Et dans la très forte majorité, tous ont conclu qu'une fois les avions à hélice complètement disparus de la flotte d'Air Canada, ladite base ne pourrait plus être exploitée de façon rentable.

On sait par ailleurs qu'Air Canada est en voie de se débarrasser de ses Viscount (il ne lui en reste que 36) et de ses Vanguard. Et que tout l'appareillage, tout l'équipement de la base de Winnipeg sont concus pour l'entretien de ce type d'avion. Pour assurer l'entretien d'avions à réaction, cette base devrait être entièrement rééquipée, au coût minimum de $10 millions alors même qe la base d'entretien de Montréal possède déjà cet équipement.

D'où les députés libéraux du Québec à Ottawa concluent en toute logique, et pour des motifs d'efficacité et d'économie; 1) que la base de Winnipeg, dans sa forme actuelle, n'aura plus d'ici peu sa raison d'être; 2) que réaménager cette base en vue de l'entretien des réactés DC9 serait un nonsens et une opération économique désastreuse, vu que la base de Montréal est présentement équipée pour ce type d'entretien.

L'opposition au sein du caucus

Mais il arrive que d'autres députés libéraux, du Manitoba ceux-là, tout en reconnaissant le bien-fondé du rapport des experts, arguent qu'Air Canada ne peut pas tout simplement apposer les scellés sur cette base, mettant en chômage plus de mille employés, privant la ville de Winnipeg d'un revenu annuel de quelque $10 millions (revenus en salaires et sommes perçues par les fournisseurs locaux d'Air Canada). Ces députés qui tiendront un caucus d'ici quelques jours, prétendent qu'Air Canada doit offrir une alternative. Ce que peut être cette alternative, ils l'annonceront en temps et lieu.

Il existe aussi une autre source d'opposition au déménagement de cette base vers Montréal. Elle provient de députés néo-démocrates, notamment de Stanley Knowles qui s'est fait à maintes reprises en chambre, le défenseur de la cause manitobaine.

Si l'on se rapporte aux déclarations du ministre des Transports, M. Paul Hellyer, aux conclusions des experts à l'issue d'enquêtes non-partisanes, il semble inconcevable que le gouvernement déroge à sa ligne de conduite, fondée presque brutalement sur l'efficacité et l'économie, et cède à des pressions d'ordre politique qui l'incitent à maintenir en opération une base aérienne d'entretien qui ne saurait être que déficitaire, dans sa forme actuelle.

Il restera à ce même gouvernement à trouver le moyen de compenser la population de Winnipeg pour les pertes sérieuses que lui fera subir la disparition de cette "mine d'or" que constitue la base d'Air Canada.

OTAN

SUITE DE LA PAGE 1

dien à l'OTAN, M. Ross Campbell, avait démenti les informations selon lesquelles il songeait à démissionner à cause de la politique équivoque d'Ottawa à l'OTAN.

"Je ne songe certainement pas à démissionner", a affirmé M. Campbell dans une interview, en commentant la nouvelle diffusée par un poste de radio de Toronto selon laquelle il aurait envisagé de quitter son poste.

M. Campbell a refusé toutefois de commenter une autre information selon laquelle il aurait déclaré au reporter torontois Paul Aekhurst que la politique du Canada était inacceptable et "disgracieuse". "Restons-en là", s'est-il contenté de répondre.

M. Campbell a donné hier soir une réception qui groupait plusieurs diplomates et journalistes, mais il affirme aujourd'hui qu'il n'a fait aucune déclarations aux reporters. "La nouvelle est fausse, mais très embarrassante", a-t-il dit.

"Quand j'ai des avis à donner, je les donne privément aux deux ministres intéressés (MM. Sharp et Cadieux)", a ajouté l'ambassadeur.

Interrogé à ce sujet ce matin, le ministre des Affaires extérieurs, M. Sharp, a répété le démenti apporté par M. Campbell. "Si des journalistes vont à des réceptions et écoutent les conversations, je ne sais pas ce qu'ils m'entendront dire", a ajouté le ministre.

De son côté, Paul Aekhurst, reporter du poste de radio CHUM, a réaffirmé que l'ambassadeur lui avait dit "non confidentiellement" que la position du Canada envers l'OTAN était "disgracieuse", qu'il a eu plus tard l'occasion de répudier cette remarque mais qu'il ne l'a pas fait.

L'incident Campbell a culminé une journée au cours de laquelle certaines appréhensions se sont manifestées parmi les membres de l'alliance atlantique quant à l'avenir des forces canadiennes en Europe.

Alors que le conseil ministériel de l'OTAN se réunit pour procéder à un examen de sa stratégie à la suite de l'occupation de la Tchécoslovaquie, il semble que le Canada n'a pas l'intention de prendre d'engagements précis à long terme parce que toute la politique d'Ottawa au sein de l'alliance fait actuellement l'objet d'un réexamen en profondeur.

Aux journalistes qui l'interrogeaient hier, M. Cadieux a déclaré: "Nous comptons maintenir nos forces en Europe l'année prochaine. Cela est certain." Mais il n'a pas précisé si ces forces ne seront pas réduites. On avait l'impression que, sur ce point, le ministre n'en dira pas davantage à ses collègues du comité de la Défense.

M. Cadieux a par ailleurs déclaré que son gouvernement appuie fortement l'idée de tenir une réunion au sommet de l'OTAN à Washington, le printemps prochain. Il commentait des informations selon lesquelles M. Richard Nixon envisagerait de convoquer une telle conférence des chefs d'Etat de l'alliance. Un tel sommet, a dit M. Cadieux, se révélerait "utile" car certains pays qui souhaitent se retirer de l'OTAN pourraient le faire savoir à ce moment.

Les parlementaires canadiens qui ont pris part hier à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, étaient plutôt embarrassés devant leurs collègues des autres pays. Ceux des Etats-Unis ne cachaient pas l'inquiétude que leur inspire cette attitude équivoque du Canada.

Le sénateur libéral Daniel Lang a déclaré au cours d'une interview que "l'équivoque entretenue par le gouvernement canadien quant à notre position en Europe nous a discrédités aux heux de nos alliés. Faire durer cette équivoque en ne prenant que des engagements limités pour l'avenir, ne peut qu'accroitre la méfiance de nos alliés."

De l'avis de M. Alastair Gillespie, député libéral de Toronto-Etobicoke, cette situation met en danger les rapports du Canada avec les Etats-Unis "et toute la politique étrangère du pays serait compromise si nous devions nous retrer de l'Europe".

Les délégués de l'OTAN ont peu apprécié la déclaration faite, vendredi dernier, à Kingston, par M. Trudeau, qui a affirmé qu'il est "moins inquiet de ce qui se passe à Berlin que de ce qui pourrait se produire à Chicago ou New York, ou dans nos propres villes".

M. Lang estime que M. Trudeau n'aurait pas pu choisir moment plus inopportun pour faire sa déclaration.

La position du Canada a fait l'objet hier soir de nombreuses questions, posées par les journalistes à M. Manlio Brosio, secrétaire-général de l'OTAN qui tenait une conférence de presse. M. Brosio les a éludées toutes, et s'est montré extrêmement circonspect dans ses réponses.

Une question importante qui figure à l'odre du jour du Conseil de l'OTAN est celle de savoir ce que les pays membres de l'Alliance devraient faire en cas d'intervention soviétique contre d'autres pays communistes, comme la Yougoslavie, la Roumanie et l'Albanie.

MYSTERE

SUITE DE LA PAGE 1

forces canadiennes, lui aussi dépêché à Bruxelles.

Soit dit en passant, le fait que deux francophones jouent les premiers violons dans la délégation canadienne ne passe pas inaperçu.

Cette incertitude tend, estiment les observateurs les plus autorisés, à paralyser l'attitude du Canada au cours des travaux de cette importante réunion. Il y a plus pour certains pays, notamment la République fédérale allemande, l'hypothèse selon laquelle Ottawa pourrait rapatrier ses effectifs ne manque pas, signale-t-on, de soulever de vives inquiétudes.

Une telle décision, soutient-on, serait de nature à affaiblir l'OTAN dans la mesure où d'autres puissances seraient tentées de modifier, sous une forme ou une autre, leur participation à la stratégie atlantique.

En vérité, il est pour le moins exagéré de penser, comme le font certains, que le Canada envisage de se retirer de l'OTAN. MM. Sharp et Cadieux, qui ont reçu des instructions du gouvernement canadien, ont été catégoriques à ce sujet au cours d'entretiens avec les journalistes en dehors, bien entendu, des travaux officiels.

Les deux ministres ont toutefois reconnu qu'ils ignorent ce que seront les conclusions de la réévaluation des tâches du Canada dans le cadre de l'OTAN. Par ailleurs, tout indique qu'ils ne sont pas habilités à approuver les initiatives que pourraient prendre les membres de l'Alliance au cours de cette session, à supposer que de telles décisions entraînent un accroissement de la contribution canadienne. Bref, c'est apparemment le statu quo, pour au moins un an, en ce qui concerne notre pays.

Il est évident, de l'avis même de MM. Sharp et Cadieux, que l'attitude du Canada, du fait de son appartenance au continent nord-américain, peut être différente de celle des pays d'Europe. Au demeurant, il est non moins clair qu'Ottawa devra consulter, sans pour autant faire acte de soumission, les autorités américaines avant d'arrêter sa position.

Les observateurs indépendants considèrent tout à fait logique que le Canada tout en restant fidèle à l'OTAN cherche à assurer la défense de l'Amérique du Nord, par le truchement d'ententes avec Washington, plutôt qu'à jouer en Europe un rôle que sa situation géographique, entre autres raisons, ne lui permet guère d'assumer.

La thèse de M. Trudeau jugée juste

Aussi bien, la thèse de M. Trudeau selon laquelle le Canada serait bien plus menacé par les troubles qui pourraient éventuellement se produire aux Etats-Unis, et au Canada même, que par le communisme est qualifiée de juste dans ces mêmes milieux. En tout état de cause, on devrait obtenir aujourd'hui des précisions sur les points de vue du Canada.

Notre ministre des Affaires extérieures doit donner une conférence de presse. D'autre part, M. Cadieux est censé prendre la parole devant les journalistes, cet après-midi, après la séance du comité des plans de défense de l'OTAN.

Les deux porte-parole d'Ottawa seront sans doute moins vagues que ne l'a été, hier soir, le secrétaire général de l'Organisation atlantique, M. Manlio Brosio, dont la conférence de presse a été caractérisée, comme jamais dans le passé, par des questions des corresponsants canadiens.

— Considéreriez-vous comme grave que le Canada retire, éventuellement, ses forces stationnées en Europe dans le cadre de l'OTAN, comme certains commentateurs lui prêtent ces intentions?

A cela, M. Brosio a répondu, en substance, qu'il ne pouvait se prononcer sur une décision qui n'a pas été annoncée.

Un autre journaliste a demandé: "Serait-il acceptable que le Canada modifie son rôle nucléaire au profit de forces plus conventionnelles?

S'il y a un problème à ce sujet, a expliqué M. Brosio, il ne concerne pas seulement le Canada. Dans quelle mesure l'Aviation de l'OTAN doit être réservée à la force nucléaire, voilà un problème qui est examiné par l'Alliance et qui sera résolu par les meilleures idées et les meilleurs principes que l'Alliance aura retenus", a ajouté le secrétaire général, avec son habileté coutumière.

A une autre question, sur le point de savoir si la revision de la politique du Canada n'amènerait pas ce dernier à faire fi de ses engagements à l'égard de l'OTAN, M. Brosio a retorqué: Je ne vois pas que le Canada envisage de ne pas respecter ses engagements. Il demeurera fidèle, sa coopération se poursuivra comme dans le passé. Je suis sûr que les mesures que pourrait prendre le gouvernement d'Ottawa continueront à aider l'Alliance.

Personne, vraisemblablement, ne met en doute ces paroles, mais il s'agit de savoir comment se traduira dans les faits la nouvelle fidélité du Canada à l'OTAN.

MELCHER'S

SUITE DE LA PAGE 1

Melcher's à Berthierville. Elles étaient supposément destinées à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, mais l'enquête de la police aurait révélé qu'elles devaient être livrées au Québec.

La police appuie son hypothèse sur le fait qu'au moment de la saisie, l'alcool était entreposé en partie dans un entrepôt à Ville de Vanier, celui des Spécialités de ciment et de tuile Ltée. Les autres caisses de boisson furent trouvées dans un camion de la firme D'Anjou Transport, appartenant au député de l'Union nationale de Kamouraska, M. J.-Adélard D'Anjou, et dans une remorque de la société Hervé Transport. On croit que 300 autres caisses de boisson, qui n'ont pas été saisies, auraient été expédiées dans d'autres régions de la province avant que la police n'intervienne.

Des questions pour le président

Le chef du gouvernement provincial n'a pas fait écho à tous ces détails, hier, en annonçant la décision du ministère de la Justice de porter des accusations.

Cependant, il a bien spécifié que c'est en rapport avec cette affaire que les cinq personnes seront traduites devant les tribunaux.

Au sujet du président des distilleries Melcher's, M. Sarto Marchand, M. Bertrand a d'abord dit qu'il devra expliquer pourquoi les caisses de 40 onces de Melcher's Gold Cross Finest Geneva, saisies à Ville de Vanier, portaient un chiffre indiquant une cargaison destinée à la Régie des alcools du Québec au lieu d'une estampille précisant un produit destiné à la Régie des alcools du Nouveau-Brunswick.

On sait que M. Marchand lui-même a déclaré que la cargaison saisie était destinée au Nouveau-Brunswick.

M. Bertrand a ensuite soulevé la possibilité qu'une accusation soit portée contre M. Marchand en répondant de la façon suivante au chef de l'Opposition, M. Jean Lesage qui venait de lui demander pourquoi aucune sommation n'avait été émise contre cet homme d'affaires.

"Les personnes qui sont impliquées dans cette affaire, a dit M. Bertrand, quelles qu'elles soient, de quelque milieu qu'elles soient, si les preuves sont suffisantes, subiront le sort que l'on réserve en pareil cas aux personnes qui sont mêlées à un commerce illicite."

Le cas de Me Laroche

M. Bertrand a tenu des propos dans le même sens au sujet du procureur de la compagnie Melcher's, Me Louis Laroche, de Québec, qui à l'occasion de la saisie des spiritueux, se serait emparé de l'ordre de route du chauffeur de la remorque de la compagnie D'Anjou Transport.

M. Bertrand a déclaré que le cas de Me Laroche a été porté à l'attention du Barreau et il a répété que si des personnes, quelles qu'elles soient, ont entravé la marche de la justice lors de la saisie, elles recevront le traitement qu'elles méritent.

D'après un rapport de police publié hier par un quotidien de la capitale provinciale, Me Laroche se serait non seulement emparé de l'ordre de route, mais aurait également proféré des menaces à l'endroit des officiers de police qui étaient sur les lieux lors de la saisie.

L'avocat aurait déclaré notamment: "Le c ... de rat qui a fait la plainte, si on peut mettre la main dessus, il va passer un mauvais quart d'heure."

Le même rapport de police mentionne que Neil Belcourt, agent de la Melcher's contre qui des accusations doivent être portées, aurait déclaré à la même occasion : "Ça prend des chiens et des écoeurants pour faire cela à une compagnie canadienne-française. On aurait fermé les yeux pour une compagnie anglaise."

Lévesque: "On se déculotte en public"

Incident à signaler, le chef du Parti Québécois, M. René Lévesque, a lui-même repris, à sa façon, ces propos, en insistant, devant le comité des régies gouvernementales, sur le fait que ce sont encore "cinq canayens, comme nous autres, qui sont devant les cours".

"Par ailleurs, combien d'autres distilleries, combien d'autres commerçants ne sont pas en cour alors que nous, comme des masochistes, on se déculotte en public?" a demandé M. Lévesque.

Commentant également les accusations portées par le ministère de la Justice, le leader de l'Opposition, M. Pierre Laporte, a laissé entendre, de son côté, que c'est pour empêcher les députés de l'Opposition de poser des questions sur cette affaire que le gouvernement s'est empressé de porter des accusations.

"Si le procureur général n'avait pas agi, a répondu M. Bertrand, on l'accuserait de ne pas agir. Quand il agit, on dit qu'il ferme les avances. C'était mon devoir d'agir, j'ai agi."

Par ailleurs, en réponse à une série de questions qui lui avaient été posées la veille, M. Bertrand a révélé que la compagnie de Transport D'Anjou avait bel et bien un permis de la Régie des transports pour véhiculer des boissons alcooliques de Montréal à Edmundston et de Québec à Edmundston, via la route 2.

M. Bertrand a en outre confirmé que le député de l'Union nationale de Kamouraska, M. J.-Adélard D'Anjou, est le principal actionnaire de cette société.

Précisions de M. D'Anjou

Quant à M. D'Anjou lui-même, qui était absent de la Chambre mardi, il a soulevé une question de privilège pour faire une mise au point touchant les articles écrits à son sujet depuis la nouvelle de la saisie.

M. D'Anjou a dit que ce n'est que lundi qu'il a été mis au courant des événements.

Quant au chauffeur de la remorque, M. D'Anjou a expliqué que ce n'est qu'à la dernière minute vendredi dernier qu'il a été informé de son changement de destination et il a dit qu'il a négligé d'en prévenir sa compagnie.

Tout comme mardi, l'affaire de la saisie d'alcool à Ville de Vanier, a de nouveau soulevé, hier, un feu nourri de questions de la part des députés libéraux.

Le leader de l'Opposition, M. Pierre Laporte, a demandé notamment au gouvernement de vérifier des informations qui lui laissent croire que des caisses de boisson seraient manipulées à des entrepôts de la RAQ malgré la grève.

D'après l'une de ces informations, des employés de l'agence "Alliance sécurité" auraient chargé des camions d'alcool à l'entrepôt de la RAQ du Pied-du-Courant, à Montréal.

Deux wagons du Canadien Pacifique seraient par ailleurs stationnés au même endroit pour être chargés d'alcool.

M. Laporte a demandé enfin de vérifier une information selon laquelle un inspecteur de la RAQ, M. Massicotte, aurait utilisé son domicile comme entrepôt de transbordement pour de l'alcool de la RAQ. Une saisie de 1,800 bouteilles aurait d'autre part été effectuée chez le même individu.

L'ex-ministre de la Justice, Me Claude Wagner, s'est dit enfin en possession d'informations selon lesquelles l'entrepôt des Spécialités de tuile et ciment aurait déjà servi au mois de juillet pour des transbordements d'alcool.

Le premier ministre Jean-Jacques Bertrand doit répondre aujourd'hui à ces questions tout en fournissant des détails additionnels sur les enquêtes en cours et les saisies qui ont été effectuées depuis le début de la grève.

le TEMPS qu'il fera

Températures plus douces

Les amateurs de sports d'hiver seront peut-être déçus mais les automobilistes et les adeptes (forcés) de la pelle seront eux contents d'apprendre que la majeure partie pour ne pas dire la totalité de la neige que nous a apportée la première tempête de la saison ne demeurera probablement pas longtemps au sol.

Cette tempête a accumulé un total de 12.5 pouces de neige à Montréal selon le calcul météorologiste de McGill. A Dorval toutefois on n'a mesuré que 9.8 pouces de neige.

Comme on prévoit un changement de régime de température au cours des prochains jours et que les maxima prévus se situeront au-dessus de la normale, les enfants devront probablement ranger les traineaux et les pelles pour ressortir les tricycles et les camions.

La température devait toutefois demeurer encore froide aujourd'hui, conséquence d'un flux d'air froid descendant du nord-ouest. Un maximum de 35 degrés devait difficilement être atteint.

De légères chutes de neige locales étaient prévues pour aujourd'hui, principalement en montagne.

La nuit prochaine sera assez froide alors qu'un minimum de 25 degrés est prévu.

Puis, à compter de demain, la température se réchauffera graduellement à l'approche d'un système qui était en formation ce matin dans l'ouest du pays.

Le temps sera généralement nuageux demain et, à l'approche du système, il pourrait y avoir des averses demain soir ou tôt samedi.

Au cours des prochains jours la température se maintiendra au-dessus de la normale : maximum au-dessus de 40 degrés et minimum au-dessus du point de congélation.

VENTE • ECHANGE • RÉPARATION
ÉCONOMIE de 100% sur le chauffage
BOULE DE FEU ENRG.
CHAUFFERETTE PORTATIVE À L'HUILE
CHAS. E. LEPAGE CIE
ENRG
2211 est, rue BÉLANGER
721-6201

VENTE • ECHANGE • RÉPARATION
LE SEUL — L'UNIQUE
LE VRAI
GALERIE DU COUCOU CHANCEUX
CADEAU IDÉAL POUR LES FÊTES
Demandez notre dépliant
2211 est, rue Bélanger
721-6201

Achetez maintenant
payez en février 1969
SANS INTERET
Demandez nos prix et conditions extraordinaires
RENSEIGNEMENTS GRATUITS
ALSCO FENETRES et PORTES en aluminium avec moustiquaire. Emaillées - anodisées - naturelles.
ALSCO AUVENTS en fibre de verre, grand choix de couleurs.
ALSCO REVETEMENTS en aluminium (clapboard) grand choix de couleurs.
DECOUPEZ CETTE ANNONCE POUR BESOIN FUTUR
MANUFACTURIER AVEC 20 ANS D'EXPERIENCE
QUALITE ET SERVICE GARANTIES
1530, rue BEAUBIEN est, Montréal
Téléphonez maintenant
279-8551
(Frais interurbains acceptés)

B.P.
GRAND SPÉCIAL D'AUTOMNE SUR REVÊTEMENT et CORNICHES

BENOIT PERRAS
Président
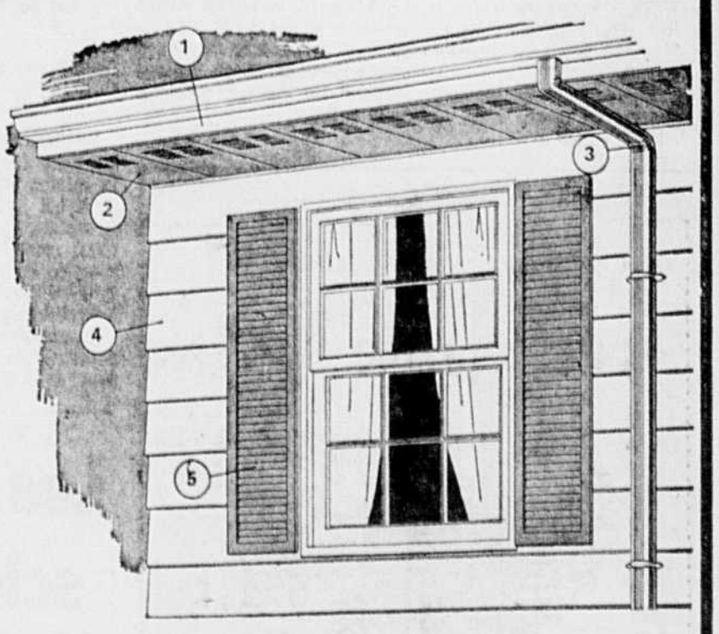

1—Parements
2—Soffites
3—Gouttières
4—Revêtements
5—Persiennes
REVÊTEMENT D'ALUMINIUM
FENETRES EN ALUMINIUM | PORTES EN ALUMINIUM | AUVENTS EN FIBRE DE VERRE et autres spécialités
GARANTIE DE 20 ANS • ESTIMATION GRATUITE
B.P.
ALUMINIUM
774, PIERRE-VIGER BOUCHERVILLE
655-1324
CENTRE D'ACHATS BOUCHERVILLE

McGuinness Liqueurs
Format 12 oz maintenant disponible
Distillé au Canada par McGuinness Distillers Ltd.

LA PRESSE

DENIS dry
1 PQT CIGARETTES
POUR 60 CAPSULES

MONTREAL, JEUDI 14 NOVEMBRE 1968 — 84e ANNEE — No 266 BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 /3

Verdun: la baisse de la taxe scolaire va ralentir la réforme

—des professeurs

Les propriétaires de Verdun sont parmi les chanceux de la province de Québec : le président de leur commission scolaire, M. Maurice Frenette, vient de leur annoncer que la taxe scolaire loin d'augmenter sera diminuée de 14 p. 100 dès le 1er janvier 1969.

Les enseignants de Verdun ne se réjouissent pas autant : "c'est une victoire pour les payeurs de taxes, mais une défaite pour la réforme en éducation", souligne la présidente du syndicat, Mlle Huguette Lamarre.

M. Frenette, qui était alors à Québec, a téléphoné cette semaine au journal pour communiquer l'"heureuse" nouvelle. Il a dit que dû au pool de la taxe des neutres qui a permis l'accumulation de fonds depuis 1964, et dû également au surplus sur l'exercice financier de 1967-68 au montant de $506,307.73, la taxe scolaire serait réduite de $2.22 à $1.90 du cent dollars d'évaluation à compter du 1er janvier 1969.

Mlle Lamarre, qui en a discuté avec plusieurs membres de son syndicat, a déclaré que "les enseignants sont estomaqués et révoltés devant cette nouvelle". Il existe encore trop de besoins dans le domaine scolaire, pour que la commission réduise ses taxes, dit-elle.

Elle souligne qu'il faudra de nouvelles écoles, car la population scolaire continue toujours d'augmenter. Les laboratoires ne sont pas tous équipés ou ne le sont pas adéquatement. Plusieurs rayons des bibliothèques sont vides. Les professeurs, souligne-t-elle, ont toutes les difficultés du monde à obtenir ce dont ils ont besoin pour des fins de recherches.

Mlle Lamarre trouve illogique qu'on réduise les taxes au moment où la réforme scolaire se poursuit à plein. Elle tient à faire remarquer que les enseignants écartent, dans leur objection à la baisse de la taxe, toute considération sur leurs salaires.

Incidemment, ces derniers ont tenu une assemblée hier soir, au cours de laquelle ils ont rejeté par 93 p. 100 les dernières offres formulées par les représentants patronaux à la table de négociation provinciale. Ils ont adopté ensuite une résolution réclamant l'arbitrage pour régler les clauses litigieuses et à défaut d'obtenir cet arbitrage, ils se sont dits disposés à faire des grèves tournantes. Cette résolution constitue le mandat que les enseignants de Verdun donnent à leurs représentants qui assisteront demain et samedi au congrès spécial de la Corporation des enseignants du Québec, à Longueuil.

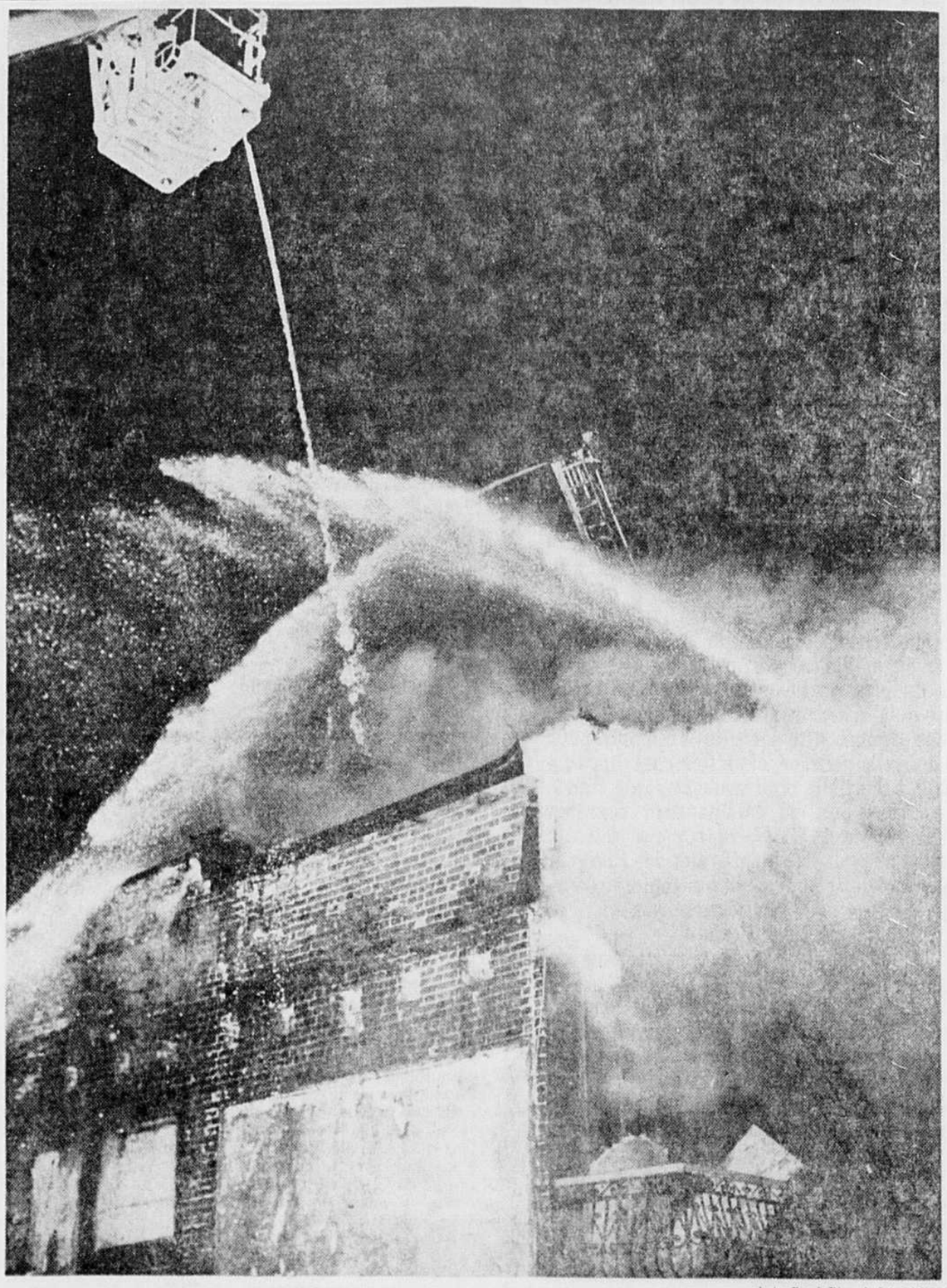

photo René Picard, LA PRESSE

Maison abandonnée ravagée par les flammes

Répondant à une deuxième alerte, plus de 50 pompiers ont combattu, peu après minuit et quart la nuit dernière, un incendie qui s'était déclaré dans une maison de deux étages abandonnée vouée au pic du démolisseur, rue de la Gauchetière, entre les rues Saint-André et Saint-Timothée. Les pompiers, sous les ordres du chef de district Jean-Paul Laurin, qui ont mis près d'une heure à circonscrire l'élément destructeur, ont utilisé trois échelles magyrus en plus de la girafe à incendie. Deux pompiers, légèrement blessés, ont été transportés à l'hôpital Saint-Luc, pour y subir les premiers soins. La circulation a été bloquée durant près de deux heures dans le secteur.

Le second bill Rémillard est adopté

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement a déposé hier, à l'Assemblée législative, son second "bill Rémillard".

Le bill a été adopté aujourd'hui rapidement et sans discussion.

Tout comme en 1962, et pour la même personne bien que l'on ne mentionne pas son nom) le gouvernement s'est vu dans l'obligation d'amender la Loi des cités et villes.

La nouvelle loi, déposée par le mininstre de la Justice et premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, permet au gouvernement de se libérer des délais de contestation d'élection (30 jours) prévus à la Loi des cités et villes et d'agir immédiatement contre un conseiller ou un maire inhabile à siéger en demandant simplement à la Cour supérieure l'émission d'un bref de quo warranto.

Le bill amende l'article 337 de la Loi des cités et villes.

Bref de quo warranto

Il pourrait permettre au gouvernement de faire une demande dès demain à la Cour supérieure pour l'émission d'un bref de quo warranto déclarant M. J.-Aldéo Rémillard, élu conseiller municipal la semaine dernière à Jacques-Cartier, inhabile à siéger.

Au cas où la Cour supérieure accorderait le bref, le conseiller Rémillard ne pourrait continuer de siéger même s'il portait sa cause en appel

La nouvelle loi permettra aussi au gouvernement d'exercer dorénavant un recours, même si l'élection d'un conseiller ou d'un maire a fait l'objet d'une contestation. Dès qu'une personne est élue, le procureur général peut désormais agir par voie de bref de quo warranto et faire respecter l'article 123 de la Loi des cités et villes sanctionné le 6 juillet 1962 sous forme d'amendement et connu alors comme "le bill Rémillard".

Cet article 123, sur lequel s'appuyera de toute évidence le procureur général pour réclamer un bref de quo warranto, affirme que "ne peuvent être mis en nomination pour les postes de maire ou de conseiller ni être élus à ces postes ni être nommés aux autres postes municipaux ni les occuper . . . toute personne, en particulier, reconnue coupable d'un acte criminel punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus, après avoir été antérieurement reconnue coupable de deux actes criminels punissables" . . .

L'article 123 précise en outre que l'inhabilité décrétée par la loi subsiste durant vingt ans après le terme d'emprisonnement fixé par la sentence et, s'il y a condamnation à une amende seulement (ou si la sentence est suspendue), durant vingt ans de la date du jugement de culpabilité.

Le 14 février 1957, M. J. Aldéo Rémillard était condamné pour parjure (dossier 11503-50) au temps fait en prison et à $100 d'amende et les frais ou, à défaut, à un mois de prison.

Antérieurement, il avait été condamné pour vol avec ef-

Voir REMILLARD en page 6

Une bombe sous un camion de la Domtar

Le sergent-détective Robert Côté, du laboratoire mobile de la Sûreté de Montréal, a désamorcé ce matin une bombe de fabrication artisanale qui avait été placée sous un camion-remorque de la compagnie Domtar, au 5200, rue Molson, dans le quartier Rosemont.

L'engin, qui était composé de sept bâtons de dynamite reliés à un cadran devant commander l'explosion, a été trouvé par le chauffeur du camion au moment où celui-ci s'apprêtait à partir avec son véhicule, vers 8 h. ce matin.

La bombe a été désamorcée sur place par le sergent Côté puis, pour plus de sécurité, elle a été transportée dans une remorque spéciale jusqu'au dépotoir de la rue Lacordaire où on en a disposé en la faisant exploser.

On sait que les 1,200 employés des usines de Windsor Mills et d'East Angus de la compagnie Domtar sont en grève depuis le 18 juillet dernier pour appuyer des revendications salariales.

Le syndicat réclame une hausse horaire de 35 cents pour la signature d'un contrat de deux ans. La compagnie offrait au départ une augmentation de 18 cents l'heure. Elle a par la suite majoré son offre à 30 cents pour la signature d'un contrat de deux ans.

Ce conflit n'a pas été sans attirer l'attention. On se rappelera la journée de désordre à Windsor Mills, le 15 septembre dernier, alors que la Sûreté du Québec avait dû prêter main-forte aux policiers de cette ville pour mettre un terme à cette journée de violence qui avait été déclenchée par l'entrée dans l'usine d'employés d'une agence de sécurité.

On se rappelera également que le 3 novembre, les employés, qui s'étaient munis d'armes, ont occupé l'usine toute la journée.

L'hôpital Charles-LeMoyne

Le juge Jacques Trahan devient enquêteur

par Claire DUTRISAC

Le gouvernement du Québec a décidé de faire effectuer une enquête sur l'administration et le fonctionnement de l'hôpital Charles Le Moyne, de Greenfield Park. Le juge Jacques Trahan présidera cette enquête. Il est tenu de faire rapport dans les 90 jours.

Le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a recommandé au gouvernement de faire procéder à cette enquête en s'appuyant sur les renseignements obtenus et les faits portés à sa connaissance au cours d'entrevues accordées, la semaine dernière, d'une part aux représentants de l'Alliance des infirmières de Montréal (section Charles Le Moyne) et d'autre part aux administrateurs de l'hôpital.

Le Syndicat des employés de l'hôpital Charles Le Moyne, qui compte 750 membres, avait aussi endossé cette réclamation faite par 200 infirmières. L'action des syndicats, en cette matière, a été déclenchée par les révélations publiques de la directrice des soins infirmiers, Mme Laurette Larouche.

Les syndicats ont réclamé avec force une enquête publique. Le communiqué adressé à la presse par le gouvernement ne mentionne pas si, effectivement, cette enquête sera faite à huis clos ou non. Il est donc encore trop tôt pour affirmer que les syndicats ont eu gain de cause de façon totale.

Cependant, les syndicats demandaient une enquête non seulement sur la pratique médicale dans cette institution mais sur l'aspect administratif de l'hôpital, et cela depuis l'ouverture de l'hôpital jusqu'à ce jour.

La liste des doléances des syndicats mettait en cause, principalement, l'administration de l'hôpital. A la demande du ministre, les cas qui visaient la pratique médicale n'ont pas été révélés au public.

Les exemples fournis par le Syndicat sont nombreux : à la cuisine, il devrait y avoir quatre cuisiniers, mais il n'y en a jamais plus que deux et même très souvent qu'un seul. D'où un excès de temps supplémentaire qui va parfois jusqu'à l'épuisement. Pendant deux ans, l'hôpital n'a requis les services que d'une seule diététicienne; il n'en a embauché une deuxième qu'il y a quelques jours.

Système d'égout inadéquat

A cause d'une insuffisance du système d'égout, qui a été mal construit, le trop-plein déborde périodiquement (une fois par semaine environ) et inonde le plancher de la cuisine. En plus de n'être pas très hygiénique, ces inondations augmentent les risques d'accidents, les parquets humides et glissants étant la cause de chutes.

On manque de linge dans les différentes unités de soins. La capacité de la buanderie est insuffisante dans les conditions actuelles car, en plus

Voir TRAHAN en page 6

L'Alliance des professeurs de Montréal demandera à la CEQ de réclamer l'arbitrage

par Gilles RACINE

Les membres de l'Alliance des professeurs de Montréal, réunis en assemblée générale, hier soir, ont voté à 90 p. 100 pour le refus des offres patronales qui avaient été faites dans la négociation d'une convention collective provinciale entre les 70,000 enseignants québécois d'une part et les 1300 commissions scolaires et le gouvernement d'autre part.

Quelque 3,500 membres, dûment inscrits et enregistrés, ont participé à l'assemblée qui a cependant entériné les clauses déjà paraphées par les négociateurs des parties. Parmi celles-ci, on note les principales clauses salariales. L'Alliance, qui représente 9,000 enseignants, a donc pour mandat de rejeter toutes les autres clauses où subsiste un désaccord, au congrès spécial que tiendra en fin de semaine la Corporation des enseignants du Québec qui groupe 60,000 membres.

Les 3,500 enseignants, qui ont été soumis à des règles de procédure très strictes, ont cependant accepté après de longues discussions par une très faible majorité de proposer à la CEQ de porter à l'arbitrage toutes les clauses où il subsiste des désaccords.

C'est par un vote de 54.9 p. 100 que les membres ont favorisé le recours à l'arbitrage. Si le gouvernement refusait cette proposition, dans l'hypothèse où elle serait acceptée par la CEQ, à son congrès, les enseignants passeront à l'action. C'est ce qu'il faut en déduire des différents votes, des discussions et du refus des enseignants de voter sur une proposition de passer à l'action au cas de rejet par la partie patronale de recourir à un arbitre.

Les membres ont en effet jugé (d'après les applaudissements, il apparaissait à l'observateur que 90 pour cent de l'assemblée étaient de l'avis de ceux qui ont pris la parole en ce sens) qu'il était logique de passer à l'action sous une forme ou une autre suivant les résultats des votes précédents refusant l'offre patronale et acceptant faiblement le recours à l'arbitrage.

Moyens d'action inconnus

Il a cependant été impossible, pour des raisons de stratégie, de connaître le résultat du dernier vote qui était un sondage des moyens d'action préconisés par les membres parmi 6 méthodes qui étaient proposées. Le président de l'Alliance, M. Mathias Rioux, répondant à un membre qui tenait à connaître les résultats du sondage, a déclaré : "Quand on a un adversaire tel que le gouvernement, on ne va pas se tuer" (en lui disant ce qu'on veut faire).

Les membres ont alors cessé de réclamer la publication du sondage et en signe de compréhension à l'endroit de leur président, ont applaudi sa déclaration. Les enseignants avaient à choisir deux des propositions suivantes : grève totale, grève tournante, grève du zèle, boycottage, occupation pédagogique et démission collective au 31 mai 1969. On laissait la possibilité d'émettre d'autres idées ou moyens de pression.

Dans son discours avant le scrutin qui était secret, M. Rioux a résumé brièvement les sujets de désaccord entre les parties. Il les a résumés en cinq points majeurs : la charge d'enseignement à l'élémentaire (rapport maitre-élève de 1-27 proposé par le gouvernement); la charge d'enseignement au se-

Voir ALLIANCE en page 6

Un autre tour de passe-passe de Drapeau aux dépens d'Ottawa!

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La publicité, ça coûte cher ! C'est ce que les membres de la Chambre des communes apprenaient hier, à la lecture de la réponse du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pépin, à une question posée le 15 octobre dernier par le député progressiste conservateur de Végreville, Alberta, M. Mazankowski.

La question était : "Quel montant la ville de Montréal a-t-elle chargé à la Compagnie de l'Expo 67 pour sa revue-prestige "Montréal" pendant les années 1964, 1965, 1966 et 1967 ?

La réponse : $250,000, soit un quart de million de dollars.

Il ne sera jamais possible évidemment de déterminer mathématiquement si la publicité que cette revue de très haute qualité a faite à travers le monde à Expo 67 valait cette importante somme.

Ce fut sans doute un bon investissement. Mais il faut tout de même admettre que le maire Drapeau, créateur de cette revue, a réussi là un autre exploit : celui de faire assumer pendant quatre ans, par Ottawa et Québec, les frais d'une publicité qui, tout en profitant à Expo 67, fut tout aussi profitable à la métropole.

Les policiers se renseignent sur les annexions

par Michel AUGER

Une cinquantaine de policiers municipaux de la région métropolitaine ont participé, hier soir, à Verdun, à une assemblée d'information sur les annexions à la ville de Montréal.

Cette assemblée spéciale avait été convoquée par la Fédération des policiers municipaux du Québec en vue de renseigner les corps policiers de la région sur les problèmes de l'intégration des policiers des villes annexées au Service de la police de Montréal.

M. Paul-Emile Blain, secrétaire de la Fédération et président de la Fraternité des policiers de Verdun, a révélé que les 19 corps policiers membres de la sous-section de la région métropolitaine étaient représentés à la réunion.

Les deux orateurs invités, MM. Jean-Paul Picard, président de la Fraternité des policiers de Montréal et président de la fédération, et Robert Allard, président de la Fraternité des policiers de l'ex-municipalité de Saint-Michel ont exposé longuement la situation actuelle des ex-agents de Saint-Michel.

MM. Allard et Picard ont répondu aux nombreuses questions des policiers de banlieue qui s'inquiétaient du sort de leurs confrères récemment intégrés au sein du personnel de la ville de Montréal.

Les agents de Saint-Michel subissent actuellement une série d'examens de la part du service de la police de Montréal. Dès qu'ils auront subi avec succès les examens médicaux requis ils pourront, s'il sont jugés aptes à remplir la fonction, être assermentés comme agents de Montréal.

Un des points des plus délicats dans l'intégration des policiers serait les différences qui existent entre les différents fonds de pension.

Un règlement acceptable pour toutes les parties est à l'étude chez les directeurs de l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal. Ce projet devrait être sous peu soumis au conseil municipal et ensuite présenté à l'approbation du gouvernement provincial.

Pour l'instant, les ex-agents de Saint-Michel sont employés au quartier-général de la police, rue Bontsecours, à des fonctions de bureau.

LOUEZ
Nos compresseurs et appareils à percer pour travaux industriels, domiciliaires et construction.
VENTE PIECES REPARATIONS
des fusils et compresseurs
BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG GRACO
QUINCY WEBSTER ETC...
Equipement de peinture "AIRLESS"
Gélinas COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
Stationnement gratuit à côté du magasin
288-0163
8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — Le SAMEDI jusqu'à MIDI

VOICI LE CADEAU PAR EXCELLENCE!
CEUX QUI S'Y CONNAISSENT préfèrent un
PLATEAU DE FROMAGES FINS
IMPORTES et DOMESTIQUES
A PARTIR DE 12.50

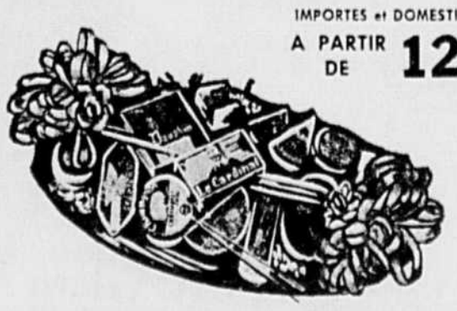

FRIANDISES DE TABLE IMPORTEES
Hors-d'oeuvre antipasto — Filets d'anchois
Filets d'anchois avec capres — Pattes de crabe fumées
Crevettes de fantaisie pelées — Palourdes fumées
Crevettes cocktail fumées — Pétoncles fumés
Champignons cocktail — Saucisse fumée cocktail
Pâté de lièvre — Escargots naturels — Etc.
HUITRES FRAICHES EN VRAC OU ECAILLES
A. DIONNE FILS & CIE
1221 OUEST, rue STE-CATHERINE — Tél. 849-2341
coin rue Drummond, Montréal

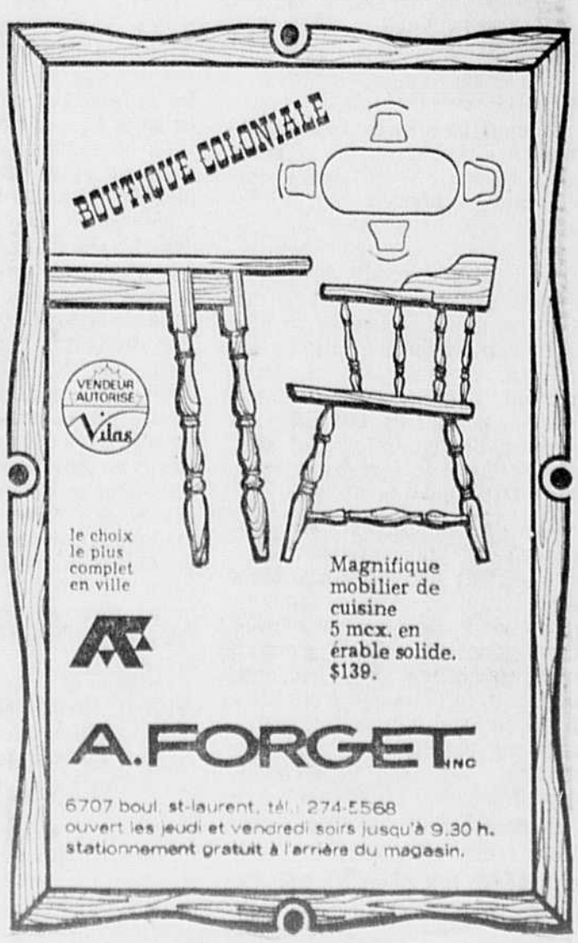

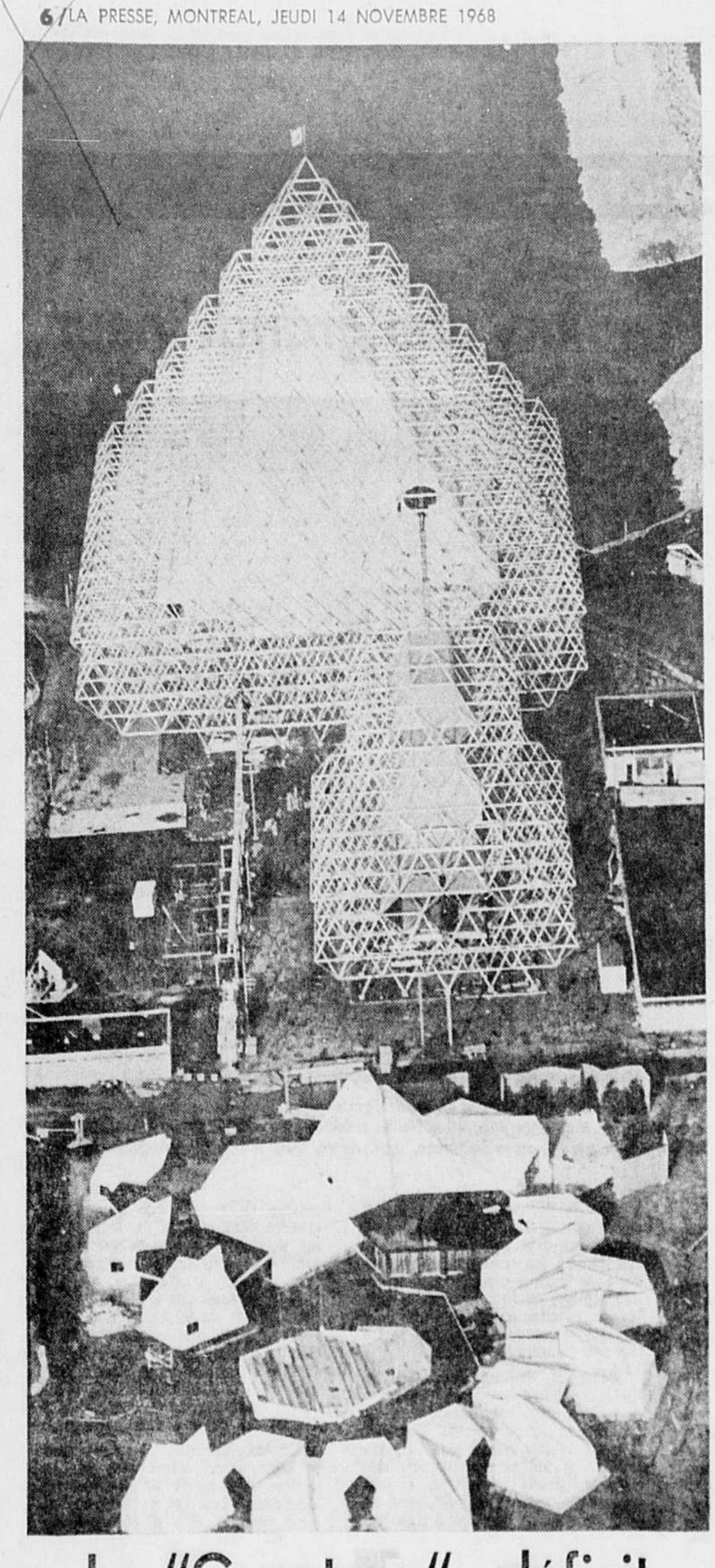

Le "Gyrotron" : déficit de plus d'un million

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Vous vous souvenez sans aucun doute de cette étrange structure qui faisait l'orgueil de la Ronde à Expo-67 et qui fascinait jeunes et moins jeunes, jusqu'au moment où ils s'y aventuraient.

Cela s'appelait le "Gyrotron".

Et bien, cette attraction hors de l'ordinaire ne fut, semble-t-il, pas aussi populaire qu'on l'avait prévu.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, révélait à la Chambre, hier, que cette "merveille" a coûté à la Compagnie de l'Exposition Universelle, plus de $3 millions et a rapporté moins de $2 millions.

Donc, un déficit de plus de $1,000,000.

Presque un divertisement philanthropique.

Avis aux responsables de l'exposition d'Osaka.

Les gouvernements devraient accroître leur aide aux municipalités

WASHINGTON — (PC) — Les administrations municipales ont hérité de responsabilités croissantes au cours des dernières années, mais leurs sources de revenus n'ont pas augmenté en conséquence : les instances gouvernementales supérieures doivent donc fournir une aide financière plus grande aux municipalités.

Tel est en substance le message du maire de Montréal, M. Drapeau, qui l'avaient invité comme conférencier à Washington.

" C'est la tâche des gouvernements, a-t-il déclaré, de ne pas considérer les administrations municipales comme des formes inférieures de gouvernement."

Passant rapidement en revue l'histoire de son passage à l'hôtel de ville de Montréal, M. Drapeau a notamment déclaré qu'un mois à peine après son arrivée au pouvoir, il produisait les plans du métro, dont la construction avait déjà été déclarée "urgente", quelque 50 ans plus tôt.

Mais, même à ce moment, la Ville n'avait pas, dans ses coffres, suffisamment d'argent pour entreprendre une telle construction. S'il avait fallu attendre du gouvernement provincial des sources de revenus plus étendues, a-t-il expliqué, le métro ne serait pas encore réalisé aujourd'hui.

"Mais nous sommes allés de l'avant", et l'aide du gouvernement est arrivée par la suite, a-t-il poursuivi.

Faisant allusion à la délégation technique que la ville de Washington a envoyée à Montréal pour étudier sur place le fonctionnement du métro "le plus moderne du monde", M. Drapeau s'est dit flatté de cette visite !

Auparavant, a-t-il expliqué, c'était nous qui venions aux Etats-Unis pour nous inspirer des réalisations américaines dans le domaine de l'urbanisme et de l'administration municipale.

Au sujet de Terre des hommes, le maire de Montréal a réitéré son intention d'en faire une expoistion permanente : "Nous avons l'intention, a-t-il précisé, d'en faire un élément permanent du paysage, comme les chutes Niagara."

Manifestation de trois centrales syndicales, demain, devant Lord et Cie et la Régie des alcools

par Jacques LAFRENIERE

Trois centrales syndicales du Québec tiendront une manifestation demain matin devant l'entreprise Lord et Cie, rue Iberville et l'édifice de la Régie des alcools du Québec, au Pied du Courant.

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, qui était accompagné notamment du vice-président général de la CSN, M. Paul-Emile Dalpé, a annoncé que cette manifestation qui débutera à 6 h. 30 avait pour but de sensibiliser le public à la liberté d'association "qui est bafouée" à Lord et Cie et pour appuyer les grévistes de la Régie des alcools du Québec, dont l'arrêt de travail remonte au 26 juin.

M. Laberge a aussi déclaré que les trois centrales syndicales (l'autre étant la Corporation des enseignants du Québec) désiraient également alerter le gouvernement "pour qu'il règle le cas de Lucien Tremblay".

Ce dernier est le président de la Fédération canadienne des associations indépendantes qui est aux prises avec le syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ) à la compagnie Lord et Cie, de même qu'à la Victoria Precision Works et dans une autre entreprise d'acier de charpente, la Canadian Structural Steel Works.

M. Laberge a accusé M. Tremblay d'avoir été de connivence avec l'employeur pour signer une convention collective de travail alors que la Commission des relations de travail avait déjà rejeté sa requête en accréditation. Il l'accuse aussi d'être de connivence avec la United Business Security, une agence appartenant à M. Ubald Brunet et qui, selon lui, "fournit à l'employeur des fiers-à-bras pour protéger les scabs".

En grève depuis le 26 août, quelque 40 employés de Lord et Cie ont vu leur emploi pris par d'autres travailleurs. Le 8 octobre, "la FCAI défonce la ligne de piquetage avec l'aide de fiers-à-bras à l'emploi de la United Business Security", déclarent MM. Jean Gérin-Lajoie, directeur des métallos, et Gérard Proulx, organisateur de ce syndicat, dans un document relatant les péripéties de cette affaire.

TRAHAN

SUITE DE LA PAGE 3

de fournir l'hôpital Charles-LeMoyne, on fournit aussi l'hôpital Saint-Lambert pour convalescents. Le directeur général de Charles-LeMoyne, M. Gérard Lanoue, est membre du conseil d'administration de l'hôpital Saint-Lambert.

Pour illustrer ce fouillis administratif, le Syndicat relate le fait suivant : pendant deux ans, on a manqué d'uniformes pour les employés. On s'est plaint à Québec, on les a cherchés partout jusqu'au jour où on les a découverts dans un coin du sous-sol !

Manque de personnel

Le manque de personnel est l'une des plaintes qui reviennent souvent dans les revendications du syndicat. Un arbitre mandaté par le ministère de la Santé, le Dr Saint-Georges, recommandait, en 1967, que l'on augmente considérablement le personnel pour que les patients puissent recevoir des soins adéquats. Il recommandait que les puéricultrices n'aient pas plus de six bébés sous leurs soins. Il n'est pas rare qu'elles aient à s'occuper de dix nouveau-nés.

Selon le Syndicat, l'hôpital exploite les infirmières auxiliaires. Il voit à leur formation mais une fois le cours terminé, il ne les embauche pas. Seulement deux des 30 diplômées de la promotion de 1963 ont été embauchées jusqu'ici. Durant leur cours, ces étudiantes représentent pour l'hôpital de la main-d'oeuvre à bon marché, mais, dès qu'elles sont habilitées à réclamer un salaire, on les laisse sans emploi.

Pendant plus de cinq mois, les employés n'ont pu bénéficier de leur assurance-groupe, car l'administration, bien qu'ayant retenu à la source la contribution mensuelle de ses employés, a négligé de la verser à la compagnie, les Services de santé du Québec. Des employés se sont ainsi vu refuser les allocations prévues en cas de maladie.

De son côté, l'administration de l'hôpital rend le ministère de la Santé responsable des délais qu'elle met à exécuter des sentences arbitrales ou à appliquer la convention collective et à régler les litiges en cours. Rappelons que cet hôpital est la propriété du gouvernement.

ALLIANCE

SUITE DE LA PAGE 3

condaire (rapport 1-17 : "cette moyenne, a dit M. Rioux, est une vaste fumisterie"); la classification proposée par le gouvernement qui toucherait quelque 1,500 membres de l'Alliance; la "pseudo-participation" offerte par le gouvernement aux enseignants alors qu'ils réclament au moins la co-décision sur "nos outils de travail" (manuels, matériel d'enseignement . . .); la sécurité d'emploi et la sécurité sociale.

Selon le président, l'impasse des négociations au niveau provincial est telle, que seule "une action de force ou un arbitrage peut nous conduire à un règlement". "Demander l'arbitrage, c'est surtout faire la démonstration que les enseignants veulent régler leurs problèmes sans crise scolaire."

Jusqu'à présent, cependant, rien n'indique que la partie patronale acceptera la proposition d'avoir recours à un arbitre. Me Jean Cournoyer, négociateur en chef pour la partie patronale, déclarait jeudi dernier qu'il ne pouvait concevoir qu'une autre autorité puisse se substituer au Parlement provincial qui est le seul autorisé à employer le produit des taxes pour fins scolaires.

Une sentence arbitrale, a-t-il dit, pourrait signifier l'assujettissement du pouvoir du Parlement à un tiers dans un domaine qui relève de sa seule compétence.

REMILLARD

SUITE DE LA PAGE 3

fraction (dossier 2707-37 et 2706-37), et vol et recel (dossier 1709-42), actes punissables de cinq ans d'emprisonnement en vertu du Code pénal.

Par conséquent, en vertu de l'article 123 de la Loi des cités et villes, M. Rémillard ne pouvait, selon toute apparence, se présenter candidat au poste de conseiller avant le 14 février 1977.

Pourquoi M. Rémillard a-t-il été cependant choisi candidat ? C'est que la Loi des cités et villes ne permet pas au président des élections d'interpréter la législation. Elle ne l'autorise qu'à recevoir le bulletin de présentation accompagné d'une déclaration assermentée du candidat selon laquelle il est citoyen canadien et a le sens d'éligibilité requis. Donc, avant l'élection, ni le gouvernement, ni la municipalité ne pouvait prendre action. Après l'élection, les délais de contestation normaux prévus à la loi pouvaient être utilisés par les citoyens mais alors, aucun autre procédure, pouvant doubler la contestation, ne pouvait être entamée.

Brault & Martineau

présente en exclusivité

ELEGANCIA

L'authentique style espagnol d'une beauté incomparable

Notre maison est vraiment fière de pouvoir offrir ces magnifiques créations à prix populaire. C'est l'occasion rêvée de se faire ou refaire un foyer en beauté.

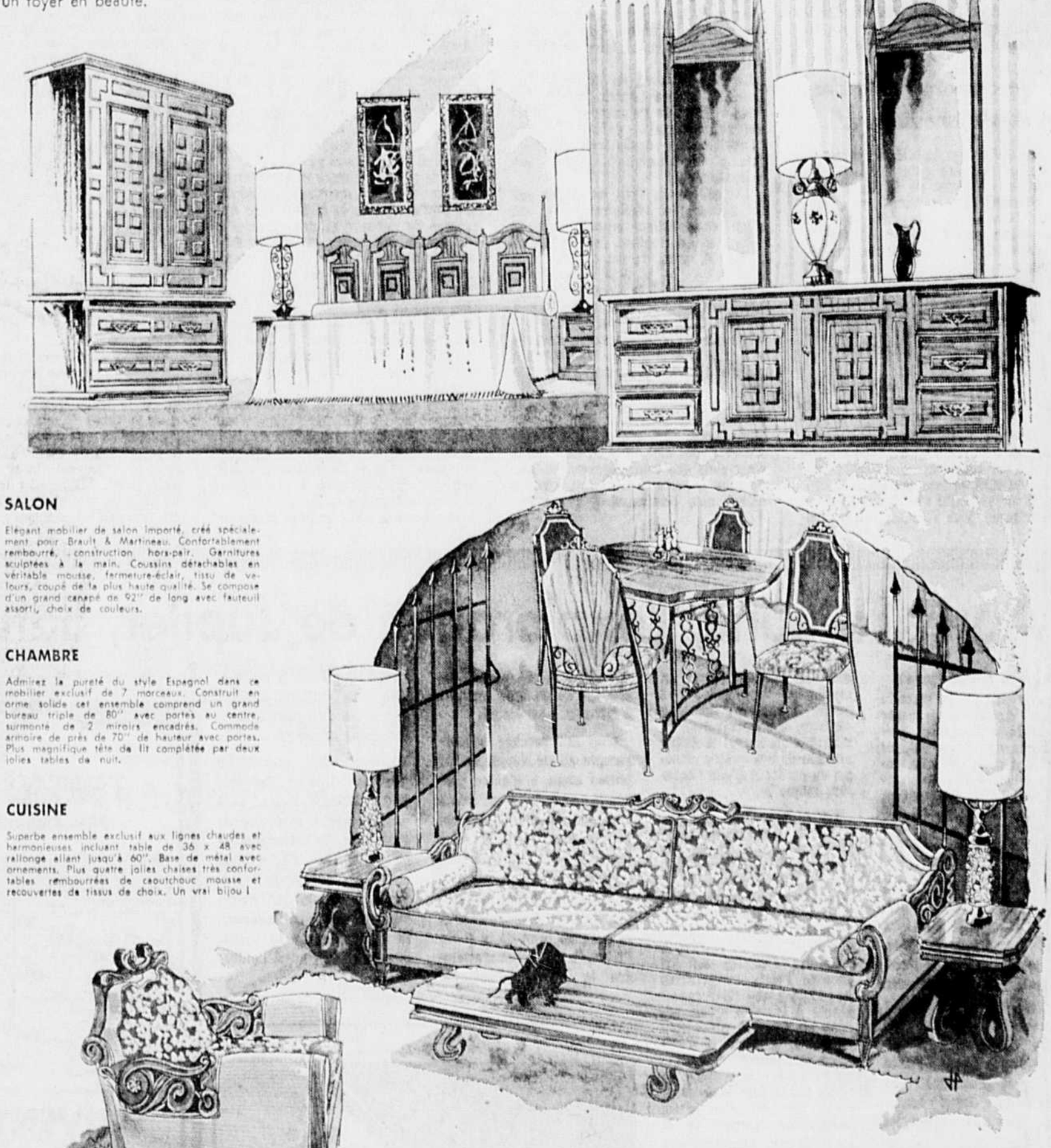

SALON

Elégant mobilier de salon importé, créé spécialement pour Brault & Martineau. Confortablement rembourré, construction hors-pair. Garnitures sculptées à la main. Coussins détachables en véritable mousse, fermeture-éclair, tissu de velours, coupé de la plus haute qualité. Se compose d'un grand canapé de 92" de long avec fauteuil assorti, choix de couleurs.

CHAMBRE

Admirez la pureté du style Espagnol dans ce mobilier exclusif de 7 morceaux. Construit en orme solide cet ensemble comprend un grand bureau triple de 80" avec portes au centre, surmonté de 2 miroirs encadrés. Commode armoire de près de 70" de hauteur avec portes. Plus magnifique tête de lit complétée par deux jolies tables de nuit.

CUISINE

Superbe ensemble exclusif aux lignes chaudes et harmonieuses incluant table de 36 x 48 avec rallonge allant jusqu'à 60". Base de métal avec ornements. Plus quatre jolies chaises très confortables rembourrées de caoutchouc mousse et recouvertes de tissus de choix. Un vrai bijou !

VAL. REG. $2750.00

SPECIAL $1649

Brault & Martineau INC.

BUREAU CHEF :

4690 est, Ste-Catherine (près Sicard) 254-9921 — 254-7547

5250 est, Jean-Talon — 728-3646

1906, Chemin Chambly (Ville J.-Cartier) 679-1260

VENDEURS ET DECORATEURS EXPERIMENTES DEMANDES

s'adresser à M. Denis Brault, 4690 est, Ste-Catherine

Les exportations canadiennes ont poursuivi leur progression rapide au cours d'octobre

La G.-B. double le déficit de son commerce — La France enregistre un léger excédent

Les exportations canadiennes ont poursuivi en octobre leurs progrès rapides pour atteindre $1,254,300,000, comparé à $1,006,800,000 pour octobre 1967, a annoncé hier le Bureau fédéral de la statistique.

Cette augmentation de 24.6 pour cent pour octobre 1968 a porté le total global pour les dix premiers mois de cette année à $11,135,200,000 par rapport à $9,350,800,000 pour la même période de 1967.

Les statistiques d'importation nécessitant plus de temps pour leur compilation, les chiffres d'octobre seront annoncés ultérieurement.

La part des exportations vers les Etats-Unis fait correspondre à $5 pour octobre 1968, $4 pour octobre 1967; au total, vers nos voisins, les exportations d'octobre ont porté sur $854,600,000 contre $680,700,000 en octobre 1967.

Mais le pourcentage d'augmentation a encore été plus important pour les exportations à destination des pays autres que les USA et le Commonwealth, qui sont passées de $182,100,000 en octobre 1967 à $235,900,000 en octobre 1968.

Quant à l'Angleterre, au Commonwealth et aux autres pays à qui le Canada accorde un tarif douanier préférentiel, l'augmentation a été légère avec $145,800,900 contre $142,000,000.

D'autre part, le déficit de la balance commerciale britannique a doublé en octobre. Il est officiellement estimé à 66 millions de livres contre 33 millions (chiffre revisé) en septembre. C'est le plus mauvais résultat enregistré depuis juillet.

Cette chute a été provoquée à la fois par une augmentation des importations et une diminution des exportations. Gonflées par un accroissement des arrivages de produits alimentaires, les importations sont remontées de 651 millions de livres en septembre à 664 millions, c'est-à-dire presque au niveau record (665 m.) enregistré en juillet.

La livre sterling a baissé de sept points au marché de changes de Londres, à l'annonce de cette nouvelle.

Les importations ont augmenté de 13 millions de livres comparativement à septembre alors qu'elles s'élevaient à 651 millions de livres. Elles étaient cependant inférieures d'un million de livres par rapport au niveau atteint en juillet.

Le Board of Trade a précisé que 10 millions de livres de cette augmentation proviennent des importations de produits alimentaires.

Les exportations en octobre s'établissaient à 526 millions de livres, soit une baisse de 18 millions comparativement à septembre, mais les réexportations ont augmenté de 2 millions pour se chiffrer à 19 millions de livres.

Un excédent en France

Quant au commerce extérieur français, il a été légèrement excédentaire au mois d'octobre. Les importations se sont élevées à 6.54 milliards de francs et les exportations à 6.21 milliards.

Le taux de couverture globale atteint 95 pour cent, indique un communiqué du ministère de l'Economie et des Finances publié mardi soir. Ajouté à ceux des neufs premiers mois de l'année, ce résultat confirme l'évolution de sensible amélioration qui se dégage de la comparaison avec l'année précédente, ajoute le communiqué.

Mémoire en faveur de la taxation des coopératives

HALIFAX (PC) — Réclamant l'égalité de la taxation entre concurrents directs en affaire la Fondation pour un impôt sur le revenu équitable (The Equitable Income Tax Foundation) a fait appel au soutien du gouvernement de Nouvelle-Ecosse dans sa campagne contre les privilèges fiscaux dont jouissent les coopératives et les caisses populaires.

Dans un mémoire soumis au ministre provincial des Finances, M. W. S. Kennedy Jones, la Fondation, formée d'une association d'hommes d'affaires canadiens, a exhorté la province de demander à Ottawa un amendement à la loi de l'impôt sur le Revenu.

Une délégation de la Fondation, dirigée par son président, M. Cecil Lamont, de Winnipeg, et du chef de la direction, M. J. Neil Mulvaney, de Montréal, a cherché à obtenir que l'impôt sur le Revenu s'applique au bénéfice net des coopératives avant déduction des dividendes aux sociétaires.

Le mémoire soumis au gouvernement de Nouvelle-Ecosse recommande que les coopératives et caisses populaires paient l'impôt sur les sociétés sur la même base que l'entreprise privée. Le mémoire a été endossé par 15 associations commerciales canadiennes de premier plan.

La Fondation a indiqué que la loi de l'impôt sur le Revenu taxe une société, comme ayant une source de revenus distincts de celle de ses propriétaires.

"L'impôt a peu d'impact sur les gains des coopératives et aucun impact sur ceux des caisses populaires; ceux des sociétés ordinaires sont soumises à l'impact total de l'impôt.

"L'avantage fiscal qui résulte de cette situation constitue l'échec majeur, en matière de standard d'équité raisonnable, de l'impôt sur le Revenu des sociétés."

M. Mulvaney a précisé au cours d'une conférence de presse que le mémoire a reçu "une oreille sympathique et compréhensive" de la part de M. Jones. Le ministre des Finances a indiqué que la question serait discutée par le Cabinet, a-t-il déclaré.

Des mémoires semblables ont été soumis aux gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'Ontario.

"C'est notre espoir, a déclaré M. Mulvaney, que la Nouvelle-Ecosse et d'autres gouvernements provinciaux recommanderont au gouvernement fédéral que la taxation des coopératives sera incluse dans la réforme fiscale que doit introduire l'an prochain le gouvernement fédéral."

Entente sur l'importation entre le Japon et le Canada

TOKYO (Reuter) — Le Japon et le Canada en sont venus à une entente pour réduire les restrictions sur les importations canadiennes de produits japonais, ont annoncé des sources gouvernementales du Japon.

Ces sources ont déclaré que les négociations annuelles qui ont débuté à Ottawa en février dernier couvraient les quotas d'importation de certains articles comme les produits du textile, les tubes de vacuum et la ferronnerie.

Elles ont affirmé que les deux pays étaient à conclure une entente impliquant des quotas considérablement plus importants pour les marchandises de textile synthétique, mais on ne possède pas de détails pour le moment.

Cette nouvelle entente, qui doit être signée sous peu, serait appliquées de façon rétroactive au 1er janvier dernier.

L'équipe olympique soviétique qui, depuis son apparition aux Jeux olympiques de Helsinki, avait des survêtements bleus, est arrivée à Mexico revêtue de survêtements d'une autre couleur. Laquelle? vous le devinez... rouge naturellement.

Le bénéfice de Dominion Stores se ressent des augmentations de frais

Les ventes de Dominion Stores Ltd. ont augmenté de 5.87 pour cent et atteint un sommet de $293,490,064 durant les 26 semaines terminées le 21 septembre 1968 en comparaison de 1967 alors qu'elles se chiffraient par $277,221,722. Au montant de $4,409,053 (54 cents par action) le profit net se compare à $5,145,482 (63 cents). Ce fléchissement, au dire de Thomas G. McCormack, président de la compagnie, résulte, en grande partie, de l'augmentation prononcée des frais d'exploitation, particulièrement les salaires et les avantages aux employés. En outre, l'augmentation de trois pour cent de l'impôt sur le revenu des compagnies entraina une imputation de $132,000 sur le profit. Le rapport des bénéfices aux ventes fut de 1.5 au regard de 1.8 l'année dernière.

Bien qu'elle ait accru ses ventes, Dominion Stores dut affronter au cours du premier semestre des pressions intenses et antagonistes de deux sources; des consommateurs anxieux d'éviter ou de freiner la hausse des prix, et des influences économiques qui semblent inexorablement forcer de mois en mois l'augmentation des frais d'exploitation.

Au 21 septembre, le fonds de roulement s'établissait à $22,657,720 au regard de $25,661,407 au 23 mars et $25,303,435 il y a un an. Les additions aux immobilisations s'élevèrent à $8,538,000 durant le premier semestre — plus du double de celles de l'an dernier qui se chiffraient par $4,089,000. Au montant de $2,907,000 (36 cents), les dividendes versés demeurèrent inchangés.

Fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Adanac	2.80	3.06
Andreae Equity	4.14	4.52
All Cdn Com	8.85	9.67
All Cdn Div	10.72	11.72
All Cdn Ven	10.24	11.19
American Growth	7.79	8.51
Associate Investors	5.62	5.68
Beaubran	44.39	48.20
Canada Growth	8.18	8.99
Canada Security	4.91	5.14
Cdn Channing Venture	5.69	6.24
Cdn Gas Energy	14.14	15.50
Cdn Investment Fund	4.52	4.96
Cdn Scudder Fund	20.44	20.44
Cdn Sec Growth	10.30	11.29
Cdn Trusteed	5.03	5.50
Canafund	61.88	64.97
xChase Fund	14.19	15.51
Champlain Mutual	8.27	8.99
Collective Mutual	7.92	8.65
Commonwealth Intl	13.06	14.31
Commonwealth Intl Lev	16.84	18.45
xCompetitive Capitol	10.88	11.89
Corporate Investors	6.51	7.12
Corporate Inv Stock Fund	6.08	6.65
xDividend Shares	4.12	4.52
Dominion Compound	5.10	5.54
xDreyfus	16.21	17.69
Entarea Investment	5.92	6.47
European Growth	8.77	9.58
Executive Fund of Cda	8.46	8.88
Exec Inv Intl Ltd	8.72	9.16
Federated Financial	6.87	7.51
Federated Growth	7.49	8.19
xFidelity Trend	32.54	35.37
Fonds Collectif A	7.78	8.46
Fonds CollectifB	5.18	5.34
Fonds Collectif C	10.11	10.99
Fonds Desjardins A	5.39	—
Fonds Desjardins B	4.37	—
Fraser Fund	12.50	12.56
Gis Compound	11.10	12.14
Gis Income	4.78	5.23
Growth Equity	8.73	9.54
Growth Oil and Gas	22.53	—
Guardian Growth	28.85	28.85
Harvard	9.17	10.02
Investors Growth	12.48	13.57
Investors Intl Mutual	9.17	9.97
Investors Mutual	5.85	6.37
Keystone Canada	8.88	9.74
xKeystone Cust S-1	23.66	25.82
xKeystone Cust S-4	7.37	8.05
xKeystone Cust K-2	7.78	8.50
Le Fonds P.E.P.	4.20	4.57
xLexington Research	18.16	19.85
Maritime Equity	4.10	4.48
Maison M Fund	5.55	6.07
Mutual Accumulating	6.02	6.58
Mutual Bond	8.74	9.13
Mutual Bond Income	5.04	5.27
Mutual Growth	7.98	8.73
Mutual Income	6.47	7.08
Natrusco	14.92	15.54
Natural Resources	8.37	9.15
xOne William Street	17.93	17.93
Pension Mutual	11.58	12.66
Principal Growth	6.18	6.75
Provident Mutual	7.71	8.39
Prov Stock Fund	7.06	7.68
xPutnam Growth	14.29	15.62
Radisson	4.45	—
Regent Fund	11.81	12.91
Royfund	6.01	6.19
Sav Inv Pret et Rev	8.05	8.85
Sav Inv Am Pret	12.12	13.32
Spec	11.40	12.52
Taurus	7.95	8.74
xTechnol	8.98	9.79
Timed Investment Fund	6.85	6.88
United Accumulative	12.72	13.90
United American	3.27	3.59
United Venture	6.13	6.74
Universal Savings Equity	7.23	7.90
Western Growth	6.14	6.71
York Fund Canada	5.02	5.43

x—U.S. funds.

denrées agricoles

Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture

Beurre: arrivages courants, 92 points: 64 cents, 93 points: 65 cents. Prix de vente de la Commission canadienne du lait, 65 cents.

Fromage: livré à Montréal, arrivages courants, québécois blanc en agros, 47½, coloré: 47¾.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation No 1 en sac: 20 à 22; procédé par rouleau, No 1 en sacs: 18 à 19; autres catégories pour nourrissante 14 à 14¼. Poudre de lait de beurre: 13½ à 14. Poudre de lait: 5½ à 6.

Pommes de terre: prix de gros, Québec, nouvelles: .90 à $1 les 50 livres .28 à .29 les 10 livres, I.-P.-E. .34 à .35 les 10 livres, $1.90 à $2 les 75 livres, $1.30 à $1.35 les 50 livres, N.B. .30 les 10 livres, $1.10 $1.15 les 50 livres.

Prix des oeufs: en cartons d'une douzaine: A-extra gros 61.6; A-gros 57.2; A-moyens 53.4; A-petits 44.3.

HOME OIL COMPANY LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE qu'un dividende semi-annuel de dix-sept cents et demi (17½¢) par action sur les actions de classes A et B, plus un dividende additionnel de quinze cents (15¢) par action sur chacune des actions de classes A et B ont été déclarés payables le 1er janvier 1969 aux actionnaires inscrits le 29 novembre 1968.

Ordre du conseil d'administration,
R. B. COLEMAN,
Secrétaire.

Calgary, Alberta.

L'abstinence fortifie l'anticipation

Dewar's

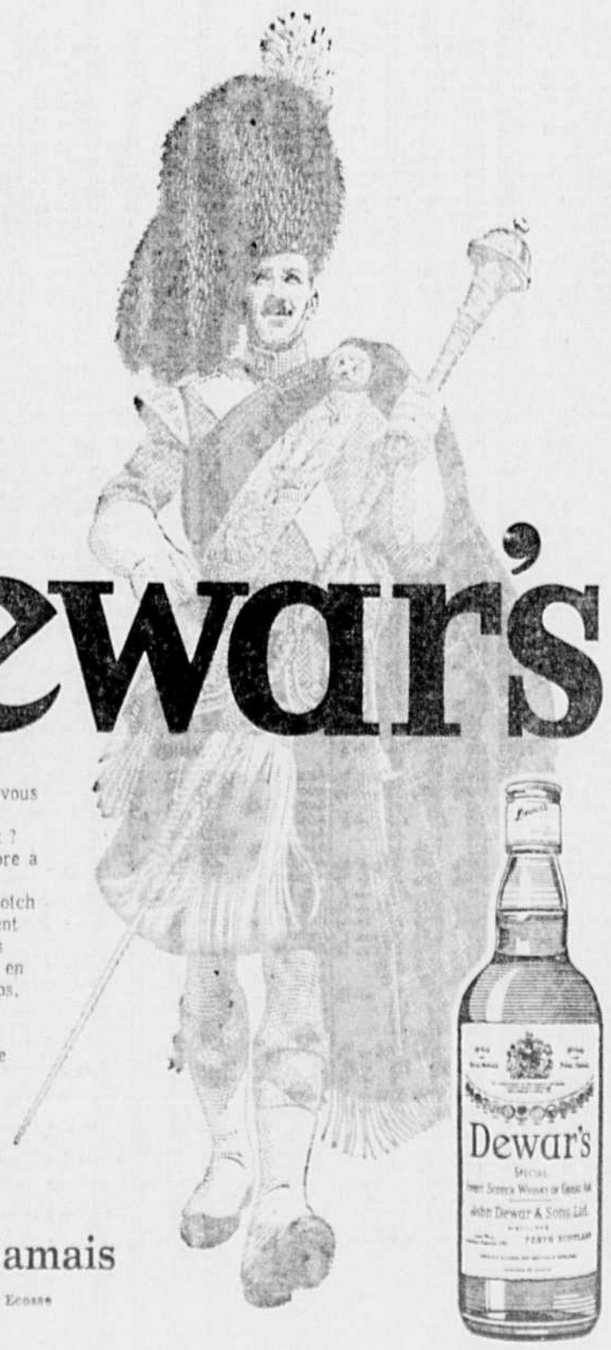

N'avez-vous jamais songé que vous pourriez apprécier encore davantage ce délicieux produit? On s'attache souvent plus encore à ce qu'on peut difficilement se procurer. C'est pourquoi ce scotch incomparable vaut présentement son poids en or. Nous espérons que vous pourrez bientôt vous en délecter à volonté. Entre-temps, jusqu'à ce que votre scotch préféré soit de nouveau à votre disposition, entretenez le désir qui brûle en vous.

Le Scotch qui ne varie jamais

Distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse

KURUST

ELIMINE LA ROUILLE

Protégez votre auto — maison — bateau. Eliminez la rouille avec KURUST. Facile à appliquer — sèche en une heure. En vente aux Centres de pièces de moteurs de Simpson à:

MONTREAL • FAIRVIEW
GALERIES D'ANJOU

Distributeur de la province de Québec:
M. A. PAYETTE
999, DE SALABERRY, Montréal 12.
Téléphone 334-8356

Situation idéale: à 50 milles de Montréal, par l'autoroute des Laurentides. C'est près, mais suffisamment éloigné pour que ça empêche vos gens d'aller voir ce qui se passe ailleurs et de faire "l'école buissonnière".

La table: *La cuisine française* à son meilleur. Pas trop lourde (car il faut "étudier"), mais abondante et raffinée.

Campus: pour 250 "étudiants" ou moins. Quelle que soit leur importance, tous les groupes jouissent de la même prévenance de la part de notre personnel.

Classes modernes: Toutes nos salles de conférences sont dotées de l'équipement audio-visuel le plus moderne.

Demandez-nous d'organiser votre prochain congrès. Nous vous parlerons en même temps de notre spécialité "Retour aux études". Ecrivez à **Paul Hurtubise, directeur général de l'Hôtel l'Esterel, Ville d'Esterel, Cté Terrebonne, Québec,** ou composez **866-8224** *(c'est une ligne téléphonique directe de Montréal).*

À l'Esterel, ON EST D'AFFAIRES

CARRIÈRES et PROFESSIONS

INSTRUCTEUR-GERANT

Dans le cadre de son programme d'expansion, La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie, affiliée au Mouvement Coopératif Desjardins, recherche un instructeur-gérant.

FONCTION: Recruter, entraîner et former des Assureurs-Vie de carrière.

TERRITOIRE: Montréal-Métropolitain.

QUALIFICATIONS: Environ 30-35 ans, expérience suffisante, de préférence C.L.U.

NOUS OFFRONS: Salaire de base, bonis, automobile, sécurité sociale complète et prestige d'une Institution financière hautement reconnue.

Présenter "CURRICULUM VITAE" au:

Directeur de la Vente,
a/s La Sauvegarde,
152 est, rue Notre-Dame,
Montréal 1.

Discrétion absolue assurée.

SOUTHAM AUTOGRAPHIC

UNE DIVISION DE

THE SOUTHAM PRINTING CO. LTD.

Notre programme d'expansion a créé des occasions intéressantes de carrières dans la vente dans notre bureau d'affaires de Montréal. Les personnes ayant une solide expérience dans l'industrie des formules continues, la comptabilité, la mécanographie ou systèmes de procédés trouveront les offres d'emploi suivantes très alléchantes.

A) Vendeurs senior, hommes très dynamiques, ayant au moins 3 ans d'expérience dans la vente des formules continues.

B) Vendeurs intermédiaires et juniors, hommes tenaces et dynamiques, d'une grande énergie, ayant au moins 4 ans d'expérience dans comptabilité, mécanographie ou systèmes de procédés. Bilingues de préférence. Les territoires sont maintenant libres et notre personnel de vente est au courant de cette annonce. Nous offrons un excellent revenu garanti plus primes d'encouragement et avantages exceptionnels aux employés.

Stricte discrétion assurée aux demandes qui doivent être adressées au:

GERANT GENERAL DES VENTES
B. P. 1079
Montréal 101, Qué.

JEUNE HOMME AMBITIEUX

VENTE

25 à 30 ans, bilingue, technicien diplômé ou équivalent, pour être représentant dans la spécialité de l'ajustage mécanique et fabrication. Région: Montréal.

Salaire à discuter.

Envoyer curriculum vitae à:

GUERETTE & FRERE LTEE
a/s M. R. Guérette
249 rue St-Alexandre, Longueuil

URGENT

Importante maison d'édition française recherche

UN REPRESENTANT

des placements dans toute la Province. Réseau commercial existant

Indispensable, connaître différents fonds d'édition français. Envoyer curriculum vitae détaillé, manuscrit, en y joignant une photo et en précisant niveau de rémunération actuelle à:

CASE 10044, LA PRESSE

REPRÉSENTANT PUBLICITAIRE

3 AGENTS DE RELATIONS EXTÉRIEURES
(FEMININS ou MASCULINS)

Salaire selon compétence, bénéfices marginaux

ACTUALITÉ MAGAZINE INC.
Pour rendez-vous: 522-3151
Mlle RAYMONDE DUBUC

OFFRE D'EMPLOI PERMANENT

LA PRESSE

est à la recherche d'un

DESSINATEUR INDUSTRIEL

Service des Finances

Section: Entretien et aménagement des Immeubles
Fonctions principales:
- prépare en collaboration avec le chef de la section les plans des différents départements de la maison;
- interprète graphiquement les rénovations à effectuer;
- vise à l'utilisation rationnelle des locaux et soumet des plans en conséquence.

Traitement:
- Salaire intéressant basé sur l'expérience;
- avantages sociaux: vacances, congés de maladie, assurance-vie et caisse de retraite.

Qualifications requises:
- diplôme d'un Institut de Technologie avec bonnes notes en géométrie et en dessin industriel;
- ordre, exactitude et souci du détail;
- initiative et esprit de recherche;
- deux années d'expérience pertinente.

Examens:
Les examens auront lieu afin de déterminer les aptitudes et le degré de compétence des candidats (es) à remplir cette fonction. Seuls les postulants qui auront été jugés admissibles seront appelés à subir ces examens.
Les candidats qui obtiendront les points requis auront leur nom inscrit sur une liste d'admissibilité. La nomination se fera à partir de cette liste.

Demande d'emploi:
Les personnes qui désirent s'inscrire à ces examens doivent compléter avant le 21 novembre une demande d'emploi que l'on peut se procurer en téléphonant au numéro suivant: 874-7353.
Prière également de retourner en même temps que la formule d'emploi, les certificats d'études et deux photos (format passeport) signées à l'endos.
Service du personnel et des relations de travail
8 novembre 1968.

#68-9

ASSOCIATION CANADIENNE des PRODUCTEURS DE PATES et PAPIERS

PERSONNEL DEMANDE

Une situation permanente est offerte à un ingénieur gradué, bilingue, spécialisé dans le domaine de la purification de l'eau et de l'air. Une expérience d'au moins trois (3) ans dans l'industrie des pâtes et papiers est requise. Cet ingénieur devra assister un groupe dans le développement de programmes pour une diminution intensive de la pollution de l'eau et de l'air.

Le salaire et les bénéfices accordés seront proportionnels aux qualifications du candidat.

Les aspirants à ce poste sont invités à adresser leur curriculum vitae comme suit:

Gérant, section technique,
ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE PATES ET PAPIERS
2280 Immeuble SUN LIFE, Montréal 110, Qué.

Des entrevues confidentielles seront accordées aux personnes choisies.

COMPTABLES AGREES

et

COMPTABLES STAGIAIRES SENIORS

DEMANDES PAR

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX et ASSOCIES
comptables agréés
Suite 3100 Place Victoria, Montréal
S'adresser au gérant de bureau — Tél.: 861-5741

INGÉNIEUR

3 à 5 ans d'expérience en voirie, génie municipal et plus spécialement en structure. Sera responsable d'un groupe de dessinateurs et de l'inspection des chantiers.

Salaire selon expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à:

BEAUDRY & FOURNIER
1622 rue Barré, Ville St-Laurent.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	1100	8	7⅞	8
Alcan	4682	29⅜	23⅜	29⅜
Alcan 4	300	34½	34½	34½
Algoma	1800	22⅜	22½	22⅜
Alum Pr	—	34¾	34¾	—
Arg Pr	—	39¼	39¼	—
Arg Pr	600	13¼	13½	13½
Asbestos	—	23	22¾	—
Atl Sg	2700	6½	6⅜	6⅜
Bq CN	8600	13	12⅞	13
Bq Eprgn	—	12	11⅜	—
Bq Imp	4400	20⅛	19¾	20
Bq Mont	7885	16⅜	16⅛	16¼
Bq NE	2125	24½	24¼	24¼
Bq Prov	9800	11	10	11
Bq Royale	6005	24⅛	23⅝	24⅛
Bq Tor	2750	20	19¾	19¾
Bell Ph	1702	47	46¼	47
Brazil	—	18¾	18⅝	—
BA Oil	2100	45	44¾	44¾
BC Forest	—	26¼	26¼	—
BC Phone	—	67½	67	—
Brinco	1930	5⅛	5⅛	5⅛
Brinco w	5680	120	110	120
Bruck B	—	13¾	13¾	—
CAE	6781	11⅜	11	11⅛
C Pow	125	27¾	27¾	27¾
Cal Pr	80	108½	108½	108½
Can Cem	—	35	35	—
CD Sugar	10.000	39	39	39
CP Mortgage	1300	11	11	—
C Brew	510	9⅜	9½	9¼
C Brew A	—	33½	33½	—
C B Alum A	—	19¼	19¼	—
C Bronze Pr	—	14	14	—
CPI wts	2575	585	575	580
C Hydros	150	22⅜	22⅜	22⅜
CIL	100	15	15	15
CI Pow	920	30	29½	29¾
C Intrbn	500	8¼	8¼	8¼
C Marconi	600	7⅜	7¼	7¼
CP	2468	74⅜	74	74¼
CP 13 Pr	—	10	9⅞	—
CPI Pr	—	10	9⅞	—
CPI Pr	—	28½	28⅛	—
C Refract	—	11¾	11¾	—
C Tire A	—	57½	57½	—
Canron	830	18⅝	18½	18⅝
Central Del	—	15½	15⅜	—
Chemcell	1200	11½	11½	11½
Col Cell	1300	470	470	470
Cominco	2010	35⅛	35⅛	35⅛
Cons Bath	530	16¾	16¾	16¾
C Bath Wts	100	300	300	300
Cns Text	200	15½	15½	15½
Cns Text	200	15½	15½	15½
Corby A.	50	36½	36½	36½
Coronation	500	345	345	345
Couvrette	6300	8⅛	8⅜	8½
Crush Int	—	23⅜	23½	—
Denault A	510	16¾	16¾	16¾
Denison	152	7¼	7¼	7¼
Dist Seag	800	48	48	48
D Bridge	—	16¾	16½	—
D Coal Pr	300	15	15	15
D Corset	—	10	10	—
Do Fasco	1750	24½	24¼	24¼
Do Fasco 46	—	85¼	85	—
D Glass	650	15⅛	15	15⅛
Dosco	200	9⅞	9⅞	9⅞
D Stores	1800	16½	16	16⅛
Domtar	1550	10¾	10¾	10¾
D Text	200	16¾	16¾	16¾
Donohue	150	6½	6½	6½
Donohue Pr	—	18¾	18¾	—
Du Pont	50	36	36	36
Dupui sA	—	6⅞	6⅞	—
Enamel A	—	6	6	—
Falcon	—	98	98	—
Fin Collection	—	21¼	21¼	—
Fleetwood	100	23	23	23
Fraser	1210	19	18⅞	18⅞
Fr Pete	—	730	730	—
Fulcrum Inv	900	6⅜	6⅜	6⅜
Fulcrum Pr	—	9¼	9¼	—
Glengair	1000	260	255	260
GB Can Inv	100	20	20	20
GB Can Inv Pr	—	33	33	—
GL Paper	—	21	21	—
Hdy Andy	—	8	8	—
Hawk Sidd	—	440	435	—
Hollinger	—	34½	34¼	—
Home A	1235	32⅞	32½	32⅝
Home B	900	33¼	32¾	33¼
Hud Bay M	55	74	73½	74
HBC	—	23	23	—
Husky Oil	1160	25⅞	25¼	25⅞
Husky D w	—	15½	15¼	—
Imp Oil	3230	80½	80	80
Imp Tob	8350	17	16⅞	16⅞
Ind Accep	1370	27¼	27¼	27¼
Inglis	100	11¼	11¼	11¼
Int Nickel	5311	39¾	39¼	39½
Int Util	200	46¼	46¼	46¼
Int Util "A"	425	46½	46	46
Inter PL	2150	22½	22¼	22⅜
Inv Gr "A"	9000	10	9¾	9⅞
Jamaica PS	—	72	70	—
Labatt	200	20⅜	20⅜	20⅜
Labatt Pr	600	23½	23½	23½
Lamont "A"	860	5	5	5
Laur Fin	—	6⅞	6⅞	—
Levy	225	35	34⅞	35
Loblaw (A)	—	8¾	8⅝	—
Loblaw (B)	200	9⅛	9⅛	9⅛
Loeb M	—	12⅜	12½	—
MacLaren (A)	800	19½	19½	19½
MacLaren (B)	300	20	20	20
MacLean H	300	13	13	13
MacMillan	4800	27½	27⅛	27¼
Marit Elec	—	26¼	26¼	—
Marit Tel	100	19¼	19¼	19¼
Massey F	2339	22½	22⅜	22⅛
Melchers	2100	10¾	10½	10½
Marche Union	1100	12¾	12⅝	12¾
Miron 6p.c.	200	5¼	5¼	5¼
MitchR (A)	—	12	12	—
Molson (A)	425	27	27	27
Molson (B)	—	26¾	26⅝	—
Mtl Trust	500	13¾	13¾	13¾
Moore Corp	1800	29¾	29¼	29¼
Mussens	100	8¼	8¼	8¼
Nat Contain	525	10	9⅞	9⅞
Nat Sea	100	7¼	7¼	7¼
NB Tel	301	12⅞	12¾	12¾
NFLD Light	200	8¾	8⅝	8¾
Noranda	1625	63	62¾	62⅞
North Gas	2000	18	18	18
NS Light	—	9	8¾	—
Oshawa	—	42½	42¼	—
Petrofina	1730	18	18	18
Pac Pte	—	23	22⅝	—
Phillips	—	8	8	—
Pw Crp	315	11¾	11⅝	11¾
Pow C	500	13½	13½	13½
Price	7800	12⅝	12¼	12¼
QN Gas	—	16	15½	—
Q Phone	700	14½	14¼	14¼
Radio Eng	150	43	42¾	43
Rio Alg	720	34⅜	34¾	34¾
Rolland A	300	7¾	7¾	7¾
Rothmans	—	24	23⅜	—
Royal Trust	3400	24½	24¼	24¼
S-L Cem A	—	27¾	27¾	—
Salada F	5350	14½	13½	14¼
Simpsons	79	37⅜	37½	37⅜
Sogemines	375	17⅜	17⅛	17¼
Shop Save	—	23⅞	23¾	—
Shell I Pr	2430	31	30¾	31
Scott LaS	—	27	27	—
Southam	400	57	57	57
SS Steel	200	6⅛	6⅛	6⅛
Steel Can	2790	28¼	27¾	27¾
Steinbg A	808	16	15⅞	15⅞
Texaco Can	100	34½	34½	34½
T Grp A	900	13⅛	13	13
Tr-C PL	1100	38¾	38¾	38¾
Tr-C PL 2.75	—	72	72	—
Tr Mt PL	200	13¾	13¾	13¾
Trizec	7850	31⅝	29⅝	30⅝
Trust G Pr	—	22	22	—
UAP Inc	200	29⅛	29½	29½
Un Carbide	—	20½	20½	—
Velcro	—	44	43¾	—
Walk GW	350	40	39¾	40
W Knapp	1000	29	29	29
Weldwood	700	21¼	21	21¼
WCoast Tr	200	31¼	31¼	31¼
Weston	—	22½	22¼	—
Zeller's	330	16⅞	16¾	16¾

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Africana	—	72	71	—
Agassiz	20300	75	75	75
Ajax	—	14	14	—
Ameranium	10000	4½	4½	4½
Am Met Ent	1796	430	425	425
Anthonian	1000	10	10	10
Arno	4000	4	4	4
Baker Talc	53800	89	83	85
Band-Ore	—	12	12	—
Barvallee	5000	17	17	17
Bateman	16000	13½	12	13
Beauce Pf	4000	7	7	7
Beld-C w	100	305	305	305
Beth Copper	3200	17	17	17
Blue Bon	300	340	340	340
Bruce-Presto	8000	9	7½	7½
Bruneau	8000	12	12	—
Brunswick	12000	900	880	900
Burnt Hill	3500	75	73	73
Camflo	600	560	550	560
C Homestd	1200	900	900	900
C Magnesite	—	26	26	—
C Security A	—	330	330	—
Canadore CMD	11500	52	50	52
Cannon Mines	4000	33	33	33
Capital Bldg	2100	6⅛	6⅛	6⅛
Carbec	13000	26	26	26
Casavant	100	375	375	375
Castle Oil	1000	88	88	88
Chemalloy	400	465	450	450
Chib Copper	18000	10	9	10
Chipman	5000	7	7	7
Comm H M	1000	6	5¾	6
Commodore w	—	9	9	—
C Conorama	—	20	19	—
C Dolsan	1000	32	32	32
C Manitoba	—	51	48	—
C Mogador	500	12	12	12
C New Poc	3500	100	98	100
C Pershcrt	1000	90	92	92
C Propriet	6000	36½	35	36½
C Virginia	1500	124	120	120
Corgemines	7700	74	68	70
Crawford Ont	22800	8¼	7¼	7¾
Credo	—	26	26	—
Crownbridge	—	9½	9½	—
Crusade	1500	35	34	35
Doering Ex	1000	7½	7½	7½
Dauphin	14000	29	28	29
Devil's Elbow	5000	24½	23	24½
Dom Exp	18200	83	77	82
Domco	700	9¼	9¼	9¼
Dumagami	—	42	42	—
Dumont	113200	54	45	47
Duvan	500	8	8	8
Eagle Gold	813	580	570	575
East Sull	200	675	675	675
Empire Min	666	8½	8½	8½
Fab Met	—	6½	6	—
Fano	52100	30	24	27
Fidelity	5500	38	36	36
Fiscal	—	15	15	—
Fontana	500	3½	3½	3½
Fox Lake	—	8	8	—
Furlong Pr	—	425	425	—
Furlong W	—	100	100	—
Glen Lake	19520	280	265	274
Grt W Min	2000	47	47	47
Grissol	—	6½	6½	—
Gurdan Mines	7000	61	60	60
Gui-Por Ur	500	25	25	25
Hastings	10000	95	95	95
Inspiratn	1000	145	145	145
Int Atlas	1000	77	77	77
I Dredg	1000	4	4	4
I Found	25	36	36	36
Jorex	500	155	155	155
Kelc Mg	3000	11	11	11
K Desmnd	—	12	12	—
Kiena	700	108	108	108
Kodiac P	9734	135	135	125
Leaduroba	5010	51	48	48
Lait Lecl	—	10¾	10¾	—
Lambt A	—	20	20	—
Lingside	—	4½	4½	—
Louanna G	38000	26	24	24½
Magnetics I	200	420	420	420
Matachewn	5000	43	42	42
Menorah M	1000	15	15	15
Mid Chib	3100	21	20	20
Midepsa	—	191	191	—
Mogul	—	191	191	—
Miro Mines	11500	36	33	34
Mistango	21200	49	45	46
Molyb	—	200	200	—
Mt Pleast	138416	31	21	25
Muscocha	—	19	19	—
N Aut Vndg	100	190	185	185
Native Min	1000	9	9	9
N Formag	22500	13	12½	13
NW MT Cstg	—	68	63	—
Newrich	—	14	14	—
NA Rare M	4000	71	67	68
NW Leotsk	1000	13½	13½	13½
Opem Ex	3500	25	24½	25
Pan Ny	—	425	425	—
Parbec	—	36½	36½	—
	4000	28	27	27
Peace Riv	1300	6¼	6¼	6¼
	—	52½	52½	52½
Peso S	700	440	415	415
P	120	625	625	625
Pine Ridge	—	17	17	—
Pow C&Pr	—	20	19⅞	—
Que Chib	1000	62	62	62
Que Cobalt	100	150	150	150
Que Explo	4000	15	15	15
Queenston	2000	25	25	25
Rancheria	2000	23	21	21
Rouyn Ex	—	8	8	—
RA Pete "B"	1900	125	125	125
Rusty L	4000	2	6½	6½
St-L Colum	304	240	235	240
St-L Div Lds	—	98	94	—
St Lucie Ex	5500	17½	16½	17½
Sapawe	3500	8½	6	6
Select Fin	200	375	375	375
Silver Reg	12500	92	88	88
Silver Sum	1000	14	14	14
Silver T	2800	80	80	80
Sobeys (A)	—	8½	8½	—
S Dufault	7000	22	21	21
Spartan Air	1200	110	110	110
Stairs Ex	1500	10	10	10
Sturgeon	—	60	55	—
Subeo	1000	248	246	248
Sullivan	1400	550	530	550
Superpack	—	18⅝	18½	—
Suptest P	—	32½	32½	—
Tache	500	9	9	9
Tazin	3800	8½	7½	7½
Timrod	—	49½	49	—
Titan	—	10	10	—
Tor Lt	—	375	375	—
TrC Freeze	—	290	285	—
Trsterre	2000	17	16	16
Un Obalski	400	108	107	107
Val-Mar	—	11½	11	—
V Der Hout	700	500	485	500
Waite Dufault	1000	22	22	22
West Hill	—	34½	34½	—
Wisconsin	8000	33	31½	33

newyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	3 h.	Ch. Net
Abbot L 1	5	68	68	68	— ¼
Abex C 1.60	19	46⅞	46½	46¾	+ ⅜
Addres 1.40	74	85¼	82⅞	83	—1¼
Admiri	39	22	21⅜	21¾	— ⅛
AirRed 1.50	159	32⅜	31½	32	—
AlcanAl 1.10	166	27¾	27¼	27⅜	— ⅛
AllegC .10e	88	24⅜	23⅝	24	+ ⅛
AllegL 2.40	61	60¼	60	60¼	— ¼
Alld C 1.20	353	34⅜	34	34¼	+ ¼
Alld Su .60	47	19⅛	18⅝	18⅝	— ⅜
AllisCha .62p	77	30⅝	30¼	30¼	— ⅜
Alcoa 1.80	235	71	71¾	71¾	—1
AmCan 2.20	102	55½	54⅝	54⅞	— ⅛
ACyan 1.25	122	32¾	32⅜	32⅝	— ⅛
AmEIP 1.58	106	40	39¼	40	+ ½
AHome 1.30	156	58	57⅜	58	—
AHosp .22	166	31⅛	30⅞	31⅛	+ ⅜
AmFdy .90	404	27⅜	26¾	27	— ⅛
AMet 1.90	128	44½	44⅛	44⅛	— ¼
AmMot	1448	16⅛	15⅜	15¾	— ⅜
APhot .06e	119	17⅛	16⅝	16¾	— ¼
AmStd 1	89	44½	43⅛	44½	+ 1⅜
AT T 2.40	692	54¾	54¼	54½	— ⅛
AmTob 1.90	162	34¾	34⅜	34¾	+ ⅜
Ampex Cp	147	36⅞	36¼	36¾	+ ⅜
Aacond 2.50	138	53	51⅞	52	— ⅛
AnkenC	49	13⅜	12¾	12¾	—
Arlans .20	2807	38⅛	37	37⅛	— ⅜
Armco 3	55	52⅛	51½	52	+ ½
Armor 1.60	88	59	58	58	—1
ArmC 1.40a	33	80¾	80	80	— ¼
ArmRub 1.60	20	58¼	58	58	+ ½
Atchisn 1.60	36	34¾	34⅛	34¼	— ⅛
AtlRich 1.80	360	113½	108½	109¾	—3¼
Avon 1.60	23	135¾	134½	135¼	— ¼
Babck 1.36	251	36	35½	35½	— ⅛
Baxter .18	59	44½	43½	44⅛	+ ⅜
Beckmn .50	47	47¼	46¼	46⅜	+ ⅜
BeechAir .75	21	43⅞	42¾	42¾	—1⅜
BellH .60	42	71⅞	69½	69¾	—2
Bndix 1.40	139	48¾	48⅛	48⅜	— ⅜
BenF 1.60	192	54⅞	52⅞	54⅞	+2
BethSt 1.60	340	30⅛	29¾	30	—
BlackD 1.05	1	61¼	61¼	61¼	— ¼
BlissL 1	10	34¾	34	34½	— ¼
Boing 1.20	292	55¼	54½	55	+ ½
Bordn 1.20	146	33	32⅝	32⅝	—
Borg 1.25	41	33¾	33	33½	+ ¼
BristMy 1.20	302	69⅝	68¾	68⅞	— ⅛
Brown .15p	13	16⅜	16½	16⅝	+ ⅛
Brunswk	225	19	18½	18½	— ½
Bucy 1.20	191	29½	28⅝	28⅝	— ⅜
Budd .80	30	34¼	33¾	33⅞	— ⅛
Bulova .80b	144	45⅛	44⅛	44⅛	— ⅛
Burlin 1.40	69	49¼	48¾	49¼	+ ⅛
Burndy .60	78	33¼	32¾	32¾	— ¼
Burrghs 1	98	232⅝	228⅛	231¾	+1¾
CmpSoup 1	68	31⅝	31	31⅜	
CPR 3	24	81	79⅞	81	+1½
Cantn .80	599	31⅛	30⅞	31⅜	+1⅜
Carrier 1	75	76½	75⅝	75¾	— ½
CartW .40a	85	19¼	18⅝	19¼	+ ⅝
Case J1	36	21⅞	21½	21¾	+ ½
CatTr 1.20	82	47¼	46½	46⅞	— ½
Celanese 2	35	74½	73¼	73½	— ¼
Ches Oh 4	22	72¼	71¾	72¼	+ ¼
Chi RI Pc	13	25½	24	25	+1¼
ChocFN .60	44	17⅞	17½	17¾	+ ⅛
ChrisCrft 1a	23	39	38¾	38¾	— ¼
Chryslr 2	2653	66¼	63½	64½	—2⅛
CitiesSv 2	120	63⅜	61¾	62	—1⅜
Cluett P .80	28	36⅝	35⅝	35⅞	— ⅞
CocaCol 1.20	82	71½	70½	71¼	+1⅛
ColgPal 1.10	12	52	51¾	52	— ⅜
Coll Alk 1.20	10	41⅞	41⅜	41⅞	
CollinR .80	81	65¾	64⅛	65½	+2¼
CBS 1.40b	44	52¼	51⅛	52	
ColuGas 1.52	77	31⅜	31	31⅛	— ⅛
CSolv .70e	56	28½	27¼	27⅝	— ⅜
ComEd 2.20	75	50	49¼	49¾	— ¼
COllRef .60	117	27¼	27	27	— ¼
ConEds 1.80	190	33⅞	33½	33¾	+ ¼
CFds 1.50	13	70⅞	70⅛	70⅞	+ ⅜
ContCan 2.20	62	65¼	64¾	64¾	— ½
ContOil 2.80	150	76	74¾	75⅞	+ ¾
CntData	233	146⅞	144	144⅜	—2⅝
Coopln 1.40	12	49½	49¼	49½	— ¼
Corn Pd 1.70	92	42½	41⅝	42¼	+ ⅛
Crane 1.60	58	57¾	56½	57¾	+1⅞
Zyu Zell 2.20	40	59¾	59¼	59½	— ⅛
Culligan .28	3	27⅞	27⅜	27⅞	—
Curtiss Wr 1	118	28⅝	28¼	28⅝	+ ⅜
DanR 1.20	57	24⅜	24	24⅜	+ ⅜
Deere 2	24	59¼	58⅝	58⅞	+ ⅜
DiaShm 1.40	x72	34¾	34¼	34⅝	+ ⅜
DowC 2.40	73	81⅞	81¼	81½	
Dresln 1.40	48	37⅞	37½	37½	— ¼
duPon 3.75e	54	172¼	171¼	171½	— ⅛
DuqLt 1.66	105	30⅞	30⅜	30⅜	+ ⅛
EastAir .50	585	30⅛	29¼	30⅛	+ ⅛
EastK .88	160	79⅜	77⅞	78	
Elect As	72	24⅞	24¼	24⅝	
ElPasNG 1	461	20⅜	20	20⅛	
ESB 1.20	263	31⅞	29⅜	31	+2
EthylCp .60	103	37⅛	36¾	37¼	— ¼
Evershp	64	20	18⅞	19¼	— ⅛
ExCel 1.20	58	34⅜	34	34	+ ¼
Fairch .50g	90	85⅜	83⅛	83⅜	—1⅝
Fed Pac El	59	29⅜	28⅛	28⅞	
F Pac pf1.26	11	30⅜	30	30	
Firest 1.50	96	62½	61¾	62½	
FChrt 1.68t	186	37	36	36⅞	+1
Flintkote 1	19	33⅜	33¼	33½	— ¼
Ford 2.40	350	58¾	57⅜	57⅜	—1⅝
Frueh 1.70	33	35⅝	35⅜	35½	+ ⅛
GAF .40	331	32½	31	31¾	— ⅜
Gen Dyn 1	79	42½	41½	41⅝	— ⅜
GenEle 2.60	200	94⅞	94⅛	94⅞	+ ¼
GFds 2.40	291	87⅞	86½	86¾	—1¼
GMC 4.30e	403	86⅛	84½	85	—1¼
GPubU 1.60	46	31⅜	30½	31⅜	+ ⅜
G TelEl 1.48	237	44	43½	43¾	
GTire 1	80	34½	34	34¼	+ ⅜
Gillette 1.20	68	53	52⅛	53	+1⅛
Goodrh 1.72	143	44¼	43⅝	44⅛	+ ⅜
Gdyr 1.50	x66	61⅞	61⅛	61¼	+ ⅛
Grace 1.50	58	48⅞	48½	48⅞	+ ½
GrndU .60b	70	28	27½	27⅞	+ ⅛
GtAHol 1.40	237	79⅞	75⅞	79⅛	+4
Gt AP 1.30a	199	34⅛	33	33¾	— ⅛
G W Fin	655	26⅜	25¼	26⅛	— ⅛
Greyhound 1	101	25¼	25	25	— ⅛
GulfO 1.50	97	42¾	42½	42¾	
GulfWI .30	588	52⅜	51¼	52⅝	+ ⅜
Gulton	67	39⅞	38¾	38⅞	— ½
Harrisl 1	50	73⅛	72⅝	72¾	— ¼
Heinz 1.50	11	66⅜	66	66⅜	+ ⅛
Helene Curt	24	17½	17⅛	17¼	
Honywl 1.10	108	117⅝	116⅝	117	+ ¼
HFC 1.10	45	48⅞	48¾	48¾	— ⅛
Howmet .70	41	37	36¼	36⅞	+ ½
IllCent 1.50	26	69	68⅝	69	+ ¼
INA 1.40	403	48⅝	46½	47⅛	+ ½
IndGenl .80	32	39⅛	38¼	38½	— ½
IngRand 2	45	48⅛	47¾	48¼	+ ⅜
InlandSt 2	86	35⅛	35⅛	35⅛	— ¼

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	3 h.	Ch. Net
IBM 2.60	175	327	323¼	326	+2
IntFF .36b	25	52¾	51½	51⅞	—1⅛
IntHar 1.80	90	36¾	36¼	36½	+ ⅜
IntMiner .50	227	21	20⅛	20⅜	— ⅛
IPap 1.50	182	36⅞	36½	36⅞	+ ⅜
IntT&T .85	213	58½	58	58⅛	
Ipco .24	6	27¼	27	27⅛	
ITEC .55	60	34⅛	33¾	34	— ¼
JnMan 2.20	80	85¼	84¼	84½	— ⅜
JohnJ .60a	8	90½	90¼	90½	+ ½
JonesL 2.70	25	69⅞	69¾	69⅞	+ ¼
Joy 1.40	100	33½	32⅝	33¼	+ ⅜
KaiserAl 1	81	39¾	38⅞	39¼	+ ⅜
KaysRo .60	237	40¼	40⅛	40⅛	— ⅛
Kellogg 1.40	44	42⅜	41¾	42	— ¼
Kendall 1.10	13	59¾	58¾	59⅜	+ ½
Kennec 2	125	48⅛	47½	47¾	— ⅛
KerrM 1.50	63	120½	119	119¼	—2
KimbC 2.20	309	79¼	78½	79	— ⅛
KLMA 1.10e	151	73	72½	72½	— ⅛
Kresge .34	x98	40⅜	39¾	40⅛	+ ⅛
Kroehl .45e	5	38⅞	38⅝	38⅞	— ⅛
LehPC .60	40	21⅜	21	21	— ⅛
LibbMcN	104	15⅛	14¾	15	+ ⅛
LiggM 2.50	56	41¾	41¾	41¾	+ ⅛
Ling 1.33	1139	93½	89	89¾	—3
Litton 1.80f	294	81⅛	79⅝	80¾	+ ⅞
Lock A 2.20	63	52¼	51¾	51¾	
Loews .40h	75	136	132½	135	+3¾
Lorilrd 2.70	314	73⅛	71¾	72⅝	+ ⅞
LukensSt 1	37	31⅜	31	31	— ⅛
Lytton Finl	94	12⅜	11⅝	12	+ ¼
Magvox 1	x464	62⅛	60⅞	61¾	
Manpow .60	8	42¾	42	42¾	+ ⅜
MartinM 1	206	29½	28⅜	29	— ½
Mass F 1	120	22⅝	22⅛	22⅛	— ⅜
McDnD .40	143	51⅞	50¾	50¾	— ½
McGEd 1.40	125	38	37¾	37¾	+ ⅛
McGrH .60a	15	43¾	42¼	42½	—1
McInt

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

CAHIER No 4 / PAGES 73-96 LA PRESSE ARTS ET SPECTACLES / ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, JEUDI 14 NOVEMBRE 1968 — 84e ANNEE — No 266

Grève de 12,000,000 d'ouvriers en Italie

Rome (PC, AFP, UPI) — Une grève générale de 24 heures, groupant environ 12 millions de travailleurs depuis ceux du commerce et de l'industrie jusqu'à ceux de l'agriculture, a paralysé aujourd'hui toute la vie économique de l'Italie, ralenti la circulation et provoqué en divers endroits des manifestations des étudiants et des travailleurs.

Une photo de la place Dei Santi Apostoli, à Rome bondée de travailleurs et d'étudiants venus assister au grand ralliement syndical nous donne une bonne idée de l'ampleur de l'arrêt de travail.

C'est depuis vingt ans la première grève "unitaire" des trois grandes centrales : CGT, à majorité communiste et socialiste, CIST (Confédération italienne des syndicats de travailleurs, d'inspiration démocrate chrétienne), Union italienne du travail (U.I.T., sociale-démocrate). Les grèves générales qui ont eu lieu précédemment ont été proclamées par chaque centrale séparément, tandis que cette fois-ci l'ordre de grève a été donné en commun. Un meeting, au cours duquel parleront les trois secrétaires généraux, se tiendra en fin de matinée à Rome. De nombreuses autres manifestations se tiendront dans toute l'Italie.

La grève, dont sont exclus les fonctionnaires, est réduite à quelques heures pour les services "de nécessité publique" : transports en commun, gaz, électricité etc . . .

Rusk réaffirme l'engagement de l'OTAN en Europe

Javitts: les USA ne s'engageront plus seuls dans d'autres Vietnam

BRUXELLES (UPI,AFP) — Peu avant que le secrétaire d'Etat Dean Rusk ne rassure les Européens en disant que les Etats-Unis défendraient l'Europe par le truchement de l'OTAN, quel que soit le parti au pouvoir à Washington, le sénateur Jacob Javitts déclarait que les Etats-Unis ne s'engageraient plus seuls dans d'autres Vietnam, et que la nouvelle administration américaine porterait une plus grande attention aux problèmes européens.

M. Rusk et M. Clifford ont, tous deux, garanti un appui accru des Etats-Unis à la cause de l'Europe, tout en demandant à cette dernière d'accroître sa propre défense.

Les remarques du sénateur républicain de New York, qui s'adressait à l'Assemblée des parlementaires de l'OTAN, sont considérées par les observateurs comme un exposé préalable de ce que sera, en partie du moins, la politique étrangère du gouvernement Nixon.

M. Javitts a dit qu'à l'avenir, dans toute situation du genre Vietnam, les Nations unies ou une organisation de défense comme l'OTAN devront soutenir les Etats-Unis avant que ce pays ne décide d'intervenir. Au sujet des négociations de Paris sur le Vietnam, le sénateur s'est dit assuré que des pourparlers sérieux auront lieu "avant longtemps" en dépit des "vicissitudes".

M. Javitts a également exprimé l'avis que l'Europe redeviendra la priorité No 1 dans la politique étrangère des Etats-Unis. "Je crois que l'Europe ne sera pas désappointée par l'attitude du président élu", a dit le sénateur, ajoutant que "le monde verra une nouvelle attitude de la part des Etats-Unis post-Vietnam . . ."

Cette attitude se fondera sur une action multilatérale sauf dans les cas où la propre sécurité des Etats-Unis serait menacée, comme par exemple lors de la crise des missiles de Cuba.

"Les Etats-Unis, à mon avis, ne s'engageront plus dans d'autres Vietnam à moins d'être soutenus par des organisations régionales . . . ou par des organisations internationales comme les Nations unies," a dit M. Javitts.

Hier, un autre parlementaire américain, le représentant Paul Findley, républicain de l'Illinois, avait indiqué que pour renforcer l'OTAN, M. Nixon était en faveur d'une réunion prochaine des chefs d'Etat de l'alliance.

M. Findley a toutefois pris la précaution de préciser qu'il ne prétendait pas parler au nom du président élu des Etats-Unis. "Personne ne peut parler pour M. Nixon", a-t-il dit.

Rappelant que M. Nixon avait déclaré que les Etats-Unis "devaient moins donner de leçons et écouter davantage" et qu'ils n'avaient pas "à prescrire ou à appuyer des plans pour faire naitre une unité européenne", le représentant républicain a dit : "A mon avis, cette expression présage un changement fondamental de la politique américaine". M. Nixon, a-t-il suggéré, d'autre part, "ne donnera pas la priorité à la poursuite d'une détente bilatérale avec l'Union soviétique sur la nécessité de forger des liens plus étroits avec l'Europe occidentale". Il a notamment cité cette phrase du président élu : "Parlons à nos amis avant de parler à nos adversaires".

En ce qui concerne le renforcement de l'OTAN, M. Nixon a également déclaré, selon M. Findley, qu'il était favorable aux propositions suivantes :

— Extension du rôle de l'OTAN aux questions de politique étrangère non prévues par le traité, notamment l'aide aux pays en voie de développement.

— Nouvelles conversations avec le général de Gaulle.

— Accroissement du niveau des forces de l'OTAN au stade prévu avant l'affaire tchécoslovaque.

— Création d'une agence de contrôle des armements au sein de l'OTAN.

"En résumé, a déclaré M. Findley, le nouveau président des Etats-Unis s'est engagé à s'efforcer de maintenir et de renforcer l'OTAN — par un effort d'équipe qui donnera une substance au concept d'association — afin qu'elle soit véritablement un instrument de dissuasion et de défense ainsi qu'un instrument de paix et de détente".

Londres suggère de tirer des coups de semonce "nucléaires"

BRUXELLES (UPI, PC, AFP) — Les Etats-Unis et leurs alliés ont étudié aujourd'hui la possibilité de tirer des "coups d'avertissement" nucléaires au-dessus de la Méditerranée et de la Baltique advenant une attaque du bloc soviétique en Europe occidentale, a-t-on appris de sources diplomatiques.

Cette idée a été soumise par le ministre britannique de la Défense, M. Denis Healey, à la réunion du "comité des affaires de défense nucléaire" de l'OTAN, premier chapitre d'une journée entièrement consacrée aux problèmes de défense de l'alliance atlantique.

Dans l'esprit du ministre britannique, ce recours aux armes nucléaires est envisagé comme une mesure de dissuasion, comme démonstration de force. Il ne viserait pas à frapper la force d'agression ennemie.

Mais le ministre de la Défense de l'Allemagne fédérale, M. Gerhard Schroeder, aurait averti la conférence que l'usage de fusées "Nike" et autres fusées nucléaires antiavions pourrait déclencher une escalade dans tout conflit qui pourrait éclater en Europe.

Les ministres n'auraient pris aucune décision sur la proposition britannique au cours de leur discussion de deux heures. Les ministres de la Défense de 12 des 15 pays de l'alliance ont participé à la réunion en l'absence de leurs collègues français, islandais et luxembourgeois. Ils devaient se réunir de nouveau dans l'après-midi pour examiner les problèmes de la défense intégrée de l'alliance dans leur ensemble. On s'attend notamment que plusieurs ministres y annonceront l'effort militaire envisagé ou décidé par leur pays à la suite du "coup de Prague".

A la veille de la session de trois jours des ministres de l'OTAN, le secrétaire général de l'alliance, M. Manlio Brosio, a tenu hier soir une conférence de presse.

Le secrétaire général, passant en revue les événements de l'année écoulée, a souligné que l'OTAN n'a pas été surprise par l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, contrairement à ce que certains ont prétendu : l'OTAN, au contraire, fort bien informée, était arrivée à la conclusion que les mouvements de troupes des forces du pacte de Varsovie n'étaient pas dirigés contre les territoires couverts par l'Alliance atlantique. Quant à l'accusation portée contre l'OTAN d'être restée passive devant l'événement, M. Brosio s'en défend : l'OTAN n'avait pas à intervenir.

Ojukwu remercie Trudeau pour l'intérêt qu'il porte aux malheurs des Biafrais

UMAHIA (AFP, PC) — Le lieutenant-colonel Odumegwu Ojukwu, leader du Biafra, a lancé hier un appel pour une solution négociée de la guerre civile au Nigeria. Il a ajouté que son peuple est décidé à se battre jusqu'au bout contre les tentatives fédérales du gouvernement de Lagos d'imposer une solution militaire.

Ojukwu s'est dit favorablement impressionné par la position prise par le premier ministre Pierre Elliott Trudeau à l'égard de cette guerre civile. Il a demandé aux deux parlementaires canadiens qui ont assisté à sa conférence de presse de remercier M. Trudeau pour "l'intérêt qu'il porte aux malheurs du peuple biafrais".

Les deux députés canadiens sont MM. Ralph Stewart, libéral de Cochrane, et Lorne Nystrom, NPD de Yorkton-Melville. Ils sont au Biafra grâce aux auspices de l'association B'nai, B'rith. Après leur tournée au Biafra, ils doivent se rendre au Nigeria.

Le colonel Ojukwu a donné sa conférence de presse en présence de parlementaires et de journalistes venus du Canada, de Hollande et du Danemark.

Le Biafra accepte de procéder à un référendum dans les régions minoritaires du pays pour demander à la population si elle désire rester au Biafra, a déclaré le chef biafrais qui a ajouté que le premier pas vers la paix devra être la déclaration d'un cessez-le-feu.

"Quelle que soit la durée de cette guerre, a encore déclaré le lieutenant-colonel Ojukwu, une solution militaire à un problème essentiellement humain est hors de question et un règlement éventuel ne peut être obtenu qu'autour d'une table de conférence".

Evoquant ensuite la solidarité du peuple biafrais, il a souligné que jamais le Biafra ne capitulera. "Si je demande un jour la reddition, mon peuple élira un nouveau chef".

D'autre part, le lieutenant-colonel Ojukwu a affirmé : "La nature de notre lutte ne nous permet pas de la laisser mener par des mercenaires. Leur participation diminuerait les mérites de cette lutte qui est nôtre".

Il a fait cette dernière affirmation pour nier les rumeurs qui ont cours à Lagos selon lesquelles 800 soldats français combattent aux côtés des Biafrais.

Il a par ailleurs ajouté que "si la France reconnaissait le Biafra, l'aspect de la guerre en serait profondément modifié. La France serait le premier pays européen à reconnaitre le Biafra et les autres pays seraient alors obligés de reconsidérer la situation. Cela pourrait même apporter un terme à la guerre en obligeant le Nigeria à reviser sa position". Il a de nouveau nié que son pays recevait une aide militaire ou financière de la France. Le lieutenant-colonel Ojukwu a cependant accusé les Etats-Unis de ne rien entreprendre pour mettre fin de façon effective au "massacre".

Interrogé sur l'acceptation par le Biafra d'une éventuelle aide soviétique, le leader biafrais a déclaré : "Tous ceux qui nous offrent une assistance pour aider notre peuple à survivre sont nos amis".

Le leader biafrais a précisé que pour être juste, une solution au conflit devra tenir compte des droits du Biafra à l'autodétermination. Mais advienne que pourra, notre peuple est décidé à poursuivre le combat jusqu'à ce que l'agresseur ait quitté notre territoire. Advienne que pourra, notre peuple survivra.

Il a ensuite tourné en dérision les observateurs internationaux qui mènent actuellement une enquête au Nigeria sur les accusations biafraises selon lesquelles les forces fédérales se seraient rendues coupables de génocide à l'endroit du peuple Ibo.

Il estime "typique" cette déclaration d'un observateur non identifié selon laquelle le colonel nigérian Benjamin Adekunle ne lui a produit aucune preuve de génocide.

Dans cette équipe d'observateurs internationaux, le Canada est représenté par le lieutenant-colonel E. B. M. Finnington, de Cobalt, en Ontario.

Découverte de gisements de diamants

GABERONES Botswana, (AFP) — Un important gisement de diamants a été découvert au Botswana (anciennement Betchouanaland) par le groupe de Beers, a annoncé hier soir, à Gaberones, M. Harry Oppenheimer, président de ce groupe.

M. Oppenheimer a précisé que les sondages effectués avaient permis de constater que le gisement est d'importance majeure.

Zond-6 a contourné la Lune et se dirige vers la Terre

JODRELL BANK, (AFP-UPI-PA) — Le navire spatial soviétique inhabité "Zond-6" a contourné la Lune aujourd'hui et se dirige apparemment vers la Terre, rapporte l'observatoire britannique de Jodrell Bank.

Sir Bernard Lovell, directeur de cette institution, a précisé que "Zond-6" semble répéter exactement la même mission que "Zond-5". Ce dernier engin était revenu sur terre le 21 septembre dernier après avoir fait le tour de la Lune.

Selon Jodrell Bank, "Zond-6" est passé à quelque 1,000 ou 2,000 milles de la Lune en faisant le tour de cet astre. L'observatoire n'a constaté aucune mise à feu de rétrofusée indiquant une intention de placer l'engin sur une orbite lunaire. "Les Soviétiques, a dit sir Bernard, semblent prendre les choses avec calme et sans se presser".

Du côté soviétique, aucun communiqué n'a été publié depuis 48 heures au sujet de la mission de "Zond-6". Cependant, la Marine américaine a rapporté qu'une flotte de 10 bateaux russes est en poste dans l'océan Indien, dans la même région où fut récupéré "Zond-5".

Hier, des messages parlés provenant de "Zond-6" ont été captés par l'observatoire de Jodrell Bank. Il s'agit probablement d'un enregistrement, a déclaré à ce sujet sir Bernard Lovell. Il a précisé que les Soviétiques, qui ont répondu verbalement aux messages de l'engin, cherchaient à vérifier le système de communication entre la Terre et l'appareil, et vice versa.

Pour leur part, les experts américains de l'espace estiment possible, mais non probable, que des astronautes soviétiques tournent autour de la Lune avant l'équipage d'"Apollo-8" dont le voyage circumlunaire aura lieu autour de Noël.

Il ne fait aucun doute, précisent ces techniciens, que l'URSS procède à l'aide de "Zond-6" à la répétition, sans équipage, des principales phases d'un vol habité en direction de la Lune.

Kiesinger harcelé par des étudiants à Bruxelles

BRUXELLES (AFP) — Des incidents ont marqué la conférence que le chancelier Kiesinger a tenue hier soir à Bruxelles. Mis en condition par Mme Beate Klarsfeld, une centaine d'étudiants belges massés aux abords du palais des Beaux-Arts où le chef du gouvernement fédéral a pris la parole, à la demande des grandes conférences catholiques, ont poussé des cris hostiles tandis qu'une quinzaine de leurs condisciples réussissaient dans la salle à interrompre l'orateur à plusieurs reprises.

Ces mêmes étudiants avaient applaudi, à midi, Mme Beate Klarsfeld à la Cité universitaire, lorsqu'elle était venue leur expliquer les raisons de son geste vengeur de Berlin, où elle avait giflé le chancelier au congrès de la CDU.

La jeune femme en colère n'était cependant plus là hier soir, pour rééditer son "exploit". Elle avait dû quitter dans l'après-midi le territoire belge à la demande de la police. Elle s'est dirigée vers Paris.

On se rappellera qu'elle avait été condamnée par un tribunal de Berlin à un an de prison, mais que son avocat ayant interjeté appel, celui-ci étant suspensif, elle avait été remise en liberté en attendant une nouvelle comparution.

L'arrivée du chancelier au palais des Beaux-Arts s'est passée sans difficulté. Le chef du gouvernement fédéral allemand a, en effet, pénétré dans l'édifice par une porte discrète alors que les manifestants l'attendaient dans le grand hall. Tout s'est d'abord bien passé et M. Kiesinger a été très applaudi par les 2,000 personnes de l'assistance, venues sur invitation personnelle et sévèrement filtrées à l'entrée. Les manifestants qui avaient néanmoins réussi à s'infiltrer dans la salle, où ils avaient occupé des positions stratégiques, notamment dans une galerie, ont laissé tranquillement le premier ministre belge, M. Gaston Eyskens, présenter le conférencier comme un grand Européen, successeur d'Adenauer.

Conférence en français

Le chancelier, cependant, qui a fait sa conférence en français, a été interrompu dès les premières phrases par des cris de "nazi Kiesinger" dans les tribunes. Le chef du gouvernement de Bonn a attendu que le calme fut rétabli et les perturbateurs expulsés. Mais dix minutes plus tard, le chahut reprit de plus belle. Puis des pétards ont éclaté tandis que des tracts étaient lancés sur l'assistance.

Sur les petits carrés de papier étaient inscrits recto et verso ces mots : "Parti national — socialiste — Kiesinger, Kurt-Georg, carte de membre NR-2,633,930 — date d'affiliation : 1er mai 1933".

Le visage ferme, impassible, le chancelier a attendu que les perturbateurs fussent expulsés. Un certain nombre d'auditeurs réagirent pendant l'interruption en criant "dehors", "à Moscou", "à Prague".

La conférence, qui a duré environ une haure, s'est terminée ensuite dans un calme relatif. L'assistance a applaudi la péroraison de l'orateur qui a fait applaudir les noms des grands Européens belges MM. Paul Van Zeeland et Paul-Henri Spaak et a exprimé en conclusion sa foi dans l'avenir de l'Europe.

Le chef du gouvernement fédéral allemand avait choisi comme thème de sa conférence : "les Européens veulent-ils vraiment s'unir ?".

Le chancelier a assisté ensuite à une réception offerte par le premier ministre belge M. Gaston Eyskens.

Dubcek risque d'être isolé au sein du comité central tchécoslovaque

PRAGUE (PA, AFP) — La très importante réunion du comité central du parti communiste tchécoslovaque, qui a débuté aujourd'hui au château de Prague, a pour objet d'adopter un "programme adapté à l'époque actuelle" mais en général on craint qu'elle ne vienne porter un dernier coup bas aux réformes libérales entreprises au début de l'année.

Le programme de la réunion est de faire le point sur la situation, d'étudier ce qu'il est bon ou possible de maintenir de la politique de janvier et d'extirper les erreurs qui s'y sont glissées.

Elle groupe les quelque 190 membres du P.C. communiste de Tchécoslovaquie. La présence et les intentions des partisans de la vieille garde, qui ne cessent de discréditer le régime de M. Dubcek, constituent une nouvelle menace pour la carrière politique du leader qui doit lutter pour sa survie politique depuis l'intervention soviétique le 20 août dernier.

Les partisans du "nouveau cours" attendent un bon discours de M. Dubcek mais une mauvaise résolution et estiment, à la suite du discours prononcé hier par le premier secrétaire du P.C. slovaque, M. Gustave Husak, que les prévisions selon lesquelles ce dernier avec M. Cernik sera l'avocat le plus décidé d'une stricte application des accords de Moscou, se réaliseront.

On s'empresse d'ajouter dans ce milieu que, selon une source bien informée, la résolution qui accorde une grande place aux problèmes économiques, anéantit pratiquement les perspectives d'une réforme démocratique de la gestion des entreprises, qui devait être sanctionnée par une "loi sur l'entreprise socialiste".

La réunion, qui durera deux ou trois jours, a été remise à plusieurs reprises. Elle est la seconde depuis le 21 août. Au cours de la précédente, le "parlement" du parti avait compté 80 nouveaux membres, en majorité élus de fraiche date par le Congrès clandestin du lendemain de l'intervention.

Certains événements, qui se sont déroulés dernièrement, laissent en outre mal augurer, aux yeux des partisans de Dubcek, des résultats du plénum. Deux hebdomadaires progressistes sont réduits au silence. Deux personnalités conservatrices prennent la tête de la radio et de la télévision. M. Karel Hoffman, évincé de la direction de la télé-communication, après l'intervention, pour avoir tenté d'empêcher les radios libres de fonctionner, reprend la direction de la commission gouvernementale pour l'information, en remplacement de M. Josef Vohnout, démissionnaire.

Le gouvernement semble décidé à empêcher les étudiants qui s'agitent de manifester, mais les jeunes, comme on l'a vu récemment, sont sortis de leur réserve à l'égard de l'occupant et des "vieux communistes".

Ces derniers de leur côté haussent le ton. Ils ont réuni 3,000 personnes à Prague dimanche dernier.

Réservez dès maintenant !
Vos réceptions des Fêtes . . .

. . . Auront un succès sans précédent cette année si vous confiez à Pegroid's le soin de préparer sandwiches, hors-d'oeuvres et petits fours. Et vous, madame, serez fraiche et dispose pour recevoir vos invités . . . et leurs compliments ! Vous serez surprise de nos bas prix.

48 SANDWICHES à COCKTAIL suffisant pour 6 à 8 personnes ne coûtent que : $3.00

Fraicheur et qualité sont notre devise.

PEGROID'S LTD.

APPELEZ MAINTENANT : 844-3901

4075, rue ST-DENIS — Nous livrons par tout Montréal

UN CADEAU TOUT TROUVÉ !

Ouvre-porte automatique

Berry

NOUVEAU BAS PRIX

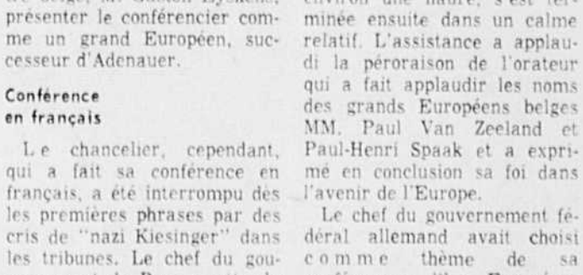

- Très facile d'installation
- Fonctionnement sans ennuis
- Entièrement garanti
- Commande automatique de la lumière pour une plus grande sécurité
- Ouvre et ferme les portes de garage automatiquement
- Contrôle radio de votre auto
- Transmetteur portatif
- Contrôle par bouton-poussoir du garage ou de la maison
- Un cadeau parfait pour la famille

TERMES FACILES — AUCUN DEPOT REQUIS

Vendeurs et distributeurs demandés !

SPORT LAB

Sortie 12 autoroute des Laurentides Ste-Thérèse ouest

550, Curé-Boivin

Tél. : 622-3300

Documentation gratuite

Nom .....

Adresse .....

Ville .....

Tél. .....

naissances · décès · remerciements · in memoriam

AUBRY (Françoise) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 55 ans, est décédée Mlle Françoise Aubry; fille de feu Victorien Aubry, et de Maria Daniel, demeurant à 2362 Lebrun. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Langlois
8628 rue Hochelaga,
pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BANNON (Edmond) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Edmond Bannon, époux de Thérèse Bonin, demeurant à 4282 Langevin. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630 ouest, rue Notre-Dame
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BASTIEN (Ernest) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 81 ans, est décédé Ernest Bastien, époux d'Alice Lamanque, demeurant 11055 Parc-Georges, Montréal-Nord, père de Marcel, Maurice, Jean et Marielle (Mme Jean-Pierre Summerside). Il laisse dans le deuil 6 petits-enfants, et une arrière-petite-fille. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc,
2645, boul. Henri-Bourassa est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDOIN (Alfred) — A Lachine, le 13 novembre 1968, à l'âge de 81 ans, est décédé Alfred Beaudoin, époux d'Alice Desjardins. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-André-Hubert, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Messe anniversaire

MASSE (Cecilia) — A la douce mémoire de notre chère mère décédée le 14 novembre 1967. Une messe anniversaire sera chantée les 16 et 17 novembre dans les paroisses de Notre-Dame-du-Bon-Secours, St-Télesphore, et St-Polycarpe, pour le repos de son âme. Du haut du ciel veille sur nous. Tes enfants bien-aimés.

BELANGER (Christine) — A Montréal, le 11 novembre 1968, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Gonzague Bélanger, née Christine Eloquin, autrefois de Côte St-Paul, demeurant à 142 Shamrock, Place Pincourt, Ile Perrot. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1735, rue de l'Eglise,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Wilbrod) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Wilbrod Bélanger, époux de feu Eva Mailler, père de Mme Philippe Prévost (Lucille), Louis, Marie, Alexandre, Germain et François. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est,
à 8h45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNARD (Sergerie) "Raymond" — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 52 ans, est décédé Raymond Bernard Sergerie, époux de Simonne Cléroux, demeurant 7371, 9e Ave, St-Michel, père de François, Yves, Michel et Jean. Il laisse dans le deuil ses brus, Marielle et Lucille Simard. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2643, boul. Henri-Bourassa est
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Esprit, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BESNER (Marie-Jeanne) — A l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes de Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 65 ans, est décédée Marie-Jeanne Besner, fille de feu M. et Mme Jean-Baptiste Berner. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Trudeau,
12, rue St-Charles, Dorion,
à 9h30 pour se rendre à l'église St-Michel de Vaudreuil, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIN (Léopold) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Léopold Blain, fils de Isaie Blain et d'Odile Demarbre; demeurant à 2206 George-V, Montréal-Est. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
11813, rue Notre-Dame est,
Pointe-aux-Trembles
pour se rendre à l'église St-Octave, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISJOLY (Alice) — A Montréal, le 11 novembre 1968, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Omer Boisjoly, née Alice Nuckle; elle laisse ses enfants: Wilfrid, Vigor, Mme Camille Labelle (Annette), Marie-Ange, Mme Urbain Richard (Yvette), Mme Antoine Duhamel (Lucille) et Mme Réal Lavoie (Thérèse). Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 h 30 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Yvonne) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 60 ans, est décédée Mlle Yvonne Bouchard, fille de Joseph Bouchard, et de feu Marie-Anne Desgagné. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-L'Assomption, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURBEAU (Edgar) — A Varennes, le 12 novembre 1968, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Edgar Bourbeau, époux de Pauline Lafond, demeurant 53 rue Jodoin, Varennes. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Normand Jodoin Enrg.,
277, rue Ste-Anne, Varennes,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale de Varennes, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURBONNAIS (Délia) — A Montréal, le 14 novembre 1968, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Conrad Bourbonnais, née Délia Major, mère d'Hector, Léo, Mme E. Landry (Audina). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 2 h. 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière de Lachenaie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUVIER (Yvonne) — A Ville de Laval, le 13 novembre 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Yvonne Paquette, épouse de feu Emile Bouvier, demeurant à 4090, rue Bellemont (St-François). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Cyr et Urbain,
7020, boul. des Mille-Iles,
à 9 h 50, pour se rendre à l'église St-François-de-Sales, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARDINAL (Gaston) — Subitement à Ste-Geneviève, le 13 novembre 1968, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Gaston Cardinal, époux de Réjane St-Denis, demeurant 16,152 Des Commissaires, autrefois de St-Henri. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault Enrg.,
16,114, boul. Gouin ouest,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Ste-Anne-de-Bellevue, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARREAU (Brigitte) — A Montréal, le 14 novembre 1968, à l'âge de 61 ans est décédée Mme veuve Joseph Carreau, née Brigitte Diodati, mère de Mme Jean Rey, (Lise), sœur d'Antoinette, Pauline, Annie, Vincent. Elle laisse dans le deuil Mme veuve Jean Diodati, et sa fille Jacqueline, M. et Mme Raoul Piché, M. et Mme René Demuy, et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350, rue Beaubien est
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER (Marie-Marthe) — A Ottawa, le 13 novembre 1968, à l'âge de 45 ans est décédée Mme Harry Cormier, née Marie-Marthe Castonguay. Outre son époux elle laisse dans le deuil 2 fils, René et André, d'Ottawa, 2 filles, Mlle Louise, d'Ottawa, rév. sœur Claudette Cormier, de Mtl, 2 frères, rév. père René Castonguay, de Sudbury, Maurice Tourenne, de Québec, 2 sœurs Mme James Maledy (Florence), de Eastview, Mme Jean-Paul Melançon (Béatrice), de Mtl. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Racine, Robert & Gauthier
250, rue St-Patrice
à 9 h. pour se rendre à l'église Ste-Anne, d'Ottawa, où le service sera célébré à 9 h 15, et de là au cimetière de Notre-Dame d'Ottawa, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTURIER (Joséphine) — A Lachine, le 13 novembre 1968, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme veuve Camille Couturier, née Joséphine Marleau, mère d'Armand (directeur-gérant de la Caisse Populaire de Lachine). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine
à 9 h 45, pour se rendre à l'église des Sts-Anges, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CROCHETIERE (Henry William) — A l'hôpital Général Juif, le 13 novembre 1968, est décédé Henry William Crochetière, époux bien-aimé de Fortunate Collin, père de Richard, Pauline, Lillian, Constance (Mme J. P. Labelle), Camille (Mme J.-C. Charron). La dépouille mortelle est exposée à la maison funéraire
Urgel Bourgie, Ltée,
3660, boul. Décarie.
Le service sera célébré à l'église St Malachy's, Hampstead, samedi le 16 novembre. Inhumation au cimetière de Côte-des-Neiges.

D'ASTI (Silvestio) — A Montréal, le 13 novembre 1968 à l'âge de 87 ans, est décédé Silvestio D'Asti, frère de Gabriele Pietro, Antonio, Mme Antonio Mancini (Concetta), et oncle de Pasquale D'Asti. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESCOTEAUX (Maurice) — A Montréal, le 11 novembre 1968, à l'âge de 61 ans, est décédé Maurice Descoteaux, époux de Laurette Lamarre; demeurant à 6393, 28e ave, Rosemont. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse,
angle 11e Avenue
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Edouard) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 68 ans est décédé Edouard Dupont, époux de Lily Lesard, demeurant av. Dubuisson. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.
8989, rue Hochelaga
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPUIS (René) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 63 ans, est décédé M. René Dupuis, époux de Lucienne Laliberté, demeurant à 2211 Lepailleur, app. 1. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7895, rue Notre-Dame, est,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUTRISAC (Rodolphe) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Rodolphe Dutrisac, époux de feu Aldéa Bourdeau. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
7384, rue St-Denis,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FILIATRAULT (Ida) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 85 ans, est décédée Ida LeBlanc, épouse de feu Aldéric Filiatrault, demeurant rue Casgrain. Elle laisse dans le deuil ses 2 filles: sœur Hermine Filiatrault, s.s.a.; Yvette (Mme Jean-Marie Roy), propriétaire de l'imprimerie Solex, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
E. Bourdage,
6862, rue St-Denis,
à 8 h 40, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, rue St-Dominique, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Albertine) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 80 ans, 3 mois et 3 jours, est décédée Albertine Pelchat, épouse en 1ères noces de feu Armand Chrétien, et en 2èmes noces de feu Philippe Fournier, mère de Jeanne (Mme veuve Aristide Roy), Roger, Jean-Paul, Julien, Jacqueline (Mme Arthur Martin) et Roland. Elle laisse dans le deuil ses brus et plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
angle 11e Avenue, Rosemont,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Mathieu, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Amédée) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 79 ans, est décédé Amédée Fournier, époux de feu Clothilda Lavallée, père de Gertrude (Mme veuve Roger Forget), Roger, Marcelle (Mme Raymond Crête), Jeannette (Mme Marcel Desjardins), Lucille (Mme André Lauriault), Jean-Paul, Denise (Mme Georges Brien). Il laisse dans le deuil de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2645, boul. Henri-Bourassa est
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, Laval, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Jean-Louis) — A Plantagenet, Ontario, subitement, le 13 novembre 1968, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Jean-Louis Gauthier, époux de Cécile Ferland, père de Jean-Claude de Sudbury, Mme Leslie McCauley (Louise), de Montréal. Il laisse dans le deuil 9 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lamarre et Fils,
d'Alfred, Ontario,
à 9 h 40, pour se rendre à l'église paroissiale de Plantagenet, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Une offrande à l'Institut des aveugles serait appréciée.

GENDRON (Ernest) — Subitement à St-Timothée, le 13 novembre 1968, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Ernest Gendron, époux de Solange Lefebvre, demeurant à 101, rue Leduc, Beauharnois. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bourgie et Frères Inc.,
127, rue Ellice, Beauharnois,
pour se rendre à l'église St-Clément, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Virgenie) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Jules Germain, née Virgenie Lens, autrefois de la rue St-Christophe, demeurant à la résidence St-Georges. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais
Funéraire
302, rue Ste-Catherine est
à 8 h 50, pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOUGEON (Ernest) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Ernest Gougeon, époux de feu Maria Mailloux. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.,
1922, boul. Rosemont,
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAFFMANS (Marlene) — A l'hôpital St. Mary's, le 8 novembre 1968, dans sa 53e année, est décédée Marlene Jeck, épouse de Henry John Haffmans. La dépouille mortelle est exposée au salon
Rosedale
4811, Chemin Côte-des-Neiges
Service à l'église St. Kevin's, à 8 h 45 a.m. jeudi. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

HAMELIN (Albert) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Albert Hamelin, conducteur du C.P.R., époux de Jacqueline Roy. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Les convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet, Inc.,
1922, boul. Rosemont
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HENRICHON (Luména) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 94 ans 8 mois, est décédée Mme veuve Thomas Henrichon, née Luména Charland; autrefois de Côte St-Paul, demeurant à 395 Lacharité, LaSalle. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salon
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington, Verdun,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, LaSalle, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

HOOPER (Marjorie) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 63 ans, est décédée Marjorie Hooper, fille de feu William J. Hooper, et de feu Mary O'Neil, sœur de Mme Charlemagne Lefebvre (Sadie), Mme Maude Stone. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
130 est, boul. Henri-Bourassa,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Rita, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRANCE (Arthur) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Arthur Lafrance, époux de Rose Ducharme; père de Raoul, époux de Madeleine Cyr, Mme Gérard Courcy (Thérèse), Mme Raymond Lachance (Lorraine); demeurant à 35, 2e. Ave, Delson, Qué. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon
à 10 h 15 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de Delson, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE (Auguste) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 66 ans, est décédé Auguste Lapierre, époux d'Alice Côté, demeurant à 1682 Le Caron. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1735, avenue de l'Eglise
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Méa) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Télesphore Lauzon, née Méa Lecours, demeurant à 4380 Earnecliffe, N.-D.-G. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et
ave Notre-Dame-de-Grâce,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVIOLETTE (Adrienne) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 40 ans, est décédée Adrienne Dalpé, épouse de Louis Laviolette, demeurant à 7820 De Gaspé. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria
340, rue Jarry est
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Henri) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Henri Lefebvre, époux de Marie-Louise Provost, demeurant à 2094 Dezery. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3196 est, rue Ontario,
à 10 h 45, pour se rendre à l'église Nativité, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de St-Jacques-le-Mineur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEMAY (Anna) — A Montréal, le 11 novembre 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée dame veuve Albert Lemay, née Anna Lavoie, demeurant à 8317 Berri. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Champagne,
8328, rue St-Denis, près Guizot
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse-Youville, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture ou un libera sera chanté. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVASSEUR (H. Gédéon) — A Côte-St-Paul, le 13 novembre 1968, à l'âge de 80 ans, est décédé M. H. Gédéon Levasseur, époux de feu Delphine Pouliot, père de Mme Benoit Galerneau (Marie-Reine), M. Armand Levasseur, Mme André Thivierge (Georgette), Mme Raymond Pouliot (Jacqueline). La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire L. Thériault Inc., 512, rue de l'Eglise, Verdun, jusqu'à jeudi, 1 h 30, et de la réexposée aux salons Arthur Cloutier et Fils, 975, rue Marguerite-Bourgeois. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant à l'église des Sts-Martyrs où le service sera célébré, et de là au cimetière St-Charles de Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LIZOTTE (Eugène)—A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Eugène Lizotte, époux d'Alice Mazurette, demeurant à 4648 Adam. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
4504, rue Ste-Catherine est,
à 8h45 pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LONDEI (Domenico) — A Duvernay, Laval, le 11 novembre 1968, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Domenico Londei, époux de Rosa Saudelli; demeurant à 1380, rue De Calais. Père de Mme Rica Hunt; Galliano, Gorezio et Renato. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
24, rue St-Florent,
Pont-Viau,
à 9h15 pour se rendre à l'église St-Maurice, de Duvernay, où le service sera célébré à 9h30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MALO (Fleurisca) — A Pointe-aux-Trembles, le 12 novembre 1968, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Isidore Malo, née Fleurisca Trudel, demeurant à 589, 4e Avenue, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
11813 est, rue Notre-Dame,
pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARION (Roméo) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Roméo Marion, fils de feu Oscar Marion, et de feu Rose-Alba Paradis, demeurant à 8949 Basile-Routhier, frère d'Emery, Wilbrod, Roger, Mme Cécile Ladouceur et Mme Laurette Cardin. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, boul. Crémazie est,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Michel) — Accidentellement à Terrebonne, le 11 novembre 1968, à l'âge de 15 ans, est décédé Michel Ménard, fils de Jean-Paul Ménard, et de Pauline Leclerc, demeurant 535 Chemin St-Roch. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
René Sanscartier,
37, rue Blainville ouest,
Ste-Thérèse de Blainville,
pour se rendre à l'église de la desserte du St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Remerciements

CRETE (Germaine) — M. Oliva Crête et les enfants, remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de Mme Oliva Crête, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistances aux funérailles.

MILLETTE (Albert) — A Montréal, le 12 novembre 1958, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Albert Millette, époux d'Eléonore Lavictoire, demeurant 7966 Foucher. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons.
Urgel Bourgie Ltée,
745, boul Crémazie est,
à 8h45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Champ d'Honneur, Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOLINO (Michele) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 66 ans, est décédé Michele Molino, époux de feu Antonietta Di Staulo, père de Giovanni, Domenico, Antonio, Mme Filomeno Greco (Maria), Carmine, Aldo Guito. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARTHENAIS (Benjamin) — A Montréal le 12 novembre 1968, à l'âge de 67 ans, est décédé Benjamin Parthenais, époux en premières noces de feu Alice Bissonnette, et en deuxièmes noces de Lucienne Bouchard, demeurant 2102, rue Florian, père de Claire, Christiane, Cécile, Gisèle et Roland. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAUZE (Wilfrid) — A Ste-Thérèse, le 12 novembre 1968, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Wilfrid Pauze, époux de Jacqueline Desjardins, demeurant 30 rue Senecal. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
René Sanscartier,
37, rue Blainville ouest,
Ste-Thérèse de Blainville,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PILON (Gilles) — A Jacques-Cartier, le 12 novembre 1968, à l'âge de 18 ans, est décédé Gilles Pilon, fils de Claude Pilon et de Noëlla Allaire, frère de Pierre, Johanne, Marie-Claude, demeurant 25 rue Diane. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils
86, rue St-Charles ouest,
à Longueuil
à 2 h 45 pour se rendre à l'église St-Pie X, où le service sera célébré à 3 hres, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX (Amanda) — A Montréal, le 13 novembre 1968, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme veuve Antonio Proulx, née Amanda Charette, demeurant à 2235 Lebrun. Elle laisse dans le deuil: Rita (Mme Jean-Paul Bougie), Simone (Mme Georges Lapointe), Claire (Mme Marc Dollo), Denise (Mme Lyall Laviolette), Carmen (Mme Paul Gagnon) et Monique (Mme Luc Giguère). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.
2521 est, rue Ste-Catherine,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROVOST (Jean-Guy) — A Montréal, le 12 novembre 1968, est décédé M. Jean-Guy Provost, fils de Elie Provost et de Donalda Beauchemin, demeurant à 770, boul. Richelieu, à St-Mathias. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Maurice Demers
40 rue Messier, St-Hilaire,
à 9h30 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Mathias, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROVOST (Lucienne) — A Varennes, le 13 novembre 1968, à l'âge de 59 ans 10 mois, est décédée Mme Mathieu Provost, née Lucienne Langlois, demeurant à 227 rue Ste-Anne, Varennes. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lucien Gervais Enrg.,
130, rue Ste-Anne, Varennes,
à 2 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale de Varennes, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Normand Jodoin Enrg.

RENAUD (Delphis) — A Montréal, le 12 novembre 1968, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Delphis Renaud, époux de feu Rose-Anna Pagé. Père de Mme Germaine Brault, Mme Lionel Forest (Juliette) et Mme Yvette Fafard. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Nicolas, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHARD (Léa) — A Montréal, le 13 novemb